3 1761 05508299 4

Presented to the
LIBRARY *of the*
UNIVERSITY OF TORONTO
by

Eckehard Catholy

DIE POLITISCHEN TESTAMENTE

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

REDIGIRT

VON

PROF. DR. GUSTAV BERTHOLD VOLZ

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN
1920.

Alle Rechte vorbehalten.

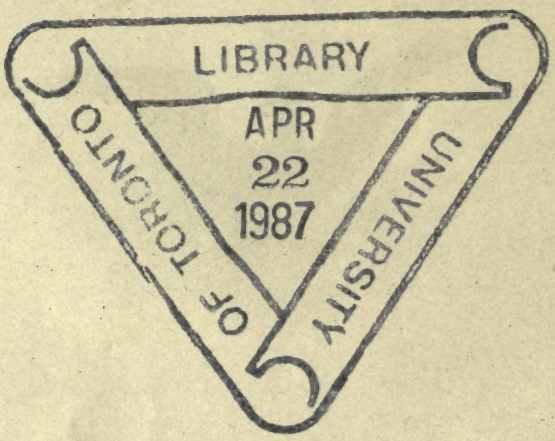

Altenburg, S.-A.
Pierersche Hofbuchdruckerei
Stephan Geibel & Co.

Inhaltsverzeichniss.

Seite

Die Testamente des Königs . . . . . IX—XII

Testament Politique [1752].

Introduction 1

De l'administration de la justice . . . . . 1— 2

Des finances . . . . . 3—27

De la recette . . . . . 4— 8

Des revenus de la caisse de guerre et de son administration 4— 6

De la caisse de domaines . . . . . 6— 8

Des conseils préposés pour l'administration des domaines . . 9—12

De la dépense . . . . . 12—13

Des revenus que je me suis faits . . . . . 13—14

De la *Landschaft* . . . . . 14—15

Des arrangements commencés . . . . . 15—20

Du défrichement . . . . . 15—16

Des canaux achevés . . . . . 16—17

Des soieries 17

Les manufactures de soie . . . . . 17—18

Des manufactures en laine 18

Des fileurs de laine . . . . . 18—19

De la compagnie d'Emden . . . . . 19—20

De ce qu'il reste à faire . . . . . 20—23

Du défrichement des terres . . . . . 20—21

Des canaux 21

Des soieries 22

Des manufactures de soie 22

Des manufactures de laine 22

Des fileurs 23

Des manufactures qui nous manquent 23

Des magasins d'abondance 24

Des règles pour le commerce et les manufactures . . . . . 24—25

De quelques impôts à rabaisser . . . . . 25—26

Courte récapitulation . . . . . 26—27

De la politique . . . . . 27—80

De la politique intérieure . . . . . 27—40

De quelques maximes de politique relativement à la noblesse 29—30

Des villes et bourgeois 30

Des paysans . . . . . 30—31

Des ecclésiastiques et de la religion . . . . . 31—32

Seite

Des princes du sang 33
Des peines et des récompenses . . . . . 33—35
Si un souverain doit être avare ou prodigue . . . . . 35— 37
Qu'un souverain doit gouverner par lui-même . . . . . 37— 39
Du cérémonial . . . . . 39— 40
De la politique extérieure . . . . . 40— 76
De la conduite à tenir vis-à-vis des puissances de l'Europe 51— 54
Des qualités des négociateurs . . . . . 54— 56
Des corruptions qu'il faut faire, et comment il faut s'en garder chez soi . . . . . 56— 57
Des grands projets de politique . . . . . 57— 59
Rêveries politiques . . . . . 59— 76
Des successions qui peuvent retomber à la maison royale . 60— 61
Des acquisitions par droit de bienséance . . . . . 61— 65
Du but auquel on doit se proposer d'atteindre, pour consolider la puissance de l'État . . . . . 65— 66
Des changements qui pourront arriver en Europe . . . . . 66— 76
Des tutelles . . . . . 76— 77
Conclusion . . . . . 77— 80

Du militaire . . . . . 81—101
Du choix des hommes 82
Des cantons . . . . . 82— 83
Des revues de commissaire que le souverain doit faire . . . 83— 85
Des récompenses pour les officiers . . . . . 85— 86
De la discipline . . . . . 86— 87
De l'ordre des régiments 87
Des exercices et manœuvres . . . . . 87— 88
De l'artillerie . . . . . 88— 89
Des sapeurs . . . . . 89— 90
Des forteresses . . . . . 90— 92
De tout ce qu'il faut pour munir une place de guerre . . . . 92— 93
Des magasins d'armes et de canons etc. pour l'armée . . . . 93— 94
De la grande économie de l'armée pour l'armement, uniformes et chevaux . . . . . 94— 95
Du commissariat de guerre . . . . . 95— 97
Du service et des quartiers en temps de paix . . . . . 97— 98
Nécessité de toutes ces attentions . . . . . 98— 99
De l'état-major de l'armée 99
Spéculations pour l'avenir . . . . . 99—101

De l'éducation d'un prince . . . . . 102—109

Testament Politique [1768].

De la justice . . . . . 110—111
Des finances . . . . . 111—135
Des domaines . . . . . 112—113
Des péages . . . . . 113—114

Seite

Des salines 114
Des forêts 114
Des postes . . . . . 114—115
De la monnaie 115
Revenus de la caisse de guerre . . . . . 115—117
Des contributions . . . . . 115—116
Des accises . . . . . 116—117
Du tabac 117
De la banque . . . . . 117—118
Des caisses 118
Des chambres de domaines et du Grand-Directoire . . . . . 118—120
Du trésor . . . . . 120—123
Des états des pays électoraux ou de la *Landschaft* 123
Du commerce . . . . . 123—126
Du gouvernement relativement aux finances . . . . . 126—131
Vues pour l'avenir . . . . . 131—135

Du militaire . . . . . 135—177

Du commissariat en temps de paix . . . . . 135—136
Du commissariat en temps de guerre . . . . . 136—137
De la caisse de Wartenberg . . . . . 137—138
De la caisse en temps de guerre 138
Des cantons en temps de paix . . . . . 138—140
Des cantons en temps de guerre . . . . . 140—141
De l'artillerie en temps de paix . . . . . 141—142
De l'artillerie en temps de guerre . . . . . 142—146
De l'infanterie en temps de paix . . . . . 146—150
De l'infanterie en temps de guerre . . . . . 150—152
De la cavalerie en temps de paix . . . . . 152—154
De la cavalerie en temps de guerre . . . . . 154—156
Des maréchaux de logis et des ingénieurs . . . . . 156—157
Des places . . . . . 157—159
Des invalides . . . . . 159—160
Des principes fondamentaux de la guerre . . . . . 160—174
Des officiers . . . . . 174—177

De la politique . . . . . 177—230

De la politique relativement au gouvernement intérieur du pays . . . . . 177—191
Du luxe . . . . . 180—181
Remarque utile 181
Réparer promptement les provinces ruinées par la guerre. 182
De la police générale . . . . . 182—183
Des contributions . . . . . 183—184
Des hôpitaux 184
De la religion . . . . . 184—185
Des punitions et des récompenses 186
De la permission ou défense des sorties des blés . . . . . 186—187
De l'administration en général . . . . . 187—191

Seite

De la politique étrangère . . . . . 192—230
Des provinces de la domination prussienne . . . . . 193—196
De l'état présent des intérêts et des liaisons des autres cours de l'Europe . . . . . 196—209
De notre système . . . . . 209—214
De nos prétentions sur différentes provinces. . . . . 214—216
Des négociateurs . . . . . 216—219
Rêves et projets chimériques . . . . . 219—229

De l'éducation d'un prince et des tutelles . . . . . 231—236
Des tutelles 236

Exposé du gouvernement prussien, des principes sur lesquels il roule, avec quelques réflexions politiques [1776].

[Des finances] . . . . . 238—239
Des magasins 240
De Wartenberg 240
De l'armée . . . . . 240—241
De la politique . . . . . 241—242
De la justice . . . . . 242—243
Combinaison du total du gouvernement . . . . . 243—245

Considérations sur l'état politique de l'Europe [1782] . . . 246—250

Réflexions sur l'administration des finances pour le gouvernement prussien [1784] 251—253

Personenverzeichniss . . . . . 254—262

Sachregister . . . . . 263—294

*1712 — †1786

Regierung 1740–86

Die Testamente des Königs.

Die politischen Testamente Friedrichs des Grossen sind nicht Testamente im juristischen Sinne; sie haben vielmehr den Character systematischer politischer Lehrschriften, wie sie von den Herrschern des Hohenzollernhauses zum Unterricht für ihre Nachfolger seit dem Grossen Kurfürsten aufgesetzt zu werden pflegten[1]. Auf die Bezeichnung als politische Testamente, die der König ihnen gab, scheint das im Druck verbreitete „Testament politique" Richelieus wie auch anderer französischer Staatsmänner[2] Einfluss geübt zu haben. Sein erstes politisches Testament verfasste Friedrich im Frühling und Sommer 1752, das zweite im Herbste 1768[3]. Als kurze Zusammenfassung ihres wesentlichen Inhalts erscheint das „Exposé du gouvernement prussien"[4] aus dem Frühjahr 1776,

[1] Die „Väterliche Vermahnung" des Grossen Kurfürsten vom 19. Mai 1667 (zuerst veröffentlicht von L. v. Ranke, „Zwölf Bücher preussischer Geschichte," Bd. 25 u. 26 der Sämtlichen Werke, S. 499 ff., dann in berichtigtem Abdruck von Küntzel und Hass, „Die politischen Testamente der Hohenzollern," Bd. 1, S. 41 ff., Leipzig und Berlin 1919); die erste und die zweite „Vermahnung" Friedrichs I. von 1698 und 1705 (veröffentlicht als Beilage zu den „Testamenten der Kurfürsten von Brandenburg und der beiden ersten Könige von Preussen", hrsg. von H. v. Caemmerer, S. 423—435; München und Leipzig 1915); die „Instruction" Friedrich Wilhelms I. von 1722 (in: „Acta Borussica, Denkmäler der Preussischen Staatsverwaltung im 18. Jahrhundert: Behördenorganisation und allgemeine Staatsverwaltung", Bd. III, S. 441 ff., hrsg. von Krauske und Loewe; Berlin 1901). — [2] „Testament politique d'Armand du Pléssis, cardinal-duc de Richelieu" (Amsterdam 1708); „Testament politique de Messire Jean Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'État" (Haag 1704) und „Testament politique du marquis de Louvoi, premier ministre d'État sous le règne de Louis XIV, roi de France," hrsg. von Courtilz de Sandras (Köln 1716). Sämmtliche drei Schriften befanden sich in der Bibliothek von Sanssouci. — [3] Das Testament von 1752 ist zum Teil schon veröffentlicht von Hintze in: Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. IX, S. 327 ff. (Berlin 1907) und das Kapitel „Du militaire" des Testaments von 1768 durch v. Taysen in den „Miscellaneen zur Geschichte König Friedrichs des Grossen", hrsg. auf Veranlassung und mit Unterstützung der Königl. Preuss. Archiv-Verwaltung, S. 119—158 (Berlin 1878). — [4] Vergl. Œuvres, Bd. 9, S. 181 ff.

während die „Considérations“ vom Mai 1782 der Betrachtung der damaligen politischen Lage Europas und die „Réflexions“ vom October 1784[1] der Darlegung der Grundsätze einer gesunden Finanzverwaltung gewidmet sind. Diese fünf Testamente gelangen in diesem Bande zum Abdruck.

Über ihre Entstehung sind in den Archiven keinerlei Akten vorhanden. Indessen ist ein innerer Zusammenhang zwischen den politischen Testamenten von 1752 und 1768 und den beiden, in aller Form aufgesetzten Testamenten Friedrichs, die von seiner Bestattung, der Erbeseinsetzung, den Legaten handeln, unverkennbar; denn sie sind um dieselbe Zeit und damit auch unter den gleichen Voraussetzungen politischer und persönlicher Art verfasst worden. Das erste dieser förmlichen Testamente datiert vom 11. Januar 1752, das zweite vom 8. Januar 1769[2].

Dazu kommt noch eine Reihe letztwilliger Bestimmungen, die der König in den Kriegsnöten, zumal am Vorabend wichtiger Entscheidungen niederschrieb, ohne sich jedoch an die juristische Form zu binden. Unter ihre Zahl gehört zunächst der Erlass an den Cabinetsminister Graf Podewils vom Anfang März 1741[3], wenige Tage, nachdem Friedrich dem feindlichen Anschlage bei Baumgarten entronnen war. Zwei Tage vor der Schlacht bei Mollwitz, vom 8. April 1741 ist das Schreiben an seinen Bruder, Prinz August Wilhelm, datiert, in welchem er diesem für den Fall seines Todes seine Freunde empfiehlt[4]. Aus der Zeit des Siebenjährigen Krieges ist die „Instruction secrète pour le comte de Finck“ vom 10. Januar 1757[5] zu nennen, ferner das „Testament“ vor der Schlacht bei Leuthen vom 28. November 1757[6]. In die Tage vor der Schlacht bei Zorndorf fallen das Schreiben an seinen Bruder, Prinz Heinrich, vom 10. August und die vom 22. August 1758 datierte „Order an meine Generals dieser Armee, wie sie sich im Fall zu verhalten haben, wann ich sollte todt geschossen werden“[7]. Hieran

[1] Veröffentlicht von Lehmann in der Historischen Zeitschrift, Bd. 60, S. 259 ff. (München und Leipzig 1888). — [2] Das Testament von 1769 ist zuerst veröffentlicht in den Œuvres, Bd. 6, S. 215 ff., dann in berichtigtem Abdruck mit dem Testament von 1752 als Beilage zu den von H. v. Caemmerer herausgegebenen „Testamenten der Kurfürsten von Brandenburg und der beiden ersten Könige von Preussen“, S. 447—452 und 461—465. — [3] Vergl. „Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen“ (P. C.), Bd. I, S. 201. 202. Der Erlass ist undatirt. — [4] Vergl. Œuvres, Bd. 26, S. 85. — [5] Vergl. P. C., Bd. XIV, S. 197. 198. — [6] Vergl. P. C., Bd. XVI, S. 70. — [7] Vergl. P. C., Bd. XVII, S. 158. 159 und 183.

reiht sich endlich die nach der Schlacht bei Kunersdorf verfasste „Instruction vor den General Finck“ [1].

Die Zahl der Testamente ist damit erschöpft. Doch sei im Anschluss an sie noch der nach Friedrichs Weisungen im Cabinetsministerium aufgesetzten Tutelar-Disposition vom 15. August 1756 gedacht, der „Disposition Sr. Königl. Majestät und Höchstderoselben Herrn Bruders, des Prinzen von Preussen Königl. Hoheit, wie Sie es nach Dero — Gott der Allmächtige gebe, bis auf die spätesten Zeiten menschlichen Lebens ausgesetztem — Tode in Ansehung der Regent- und Vormundschaft des minderjährigen Thron- und Churfolgers gehalten wissen wollen“ [2]. Darin wird Prinz Heinrich zum Vormund des präsumptiven Thronerben Friedrich Wilhelm bestimmt, nach ihm Prinz Ferdinand, der dritte Bruder des Königs, endlich Friedrichs Schwager, Markgraf Friedrich Wilhelm von Brandenburg-Schwedt, doch soll diesem ein Regentschaftsrat zur Seite treten und ihm verboten sein, sich mit dem Heerwesen zu befassen. Als am 12. Juni 1758 Prinz August Wilhelm gestorben war, wurde am 4. Dezember des Jahres die „Disposition“ erneuert und für den Fall des Todes des Königs Prinz Heinrich zum Generalissimus der Armee und Chef aller Collegien des Staates während der Minderjährigkeit des Thronfolgers ernannt [3].

Zum Schluss ist endlich noch auf einige Abhandlungen und Darlegungen Friedrichs hinzuweisen, die der Gedankenwelt seiner politischen Testamente nahe stehen. Für seine Ansichten über die Vergrösserung und Abrundung der Monarchie kommt vor allem der Jugendbrief an den Kammerjunker von Natzmer vom Februar 1731 [4] in Betracht. Die umfassende Uebersicht über die europäische Staatenwelt im Jahre 1740, die das erste Capitel der „Histoire de mon temps“ enthält [5], wird in den beiden Dokumenten von 1752 und 1768 fortgesetzt. Für das Testament von 1768 bilden die der Geschichte der polnischen Theilung angegliederten Capitel „Des finances“ und „Du militaire“ [6] mit ihrem Rückblick auf das Re-

[1] Vergl. P. C., Bd. XVIII, S. 483. Die „Instruction“ ist undatirt. — [2] Im Königl. Hausarchiv in Charlottenburg. — [3] Beide Schriftstücke ruhen ebenfalls im Königl. Hausarchiv in Charlottenburg. — [4] Vergl. Œuvres, Bd. 16, S. 3—6. — [5] Für die Redaction der „Histoire de mon temps“ von 1746 vergl. „Publicationen aus den Königl. Preussischen Staatsarchiven“, Bd. 4, S. 161 ff. (Leipzig 1879), und für die Redaction von 1775 vergl. Œuvres, Bd. 2, S. 1 ff. — [6] Vergl. Œuvres, Bd. 6, S. 73—109 (in der Redaction von 1779); die Handschrift der noch unveröffentlichten ersten Fassung von 1773 befindet sich auf dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

tablissement des preussischen Staates nach dem Hubertusburger Frieden eine wesentliche Ergänzung. Und wie in den Testamenten, so hat der König im Jahre 1777 in seiner Abhandlung „Essai sur les formes de gouvernement et sur les devoirs des souverains“ [1] seine Anschauungen über den Fürstenberuf und seine Pflichten noch einmal zusammenfassend niedergelegt.

[1] Vergl. Œuvres, Bd. 9, S. 193—210.

Testament Politique [1752].

J'ai[1] fait cet ouvrage l'année 1752, commencé au mois d'avril, fini au mois de juillet.

Introduction.

Le premier devoir d'un citoyen est de servir sa patrie; c'est une obligation que j'ai tâché de remplir dans tous les états différents de ma vie. Chargé comme je le suis de la première magistrature, j'ai eu l'occasion et les moyens de me rendre utile à mes concitoyens. L'amour que j'ai pour eux, me fait désirer de pouvoir encore après ma mort leur rendre quelque service; je n'ai pas l'extravagance de croire que ma conduite doit servir de règle à ceux qui rempliront ma place, je sais que le moment de la mort détruit l'homme et ses projets et que tout dans l'univers est assujetti aux lois du changement. Je n'ai d'autre intention en faisant ce Testament Politique que de communiquer à la postérité ce que j'ai appris par expérience, en qualité de pilote qui connaît les parages orageux de la mer politique; j'entreprends de leur indiquer les écueils qu'ils ont à éviter, et les ports où ils peuvent trouver asile: je n'entre point dans des petits détails, j'embrasse tous les objets en grand, assuré que tous ceux qui conduiront eux-mêmes le gouvernail de l'État, m'entendront suffisamment.

Le gouvernement roule sur quatre points principaux:

l'administration de la justice,

la sage économie des finances,

l'entretien vigoureux de la discipline militaire

et, enfin, l'art de prendre les mesures les plus justes pour favoriser ses intérêts qu'on nomme la politique.

Parcourons successivement ces différentes parties.

De l'administration de la justice.

Rendre justice soi-même est un soin dont aucun souverain ne peut se charger, et un roi de Prusse encore moins qu'un autre. Le détail immense d'une seule cause absorberait le temps qu'il doit donner par préférence aux autres parties du gouvernement. Mais

[1] Vorlage: je.

parceque le prince ne juge pas lui-même, il ne s'ensuit point qu'il doit négliger la justice.

J'ai trouvé des lois contentieuses dans ce pays qui, au lieu de favoriser les partis, embrouillaient les causes et allongeaient les procès. Je communiquai sur cela au grand-chancelier Cocceji le dessein que j'avais de réformer les lois et de n'en établir d'autres que celles qui se trouvent fondées dans l'équité naturelle. Ce vénérable magistrat exécuta ce projet avec une approbation universelle.[1] A présent il est bien sûr que les injustices se font plus rarement qu'autrefois, que les juges sont plus intègres, les procès plus courts, et qu'il y a peu de causes pendantes aux tribunaux. Il serait à souhaiter que les souverains aient une attention singulière pour bien remplir ce poste, et qu'ils trouvent des sujets de la droiture, de l'habileté et de l'intégrité du grand-chancelier: c'est l'unique moyen de conserver le bien qu'il a fait à l'État; et le choix de ce personnage doit se faire avec d'autant plus de connaissance et de sagesse que le souverain dépose entre ses mains une partie de son autorité et qu'il le rend arbitre de la fortune des citoyens.

Nous voyons que, par un effet de l'imperfection des choses humaines, les meilleures institutions se corrompent: il faut par conséquent y apporter de temps en temps la réforme où elle est nécessaire, et ramener toutes les choses au but de leur institution.

Je me suis résolu de ne jamais troubler le cours des procédures: c'est dans les tribunaux où les lois doivent parler et où le souverain doit se taire; mais en même temps ce silence ne m'a point empêché d'avoir les yeux ouverts pour veiller sur la conduite des juges, et il est établi que deux conseillers du tribunal suprême font de trois en trois ans le tour des provinces, pour examiner la conduite des juges et pour les dénoncer, s'il s'en trouve de coupables. Il ne faut point faire miséricorde aux prévaricateurs; la voix des veuves et des orphelins en demande vengeance, et c'est au prince à retenir dans leur devoir, par des exemples de rigueur, des magistrats qui font un usage aussi coupable de son autorité en abusant de la foi publique sous l'ombre de droit et de justice. Il n'y a que ces sortes de prévarications contre lesquelles je ne puis me dispenser de conseiller une extrême sévérité; la raison en est que le souverain devient en quelque sorte le complice du crime qu'il ne punit pas.

[1] Für die Coccejische Justizreform vergl. Acta Borussica, Behördenorganisation, hrsg. von Hintze, Bd. VI 1, S. 82 ff. 106 ff.; VI 2, S. 965; VII, S. 884 f.; VIII, S. 902—904; IX, S. 810 f. (Berlin 1901—1907).

Des finances.

Si le pays doit être heureux, si le prince veut être respecté, il est nécessaire qu'il entretienne l'ordre dans ses finances; jamais gouvernement pauvre ne s'est attiré de considération: l'Europe riait des entreprises de l'empereur Maximilien, parceque ce Prince, avide d'amasser et prodigue en ses dépenses, n'avait jamais d'argent, lorsqu'il devait entrer en jeu; les Italiens qui le connaissaient, l'appelèrent *Massimiliano senza denari.* Nous avons vu que le délabrement où l'empereur Charles VI laissa ses affaires en mourant, obligea la reine d'Hongrie à prendre des subsides anglais, ce qui la rendit esclave du roi George et lui coûta la cession de quelques belles provinces tant à nous qu'au roi de Sardaigne.[1] Cette sage Princesse, qui a vu, combien le manque d'espèces a préjudicié à ses affaires, travaille à présent avec une application continuelle [à] réparer ce désordre. La Saxe, si les finances s'étaient trouvées bien administrées, aurait pu jouer un rôle dans la guerre qui commença l'année 1740; mais se trouvant obérée, elle se loua aux plus offrants et fut malheureuse de tous les côtés: Auguste ne gagna rien avec nous et les Français, et il fut écrasé, lorsque les subsides anglais l'avaient soulevé contre la Prusse;[2] s'il avait eu ses coffres pleins, il n'aurait pas eu besoin de vendre ses intérêts pour d'aussi modiques sommes. Cette même Hollande qui secoua le joug de ses tyrans et qui joua, depuis, un si grand rôle en Europe jusqu'après la guerre de succession, cette même République est à peine comptée à présent parmi les grandes puissances, à cause que le gouvernement est accablé de dettes et, ce qui pis est, sans crédit. Si la France continue à se déranger, comme elle fait à cette heure, elle pourra, malgré sa grande puissance, tomber dans l'abaissement et devenir un objet de mépris pour ses rivaux.

[1] Im Aachener Frieden 1748 trat Maria Theresia an Karl Emanuel III. die Stadt und das Gebiet von Vigevano, sowie einen Theil des Herzogthums Mailand ab. — [2] Am 11. April 1741 hatte sich August III. mit Oesterreich verbündet, schloss dann am 31. August eine Allianz mit Frankreich und am 19. September in Frankfurt einen „Partagetractat" mit Bayern, dem König Friedrich am 1. November beitrat. Nach dem Friedensschluss mit Oesterreich am 23. Juli 1742 vollzog König August den Uebertritt auf die Seite Maria Theresias, der durch den Wiener Vertrag vom 20. December 1743 besiegelt wurde. In einem neuen Vertrage vom 13. Mai 1744 und ebenso in der Warschauer Quadrupelallianz vom 8. Januar 1745 verpflichtete er sich darauf zur Stellung von Truppen gegen englische Subsidien. Vergl. P. C., Bd. I, 471; II, 529; III, 403; IV, 413.

Ces exemples font voir qu'aucune puissance ne peut se rendre formidable sans ordre dans ses affaires, et que, si la Hollande, la Saxe et la France se perdent faute d'économie, nous serions abîmés pour jamais, si nous les suivions dans leur dérangement, d'autant plus tôt que la puissance de la Prusse n'est point fondée sur une force intrinsèque, mais uniquement sur l'industrie. Cela est si vrai que l'État n'a d'autres ressources que ses revenus fixes, et qu'en cas d'un besoin très pressant on ne peut s'attendre du pays même que d'un emprunt tout au plus de deux millions: nous n'avons ni Pérous ni riches compagnies de négociants ni banque ni tant d'autres ressources qu'ont les Français, les Espagnols et les Anglais, mais au moyen de notre industrie nous pouvons parvenir à figurer à côté d'eux.

L'administration des finances roule sur l'exactitude dans la recette et l'ordre dans la dépense.

De la recette.

La recette des finances a des branches bien différentes; tout ce qui s'appelle accises et contributions, est du ressort de la caisse de guerre.

Des revenus de la caisse de guerre et de son administration.

Les contributions sont des impôts que payent les seigneurs des terres et les paysans. On les a réglées par tout le pays par des taxes proportionnelles; chaque cercle dans les provinces les paye dans la ville voisine d'où cet argent est envoyé au receveur de la province. Ainsi dans chaque province le receveur a l'argent des contributions en caisse. Pour qu'il ne puisse pas voler le pays, on fait tous les mois la visite de sa caisse; et s'il y a la moindre friponnerie de sa part, on l'arrête sur-le-champ, on s'en prend à sa caution, et de cette manière le pays ne souffre jamais de perte, et ce qu'il paye, est employé pour l'entretien des troupes. J'ai trouvé ces caisses dans un assez grand dérangement; les receveurs ne rendai[en]t compte à personne, et quand ils avai[en]t volé, de leur propre autorité ils faisaient payer à la province un mois de contribution de plus qu'elle n'y était obligée.[1] Maintenant il est défendu sous peine de la vie d'imposer un sol de contribution sans un ordre de ma main;[2] et cet ordre je me garde bien de le donner, car le

[1] Der König verallgemeinert hier einen einzelnen Fall. Vergl. Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. VII, S. 525 ff. — [2] Vergl. Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. VII, S. 674 f. (Artikel 8 der erneuerten Instruction für die preussische Kriegs- und Domänenkammer vom 28. Juni 1748.)

gentilhomme et le paysan ne doivent jamais être foulés: c'est au contraire un devoir d'améliorer leur état, si on le peut. Il n'est qu'un cas où les contributions peuvent être haussées, et c'est, si le prix des denrées se payait, d'une manière fixe, le double de ce qu'elles coûtent à présent: alors on serait obligé de hausser le prêt du soldat, d'augmenter les pensions, ce qui ne pourrait se faire sans augmenter les revenus de l'État.

Les accises sont le second fonds qui appartient à la caisse de guerre. Les accises sont de tous les impôts les plus équitables; elles ne chargent point les pauvres: le pain, la viande, la bière doivent être à bon marché.[1] Cet impôt ne tombe que sur le luxe des riches. Chaque province a son tarif qui dirige les officiers de la douane; mais comme cet impôt, mal imposé, peut causer un grand tort tant au[2] commerce qu'aux manufactures, voici à peu près les principes sur lesquels j'ai réformé les tarifs: permettre *gratis* l'entrée des premières matières que nos manufacturiers mettent en œuvre, comme laines étrangères, soies etc.; laisser sortir, sans payer des droits, tous ouvrages faits chez nous, afin d'en augmenter le débit chez l'étranger et d'entretenir chez nous d'autant plus d'ouvriers; faire payer bien cher les ouvrages des autres ou leurs productions dont nous pouvons nous passer, les ouvrages: le drap, les étoffes, les étamines, les bas, les chapeaux, les verres, les glaces, les galons, les ouvrages de ferronnerie, d'orfèvrerie etc., parcequ'on les fait ici; les produits: le grain étranger, la bière étrangère, le café, la cannelle, de certains vins etc. Ces impôts ne chargent que les riches; ils défendent tacitement la sortie de l'argent et encouragent les manufactures. J'insiste si fort sur l'encouragement des manufactures par les raisons suivantes:

1° si vous travaillez chez vous ce que vous seriez obligés d'acheter du voisin, votre argent reste dans le pays;

2° vous pouvez fournir vos ouvrages à vos voisins, comme à la Pologne, la Russie, la Suède, le Danemark, et leur imposer cette espèce de contribution volontaire qu'ils payent à votre industrie;

3° vous faites vivre chez vous des gens qui étaient sujets de vos voisins, que des étrangers nourrissent;

4° vous faites entrer tous les ans par vos ouvrages des sommes considérables dans le pays;

[1] Von den Magistraten wurden unter Theilnahme der Steuerräthe und der Garnison-Commandanten Lebensmitteltaxen festgesetzt. — [2] Vorlage: tant qu'au.

5° vous peuplez les villes, vous acquérez de nouveaux sujets, ce qui est la véritable richesse des princes;

6° vous augmentez les revenus de l'accise par la consomption de ces ouvriers nouveaux, ce qui n'est qu'un accessoire.

L'accise des villes ressortit à la chambre de chaque province, et ce revenu, joint aux contributions, est le fonds dont les troupes se payent dans chaque province. Les présidents des [chambres de] domaines ont une attention continuelle sur les officiers des accises, pour empêcher les défraudations; et depuis l'année 1746 cette attention, jointe à la bonté des dernières années, a produit une augmentation de 140 000 écus. Ce qui fait [que] le revenu de la caisse de guerre, tant dans les vieilles provinces qu'en Silésie, passe les sept millions. Outre cela, cette caisse a besoin d'un fonds de 680 000 écus pour pouvoir avancer un mois de gage à l'armée, quand elle entre en campagne, et ce fonds doit être sacré.

De la caisse de domaines.

Les revenus des terres de la couronne (que mon père a beaucoup augmentés), les revenus des salines, des bois, des péages, de la poste et des monnaies, joints ensemble, sont les fonds dont cette caisse dispose.

Les domaines sont répandus dans toutes les provinces et incorporés en bailliages. C'est une règle de les affermer tous les 6 ans; elle est fondée sur ce qu'à chaque nouveau bail on rehausse l'amodiation; et en faisant l'examen des terres, il s'en trouve toujours par-ci par-là de nouvelles défrichées qui font hausser les revenus, que l'on perdrait, si on prolongeait le bail à 12 ans, comme le souhaitent les fermiers.

Dans l'administration de ces terres il faut prendre grand soin que le baillif n'opprime pas les paysans, et qu'il ne s'érige pas une autorité tyrannique dans les terres qu'il a en ferme. Je ne conseillerais pas à la postérité d'augmenter le nombre des bailliages; cette politique qui est bonne pour les petits princes,[1] serait mauvaise pour un roi de Prusse, auquel il faut une nombreuse noblesse, pour servir dans les armées. Qu'on ne me dise pas qu'on peut avoir recours aux étrangers; je peux répondre à cette difficulté que j'ai appris par l'expérience que j'en ai faite, que jamais la noblesse étrangère ne sert avec ce zèle que celle du pays, que, dans un

[1] Anspielung auf den Fürsten Leopold von Anhalt-Dessau, dessen Beispiel Friedrich Wilhelm I. gefolgt war.

service aussi exact que le nôtre, les étrangers se dégoûtent vite, et qu'ils quittent pour les sujets les plus frivoles et passent dans d'autres services qu'ils enrichissent de nos connaissances.

Le revenu important des salines va de même fondre dans cette caisse. Ces salines sont en partie à Halle, à Salze, et j'en ai encore trouvé dans le comté de la Marche et dans la principauté de Minden. Toutes les provinces, y comprise la Silésie, en reçoivent leur sel; nous avons de plus le débit de la Saxe, d'une partie de la Bohême (par contrebande), du Mecklembourg, de la Franconie et d'une petite partie du pays de Münster. Il y a nombre d'officiers préposés pour empêcher le sel étranger d'entrer dans les provinces; et [ce] qu'on a imaginé de mieux pour empêcher la contrebande, c'est d'avoir distribué le sel par familles, ce qui les empêche sûrement d'en acheter ailleurs.

La vente des bois est un objet considérable en Poméranie, dans la Vieille-, la Moyenne- et la Nouvelle-Marche; on prend la précaution d'en semer tous les ans du nouveau, de sorte qu'en laissant dans les forêts assez de pâturage pour les brebis, on perpétue cependant l'espèce des arbres qui, à l'exception des chênes, croissent vite. Nous retirons tous les ans de la France, du Danemark et de la Suède au delà de 100 000 écus par ces ventes.

Les péages de la Memel, du Pregel, de l'Oder, de l'Elbe, du Weser, du Rhin et de la Meuse ne laissent pas d'être une bonne branche des domaines. Ces péages influent beaucoup dans le commerce; quand ils sont mal réglés, il en arrive de même que des accises: [ils] mettent des entraves aux marchands et étouffent l'industrie. J'ai fait faire une balance des péages de l'Elbe et de ceux de l'Oder; et afin de favoriser le commerce de Stettin au dommage de celui de Hambourg, j'ai fait diminuer la taxe des marchandises (non défendues) qui viennent par l'Oder, de manière que les vins de France, épiceries, couleurs de teinturiers s'achètent à meilleur marché par la voie de Stettin que par celle de Hambourg, ce qui fera nécessairement tomber tout ce commerce entre les mains de nos marchands, qui pourront devenir avec le temps les facteurs de la Saxe, de la Pologne et de la Bohême. On observe d'ailleurs pour les impositions des péages les mêmes règles que pour le tarif des accises.

Les postes sont très importantes dans cet État, à cause que nous possédons tout le cours de Memel à Gueldre, sans compter celui de Magdebourg à Hambourg et les postes de traverse. Avec beaucoup de soin et d'attention, ces postes peuvent devenir plus

considérables qu'elles ne le sont, en ajoutant de nouveaux cours, comme cela se peut faire, si l'on s'y prend bien.

La monnaie n'a proprement été établie que par mes soins.[1] Nous n'avions personne dans le royaume qui possédât les connaissances de la grande finance; j'entendis parler de Graumann, et sur cela je l'ai fait venir,[2] et voici ses principes. Les métaux sont une marchandise: l'État qui peut les acheter le plus cher, en aura en plus grande quantité. Celui qui poussera le prix du marc d'argent à 15 écus, sera le seul qui monnayera en argent; et par le moyen de sa monnaie il aura de l'or tant qu'il voudra. La véritable proportion de l'or et de l'argent se trouve en confrontant tous les changes de l'Europe et en trouvant un nombre qui s'ajuste dans tous les cas. Ce nombre est le marc à 15 écus. Nous travaillons sur ce plan. Le projet est d'avoir des monnaies à Königsberg, Stettin, Breslau, deux à Berlin, une à Magdébourg, une à Clèves, une à Aurich et une à Neufchâtel. La petite monnaie de Berlin ne frappe que des petites espèces, à 9 pour-cent d'avantage, et on en achète l'or et l'argent à plus haut prix, moyennant quoi de 100 il reste encore 5 de gain. Quand ces cours de monnaie seront toutes établies, on pourra frapper 20 millions par an, nombre qui répond aux balances que le Portugal et l'Espagne payent annuellement à l'Europe. Les suites de cet arrangement sont que nous attirons le change de notre côté, étant les seuls qui frappent monnaie. Ceux qui ont des remises d'argent à faire, se trouvent obligés d'avoir recours à nous, et NB. ce change favorable est[3] le plus haut degré de bonheur pour un État. Le souverain gagne un million et plus de revenu de cette seule branche, sans compter le gain des marchands qui peut aller à la moitié du premier.

Toutes ces branches différentes de revenus forment la caisse des domaines qui a besoin de 360 000 écus d'avance pour payer exactement les pensions, les gages, et pour finir son compte le dernier jour de l'an qui est au quartier de la Trinité. 160 000 écus sont actuellement dans cette caisse; les 200 000 écus qui manquent, s'y trouveront l'année 1755, si je reste en vie.

[1] Vergl. für das folgende Acta Borussica, Denkmäler der Preussischen Staatsverwaltung im 18. Jahrhundert: Das Preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert, Münzgeschichtlicher Theil, Bd. II. Die Begründung des preuss. Münzsystems durch Friedrich den Grossen und Graumann, 1740—1755. Hrsg. von Freiherr von Schrötter (Berlin 1908). — [2] 1750. — [3] Vorlage: et.

Des conseils préposés pour l'administration des domaines.

Dans chaque province il y a une chambre de domaines, composée d'un président et d'un certain nombre de conseillers, dont les uns ont à faire les bails des bailliages, d'autres ont l'inspection des bois, d'autres des digues, chaussées et étangs, d'autres l'inspection des villes, des accises, de la police et des manufactures. Elles ont toutes l'état des revenus de leur province, et leurs[1] membres vaquent à ce que la perception s'en fasse avec exactitude, promptitude et ordre. Chaque chambre a une instruction qui lui sert de règle et de laquelle elle n'ose point s'écarter; comme toutes ces instructions se trouvent entre les mains des présidents, je me dispense d'en rapporter le contenu.[2]

Tous ces collèges des provinces, exceptez-en ceux de la Silésie, sont subordonnés au Grand-Directoire qui règle toutes les bagatelles et renvoie au prince les choses les plus importantes, en lui exposant la chose avec le pour et le contre. Le Grand-Directoire a un fonds de 150 000 écus[3] pour donner des rémissions aux provinces, pour rebâtir des métairies brûlées, racheter des bestiaux, quand la mortalité en a fait périr dans les bailliages, rebâtir des moulins, des églises, des villages brûlés etc. Outre ces 150 000 écus, la Prusse et la Lithuanie ont encore 140 000 écus destinés à un même usage. Les collèges des provinces font tous les mois leur rapport[4] au souverain, dans lequel ils détaillent l'état de la province, celui des caisses avec une balance de ce que les accises et les péages ont rapporté pendant le mois, et de ce qu'elles ont rapporté l'année d'auparavant dans le même mois. Tous les ans après la Trinité ils[5] envoient[6] une balance du commerce extraite des livres d'accise, par laquelle on voit les différentes espèces de marchandises qui sont entrées dans le pays, et celles qui en sont sorties. Par là nous apprenons quelles manufactures nous manquent, et celles qu'il est possible d'établir. D'ailleurs, en faisant le bilan de l'argent qui sort et qui entre dans le pays, nous sommes en état de juger avec fondement de l'état de notre commerce et de celui des provinces. On voit que, dans tout le pays, nous gagnons de nos voisins 6 millions et quelques cent mille écus, et l'on peut, de plus, juger

[1] Vorlage: ces. — [2] Vergl. die erneuerte Instruction für das Generaldirectorium und die neuen Instructionen für die Kriegs- und Domänenkammern von 1748 (Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. VII, S. 655—839). — [3] Die Extraordinarienkasse. — [4] Die sogenannten „monatlichen Zeitungsberichte". — [5] Vorlage: elles. — [6] Seit 1748.

si les provinces se peuvent soutenir. Par ex[emple]: la Nouvelle-Marche paye en tout, accises, contributions et domaines, 700 000 écus, dont il reste 520 000 écus dans la province, pour payer les dicastères et les troupes; 180 000 sont envoyés à Berlin. Par la balance du commerce on trouve que cette province y a profité 445 000 écus; donc en décomptant les exportations et les fonds qu'ils payent à la couronne, la province s'enrichit encore annuellement de 265 000 écus: par conséquent elle peut se soutenir et s'accroître encore. Il faut aller au fond des choses, pour être en état de bien gouverner.

De même le souverain reçoit tous les ans une liste des extraits mortuaires et baptistaires de chaque province par laquelle[1] on peut évaluer le nombre d'habitants, ce qui est très important de savoir.

A la fin de l'année, chaque province et chaque caisse m'envoie son compte général, où se trouvent tous les revenus, les non-valeurs et les surplus. Vers le mois de mai, le Directoire dresse le nouvel état où l'on voit tous les revenus, ce que rapportent les améliorations des différentes provinces, et leur destination. Je compte de parler de l'état dans l'article de la dépense,[2] ce qui fait que je me contente simplement de le nommer ici.

Pour remplir tous ces emplois d'économie, il faudrait plus d'honnêtes gens qu'un État n'en porte ordinairement. Croire que le monde est peuplé de scélérats, c'est penser en misanthrope; s'imaginer que tous les animaux à deux pieds sans plumes sont honnêtes gens, c'est s'abuser en imbécile. Il faut qu'un souverain se connaisse en hommes, pour choisir au moins des gens de probité à la tête des provinces; et le nombre étant petit, on le trouve plus facilement. J'ai fait présidents de vieux officiers qui n'étaient plus en état de servir, et je m'en suis mieux trouvé que de tous ceux qui sont élevés dans la robe, à cause que les officiers savent obéir et se faire obéir, que, lorsqu'on leur donne quelque chose à examiner, ils le font eux-mêmes et avec plus de solidité que les autres. Mais ce n'est pas à dire que tout officier tel qu'il soit se trouve propre à ces emplois. Il est impossible au prince de connaître tous ceux qu'on lui propose pour conseillers de domaine; il faut qu'il s'en rapporte à ceux qui les proposent. Mais il doit chasser ceux qui se trouvent convaincus de malversation, et il y a des occasions où il peut donner ces sortes de postes à des officiers de fortune qui ont la santé faible.

Quant au Grand-Directoire, il vaut mieux qu'il y ait des gens

[1] Vorlage: lequel. — [2] Vergl. S. 12. 13.

d'esprit avec une probité équivoque que de bêtes honnêtes gens. Dès que le souverain les connaît, il peut les tenir dans le devoir et les obliger à cheminer droit; mais quand ils sont imbéciles, on n'en peut tirer aucun parti. C'est encore une attention que de bien choisir les personnes auxquelles on donne des commissions, et d'employer un chacun selon son talent: l'économe dans des affaires de bail, l'homme d'ordre dans l'arrangement des grandes caisses, l'industrieux dans l'établissement des manufactures etc.

Les nombreuses provinces qui forment l'État, tiennent en largeur plus que la moitié de l'Europe. Situées sous des climats différents, et d'ailleurs ayant des mœurs, des usages et un commerce assortis à leur situation, il serait impossible de suivre les mêmes principes dans le détail de leur gouvernement.

La Prusse ne produit proprement que des blés et du lin; la couronne y a un grand nombre de bailliages; mais comme l'intempérie de l'air et les inondations auxquelles elle est exposée, ruinent souvent les récoltes, il faut avoir sans cesse la main à la bourse, pour bonifier ces dommages. Ce pays manque presque tout-à-fait d'industrie et a besoin de beaucoup de bons établissements en manufactures.

L'Électorat, la Poméranie, le Magdebourg et le Halberstadt ont à peu près les mêmes denrées et la même industrie. Ces provinces, jointes à la Silésie, ont toujours fait l'objet principal de mon application, tant par rapport à leur continuité qu'à cause que c'est le cœur de l'État et qu'il peut se soutenir, au lieu que les autres provinces sont séparées, et que, dans de certains cas, on ne pourrait pas les défendre. La Poméranie et l'Électorat vendent des bois, du blé, des draps et toutes sortes d'étoffes de laine à l'étranger; mais comme je me propose de parler dans la suite des arrangements pris et à prendre, je n'en dis pas davantage ici.

La Silésie a des arrangements tout différents; la couronne y a peu de bailliages; les contributions y sont réglées sur un autre pied; les ecclésiastiques et les nobles y payent beaucoup plus que dans aucune autre province, et le paysan y paye moins, proportion gardée: on a ménagé le paysan par politique, à cause qu'il fait le grand nombre, et on a chargé la noblesse, pour se défaire de certains grands qui étaient attachés à la maison d'Autriche et qui la plupart ont vendu les terres qu'ils avaient en Silésie. Le commerce de toile et de drap que fait cette belle province, mérite d'être encouragé par les souverains. Les toiles rapportent presqu'autant à la Silésie que le Pérou donne au roi d'Espagne. Je conseillerais

à la postérité de ne pas toucher sans de très bonnes raisons aux arrangements que j'ai faits dans ce duché.

Le pays de Clèves ne tient rien ni de la Silésie ni de l'Électorat ni de la Prusse. Le peuple y est très paresseux. Comme le bois s'y fait rare, on y trouve de belles plantations; et des étrangers qui sous ma régence se sont établis dans ce pays, y ont rapporté de bonnes manufactures. Les héritages des paysans sont tous séparés les uns des autres et n'y forment pas des villages comme ici et dans l'Empire. La principauté de Minden ressemble davantage à ces provinces ici; ce sont à peu près les mêmes usages, et ils ont des manufactures de toile florissantes, mais bien moins considérables que celles de Silésie. La principauté d'Emden ne se nourrit que de ses bestiaux, et ils tirent beaucoup d'argent de l'étranger par la vente de leurs chevaux, de leurs vaches, du lait, du fromage et des tuiles qui vont dans tout le Nord.

Sur la connaissance de tous ces pays on a dressé pour chaque province l'instruction pour le président et pour la chambre des domaines. Les vouloir gouverner par les mêmes lois ce serait ruiner ces provinces de gaîté de cœur; et par cette raison je conseillerais à la postérité de ne rien changer aux principes établis, avant que de les avoir bien examinés et prévu les inconvénients qui résulteraient d'autres arrangements. Il est cependant bon de revoir ces instructions de temps à autre, et comme les conjonctures changent, soit que le désordre ruine nos voisins, soit que la négligence des présidents fasse tomber l'industrie chez nous ou qu'on se propose quelques nouveaux établissements, il faut renouveler les instructions, les adapter au temps et aux circonstances, indiquer les remèdes pour réparer les dommages de la province, ou prescrire les moyens par lesquels on pourra profiter de la décadence des puissances voisines. Dans ces sortes d'occasions je crois qu'il est très utile de changer les instructions, sans cependant toucher aux principes fondamentaux du gouvernement qui y maintiennent l'ordre et l'abondance.

De la dépense.

Les revenus fixes de l'État montent à 12 150 000 écus et un million de la monnaie, dont la Silésie paye 3 400 000 écus, et les autres provinces 8 750 000. L'état se forme ainsi. La caisse de guerre paye les régiments qui font 135 600 hommes; elle paye pour l'entretien des fortifications, pour les uniformes de l'armée, la remonte de la cavalerie, pour la manufacture de poudre qui fait par an 4000 *Centner* de poudre; la caisse de guerre paye, de plus, les

pensions aux gouverneurs, commandants et à quelques autres officiers. Ce qui forme la caisse des chevaux et uniformes, a été si bien administré par le général Massow qu'elle fait par an une épargne de 150 000 écus, ce qui fait que son fonds va actuellement à 765 000 écus, ce qui n'est pas suffisant; il faut continuer cette épargne quelques années, pour avoir non seulement en argent comptant 900 000 écus, mais encore beaucoup de fournitures, ceinturons, armes, tentes etc. de faits dans les arsenaux. J'en parlerai dans l'article du militaire.

La caisse des domaines ajoute 1 700 000 écus tous les ans à la caisse de guerre, sans quoi elle ne pourrait pas payer les troupes. La caisse des domaines paye les apanages, les pensions aux dicastères et quelque peu d'argent au souverain. Tous frais faits, toute dépense acquittée, il reste 1 300 000 écus des domaines de superflu, avec un million des monnaies, ce qui fait 2 300 000 écus, ce qui augmente annuellement le trésor où cet argent sert en cas de malheur, de guerre ou de calamité publique.

La bonté de nos arrangements consiste en ce que jamais les caisses ne se trouvent confondues; que, bien loin de manger d'avance, nous accumulons par année et, qu'au lieu d'être payés en comptes frivoles ou en papier, nous le sommes en bonnes espèces; et qu'enfin nous ne changeons jamais rien durant le cours de l'année à l'ordre du tableau une fois arrêté au commencement de l'année économique.

Des revenus que je me suis faits.

La pension que je retire de l'État,[1] étant presque toute absorbée pas des entretiens militaires, comme la haute paye du 3ième bataillon,[2] mes supernuméraires, l'uniforme des officiers et l'entretien de leur table, j'ai eu recours à d'autres fonds qui font des sommes considérables résumés ensemble et qui ne sont point compris dans le nombre des revenus de l'État.[3] Je me suis réservé 100 000 écus

[1] In den General-Domänen-Etats sind für die Person des Königs ausgesetzt: an Reisegeldern 20000 Thlr., zu Handgeldern 52000 Thlr. Ferner Dispositionsquantum bei der Extraordinarienkasse 48419 Thlr., Dispositionsquantum beim ehemaligen Jagd-Etat 3111 Thlr. 6 gr., zu der ehemaligen Kronprinzlichen Kasse 37000 Thlr. Die mit 211139 Thlrn. 3 gr. aus der General-Domänenkasse gespeiste Hofstaatskasse bleibt dagegen bei dieser „pension" ausser Betracht. — [2] Das von König Friedrich bei seinem Regierungsantritt errichtete 3. Bataillon des Regiments Garde, das als kronprinzliches Regiment nur 2 Bataillone gehabt hatte. — [3] Diese Gelder bilden die später sogenannte Dispositionskasse des Königs.

de la Frise; j'ai fait monter la vente des bois à 180 000 écus d'extraordinaire; les revenus des postes ont été poussés cette année à 110 000 écus de plus qu'ils n'ont jamais rapporté; les accises et péages de la Silésie, la vente extraordinaire des sels et l'argent de certains fonds de dépense ménagé ont produit la somme de 260 000 écus; les ports de Prusse ont rapporté 56 000 écus au delà de l'état, et les ménages des chambres de domaines tant de Prusse que de Lithuanie, quand il n'y a point d'années calamiteuses, montent à 30 000 de la Prusse et à 20 000 de la Lithuanie. Tous ces revenus dont mon père n'a retiré que des bagatelles, en y ajoutant quelques extraordinaires des domaines, peuvent monter, un an compté dans l'autre, à 700 000 écus. J'en ai pris pour moi 120 000 écus dont je me fais une pension de 10 000 écus par mois, et tout le reste je l'ai employé pour le bien de l'État, soit pour les fortifications, pour l'artillerie, pour la caisse des chevaux, soit pour des établissements utiles dans le pays; et j'en ai même donné au trésor, pour compléter des nombres qui n'étaient pas ronds, et pour remplir les non-valeurs, lorsqu'il s'en trouve.

De la Landschaft.

La *Landschaft* est la noblesse en corps[1] qui, ayant avancé de l'argent aux anciens électeurs, reçut pour nantissement ce qu'on appelle *siese*, ce qui est un impôt sur la bière, avec quelques autres fonds pareils qu'elle administre elle-même, et qu'elle a fait valoir considérablement. Pendant la guerre de 1744, j'ai eu recours au crédit de cette compagnie, et j'ai eu tout lieu de me louer du zèle et de l'attachement de cette respectable noblesse. J'ai trouvé par son moyen des ressources pour soutenir la guerre, sans lesquelles j'étais perdu par le manque total d'espèces et l'impossibilité d'en trouver ailleurs.

Le fonds de ce que doit la *Landschaft* aux particuliers, va à 5 millions d'écus. Je suis d'opinion qu'il ne faut point acquitter cette dette, ou bien des particuliers, ne sachant où placer leurs capitaux, se retireraient dans d'autres pays avec leurs biens, qu'ils ne pourraient pas faire valoir chez nous. Je ne conseillerais pas non plus d'augmenter cette dette, car les caisses du souverain s'en trouveraient trop chargées par les intérêts qu'il faudrait payer, et d'ailleurs, il faut, dans toutes les affaires de crédit, tenir un certain

[1] Die kurmärkische Landschaft war nicht ein Pfandbriefinstitut wie die späteren „Landschaften", sondern das alte ständische „Creditwerk" der Kurmark aus dem 16. Jahrhundert.

milieu dont on ne saurait s'écarter, sans embrouiller les choses. Jusqu'à présent la *Landschaft* paye exactement les intérêts de ses dettes et rembourse les capitaux à l'échéance des billets; si la somme qu'ils auraient à payer, augmentait trop considérablement, comment pourrai[en]t-ils rembourser le nombre des capitaux qu'il faudrait restituer à la fois? Et s'ils manquaient à leurs engagements, que deviendrait leur crédit? Cependant, dans des cas de nécessité, comme dans une guerre, on pourrait trouver jusqu'à la somme de deux millions à emprunter; mais il faudrait les restituer incessamment à la paix.

Cette digne et fidèle noblesse qui, dans toutes les occasions, a donné des marques de son attachement pour le gouvernement, mérite d'être traitée avec une distinction particulière. Par cette raison il faut lui laisser le choix libre de son directeur, et comme de tout temps il a eu le caractère de ministre d'État, c'est au souverain à le décorer de ce titre après son élection et à ne se point mêler de l'administration des fonds qui sont affectés à la *Landschaft*, d'autant plus que, depuis que le gouvernement saxon a touché à l'administration de la *Steuer*,[1] le crédit des billets a été perdu.

Des arrangements commencés.

J'ai cru de mon devoir de travailler au bien de l'État, et cela dans tous les genres. La guerre de trente ans, cette calamité affreuse, cette désolation qui ruina toute la Marche, la Poméranie et le Magdebourg, avait si bien anéanti ces provinces que trois règnes dont deux furent entièrement pacifiques, ne purent les rétablir. Par tant de malheurs les provinces, l'année 1740, se trouvaient encore infiniment éloignées de ce que doit être un pays bien policé et florissant. Après la paix, je me proposai de parcourir toutes les différentes parties de l'administration, par lesquelles on pouvait rétablir ces provinces et les rendre aussi heureuses que leur situation et le destin des hommes pouvait leur permettre de le devenir. Pour cet effet voici dans chaque partie ce que j'ai ébauché.

Du défrichement.

Le long de l'Oder, de la Netze, petite rivière de la Nouvelle-Marche, il se trouvait quantité de marais incultes, impénétrables et

[1] Die sächsische „Steuerkasse“ war ein landschaftliches Creditinstitut, das Obligationen (Steuerscheine) ausgab. Die Entwertung der Steuerscheine führte, wie aus Voltaires Lebensgeschichte bekannt ist, zu grossen Speculationen, denen König Friedrich durch die Edicte vom 8. Mai 1748 und 13. November 1751 entgegentrat (vergl. P. C., Bd. VIII, 603).

sauvages. Je commençai par faire défricher les marais de Dàmm auprès de Stettin; on travailla à une digue, pour contenir l'Oder dans ses bords, et ensuite on partagea le terrain en villages qui furent distribués à ceux qui entreprirent de les établir. Cet ouvrage sera achevé l'année qui vient, et peuplé d'environ 4000 âmes. Entre Freienwalde et Küstrin, l'Oder inondait les plus belles prairies et submergeait sans cesse un terrain admirable, mais que ses eaux rendaient inutile. On a donné premièrement un nouveau lit à l'Oder par le moyen d'un canal qui, allant d'un coude à un autre, abrège la navigation de 4 milles. Ce canal sera achevé l'année qui vient, et la rivière, resserrée par des digues, découvrira désormais un terrain où 6000 âmes trouveront leur subsistance, des terres à cultiver et des troupeaux à nourrir. Si je vis, tout l'établissement sera achevé l'année 1756. Les marais de la Netze ont été séchés de même et peuplés de Polonais qui s'y sont venus établir à leurs frais. D'ailleurs j'ai fait rechercher toutes les terres incultes de la Marche-Électorale où 12 nouveaux villages ont été établis. De même les villes de la Poméranie se trouvaient avoir beaucoup plus de terrain qu'elles n'en pouvaient cultiver. Toutes y ont fait des villages dont la plupart sont achevés à présent. Dans la Priegnitz, les gentilshommes avaient des champs si étendus qu'ils ne pouvaient pas les cultiver. On leur a fait voir la nécessité de les peupler, et cette année ils y bâtissent 8 villages nouveaux et, l'année qui vient, 12 autres. Dans le Halberstadt il y en a 5 d'établis, de sorte qu'en résumant ce nombre depuis l'année 1746, j'en suis à présent au 122ième village.

Des canaux achevés.

Pour abréger la navigation et communiquer des grandes rivières, de l'Oder à la Havel et de celle-ci à la Sprée, on a construit 3 canaux, à savoir celui de la Mietzel qui facilite le transport des bois de la Nouvelle-Marche, celui de la Finow qui joint l'Oder à la Havel, et celui de Plauen qui coupe ce triangle de Havelberg. En partant de Plauen et joignant ainsi la Havel à l'Elbe, le canal de Plauen facilite le commerce de Magdebourg à Berlin et gagne 8 jours au moins de navigation pour le sel qui de là va en Prusse, Poméranie et Silésie. Au lieu que ce sel se transportait par le canal de F[rédéric]-Guillaume à Francfort, celui qu'on envoie en Poméranie et en Prusse, va[1] par le canal de la Finow dans l'Oder et de là aux lieux de sa[2] destination; et, par une espèce de troc, le

[1] Vorlage: vont. — [2] Vorlage: leur.

bois de la Nouvelle-Marche, qui pourrissait dans les forêts, passe de la Mietzel par l'Oder, la Finow, la Havel, par Plauen dans l'Elbe, de là remonte la Saale et sert à Halle aux raffineries du sel. Depuis que ces canaux sont achevés, la ville de Stettin a considérablement augmenté son commerce de cuirs de Russie qu'elle envoie à Magdebourg et qui de là se répandent dans tout l'Empire.

Des soieries.[1]

Le Grand Électeur avait fait planter un grand nombre de mûriers dans presque tous les cimetières de la Marche. Ces mûriers avaient soutenu l'hiver de 1709 et de 1740. Quelques particuliers en petit nombre avai[en]t fait de la soie. De ces faits il était facile de tirer cette conséquence que le froid ne tuait pas les mûriers, et que ce que quelques particuliers faisaient en petit, pouvait réussir en grand. Sur cela on fit planter des mûriers; toutes les communautés furent obligées d'en avoir; les baillifs, au renouvellement de leur bail, furent obligés d'en planter un certain nombre; et à présent il y en a, petits et grands, au delà de 400 000 dans le pays, outre ceux qui se plantent tous les jours. Au lieu de 200 livres de soie que l'on gagnait, nous en faisons 2000 livres, et ceci doit augmenter considérablement. Par les extraits des accises se trouve que toutes les provinces consument par an pour plus de 400 000 écus de soie; si nous gagnons donc 40 ou 50 000 livres de soie, l'État s'enrichit par an de 250 000 écus, et les particuliers, sans faire de nouvelles acquisitions que d'une industrie inusitée, améliorent leur bien-être. Pour encourager ces faibles commencements, je fais payer la soie de notre cru tout aussi cher que celle d'Italie; je donne des prix aux prêtres de village qui ont fait le plus de soie, et des bénéfices à ceux qui plantent des mûriers.

Les manufactures de soie.

Pour que tout s'acheminât de concert à l'amélioration du pays, dans le même temps que les soieries naissaient, j'établis des manufactures d'étoffe et de velours. Ces ouvriers se sont établis ici en me causant de grandes dépenses; pour les diminuer avec le temps et pour rendre cet art étranger le nôtre, j'entretiens 40 élèves à mes dépens chez ces ouvriers que je remplace par d'autres à mesure

[1] Vergl. für das folgende Acta Borussica, Denkmäler der Preussischen Staatsverwaltung im 18. Jahrhundert: Die Preussische Seidenindustrie im 18. Jahrhundert und ihre Begründung durch Friedrich den Grossen, hrsg. von Hintze. 3 Bände (Berlin 1892).

que ceux-là deviennent maîtres. Nous avons actuellement 500 métiers en soie tant à Berlin qu'à Potsdam; mais ce n'est qu'un faible commencement.

Des manufactures en laine.

Les manufactures en laine sont les plus naturelles au pays, parceque cette matière est un de ses principaux produits. Mon père avait établi le *Lagerhaus* qui s'est fort augmenté, depuis qu'on y a fabriqué des draps comme ceux d'Aix-la-Chapelle. Ce raffinement a fait accroître de 300 métiers cette utile manufacture. Un marchand nommé Wegeli avait déjà du temps de mon père une manufacture considérable d'étamine, de serge et de petites étoffes; depuis il l'a augmentée du double, et beaucoup d'autres marchands ont établi de pareilles manufactures. Depuis peu il se fabrique beaucoup de cotonnades à Berlin, et tous les jours on voit de nouveaux progrès de l'industrie. Pour soulager les drapiers des petites villes, tous pauvres et hors d'état de faire des avances, j'ai établi quelques magasins de laine dans le plat pays, dont on leur fournit à crédit la première matière, et qu'ils ne remboursent qu'après que les draps qu'ils en ont travaillés, sont vendus. Cette méthode d'établir des magasins de laine pour les petits ouvriers, et des magasins de soie pour ceux qui font des étoffes, est très bonne et presque la seule par laquelle on puisse pousser ces sortes de manufactures. J'ai vu par les extraits des accises que nous manquons d'ouvriers en *Watte*, et je suis actuellement occupé d'établir une manufacture de ce genre à Brandebourg. Il est à observer que, lorsqu'on veut établir, en quelque genre que ce soit, une manufacture qui doit se soutenir, il faut préférablement à tout avoir soin de trouver un marchand qui s'en charge; car le manufacturier ne peut pas travailler et vendre en même temps sa marchandise, et de plus, le marchand entrepreneur a l'œil à ce que l'étoffe fabriquée soit bien conditionnée, ce qui en facilite la vente. Rien ne fait plus de tort au commerce que le manque de bonne foi, qu'un faux aunage ou des tricheries pareilles. Pour empêcher autant qu'il se peut, les ouvriers de frauder le public et les étrangers, il y a dans tout le pays des inspecteurs établis qui revoient les marchandises et réprouvent avec fermeté ce qui n'est pas de bon aloi. Cette attention est d'une grande importance, surtout pour le débit étranger.

Des fileurs de laine.

En examinant l'état des manufactures de laine, j'appris que généralement tous les entrepreneurs se plaignaient de ce qu'ils

manquaient de fileurs. Pour y subvenir, ils font travailler les Saxons pour eux, de sorte qu'une grande quantité de filasse entre tous les ans de Saxe dans ce pays-ci. Pour y procéder en forme, je recherchai cette qualité et le nombre de personnes qui pouvaient vivre ici de ce métier. Tout calcul fait, il se trouve que ce nombre va à 60 000 âmes. Je fus réjoui de cette découverte comme d'un moyen tout trouvé de rendre le pays plus peuplé; et d'abord je pris des mesures pour avoir et pour établir de ces sortes de gens. Pour qu'ils soient bien à leur aise, il leur faut une maison, un petit jardin et assez de pré pour nourrir deux vaches. J'ai attiré de ces colonies de Saxe, de Pologne et même du Mecklembourg. J'en ai établi ici auprès de Potsdam, à Köpenick, dans la Nouvelle-Marche, en Poméranie, auprès d'Oranienbourg et dans beaucoup de villages par le moyen des baillifs. Tout ce que je peux faire, c'est d'établir 1000 familles par an; et en comptant la famille à 5 personnes, il me faudrait douze ans, pour avoir le nombre des 60 000 complet. Dès qu'on a placé de ces sortes d'ouvriers, le premier soin à prendre c'est de les attacher à un marchand qui incontinent leur fournisse de l'ouvrage.

J'ai de même trouvé que nous manquions de garçons maçons et charpentiers; et afin d'y pourvoir, j'en ai établi 40 familles ici à Potsdam et 200 auprès de Berlin. Dans le pays de Magdebourg, le manque d'habitants obligeait les gentilshommes et baillifs d'avoir recours au travail des Thuringiens qui venaient tous les ans faire nos moissons et s'en retournaient chez eux avec notre argent. Pour empêcher cet abus, j'ai établi dans les villages du Magdebourg 600 familles de Thuringiens qui suffisent à présent à faire la récolte.

De la compagnie d'Emden.

Après la paix de 1746, je fus sollicité par beaucoup de marchands de leur accorder un octroi pour une compagnie orientale qu'ils avaient envie de former à Emden. A la fin je le leur accordai:[1]

1° à cause que cela procure aux particuliers le moyen de placer leurs capitaux au denier cinq,[2] et même à moitié du capital d'intérêt;

2° que par ce commerce les billets de la compagnie, entrant en circulation, doublent le nombre des espèces;

3° que c'est une branche du commerce des Hollandais dont nous faisons l'acquisition;

4° que, par le moyen de cette compagnie, nous aurons à meilleur

[1] Das Octroi wurde am 4. August 1750 ertheilt. — [2] = 20%.

marché toutes ces drogues des Indes que nous achetons à présent de la seconde main;

et 5° enfin qu'en liant le commerce d'Emden avec celui de Stettin, les entreprises de nos marchands en deviendront beaucoup plus considérables, et Stettin pourra faire une partie du commerce de Hambourg en Pologne, Bohême et Moravie.

Pour faciliter le commerce de Stettin, j'ai fait commencer à travailler à un port auprès de Swinemünde, ce qui était si indispensable que jusqu'à présent les marchands ont souffert de grosses pertes, faute de pouvoir faire hiverner sûrement leurs vaisseaux.

Telles sont à peu près les choses que j'ai ébauchées en divers genres; mais qu'on ne s'imagine point que ces essais ont achevé ce qu'il y a à faire. Je suis sorti d'une guerre onéreuse, j'ai été obligé d'employer les revenus de l'État aux besoins les plus pressants, tant pour rétablir l'armée que pour faire des forteresses, remplir le trésor, augmenter et fournir l'artillerie (ce qui est d'un grand détail), payer les dettes anglaises,[1] moyennant quoi je n'ai pu employer à ces différents usages qu'un argent amassé par mes petites épargnes. Comme la vie est courte et que ma santé est mauvaise, je ne présume point que je pourrai perfectionner aucun de mes projets; mais j'en dois rendre compte à la postérité, à cause que j'ai fait examiner toutes ces différentes choses, et, par la connaissance que j'en ai, je peux la mettre sur les voies et lui indiquer les moyens de faire de ce pays un des États les plus peuplés et les plus florissants de l'Europe.

De ce qu'il reste à faire.

Du défrichement des terres.

Il faut regarder la Poméranie comme un pays à moitié inculte. Il y a tant dans la Poméranie citérieure qu'ultérieure grand nombre de marais à défricher et où l'on peut établir 100 000 âmes. Il y a d'abord le lac de la Madue et les marais de l'Oder; il y a entre les

[1] Die auf Schlesien eingeschriebenen, im Breslauer Frieden anerkannten Forderungen eines englischen Capitalisten-Consortiums, von denen an Capital und Zinsen 1743—1751 bereits 360 000 Pfund Sterling abgetragen waren; den Rest (45 000 Pfund) hat der König bei Ausbruch des Conflicts mit England im November 1752 beim Kammergericht hinterlegt, bis den preussischen Kauffahrern Schadenersatz für die englischen Kapereien (vergl. S. 52) geleistet war. Die beiderseitigen Ansprüche wurden durch die Westminsterconvention vom 16. Januar 1756 geregelt. Vergl. P. C., Bd. II, 516; III, 397; VI, 602; VII, 427; VIII, 596. 597; IX, 479; X, 528; XI, 474; XII, 503.

mains des nobles assez d'arpents incultes pour y faire 100 villages; il y a de même autour des villes des contrées où l'on peut établir beaucoup plus de monde qu'il y en a actuellement. C'est au souverain à faire défricher les biens de la couronne; il peut animer les gentilshommes à ces sortes d'établissement, en y envoyant des personnes entendues qui en fassent le projet et leur en fassent voir l'avantage; les villes ont commencé à faire de nouveaux établissements, il ne reste qu'à les encourager à poursuivre leur ouvrage; et dans toutes les fermes royales les fermiers, au renouvellement de leur bail, sont obligés (au lieu de hausser les bails) d'établir un certain nombre de demi-paysans qu'on appelle *Häusler*.

Dans la Nouvelle-Marche il y a les marais de la Warthe et tout proche de Küstrin du côté de Sonnenbourg un terrain superbe à défricher où l'on peut établir au delà de 1200 familles. Il y en est de même à l'égard des gentilshommes de la Nouvelle-Marche que de ceux de la Poméranie: grand nombre d'habitants peuvent encore peupler cette province.

La Vieille-Marche est de ces provinces celle que je connais le moins, mais je sais que, dans les grandes forêts de Gardelegen, il y a des marais à défricher. Il ne restera guère de villages à établir dans la Moyenne-Marche, à moins qu'on ne veuille sacrifier des métairies et y mettre des paysans, ce qui rapporte moins, mais ce qui, après tout, vaut mieux. Les pays de Magdebourg et de Halberstadt sont si bien peuplés que je ne crois pas qu'il y ait grande chose à faire dans le plat pays. Mais en Poméranie, dans la Nouvelle- et Vieille-Marche, le nombre des brebis peut être considérablement augmenté tant chez la noblesse qu'à l'égard des villes et surtout du côté de Stolp, Cörlin, Cöslin, et dans la Nouvelle-Marche vers Landsberg et les frontières de la Pologne. Quant aux villes, mon avis serait d'y faire bâtir tout massif tant pour ménager le bois que pour prévenir les incendies; d'ailleurs il n'y a que la pierre de durable.

Des canaux.

On m'a proposé de rendre la Rega navigable en Poméranie, l'Angerapp en Prusse et de donner un cours droit et resserré à l'Oder entre Breslau et Glogau. Mais comme je ne me suis pas trouvé en fonds, j'ai été obligé de laisser reposer ces projets qui méritent d'être bien examinés avant de les entreprendre, afin d'être sûr que la chose est possible, que le pays en retire un grand avantage, et que l'argent n'y est point placé avec perte.

Des soieries.

Les soieries ne sont que dans le berceau. Dans 6 ans d'ici, lorsque les arbres seront assez forts pour qu'on puisse cueillir leurs feuilles, il faudra se pourvoir d'une grande quantité de graines de vers à soie, afin d'en pouvoir fournir abondamment au public; il faudra faire imprimer le procédé de l'éducation des vers et de la façon de faire de la soie, organsin, trame, filoselle etc., avoir des espèces d'écoles où des servantes et des gens de la campagne puissent apprendre de quelle façon et quand il faut faire éclore les vers, comment il faut les nourrir, et comment il faut dévider les cocons. Il y a un prêtre à Berlin[1] qui a fondé un collège qu'il appelle la *Realschule,* où il a instruit tous les précepteurs à faire de la soie; il n'y a qu'à les envoyer dans la suite marguilliers dans les villages, et la noblesse et les baillifs des environs apprendront d'eux à pousser cette utile culture. Dans nos climats froids, le grand art consiste à ne pas faire éclore les œufs trop tôt ni tous à la fois, et à ne point donner des feuilles chargées de la rosée aux vers qui en deviennent d'abord hydropiques.

Des manufactures de soie.

Pour pousser ces manufactures, il faut non seulement accorder la libre sortie des étoffes travaillées dans le pays, mais encore accorder de certains prix (comme cela se fait en Angleterre) aux marchands qui en auront débité chez l'étranger; et comme nous n'avons pas à beaucoup près autant de métiers qu'il en faut, le souverain ne parviendra à les bien établir qu'en donnant de grosses sommes aux marchands qui se chargeront de ces manufactures, cette dépense dût-elle même aller à 100 000 écus par an. Et alors il faudra augmenter le nombre d'élèves entretenus aux dépens du souverain[2] jusqu'à 2 ou 300 pendant quelques années, et nous pourrons avoir 2000 métiers en tout. J'ai de plus établi un grand magasin de soie à Berlin, dont je compte d'augmenter le fonds jusqu'à 100 000 écus, de sorte que, dans un temps où les soies renchérissent, nos ouvriers pourront travailler au même marché et gagner la chance à ceux de Leipzig, de Hambourg et même à ceux de Hollande.

Des manufactures de laine.

Je crois qu'il n'y a presque rien à ajouter à ces manufactures, et qu'il ne s'agit que de continuer à les encourager, comme on a fait jusqu'à présent, et d'en établir davantage en Prusse.

[1] Hecker von der Dreifaltigkeitskirche. — [2] Vergl. S. 17.

Des fileurs.

J'ai dit plus haut que nos manufactures peuvent entretenir 60 000 fileurs; il faut nécessairement les faire venir. Une famille coûte à établir 60 écus; si on dépense 60 000 écus par an, voilà de quoi établir 1000 familles, ainsi dans 12 ans on n'en manquerait plus. La Nouvelle-Marche, la Moyenne-, la Vieille-Marche et la Poméranie fournissent assez d'endroits incultes pour les placer.

Des manufactures qui nous manquent.

Cet article est plus étendu qu'on ne pense. La manufacture de couteaux et de ciseaux qui est à Neustadt, n'est pas aussi étendue qu'elle pourrait l'être, et mérite d'être portée au triple de ce qu'elle est. Il faut pour le moins de 200 métiers de *Watte* dans le pays. Nous n'avons point d'aiguilles; on en peut faire ici tout aussi bien qu'à Aix-la-Chapelle, et une pareille manufacture peut donner de l'entretien à beaucoup de monde. Nous manquons de beau papier; on peut établir un grand moulin de papier en Poméranie auprès d'une petite rivière qui, dans la Poméranie ultérieure, va se jeter dans l'Oder et qui a assez de rapidité pour mouvoir les roues. On peut acheter des Frisons les guenilles et les chiffons qu'ils vendent à présent aux Hollandais et qui pourrai[en]t arriver par Stettin à bon marché au moulin de papier. Les manufactures de cotonnade peuvent être considérablement augmentées. On peut augmenter de même celles de grosse toile qui sont dans le plat pays. On peut établir en grand nombre des manufactures de mouchoirs à soie, de rubans même faits sur des moulins, de cuir de Russie, de ce cuir d'Angleterre dont on fait les semelles pour les souliers. On peut augmenter les faiseurs de boutons et de gants, en leur procurant le débit qu'ont à présent les Hambourgeois en Pologne, par les foires de Francfort. On peut encourager l'imprimerie, ce qui fait un objet considérable tant pour la consommation du papier que par une espèce de commerce dont le Nord ne s'est pas avisé encore et qui produit que, par le moyen d'un seul exemplaire que le libraire achète et réimprime, il dispense tous les citoyens d'envoyer leur argent chez d'étrangers, pouvant trouver ce livre imprimé ici, de sorte que tous les bons livres faits ailleurs ne deviennent que des manuscrits pour nos libraires. Mais toutes ces choses demandent des avances de la part du gouvernement, et cela m'a empêché de les pousser jusqu'à présent avec toute la force que je l'aurais désiré.

Des magasins d'abondance.

Nous avons deux magasins d'abondance. Les uns sont pour l'armée: j'en parlerai dans son lieu.[1] La destination des autres est de servir pour entretenir l'équilibre entre les villes et la campagne, vendre dans les villes, quand le blé est trop cher, et acheter à la campagne, quand il est à trop grand marché. On s'en sert aussi pour en avancer aux nobles et aux paysans qui ont souffert par quelque calamité, et qui seraient ruinés, si on ne leur procurait promptement cette sorte de soulagement. Nos magasins d'abondance destinés pour le pays contiennent actuellement 8000 *Winspel* de blé. La règle qu'on suit, c'est de tenir le blé de façon, à Berlin, qu'il ne passe pas un écu, et à la campagne, qu'il ne se vende pas sous le prix de la chambre qui est ici de 16 gros, dans la Nouvelle-Marche et auprès de Stettin à 14, et en Prusse et dans le Lauenbourg à 12.[2]

Des règles pour le commerce et les manufactures.

Le fondement du commerce et des manufactures est d'empêcher l'argent de sortir, et d'en faire rentrer. On empêche l'argent de sortir en fabriquant chez soi toutes les choses qu'on prenait autrefois de l'étranger, ce qu'on apprend par les extraits des accises qui marquent toutes les marchandises qui entrent et se débitent dans l'État. Il est facile de juger, par ces extraits, des fabriques que l'on peut augmenter, et des nouvelles que l'on peut établir. En second lieu, on empêche l'argent de sortir en aussi grande abondance qu'il arriverait sans cela, en cherchant les choses dont on ne peut se passer, à leur source, en trafiquant soi-même, ce qui fait que la marchandise qui coûtait un écu, lorsqu'on l'achetait à Hambourg, ne coûtera qu'un florin, achetée en Espagne. De cette sorte, en diminuant le prix des choses, on y gagne considérablement, outre le profit que font les marchands du pays, ce qui est autant de perdu pour ceux de Hambourg et de Hollande. Les manufactures font naturellement entrer beaucoup d'argent comptant dans un État, et elles nous en peuvent procurer beaucoup plus encore, vu le voisinage de la Pologne et de la Russie, pays qui manquent de

[1] Vergl. S. 95. — [2] Ueber die Kammertaxen vergl. Roden, „Kurzgefasste Nachricht von dem Finanzwesen" (1774/75) bei Preuss, Friedrich der Grosse, Bd. 4, S. 457 (Berlin 1834), und Acta Borussica, Denkmäler der Preussischen Staatsverwaltung im 18. Jahrhundert: Getreidehandelspolitik, Bd. III. Die Getreidehandelspolitik und Kriegsmagazinverwaltung Preussens, 1740—1756, hrsg. von W. Naudé und Skalweit (Berlin 1910).

tout et qui sont obligés de payer l'industrie de leurs voisins. Ces raisons doivent porter les souverains à encourager les manufacturiers et les marchands, soit en leur donnant toute sorte de privilèges et immunités, soit en les secourant d'argent, pour les mettre en état de faire de grosses entreprises. Il faut de plus veiller sur les juifs et les empêcher de se mêler du gros du commerce, empêcher que leur nombre n'augmente, et à chaque friponnerie qu'ils font, leur ôter leur privilège d'asile, à cause que rien n'est plus contraire au commerce des marchands que le négoce illicite que font les juifs. J'ai introduit de plus que l'on montre à tous les marchands les extraits des entrées des marchandises, pour qu'ils aient plus de facilité à étendre leur commerce et à voir de quel côté et par quels moyens ils peuvent l'augmenter. J'ai déjà parlé du commerce d'Emden et de Stettin;[1] ainsi il n'est pas nécessaire de répéter ici ce que j'en ai dit plus haut. Ce projet peut devenir très important, s'il se réalise. Je ne le verrai jamais achevé, mais la postérité pourra le voir, si elle suit le même plan, en se servant des moyens propres pour l'exécuter.

De quelques impôts à rabaisser.

Je ne conseille point aux souverains de rehausser aucun impôt, mais plutôt d'en rabaisser deux qui me font saigner le cœur, lorsque j'y pense. L'un de ces impôts est sur le plat pays et se nomme *Reuter-Verpflegung*:[2] ce serait un objet de 150000 écus par an, si on voulait l'abolir, mais ce serait une œuvre digne d'un bon prince et qui soulagerait beaucoup les gens de la campagne qui le payent. L'autre c'est le service des villes.[3] La Poméranie, le Magdebourg, la Silésie surtout en est excessivement chargée. Ce serait encore un objet de 150000 écus qui retournerai[en]t au profit des villes, impôt dont les bourgeois sont foulés et qui réellement empêche beaucoup de petites villes de devenir florissantes.

Ceux qui liront ceci, diront sans doute: il est plaisant à lui de donner des conseils à ses successeurs, quand il peut les exécuter lui-même. Je réponds à cette objection: que je ne suis pas maître de faire ce qui me plaît; que je suis sorti d'une guerre fort onéreuse; que le principal soin après la paix a été d'assurer l'État, de refaire un trésor, de rétablir l'armée, d'achever les forteresses, d'assembler

[1] Vergl. S. 19. 20. — [2] Gewöhnlich „Cavalleriegeld" genannt (vergl. darüber Roden bei Preuss, Friedrich der Grosse, Bd. 4, S. 416. 427). — [3] Vergl. S. 97. Ueber die städtische „Servisumlage" vergl. Roden bei Preuss, Bd. 4, S. 459.

des magasins, enfin de mettre les caisses dans un ordre convenable; et il ne serait pas prudent de rien changer à cette méthode, avant que tous les coffres se trouvent remplis. Selon les arrangements de nos finances, il y a tous les ans un reste d'environ 2 millions 3 à 400 000 écus; mais je n'ai pu y toucher à cause des raisons susdites; et si jamais on se trouve en état de rabaisser ces impôts, il faut que ce soit en acquérant de nouveaux revenus qui réparent cette perte.

Courte récapitulation.

Il résulte de tout ce que j'ai dit ici au long de l'état des finances, qu'un prince peut encore considérablement augmenter ses revenus, non pas en foulant les peuples et en mettant de nouveaux impôts, mais en soulageant ses sujets et se servant d'une industrie louable pour s'agrandir. Quant aux caisses générales, le point principal c'est de faire exactement payer leurs contributions aux peuples et leur bail aux fermiers, pour être en état de payer régulièrement le militaire, les juges, les finances, les apanages de la maison et toutes les dépenses de l'État, de ne point mêler ni brouiller la recette de ces différentes caisses, de ne jamais dépenser tout le revenu de l'année, afin que, par l'épargne, le trésor[1] public soit sans cesse assez rempli pour qu'on puisse soutenir une guerre au moins pendant 4 années et parer à toutes les calamités qui peuvent arriver à l'État; de bien choisir les gens de finance, de les tenir dans une subordination militaire et d'être moins soigneux de donner des ordres qu'exact à les faire exécuter. Il y a tels édits qu'il faut renouveler de trois en trois ans, et il y a des fiscaux qu'il faut sans cesse animer à faire leur devoir et à contrôler ceux qui contreviennent aux édits.

Quant aux défrichements, au commerce, aux manufactures, j'en ai parlé suffisamment. Il ne me reste qu'un mot à dire sur le devoir du souverain: c'est d'aimer le peuple et de le ménager dans toutes les occasions qui dépendent de lui, soit en lui accordant des rémissions, soit en le soulageant des impôts trop durs qu'il porte, soit en soutenant la noblesse et ses privilèges de même que les villes et en punissant les chambres de domaines et les fiscaux qui intentent malicieusement des procès aux nobles, aux villes et aux paysans. Un souverain doit regarder comme son devoir de protéger la noblesse qui fait le plus beau fleuron de sa couronne et le lustre de son armée; et par cette raison il doit non seulement les maintenir en repos, mais tâcher d'améliorer leur état et de les enrichir autant qu'il dépend de lui. Il y a une espèce de gens désœuvrés

[1] Vorlage: afin que l'épargne et le trésor.

et fainéants qu'on appelle faiseurs de projets. Un souverain a lieu d'être en garde contre toutes leurs mauvaises insinuations où ils mettent sans cesse en avant l'intérêt du souverain, mais qui, bien examiné, n'est autre que la perte et la ruine des sujets. De mes jours je ne connais aucun prince en Europe qui n'ait pas été la dupe de ces sortes de fripons, mais le roi de Pologne l'a été plus grossièrement qu'aucun autre.

Un prince qui aurait bien rangé ses affaires, trouverait à faire des établissements bien beaux et dignes d'un père du peuple. L'un ce serait une maison avec des fonds attachés pour 200 veuves d'officiers; ce serait un objet de 25 à 30000 écus. L'autre serait des établissements dans toutes les grandes villes pour élever les enfants trouvés aux dépens de l'État; et enfin une académie (qu'on pourrait fonder à Berlin), pour y élever 20 jeunes gentilshommes dans l'étude des belles lettres et dans tous les exercices qui conviennent à des gens de naissance.[1] Ce sont des projets que j'ai faits depuis longtemps, mais que je ne serai peut-être jamais assez heureux que de pouvoir les exécuter.

Fin de l'article des finances.

De la politique.

La politique est la science d'agir toujours par des moyens convenables conformément à ses intérêts. Pour agir conformément à ses intérêts, il faut les connaître, et pour parvenir à cette connaissance, il faut de l'étude, du recueillement et de l'application.

La politique des souverains a deux parties: l'une qui regarde l'intérieur du gouvernement, contient les intérêts de l'État et le soutien du système du gouvernement; l'autre qui embrasse tout le système de l'Europe, travaille à consolider la sûreté de l'État et à étendre, autant que cela se peut (par des voies usitées et permises), le nombre des possessions, la puissance et la considération du prince.

De la politique intérieure.

L'arrangement des finances dont je viens de parler, fait partie de la politique intérieure de l'État; mais ce n'est pas tout: il y a bien d'autres choses à observer. Il faut d'abord s'appliquer à connaître le génie des peuples que l'on veut gouverner, afin de savoir

[1] Dieser Plan gelangte 1765 mit der Gründung der „Académie des Nobles“ in Berlin zur Ausführung. Vergl. die eigenhändige „Instruction“ des Königs: Œuvres, Bd. 9, S. 75 ff.

s'il faut employer la douceur ou la sévérité envers eux, s'ils sont enclins à des révoltes, s'ils sont portés aux mouvements, aux intrigues, aux satires etc., quels sont leurs talents et à quels emplois ils sont les plus propres. Le jugement que je vais porter des nations que j'ai l'honneur de gouverner, ne porte que sur le nombre, et il faut toujours y faire l'exception de quelques particuliers, ou mieux nés que les autres ou plus vicieux que leurs concitoyens.

J'ai remarqué que les Prussiens ont l'esprit fin et délié, qu'ils ont de la souplesse (qui dégénère en fadeur, lorsqu'ils ne sortent pas de leur patrie); on les accuse d'être faux,[1] mais je ne les crois pas plus faux que les autres. Beaucoup de Prussiens ont servi et servent avec distinction tant dans le militaire que dans le civil, mais je parlerais contre l'aveu de ma conscience, si j'accusais un seul de ceux que j'ai connus, de fausseté.

Les Poméraniens ont un sens droit et de la naïveté; c'est de toutes les provinces celle qui a produit les meilleurs sujets tant pour la guerre que pour les autres emplois; il n'y a que les négociations dont je ne voudrais pas les charger, à cause que leur franchise ne convient pas dans des affaires où il faut souvent jouer fin contre fin.

La noblesse de l'Électorat est voluptueuse; elle n'a ni l'esprit des Prussiens ni le solide des Poméraniens. Celle du Magdebourg a plus de sagacité et a produit quelques grands hommes.

Les Silésiens de la Basse-Silésie sont ce qu'on appelle de bonnes gens, un peu bêtes, ce qui n'est que la suite de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue: ils sont vains, ils aiment le luxe, la dépense, les titres et haïssent un travail suivi ou cette application austère que demande la discipline militaire; celui qui réformera un jour l'éducation de cette noblesse, sera leur Prométhée qui les animera du feu céleste. Ceux de la Haute-Silésie ont la même vanité avec plus d'esprit, mais aussi moins d'attachement pour le gouvernement prussien, à cause qu'ils sont tous catholiques et que la plupart de leurs parents sont établis sous la domination autrichienne.

Les gentilshommes du comté de la Marche et du pays de Minden ont fourni de bons sujets à l'État; leur éducation un peu grossière ne leur a pas donné ce brillant qu'on acquiert dans l'usage du monde; mais ils ont un talent supérieur à celui-là, qui est de se rendre utiles à la patrie.

Les Clévois sont des imbéciles, confus et engendrés dans l'ivresse de leur père, qui n'ont ni des talents naturels ni de l'acquis.

[1] Vergl. das Politische Testament Friedrich Wilhelms I.: Acta Borussica, Behördenorganisation, Bd. III, S. 448.

En général cette noblesse fait un corps respectable, dont je distingue surtout les Poméraniens, les Prussiens, ceux de la Marche et du Magdebourg, ceux de Minden et du comté de la Marche. Cette digne noblesse a sacrifié sa vie et ses biens pour le service de l'État; sa fidélité et son mérite doivent lui attirer la protection de tous ses souverains; et c'est un de leurs[1] devoirs de soutenir les familles qui s'appauvrissent, pour les maintenir dans la possession de leurs terres: car ce sont eux qu'il faut regarder comme les bases et les colonnes de l'État.

Dans cet État il n'y a ni factions ni soulèvements à craindre; il ne faut employer que la douceur dans le gouvernement et ne se défier que de quelques gentilshommes obérés ou mécontents ou de quelques chanoines ou moines de la Silésie, mais qui, loin de se déclarer ouvertement, bornent leurs mauvaises manœuvres à se rendre les espions de nos ennemis.

Il n'est que peu d'occasions où l'on soit obligé d'employer la rigueur. J'ai été assez heureux jusqu'à présent d'avoir plutôt à me plaindre de manquer de récompenses pour des personnes qui en méritent, que de cachots pour enfermer des coupables. Le général Walrave est le seul que j'ai fait arrêter pour avoir voulu passer chez les Autrichiens et leur donner les plans de mes forteresses.[2]

A ces connaissances générales et trop vagues il faut ajouter celles des individus et approfondir les personnes dont on veut se servir, connaître leur mérite, leur fort et leur faible, pour employer chacun dans ce qui est de sa compétence. Tous les souverains qui [ne] jugent de leurs ministres et de leurs généraux que par leur physiognomie, confient l'administration de leurs finances à un fripon aimable, une expédition vive à un général lent qu'ils ont cru entreprenant, une commission qui exige de la prudence, à un étourdi qui a l'honneur d'être leur maquereau, et par là ils gâtent toutes leurs affaires. Peu d'hommes sont nés sans talents: mettre chacun dans sa place, c'est tirer un double avantage de tous ensemble; c'est ne point se tromper et donner au corps du gouvernement plus de vigueur et de force, à cause que tout sert et que tout est à portée de servir utilement.

De quelques maximes de politique relativement à la noblesse.

Un objet de la politique du souverain de cet État est de conserver sa noblesse; car quelque changement qui puisse arriver, il

[1] Vorlage: ses. — [2] Vergl. P. C., Bd. VI, 595. 604.

en aura peut-être de plus riche, mais jamais de plus valeureuse ni de plus fidèle. Pour qu'ils se maintiennent dans leurs possessions, il est nécessaire d'empêcher les roturiers d'acquérir des biens nobles, et de les engager à placer leurs fonds dans le commerce, de sorte que, si quelque gentilhomme est obligé de vendre ses terres, qu'il ne se trouvent que des gentilshommes qui les achètent.

Il est nécessaire de même d'empêcher la noblesse de servir ailleurs, de leur inspirer un esprit de corps et de nation: c'est à quoi j'ai travaillé, et que, pendant le cours de la première guerre, je me suis donné tous les mouvements possibles pour faire passer le nom de Prussiens, pour apprendre à tous les officiers que, de quelque province qu'ils fussent, ils étaient tous censés Prussiens, et par cette raison que toutes ces provinces, quoiqu'entrecoupées, font un corps ensemble.

Il est juste que la noblesse voue préférablement ses services à sa patrie qu'à quelqu'autre puissance que ce puisse être. Par cette raison on a publié des édits sévères contre les nobles qui prenaient service ailleurs sans en avoir la permission. Mais comme beaucoup de gentilshommes préfèrent une vie fainéante et basse à la gloire des armes, il est nécessaire d'attacher des distinctions et de donner des préférences à ceux qui servent, à l'exclusion de ceux qui ne servent pas; de faire de temps en temps rassembler les jeunes gentilshommes, tant en Poméranie qu'en Prusse et en Haute-Silésie, pour les mettre dans les cadets et de là les placer dans les troupes.

Des villes et bourgeois.

J'ai laissé aux villes dans les anciennes provinces la liberté d'élire leurs magistrats, et ne me suis mêlé de ces élections que lorsqu'elles en abusaient, et que des familles bourgeoises attiraient à elles toute l'autorité au préjudice des autres bourgeois. En Silésie, je leur ai ôté le droit des élections, de crainte qu'ils ne remplissent les places d'échevins de gens dévoués à la maison d'Autriche. Avec le temps et quand la génération présente sera éteinte, on pourra rendre à la Silésie ses droits d'élection sans courir aucun hasard.

Des paysans.[1]

J'ai relâché aux paysans des services qu'ils faisaient par le passé: au lieu de servir 6 jours de la semaine, comme par le passé,

[1] Vergl. Stadelmann, Preussens Könige in ihrer Thätigkeit für die Landeskultur, II. Theil: Friedrich der Grosse (Publicationen aus den K. Preuss. Staatsarchiven, Bd. 11; Leipzig 1882), und Hintze, Zur Agrarpolitik Friedrichs des Grossen (Forschungen zur brandenburg. u. preuss. Geschichte, Bd. 10, S. 275 ff.).

ils n'ont que trois jours de corvées. Ceci a irrité les paysans de la noblesse qui dans beaucoup d'endroits se sont opposés à leurs seigneurs. Le souverain doit tenir un équilibre entre le paysan et le gentilhomme, de sorte qu'ils ne se ruinent pas l'un l'autre. En Silésie, le paysan, hors la Haute-Silésie près, est sur un très bon pied; en Haute-Silésie il est serf. Il faudrait avec le temps tâcher de le rendre libre. J'en ai donné l'exemple dans mes bailliages où j'ai commencé à les mettre sur le pied de ceux de la Basse-Silésie. On doit de plus empêcher les paysans d'acheter des terres de nobles, et les nobles d'acheter des terres de paysans, à cause que les paysans ne sauraient servir comme officiers dans l'armée, et que les nobles, en faisant des métairies des biens des paysans acquis, ferai[en]t diminuer par là le nombre d'habitants et de cultivateurs.

Des ecclésiastiques et de la religion.

Les catholiques, les luthériens, les réformés, les juifs et nombre d'autres sectes chrétiennes habitent dans cet État et y vivent en paix: si le souverain animé d'un zèle déplacé s'avisait de se déclarer pour une de ces religions, on verrait d'abord se former des partis, les disputes s'échauffer, les persécutions commencer peu à peu et enfin la religion persécutée quitter sa patrie et des milliers de sujets enrichir nos voisins de leur nombre et de leur industrie.

Il est très indifférent à la politique qu'un souverain ait de la religion ou qu'il n'en ait point. Toutes les religions, quand on les examine, sont fondées sur un système fabuleux, plus ou moins absurde. Il est impossible qu'un homme de bon sens qui entre en dissection de ces matières, n'en voie pas l'erreur; mais ces préjugés, ces erreurs, ce merveilleux est fait pour les hommes, et il faut savoir assez respecter le public pour ne le pas scandaliser dans son culte, de quelque religion qu'il soit.

Les juifs sont de toutes ces sectes la plus dangereuse, à cause qu'ils font tort au négoce des Chrétiens, et qu'ils sont inutiles à l'État. Nous avons besoin de cette nation pour faire un certain commerce en Pologne, mais il faut empêcher que leur nombre n'augmente, et les mettre, non pas à un certain nombre de familles, mais à un nombre de têtes, et resserrer leur commerce, les empêcher de faire des entreprises en gros, pour qu'ils ne soient que détailleurs.

Le grand nombre des catholiques se trouve en Silésie. On leur laisse le libre exercice de leur religion, mais pour empêcher que les couvents n'ensevelissent pas dans leur célibat les espérances des familles, il est défendu de devenir moine ou religieuse avant l'âge

de majorité. Je laisse d'ailleurs aux ecclésiastiques toute liberté et les droits qui leur appartiennent. Les curés sont d'assez bons gens, les moines sont plus portés pour la maison d'Autriche. Par cette raison je leur fais payer 30 pour-cent de leurs revenus à l'État, afin qu'ils soient bons à quelque chose. Les jésuites, espèce la plus dangereuse de tous les moines de cette communion, sont en Silésie singulièrement fanatiques de la maison d'Autriche. Pour opposer autel à autel, j'ai fait venir des jésuites français et lettrés qui élèvent la noblesse silésienne,[1] et par l'animosité qui règne entre ces moines français et allemands, je les empêche de faire les intrigues dont ils seraient capables pour la maison d'Autriche. Les chanoines du Dôme convaincus d'une partialité fanatique pour la Reine[2] m'ont obligé d'avoir l'œil pour que toutes les places vacantes ne se remplacent que par des sujets paisibles.

Je suis en quelque façon le pape des luthériens et des réformés le chef de l'église, je fais les prêtres, et je n'exige d'eux que des mœurs et de la douceur, je dispense des cas de mariages, et je suis très indulgent sur cette matière, à cause que le mariage dans le fond n'est qu'un contrat civil qui peut être dissolu, dès que les deux partis y consentent. Hormis frère et sœur, mère et fils, fille et père, je permets avec indulgence qu'on se marie à sa fantaisie; car il n'y a point de mal à ces alliances-là.

Les autres sectes chrétiennes sont toutes tolérées ici; on ferme la bouche au premier qui veut allumer une guerre civile, et on couvre les opinions de novateurs du ridicule qu'elles méritent. Je suis neutre entre Rome et Genève.[3] Si Rome veut empiéter sur Genève, elle y a du pire; si Genève veut opprimer Rome, Genève est condamnée. De cette façon je peux diminuer les haines de religion en prêchant la modération à tous les partis, et je tâche de les unir en leur remontrant qu'ils sont tous concitoyens, et qu'on peut aimer un homme qui porte un habit rouge, tout autant qu'un autre qui en porte un gris.

Je tâche d'entretenir bonne amitié avec le Pape, afin de gagner par là les catholiques et de leur faire comprendre que la politique des princes est la même, quand même la religion dont ils portent le nom, est différente. Cependant je conseille à la postérité de ne se pas fier au clergé catholique, à moins que d'avoir des preuves authentiques de sa fidélité.

[1] Vergl. P. C., Bd. IX, 13. — [2] Maria Theresia. — [3] Voltaire sagt in der „Henriade" (II, 5): „Je ne décide point entre Genève et Rome."

Des princes du sang.

Il est une espèce d'être amphibie qui n'est ni souverain ni particulier, et qui quelquefois est bien difficile à gouverner: c'est ce qu'on appelle un prince du sang. La grandeur de leur extraction leur donne un certain orgueil qu'ils nomment noblesse, qui leur rend l'obéissance insupportable et tout assujettissement odieux. S'il y a quelque intrigue, quelque cabale ou quelque menée à appréhender, c'est d'eux qu'elle peut venir. Dans cet État, ils peuvent moins que toute part ailleurs; mais le meilleur parti qu'on puisse prendre avec eux, c'est de relancer vivement le premier qui lève l'étendard de l'indépendance, de les traiter avec toute la distinction qui appartient à leur naissance, de les accabler de tous ces honneurs extérieurs, mais de les éloigner des affaires et de ne leur confier la conduite des troupes qu'à bonnes enseignes, à savoir, lorsqu'ils ont des talents et qu'on peut se confier en leur caractère.

Ce que je dis des princes, s'étend aux princesses qui ne doivent jamais, sous quelque prétexte que ce soit, se mêler du gouvernement.

Des peines et des récompenses.

Deux motifs principaux gouvernent les hommes: la crainte des punitions et l'espoir des récompenses. Pour les conduire, on les empêche de ne se point écarter des lois de la société dans laquelle ils vivent, en leur faisant redouter les rigueurs de la justice, et on les anime et les encourage à des actions louables par l'appât de la fortune. Dans cet État le souverain n'a pas besoin, heureusement, d'user souvent de rigueur; il n'y a que des crimes de trahison contre l'État qui méritent d'être punis sévèrement, et même on peut empêcher bien des gens de se laisser séduire à commettre de semblables attentats. A la dernière guerre, j'étais informé que l'abbé de Grüssau, quelques ecclésiastiques et quelques nobles tramaient en faveur de la cour de Vienne. Je les fis arrêter ou les reléguai pendant les troubles dans d'autres provinces,[1] ce qui leur ôtant les moyens de se rendre coupables, leur fit éviter les punitions qu'ils se seraient attirées infailliblement, si on leur avait laissé la liberté de suivre leur penchant. Après la paix, ils retournèrent tranquillement chez eux vaquer à leurs affaires, et ceux d'entre eux,

[1] Für die Verschickung einiger Breslauer Domherren und des Abbé Bastiani während des Zweiten Schlesischen Krieges vergl. Lehmann, „Preussen und die Katholische Kirche," Bd. 2, S. 508. 511—514. 521—526. 532 (Publicationen aus den Königl. Preuss. Staatsarchiven, Bd. X; Leipzig 1881).

qui sont raisonnables, doivent me savoir gré de les avoir obligé à conserver leur innocence.

Je l'ai dit et je le répète: dans ce pays ici on est plus embarrassé de trouver autant de récompenses qu'en demandent les belles actions, qu'on n'est contraint à punir les mauvaises. On ne saurait assez estimer la vertu ni encourager ceux qui la pratiquent. L'intérêt de l'État est que ses citoyens la professent tous; il faut donc la faire connaître, amplifier même les belles actions, pour leur donner, s'il se peut, un plus grand lustre et inspirer de l'émulation aux âmes nobles qui en sont susceptibles. Supposé même qu'un homme qui, n'ayant pas reçu de la nature cette élévation d'âme qu'ont les esprits bien faits, fît une belle action par avidité des honneurs et des récompenses, c'est toutefois beaucoup gagné, et quoique le motif de l'action soit bas en lui-même, la belle action n'en est pas moins utile au public. Les vertus les plus utiles dans les citoyens sont l'humanité, l'équité, la valeur, la vigilance et l'amour du travail: cela fait des hommes utiles pour le civil et pour le militaire; ce sont ces sortes de qualités qu'il faut récompenser.

Enrichir un homme sans mérite par faveur, c'est marquer autant d'aveuglement que la[1] Fortune; combler de bienfaits un maquereau, c'est dire au public: venez, faites le même office, et les récompenses seront pour vous; élever aux grandeurs un chasseur, c'est témoigner que la chasse est la première profession, le premier métier de l'État, et animer la noblesse à choisir ce métier par préférence. Mais qu'arrive-t-il de cette mauvaise distribution? que le mérite languit dans l'oubli, que la vertu ne jouit pas de l'estime qui lui est due, et que, faute d'émulation et d'encouragement, beaucoup de personnes qui seraient capables de se porter au bien, se négligent et ne rendent pas à l'État tous les services qu'il en pourrait attendre. L'espèce de gens qui doivent être récompensés, sont des juges intègres, des financiers qui, sans fouler le peuple, ont par industrie fait hausser les revenus de la couronne, des négociateurs qui ont servi avec fidélité et adresse dans des temps critiques, des militaires qui ont généreusement hasardé leurs jours pour leur patrie, qui par la longueur de leurs services ou par[2] leurs blessures méritent des récompenses, des officiers entendus et capables de rendre à l'avenir des services, d'autres qui ont perdu leur santé et qui ne sont plus en état de vaquer à leurs emplois et qu'il y aurait de l'ingratitude de ne point assister dans leurs besoins. Enfin, pour qui seraient les récompenses, si ce n'est pour ces officiers qui se distinguent à la

[1] Vorlage: qu'à la. — [2] Vorlage: de.

guerre par des actions éclatantes, conduites avec art et exécutées avec audace? Pour tant de personnes qui ont droit d'aspirer aux récompenses, nous n'avons que les décorations de deux ordres[1] sans pensions, 40 *Amtshauptmannschaft* ou capitain[er]ies, des bénéfices dans les cathédrales de Magdebourg, Halberstadt, Minden, Brandebourg et Camin, quelques gouvernements de peu de rapport, des pensions sur les bénéfices de la Silésie et sur les commanderies de l'ordre de Malte; ajoutez à cela quelques pensions sur la caisse des domaines. Quelles que soient ces faibles récompenses, il faut s'en servir avec art et relever, par la façon de donner, le prix de la chose que l'on donne. Si la faveur surtout n'a point de part à la dispensation de ces bienfaits et qu'on ne les donne qu'au mérite, il est sûr que c'est le moyen le plus infaillible d'encourager à la vertu et de faire que beaucoup de personnes en revêtissent les dehors, qui, dans tout autre gouvernement, lâcheraient le frein au dérèglement de leur cœur; et tout État où il y a le plus de vertu, doit à la longue l'emporter sur les autres: ce sera là que se feront des belles actions en plus grand nombre que chez tous ses voisins, et que, par conséquent, le nombre de grands hommes sera supérieur à celui des autres peuples. Comme tous les hommes, par un effet de leur inquiétude naturelle, tendent sans cesse à améliorer leur état, il faut de l'économie jusque dans la distribution des récompenses, afin d'avoir toujours quelque faveur en réserve qui serve à tranquilliser les plus avides. Donner peu et souvent: c'est un moyen infaillible de rendre les hommes heureux.

Une belle qualité dans un prince est de rechercher le mérite inconnu, de récompenser une belle action faite sans témoins, et c'est à quoi il doit être attentif et tenir autant d'espions pour être informé des bonnes qualités des citoyens que les tyrans en entretiennent pour découvrir les conspirations qu'on trame contre eux.

Si un souverain doit être avare ou prodigue.

Je crois qu'il convient aussi peu à un souverain d'être avare que d'être prodigue; mais il doit être économe et généreux: économe, parcequ'il est l'administrateur des biens de l'État, que l'argent qu'il reçoit, est le sang et la sueur du peuple, et qu'il le faut employer au bien de tout le corps; dépenser mal à propos cet argent en temps de paix et manquer des grandes choses en temps de guerre, dissiper tous ses revenus sans prévoir l'avenir et être obligé de fouler le peuple par des impôts nouveaux, quand l'État

[1] Der Schwarze Adlerorden und der Orden Pour le mérite.

se trouve attaqué, c'est agir en insensé et plutôt en tyran qu'en père du peuple. Un politique ne doit jamais dire: je n'ai pas cru que telle ou telle chose arrivât; son métier est de tout prévoir et d'être préparé à tout. Or dans ce pays qui se soutient par l'industrie, celui qui le gouverne, doit ne pas tarder à s'apercevoir qu'il n'a d'autres ressources pécuniaires que celles qu'il peut se procurer en les préparant pendant la paix. Il faut alors être sourd aux discours du public et mépriser ses vains jugements. Qu'il vous accuse d'être avare ou ladre, qu'importe? il juge par de fausses notions et serait de votre avis, si vous lui communiquiez vos raisons. Il faut suivre son système, quand une fois il est bien fait, sans se laisser distraire dans son chemin par les cris des cigales ou par le coassement des grenouilles.

Il nous faut environ 5 millions pour faire une campagne; ainsi 20 millions en font quatre. Amasser ces 20 millions et remplir les autres caisses selon le plan que j'en ai donné dans l'article des finances,[1] est un devoir du souverain; c'est un soin dont il ne saurait se dispenser et dont le peuple lui sait bon gré, lorsque, dans un temps de guerre, il ne se voit pas opprimé par de nouvelles charges.

Un prince économe est un prince sage et prévoyant qui se prépare des ressources d'avance et retranche à son luxe et à sa dépense ces fonds qu'il destine en d'autre temps au soulagement des peuples. Un prince prodigue est comme un corps sans cesse dévoyé qui mange avec avidité, mais auquel les aliments les plus substantiels ne tournent pas à bien. Un prince généreux est comme un corps sain qui se nourrit sobrement et distribue avec égalité par le moyen des veines à tous ses membres la vigueur et la force. Un prodigue est une espèce de fol qui fait des dépenses inutiles et en néglige de nécessaires. Il y a des tristes exemples des malheurs que les prodigues ont attirés sur leurs peuples. Mon grand-père dépensait tout son revenu et les subsides qu'il recevait,[2] pour l'entretien d'une cour nombreuse et mal choisie. Quand la Prusse fut affligée par la peste,[3] une dépense de 20 000 écus pour fournir du pain à ces malheureux, aurait sauvé la vie à 200 000 âmes et à plus, mais le manque d'argent et des dissipations puériles firent qu'on laissa impitoyablement périr ce grand nombre de citoyens, sans leur donner le moindre secours.

La générosité est une vertu clairvoyante qui agit avec con-

[1] Vergl. S. 6. 8. 12. 13. 26. — [2] Von Oesterreich auf Grund des Krontractats vom 16. November 1700. — [3] 1709. Vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 119 und 124.

naissance de cause; elle est portée à assister les malheureux, à partager avec eux sa fortune; elle récompense libéralement les services; elle est la dernière ressource et le refuge de ceux qui n'ont plus d'espoir que dans l'assistance du prince; elle prévient les besoins, soulage tous ceux auxquels elle peut atteindre; et si cette générosité est sincère, elle est modeste, douce, n'exige point de reconnaissance ni ne s'empresse d'instruire la renommée de ses bienfaits. Peu dépenser pour soi, donner à propos et suffisamment, soulager à temps, prévenir ceux qui ont besoin de secours, être bon ménager des deniers de l'État, les administrer sans confusion et avec épargne: ce sont des qualités royales qui s'éloignent autant de l'avarice que de la prodigalité.

Ce pays ici est trop pauvre pour pouvoir fournir de grosses pensions à des fainéants; il faut choisir, tant que l'on peut, de bons sujets laborieux et actifs et leur donner de quoi vivre honnêtement; et pour ceux qui n'ont point de talents, il faut qu'ils s'attendent à ne trouver point de fortune pour eux.

Qu'un souverain doit gouverner par lui-même.

Dans un État comme celui-ci, il faut de nécessité que le prince fasse ses affaires par lui-même, à cause qu'il ne suivra, s'il est sage, que l'intérêt public qui est le sien, et qu'un ministre a toujours des vues détournées dans les affaires qui regardent ses propres intérêts; qu'au lieu d'avancer des personnes de mérite, il remplira les places de ses créatures et tâchera de s'affermir par le nombre de personnes qu'il attachera à sa fortune; au lieu que le souverain soutiendra la noblesse, réprimera le clergé dans ses justes bornes, ne permettra point que les princes du sang intriguent ou cabalent, et qu'il récompensera le mérite sans ces vues d'intérêt que les ministres ont en secret dans tout ce qu'ils font.

Mais s'il est nécessaire que le prince gouverne par lui-même l'intérieur de son État, combien plus l'est-il qu'il dirige sa politique lui-même, qu'il fasse les alliances qui lui conviennent, qu'il forme lui-même ses desseins et prenne son parti dans les conjonctures délicates et scabreuses.

Les finances, le gouvernement interne, la politique et le militaire tiennent de si près ensemble qu'il est impossible de traiter une de ces branches, en se passant des autres. Lorsque cela arrive, les princes s'en trouvent mal. En France, quatre ministres gouvernent le royaume: celui de la finance sous le nom de contrôleur-général, celui de la marine, celui de la guerre et celui des affaires étrangères.

Ces quatre rois ne s'entendent ni ne s'accordent jamais; de là viennent toutes les contradictions que nous voyons dans le gouvernement français: l'un renverse par jalousie ce que l'autre élève par habileté; point de système, point de projet; le hasard gouverne, et tout se fait en France comme il plaît aux intrigues de la cour; les Anglais savent tout ce qui se traite à Versailles; point de secret et par conséquent point de politique.[1]

Il faut qu'un gouvernement bien conduit ait un système aussi lié que peut l'être un système de philosophie,[2] que toutes les mesures prises soient bien raisonnées, et que les finances, la politique et le militaire concourent à un même but, qui est l'affermissement de l'État et l'accroissement de sa puissance. Or, un système ne peut émaner que d'une tête; donc il faut qu'il parte de celle du souverain. La paresse, la volupté ou l'imbécillité sont les causes qui empêchent les princes de travailler au noble emploi de faire le bonheur de leurs peuples. Ces souverains se rendent si méprisables qu'ils deviennent la fable et la risée de leurs contemporains, et que dans l'histoire leurs noms servent au plus d'époque à la chronologie. Ils végètent sur le trône, indignes de l'occuper, absorbés à se satisfaire eux-mêmes. La négligence qu'ils ont de leurs peuples, devient même criminelle. Un souverain n'est pas élevé à ce haut rang, on ne lui a pas confié le pouvoir suprême, pour qu'il vive dans la mollesse, pour qu'il s'engraisse de la substance du peuple et qu'il soit heureux, pendant que tout le monde souffre. Le souverain est le premier serviteur de l'État.[3] Il est bien payé, pour qu'il soutienne la dignité de son caractère; mais on demande de lui qu'il travaille efficacement pour le bien de l'État, et qu'il gouverne au moins avec attention les principales affaires. Il lui faut sans doute des secours; le travail des détails est trop vaste pour lui; mais il doit écouter

[1] Aehnlich drückt sich der König in der „Histoire de mon temps" aus (vergl. Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 4, S. 281 f., und Œuvres, Bd. 3, S. 3 f.). — [2] Vergl. auch die Aeusserung des Königs in seinem Schreiben an Maupertuis vom 20. August 1752 (Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Grumbkow und Maupertuis, hrsg. von Koser, S. 276; Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 72; Leipzig 1898). — [3] Vergl. die synonymen Wendungen in Friedrichs „Antimachiavel" (Œuvres, Bd. 8, S. 65 f. und 168), den „Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg" (ebda, Bd. 1, S. 123), der „Apologie de ma conduite politique" vom Juli 1757 (ebda, Bd. 27, Th. 3, S. 279), in dem Schreiben an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen vom 8. März 1766 (ebda, Bd. 24, S. 109) und in dem „Essai sur les formes de gouvernement et sur les devoirs de leurs souverains" von 1777 (ebda, Bd. 9, S. 197 und 208).

les plaintes de tout le monde et faire rendre prompte justice à ceux qu'on veut opprimer. Une femme vint présenter une requête à un roi d'Épire,[1] qui la brusqua en lui disant qu'elle devait le laisser en repos: et pourquoi es-tu donc roi, repartit-elle, si ce n'est pour me rendre justice? Belle sentence dont les princes devraient se souvenir sans cesse.

Nous avons ici le Grand-Directoire, les collèges de la justice et les ministres du cabinet qui envoient tous les jours leurs dépêches au souverain avec des mémoires plus détaillés sur les affaires qui demandent sa décision. Les ministres exposent même le pour et le contre dans les cas litigieux ou difficiles, ce qui met le souverain en état de prendre son parti du premier coup d'œil, pourvu qu'il se donne la peine de lire et de bien entendre l'affaire proposée. Un esprit juste saisit avec facilité le point capital d'une question. Cette méthode d'expédier les affaires est préférable à l'usage des Conseils qu'on pratique ailleurs, à cause que ce n'est pas des grandes compagnies que résultent des avis sages, que les ministres ont entre eux des intrigues qui les divisent, que des haines et des passions de particuliers se mêlent dans les affaires d'État, que leur façon de débattre les affaires par des disputes souvent trop vives, y répand[2] des ténèbres, au lieu d'y apporter des lumières, et qu'enfin le secret, qui est l'âme des affaires, n'est jamais bien gardé par tant de personnes.

Il peut être bon dans des cas embarrassants de consulter un ministre qu'on croira le plus sage et le plus expérimenté; si on en veut consulter un autre, que ce soit séparément, pour ne point jeter, par la préférence d'un avis sur celui d'un autre, des semences d'animosité qui ne finissent jamais. Je renferme mon secret en moi-même; je n'ai qu'un secrétaire[3] (de la fidélité duquel je suis assuré) dont je me sers: à moins donc de ne me corrompre moi-même, il est impossible que l'on devine mes desseins. Les ministres ne sont chargés ici que des affaires de l'Empire; tout ce qui est négociation d'importance, traité ou alliance, passe par mes mains.

Du cérémonial.

La plupart des rois de l'Europe se sont forgés des espèces de chaînes, sous le poids desquelles ils gémissent souvent. Mon père a eu le courage de rompre les siennes, et en suivant ses traces j'ai conservé précieusement le dépôt de la liberté qu'il m'a transmis.

[1] Vielmehr Philipp von Macedonien (vergl. Plutarch, Demetrius 42). — [2] Vorlage: répandent. — [3] Eichel.

J'ai même renchéri là-dessus, en écartant les ministres étrangers le plus que j'ai pu, de ma personne. Il n'y a point de rang ici, point d'étiquette, point d'ambassadeurs. Par cela même nous sommes à l'abri des disputes de préséance et de toutes ces chicanes de l'orgueil des rois qui, dans d'autres cours, demandent des attentions sérieuses et qui dérobent un temps qu'on peut employer plus utilement au bien public.

De la politique extérieure.

Les provinces de la monarchie prussienne se trouvent presque toutes séparées les unes des autres. Le corps de l'État où réside sa force, est l'Électorat, la Poméranie, [le] Magdebourg, le Halberstadt et la Silésie. Ces provinces, le cœur du royaume, méritent la principale attention du souverain, à cause qu'on y peut faire des arrangements solides, tant pour l'intérieur que pour la défense de ces provinces.

La Prusse, séparée de la Poméranie par la Prusse polonaise, avoisine avec la Pologne et la Russie, dont l'Impératrice est toute-puissante en Courlande. Le duché de Clèves et la Frise touchent à la Hollande. La Silésie est limitrophe de la Bohême, de la Moravie et même de l'Hongrie. L'Électorat et le pays de Magdebourg entourent la Saxe; la Poméranie n'est séparée que par la Peene des possessions allemandes du roi de Suède, et la principauté de Minden est entremêlée du pays de Hanovre, de Münster, de Cassel, de Hildesheim et de Brunswick.

Vous voyez que, par cette position géographique, nous sommes voisins des plus grands princes de l'Europe; tous ces voisins font autant de jaloux ou autant d'ennemis secrets de notre puissance. La situation locale de leurs pays, leur ambition, leurs intérêts, toutes ces combinaisons différentes font les principes de leur politique, plus ou moins cachée selon les temps et les conjonctures.

La maison d'Autriche est sans contredit la plus ambitieuse de ces puissances. L'orgueil des Empereurs se transmet de père en fils dans cette race impériale. L'envie d'asservir l'Allemagne, d'étendre les limites de sa domination et d'établir sa famille, sert de base à tous ses projets. De toutes les puissances de l'Europe c'est celle que nous avons le plus offensée, et qui n'oubliera ni la perte de la Silésie ni cette partie de son autorité que nous partageons avec elle en Allemagne. Sa politique actuelle est de rétablir son armée, de mettre de l'ordre dans ses finances et de conserver

la paix jusqu'au temps que ses arrangements se seront perfectionnés, de se fortifier d'alliances, comme elle l'a fait en s'unissant le plus étroitement qu'elle l'a pu, avec la Russie, l'Angleterre et la Saxe,[1] en essayant d'y joindre la Hollande,[2] en concluant avec l'Espagne et le roi de Sardaigne un traité de neutralité pour l'Italie,[3] déguisé sous la forme d'une garantie mutuelle de possessions. Par ce dernier traité, la maison d'Autriche se rend les coudées libres en Lombardie et découvre clairement que son intention est d'employer ses forces ailleurs.[4] Malgré d'aussi bons arrangements, la cour de Vienne est trop sage pour attaquer la Prusse immédiatement; mais elle a fait un plan, qui est peut-être un chef d'œuvre en politique, à cause qu'il réunit en lui tout ce qu'il y a de plus avantageux pour la maison: c'est de faire tomber la couronne de Pologne sur la tête du duc Charles de Lorraine.[5] Voici comme elle raisonne: „Par le traité de Pétersbourg la Russie nous promet d'appuyer l'élection du prince Charles en Pologne par un corps de 30 000 hommes.[6] Si le roi de Prusse le souffre, nous devenons bien plus puissants que lui; nous entourons la Silésie de tous les côtés, et alors à la première occasion nous serons assez forts pour l'en dépouiller. Si le roi de Prusse s'oppose à force ouverte à notre dessein, la Russie, nous et tous nos alliés lui tomberont sur les bras. Nous ferons agir contre lui nos troupes d'Italie; les Saxons même seront obligés de combattre, et il arrivera ou que les Russes lui enlèveront la Prusse, ou que nous lui prendrons la Silésie; auquel de ces cas il sera réduit à faire la paix aux conditions que nous voudrons lui prescrire."[7]

[1] Oesterreich war mit Russland durch den Petersburger Vertrag vom 2. Juni 1746 verbündet, dem England — allerdings mit Ausschluss der geheimen Separatartikel — am 10. November 1750 beigetreten war. Ueber Sachsens Beitritt dauerten die Verhandlungen noch an (vergl. P. C., Bd. V, 583; VI, 607; VII, 432; VIII, 603; IX, 487). — [2] Vergl. P. C., Bd. VII, 349; VIII, 599; IX, 482. — [3] Den Vertrag von Aranjuez vom 14. Juni 1752. Schon vorher hatten Oesterreich und Spanien allein einen Vertrag am 18. April 1752 unterzeichnet. — [4] Vergl. P. C., Bd. VIII, 556. 576; IX, 20. 125. 126. — [5] Vergl. P. C., Bd. VIII, 600; IX, 484. — [6] Der Petersburger Vertrag von 1746 (gedruckt bei Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie, Bd. I, S. 147 ff.; Petersburg 1874) enthält keinerlei Abrede über die polnische Throncandidatur des Lothringers. Die irrige Ansicht König Friedrichs gründet sich auf den Bericht seines Gesandten von Maltzahn, d. d. Dresden 7. December 1751 (vergl. P. C., Bd. VIII, 555—559); die Nachricht von der zugesagten russischen Hülfeleistung beruht auf Maltzahns Berichten vom 21. März und 4. Juli 1752 (vergl. P. C., Bd. IX, 72. 73 und 159. 160). — [7] Vergl. über das österreichische „System" auch P. C., Bd. IX, 19. 20. 233.

Le roi d'Angleterre n'envisage l'Europe que de son électorat de Hanovre. Tout ce qui paraît avantageux à cet électorat, l'affecte; tout ce qui y paraît contraire, l'irrite. La haine qu'il a contre la Prusse, vient en partie d'anciennes brouilleries du ministère hanovrien avec celui de Berlin, et en partie de l'envie qu'il porte à l'accroissement de puissance de son voisin. Il soutient la reine d'Hongrie, pour qu'elle favorise ses intérêts de Hanovre et ses vues d'agrandissement, comme de rendre héréditaire dans sa maison l'évêché d'Osnabrück,[1] d'obtenir la confirmation de l'Empereur de ces terres du comté de Mansfeld qu'il a en gage des Saxons[2] etc. Mais ces haines et ces animosités des deux maisons finiront à la mort du Roi. Son petit-fils,[3] élevé et nourri en Angleterre, n'aura pas le même penchant pour ses États d'Allemagne que le roi George, et il suivra (selon les apparences) le conseil des ministres anglais préférablement à ceux de Hanovre.

La Russie ne doit point se compter parmi nos véritables ennemis; elle n'a rien à démêler avec la Prusse; c'est un ennemi accidentel. Un ministre corrompu par l'Angleterre et l'Autriche a eu bien de la peine à trouver un prétexte apparent, pour brouiller nos deux cours.[4] La perte de ce ministre doit remettre les choses dans leur état naturel.[5] La politique de cette cour est de conserver l'ascendant qu'elle a sur la Pologne, d'être en assez bonne intelligence avec la maison d'Autriche, pour se fortifier par son secours contre une attaque inopinée des Turcs, et de garder autant qu'elle peut, une influence dans les affaires du Nord.

Joignons la Saxe à ces trois grandes puissances. Ce vaisseau sans boussole navigue au gré du vent et des flots. Un ministre corrompu engage son maître à signer le traité de Pétersbourg,[6]

[1] Nach den Bestimmungen des westphälischen Friedens sollten im Bisthum Osnabrück immer abwechselnd ein katholischer und ein evangelischer Bischof, der letztere stets aus den Prinzen des Hauses Braunschweig-Lüneburg, dem das Churhaus Hannover angehörte, gewählt werden. Vergl. für die auf die Säcularisation von Osnabrück gerichteten Bestrebungen Hannovers P. C., Bd. I, 140. 214. 220. 226; II, 278; VI, 57. 101. 201. — [2] Die sächsische Regierung hatte als Sicherheit für Anleihen, die sie 1750 bei der hannöverschen Regierung aufgenommen hatte, die Einkünfte mehrerer Aemter, darunter auch des sächsischen Theils der Grafschaft Mansfeld, verpfändet (vergl. P. C., Bd. VIII, 603). — [3] Auf Georg II. (1683 bis 1760) folgte, da sein Sohn, Prinz Friedrich Ludwig von Wales, bereits 1751 starb, sein Enkel Georg III. (geb. 1738). — [4] Der Grosskanzler Bestushew hatte eine Etikettenfrage zum Vorwand genommen, um im November 1750 den russischen Vertreter, Gross, aus Berlin abzuberufen und damit den diplomatischen Verkehr abzubrechen. Vergl. P. C., Bd. VIII, 602. — [5] Vergl. P. C., Bd. IX, 141. — [6] Die Angabe beruht auf Irrthum: Die Verhandlungen

par lequel il exclut sa maison du trône de Pologne.[1] Ce ministre ruine l'État par ses dépenses et par les impôts qu'il fait payer au peuple, et au lieu de tenir une conduite circonspecte, qui convient à la situation de la Saxe qui place son roi entre l'enclume et le marteau, ce fol de ministre l'engage, contre les intérêts de sa maison, dans une alliance qui expose la famille royale à tous les hasards de la guerre, sans lui donner la moindre espérance de profiter de ses bénéfices.

Les Hollandais n'ont pas assez de discernement pour savoir qui ils doivent aimer ou qui ils doivent haïr. Son gouvernement faible et sans crédit devrait être pacifique, pour s'affermir et pour payer ses dettes; mais faisant tout à contretemps, il est à présumer qu'il continuera d'agir de même. Il haït la France qui pourrait le protéger, et s'abandonne à la discrétion de l'Angleterre qui ruine le commerce de cette pauvre République. On a persuadé à ces bons régents que l'Ostfrise entre les mains de la Prusse[2] ruinerait leur commerce, que la France et la Prusse unies pourrai[en]t l'attaquer de front et à dos et bouleverser son État. Méfiants, incertains, jaloux et toutefois faibles et sans argent, ils flottent entre différents sentiments et seront cependant toujours entraînés par l'Angleterre toutes les fois qu'elle le voudra sérieusement.

Toutes ces puissances plus ou moins sont dans des intérêts contraires aux nôtres. La reine d'Hongrie, la plus sage et la plus politique d'entre elles,[3] se sert des passions des autres, pour avancer ses desseins. Elle cache son ambition et même ses haines et ne veut se découvrir qu'à bonnes enseignes. Le roi d'Angleterre, plus hanovrien qu'anglais, suit ses passions; il veut s'agrandir par des achats (selon le système du vieux Bernstorff);[4] mais il ne calcule ni aussi juste ni aussi loin que la reine d'Hongrie. L'impératrice

über Sachsens Beitritt waren vielmehr noch in der Schwebe (vergl. S. 41 und P. C., Bd. IX, 487); für Brühl als Förderer der Verhandlungen vergl. P. C., Bd. IX, 72.

[1] Infolge der Throncandidatur Carls von Lothringen (vergl. S. 41). — [2] Auf Grund der 1694 ertheilten kaiserlichen Anwartschaft hatte König Friedrich 1744 Ostfriesland nach dem Aussterben des dortigen Fürstenhauses dem preussischen Staate einverleibt. — [3] Vorlage: eux. — [4] Wie in Chur-Sachsen (vergl. S. 42), hatte der Churfürst von Hannover 1734 auch in Mecklenburg acht Aemter in seinen Pfandbesitz gebracht, aus denen die Kosten der hannöverschen Execution von 1719 gedeckt werden sollten (vergl. P. C., Bd. I, 461; IX, 60). Für König Friedrich galt der frühere hannöversche Minister Freiherr Andreas Gottlieb von Bernstorff als Vorkämpfer dieser Politik (vergl. Œuvres, Bd. I, S. 143).

de Russie, gouvernée par son ministre, peut le disgracier, et quelqu'un en son temps lui peut faire ouvrir les yeux. La Saxe, comme je viens [de] le dire, se conduit, comme si elle était dirigée par ses plus cruels ennemis, et le gouvernement de Hollande n'est qu'un mélange d'imbécillité et de faiblesse.

Examinons à présent l'état et la politique des puissances amies de la Prusse.

La France est un de nos plus puissants alliés. Un prince faible[1] se persuade qu'il gouverne cette monarchie, tandis que ses ministres partagent son autorité et ne lui laissent qu'un nom stérile.[2] Une maîtresse[3] qui ne travaille qu'à s'enrichir, des gens d'affaires qui pillent les coffres du Roi, beaucoup de dérangement et de rapines abîment ce gouvernement de dettes. Les affaires se traitent superficiellement dans ce pays, dont le plaisir est le dieu. Tantôt les ministres prennent un ton de hauteur, et tantôt le dérangement des finances les fait baisser tout d'un coup. La vivacité des Français fait qu'ils n'agissent que par saillies. Lorsqu'ils veulent une chose, ils la désirent vivement; mais ils se refroidissent de même et passent d'un sentiment à celui qui lui est le plus opposé, par cette légèreté dont les meilleures têtes de ce pays ont de la peine à se garantir.

Malgré tous ces abus, la France est le royaume le plus puissant de l'Europe. Les vues de politique de cette nation resteront longtemps les mêmes. Son intérêt permanent est d'abaisser la maison d'Autriche, de soutenir les prérogatives des princes de l'Empire, de diminuer le commerce des Anglais, de soutenir les intérêts de l'Espagne, tant à l'égard du commerce qu'aux vues d'établissement que la maison d'Espagne peut avoir en Italie,[4] afin de s'attacher cette puissance le plus étroitement qu'il se puisse; d'avoir un parti formidable dans le Nord, pour avoir la main dans toutes les affaires de l'Europe. Ses vues d'agrandissement sont d'étendre ses limites jusqu'au Rhin, qui servait jadis de borne à l'empire des Gaules. Si la France se mêle d'une guerre sur le Rhin ou en Flandre, c'est par intérêt et dans la vue de faire des acquisitions. Si elle se mêle des affaires de Suède ou de Pologne, c'est par ostentation, et l'on doit être certain qu'elle ne balancera pas de sacrifier la cause de ses alliés pour avancer ses propres intérêts, pour peu qu'elle y voie jour. Les principes des Français dans leurs traités sont de leur faire porter tout l'onéreux de la guerre et de se con-

[1] Ludwig XV. — [2] Vergl. S. 37. 38. — [3] Die Marquise von Pompadour. — [4] Das Königreich Neapel und das Herzogthum Parma bildeten spanische Secundogenituren.

server les bras libres, pour pouvoir agir comme il lui[1] plaît; elle[1] aime que ses alliés portent les plus grands fardeaux, et qu'elle n'ait qu'une charge légère. C'est pourquoi, dans toutes les négociations, il faut être sur ses gardes avec cette puissance, pour n'en être point la dupe.

La Suède n'a d'autre politique que de se soutenir vis-à-vis de la Russie telle qu'elle est. Son animosité contre la Moscovie l'excite à se venger de sa dernière guerre malheureuse et déshonorante;[2] mais si sa haine l'anime, son impuissance la retient. La Suède est un allié à charge,[3] qui peut se trouver dans le cas de demander des secours, mais qui ne saurait en rendre. Cette nation aussi pauvre que vaine est déchirée par des dissensions intestines qui achèvent d'affaiblir et de décréditer son gouvernement.

Le Danemark a son ambition comme un autre. Il met sa principale force dans sa marine qui est bien entretenue, et néglige ses forces de terre. Sa politique roule sur l'acquisition du Holstein.[4] En partant de ce point, on peut expliquer toutes ses démarches. Son intérêt paraît demander que la Suède reste faible, et par cette raison il s'intéresse au maintien de son gouvernement présent. Peut-être que la ville de Hambourg entre pour quelque chose dans la politique danoise, mais en cas qu'ils méditent cette acquisition, l'affaire ne paraît pas mûre encore. En général, le Danemark est une puissance plus faite pour se défendre chez soi, que pour porter la guerre chez ses voisins, à cause que ses revenus qui suffisent pour la défendre, ne sont pas assez considérables pour lui donner les moyens de commencer une guerre offensive loin de ses frontières.

La république de Pologne conserve l'ancien gouvernement féodal que toutes les autres puissances de l'Europe ont aboli. Ses voisins, intéressés à maintenir cette monarchie républicaine dans son état de faiblesse, maintien[nen]t la liberté et l'indépendance des grands contre l'ambition de leurs rois. Cette République n'est

[1] La France. — [2] 1741—1743. — [3] Am 29. Mai 1747 hatte der König ein Defensivbündniss auf 10 Jahre mit Schweden geschlossen. — [4] Es handelt sich um die Wiedervereinigung der Herzogthümer Schleswig und Holstein in dänischer Hand durch Verständigung mit dem Hause Holstein-Gottorp, dessen ältere Linie 1762 mit Herzog Peter in Russland, dessen jüngere Linie 1751 mit Herzog Adolf Friedrich in Schweden auf den Thron gelangte. Die Einigung mit Adolf Friedrich erfolgte durch die Verträge vom 7. August 1749 und 25. April 1750, mit der älteren Linie dagegen erst durch den „Provisorischen Tractat" vom 22. April 1767 und den Vertrag vom 1. Juni 1773 (vergl. P. C., Bd. VII, 426; XXVI, 381; XXVIII, 574; XXXIV, 381).

troublée qu'à l'occasion de l'élection de ses rois. Divisée au dedans par deux puissants partis,[1] elle n'est dangereuse à personne, et les voisins sont presque assurés contre tout ce qu'elle voudrait entreprendre, parcequ'il n'y a rien de plus facile que de rompre ses diètes.

L'Empire est moins uni que jamais. L'Empereur y jouit d'une autorité très bornée, qu'il peut faire valoir selon les conjonctures. Tous les princes ecclésiastiques sont attachés à la maison d'Autriche, à laquelle ils sont redevables de leur élévation. Les princes séculiers sont partagés et se mettent ou du côté de l'Empereur ou de celui de la France, selon ce que leur en dit leur intérêt. A la honte de ma nation je suis obligé d'avouer que jamais l'intérêt public n'a été sacrifié davantage à l'intérêt personnel que cela arrive à présent. Un roi d'Angleterre passe la mer avec un sac de guinées, et des sommes modiques servent à corrompre les plus puissants princes du Corps Germanique. Ils sont devenus marchands; ils trafiquent du sang de leurs sujets; ils vendent leurs voix dans le collège des princes et dans celui des électeurs. Je crois qu'ils vendraient leurs personnes, s'il se trouvait quelqu'un qui les voulût payer. Ceux de ces princes qui se trouvent actuellement engagés avec la cour de Vienne, sont: l'électeur de Hanovre, l'électeur de Saxe, celui de Bavière, Mayence, Trèves et les princes ecclésiastiques. Ceux qui sont alliés avec la France et dans les intérêts de la Prusse, sont: l'Électeur palatin, celui de Cologne, le duc de Württemberg, de Brunswick, la maison de Brandebourg de la Franconie. Ceux qui se mettent à l'encan et qui ne sont pas encore achetés, sont: la Hesse, le duc de Gotha. La Saxe suit aveuglément les ordres de la Russie, et c'est l'Impératrice qui l'oblige à entrer dans l'alliance de la cour de Vienne.[2] Cette servilité de la Saxe est une suite du traité fait avec la Russie à l'occasion du couronnement d'Auguste II. Comme ce Roi devait sa couronne à la Czarine, il fut obligé de s'engager qu'il ne contracterait aucuns engagements sans sa volonté.[3]

Nous n'avons jamais reçu des subsides de personne; Fédéric Ier [est] le seul qui ait eu cette bassesse-là.[4] Il est bon de vous dire

[1] Die dem Hofe ergebene Partei der Czartoryski und die der Potocki. — [2] Gemeint ist der von Russland geforderte Beitritt Sachsens zum Petersburger Vertrage (vergl. S. 41). — [3] Ein Irrthum des Königs; denn weder das Bündniss, das Churfürst Friedrich August II. (als König von Polen: August III.) mit der Zarin Anna Iwanowna am 10. Juli (a. St.) 1733 schloss, noch der Warschauer Vertrag vom 19. August 1733 mit Russland und Oesterreich über seine Erhebung auf den polnischen Thron enthalten die vermeintliche Verpflichtung. — [4] Vergl. S. 36.

que toute puissance qui se met aux gages d'une autre, se lie les mains et ne joue qu'un second rôle, toujours dans la dépendance de celui qui paye, et à la paix obligée d'en passer par où le veut cet allié trop puissant.

Voici les puissances qui ne nous intéressent pas aussi directement que ces premières.

L'Espagne, si elle suit ses véritables intérêts, doit être inséparable de la France, tant pour soutenir son commerce contre les Anglais que pour se maintenir en Italie contre la maison d'Autriche. Elle peut s'écarter pour un temps de ce système, mais elle sera toujours obligée d'y revenir.

Je ne dis rien du Portugal; ce Roi est le plus riche particulier de l'Europe; c'est le roi de la noblesse titrée.

Le roi de Sardaigne est un cancer qui ronge le Milanais; il veut être roi de Lombardie, et pour le devenir, il embrassera tantôt le parti de la France, tantôt celui de l'Autriche, pourvu qu'il gagne quelque terrain par chaque traité.

Le Pape est une vieille idole négligée dans sa niche; il est à présent le premier aumônier des rois; ses foudres se sont éteintes. Sa politique est connue: au lieu d'interdire des peuples et de déposer des souverains, comme autrefois, il est bien content, quand personne ne le dépose et lui laisse dire la messe tranquillement à Saint-Pierre.

Le Grand-Seigneur[1] n'est point un Soliman ni un Mahomet II[2]; c'est un homme faible, qui a été élevé parmi des femmes dans un sérail. Quoiqu'impuissant, cet empire peut reprendre une autre face sous un autre sultan; mais ce qui nuit beaucoup à son agrandissement, c'est la profonde ignorance du Divan sur les affaires de l'Europe, et l'ancienne façon de faire combattre ses troupes, dont les vizirs ne s'écartent jamais. Les guerres civiles de Perse, qui ont ruiné ce beau royaume, donnent la liberté aux Turcs d'employer leurs forces contre les Russes ou les Autrichiens, selon qu'ils le trouvent à propos.

Après avoir rendu compte des intérêts de tous les princes de l'Europe, il [est] juste que je vous rende compte des nôtres.

La Prusse: Il faut regarder l'Europe chrétienne comme une république de souverains divisée en deux puissants partis. La France et l'Angleterre, depuis un demi siècle, ont donné le branle aux autres. L'opposition de leurs intérêts et des anciennes haines font que ces monarchies ne s'accordent jamais ensemble qu'après avoir épuisé leur pays d'hommes et leurs coffres des sommes qu'ils avaient pu y amasser. Que la Russie porte la guerre en Suède ou en

[1] Mahmud I. — [2] Mohammed II. hatte 1453 Konstantinopel erobert.

Pologne, que la maison d'Autriche menace les libertés du Corps Germanique ou qu'elle fasse une invasion dans le Parmesan ou en Silésie, d'abord les deux puissances prépondérantes prennent parti, et par le nombre des alliés que chacune entraîne avec elle, voilà un équilibre de puissances qui s'établit et qui constitue une égalité de force entre l'agresseur et l'attaqué. Si un prince belliqueux fait une levée de bouclier dans un temps où la France et l'Angleterre veulent éviter la guerre et s'entendent sur ce point, il est à croire qu'alors elles offriront leur médiation aux puissances belligérantes et les forceraient à l'accepter. Cette politique, une fois établie en Europe, empêche les grandes conquêtes et rend les guerres infructueuses, à moins qu'elles ne soient conduites avec une grande supériorité et une fortune invariable.

Vu la situation actuelle des choses, vous jugez bien que la Prusse ne manquera jamais d'alliés. Pour les choisir, il faut se dépouiller de toute haine personnelle, ainsi que de tout préjugé, soit contraire, soit favorable. L'intérêt de l'État [est] l'unique motif qui doit décider dans le Conseil des princes. Nos intérêts présents, surtout depuis l'acquisition de la Silésie, sont de demeurer unis avec la France, de même qu'avec tous les ennemis de la maison d'Autriche. La Silésie et la Lorraine sont deux sœurs dont la Prusse a épousé l'aînée et la France la cadette.[1] Cette alliance les oblige à suivre la même politique. La Prusse ne saurait voir d'un œil tranquille enlever à la France l'Alsace ou la Lorraine, et les diversions de la Prusse en faveur de la France sont efficaces, parcequ'elles portent à l'instant la guerre au centre des pays héréditaires. La France, par une raison semblable, ne peut souffrir que l'Autriche reprenne la Silésie, parceque cela affaiblirait trop un allié de la France, qui lui est utile pour les affaires du Nord et pour celles de l'Empire, et dont les diversions (comme je viens de le dire) sauvent à coup sûr la Lorraine ou l'Alsace, en cas d'un danger éminent et imprévu. La politique de la cour de Versailles a de tout temps été de s'opposer à l'agrandissement et au despotisme des Empereurs. Les intérêts de la Prusse sont les mêmes. Les Français sont sans cesse en mésintelligence avec les Anglais, nous de même avec les Hanovriens; c'est la même chose, et les intérêts des deux couronnes se trouvent autant de points de réunion. La France peut secourir la Prusse par des diversions qu'elle pourrait

[1] Im Frieden von Wien 1738 hatte Stanislaus Leszczynski als Entschädigung für Polen die Herzogthümer Lothringen und Bar erhalten, die nach seinem Tode an Frankreich fallen sollten.

faire en Flandre ou sur le Rhin, par des alliances en soulevant, dans le cours d'une guerre, la Porte contre la Russie ou contre l'Autriche, par des troupes auxiliaires, en soudoyant un corps de troupes des princes allemands et en le remettant à la disposition de la Prusse. Par tout ce que je viens de rapporter, vous voyez que cette alliance est naturelle, que tous les intérêts des deux couronnes se réunissent, et que, par conséquent, les conjonctures de l'Europe ont formé ces liens plutôt que l'habileté des négociateurs n'y ait contribué.

Quelqu'imposante que soit cette alliance, si vous y ajoutez encore la Suède et beaucoup de princes d'Allemagne, je ne compte en rien sur le secours de ces alliés, et je ne fais mon calcul que sur mes propres forces.

Une chose que je dois ajouter à ces considérations, c'est que, si nous étions alliés avec l'Angleterre et la maison d'Autriche (sans compter que ce serait contre nos intérêts), nous ne pourrions nous promettre aucun agrandissement dans ce parti, au lieu qu'unis avec la France nous pouvons espérer des acquisitions en cas de guerre, pour peu que le bonheur seconde l'effort de nos armes.

Quoi que nous puissions nous attendre de la guerre, mon système présent est de prolonger la paix, autant que cela se pourra, sans choquer la majesté de l'État, à cause que la France est dans une léthargie totale, que la mauvaise administration de ses finances la met presque hors d'état de se présenter sur la scène de Bellone avec la force et la dignité qui lui convient, à cause que la Suède n'est qu'un nom sans puissance, à cause que la France a eu la négligence de se laisser débaucher l'Espagne,[1] ce qui nous prive d'une diversion en Italie.

Voici d'autres raisons. Il ne nous convient point de recommencer la guerre; un coup d'éclat, comme la conquête de la Silésie, est semblable aux livres dont les originaux réussissent et dont les imitations tombent. Nous avons attiré sur nous l'envie de toute l'Europe par l'acquisition de ce beau duché, ce qui a rendu tous nos voisins alertes. Il n'y en a aucun qui ne se défie pas de nous. Ma vie est trop courte pour les remettre dans une sécurité avantageuse à nos intérêts.

D'ailleurs, la guerre nous conviendrait-elle, pendant que la Russie est puissamment armée sur nos frontières, qu'elle n'attend que le moment d'agir contre nous (ce que cependant elle ne saurait

[1] Durch den Vertrag von Aranjuez (vergl. S. 41).

faire, sans être secourue de subsides anglais) et qu'une diversion de cette puissance renverserait tous nos projets dès le commencement de nos opérations? Dans de pareilles conjonctures, il n'y a rien de plus sûr que de couler la paix et d'attendre en bonne posture de nouveaux évènements. Pour que ces évènements secondassent nos entreprises, il faudrait que Bestushew, ce ministre-empereur de Russie et vendu à la cour de Vienne, fût disgracié, et qu'on pût, à force de largesses, gagner son successeur; il faudrait que la mort du roi d'Angleterre plongeât l'Angleterre dans les dissensions d'une minorité;[1] il faudrait un Soliman sur le trône de Constantinople et un premier-ministre ambitieux et tout-puissant en France. Alors et dans un arrangement pareil des affaires il est temps d'agir, quoiqu'il n'est pas nécessaire de paraître des premiers sur la scène. Mon avis serait de laisser jeter aux parties belligérantes leur premier feu et de ne prendre les armes que lorsque les autres seraient fatigués du combat. Cela nous conviendrait d'autant mieux que, par cette conduite circonspecte, nous serions dans un plus grand avantage, et ne pouvant pas par nos finances fournir à une guerre longue, nous pourrions toujours soutenir les trois ou quatre dernières campagnes, en suivant la maxime du cardinal de Fleury: celui-là reste le maître de son adversaire qui a le dernier écu dans sa poche.

Il est deux espèces de guerres: celles qui se font par vanité, celles qui se font par intérêt. Ce sont des fols qui entreprennent celles de la première espèce; il faut, pour s'engager dans celles de la seconde, avoir pris des mesures justes et ne divulguer son secret et le but qu'on se propose, que lorsque la paix devient inévitable. Qui découvre trop tôt ses desseins, les fait avorter, parcequ'il donne à ses ennemis et à ses envieux le temps de s'y opposer. Qui sait se taire, peut parvenir à faire de belles acquisitions ou, au pis aller, à ne se pas couvrir de honte, s'il est obligé de faire une paix moins avantageuse qu'il l'avait espéré.

Les Russes et les Autrichiens doivent être sans cesse observés par nous, la Russie par rapport aux affaires de Pologne et de Suède et aux alliances qu'elle pourrait projeter entre la Pologne et la cour de Vienne. L'Autriche demande de même de grandes attentions, comme les principaux de nos ennemis, qui ont le dessein de placer le prince de Lorraine sur le trône de Pologne[2] et qui voudraient être despotiques dans l'Empire, toutes choses que nous ne saurions souffrir. A cela se demande, comment l'empêcher? Voici les moyens que nous dicte le bon sens: nous allier avec les ennemis

[1] Vergl. S. 42 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 41.

de nos ennemis, à savoir la France, la Suède, quelques princes de l'Empire, si l'on peut, le roi de Sardaigne et le Turc même; travailler à rompre les diètes de Pologne, en dépensant quelque somme à propos, comme nous l'avons fait; insinuer aux Polonais que la reine d'Hongrie et l'impératrice de Russie sont des voisins dangereux, dont l'ambition prétend de disposer du trône de Pologne sans l'aveu de la République et de rendre souverain le duc de Lorraine, après l'y avoir placé; mais surtout de faire sentir aux Turcs que c'est contre leur politique de souffrir que la Hongrie et la Pologne se trouvent réunies dans une même famille.

De la conduite à tenir vis-à-vis des puissances de l'Europe.

Un homme rompu dans la politique doit avoir une conduite toujours différente et toujours adaptée aux circonstances où il se trouve, et aux personnes avec lesquelles il a à faire. C'est un grand défaut en politique que d'agir toujours avec hauteur, de vouloir décider de tout par la force ou bien d'employer toujours la douceur et la souplesse. On devine bientôt un homme qui tient une conduite uniforme, et il ne faut point être deviné. S'il arrive que votre caractère est connu, vos ennemis disent: „nous ferons telle ou telle chose, il fera alors cela", et ils ne se trompent point; au lieu qu'en changeant et variant sa conduite, on les déroute, et ils se trompent dans les choses qu'ils croient prévoir. Mais une conduite aussi sage demande qu'on s'observe toujours, et que, loin de s'abandonner à ses passions, on suive en esclave le parti que les véritables intérêts prescrivent d'embrasser. Le grand art est de cacher ses desseins, et pour cela il faut voiler son caractère et ne laisser entrevoir qu'une fermeté mesurée et tempérée par la justice.

J'ai tâché de me conduire avec mes ennemis sur ce plan. On a mis toute la politesse et toute la décence dans les négociations qu'il y a eues après la paix avec la cour de Vienne. On en a usé avec toute la douceur possible avec les Saxons, à l'article près des dettes de la *Steuer* aux Prussiens, article stipulé par la paix de Dresde,[1] et dont je ne pouvais rien relâcher, sans faire un tort considérable à beaucoup de bons citoyens. J'ai dissimulé avec la

[1] Nach Artikel XI des Friedensvertrages mussten alle Schuldforderungen preussischer Unterthanen an die sächsische Ober-Steuer-Einnahme, sobald sie fällig waren, „ohnfehlbar" befriedigt werden. Vergl. S. 15 und P. C., Bd. V, 583; VI, 607; VII, 432; VIII, 603; IX, 487.

Russie, tant à l'égard de l'affaire du capitaine Stackelberg[1] que du rappel du sieur Gross,[2] que d'infinité de petits affronts qu'ils ont voulu me faire. J'ai dissimulé sur tous ces points, à cause que l'intention de la cour de Vienne (en faisant agir le chancelier Bestushew de la sorte) était de me commettre avec la Russie, et qu'en effet les prétextes en étaient frivoles; à cause qu'il faut bien se garder de faire ce que nos ennemis souhaitent que nous fassions, et, enfin, que la mauvaise volonté de la Russie ne vient que de la corruption d'un ministre qui, aujourd'hui en place, peut demain être envoyé en Sibérie, par conséquent, qu'il ne convient pas d'outrer les choses mal à propos et de rendre la Russie un ennemi irréconciliable, lorsqu'on peut espérer, à la faveur d'un seul évènement, de rapprocher les intérêts. C'était une grande faute à Charles XII de changer d'ennemis et de s'acharner sans cesse sur les derniers.[3] L'animosité des Autrichiens est celle dont il faut nous garder, et à laquelle il convient de s'opposer. Toutes les haines des autres puissances ne sont que des accessoires qu'il est bon de dissimuler.

La conduite du roi George, toujours impérieuse et dure envers moi, m'a empêché de mettre dans les négociations qu'il y a eues avec les Anglais, toute l'aménité que j'aurais voulu. Le ministère anglais a refusé grossièrement de faire justice aux marchands prussiens, dont des pirates anglais ont enlevé les vaisseaux.[4] Le ministère de Hanovre s'est avisé de m'attaquer ridiculement sur ma possession de la principauté de Frise. Il a imprimé des factums contre moi[5] et a même voulu insinuer à des cours qui sont en

[1] Stackelberg war 1746 während einer Urlaubsreise nach seiner Heimath Livland von der russischen Regierung unter dem Vorgeben verhaftet worden, russische Unterthanen zum Eintritt in preussischen Dienst geworben zu haben. Vergl. P. C., Bd. V, 567; VI, 594; IX, 105. 130. — [2] Vergl. S. 42 und P. C., Bd. VIII, 602. — [3] Vergl. die ausführliche Begründung dieses Vorwurfes in dem 1759 verfassten Aufsatz des Königs: „Réflexions sur les talents militaires et sur le caractère de Charles XII, roi de Suède" (Œuvres, Bd. 7, S. 69 ff.). — [4] Während der Jahre 1745—1748 hatten englische Kaper unter dem Vorwand der Contrebande preussische Handelsschiffe aufgebracht. Vergebens drängte König Friedrich auf Entschädigung seiner Unterthanen. Vergl. S. 20 und P. C., Bd. V, 575; VI, 602; VII, 427; VIII, 596. 597; IX, 479 und „Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit König Friedrichs II.", Bd. II, S. 433 ff. (Berlin 1885). — [5] Hannover, das auf Grund einer Erbverbrüderung von 1691 Anspruch auf Ostfriesland erhob, hatte nicht nur 1745 die kaiserliche Bestätigung für die während des Interregnums durch das bayrische Vicariat vollzogene Belehnung König Friedrichs mit diesem Fürstenthum hintertrieben, sondern auch 1746 eine Klage beim Reichshofrath eingebracht. Als diese 1750 auf-

liaison avec lui, que j'avais empoisonné le prince de Frise.[1] De pareilles horreurs peuvent à peine être souffertes; mais personne n'a ajouté foi à ces calomnies atroces. Des intérêts aussi contraires que les nôtres et ceux des Hanovriens nous empêchent d'être amis, tant que l'électorat d'Hanovre gouverne la Grande-Bretagne, et des procédés aussi grossiers que ceux des ministres du roi George ne m'ont pas permis de mettre de la douceur dans ma conduite dans les affaires que nous avons eues ensemble.

Les Français demandent de grands ménagements de ceux qui ont à négocier avec eux. Si l'on veut gouverner le ministère français, il faut lui persuader qu'on se laisse conduire par lui, de quoi on vient à bout facilement, vu l'amour-propre de cette nation et la supériorité de lumières qu'elle croit avoir sur le reste de l'Europe. J'ai déféré par complaisance aux sentiments de Puyzieulx et de Saint-Contest dans des bagatelles, et je leur ai fait honneur de tous mes projets, comme si c'étai[en]t leurs idées que je croyais suivre. De cette façon on mène loin ces gens-là, et dans les grandes occasions on les oblige de faire ce qu'on veut.

Dans toutes les négociations que nous avons eues avec la Suède, nous leur avons donné des marques d'amitié et du désir que nous avons de les servir.

Nous n'avons eu des négociations avec le Danemark que dans l'affaire de la comtesse Bentinck, et nous y avons mis tant de modération que nous avons cédé la moitié des demandes que nous avions proposées au commencement de la négociation.[2] Il était convenable de flatter cette puissance, pour l'attacher à la Suède, et pour trouver en elle des dispositions pour nous allier avec elle dans le cas que la Russie voulût détruire l'équilibre du Nord.

genommen wurde, legte Preussen Einspruch am Reichstag ein. Damit flammte von neuem heftiger Streit auf. Vergl. S. 43 und P. C., Bd. I, 461. 468; II, 525; III, 294; IV, 324; V, 183. 199; IX, 484, und „Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit König Friedrichs II.", Bd. II, S. 361 ff.

[1] Kard Edzard. — [2] Es handelt sich um eine Episode in dem Streit, den die Gräfin Bentinck mit ihrem seit 1740 von ihr geschiedenen Gemahl über die Ausführung ihres Scheidungsvertrages hatte. Durch den Reichshofrath war Sequester über die ihr gehörige Herrschaft Knyphausen in Ostfriesland verhängt und der König von Dänemark (als Graf von Oldenburg) mit dessen Ausführung betraut worden. Auf Bitte der Gräfin hatte ihr König Friedrich für obige Besitzung eine Schutzwache bewilligt. Daraufhin kam es zu langwierigen Auseinandersetzungen mit dem dänischen Hofe, die unter französischer Vermittlung erst im Sommer 1754 ihren völligen Abschluss fanden. Vergl. P. C., Bd. VIII, 596; IX, 478; X, 527.

Ainsi chaque conj[on]cture, chaque temps, chaque personne exigent une conduite différente. S'il est temps de rompre, il est bon de s'expliquer avec fermeté et hauteur; mais il ne faut pas que l'orage gronde, à moins que la foudre ne tombe en même temps. A-t-on beaucoup d'ennemis, il faut les diviser, démêler lequel est le plus irréconciliable, s'acharner à celui-là, négocier avec les autres, les endormir, faire des paix séparées, dût-on même y perdre, et quand une fois l'ennemi capital est abattu, il est toujours temps de revenir et de tomber sur les autres, sous prétexte qu'ils n'ont pas exécuté leurs engagements.

Des qualités des négociateurs.

Il y a une espèce de gens plus honnêtes que des espions vulgaires, dont la profession usitée dans le monde est autorisée par les souverains. Ils se les envoient réciproquement sous le titre d'ambassadeurs, de plénipotentiaires ou même sous des noms moins honorables. C'est d'eux dont on se sert, pour endormir des envieux, pour corrompre des ennemis, pour découvrir les desseins des voisins, pour faire des insinuations, des traités, des alliances etc. On choisit pour cet emploi des gens d'un esprit souple et délié, discrets, incorruptibles et capables de la plus profonde dissimulation. Ils doivent avoir acquis la connaissance des hommes; il faut qu'ils sachent déchiffrer, par les gestes et par ce qu'il y a de pantomime dans les différentes passions, les secrètes pensées des personnes auxquelles ils ont à faire, et que, par cette habitude longtemps réitérée, ils acquièrent l'art de deviner les mystères qu'on leur cache le plus soigneusement. Nous avons un séminaire d'ambassadeurs; douze jeunes gens de condition, sous le titre de conseillers de légation, font leur apprentissage à Berlin sous les yeux des ministres du cabinet.[1]

Pour que l'État retire des services importants de la légation des ministres, il est bon de les destiner aux cours où l'humeur d'un chacun convient le mieux.

Les négociations que nous avons à présent à Vienne, consistent en des chicanes. Il faut y envoyer, par conséquent, des ministres experts dans l'altercation qui, sans jamais s'emporter en paroles vaines, réfutent solidement les arguments des Autrichiens. Le ministre prussien à Vienne a lieu de se raidir sur les moindres

[1] Vergl. P. C., Bd. V, 340. Diese 1747 geschaffene Anstalt ging während des Siebenjährigen Krieges ein und wurde 1775 auf Anordnung des Königs neu begründet (vergl. P. C., Bd. XXXVII, 198. 199; XXXVIII, 314. 315. 318).

bagatelles. S'il est bien d'en user quelquefois de complaisance avec ses voisins, cela ne doit jamais s'entendre vers la cour de Vienne, qui prend des complaisances pour des devoirs et se fait des droits chimériques fondés sur les égards qu'on aura eus pour elle. Le ministre de Prusse qui réside à Vienne, est proprement une vedette que la politique y a placée, pour y observer ce qui s'y trame contre nous. Ce ministre a différents moyens, pour y découvrir ces mystères d'iniquité. Les ministres des cours alliées se liguent ensemble, pour les découvrir: ce que l'un apprend, il le communique à l'autre et, par ces combinaisons, ils parviennent à soupçonner ou à deviner même de quoi il est question. L'envoyé fait agir son secrétaire qui, fréquentant un monde tout différent que son maître, peut par ses conjectures augmenter ou diminuer les soupçons que l'on a des intrigues autrichiennes.

Celui qu'on destine pour le ministère de France, doit être sage et prudent, afin qu'il ne prenne pas feu aux saillies auxquelles les ministres français sont sujets; il faut qu'il conserve son sang froid, pendant que les autres jettent leur feu, et qu'après les avoir laissé parler, il les ramène tout doucement par des réflexions solides. L'étroite union qui subsiste entre les deux cours, a produit que, de notre côté, nous avons négocié assez rondement avec eux. C'est une bonne maxime: Trop de finesse dans les négociations embarrasse les affaires et les gâte même. Par cette raison, je me suis bien trouvé de ne pas vouloir tirer au fin[1] avec mes alliés. Il faut cependant être sur ses gardes avec les Français, par la raison que l'usage de leur politique est de mettre en avant leurs alliés le plus qu'ils peuvent, et de jouer derrière le rideau, rôle qui ne nous convient en aucune manière, qui nous chargerait de la haine des autres puissances, et qui, en nous exposant beaucoup, remettrait sans cesse la disposition de notre sort entre les mains des Français.

La conduite qu'on doit tenir envers ses ennemis, est différente; il faut leur cacher ses desseins et dissimuler ses ressentiments. Si nous sommes mal avec la cour de Londres, un espion y suffit; si nous sommes bien avec elle, il faut y envoyer un agréable débauché qui porte, s'il se peut, mieux son vin que les Anglais, et qui, ayant bu, ne dise point ce qu'il doit taire. Il faut, de plus, que ce soit un homme populaire et qui ait un extérieur de franchise. En Hollande, on emploiera avec avantage un homme qui aura des manières simples et du bon sens. Le secret est entre trop de personnes dans cette République pour qu'il y soit gardé longtemps; pour peu qu'un

[1] Lies: jouer au fin.

négociateur soit habile et veuille se donner de la peine, il peut le découvrir. On fera un bon choix, si l'on envoie en Suède un homme sage qui ne se laisse point entraîner par les partis nationaux et qui, loin de tremper dans les intrigues des particuliers, travaille plutôt à concilier les esprits. Il faut en Danemark un homme ferme, rusé et sage. La cour de Pétersbourg veut un homme intrigant et qui ait assez de pénétration pour ne point s'en laisser imposer aux ostentations dont les Russes sont si prodigues; il faut de plus qu'il [ait] le talent de séduire avec assez de circonspection pour que ceux dont il a acheté l'amitié, n'aient pas lieu d'en rougir en public. La cour de Pologne ou de Saxe (ce qui à présent est synonyme) demande un homme mesuré dans ses discours, retors dans les intrigues, ferme pour en imposer aux Saxons, lorsque, sous des prétextes frivoles, ils tendent à éluder l'esprit du traité de Dresde,[1] adroit pour rompre les diètes de Pologne, lorsqu'il est de l'intérêt de la Prusse de les voir rompues.

Ces ministres, choisis selon leurs différentes qualités et distribués aux cours étrangères, comme je viens de le dire, reçoivent immédiatement mes instructions. Si celui de Vienne donne avis de quelque nouveau complot qui se forme, on mande d'abord aux autres ministres de tâcher d'en découvrir la vérité, et il arrive qu'on éclaircit à La Haye une intrigue formée à Pétersbourg, qu'on apprend en Danemark ce qui se prépare en Pologne, que le ministre qu'on a en Angleterre, nous instruit des menées de la cour de Vienne etc. Je me suis si bien trouvé de cette communication des nouvelles que je n'en saurais assez recommander l'usage à la postérité.

Des corruptions qu'il faut faire, et comment il faut s'en garder chez soi.

Les ministres que l'on a aux cours étrangères, peuvent à la vérité avertir de beaucoup de choses; mais ce n'est pas suffisant, et il faut, à quelque prix que ce soit, gagner des personnes en état de procurer des nouvelles puisées de source. J'ai à mes gages trois personnes qui m'ont trahi les chiffres et les secrets de leurs cours.[2]

[1] Vergl. S. 51. — [2] Seit Frühjahr 1747 der österreichische Gesandtschaftssecretär Maximilian von Weingarten (vergl. P. C., Bd. VIII, 539; IX, 444; XII, 430. 499; XIII, 139 und „Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit König Friedrichs II.", Bd. 3, S. 478 ff.) und seit dem Frühjahr 1752 der Kanzlist des sächsischen Cabinetsministeriums Friedrich Wilhelm Menzel (vergl. P. C., Bd. IX, 84. 487; X, 537; XI, 485; XII, 514; XIII, 618 und Œuvres, Bd. 4, S. 18. 34 f.). Nähere Angaben über den dritten Spion liegen nicht vor.

Ces sortes de misérables sont utiles; ils sont comme des boussoles qui conduisent les navigateurs, pendant que les sombres nuages de la politique leur cachent le jour. Il faut surtout avoir de cette espèce de gens en temps de guerre, pour être averti des projets de campagne que la cour a approuvés, et des ordres qui sont expédiés aux généraux ennemis. Par ces sortes de nouvelles que le prince Eugène recevait de Versailles, il se vit en état de déconcerter les desseins des Français. Je travaille actuellement à m'ouvrir de ces canaux qui puissent me rendre les mêmes services.[1]

La même raison qui nous fait travailler à corrompre des gens en place et qui peuvent nous informer des projets de nos ennemis, la même raison, dis-je, invite nos ennemis à faire la même chose chez nous. Les secrétaires du cabinet, les secrétaires du bureau des affaires étrangères, du bureau de la guerre, de celui des finances et les secrétaires de légation sont ceux dont la corruption pourrait faire le plus grand tort aux affaires d'État. Par cette raison, j'ai des surveillants inconnus qui les épient et observent leurs démarches avec la plus grande attention. On doit se défier surtout des personnes dont le dérangement et la mauvaise économie les met sans cesse dans le besoin d'argent, et qui, pour satisfaire leurs créanciers et leur goût pour la dépense, deviennent traîtres plutôt par légèreté d'esprit que par noirceur. Ces sortes de caractères ne sont pas reçues parmi ceux auxquels on confie des choses importantes; on choisit dans ces bureaux des gens du pays, riches, de bonnes mœurs et de la discrétion desquels on est assuré; on veille à leur dépense: si elle excède leur revenu, c'est un indice qu'il faut éclaircir sur-le-champ. On tient à ses gages des domestiques des ministres étrangers, pour être instruit de tous ceux qui fréquentent leurs maisons, de ceux qui fréquentent les secrétaires d'ambassade (gens dangereux), et en un mot, de tout ce qui se passe chez eux, et sur des soupçons on arrête des personnes qu'on interroge et qu'on relâche, si elles sont trouvées innocentes.

Des grands projets de politique.

Les projets trop vastes et trop compliqués réussissent aussi peu en politique que les évolutions trop composées réussissent peu à la guerre. Quand Louis XIV voulut que l'Angleterre, la Suède,

[1] Vergl. P. C., Bd. IX, 94. Am 22. April 1752 schreibt der König: „Dans le temps où nous sommes, il est devenu presque du droit des gens que les ministres aux cours étrangères tâchent par tous les moyens possibles à se procurer des confidents secrets“ (vergl. P. C., Bd. IX, 95).

l'évêque de Münster et le duc de Brunswick conspirassent avec lui la ruine des Provinces-Unies, il ne tarda pas à voir ses alliés se ranger du côté de la Hollande oppressée.[1] Lorsqu'Alberoni voulut armer toute l'Europe contre le roi d'Angleterre et la maison d'Autriche, ses projets expirèrent dans leur berceau,[2] parceque Charles XII mourut,[3] que le Czar fut occupé par la guerre de Perse, et que le duc d'Orléans, régent de la France, se trouva plus adroit que lui. Lorsqu'avant la mort [de] Charles II,[4] roi d'Espagne, l'Europe régla la succession litigieuse de cette monarchie et nomma le prince de Bavière au trône d'Espagne, ce jeune Prince mourut[5] et dérangea les traités et les mesures prises avec tant de prudence. Quand la Russie et l'empereur Charles VI réglèrent avec nous l'élection de la Pologne avant la mort d'Auguste Ier, il se trouva qu'ils changèrent tous de mesure à la mort de ce Prince, et que le traité fait devint inutile.[6] En vain l'empereur Charles VI voulut-il régler sa succession; en vain obtint-il de presque toutes les puissances de l'Europe la garantie de la Pragmatique Sanction[7]; sa mort emporta l'homme et effaça ses projets.

Tous ces exemples font voir que de grands arrangements, pris de trop bonne heure, ne réussissent jamais, et que la politique, étant sujette à trop de cas fortuits, ne donne point à l'esprit humain

[1] Ludwig XIV. verband sich 1670 mit England, 1671 mit Bischof Christoph Bernhard von Münster, Herzog Johann Friedrich von Hannover und Bischof Ernst August von Osnabrück, 1672 auch mit Schweden gegen Holland, das er 1672 angriff. Doch 1674 schlossen diese Frieden mit Holland oder, wie der Bischof von Osnabrück, ein Bündnis mit dem Kaiser; nur der Herzog von Hannover blieb den Franzosen treu, und erst Ende 1674 zog Schweden ins Feld, dann aber gegen Brandenburg. — [2] Cardinal Alberoni plante 1717/19 die Wiederherstellung der altspanischen Macht; sein Vorhaben scheiterte an dem Widerstand der Quadrupelallianz zwischen Frankreich, England, dem Kaiser und Holland. — [3] Karl XII. fiel vor Friedrichshall am 11. December 1718. — [4] In der Vorlage verschrieben: Charles VII. — [5] Churprinz Joseph Ferdinand, von Karl II. 1698 zum Universalerben der spanischen Monarchie eingesetzt, starb am 6. Februar 1699. Mit dem Tode Karls II. am 1. November 1700 kam der Kampf um seine Nachfolge zum Ausbruch. — [6] In einem Vertrage vom 13. December 1732 (gedruckt in „Preussens Staatsverträgen aus der Regierungszeit König Friedrich Wilhelms I.", hrsg. von Loewe, S. 429 ff.; Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 87; Leipzig 1913) war für Polen die Candidatur des Infanten Emanuel von Portugal in Aussicht genommen. Der Vertrag gelangte nicht zur Ratificirung, und als Churfürst Friedrich August I. (als König von Polen: August II.) am 1. Februar 1733 starb, verständigte sich sein Sohn nunmehr mit Oesterreich und Russland (vergl. S. 46). — [7] Vom 19. April 1713.

de prise sur les évènements à naître et sur tout ce qui est du département des contingents futurs. La politique consiste plutôt à profiter des conjonctures favorables qu'à les préparer d'avance. C'est pourquoi je vous conseille de ne pas faire des traités anticipés sur des évènements incertains et de garder les mains libres, pour que vous puissiez prendre votre parti selon le temps, les lieux, la situation de vos affaires, en un mot, selon que votre intérêt l'exigera alors de vous. Je me suis bien trouvé d'en avoir usé ainsi l'année 1740, et j'en fais de même à présent pour les affaires de Pologne:[1] j'avertis la France des desseins de la maison d'Autriche,[2] je la presse d'éveiller le Turc,[3] mais je me garde bien de me lier par des traités, et j'attends l'évènement, pour alors prendre mon parti.

Rêveries politiques.

Voici pour le solide et pour le fond de conduite qu'il convient de tenir dans cet État. Venons-en à présent au chimérique. La politique a sa métaphysique, et comme il n'y a [pas] de philosophe qui ne se soit amusé à faire son système et n'ait expliqué selon son génie ces choses abstraites, il est permis de même aux politiques de s'égayer dans le vaste champ[4] des projets chimériques, qui quelquefois peuvent devenir réels, si on ne les perd pas de vue, et que quelques générations de suite, en cheminant vers le même but, aient assez d'art pour cacher profondément leurs desseins aux yeux curieux et pénétrants des puissances européennes.

Machiavel dit qu'une puissance désintéressée qui se trouverait parmi des puissances ambitieuses, ne manquerait pas de périr enfin.[5] J'en suis bien fâché, mais je suis obligé d'avouer que Machiavel a raison. Il faut nécessairement aux princes de l'ambition, mais il faut qu'elle soit sage, mesurée et éclairée par la raison. Si le désir de son agrandissement ne procure pas des acquisitions au prince-politique, du moins soutient-il sa puissance, parceque les mêmes moyens qu'il destine à agir offensivement, se trouvent toujours tout prêts pour défendre l'État, en cas que cette défense soit nécessaire, et qu'il s'y trouve obligé.

On s'agrandit de deux manières, par de riches successions ou par des conquêtes.

[1] Gemeint ist der österreichische Plan der Erhebung des Lothringers auf den polnischen Thron (vergl. S. 41). — [2] Vergl. P. C., Bd. VIII, 597; IX, 481. — [3] Vergl. P. C., Bd. VIII, 553. 554. 572. 573. 578; IX, 19. 24. 32. — [4] In der Vorlage verschrieben: chou. — [5] Gemeint sind wohl die Worte im „Principe" (cap. 15): „Un uomo, che voglia fare in tutte le parti professione di buono, conviene che rovini infra tanti, che non sono buoni."

Des successions qui peuvent retomber à la maison royale.

La maison de Brandebourg a des droits de succession incontestables sur les marquisats de Baireuth et d'Ansbach.[1] Ces héritages ne sauraient lui être disputés; le droit est trop clair pour que la chicane pût le rendre litigieux, et de plus, il n'y a aucun prince qui, à l'extinction des deux lignes régnantes de Franconie, peut apporter la moindre opposition à la prise de possession de la branche royale.

Nos prétentions sur le Mecklembourg sont aussi claires que les premières; elles sont fondées sur un traité de confraternité, fait entre les électeurs et les ducs de Mecklembourg;[2] cependant à l'extinction de ces ducs l'affaire deviendrait litigieuse. La maison de Hanovre qui a trouvé ce duché à sa bienséance, sous prétexte du séquestre impérial, s'est mise en possession de quelques bailliages mecklembourgeois[3] et, par un compte autant arbitraire que ridicule, elle fait monter les frais du séquestre à des sommes si exorbitantes qu'elle croit, à la faveur de ces grandes avances, garder un pied dans le pays et en partager une bonne partie avec la Prusse lors de l'extinction des ducs régnants. Il y a actuellement huit princes de Mecklembourg en vie; le cas de l'héritage ne paraît pas prochain; du moins paraît-il sûr que je ne le verrai pas. S'il arrivait dans la suite des temps, je serais d'avis qu'il faudrait, sans différer, se mettre en possession du duché et en chasser les troupes hanovriennes (ce qui ne serait pas difficile) et maintenir ses droits l'épée à la main, parceque le droit de possession donne un grand avantage dans le Saint-Empire Romain, et qu'on plaide à son aise, quand on tire

[1] Die beiden von Churfürst Albrecht Achilles gestifteten fränkischen Secundogenituren wurden nach ihrem Heimfall, der 1603 mit dem Tode des Markgrafen Georg Friedrich stattfand, von Churfürst Joachim Friedrich neu begründet. Die Vereinigung beider Fürstenthümer erfolgte 1769 und 1791 ihre Uebertragung an Preussen. Für den geheimen Vertrag vom 24. Juni 1752, das sogenannte „pactum Fridericianum", welches die alten Familienpacte erneuerte und die Wiedervereinigung der Markgrafschaften mit der Krone Preussen von neuem festsetzte, vergl. P. C., Bd. IX, 477; der Vertrag ist gedruckt bei H. Schulze, „Die Hausgesetze der regierenden deutschen Fürstenhäuser," Bd. III, S. 740 ff. (Jena 1883). — [2] Die Eventualsuccession war festgesetzt durch den Wittstocker Vertrag vom 12. April 1442, erneuert 1693, 1708, 1717 und am 14. April 1752: vergl. P. C., Bd. IX, 60, ferner H. Schulze, „Die Hausgesetze" usw., Bd. II, S. 208 ff. (Jena 1878) und „Preussens Staatsverträge aus der Regierungszeit König Friedrich Wilhelms I.", hrsg. von Loewe, S. 177 ff. — [3] Vergl. S. 43, Anm. 4.

tranquillement les revenus de son acquisition. Il serait heureux pour l'État que ce cas échût dans un temps où le roi d'Angleterre se trouvât ou en guerre ou brouillé avec la maison d'Autriche, ou que celle-ci eût une guerre difficile à soutenir, soit en Hongrie, soit dans le Milanais. Alors il n'y aurait pas de peine à prouver que les Hanovriens ont tort, et que le droit incontestable est de notre côté.

Des acquisitions par droit de bienséance.

De toutes les provinces de l'Europe il n'en est aucune qui convienne[1] mieux à l'État que la Saxe, la Prusse polonaise et la Poméranie suédoise, à cause que toutes trois l'arrondissent.

La Saxe cependant serait la plus utile; elle reculerait le plus la frontière et couvrirait Berlin, ce siège de l'empire, où se trouve la famille royale, le trésor et toutes les cours souveraines de justice, de finance et de monnaie, cette capitale trop vaste pour être défendue, et démantelée par une faute de mon père.[2] La Saxe remédie à la faiblesse de la capitale et la couvre doublement par l'Elbe et par les montagnes qui la séparent de la Bohême. Si l'on était maître de la Saxe, il faudrait faire de Torgau une place formidable, construire auprès de Wittenberg, mais plus près de l'Elbe, une forteresse dans le goût de Huningue,[3] travailler à la hauteur qui est en delà de Zittau, de même qu'à celle qui est en deçà de Peterswalde: par deux grands forts on boucherait ces deux chemins de la Bohême; il ne resterait que ceux qui mènent à Carlsbad, à Teplitz et à Gera,[4] à défendre, mais ces endroits seraient d'autant plus difficiles à passer pour une armée autrichienne qu'elle serait obligée de conduire ses vivres à charrois par des chemins affreux, longs et presque impraticables. Un général habile défendrait sans peine ces trois dernières entrées, et l'Électorat serait couvert et entouré d'une double barrière.

Quand même on ne pourrait pas ajouter toute la Saxe à l'État, on pourrait se contenter de la Lusace et prendre le cours de l'Elbe pour limite, ce qui remplirait le but qu'on se propose, en partie par l'arrondissement de la frontière et par trois forteresses et un fleuve, dont l'abord formidable couvrirait la capitale contre l'insulte des ennemis.

[1] Vorlage: conviennent. — [2] Während der Jahre 1734—1737 wurde der grösste Theil der Befestigungen Berlins auf der Köllnischen Seite entfernt. Vergl. Nicolai, Beschreibung der Königlichen Residenzstädte Berlin und Potsdam, Bd. 1, S. XXXVII (Berlin 1779). — [3] Die Festung Hüningen war von Vauban erbaut. — [4] Gemeint ist wohl die Strasse über Eger nach Gera.

Vous pensez sans doute qu'il ne suffit pas d'indiquer les pays qui sont de notre convénience, mais qu'il faut proposer les moyens pour les acquérir.[1] Les voici: Il faut dissimuler et cacher son dessein, profiter des conjonctures, attendre patiemment celles qui nous sont favorables, et quand elles sont venues, agir avec vigueur. Ce qui faciliterait cette conquête, serait, si la Saxe était en alliance avec la reine d'Hongrie, et que cette Princesse ou ses descendants rompissent avec la Prusse. Ce serait un prétexte, pour entrer en Saxe, pour désarmer les troupes et se fortifier dans le pays. On tranquilliserait même la France,[2] en lui représentant qu'il est contre la politique (quand on fait la guerre) de laisser à dos un ennemi aussi puissant que la Saxe. Il serait facile de désarmer les Saxons, en faisant entrer par Halle, Brandebourg, Wusterhausen, Crossen et Naumbourg[3] cinq corps de troupes qui, prétextant de marcher en Bohême, enlèveraient en chemin les garnisons saxonnes. On aurait un corps de cavalerie à la tête de chaque colonne, pour empêcher ces garnisons de s'enfuir ou de se joindre à Dresde. Les troupes qui s'assembleraient auprès de Halle, marcheraient sur Leipzig, Mersebourg, Weissenfels et Naumbourg[4] (cette dernière ville est importante pour le passage de l'Elster); ces faibles garnisons seraient forcées de mettre les armes bas. Le corps de Potsdam marcherait sur Wittenberg, dont on ferait faire le siège, en passant l'Elbe avec le reste des troupes, pour tomber sur les quartiers entre la Saale et l'Elbe. Le corps de Wusterhausen tomberait sur Torgau et toutes les garnisons voisines; celui de Crossen prendrait Guben, Forst etc.; celui de Naumbourg tomberait sur Görlitz, Zittau et Bautzen, et au moindre signal on se joindrait en deçà ou en delà de l'Elbe, pour chasser les Saxons de Dresde et nettoyer les montagnes voisines de la Bohême. Si l'on s'assemble en delà de l'Elbe, il faut éviter les défilés de Meissen et de Kesselsdorf et prendre [sa route] par Wilsdruff. Il est sûr que, malgré toutes les précautions et toute la diligence qu'on pourrait mettre dans cette expédition, que les troupes saxonnes des garnisons de Chemnitz, Freiberg et des montagnes se sauveraient en Bohême. Mais ce ne serait pas une affaire, et l'amour de la patrie, joint au défaut de paye les dissiperaient dans peu de temps.

Pour que ce projet pût réussir en entier, il faudrait que, pendant

[1] Für den Feldzugsplan gegen Sachsen vergl. die Ausführungen in Friedrichs Schrift: „Les principes généraux de la guerre“ (Œuvres, Bd. 28, S. 9 f.). — [2] Die Dauphine Maria Josepha war eine sächsische Prinzessin. — [3] Naumburg am Queiss. — [4] Naumburg an der Saale.

qu'on serait en guerre avec l'Autriche et la Saxe, la Russie le fût avec le Turc, et il faudrait de plus susciter le plus d'ennemis qu'on pourrait, à la cour de Vienne, pour n'avoir pas toutes ses forces à combattre.

Après avoir subjugué la Saxe, il serait nécessaire de porter la guerre en Moravie.[1] Une bataille décisive gagnée dans cette province ouvrirait les portes d'Olmütz et de Brünn et approcherait la guerre de la capitale. Dans le cours même de la campagne, on ferait bien de lever 40 000 hommes en Saxe, de prendre pour des subsides des troupes des princes de l'Empire et de se procurer de nouvelles forces. La campagne suivante on travaillerait à faire soulever la Hongrie. 20 000 hommes de ces nouvelles levées entreraient en Bohême et conquerraient sans peine ce royaume privé de défenseurs. Si, dans ces conjonctures, l'Angleterre se trouvait gouvernée par un roi indolent, on n'aurait pas besoin de penser à l'électorat de Hanovre; mais en cas que ce fût un prince belliqueux, on persuaderait à la France de faire une diversion (par le moyen de ses troupes subsidiaires) dans cet électorat, ce qui procurerait des coudées franches à la Prusse. Cette expédition de Hanovre forcerait l'Angleterre à souscrire aux conditions que la France et ses alliés voudraient exiger, et, par la paix, la France ferait l'acquisition de la Flandre, la Prusse rendrait la Moravie à la reine de Hongrie et troquerait la Bohême contre la Saxe avec le roi de Pologne.

J'avoue que ce projet ne peut s'exécuter sans beaucoup de fortune; mais si on le manque, pourvu qu'on ne divulgue pas son secret, on n'en essuie aucune honte, et quand même on ne gagnerait pas du premier coup la Saxe entière, il est certain qu'il serait très faisable d'en démembrer une partie. Les points principaux seraient que la Russie et la reine d'Hongrie eussent à soutenir une guerre contre le Turc, la France et le roi de Sardaigne.

La province qui nous conviendrait le mieux après la Saxe, ce serait la Prusse polonaise. Elle sépare la Prusse de la Poméranie et empêche de soutenir la première, par les difficultés qu'y met la Vistule, et par l'appréhension des descentes que les Russes pourraient faire par le moyen du port de Danzig. Ceci vous paraîtra plus évident, si vous voulez bien considérer que le royaume de Prusse ne peut être attaqué que par les Moscovites; que, s'ils font une

[1] Für Friedrichs Feldzugsplan gegen Oesterreich und den Angriff auf Mähren vergl. seine Ausführungen in den „Principes généraux de la guerre“ (Œuvres, Bd. 28, S. 11—14).

descente à Danzig, ils coupent l'armée de Prusse de toute la connexion qu'elle a avec ce pays ici, et que, si cette armée était obligée de se retirer, on serait obligé de lui envoyer au-devant un corps de troupes considérable, pour lui faciliter le passage de la Vistule.

Je ne crois pas que la voie des armes soit le meilleur moyen, pour ajouter cette province au royaume, et je serais tenté de vous dire ce que Victor Amadée, roi de Sardaigne, répétait à Charles Emanuel: „*Mon fils, il faut manger le Milanais comme un artichaut, feuille par feuille.*"[1] La Pologne est un royaume électif; à la mort de ses rois elle est sans cesse troublée par des factions. C'est de quoi il faut profiter et gagner, par sa neutralité, tantôt une ville, tantôt un autre district, jusqu'à ce que tout soit mangé.

Ceux qui seront assez heureux que d'achever cette acquisition, fortifieront sans doute Thorn, Elbing et Marienwerder et élèveront même des moindres places le long de la Vistule, ce qui rendrait vaines toutes les entreprises que la Russie pourrait faire contre nous. Il est certain que leurs troupes régulières ne sont pas redoutables, mais leurs Kalmouks, leurs Tartares, peuples incendiaires et cruels, dévastent les contrées, amènent des nations en captivité et brûlent tous les lieux où ils se trouvent les plus forts. C'est ainsi qu'ils en ont usé en Finlande, et ce qui vous doit porter à éviter la guerre avec la Russie autant que votre réputation vous le permet.

Les acquisitions qu'on fait par la plume, sont toujours préférables à celles que l'on fait avec l'épée. On y court moins de hasards, et on n'y ruine ni sa bourse ni son armée. Je crois qu'en faisant la conquête pacifique de la Prusse, il serait absolument nécessaire de réserver Danzig pour le dernier morceau, à cause que cette acquisition fera beaucoup crier les Polonais, qui débitent tout leur blé par Danzig, et qui craindraient avec raison de devenir dépendants de la Prusse par les impôts qu'elle pourrait mettre, par le moyen de la Vistule et du port de la Münde, sur toutes les denrées que les seigneurs sarmates vendent aux autres nations.

La Poméranie suédoise est la province qui nous convient le mieux après celles dont je viens de parler. Cette acquisition ne saurait se faire que par des traités. Je crois que le projet en est plus chimérique encore que des précédentes. Voici, cependant, comment cela pourrait réussir. La Russie, comme la puissance la plus con-

[1] Die Worte sind in der Vorlage unterstrichen. Vergl. „Histoire de mon temps" (Publicationen aus den K. Preuss. Staatsarchiven, Bd. 4, S. 188, und Œuvres, Bd. 2, S. 31).

sidérable du Nord, alliait[1] la Suède à la Prusse,[2] pour établir un contre-poids dans la balance des pouvoirs. Si donc, dans une conjoncture heureuse où la Russie aurait une guerre sur les bras, la Suède formait le dessein de revendiquer la Livonie, pourquoi la Prusse ne lui promettrait-elle pas son assistance, à condition que, le projet exécuté, la Suède céderait à la Prusse cette partie de la Poméranie située au delà de la Peene? Voici la difficulté pour attaquer la Russie du côté de la Livonie et de l'Esthonie: il faut nécessairement avoir la supériorité sur mer. La flotte suédoise est faible, et nous n'avons pas une galère. Il serait donc impossible d'assiéger Reval, Narva et les autres places, sans compter que l'article des vivres serait peut-être tout-à-fait impraticable, et supposant même que la Prusse réussît dans la conquête de la Livonie, n'est-il pas presque démontré que la Suède ne saurait avancer du côté de la Finlande, empêchée par les forteresses des Russes que leur assiette rend inattaquables? Ainsi, après beaucoup de sang versé, à la paix ce serait un rendu, et chacun resterait en possession de ce qu'il a eu, avant de la commencer.

Voilà à peu près tout ce que je peux dire touchant les acquisitions qui sont de notre convénience. Si cette maison produit de grands princes, si l'armée se maintient dans la discipline où elle est à présent, si les souverains économisent en temps de paix, pour fournir aux dépenses de la guerre, s'ils savent profiter avec habileté et sagesse des évènements, s'ils sont enfin entendus eux-mêmes, je ne doute point que l'État n'aille en s'accroissant et en s'agrandissant, et qu'avec le temps la Prusse ne devienne une des plus considérables puissances de l'Europe.

Du but auquel on doit se proposer d'atteindre, pour consolider la puissance de l'État.

Notre État manque encore de force intrinsèque. Toutes nos provinces ne contiennent que cinq millions d'âmes. Le militaire est respectable, mais il n'est pas assez nombreux pour résister aux ennemis qui nous environnent. Nos revenus sont considérables, mais nous manquons de ressource en cas de nécessité. Par industrie nous nous tirons d'affaire avec les troupes, en les faisant manœuvrer deux fois plus que celles de l'ennemi et lui présentant, de quelque côté qu'il vienne, toujours les mêmes hommes, ce qui ne laisse pas de les fatiguer beaucoup et de supposer beaucoup de vigilance dans celui qui les mène. Nos finances tournent toutes en épargnes et

[1] Vorlage: allié. — [2] Vergl. S. 45.

nous servent à faire la guerre, sans que nous ayons d'autres secours que ceux de la sagesse dans leur administration. Or, pour que le destin de l'État soit solide, il ne faut pas que sa fortune tienne aux qualités bonnes ou mauvaises d'un seul homme. Pour qu'il se soutienne par lui-même, voilà ce me semble le pied où le militaire et les finances devraient être portés. Je voudrais qu'on eût assez de provinces pour entretenir 180 000 hommes, ce qui en feraient 44 000 de plus qu'il y en a à présent; je voudrais que, toutes les dépenses faites, il se trouvât tous les ans un surplus de 5 millions d'écus, sur lesquels il ne faudrait assigner aucun revenu fixe, mais dont le souverain pourrait disposer à sa fantaisie, après avoir amassé 20 millions dans le trésor. Ces 5 millions sont à peu près les frais d'une campagne,[1] moyennant quoi on ferait la guerre de ses revenus, sans s'incommoder et sans charger personne, et en temps de paix on emploierait ce revenu à toute sorte d'usages utiles à l'État.

Des changements qui pourront arriver en Europe.

Comme nous sommes en train de nous livrer aux saillies de l'imagination, il ne sera pas hors de propos de dire ici ce que l'on peut prévoir des changements qui arriveront en Europe.

Je me garde bien de faire le devin; je laisse à Nostradamus ses Centuries[2] et aux prophètes les obscurités de leurs saintes énigmes; je ne fais que lire par l'enchaînure des évènements ce qui semblent en être les suites naturelles. Mais comme mes conjectures sont assujetties à des accidents inopinés, qu'il faudrait pénétrer des combinaisons cachées, connaître les habitants futurs de ce globe, savoir quels États porteront de grands hommes et quelles puissances s'amolliront, je ne donne toutes les choses que je prévois, que comme des rêveries politiques ou comme des ombres privées de leur corps.

L'Autriche: Il paraît que la maison d'Autriche ne se départira pas de son ancienne politique. Les ministres en sont les dépositaires, et jusqu'ici les princes de cette maison ont déféré à leurs avis. Vous voyez depuis Ferdinand Ier une pratique constante des mêmes maximes, un esprit de domination en toute chose, des tentatives fréquentes d'établir le despotisme dans l'Empire, une fermeté opiniâtre dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, une raideur qui souvent a nui aux Empereurs. Vous voyez qu'ils affectent du mépris pour leurs alliés qu'ils traitent comme leurs

[1] Vergl. S. 36. — [2] Nostradamus (Michel de Notredame), französischer Astrolog, verfasste Prophezeiungen, die er 1555 unter dem Titel „Les Centuries de Nostradamus“ veröffentlichte.

esclaves, qu'ils ont payé d'ingratitude tous ceux qui leur ont rendu service, qu'ils tournent toujours leur ressentiment contre celui qui les offense le dernier, et que, sachant dissimuler, ils n'ont jamais eu l'art de mettre de la souplesse dans leurs négociations ni de l'aménité dans leurs manières.

Voici ce qu'il y a contre cette puissance. Vous avez entendu par mon propre aveu que je n'ai pas la conscience nette vis-à-vis de cette Princesse.[1] Mais si j'aimerais à lui ravir la Bohême, le roi de Sardaigne ne désirerait pas moins de lui prendre le Milanais, le Turc de subjuguer la Hongrie, le roi de France de joindre la Flandre à son royaume, et la Bavière même ferait revivre ses prétentions à la charge de la maison d'Autriche,[2] pour peu qu'elle vît jour de les faire valoir. La mort du roi d'Angleterre, qui doit arriver bientôt,[3] de même que la disgrâce de Bestushew ou telle révolution qui arrive en Russie, seront très désavantageuses à la maison d'Autriche, qui ne peut rien espérer des Hollandais, vu leur grande faiblesse, et qui ne saurait s'attendre à de grands secours de la part de la Saxe.

Voici le pour: La Reine a mis dans ses finances un meilleur ordre qu'aucun de ses ancêtres; sa bonne économie a réparé pour ses revenus la perte qu'elle a faite de quelques belles provinces. Elle entretient actuellement 140 000 hommes de troupes réglées; elle peut en tirer, outre cela, 40 000 de la Hongrie.[4] Si le hasard fait naître pour elle un génie comme celui du prince Eugène, sa puissance pourra renaître de ses cendres et redevenir redoutable à l'Europe. Considérez de plus que la couronne impériale ne saurait manquer à l'archiduc Joseph,[5] vu qu'il n'y a point de rival capable de lui disputer le trône des Césars.

L'Empire: Voici une autre question. Le gouvernement suranné et bizarre de l'Empire se soutiendra-t-il ou peut-on prévoir

[1] Maria Theresia. — [2] Durch die Pragmatische Sanction von 1713 (vergl. S. 58) hatte Kaiser Karl VI. eine Erbordnung seines Vaters von 1703 umgestossen, nach der die Töchter des Erstgeborenen, seines Bruders Joseph I., das Erbe antreten sollten, sobald in beiden Linien die männliche Nachkommenschaft ausstürbe. Die jüngere Tochter Josephs I., Maria Amalia, aber war die Gemahlin Kaiser Karls VII., des Vaters des Churfürsten Maximilian Joseph. Dazu kamen noch ältere Rechte, die auf eine Erbordnung Ferdinands I. von 1546 zurückgingen. — [3] Vergl. S. 42 Anm. 3. — [4] Durch die Aufstellung der sogenannten Insurrection (vergl. Œuvres, Bd. 2, S. 110). — [5] Für die bisher vergeblich geführten Verhandlungen über die Wahl Josephs zum Römischen König vergl. P. C., Bd. VII, 427. 428. 430; VIII, 600—602; IX, 484—486.

qu'il changera? Je suis d'opinion que la forme du gouvernement se soutiendra par les jalousies des membres de l'Empire mêmes et par celle des puissances voisines; mais je n'en crois pas moins que le nombre des petits princes, surtout des villes impériales, ira en diminuant. De mon temps j'ai vu le duché de Zeitz, Mersebourg et Weissenfels tomber par succession à la Saxe;[1] j'ai vu la Frise réunie à la Prusse,[2] le comté de Hanau joint au landgraviat de Hesse,[3] Saxe-Lauenbourg à l'électorat de Hanovre.[4] A l'extinction de la maison de Bavière cet électorat, le Palatinat et le duché des Deux-Ponts ne formeront[5] qu'un seul État.[6] La maison de Hanovre restera sûrement en possession de l'évêché d'Osnabrück, dès qu'ils l'auront reçu après la mort de l'électeur de Cologne.[7] Nous pouvons hériter des pays de Mecklembourg et des marquisats de Franconie.[8] Ainsi les petites principautés seront sûrement avec le temps englouties par les grandes. Un même sort attend les villes impériales. Le roi de Danemark convoite la ville de Hambourg, la Saxe celle d'Erfurt, l'électeur de Bavière la ville d'Augsbourg, le duc de Württemberg celle d'Ulm; l'Électeur palatin s'accommoderait volontiers de Francfort sur le Main, et le roi de Hanovre ne laisserait pas échapper l'occasion de mettre la main sur Bremen et Lübeck. Il n'en est pas de même des États ecclésiastiques. Le temps n'est plus qu'on sécularise les évêchés comme à la paix de Westphalie. L'évêché d'Osnabrück est le seul qui soit exposé à changer de nature. Les autres sont tous catholiques et, par conséquent, le Pape et tous les Catholiques s'opposeront à leur sécularisation; mais encore aucun prince catholique ne voudrait les posséder.

Il me semble vraisemblable, en examinant ainsi la situation de l'Empire, que le pouvoir des Empereurs ira en diminuant, parceque

[1] Der Rückfall der Lande Sachsen-Zeitz erfolgte 1718, Sachsen-Merseburg 1738 und Sachsen-Weissenfels 1746. — [2] 1744 (vergl. S. 43). — [3] Mit dem Aussterben des hanauischen Mannesstammes 1736 fiel die Grafschaft Hanau-Münzenberg an Hessen-Cassel und Hanau-Lichtenberg an Hessen-Darmstadt. — [4] Das Herzogthum Sachsen-Lauenburg fiel schon 1705 an Hannover, doch erfolgte erst 1716 die kaiserliche Belehnung. — [5] Vorlage: formera. — [6] Mit dem Tode Maximilian Josephs 1777 erfolgte die Vereinigung von Bayern und der Pfalz, mit dem Tode Karl Theodors 1799 die Vereinigung dieser Lande mit Zweibrücken unter Maximilian IV. Joseph (seit 1806 König von Bayern). — [7] Churfürst Clemens August, Erzbischof von Cöln, war zugleich Bischof von Osnabrück. Als dieser 1761 starb, folgte ihm Prinz Friedrich, der zweite Sohn König Georgs III. Durch den Reichsdeputationshauptschluss kam 1803 Osnabrück an Hannover. Vergl. S. 42. — [8] Vergl. S. 60.

les électeurs, devenus des princes puissants, peuvent balancer l'autorité et la puissance impériale en s'unissant et s'épaulant des secours de la France. C'est cette raison qui fait craindre à Vienne l'accroissement des maisons électorales et ducales. Mais les Empereurs ne sauraient y porter d'obstacles, dès que cet agrandissement se fait par des successions claires et légitimes.

Il vous paraît peut-être étrange que j'emploie comme synonymes les mots de maison d'Autriche, d'Empereurs ou de cour de Vienne. Je le fais pour y avoir bien réfléchi. On ne débusquera pas sitôt la maison d'Autriche du trône impérial. Il faudrait, pour y réussir, lui opposer une maison puissante qui, soutenue par de bons alliés, peut postuler cette dignité suprême, les armes à la main. Nous avons vu échouer le dernier Empereur de la maison de Bavière,[1] parcequ'il était trop faible pour pouvoir résister aux forces de la reine de Hongrie, et il n'est à présent aucun électeur qui peut se mettre vis-à-vis du jeune archiduc Joseph sur le banc des prétendants au trône impérial. Peut-être que, lorsque la Bavière sera réunie au Palatinat, que l'Électeur, maître de ces provinces, pourra entrer en concurrence avec la nouvelle maison d'Autriche, pour lui disputer cette dignité suprême; il reste à savoir si ce Prince aura toutes les qualités requises pour exécuter un dessein aussi généreux.

„Mais", me dira-t-on, „faut-il qu'un empereur soit catholique? et pourquoi ne pensez-vous pas à faire entrer cette dignité dans votre maison?" Je vous réponds qu'il n'y a point de loi qui exclue les Protestants de la dignité impériale, mais qu'indépendamment de cela, je ne saurais vous conseiller d'ambitionner cette charge suprême; qu'un roi de Prusse doit plutôt s'efforcer d'acquérir une province que se décorer d'un vain titre; que les premiers soins que vous devez prendre, sont de porter l'État au point de grandeur dont je vous ai fait un tableau idéal, et qu'enfin il ne vous est permis de sacrifier à la vanité qu'après avoir solidement établi votre puissance.

La France: Après l'Allemagne, la France est la monarchie la plus puissante de l'Europe; mais les États ne sont que ce que les font les hommes qui les gouvernent. On peut prévoir presque avec sûreté que les rois de France, vu la mauvaise éducation qu'on leur donne, seront tous des princes faibles. Leurs gouvernements seront pareils au nom près à ceux de la race carlovingienne,[2] où

[1] Karl VII. (vergl. P. C., Bd. III, 396. 397; IV, 405). — [2] Gemeint sind vielmehr die merovingischen Könige.

des rois indolents déposaient l'autorité royale entre les mains des maires du palais. Heureux seront encore les Français, si la nation se trouvait gouvernée par un premier-ministre; au moins leur politique sera-t-elle liée à un système, au lieu qu'à présent tout va au hasard, et que les ministres, chefs des départements, sont plus jaloux de leurs collègues que des ennemis du royaume. Le plus grand malheur qui peut arriver à la France dans l'ordre des choses possibles et prochaines, c'est l'extinction de la famille régnante. Deux partis s'élèveraient d'abord les uns contre les autres, celui d'Espagne[1] et celui d'Orléans, d'où se suivraient des guerres civiles. Ce serait alors que les ennemis de cette couronne auraient beau jeu, et qu'ils contribueraient à la déchirer et peut-être même au démembrement de ses provinces. Personne ne pourrait, dans une pareille confusion, empêcher à la maison d'Autriche de reprendre l'Alsace et la Lorraine;[2] peut-être que les Anglais feraient une irruption en Normandie et Bretagne, et c'est à savoir si ces puissances ennemies ne parviendraient pas à partager la monarchie entre l'Espagne et le duc d'Orléans, à condition de conserver leurs conquêtes. Mais le Dauphin est un prince qui peut voir augmenter sa famille,[3] et la race régnante peut se perpétuer et conserver la couronne. Si cela arrive, on trouvera dans ce qu'il y a d'histoires de France, l'histoire future de ce royaume. Souvent malheureux à la guerre par sa négligence, il s'est relevé soit par ses ressources immenses ou par l'habileté de grands capitaines qui ont commandé ses armées. Les entreprises malheureuses de Louis XII sur l'Italie[4] n'affaiblirent point le royaume. A peine François Ier fut-il sorti des prisons de Madrid, qu'il obligea Charles-Quint de lever le siège de Metz.[5] La France, perdue sous Henri III, devint redoutable à ses voisins sous Henri IV. Louis XIV fut près de succomber pendant la guerre de la succession; il se releva par la paix séparée qu'il fit avec la reine Anne d'Angleterre,[6] et par le gain de la bataille de Denain.[7] Nous avons vu les affaires de la France, désesperées

[1] Das Haus der Anjou, das mit Philipp V. auf den spanischen Thron gelangt war. — [2] Vergl. S. 48. — [3] Der Ehe des Dauphins Ludwig war bisher ein Sohn und eine Tochter entsprossen. — [4] 1499—1504 und 1507 bis 1513. — [5] Ein Irrthum des Königs. Nach dem Madrider Frieden aus seiner Haft entlassen, schloss Franz I. 1526 sofort gegen Karl V. die Ligue zu Cognac, während die erfolglose Belagerung des von den Franzosen besetzten Metz 1552 stattfand. — [6] Am 8. October 1711 wurden die Friedenspräliminarien gezeichnet, denen der Abschluss des Utrechter Friedens am 11. April 1713 folgte. — [7] 24. Juli 1712.

après la sortie de ses troupes de Bohême,[1] prendre une nouvelle face sous la conduite du maréchal de Saxe qui, par le gain de trois grandes batailles[2] et par la conquête de la Flandre et du Brabant, avait mis Louis XV en situation d'imposer des lois à ses ennemis. Mais la faiblesse du Roi et de ses ministres fit qu'il ne profita pas de la plus belle occasion du monde, pour ajouter cette conquête à son royaume.

La négligence et les abus qui sont dans ce royaume, feront toujours commettre de grosses fautes à cette nation, et sa vivacité qui la porte également au bien comme au mal, contribuera, selon qu'elle est poussée, à ruiner ou à relever ses affaires, sans qu'il soit possible de deviner ce qui arrivera. Cependant la grande mollesse où cette nation est plongée, ne l'empêchera pas de faire la guerre, surtout lorsque sa vanité l'engage à croire qu'il est de la dignité de la France de se mêler de toutes les affaires de l'Europe. Ceci peut être regardé comme une maxime, et vous pouvez compter qu'il ne se fera aucune guerre, pour peu qu'elle soit considérable, de laquelle la France ne soit [mêlée] bientôt.

L'Espagne: Je crois que les beaux jours de l'Espagne sont passés, et que la branche de Bourbon qui y règne à présent, ne se distinguera que par de petites guerres en Italie, à moins que la maison qui est à présent sur le trône de la France, ne vienne à manquer.[3]

Le Portugal: Le roi de Portugal n'est, jusqu'à présent, qu'un gros banquier titré. Il fait valoir son bien en marchand; peut-être que ses descendants le feront valoir en rois.

Le roi de Sardaigne: Les rois de Sardaigne ont été de père en fils de grands hommes.[4] Si l'espèce ne dégénère pas, il est probable que, dans un siècle peut-être, ils seront rois de Lombardie.

Rome: Les Papes sont à présent ce qu'ils doivent être: les aumôniers des rois. Les foudres du Vatican sont devenues des tonnerres d'opéras. Les princes, guéris des terreurs des excommunications et des interdits, impriment la crainte à leur tour au pontife romain. Rome tremble au nom des conciles généraux et des contributions que les armées catholiques tirent sans scrupule du patrimoine de Saint-Pierre.

[1] Im December 1742 (vergl. P. C., Bd. II, 519). — [2] Bei Fontenoy (11. Mai 1745), bei Rocoux (11. October 1746) und bei Lawfeld (2. Juli 1747). — [3] Vergl. S. 70. — [4] Gemeint sind Victor Amadeus II. und Karl Emanuel III.

L'Angleterre: L'Angleterre paraît s'attendre à une minorité.[1] Cette espèce d'interrègne formera de grosses factions dans ce royaume. Le gouvernement faible pour lors ne reprendra [pas] des forces, à moins que le roi, devenu majeur, ne gouverne bien lui-même ou remette ses affaires entre les mains d'un ministre sage. Il paraît vraisemblable que le prince de Galles tout anglisé s'abandonnera plutôt à la conduite des Anglais que des Hanovriens. Si, devenu roi, il change souvent de ministre, il changera en même temps de politique. Tant que les secrétaires d'État continueront à corrompre les parlements, le parti de la cour conservera la supériorité, à moins que le souverain ne s'avise d'entreprendre contre les lois et la liberté de la nation, ce qui réunirait tout le monde contre la cour et rendrait vaines toutes les séductions des ministres. Quoique l'Angleterre ait été souvent un théâtre sanglant où l'inconstance et même la barbarie de la nation s'est jouée de la majesté royale,[2] il n'est pas à croire que la nation détrône la race aujourd'hui régnante. La cour a eu l'adresse d'unir le crédit des fonds publics au maintien du gouvernement présent; la maison régnante conservera ce lien, à moins qu'une longue guerre ne force la nation par son épuisement à faire banqueroute. Quand même cela arriverait, ce ne serait pas encore un acheminement au trône pour la maison de Stuart.[3] La religion y oppose une barrière impénétrable. Il est singulier qu'une nation de déistes exclue du trône une famille qui l'a gouvernée, parcequ'elle est d'une secte différente que la haute-église; mais les anglicans sont tolérants, et tout catholique est persécuteur. En supposant même que la race des Stuarts ne s'éteignît point, qui lui remettrait sur la tête cette couronne tant de fois possédée et tant de fois perdue? Serait-ce la nation? Les Anglais sont les bourreaux de Charles Ier et les exilateurs de Jacques II. Sera-ce la France? Elle ne s'est servie des Stuarts que pour faire des diversions en Angleterre.[4] D'ailleurs, la politique de la France s'accorderait bien à rendre les Stuarts ou rois d'Écosse ou rois d'Irlande; mais elle ne gagnerait rien à les établir en Angleterre. Il reste à savoir si l'Irlande ou l'Écosse seule aurait assez de force pour se soutenir contre l'Angleterre; le préjugé ne leur est pas

[1] Vergl. S. 42. 50. — [2] Anspielung auf die Hinrichtung König Karls I. (1649). — [3] Jakob Eduard Stuart und sein Sohn Karl Eduard erhoben als Nachkommen des 1688 vertriebenen Königs Jacob II. Ansprüche auf die englische Krone. Sie gehörten dem katholischen Glauben an. — [4] In den Jahren 1708, 1715/16, 1744 und 1745/46 (vergl. P. C., Bd. III, 389; IV, 237. 398; V, 563).

favorable, car ils ont toujours été vaincus par ces derniers,[1] où est le siège des richesses et des ressources de cette monarchie. Or, si ce projet n'est pas faisable de démembrer ces trois royaumes et de donner à l'Angleterre pour voisin un ennemi irréconciliable, toujours prêt à faire des diversions, lorsque le Conseil de Londres veut porter ses forces ailleurs, je crois qu'il est presque certain que les Stuarts ne seront jamais que des rois en peinture.

Après ce que je viens de vous dire, il m'est impossible de deviner jusqu'où l'Angleterre conservera de l'influence dans les affaires de l'Europe. Si, comme Éric,[2] j'avais vu la race future qui doit gouverner ce royaume, j'en saurais davantage. Les royaumes dépendent des hommes qui les gouvernent. Souvenez-vous que l'Angleterre, respectée sous Cromwell, fut méprisée sous Charles II.

Du Danemark: Le Danemark travaillera sans doute à s'assurer la possession du Holstein, et peut-être à s'approprier la ville de Hambourg.[3] Il y a apparence que, si ce royaume fait la guerre, qu'il sera heureux sur mer par les soins qu'il a pris de sa marine, et battu sur terre par l'extrême relâchement de sa discipline militaire.

La Suède, les voisins de ce royaume: Ce pays tout à la fois aristocratique, démocratique et qui conserve les dehors d'une monarchie, la Suède, dis-je, éprouvera sans doute des changements considérables. Le peuple et les grands sentent le défaut de leur gouvernement. Il y a un parti assez fort qui voudrait le corriger;[4] pour peu qu'un roi de cette République soit ambitieux, et que l'occasion lui rie, on verra le despotisme rétabli en Suède. Je ne saurais prévoir si le roi y aura la puissance qu'eut Charles XII, ou le pouvoir limité dont Gustave Adolphe se contenta. Si ce changement de gouvernement se fait dans le moment que la Russie est distraite par une guerre en Pologne ou contre le Turc, il est probable que l'entreprise réussira. Si cela se fait d'une façon précipitée, le souverain risque de se voir détrôné par le parti de l'opposition soutenue par les armes russiennes.

Vous me demandez sans doute: Est-il de l'intérêt de la Prusse que ce changement se fasse en Suède? Je vous réponds qu'oui, tant que la Russie sera aussi puissante qu'elle l'est à présent.

[1] Lies: par l'Angleterre. — [2] Die nähere literarische Beziehung ist nicht festzustellen. — [3] Vergl. S. 45. 68. — [4] Der „Hofpartei" stand die sogenannte „Freiheitspartei" gegenüber, die eine unumschränkte Herrschaft des Senats und der Stände erstrebte.

Comme il faut établir une balance des pouvoirs dans le Nord, il est certain que la Suède, sous un gouvernement monarchique, pourra mettre son grain dans cette balance, au lieu qu'à présent c'est un allié à charge[1] ou, pour mieux dire, tout-à-fait inutile. D'ailleurs, la Suède est si fort affaiblie qu'il lui faut plus de trois générations de temps, avant qu'elle puisse devenir redoutable à ses voisins.

La Pologne: La Pologne qui conserve de même ce mélange de gouvernement moitié républicain, moitié monarchique, conservera probablement longtemps son ancienne confusion, à moins que la maison d'Autriche ne place le prince de Lorraine sur le trône et ne parvienne à le rendre héréditaire,[2] de même qu'elle en a usé de l'Hongrie et de la Bohême: c'est à quoi la Prusse doit s'opposer de toutes ses forces. La Russie même, si elle connaît ses véritables intérêts, ne peut ni ne doit le souffrir. Selon toutes les apparences, cette querelle fera naître la première guerre en Europe, et le sort des armes décidera de la supériorité entre la maison de Prusse et la nouvelle maison d'Autriche.

La Russie: Le voisinage de la Suède et de la Pologne me conduit naturellement en Russie. C'est, selon toutes les apparences, dans cette monarchie-là que vous verrez arriver les plus singulières révolutions. La Russie est gouvernée par une femme voluptueuse,[3] qui abandonne le soin de ses affaires à un ministre corrompu par d'autres puissances.[4] Dans l'intérieur du gouvernement, cette femme maladroite accroît le pouvoir du clergé et lui remet toutes les contributions que Pierre Ier leur fit payer; elle perd ses finances par le peu d'ordre qu'elle y met, et par ses dépenses; elle laisse tomber le militaire, faute de discipline et surtout par le congé qu'elle accorde aux officiers étrangers. Son successeur[5] est un prince sans génie, sans postérité et, de plus, haï des Russes. La famille impériale détrônée est toute en vie[6] et retenue en Sibérie. On peut prévoir par cette exposition que, si la Russie fait la guerre, qu'elle ne lui sera pas favorable, à cause qu'elle manque d'argent et de bons officiers; qu'il y arrivera sûrement une révolution, soit du vivant de l'Impératrice, soit après sa mort; que le petit Iwan aura un parti, que peut-être il chassera le prince de Holstein;[7] ou peut-être

[1] Vergl. S. 45. — [2] Vergl. S. 41. 50. 51. — [3] Zarin Elisabeth. — [4] Vergl. S. 42. — [5] Grossfürst Peter. — [6] Der 1740 geborene und 1741 entthronte Zar Iwan IV. mit seinem Vater, Herzog Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel, während seine Mutter, die Regentin Anna, bereits 1746 gestorben war. — [7] Grossfürst Peter.

les deux prétendants au trône partageront-ils entre eux cette vaste monarchie. Quoi qu'il en arrive, on doit croire que le jeune Iwan sera un barbare qui se ressentira toute sa vie de l'éducation qu'il a reçue dans son couvent d'Archangel, qui placera toute sa confiance dans les popes qui l'ont élevé et qui l'auront rendu plus russe que ne le fut Pierre Ier, lorsqu'il parvint au trône. Voilà ce qui doit arriver, à moins que cet enfant ne soit doué d'un génie extraordinaire, et qu'il [ne] s'arrache lui seul de la crasse ignorance dans laquelle tous les grands ont intérêt de l'entretenir.

Les guerres civiles en Russie, surtout le partage de cette monarchie serait ce qui pourrait arriver de plus favorable pour la Prusse et pour toutes les puissances du Nord.

Vous me demandez peut-être ce que je vous conseille de faire à l'occasion de tous ces changements que je prévois? Je ne suis pas assez téméraire pour vous donner des conseils pour des évènements éloignés et incertains. Ce sont des matières trop vagues pour pouvoir vous prescrire des règles précises de la conduite qu'il vous conviendrait de tenir. Je me contente de répéter ce que je vous ai dit avec plus de détail: gouvernez sagement vos finances, pour avoir de l'argent, lorsque vous en avez besoin; ne faites d'alliances qu'avec ceux qui ont précisément les mêmes intérêts que les vôtres; ne faites jamais des traités, pour prendre des mesures sur des évènements éloignés; attendez que le cas existe, pour prendre votre parti et pour agir alors en conséquence; gardez-vous bien de mettre votre confiance dans le nombre et la bonne foi de vos alliés; ne comptez que sur vous-même: alors vous ne vous tromperez jamais, et ne regardez vos alliés et vos traités que comme une œuvre surrogatoire. Le grand nombre des traités nuit plus qu'il ne sert; faites-en peu, toujours à propos et de sorte que vous en ayez tout l'avantage, en y courant le moins de risque.

La politique des petits princes est un tissu de fourberie; la politique des grands princes est beaucoup de sagesse, de dissimulation et d'amour de gloire. C'est un grand défaut pour un homme d'État d'être toujours fourbe; il est bientôt pénétré et méprisé. Les esprits pénétrants calculent une conduite uniforme; c'est pourquoi il faut le plus qu'on peut, changer son jeu, le déguiser et se transformer en Protée, en paraissant tantôt vif, tantôt lent, tantôt guerrier et tantôt pacifique. C'est le moyen de désorienter vos ennemis et de les rendre circonspects dans ce qu'ils ont dessein d'entreprendre contre vous. Il est non seulement bon de varier

sa conduite; surtout il faut la régler sur les évènements, la situation où l'on se trouve, le temps, les lieux et les personnes auxquelles on a à faire. Ne menacez jamais vos ennemis; les chiens qui aboient, ne mordent pas. Mettez de l'aménité dans vos négociations; adoucissez des expressions ou fières ou outrageantes; n'outrez jamais de petites disputes; ne donnez rien à votre propre orgueil et tout à l'intérêt de l'État; soyez discrets dans vos affaires; dissimulez vos desseins. Si la gloire de l'État vous oblige de tirer l'épée, que le foudre et l'éclair tombent en même temps sur vos ennemis.

Il ne faut rompre les traités que par des motifs importants. Vous pouvez y être engagé, si vous craignez que vos alliés fassent leur paix séparée, et que vous avez le moyen et le temps de les prévenir; si le manque d'argent vous empêche de continuer la guerre, ou si enfin des avantages importants vous en sollicitent. Ces sortes de coups de parti se peuvent faire une, tout au plus deux fois dans la vie, mais ce ne sont pas des expédients qui permettent qu'on y ait recours tous les jours.

Des tutelles.

Si la Divinité se mêle des misères humaines, si la faible voix des hommes peut parvenir jusqu'à elle, j'ose implorer cet être inconnu et tout-puissant, pour qu'il daigne préserver cet État du fléau d'une minorité. Il n'y a point d'exemple que le gouvernement d'un tuteur ait été heureux; tous les exemples que l'histoire nous en rapporte, sont caractérisés par les malheurs des peuples, les divisions et souvent par des guerres étrangères ou civiles. Ce ne sont pas des guerres civiles que la Prusse doit craindre pendant une minorité, mais un gouvernement faible, une mauvaise administration des finances, une politique vacillante, un relâchement dans la discipline militaire et la décadence dans cet ordre des troupes qui les a rendu invincibles jusqu'à présent. Surtout ce qu'il y aurait le plus à craindre, serait une guerre dans ce temps de faiblesse. La maison d'Autriche se hâterait d'en profiter, et ce serait le moment d'abaisser la puissance naissante de cet État, si jamais l'occasion s'en présente.

Il est cependant dans la nature des choses que ce cas vienne à exister à la longue. Il me serait impossible, ne connaissant pas la génération qui doit naître, de conseiller de quelle manière il faudrait se conduire dans une aussi triste conjoncture. Je crois cependant qu'il serait plus avantageux à l'État de choisir le plus proche parent du jeune roi pour tuteur et de ne jamais confier une administration aussi délicate à une femme. En voici les raisons.

Un homme communément agit avec plus de réflexion qu'une femme, il est plus fait au travail et, par conséquent, plus capable d'entretenir l'ordre établi dans toutes les parties du gouvernement qu'une reine douairière, nouvelle dans les affaires, portée à se laisser gouverner par des ministres et incapable de bien administrer les affaires qui ont rapport à l'armée. Vous m'objecterez peut-être qu'il y a beaucoup de hasard pour le jeune roi de dépendre de l'ambition de son oncle ou de son cousin. Je réponds à cela que le temps des empoisonnements n'est plus, que l'armée et tout le pays ont fait serment au jeune roi, que le tuteur ne peut rien entreprendre au delà des bornes qui lui sont prescrites, et qu'il faut autant un homme seul pour conduire un État avec une main assurée qu'il faut un tuteur absolu pour donner une bonne éducation à un prince destiné au trône. Ce tuteur peut l'élever comme son fils, éloigner de son berceau les flatteurs qui corrompent la vertu des princes, réprimer son orgueil et l'obliger d'acquérir les talents qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. De même qu'on donne des pleins pouvoirs à un général habile pour faire les mouvements les plus utiles pour le bien des affaires, de même il faut que ce tuteur soit despotique pendant la régence, et qu'il ne soit point lié à l'approbation d'un Conseil qui lui donnerait ou des entraves mal à propos ou des occasions à faire des factions.

Conclusion.

Par ces détails déjà trop allongés vous voyez sans doute de quelle importance il est qu'un roi de Prusse gouverne par lui-même. Aussi peu qu'il aurait été possible à Newton d'arranger son système de l'attraction, s'il avait travaillé de concert avec Leibniz et Descartes, aussi peu un système de politique peut-il se faire et se soutenir, s'il ne sort pas d'une seule tête. Il faut que ce soit de celle du souverain; il faut que la tête de Jupiter accouche de Minerve toute armée, c'est-à-dire que le prince fasse son système et l'exécute lui-même. Plus vivement affecté de ce qu'il a pensé, que des pensées des autres, il suivra ses desseins avec ce feu qu'il faut pour les faire réussir; et son amour-propre qui l'intéresse à son ouvrage, deviendra par cela même utile à la patrie.

Toutes les parties du gouvernement ont une liaison intime les unes avec les autres. La finance, la politique et le militaire sont inséparables; il ne suffit pas qu'une de ces parties soit bien administrée, il faut qu'elles le soient toutes, et qu'elles soi[en]t menées de front comme ces chevaux attelés au char des jeux olympiques

qui, faisant les mêmes efforts et tirant également, parcourai[en]t rapidement la carrière prescrite et amenaient le char à son but, rendai[en]t leur conducteur victorieux. Un prince qui gouverne par lui-même, qui s'est formé son système de politique, ne sera pas embarrassé dans des occasions où il faut prendre promptement un parti, parcequ'il ramène toutes les choses au fin qu'il se propose. C'est surtout dans les détails du militaire qu'il doit avoir acquis le plus de connaissances qu'il lui a été possible. Les gens de robe font mal les projets de campagne, et à quoi mènent même ses [plus] beaux projets, s'ils manquent dans l'exécution par l'ignorance de celui qui s'en charge? Quiconque ne connaît pas les besoins d'une armée, qui n'entre pas dans les détails immenses des subsistances, qui ne sait point les moyens de rendre une armée mobile, qui ignore les règles de l'art militaire, qui ne sait ni discipliner les troupes dans les garnisons ni les conduire dans les campagnes, fût-il d'ailleurs l'homme le plus spirituel, le meilleur économe, le politique le plus raffiné, ne fera jamais de grandes choses, s'il n'est général lui-même. Je me propose d'entrer dans un ample détail de ce qui regarde cette science, dans l'article suivant; je ne veux ici que vous convaincre de la nécessité qu'il y a pour un roi de Prusse d'en faire sa principale étude et d'encourager l'ardeur de ceux qui embrassent la noble et périlleuse profession des armes.

La Prusse est entourée de voisins puissants et d'un ennemi irréconciliable qui est la maison d'Autriche. Ceci doit vous préparer à voir arriver des guerres fréquentes. De cela même il résulte que le militaire doit être le premier état dans le royaume, de même qu'il le fut chez les Romains, lorsque ces conquérants du monde étaient dans le période de leur agrandissement, de même qu'il le fut en Suède, lorsque Gustave Adolphe, Charles X[1] et Charles XII remplissaient l'univers de leur gloire et faisaient retentir le nom suédois jusqu'aux plus lointains climats. Les charges, les honneurs, les récompenses excitent et encouragent les talents tour à tour; les louanges données au mérite font naître cette généreuse émulation dans le cœur de la noblesse qui la porte à prendre la profession des armes, à acquérir des connaissances, qui la conduit aux distinctions et à la fortune. Mépriser les officiers et prétendre qu'ils servent avec honneur, c'est vouloir des contradictions. Encourager une profession qui fait la puissance du royaume, estimer ces colonnes de l'État (si je puis m'exprimer ainsi) qui le soutiennent, les préférer à cette espèce d'hommes moux et pusillanimes qui ne servent

[1] In der Vorlage verschrieben: Charles XI.

qu'à meubler une antichambre, ce n'est point les favoriser trop ni agir par caprice, mais c'est rendre au mérite ce qui lui appartient, et brûler un faible encens sur l'autel d'officiers qui sont tous les moments prêts à verser leur sang pour la patrie.

J'ai fait la guerre moi-même, et j'ai vu que des colonels ont quelquefois décidé du sort de l'État. On ne saurait faire la guerre, sans en venir à ces actions qui fixent la destinée des empires. Une bataille gagnée ou perdue en élevant le parti victorieux terrasse le vaincu. La bataille de Ramillies[1] entraîna la perte de toute la Flandre pour la France; la bataille de Höchstädt[2] fit perdre son électorat et toute la Suabe à l'électeur de Bavière;[3] Turin[4] chassa les Français de la Lombardie, et Villaviciosa[5] plaça Philippe V sur le trône d'Espagne et en fit descendre Charles VI. C'est pourquoi Henri IV disait qu'une bataille avait une longue queue. C'est dans ces jours importants et décisifs qu'on sent le prix des bons officiers; c'est alors qu'on les aime, quand on voit que, par un généreux mépris de la mort et par une constance inébranlable, ils forcent les ennemis à fuir et à leur céder le terrain avec la victoire. Mais il ne suffit pas de les estimer dans le moment qu'on a besoin d'eux et que leurs actions vous extorquent des applaudissements; il faut qu'ils jouissent, en temps de paix, de la réputation qu'ils se sont si justement acquise, et qu'on distingue par des honneurs des hommes qui n'ont versé leur sang que pour l'honneur et pour le soutien de l'État.

Tout le monde a les yeux sur le souverain dans les États monarchiques. Le public suit ses goûts et semble prêt à recevoir les impressions qu'il leur donne. De là il vint que les prélats romains étaient voluptueux et magnifiques sous Léon X, rusés et politiques sous Sixte-Quint, que l'Angleterre, cruelle sous Cromwell, devint galante sous Charles II, que les Provinces-Unies, quoique libres, devinrent une nation guerrière, animées par l'exemple des princes d'Orange, et que l'Empire Romain, païen sous les Antonin et les Titus, devint chrétien sous Constantin qui suivit le premier ce nouveau culte. Dans cet empire il faut que le souverain soit ce qu'il y a de plus utile au bien de l'État et, par conséquent, qu'il se mette à la tête du militaire: c'est le moyen de donner du relief à cette profession et de soutenir l'excellence de notre discipline et de l'ordre qui est établi dans les troupes. Je dis: de maintenir cet ordre; car si le prince ne s'y connaît pas lui-même, comment

[1] 23. Mai 1706. — [2] 13. August 1704. — [3] Maximilian II. Emanuel. — [4] 7. September 1706. — [5] 10. December 1710.

pourra-t-il juger de l'ordre et de la discipline des différents corps et des régiments? comment pourra-t-il corriger ce qu'il n'entend pas? comment pourra-t-il reprendre les colonels des fautes qu'ils ont faites, remarquer d'abord les parties qu'ils ont négligées, et leur enseigner comment et par quels moyens ils pourront remettre les régiments en bon état? S'il n'entend pas lui-même l'économie des régiments, celle des compagnies, la façon de mener les troupes, d'exécuter des manœuvres de guerre, sera-t-il assez étourdi pour s'en mêler? ce qui le rendrait ridicule par les absurdités qu'il prétendrait, autant que par les faux mouvements qu'il voudrait faire exécuter. Toutes ces connaissances demandent une routine continuelle qu'on ne saurait acquérir qu'en servant soi-même et en se faisant une application continuelle au service.

J'ose dire enfin qu'il n'y a que le souverain qui puisse mettre cette discipline admirable dans une armée et la soutenir, à cause qu'il faut souvent user d'autorité, réprimander sévèrement les uns sans considération de la qualité ni du grade, récompenser libéralement les autres, revoir le plus qu'il se peut, les troupes et ne leur pas passer la moindre négligence. Il faut donc de nécessité qu'un roi de Prusse soit militaire et qu'il soit le chef de l'armée, emploi si brigué dans toutes les républiques, si ambitionné dans les monarchies et cependant assez méprisé par la plupart des rois de l'Europe qu'ils croient se dégrader, s'ils commandai[en]t leurs armées. C'est la honte du trône que ces princes mols et fainéants qui, remettant le commandement de leurs troupes à leurs généraux, font en même temps un aveu tacite de leur pusillanimité ou de leur incapacité.

Dans cet État il y a certainement de l'honneur à travailler conjointement avec la fleur de la noblesse et l'élite de la nation à l'affermissement de cette discipline qui soutient la gloire de la patrie, la rendant respectable pendant la paix et victorieuse pendant la guerre. Il faudrait être né bien misérable, absorbé dans la paresse et énervé par la volupté, pour regretter les peines et les soins que coûte le maintien de cette discipline militaire dont on est certainement récompensé par des conquêtes et par la réputation, plus avantageuse encore pour les princes que le plus haut point de grandeur et la plus vaste puissance.

Du militaire.

Le militaire veut être administré pendant la paix de la façon la plus propre à le rendre utile en temps de guerre. Il faut, dit Végèce, que la paix soit une étude de cet art et que la guerre en soit la pratique.

L'art de la guerre se divise en deux parties. La première regarde le petit service, la subordination, l'exercice, l'ordre des troupes, le choix des hommes et des chevaux, l'économie du soldat et celle de l'officier etc. La seconde partie regarde les connaissances du général: les projets de campagne, la tactique, les sièges etc. Je me borne dans ce chapitre à traiter cette première partie, réservant l'autre au chapitre suivant.[1]

Il faut que le prince-connétable connaisse bien l'importance d'entretenir une discipline sévère dans les troupes. Cette discipline fait l'âme des armées. Tant qu'elle est en vigueur, elle soutient les empires. On n'a qu'à lire ce que Végèce[2] dit de la milice romaine, et si l'on veut des exemples plus récents, j'en trouve deux qui se sont passés de mon temps: c'est la perte de la discipline des Suédois qui causa les malheurs dans la guerre de Finlande;[3] les officiers avaient oublié les règles de l'art, et les soldats, paysans de profession, ne savai[en]t ni obéir à leurs commandants ni manœuvrer devant l'ennemi: de là se suivit la perte de la Finlande. L'autre exemple que j'ai vu, regarde les Hollandais. Leurs troupes étaient le modèle de la milice européenne sous tous les princes d'Orange; les Prussiens ont appris d'eux l'ordre et l'art de la guerre. Après la mort du roi Guillaume,[4] les marchands d'Amsterdam, décorés des titres de greffiers, de pensionnaires et d'États-Généraux, gouvernèrent l'État. Ils firent leurs courtauds de boutique officiers, ils méprisèrent ceux qui étaient les défenseurs de la République; l'âge et la mort enlevèrent leurs bons officiers; les colonels devinrent les fermiers de leurs régiments; les subalternes s'amollirent, la lie du peuple, le rebut de la nation embrassa le métier des armes, et faute du nombre on enrôla des mercenaires. Personne n'avait l'œil sur les troupes. La guerre[5] survint; ce ramas méprisable de milice républicaine fut fait prisonnier ou se

[1] Vergl. das Nachwort unten S. 109. — [2] Flavius Vegetius, Epitoma rei militaris, Buch 1, Cap. 1. — [3] 1741—1743 (vergl. S. 45). — [4] Des Erbstatthalters Wilhelms III., Königs von England († 1702). — [5] Gemeint ist der österreichische Erbfolgekrieg, namentlich die Jahre 1744 bis 1747, wo die militärische Unzulänglichkeit der Republik zur Wiederherstellung der oranischen Erbstatthalterschaft in der Person Wilhelms IV. führte.

couvrit de honte par sa lâcheté; la Flandre fut prise par les Français, et la Hollande aurait été à la discrétion de Louis XV, s'il avait voulu ou su profiter de ses avantages.

Vous voyez donc de quelle importance il est pour tous les empires et surtout pour une puissance qui est dans son accroissement, que le prince soit son connétable, qu'il tienne la main à la sévérité de la discipline militaire, et qu'il ne se dégoûte pas des minuties du détail.

J'ai été élevé dans l'armée de mon enfance. Mon berceau a été entouré d'armes.[1] J'ai servi de capitaine en remontant par tous les autres grades. Mon père m'obligea dans ma jeunesse de m'appliquer à tout ce qui regarde la discipline des troupes, l'économie, l'exercice, et à toutes les manœuvres qui appartiennent à la tactique de la guerre. Je puis donc vous parler sur ces matières avec connaissance de cause et vous dire toutes les choses sur lesquelles vous devez porter votre attention, si vous avez la noble ambition de conserver l'armée dans l'état formidable où elle se trouve à présent.

La première chose que nous examinons, c'est le choix des hommes dont les régiments sont composés.

Du choix des hommes.

Dans les vieux régiments d'infanterie nous ne voulons point d'homme dans le premier rang au-dessous de 5 pieds 8 pouces et dans le second au-dessous de 6 pouces bien mesurés. Les régiments de ma création ont en tous les rangs 1 pouce de moins que les anciens, mais ceux de Silésie s'égaleront dans peu aux vieux corps. Cette haute taille est nécessaire; les hommes qui l'ont, sont plus forts que les autres, et aucunes troupes de l'univers ne saurai[en]t leur résister, lorsqu'ils[2] attaquent la baïonnette au bout du fusil.

Dans la cavalerie nous n'avons pas tant égard à la taille qu'à la carrure, pourvu que les cuirassiers ne soient pas au-dessous de 6 pouces et les dragons de même: cela est suffisant; il leur faut cette taille pour monter sur des grands chevaux sans aide. Dans les hussards la taille n'y fait rien, mais on regarde à l'âge, et on ne souffre pas d'enfants dans les régiments.

Des cantons.

Tous les régiments, tant infanterie que cavalerie, ont des cantons.[3] Ces cantons rendent les corps immortels en ce qu'ils[4] leur

[1] Vergl. auch die Epistel des Königs: „A mon esprit“ (Œuvres, Bd. 10, S. 221). — [2] Vorlage: elles. — [3] Eine Ausnahme bildeten die Garde, die 3 in Wesel stehenden Infanterieregimenter und die Regimenter Prinz Heinrich und Franz von Braunschweig. — [4] Vorlage: qui.

fournissent des recrues et qu'en temps de guerre ils servent à les compléter. Une des raisons pour laquelle nous voulons que l'infanterie soit de haute taille, c'est que par là ils[1] se voient obligés de ménager leurs cantons et à ne les pas appauvrir pendant la paix. Il ne faut pas qu'une compagnie d'infanterie ait au delà de 60 hommes du canton; le reste de la troupe doit être enrôlé dans les pays étrangers. Une compagnie de cavalerie[2] ne doit avoir en paix que 30 hommes du canton. Par la bonne économie que j'ai établie dans les cantons, l'armée a actuellement dans le pays une ressource de 20 000 hommes capables de porter les armes, dont une partie a déjà fait la guerre et a été renvoyée dans les villages, et l'autre a la taille de 5 pieds 4, 5 et 6 pouces. Il est de plus ordonné que les officiers accordent des permissions de se marier *gratis* à tous les enrôlés du canton et à tous les soldats nationaux qui le demandent. C'est pour peupler le pays et pour ne point laisser dépérir l'espèce qui est admirable.

Tout établissement est sujet à des abus; celui des cantons l'est de même: les voici. Les officiers se font quelquefois payer cher les congés qu'ils accordent à des enrôlés, ou ils prennent de l'argent du canton sous divers prétextes, ou ils enrôlent des fils de marchands ou des manufacturiers ou des fils uniques de paysans. Ceux qui font des concussions, méritent d'être punis sévèrement, et il ne faut pas souffrir non plus que les officiers enrôlent des manufacturiers ni des fils de marchands, et les obliger à les relâcher d'abord. Mais d'un autre côté, il faut aussi tenir la main à ce que les gentilshommes, les baillifs et les prêtres, surtout en Haute-Silésie et en Westphalie, n'empêchent les enrôlements, et soutenir dans ces occasions le militaire contre le pays; et il faut sans cesse que le souverain tienne une espèce d'équilibre entre le soldat et les gens des villes et des campagnes, pour que les uns et les autres ne s'émancipent point à sortir de leurs bornes.

Des revues de commissaire que le souverain doit faire.

Dans ce pays-ci[3] tous les printemps, en Silésie vers l'automne tous les régiments s'assemblent pour l'exercice. Il faut que tous les officiers s'y trouvent, et que les compagnies soient complètes. Les chefs doivent alors répondre qu'ils ont fait sortir tous les in-

[1] Die Regimenter. — [2] Die Kürassierregimenter hatten Compagnieen; je 2 bildeten eine Schwadron, so dass das Regiment aus 10 Compagnieen in 5 Schwadronen bestand. — [3] Die alten Provinzen.

valides, soit blessures incurables, soit jambes pourries, poitrinaires ou ceux que la vieillesse ou le défaut de dents[1] empêchent de faire le service. Tous ces invalides ne pourraient pas fournir la première campagne. On croirait les régiments complets, s'ils les traînaient avec eux, et l'année d'après on s'apercevrait des non-valeurs que leur infirmité ferait dans les compagnies, dont il faudrait pourtant les sortir alors. Si leur nombre était toléré pendant un an, il deviendrait considérable; et au lieu de compter, comme cela se doit, sur la force des régiments, l'armée, sans même qu'elle eût combattu, se trouverait affaiblie, dès le commencement de la guerre, de quelques milliers d'hommes. Afin donc que les régiments soient en bon état, il faut que le prince-connétable en fasse la revue tous les ans ou du moins le plus souvent qu'il peut, qu'il examine les compagnies, les recrues, qu'il voie si les morts et les invalides ont été remplacés par des hommes aussi grands et aussi forts qu'eux, qu'il réprimande sévèrement les officiers qui sur ce point ont négligé leur devoir, et qu'il donne des éloges à ceux qui l'ont rempli. A la revue on montre au prince les soldats invalides; il y a des fonds sur lesquels on leur assigne des pensions, et on en place d'autres qui reçoivent de petits services dans les accises de même que les bas-officiers qui reçoivent de meilleurs emplois.

On examine aux revues les nouveaux bas-officiers. Il faut que ce soient tous de vieux soldats, et je n'ai point souffert qu'un étudiant ou un jeune homme, à moins qu'il ne fût noble, ne m'ait été présenté, à cause qu'un vieux soldat aguerri et brave se fait respecter du commun soldat, et qu'un écrivain n'a pas le ton du commandement ni cette vigueur qu'il faut pour résister aux fatigues.

Ce que je dis de l'infanterie, regarde la cavalerie également. La cavalerie exige de plus qu'on examine la taille des chevaux. Je n'en souffre point sous 5 pieds 2 pouces, soit cuirassiers ou dragons. Si un régiment est mal monté, on en fait sortir toutes les mauvaises rosses qui ne sont pas en état de fournir la carrière. On examine de plus si les régiments sont bien bridés, ce qui est un article important; de plus, s'ils sont bien sellés et si les étriers sont également raccourcis, pour que les hommes ne montent pas l'un trop long et l'autre trop court.

Aux revues de commissaire on donne le congé aux officiers invalides; on chasse ceux dont la conduite ne répond pas à leur caractère et au mérite que des gens d'honneur doivent avoir; et on remplace ceux qui sortent, par des porte-enseignes du régiment,

[1] Die Patronen mussten vor dem Gebrauch erst abgebissen werden.

dont on choisit ceux qui ont le plus d'esprit, dont la conduite est la meilleure et qui ont les meilleures attestations des officiers de l'état-major.

Une des principales attentions du prince est d'avoir dans l'armée de bons officiers de l'état-major et un corps de capitaines bien composé. Il faut que les capitaines soutiennent les compagnies, et qu'ils servent par inclination de corps et d'âme. Les officiers de l'état-major doivent être des gens d'esprit. Quand l'ancien capitaine se trouve trop lourd ou trop pesant, on l'avance dans un régiment de garnison, et on en choisit un autre pour lui donner la majorité.[1] Il faut choisir avec encore plus de soin les commandeurs des régiments;[2] pour qu'ils soient bons, ils doivent être braves, déterminés, capables de prendre leur parti par eux-mêmes et sévères observateurs de la discipline. C'est l'école des généraux.

Ces derniers, on les choisit avec plus de soin encore; et si j'avais pu trouver des Turenne, je n'aurais employé que ceux-là. On exige d'un général de la bravoure, des connaissances de l'art de la guerre, de la capacité et surtout cet heureux instinct qui fait qu'un officier s'oriente d'abord, qu'il se détermine sans peine, et qu'il a des dispositions dans l'esprit et des ressources dans l'imagination. On veut que, sans se relâcher sur les détails, il possède les grandes parties de la guerre, et qu'il soit agissant et rempli de vigilance. Comme on a besoin de beaucoup d'officiers-généraux dans une armée, il est impossible de les trouver également bons; du moins se garde-t-on de choisir des bêtes ou des personnes auxquelles on peut reprocher quelque défaut de valeur, et l'on s'applique à en trouver qui aient au moins assez d'intelligence pour bien exécuter les ordres qu'on leur donne. Ainsi quand des commandeurs de régiments ou des généraux viennent à mourir, le prince-connétable doit choisir sur tout le corps des officiers quelqu'un qui ait la capacité de le remplacer. L'ordre et le bon état des régiments dépend de la bonté de leurs[3] commandeurs, et l'exécution des dispositions d'une armée de l'intelligence et l'activité des généraux. C'est pourquoi le prince ne saurait assez employer d'attention de les bien choisir.

Des récompenses pour les officiers.

Nous n'avons pas autant de moyens qu'il en faudrait pour récompenser les officiers qui se sont distingués. Les décorations

[1] Majors-Rang. — [2] Das Regiment hiess nach seinem Chef, wurde aber durch Obersten geführt. — [3] Vorlage: ses.

sont: l'ordre de l'aigle noir que n'obtiennent que les lieutenants-généraux, et l'ordre pour le mérite. Mais tous deux ne rapportent pas le sol. Les pensions sont: sur la caisse des domaines environ 25000 écus, et 40 capitain[er]ies dont chacune rapporte 500 écus. J'ai fait payer aux abbayes de Silésie quelques pensions pour les officiers; j'ai de plus dans tous les chapitres des prébendes à donner, quelques gouvernements. Mais à dire le vrai, tous ces différents bénéfices donnent bien de quoi vivre honnêtement, mais pas assez, pour que les officiers et les généraux puissent faire des établissements pour leur famille. C'est cependant ce qui serait à souhaiter autant pour un nombre de militaires pleins de mérite et peu gratifiés des dons de la Fortune que pour l'État même, auquel il est honorable de récompenser largement les services, et que dans des familles les petits-fils de ceux qui vivent à présent, puissent dire: voilà du bien que notre grand-père a gagné en servant la patrie.

De la discipline.

La discipline militaire introduit dans les troupes une obéissance aveugle. Cette subordination soumet le soldat à l'officier, l'officier à son commandeur, le colonel au général et le corps des généraux à celui qui commande l'armée. Un soldat qui murmure contre un bas-officier ou qui tire le sabre pour se défendre, un officier qui tire l'épée contre son commandeur, et ainsi du reste — contre tous ceux-là est dicté peine de mort. Ce n'est point envers eux que le souverain peut user de clémence; l'exemple en serait dangereux: le moindre relâchement entraînerait le libertinage, celui-là l'esprit de sédition, et enfin les chefs, n'étant plus les maîtres de leurs subordonnés, se verrai[en]t obligés de leur obéir.

Voilà pourquoi les généraux et les colonels ont une autorité despotique sur leurs régiments. Ils sont obligés d'en répondre, corps pour corps, au souverain; le chef reçoit les ordres du prince, et ce dernier est sûr de leur exécution. Il arrive de là que des troupes, nourries dans cette subordination sévère, ne savent ni désobéir ni raisonner ni se plaindre; qu'elles sont dociles aux commandements dans les plus grands dangers, et qu'elles affrontent la mort, lorsque leurs chefs le leur ordonne[nt]; elles vont où elles sont menées, et font des merveilles, lorsque l'exemple de braves officiers les encourage.

La discipline contient le soldat et l'oblige de mener une vie sage et réglée; elle l'abstient de toute violence, du vol, de l'ivrognerie, du jeu et l'oblige à être retiré dans son quartier à l'heure

de la retraite. Un régiment bien discipliné doit être plus sage qu'aucun couvent de moine; et par cette sévère subordination on fait que toute une armée dépend de la conduite d'un seul homme, et que, si celui-là est un habile capitaine, il n'a qu'à bien penser et être sûr de l'exactitude de l'exécution.

De l'ordre des régiments.

On entend par le mot d'ordre l'égalité du service et la précision de l'exercice. Dans un régiment en bon ordre, il faut qu'une compagnie soit semblable à l'autre, même tournure, même ajustement, même habillement, même façon de porter les armes. L'ordre établit la grande exactitude dans les mouvements et les manœuvres de la guerre et influe dans tout ce que la tactique a de mécanique pour l'exécution. L'ordre embrasse en même temps tout ce qui concerne la vigilance des gardes, des patrouilles, l'exactitude de l'officier, son attention à visiter les quartiers, les hôpitaux, selon que cela est ordonné par mes Institutions militaires, à quelques petits changements près dans l'exercice dont j'ai introduit l'usage. Comme je ne veux pas copier ici ces Institutions militaires,[1] je vous y renvoie, en me bornant à vous faire remarquer qu'il est nécessaire que le souverain ait un régiment, qu'il le discipline et l'exerce lui-même, tant pour donner l'exemple à l'armée qu'afin qu'il apprenne lui-même à remarquer les fautes et à savoir les corriger, pour instruire les officiers à dresser, discipliner et exercer les troupes.

Des exercices et manœuvres.

Les régiments se rassemblent tous les ans[2] pendant deux mois pour faire l'exercice. Cet exercice ne tend qu'à dresser le soldat et à le rendre adroit. Après ce temps j'ai introduit l'usage d'assembler dans des camps les troupes par province et de leur faire faire les manœuvres de guerre, pour former les officiers et les entretenir dans l'habitude du grand service. J'ai tâché de perfectionner la tactique et d'exercer les troupes à des façons différentes de se former, en lignes par la droite, par la gauche, à déployer par le centre et avec diverses colonnes, afin de les former plus vite qu'aucunes troupes de la terre. J'ai exercé les officiers à bien juger de leur terrain et à l'occuper comme il faut, surtout à se bien garantir les flancs. Je les ai dressé à marcher avec un grand pas à l'ennemi, à ne point tirer et à se servir de la baïonnette, parce-

[1] „Reglement vor die Königl. Preussische Infanterie" und „Reglement vor die Königl. Preussischen Cavallerie-Regimenter". — [2] In der Vorlage verschrieben: tous les deux ans.

qu'on chassera à coup sûr l'ennemi avec cette marche audacieuse, et qu'on perdra beaucoup moins que si on marchait à lui lentement. Gagner une bataille c'est forcer l'ennemi à vous céder son terrain. Si vous marchez à lui lentement, son feu vous fait perdre beaucoup de monde; si vous avancez à lui à grands pas, vous épargnez vos soldats, et votre contenance assurée le bat et le force de s'enfuir en confusion. J'ai de même dressé les trois rangs de l'infanterie également, de sorte qu'ils alignent tous au moindre mot qu'on leur dit, et que les deux derniers rangs sont aussi bien dressés que le premier, ce qui est d'autant plus nécessaire que le premier rang perd beaucoup dans la guerre, et que bientôt les deux autres deviennent les premiers; alors il n'est plus temps de les dresser: il faut qu'ils le soient d'avance.

J'ai formé la cavalerie à faire toutes sortes d'attaques avec vivacité, à combattre dans toute sorte de terrain, à se former avec vitesse, à se rallier promptement, à couvrir ses flancs et à gagner ceux de l'ennemi. Voilà, en peu de mots, en quoi consiste toute la science des généraux qui la commandent.

On exige d'eux qu'ils soient prompts dans leurs résolutions; c'est ce que je ne saurais leur apprendre. On peut cultiver les talents que les hommes ont reçus de la nature, mais il ne dépend pas des rois de les distribuer à qui il leur plaît. Quand j'ai rassemblé de gros corps de cavalerie, je ne me suis pas contenté de leur faire faire toutes sortes d'attaques; je leur ai fait exécuter des retraites qu'ils ont couvertes, des fourrages verts et secs, selon les différents terrains, des affaires d'arrière-garde; je les ai fait attaquer par les hussards qui font chez nous la petite guerre dans le courant de la campagne et le service de cavalerie pesamment armée dans les batailles. Il est nécessaire que le prince-connétable fasse ces dispositions lui-même, et qu'il tienne la main pour qu'elles soient exécutées avec précision; s'il ne s'y trouvait pas présent, les généraux se négligeraient, et leur nonchalance serait cause que l'armée ne profiterait pas de ces manœuvres, et que le temps des campements s'écoulerait à pure perte.

De l'artillerie.

L'artillerie mérite en temps de paix la même attention que la cavalerie et l'infanterie. Je ne répète point ce que j'ai dit sur le choix des officiers. Ceux de l'artillerie doivent surtout avoir étudié le génie et se sevrer du caprice attaché à tous les artilleurs de l'Europe, qui est de faire les difficiles mal à propos.

L'exercice qu'on fait faire à l'artillerie, est relatif aux batailles et aux sièges. Pour ce qui concerne les batailles, on dresse les canonniers à charger, viser et tirer vite des petits canons de campagne, à les traîner à force de bras [1] avec une célérité égale à la marche de l'infanterie. Pour ce qui regarde les sièges, on accoutume les canonniers à bien viser, à tirer avec des canons de tous calibres au blanc en leur donnant des distances différentes de 12 000 pas [2] jusqu'a 600. On fait ensuite dresser des batteries à ricochet pour enfiler les lignes de prolongation d'un polygone qu'on a fait élever à cet usage. On exerce les canonniers à faire leurs batteries en une nuit, et quant aux ricochets, à bien juger de la quantité de poudre qu'il faut charger pour faire bondir le boulet. Les obus servent le mieux à cet usage, et je les préfère aux canons. On dresse de même les bombardiers à jeter les bombes de distances différentes à l'endroit où on veut qu'elles tombent. J'ai annexé les charpentiers des régiments au corps de l'artillerie, pour que le canon se trouvât mieux servi dans les batailles, et surtout pour suppléer aux artilleurs dont le nombre ne répond pas aux besoins de l'armée. On fait exercer de même les canonniers qui se trouvent dans les forteresses, pour que chacun entende et sache son métier.

J'ai levé deux compagnies de mineurs que je fais exercer tous les ans d'une façon relative à leur métier. On les fait travailler les uns à la rencontre des autres, afin que sous terre ils apprennent à juger du chemin qu'ils ont fait, et quand il est temps de faire sauter leur mine. A Bergen-op-Zoom, [3] les mineurs français s'y sont tous trompés, et en se hâtant de faire sauter leurs mines, ils [4] n'ont point éventé celles des ennemis. On fait aussi faire des fourneaux que l'on charge, et on enseigne aux mineurs à connaître les divers effets de la poudre et à construire ces fourneaux en proportionnant la poudre et la digue qui le ferme, de sorte que la mine en sautant produise l'effet qu'on en attend.

Il faut un continuel exercice dans toutes ces parties de l'art militaire; si l'on ne forme pas chacun en temps de paix à ce qu'il doit faire pendant la guerre, on aura des hommes qui portent le nom d'une profession qu'ils ne savent pas exercer.

Des sapeurs.

Il me manque un corps de sapeurs. Je suis résolu d'en former un, aussitôt que j'en aurai les moyens. J'en voudrais deux com-

[1] Die Bataillonsgeschütze waren unbespannt und wurden von den Kanonieren gezogen. — [2] Lies: pieds. — [3] Die Festung wurde am 6. September 1747 von den Franzosen mit Sturm genommen. — [4] Vorlage: elles.

pagnies, chacune de 140 hommes, 10 bas-officiers et 4 officiers. On choisit des charpentiers, menuisiers, maréchaux etc. pour former ce corps; et il est nécessaire de le former de même en temps de paix, en employant le commun à construire toutes sortes de sapes, comme on dresse les autres soldats.

Des forteresses.

Les soins du prince-connétable ne se bornent pas simplement à entretenir les troupes en bon ordre; il faut qu'il porte ses attentions sur tous les grands arrangements qui assurent la tranquillité de ses États, et qui sont nécessaires à faire ou à soutenir la guerre. Je compte des premiers l'entretien des forteresses et leur ravitaillement.

Les places fortes sont comme des clous puissants qui tiennent et attachent les provinces à la domination du souverain. Pendant la guerre, elles servent de points d'appui à l'armée qui se trouve dans leur voisinage. Ce sont les nourrices des troupes; leur enceinte formidable sert à mettre en sûreté les magasins, les malades, les blessés et les amunitions de l'armée. Les forteresses qui se trouvent le plus proche des frontières, deviennent des têtes de quartiers où de grands corps peuvent s'assembler, pour hiverner ou pour porter de là la guerre dans le pays ennemi ou, enfin, pour camper en assurance en attendant la jonction d'autres troupes.

Je ne crois pas qu'il serait à propos de les trop multiplier, parcequ'elles coûtent tant[1] à bâtir, d'entretien, surtout de garnison. Le cas de faire de nouvelles places serait celui d'avoir ajouté, par des conquêtes, de nouvelles provinces aux anciennes. Quant à la structure des ouvrages, je crois qu'on pourrait se modeler sur ceux qui se trouvent dans nos forteresses, variés à l'infini selon la nature du terrain et des vues que les endroits différents font concevoir, par rapport aux ennemis que l'on craint ou contre lesquels on médite une rupture. Les règles principales qu'il faut observer dans la construction des places, sont: 1° de bien occuper le terrain qu'on veut fortifier, en y appliquant des ouvrages convenables, en plaçant ces ouvrages de façon qu'ils ne soient dominés par aucune hauteur, et qu'ils se prêtent par leurs flancs des secours réciproques. C'est un grand défaut aux ingénieurs de pousser trop loin les ouvrages dans la campagne et de les rendre si étendus et si nombreux qu'il faut une armée pour les défendre. Le grand art est d'opérer avec peu de moyens des effets considérables; et comme un habit, pour être bien fait, doit aller au juste à la taille de celui qui se le fait

[1] Vorlage: tant parcequ'elles coûtent.

faire, de même une place bien fortifiée doit avoir des ouvrages proportionnés à l'étendue de la ville qu'ils environnent, et de la garnison qu'on destine à la défendre. Ceux qui n'observent pas ces proportions, tombent dans l'inconvénient de ne pas trouver dans de petites villes le couvert dont ils ont besoin pour une forte garnison, ni assez de place pour les vastes magasins de vivres et de munitions qu'une grande forteresse remplie de troupes exige. De plus, beaucoup de fortes garnisons affaiblissent une armée et la mettent presque hors d'état de tenir la campagne.

Examinons donc ici de quels moyens de défense il faut se servir, pour faire avec peu de moyens une grande défense. J'en trouve deux principaux. Deux éléments, l'eau et le feu, chacun employé dans son lieu, opposent les plus grandes difficultés à l'assiégeant et ménagent beaucoup les troupes de l'assiégé. On emploie l'eau aux inondations et aux avant-fossés, et lorsqu'on trouve des bassins pareils à celui où Neisse est situé, on peut se servir des avant-fossés, des écluses et des inondations de même que je l'ai pratiqué là-bas. Au défaut de l'eau, il faut avoir recours au feu et bien miner le chemin couvert, le glacis et les ouvrages. Les mines allongent plus un siège et le[1] défendent mieux que les travaux; elles obligent l'ennemi d'agir avec circonspection, et lorsqu'on les a fait construire à fleur d'eau, il est impossible à l'assiégeant de les éventer. Une mine bien faite doit pouvoir sauter trois fois: premièrement la fougade, en second lieu la chambre qui est à dix pieds sous terre, et enfin la véritable mine qui est souvent profonde de 25 pieds et davantage. On se sert même souvent de galeries majeures et de galeries commandantes, pour pousser ces rameaux le plus loin que l'on peut, au-devant de l'ennemi. On peut prendre pour modèle de mines celles qui sont à Neisse au fort de Prusse, et toutes celles de Schweidnitz.

Il est nécessaire d'ajouter encore une défense au glacis des places qui se trouvent sur les frontières de l'Impératrice-Reine. Ce sont des caponnières construites à l'épreuve de la bombe, qu'on place au rentrant du chemin couvert[2] et qu'on garnit chacune d'un bas-officier et de 12 hommes. Ces sortes de caponnières sont d'un usage excellent contre les surprises que les troupes légères, les Pandours et Cravates, tentent quelquefois assez effrontément. Quant aux ouvrages, je crois que les meilleurs sont les doubles chemins couverts, pareils à celui de Wésel, les enveloppes étroites, les ravelins

[1] Gemeint ist die Festung. — [2] In der Vorlage verschrieben: chemin ouvert.

avec des coupures et des flancs retirés, les bastions à flancs etirrsé où l'on ménage des endroits d'où le canon, sans être vu, peut défendre le fossé. Je dois ajouter à ceci une invention que j'ai fait exécuter à Glatz, qui est de faire, au lieu de lignes droites dans le glacis, des lignes courbes pour le défendre de l'enfilade dont les traverses ne garantissent jamais les lignes de prolongation. Je crois même qu'on peut prendre sur cette place le modèle des bonnets dont on se sert, pour éviter de se voir dominé par les hauteurs; et quant aux hauteurs voisines d'une ville, je ne conseillerais jamais de les faire fortifier; et il en coûte moins (lorsque ce ne sont pas des rochers) d'aplanir le haut dès montagnes qu'on trouve trop proches, et de combler des creux qui serviraient à l'ennemi de queue de tranchée, que de fortifier toute une campagne à l'infini. C'est[1] par ces moyens qu'on parvient à faire de bonnes places de guerre, et qu'on conserve de fortes armées en campagne.

De tout ce qu'il faut pour munir une place de guerre.

Il faut qu'une place, quand les ouvrages sont achevés, soit munie de tout ce qu'il faut pour soutenir un siège; et si cette place est située aux frontières, elle doit être pourvue pour sa défense et en même temps de vivres et de munitions, pour procurer à votre armée la facilité d'entreprendre de là sur vos voisins. Quant au premier point, on peut regarder les ouvrages qui entourent une forteresse, comme la moindre dépense; il faut ensuite y construire des casernes vastes pour y loger beaucoup de monde, et les meubler de lits et d'autres ustensiles nécessaires. On peut y construire un grand hôpital, pour y placer sûrement les malades et les blessés. Il faut un arsenal muni d'une nombreuse artillerie, de pièces de 12 et 24 livres pour les remparts, de 3 et de 6 livres pour le chemin couvert, et de mortiers à proportion de la défense. La construction des magasins à poudre ne demande pas moins d'attention et de dépense; on les fait d'ordinaire dans les épaules des ravelins aux endroits où l'on craint le moins d'être attaqué; on en construit même de plus grands proche des rivières, en les bâtissant de façon qu'en cas qu'ils vinssent à sauter, la muraille du côté de la campagne étant la plus faible, l'effort de la poudre ne puisse pas endommager la ville ni les fortifications. Dans une ville où les ouvrages sont minés, il faut beaucoup plus de poudre que dans celles qui n'ont pas de défenses souterraines; 8000 *Centner* de poudre n'est pas trop pour une ville d'une médiocre grandeur; on compte

[1] Vorlage: ce sont.

1000 boulets par canon, 500 bombes pour chaque mortier et quelques millions de balles pour le feu de la mousqueterie. Afin de ne s'y pas tromper, on peut compter 1800 coups pour chaque soldat de la garnison de même que trois fusils par homme. On remplit les magasins d'artillerie de soufre, de salpêtre, de mèches, de plomb, de fer, de goudron, de cordes, de pioches, de haches, de pelles, d'affûts de rechange, de *Sattel-Wagens*, de grues et de tous les ustensiles dont une ville assiégée a besoin pour se défendre. On bâtit un grand magasin d'abondance, lequel doit contenir au moins de la farine pour nourrir la garnison pendant un an.

Voici à peu près et très sommairement les choses principales qu'il faut dans une forteresse. Si c'est ce qu'on appelle une place de guerre, et dont on veut se servir pour faire de là une guerre offensive, les magasins de farine doivent s'y trouver assez considérables, pour fournir à l'entretien de 60 000 hommes pendant 4 mois. Il faut qu'on y rassemble un train d'artillerie, pour faire un siège, consistant en 25 mortiers, 30 pièces de 24, 20 pièces de 12, et 12 obus avec le double de boulets qu'il faut pour la défense d'une place. Il faut pour l'armée 8000 *Centner* de poudre, quelques millions de gargousses faites et chargées, 30 ou 40 pontons avec leurs haquets,[1] 15 ou 20 000 fusils, des housses, des selles, des pistolets, épées, bridons, ceinturons, gibernes etc., afin que cette place puisse fournir à l'armée qui agit, tout ce de quoi elle peut avoir besoin.

Si tous ces préparatifs ne sont pas faits d'avance, on les payera le double plus cher dans le besoin, on ne les rassemblera pas au temps et au lieu marqué, et le général, arrêté à tout moment dans ses expéditions, hors d'état de profiter de ses avantages, ne fera qu'une mauvaise et malheureuse guerre.

Des magasins d'armes et de canons etc. pour l'armée.

Nos magasins pour l'armée de campagne sont en grande partie à Berlin et Breslau, à Magdebourg et Stettin. Nous avons 100 coups par homme dans les capitales de chaque province pour les troupes qui y sont en quartier. L'artillerie de campagne, consistant en deux canons de 3 livres pour chaque bataillon de fantassins tant que de grenadiers, est partagée entre Berlin et Breslau; à cette artillerie est annexé un train de grosse artillerie,[2] pour servir en campagne, surtout dans les batailles, de petits mortiers et quelques obus avec toute la munition[3] convenable; avec 100 boulets par canon les

[1] In der Vorlage verschrieben: hoquetons. — [2] Vorlage: grosse artillerie légère. — [3] Vorlage: l'amunition.

artilleurs comptent d'être munis pour deux campagnes. Je fais travailler actuellement à augmenter ces munitions et à en porter le nombre au double, pour n'être point pris au dépourvu. Nous avons d'ailleurs trois ponts de pontons, dont le plus grand se trouve à Berlin, le second à Magdebourg et le troisième à Neisse. Tout le plomb qui était à Berlin, a été jeté en balles; j'en ai muni les forteresses et n'en ai gardé dans la capitale qu'autant qu'il en faut pour les régiments de cette province et pour la provision de l'artillerie. Il faut se pourvoir d'avance de plomb; on l'achète au *Harz* au meilleur marché. Les boulets et bombes ne se font pas ici en assez grande quantité, et pour gagner du temps, j'en fais venir de Suède.

A Berlin se trouve, de plus, le magasin général de l'armée. En fait d'armes et de fourniments il se trouve actuellement 21 000 fusils à l'arsenal (il en faut 20 000 de plus), des selles pour 3000 cavaliers, des ceinturons pour 8 régiments, des gibecières,[1] bandoulières etc. Mais ce n'est qu'une ébauche du magasin qu'il faut pour l'armée, dont j'aurai occasion de parler dans un moment. Si l'on médite de faire une augmentation considérable dans les troupes, il faut s'y préparer et amasser d'avance armes, épées, bandoulières, gibernes, pistolets, selles, brides, étriers, mors, ceinturons, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie. Ces sages précautions, prises à temps, rendent la guerre moins onéreuse, lorsqu'il faut la faire, et procurent des ressources pour se compléter plus vite qu'on ne le pourrait, si les armements n'étaient pas tous faits d'avance.

De la grande économie de l'armée pour l'armement, uniformes et chevaux.

L'habillement de la cavalerie, de l'infanterie et des hussards et l'argent que l'État paye pour la remonte, entre dans trois caisses,[2] dont le lieutenant-général Massow[3] a la direction. L'uniforme de l'infanterie coûte par an 503 650 écus; l'uniforme de la cavalerie,[4] dragons et hussards est payé par l'État à 255 686 écus. On ménage sur cela 40 000 écus. La remonte est payée par l'État [à] 214 258 écus; les rations vacantes importent 88 103, donc on ménage 127 000 écus; de sorte que ces trois caisses épargnent sûrement par an 152 000 écus. De ce revenu s'est formé un fonds de

[1] Vorlage: egipsieres. — [2] Die General-Kleider-Kasse der Infanterie, die der Cavallerie und die General-Pferde-Kasse. — [3] Vergl. S. 13. — [4] Unter Cavallerie sind die Kürassiere zu verstehen; sie hiessen auch in der Dienstsprache „Regimenter zu Pferde".

668 000 écus, qui peut fournir des chevaux à l'armée pendant deux campagnes, et de 100 000 écus pour remonter les supernuméraires. Outre cela, cette caisse a fait faire pour 100 000 écus de fourniments pour le magasin de l'armée; ce magasin, pour le compléter, coûtera encore 300 000 écus. Par-dessus toute cette économie, toute l'infanterie a un uniforme de réserve, ce qui n'est point lésine, mais précaution sage, pour avoir le dernier écu en poche et ne point être obligé à saigner du nez devant un ennemi puissant qui, ayant plus de ressources que la Prusse, n'aurait qu'à traîner la guerre en longueur selon l'usage de ceux qui, pour mater leur partie adverse, traînent les procès et obligent leurs adversaires à quitter la partie, faute d'avoir les moyens de fournir aux dépens.

Du commissariat de guerre.[1]

Le commissariat de guerre sert de base à une armée; c'est lui qui la nourrit. Pour cet effet j'ai établi des magasins d'abondance dans toutes les provinces pour l'armée, séparés de ceux qui servent pour le pays dans les mauvaises années.[2] Tout l'amas consiste en 53 000 boisseaux,[3] dont 49 000 sont suffisants pour nourrir 100 000 hommes pendant 17 mois 3 jours. Ces magasins sont distribués dans les places et les villes le long des grandes rivières, de sorte que, de quelque côté que se tourne la guerre, on les y peut transporter sans peine. Deux tiers de ces magasins consistent en farine, à cause qu'elle se conserve mieux que le blé, et qu'en temps de guerre on ne peut pas trouver assez de moulins pour moudre la quantité qu'il faut pour l'armée. Le tiers de ces magasins est en blé, afin de s'en servir, s'il y avait une cherté d'avoine, pour en nourrir les chevaux. Ce qui reste en blé, se change tous les trois ans, pour qu'il ne se gâte pas. Par ces arrangements, la chaleur, les souris et les insectes ne nous gâtent jamais nos magasins.

Le commissariat a l'inspection sur les caissons attachés aux régiments. Pour en donner une véritable idée, j'entrerai dans un détail succinct de nos arrangements de vivres en temps de guerre. Quand on veut faire une expédition un peu longue, on distribue au soldat pour 6 jours de pain; les caissons attachés aux compagnies en charrient pour autres 6 jours; et outre cela, le commissariat a des voitures dont chacune[4] transporte 3 tonneaux de farine. Ces

[1] Vergl. dazu den Abschnitt: „Des subsistances et du commissariat" in den „Principes généraux de la guerre" (Œuvres, Bd. 28, S. 17—20). — [2] Vergl. S. 24. — [3] Verschrieben für: Wispel. — [4] Vorlage: dont chacune desquelles.

chariots sont distribués à Königsberg, Berlin et Breslau et sont suffisants pour conduire pour 10 jours de farine, ce qui fait donc: le soldat porte 6 jours, les caissons des compagnies 6 et le grand charroi 10, total 22 jours de subsistance. Pour augmenter promptement les dépôts qu'on fait en pays ennemis où l'on trouve du grain partout, j'ai fait faire pour chaque compagnie et distribuer à toute l'armée des moulins à bras; en battant le blé et le faisant moudre par le soldat, on peut avoir dans 8 jours pour 15 jours de farine, et celle-là, mêlée avec la farine du commissariat, fournit du bon pain.

Outre tous ces charrois, nous menons avec l'armée des fours de fer pour la boulangerie; nous n'en avions pas suffisamment la campagne de 1744, ce qui me mit dans un grand embarras, et comme l'expérience rend prévoyant, j'en ai fait faire 48, ce qui suffit à peu près pour une armée de 100 000 hommes. Dans les guerres précédentes, nous avons été obligés de faire un embargo sur les bateaux des marchands; mais comme on s'est aperçu que cela altérait trop le commerce, on m'a proposé de faire construire des bateaux fermés en haut pour transporter les blés et les fourrages. 30 de ces bateaux sont faits; il en faut encore 140. Mais comme ils seraient exposés à se pourrir pendant la paix, je me contenterai de faire couper et préparer les bois de charpente nécessaires et de les déposer à Küstrin dans un magasin, et lorsqu'on en aura besoin, on pourra construire ces bateaux en[1] moins de 3 semaines.

Le commissariat tient, de plus, des tables de toutes les provinces et les répartitions pour les chevaux d'artillerie, des caissons et pour les valets et goujats de l'armée. Les chevaux pour l'artillerie et les vivres sont fournis par le Havelland, le Magdebourg, le Halberstadt, le pays de Minden et la Poméranie. Les régiments de cavalerie fournissent les valets d'artillerie de leurs cantons; chaque régiment tire de même ses goujats des paysans enclassés du canton; les chevaux sont de même enregistrés et passent en revue deux fois par an devant le conseiller provincial.[2] Les chevaux de bagage pour les officiers forment la plus grande difficulté; je les paye aux officiers; mais comme ils auraient de la peine de les rassembler vite, j'en ai fait acheter quelques mille dans le Mecklembourg et les ai fournis aux officiers, au lieu de leur en donner l'argent, et cela vaut mieux.

Münchow a fait un arrangement en Silésie, dont l'utilité sera grande dans des cas pressés et qu'on pourra imiter dans les autres provinces. Il consiste en ce que les cercles de Silésie tiennent sans

[1] Vorlage: à. — [2] Landrat.

cesse une certaine quantité d'avoine, de paille et de foin prête, qui est suffisante pour entretenir les chevaux qu'a une armée de 60 000 hommes, pendant 4 semaines.

Du service et des quartiers en temps de paix.

Le service des villes[1] consiste dans une certaine somme d'argent que la bourgeoisie paye à la garnison, pour qu'elle cherche ses logements et les bonifie aux bourgeois. Comme toute l'armée a pendant 10 mois de l'année des congédiés (afin que, par l'argent qui en revient au capitaine, il puisse enrôler du beau monde dans les pays étrangers pour élever et recruter sa compagnie), les villes payent un certain nombre de soldats, c'est-à-dire, dans les grandes ou dans les capitales des provinces, on fournit le service pour 90 hommes, les bas-officiers et les officiers, et le complet pendant les deux mois d'exercice. La façon de loger et de conserver le soldat en temps de paix demande de bons arrangements. Voici ce que son entretien exige. Les dix mois de l'année que les congédiés n'y sont pas, il faut qu'il couche dans de bons lits, qu'il n'y ait pas plus de 4 hommes dans une chambre, qu'il ne soit pas logé dans des caves ou au-dessous des toits dans des galetas malpropres et malsains, qu'il ait 3 nuits franches de la garde, qu'il fasse ménage, donnant, au jour de prêt, 5 gros de sa paye à son camarade qui tient le ménage et qui le nourrit; le soldat cuit au feu du bourgeois où il est logé. Par cet arrangement, on conserve le soldat sain, robuste et propre. Le ménage l'oblige à ne point tant se débaucher. Il est sûr de son dîner; il ne peut pas s'enivrer tous les jours en eau de vie; il prend des liaisons dans la compagnie, s'attache à ses camarades; il devient moins malade; et surtout, il est entretenu en temps de paix à peu près dans le même genre qu'il doit l'être en temps de guerre, accoutumé à cuire et à faire bouillir sa marmite lui-même.

Toute notre infanterie est dans les villes.[2] Le plus grand avantage pour l'ordre et la discipline des régiments est, quand ils se trouvent en garnison dans le même endroit, et là on punit sévèrement les soldats qui font les impertinents chez leurs hôtes, pour que le bourgeois n'ait pas lieu de se plaindre du soldat ni le soldat du bourgeois. La cavalerie est de même dans les villes;[3] mais il n'y a que peu de régiments qui soient dans la même garnison. Les gensdarmes, le régiment de Buddenbrock, 5 escadrons de Schorlemer et 5 de Zieten ont cet avantage; les autres sont tous plus ou moins

[1] Vergl. S. 25. — [2] Seit 1684. — [3] Seit 1718.

partagés dans des petites villes. Ceux dont les quartiers ont le plus besoin d'être resserrés, sont le régiment de Fridric, de Prusse,[1] de Bredow et des carabiniers. Mais les difficultés qui s'y opposent, sont le manque de fourrage ou d'écuries suffisantes. La cavalerie a pour l'ordinaire permission d'envoyer 20 chevaux par escadron au vert pendant 6 semaines; mais il faut bien se garder de lui allonger la courroie sur cet article.

Je n'ai pas encore parlé des casernes. Elles sont bonnes dans de certains cas et lorsqu'on n'en abuse pas. Par exemple, dans les grandes villes il est bon d'encaserner tous les soldats mariés pour le soulagement de la bourgeoisie. Par cette raison, j'ai dessein de faire bâtir à Berlin pour chaque régiment une caserne pour loger 100 hommes. C'est d'ailleurs la perte des régiments que d'encaserner les soldats non mariés; mais ces casernes deviennent nécessaires dans des places frontières où, pendant la guerre, il faut assembler un corps de troupes considérable; et alors le proverbe devient vrai que nécessité n'a point de loi.

Tout ce que j'ai remarqué d'ailleurs au sujet du ménage et de la conservation des fantassins, doit s'entendre de même de la cavalerie.

Nécessité de toutes ces attentions.

Voilà à peu près tous les soins que le militaire exige en temps de paix. Si, au temps de ma mort, l'Europe se trouve tranquille, il sera aisé d'entretenir toutes ces choses dans le train où elles sont, et où, par l'habitude de quelques années, elles ont déjà pris leur allure. Mais le moment où le souverain peut avoir le plus d'ouvrage, c'est après avoir terminé la guerre, et que lui seul peut, par son exemple et son application, remettre les troupes et toutes ses affaires dans l'ancien train, d'autant plus que ces détails sont mis en oubli chez nombre d'officiers ou jugés superflus par d'autres. Alors il faut que le prince-connétable travaille à remettre la discipline en vigueur dans ses troupes, à les exercer, à leur faire faire des manœuvres de guerre, à punir les officiers qui se négligent, et à les obliger par le poids de l'autorité souveraine à s'acquitter exactement de leur devoir. C'est alors que le prince doit penser à bien remonter sa cavalerie, à compléter l'artillerie de campagne et de siège, à remettre l'économie dans les caisses, à bien régler l'économie et les quartiers des régiments, à rétablir les charrois du commissariat, à réparer, faire ou approvisionner ses forteresses, à ramasser le plus d'argent qu'il peut, par des voies

[1] Die Kürassierregimenter Markgraf Friedrich und Prinz von Preussen.

légitimes et à remettre tout ce qui regarde l'armée, sur le pied où cela était avant la guerre. C'est encore après la guerre que le prince doit s'appliquer à connaître le caractère des officiers de l'état-major qui sont avancés en campagne, afin de savoir, au cas d'une nouvelle guerre, à quoi il les peut employer. Sans cette étude, tout souverain qui commande son armée lui-même, ou se verra obligé de consulter ses généraux sur les choix qu'il a à faire, ou de choisir mal. Le premier cas est sujet à caution, parceque les généraux sont hommes à passions; le second cas est de s'abandonner au hasard. Il faut donc qu'un prince s'applique à bien connaître la capacité des officiers, pour qu'il les charge de commissions qui sont à leur portée et de leur compétence.

De l'état-major de l'armée.

Si le souverain veut lui-même commander son armée, il doit avoir l'état-major de l'armée attaché à sa personne. Voici à peu près ce que j'ai à présent. Un quartier-maître-général, un quartier-maître-lieutenant, 5 ingénieurs ou dessinateurs, ce qui suffit pour une armée; mais il en faut le double et le triple selon le nombre de l'armée. J'ai 4 capitaines qui font le service de majors de brigade, un adjudant qui a le détail de l'armée, quelques généraux et colonels pour leur donner des commandements de choix, des lieutenants-colonels et majors pour commander les bataillons de grenadiers en temps de guerre,[1] et quelques aides de camp galopins. Je les sors de l'armée, à cause que, si je les ôtais des régiments pendant la campagne, leurs compagnies et le service du régiment en souffrirait. Les capitaines s'emploient à faire préparer les chemins, à avoir l'inspection sur le bagage pour qu'il marche en ordre, pour s'en servir de même auprès des convois. Outre cela, le colonel Retzow est à la tête du commissariat, et il a 4 officiers qui servent sous lui dans le détail qui regarde cette partie. Tous ces officiers, sans cesse employés au même métier pendant la paix, apprennent leur métier et le savent en temps de guerre.

Spéculations pour l'avenir.

Voici une grande question: Peut-on réformer, corriger ou ajouter quelque chose à notre exercice, ou faut-il le laisser tel qu'il est? Je réponds à cela qu'en temps de paix je voudrais qu'on n'y changeât rien, à moins qu'après l'expérience d'une guerre nouvelle

[1] Jedes Infanterieregiment hatte 2 Grenadiercompagnieen; aus ihnen wurden bei Kriegsausbruch selbständige Bataillone gebildet.

on [ne] trouvât quelque chose à redresser qui vaudrait mieux pour l'usage; en ce cas je crois qu'on fera bien de changer ce que l'expérience aura enseigné de plus utile.

Si l'on se trouve en état d'augmenter l'armée, en quoi doivent consister les nouvelles levées? Selon qu'est le pays que vous aurez conquis. Si c'est la Saxe,[1] vous pouvez y entretenir 40 bataillons et 40 escadrons; si c'est la Prusse polonaise,[2] vous pouvez y lever deux à trois régiments de hussards; si c'est le Mecklembourg,[3] vous pouvez y entretenir 10 bataillons et 10 escadrons de dragons. Je propose plus d'infanterie que de cavalerie en Saxe, à cause que vous serez obligé d'y bâtir des forteresses et de les garder, et à cause des montagnes voisines de la Bohême, où l'infanterie vous serait, en temps de guerre, d'une plus grande utilité que la cavalerie. Je propose beaucoup de hussards dans la Prusse polonaise, parceque le génie de la nation la porte plutôt à servir à cheval qu'à pied, et que, contre les Polonais et les Russes, on tirera plus d'usage de la cavalerie que de l'infanterie, de troupes légères que de troupes pesamment armées. Je propose de l'infanterie et des dragons en Mecklembourg, comme un corps capable de fortifier l'armée, n'y ayant pas de guerre à craindre dans ce duché, dès qu'on en sera en possession tranquille.

En considérant les voisins puissants de cet État, il serait à souhaiter que l'armée fût portée sur le pied suivant: 180 bataillons tant d'infanterie que de grenadiers, 100 escadrons de cuirassiers, 100 de dragons et 100 de hussards, 4 bataillons d'artillerie de campagne, 4 bataillons d'artillerie de garnison, 6 compagnies de mineurs, 4 compagnies de sapeurs, 200 officiers ingénieurs, l'état-major, le commissariat et le reste à proportion. Avec une armée aussi nombreuse, l'État pourrait faire face de tous côtés et se soutenir avec supériorité vis-à-vis de ses ennemis.

Pour moi, j'ai contribué de toutes mes forces à l'augmentation de la puissance de l'État et de la force de l'armée. Je crois que mon temps est passé, et je laisse ces projets à la postérité, pour qu'elle ne pense pas que tout est fait dans cet État et que, dans toutes les parties du gouvernement, ce qu'elle trouve établi, n'est rien en comparaison de ce qui lui reste à faire.

A l'occasion de la force et du[4] nombre de l'armée, vous me direz sans doute que je ne parle que des forces de terre, et que je ne dis rien de la puissance navale. Je dois vous satisfaire sur cet article et entrer dans la discussion que cette matière exige. Jusqu'à

[1] Vergl. S. 61. — [2] Vergl. S. 63. 64. — [3] Vergl. S. 60. — [4] Vorlage: le.

présent les revenus de l'État sont à peine suffisants pour le payement de l'armée et pour amasser assez d'argent, pour la faire manœuvrer devant l'ennemi. Ce serait, à cette heure, une grande faute en politique que de penser à distraire nos forces. Les Autrichiens sont nos véritables ennemis; ils n'ont que des troupes de terre, et c'est à eux que nous devons penser dans tous nos arrangements militaires. La Russie à la vérité a une flotte et grand nombre de galères; mais les parages de la Prusse ne lui sont pas commodes, pour faire des débarquements. Ainsi leur flotte en soi-même ne peut nous faire d'autre mal que d'entrer dans le port neutre de Danzig et d'y débarquer des troupes, pour couper celles de Prusse de la Poméranie.[1]

Si nous étions maîtres de la Prusse polonaise, surtout de la ville de Danzig, le cas serait tout-à-fait changé, et alors je conseillerais d'avoir une trentaine de galères avec quelques bacs, comme les Suédois, sur lesquels ils ont des batteries considérables qui entre des îles forment un môle et servent à défendre les galères qui sont à la rade. On pourrait, outre cela, entretenir 8 ou 10 frégates qui escorterai[en]t ces galères aux lieux où l'on en aurait besoin. Je ne conseillerais pas de faire construire des vaisseaux de guerre, à cause qu'on ne peut guère s'en servir dans la Baltique, et que c'est une dépense furieuse. D'ailleurs, à quel usage les employer? Serait-ce pour faire la guerre aux Russes? Qu'y a-t-il à gagner dans ces provinces barbares et désertes de la domination de la Czarine? Les conquérir pour nous serait folie; les conquérir pour d'autres serait assez inutile, et si cela se devait faire, ce serait bien à ceux qui voudraient jouir de nos conquêtes, à[2] nous prêter leurs vaisseaux et leur flotte. Ainsi je crois que nous devons borner (en cas d'agrandissement) nos forces maritimes aux besoins que nous en avons pour notre propre défense.[3]

Il y a d'autres arrangements plus nécessaires à prendre dans cet État pour l'avantage de l'armée: c'est d'encourager les manufactures de salpêtre, d'augmenter celle de poudre à canon, de sorte qu'elle puisse fournir 10 000 *Centner* par an, d'augmenter les fonderies de bombes et de boulets, d'augmenter la manufacture des armes et de la pousser au point qu'elle puisse livrer par an 20 000 fusils, 10 000 épées et 4000 sabres.

[1] Vergl. S. 63. 64. — [2] Vorlage: ou. — [3] Für die Ablehnung des Vorschlages des französischen Seemannes Labourdonnais zur Gründung einer preussischen Flotte vergl. P. C., Bd. VIII, 411. 412.

Après avoir parlé dans ce Testament Politique de toutes les parties du gouvernement, j'ajoute les idées que je me suis formées de l'éducation qu'il convient de donner à un prince, pour qu'il puisse fournir à tous ces travaux différents, lorsqu'il parviendra au trône.

De l'éducation d'un prince.[1]

Les mauvais effets qu'a produits l'éducation qu'on donne assez généralement aux princes souverains, m'a fait réfléchir souvent aux moyens qu'il conviendrait d'employer, pour former un homme digne de commander aux autres. C'est sans doute à la politique des ministres et à l'intérêt des ecclésiastiques, qui trouvent[2] leur compte à élever des princes dans la timidité de la dépendance, qu'on doit le plan des mauvaises éducations que reçoivent les fils des rois. Les ministres, jaloux de leur autorité et de leur pouvoir, ne voudrai[en]t laisser aux souverains que la représentation, et tandis qu'ils gouvernent despotiquement, ils désireraient que leur maître se contentât de la prérogative frivole que leurs ordres s'expédient en son nom. Pour accoutumer dès l'enfance un prince au joug qu'ils lui destinent, ils l'élèvent dans l'appareil de la grandeur et de la majesté; ils le séquestrent de la société sous prétexte que la haute élévation de son rang ne lui permet pas de s'abaisser au niveau des mortels. Ils lui impriment une si folle opinion de son illustre naissance qu'il se croit une espèce d'être divin dont les volontés sont des lois, qui doit vivre, comme les dieux d'Épicure, dans une éternelle quiétude. Ils lui font envisager les détails comme indignes de son application; il n'a qu'à dire que la lumière soit, et la lumière sera; c'est à ses domestiques à travailler, et à lui, fainéant heureux, à jouir du fruit de leurs peines. A toutes ces illustres chimères se joint la gêne de l'étiquette. Ses pas sont mesurés par le compas du cérémonial; ses discours, ses conversations sont dictées par son gouverneur; ses révérences sont assujetties aux qualifications de ceux auxquels il les fait, ses divertissements sont marqués dans le livre des étiquettes et fixés aux jours et aux heures qu'il lui est permis d'en prendre. Son gouverneur lui inspire une grande méfiance de lui-même; il n'ose pas entreprendre une bagatelle sans avoir demandé conseil et sans en avoir obtenu la

[1] Vergl. hierzu die Instruction vom 24. September 1751 für Major von Borcke (Œuvres, Bd. 9, S. 37 ff.) und für Behnisch vom 26. Juli 1773 (Hohenzollern-Jahrbuch 1901, S. 223). — [2] Vorlage: trouvant.

permission; et enfin cette habitude, longtemps continuée, rend l'élève embarrassé avec le monde qu'il ne connaît pas, méfiant de ses propres forces, timide, craintif, inappliqué, ennuyé des affaires, et on en fait un esclave au lieu d'un maître qu'il devrait être.

Les ecclésiastiques de leur côté tâchent de le rendre superstitieux et bigot; ils essaient d'en faire un animal semblable aux fondateurs des ordres monastiques; ils lui font un crime de ses moindres actions, afin que sa conscience, timorée et sans cesse dans la crainte des flammes éternelles, soit plus docile à être gouvernée par eux. On lui inspire une profonde vénération pour le sacerdoce, une sainte haine contre toute autre religion que celle des prêtres qui l'élèvent; et enfin, à l'aide des terreurs que le diable lui fait sentir, les prêtres parviennent à le gouverner selon qu'il leur plaît.

Aux vues ambitieuses des ministres et intéressées des ecclésiastiques se joignent les bonnes intentions de ses parents qui achèvent de tout gâter. Ils veulent que leur fils devienne un mortel parfait. Ces bonnes gens ne comprennent pas qu'il serait un imbécile, s'il était sans passions; cependant tous leurs vœux sont pour qu'il n'en ait aucune. Pour qu'il devienne savant, ils lui mettent dans la tête de l'érudition sans choix; ou ils parviennent à le dégoûter des sciences pour jamais, ou à en faire un pédant parfait. Pour réformer ses mœurs, ils tyrannisent ses moindres désirs. A 15 ans ils prétendent que son esprit soit formé et qu'il ait cette maturité de raison que la nation française n'attrape guère avant les 40. On prétend même qu'il devienne amoureux au moment que son père le veut, et de la personne dont son père fait choix, et qu'il soit pour le reste des femmes aussi froid que Priame l'était pour la belle Hélène.

Il résulte de cette éducation si sagement conduite que le pupille sorti de la tutelle devient un homme vulgaire et, après la mort de son père, un souverain écrasé sous le poids du gouvernement. Voilà ce que j'ai vu arriver pendant ma vie; et si j'en excepte la reine d'Hongrie et le roi de Sardaigne,[1] dont les génies ont triomphé de leur mauvaise éducation, tous les autres princes de l'Europe ne sont que d'illustres imbéciles.

Voyons, à présent, comment on doit faire pour former un homme d'État, capable de remplir tous les devoirs du gouvernement. Je suppose qu'on élève un enfant, dont les organes de l'entendement sont bien construits et qui n'ait pas apporté au monde quelque vice incorrigible. Il faut lui choisir un gouverneur d'un caractère ferme

[1] Karl Emanuel III.

et doux, qui suive exactement le plan d'éducation qu'on lui prescrit, avoir la même attention pour les domestiques qu'on place auprès de sa personne, pour qu'il ne reçoive dans sa jeunesse que les impressions qu'on veut lui donner. Depuis 6 jusqu'à 12 ans il faut qu'il apprenne à lire, à écrire, à compter, qu'on lui donne une légère teinture de l'histoire ancienne et qu'il apprenne bien la géographie et l'histoire moderne depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours. Il ne faut pas que l'étude de la géographie et de l'histoire soit sèche et stérile; en remplissent la mémoire d'un enfant, il faut en même temps parler à son esprit, ou cette pédante méthode d'étude ne laisse que des faits dans sa mémoire. A l'occasion de la géographie, on peut lui apprendre les intérêts des princes, la différence des gouvernements, les branches principales du commerce que fait chaque peuple, ses productions et enfin la description des capitales. En lui enseignant l'histoire, on peut lui inspirer la noble émulation d'imiter les grands hommes, et toute l'indignation que mérite la mémoire de ces princes qui ont croupi dans la mollesse ou qui se sont souillés de crimes. Ces sortes de réflexions, quand elles sont courtes et proportionnées à l'intelligence de l'enfant, poussent de longues racines qui fructifient avec le temps.

Comme le militaire est la base de cet État, il est d'une nécessité indispensable de tourner l'esprit de cet enfant à aimer la profession des armes. On y parviendra par bien des moyens différents. Il faut lui en faire un jeu, un amusement, ne parler du militaire devant lui qu'avec ce saint respect dont les prêtres parlent de leur révélation chimérique; il faut ne lui faire fréquenter que ses maîtres et des officiers, lui faire faire quelquefois le service, afin que l'habitude supplée au goût naturel, en cas qu'il ne sente pas ce vif désir, cette impulsion du génie qui pousse ceux qui en ont, à embrasser la profession pour laquelle la nature leur a donné un talent décidé.

Il n'est rien de plus vrai que ce que dit le proverbe italien: les fautes des pères sont perdues pour les enfants. Il semble que chacun soit obligé en venant au monde de payer son petit tribut de sottises; il vaut donc mieux que cet enfant paye son tribut et en soit puni, avant que de monter au trône, que s'il s'avisait d'être fol, lorsqu'il doit l'exemple de sagesse à son peuple. Par cette raison je voudrais qu'on donnât à cet enfant la liberté de faire tout ce qu'il voudrait; que son gouverneur ne le suivît pas partout, mais qu'on le réprimandât ou le punît sévèrement de ses fredaines, ce qui lui apprendrait à se gouverner lui-même, et par la crainte des

mortifications qu'on lui ferait, il deviendrait sage à ses dépens. S'il est colère, il faut à force de punitions le rendre maître des premiers ou du moins des seconds mouvements; s'il est prodigue, il faut le tourner en ridicule et par raison le rendre économe; s'il aime la chasse, la musique, la danse, le jeu etc., laquelle de ces passions que ce soit, loin de les lui défendre, je lui en voudrais tant donner qu'il s'en dégoûtât de lui-même, afin de lui laisser le plaisir et de ne lui ôter que la passion. Le principal soin de ceux qui l'environnent, doit être de lui former le cœur, de le rendre reconnaissant pour les services, tendre envers ses amis, compatissant au malheur des hommes, rempli de sentiments d'élévation d'âme, de noblesse, de générosité, de cette noble ambition qui porte les belles âmes à surpasser leurs égaux en mérite, et surtout je voudrais qu'on le rendît humain, doux et porté à la clémence et tolérant.

Je ne parle point de religion. Ce que je viens de dire, suffit pour son cours de théologie. Il faut cependant qu'il fasse profession de la religion réformée qui est celle de ses pères, et qu'il sache assez de théologie pour trouver le culte des Catholiques le plus ridicule de tous.

Quand cet enfant sera parvenu à sa 13ième année, il faut étendre son étude et y ajouter un cours de morale, de physique, de métaphysique, des éléments des mathématiques, surtout de la fortification. Je ne parle pas des maîtres qu'il lui faut pour les exercices de corps. Cela va sans dire qu'on lui fera apprendre à danser, à faire les armes et à monter à cheval. Il serait bon de le faire passer par tous les grades militaires, pour qu'il apprît par son expérience ce que le service exige d'un chacun, et qu'instruit de tous les détails dans sa jeunesse, il puisse en tirer usage dans un âge plus avancé.

Ce jeune prince sera élevé de cette manière sans vanité, sans faste, comme un particulier; et contractant, dès le berceau, de l'habitude et la connaissance avec les officiers qui, lorsqu'il sera sur le trône, seront ses généraux, il prendra avec eux ces sentiments d'honneur et de probité particulièrement attachés au métier des armes. On peut lui assigner une somme modique pour sa dépense dont il faut qu'il soit lui-même le caissier; il faut l'obliger à tenir ses comptes, à être rangé dans ses affaires et à mettre de l'ordre dans tout ce qu'il fait. Les hommes font presque toujours en petit ce qu'ils feraient en grand, s'ils étaient les maîtres: Trajan fut citoyen tel qu'il fut empereur; Vitellius, le compagnon des débauches de Néron, fut de même le plus dissolu des mortels sur le trône des Césars.

Par ces raisons il est nécessaire d'accoutumer ce jeune prince, dans les détails de son économie, de sa maison, de sa vie privée et de ses occupations, à l'application et aux vertus qu'on attend de lui, lorsqu'il gouvernera l'État. L'habitude a un pouvoir souverain sur les hommes, elle peut les mener au bien comme au mal, et c'est un des principaux mérites d'une éducation sagement dirigée que d'élever les enfants dans l'habitude de leurs devoirs. On peut par là suppléer au défaut des talents naturels; et qu'importe après tout aux peuples que ce soit ou la coutume ou le bon naturel d'un prince qui le porte à bien gouverner, pourvu qu'il s'acquitte bien de son devoir?

Il faut que ce prince sache bien le français; qu'il s'exprime en style de la bonne compagnie. Si l'on veut qu'il apprenne des langues, je crois que le latin et le polonais lui sont les plus nécessaires, mais je ne crois pas qu'il faudrait trop le fatiguer pour cette étude.

Il n'est pas moins bon de le rendre attentif et poli, d'autant plus que le manque d'attentions fait plus d'ennemis aux princes que le mal réel qu'ils font.

Plus que ce jeune prince croît et plus il faut lui donner de liberté, afin qu'en vivant avec tout le monde, il apprenne à connaître les hommes, et qu'il entende leur raisonnement et leurs jugements sur les hommes en place. La seule attention qu'il faut avoir sur lui, c'est de l'empêcher de fréquenter mauvaise compagnie, de se lier avec des gens tarés dont la réputation est flétrie ou dont les mœurs sont trop dissolues. Les jeunes gens ont tous les passions vives et des inclinations à la débauche. Il faut user envers eux de tolérance et avoir en quelque façon compassion de la violence de leurs passions qui les domine[nt]. Je pense sur ce sujet comme Caton qui disait qu'il rendait grâce aux dieux, quand il voyait sortir un jeune patricien d'une maison de joie, parcequ'il ne déshonorait pas la femme de son concitoyen. Si j'avais un fils, je lui pardonnerais cent fredaines de cette espèce plutôt qu'un attachement constant à la même personne. Ces sortes de passions sont les plus dangereuses en ce qu'elles rendent esclaves les cœurs qu'elles subjuguent. Toutes les fautes de Henri IV n'ont été causées que par l'extrême faiblesse qu'il avait pour ses maîtresses. Toutes les passions qui n'ont pour principe que la débauche, passent, lorsque le tempérament s'affaiblit; celles qui sont l'effet du sentiment, restent dans l'esprit lors même que le corps n'est plus de la partie.

A 20, le jeune prince doit sortir tout-à-fait de tutelle. Il est

à croire qu'on l'aura élevé avec sévérité, et qu'il aura souvent été redressé et puni de ses fautes, humilié pour ses hauteurs, trahi pour ses indiscrétions, raillé pour ses railleries, châtié pour ses duretés qu'on l'aura repris de son inapplication et surtout corrigé sur tous ses défauts. Parvenu à l'âge de puberté, il faut lui donner des idées nettes de la forme du gouvernement, des constitutions du pays, des intérêts généraux de l'État, de l'art militaire et surtout des devoirs d'un général, de la politique de l'Europe, de la science des négociateurs, de l'arrangement des finances, des manufactures, du commerce, de la police et des lois qui servent de base à la justice. On aura tout gagné, si on parvient à lui donner du goût pour la lecture. On n'apprend jamais aussi bien des maîtres que ce qu'on s'apprend soi-même, et la conversation des morts qu'on ne saurait accuser d'être intéressés, a plus de force que celle de nos contemporains. C'est dans la lecture des bons livres de politique, de philosophie, d'histoire, de guerre et de belles lettres qu'un prince peut se former et acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires; c'est surtout dans les livres d'histoire qu'il peut pressentir le jugement que la postérité portera de lui un jour.

Ayant passé par les grades subalternes du militaire, on lui donnera un régiment dont il faut qu'il soit responsable comme un officier de fortune. Il faut qu'il y fasse tout par lui-même, et qu'il entre dans le moindre détail. Alors même le jeune prince doit voyager avec le souverain dans toutes les provinces de la domination prussienne, pour qu'il apprenne à connaître toutes ces différentes provinces, les places de guerre, les troupes, les officiers, les conseillers de finance et de justice et la noblesse, afin qu'avec le temps il ne gouverne pas en inconnu des inconnus.

A moins que d'avoir des raisons bien fortes, je ne crois pas qu'il soit bon de marier un prince trop jeune. Il faut au moins qu'il ait passé les premiers écarts de la jeunesse et qu'il soit en état de se conduire sensément. Les mauvaises suites des mariages prématurés sont que les princes se lassent très vite de leurs épouses, que, s'ils ont des successeurs, ceux-là viennent[1] dans un âge viril, lorsque le père est jeune, et se lassent quelquefois d'être longtemps princes héréditaires. Il faut en vérité que tout soit fait en son temps. Qu'un prince à l'âge de 25 ou 26 ans se marie, ce n'est ni trop tôt ni trop tard; mais, lorsqu'on les établit, lorsqu'à peine le poil follet ombrage leur menton, il n'en peut résulter que de mauvais mariages.

[1] Vorlage: deviennent.

Je ne conseillerais pas de faire voyager l'héritier présomptif dans des pays étrangers. Ses sujets veulent qu'il ait les mœurs et les usages de son pays et non pas des coutumes étrangères. Et quant à la politique, il est sûr que tout le monde s'applique à connaître l'héritier d'une couronne, et que dans les pays étrangers on ferait ce qui se pourrait, pour le gagner et lui inspirer des préjugés favorables pour une nation plutôt que pour une autre, qu'il se trouverait des flatteurs qui gâteraient son esprit et corromprai[en]t même ses mœurs, agissant[1] même de cette manière par les ordres de leurs maîtres; ce qui ferait trop tôt connaître le caractère du prince qui doit gouverner, et donnerait aux autres cours le moyen de profiter de son faible, lorsqu'il monterait sur le trône, ou du moins de lui donner toute sorte de préjugés qui, dans la suite, pourraient devenir préjudiciables au bien de l'État. Les plus funestes suites de ses voyages seraient, si ce prince, entraîné dans le goût des dépenses, s'avisait[2] en devenant roi de faire le grand seigneur et de porter sa dépense au delà de ses revenus.

Vous voyez bien que le but de l'éducation que je propose, n'est pas de former un roi de théâtre, mais un roi de Prusse qui soit capable de se conduire par ses propres lumières, et qui, devenu prudent et sage à ses propres dépens, ait un esprit mûr, lorsqu'il parviendra au trône. Par ces raisons, je propose de l'élever comme un particulier qui doit être l'instrument de sa fortune, qui, nourri loin des grandeurs et du faste, n'ait pas l'insolente arrogance et la fierté insupportable qu'ont les fils des petits souverains d'Allemagne. Par ces mêmes raisons, j'exige qu'on l'accoutume à une vie laborieuse, active et frugale, et qu'on cultive en lui les semences de vertus que la nature lui a départies. Je suis cependant bien loin de soutenir qu'un prince ainsi élevé n'ait pas quelque défaut; mais, comme disait Henri IV, il faut qu'il ait assez de qualités éminentes pour couvrir un petit vice, et d'ailleurs, les plus accomplis des hommes ne sont-ce donc pas ceux qui ont le moins d'imperfections?

J'ose affirmer qu'on ne fera qu'un prince médiocre du successeur présomptif en s'écartant du plan d'éducation que je propose. Si on veut l'élever à la façon des fils des rois, ce prince ne deviendra qu'un illustre fainéant, une idole encensée du public, qui s'adonnera à la dissipation par ennui, et qui fuira les affaires par dégoût, qui ne connaîtra ni ses peuples ni les hommes, et qui s'ignorera lui-même, qui aura toutes les passions hors celles qui conviennent aux souverains. Tels sont beaucoup de personnes dans le monde, qui

[1] Vorlage: agissent. — [2] Vorlage: s'avisant.

passent pour gens de bien et gens de bonne compagnie; mais ce qui n'est que défaut dans un particulier, devient vice dans un roi.

J'ai trouvé à propos d'ajouter à ce Testament Politique un traité de l'art militaire appliqué à la tactique et aux évolutions des troupes prussiennes.[1] J'avais composé cet ouvrage il y a 4 ans; et ne l'ayant voulu donner à personne de crainte d'indiscrétion, je le joins à celui que je viens d'achever aujourd'hui, afin que tout ce qui regarde le gouvernement de cet État, soit en paix soit en guerre, se trouve réuni ensemble.

A Potsdam, ce 27 d'août 1752. Federic.

Nach der eigenhändigen Niederschrift im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

[1] Die 1748 verfasste Schrift: „Les principes généraux de la guerre, appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes“ (Œuvres, Bd. 28, S. 1 ff.). Vergl. S. 81.

Testament Politique [1768].

Le devoir de tout bon citoyen est de servir sa patrie, de penser qu'il n'est pas uniquement pour lui dans le monde, mais qu'il doit travailler pour le bien de la société dans laquelle la nature l'a placé. J'ai tâché de remplir ce devoir selon mes faibles lumières et mes forces, depuis que je parvins, après la mort de mon père, à la première magistrature de cet État. Je n'ai pas la sotte présomption de croire que ma conduite doit tenir lieu de règle pour mes successeurs; je ne m'aperçois que trop que je suis homme, c'est-à-dire, une créature composée du mélange du bien et du mal, sujette à faillir, et dont les lumières sont aussi incertaines que les talents sont bornés. Toutefois ayant l'avantage d'avoir une expérience de 29 ans dans le maniement des affaires de cet État, je me trouverais coupable envers la postérité, si je ne lui rendais pas compte de ma conduite, des arrangements de justice, de finance, du militaire, de la politique, dans lesquels j'ai travaillé pendant ma vie, et que je ne lui indiquasse pas les vues qu'une longue suite de réflexions m'a fait naître[1] pour le bien public. Un pilote qui connaît les parages dans lesquels il a navigué longtemps, peut donner de bons avis au jeune nautonier qui, faute de connaître les écueils, pourrait y faire naufrage.

De la justice.

L'administration immédiate de la justice ne se fait de nos jours en présence d'aucun des souverains de l'Europe. L'immensité des détails d'un procès qu'il faut examiner, étudier, éclaircir, le labyrinthe de la chicane, la profonde méditation que demande chaque cause, absorberait entièrement le temps d'un monarque et lui ferait négliger des parties aussi importantes de son gouvernement que la justice, de sorte que les rois chargent de ce fardeau des hommes reconnus intègres et capables de soutenir les lois dans leur éclat et leur majesté.

[1] Vorlage: naire.

Quoiqu'un souverain n'administre pas la justice en personne, il n'en doit pas moins avoir l'œil sur la justice et sur les juges. La chicane régnait ici dans les causes, les tribunaux étaient remplis de brigands, et les familles étaient ruinées par la longueur des procès. Ces abus me parurent intolérables. Je minutai un plan de réforme que je remis au grand-chancelier Cocceji,[1] homme aussi intègre que savant jurisconsulte. Il saisit mes intentions, réforma les tribunaux et publia ce code[2] qui, simplifiant les lois, en rendait la pratique plus aisée; il réduisit à un nombre convenable cette multitude de procureurs qui ruinaient les partis, et il sut asservir les juges à l'observation rigoureuse de leurs devoirs.

Quelques bonnes que soient ces institutions, elles peuvent se corrompre par le temps; l'hydre renaissante de la chicane, à laquelle[3] on a abattu quelques têtes, en produit de nouvelles; l'esprit de rapacité reparaît sous un masque différent, et l'on élude les lois par une interprétation arbitraire. Pour maintenir donc la justice dans toute son intégrité, il faut surtout apporter un choix éclairé pour la personne du grand-chancelier et ensuite maintenir l'usage établi d'envoyer des commissaires du tribunal suprême dans les provinces, pour examiner la conduite des présidiaux subalternes, ce qui doit se faire tous les trois ans, parcequ'étant sûrs que leur conduite sera recherchée, ces assesseurs en seront plus sur leur garde.

Il ne convient point au souverain qu'il fasse intervenir son autorité pour la décision des procès; les lois seules doivent régner, et le devoir du souverain se borne à les protéger. Sûreté des biens, sûreté des possessions: voilà le fondement de toute société et de tout bon gouvernement. Cette loi est pour le souverain comme pour le dernier de ses sujets; il doit veiller à ce qu'elle soit maintenue, et punir avec la plus grande rigueur les magistrats qui pourraient y contrevenir.

Des finances.

Le malheur de notre condition a voulu que les finances fussent le fondement de la vie privée et de la vie politique. L'argent est le nerf d'un État; ses revenus sont le pouls par lequel on juge de la force de sa constitution. Les princes ne sont considérés qu'autant

[1] Vergl. S. 2. — [2] Der Entwurf des preussischen Gesetzbuchs, das „Project des Corporis juris Fridericiani", dessen beide erste Theile, das Personen- und Familienrecht, sowie das Sachen- und Erbrecht enthaltend, 1749 und 1751 erschienen. Der dritte Theil mit dem Obligationenrecht blieb unvollendet. — [3] Vorlage: auquel.

qu'ils sont riches et puissants, et les peuples qui vivent sous la domination d'un prince qui a ses finances bien réglées, sont plus heureux que les sujets d'un souverain dont les revenus sont mal administrés, parceque le gouvernement riche peut et doit assister les sujets, et qu'un gouvernement obéré ne peut secourir personne.

Nous n'avons ni Mexique ni Pérou, aucun de ces établissements étrangers dont le commerce enrichit les propriétaires. La Prusse n'a sa ressource qu'en elle-même, un terrain assez stérile, de pauvres habitants. Cela n'empêche pas cependant qu'avec beaucoup d'ordre et d'industrie, ce pays n'ait pu soutenir une guerre dure et ruineuse contre les plus grands monarques de l'Europe, et qu'après sept années de troubles, la France, l'Autriche et l'Angleterre se trouvassent accablées de dettes, lorsque nous n'en avions point, et qu'il nous restait encore assez de fonds pour rétablir les provinces ruinées et à moitié dévastées.

Les finances ne peuvent s'ennoblir que par l'équité et l'humanité que l'on met dans leur administration. L'humanité doit présider et régler le genre des impôts; l'équité veut que personne ne paye à l'État au delà de ses forces, et que les taxes soient proportionnelles. Celui qui n'a que 100 écus de rentes, ne doit donner que deux écus, quand celui qui possède un revenu de 1000 écus, peut en payer 100, sans s'incommoder. Les taxes ne doivent se lever ni sur l'ouvrier ni sur le soldat ni sur le pauvre, mais sur le citoyen aisé ou riche. Ces principes généraux doivent servir de base à toutes les opérations de finances; il ne s'agit que de les bien appliquer.

Les revenus que notre gouvernement tire des provinces, ont[1] plusieurs branches: les domaines, les contributions, les péages, les accises, les salines, les forêts, le tabac, la banque et enfin les postes. Je commencerai par là, cependant en y ajoutant quelques articles relatifs aux caisses générales, au trésor, à la police des villes, au commerce et quelques vues pour l'avenir.

Des domaines.

Les domaines dans cet État renferment deux branches, celle des bailliages et celle des douanes. Celle des bailliages roule sur l'économie rurale; le sol de la terre décide des progrès qu'on y peut faire. La règle que l'on a suivie, est celle d'affermer les bailliages sur le pied que le font les gentilshommes, en exigeant du fermier tout ce que la terre peut rapporter, en lui laissant néanmoins un profit honnête, mais qui ne doit point dégénérer en partage. On a fait des métairies des villages dans tous les endroits

[1] Vorlage: a.

où cela s'est pu, parceque la population est le premier objet du gouvernement, et qu'avec beaucoup de peuple le prince en est toujours intrinsèquement plus riche. On a défriché les contrées qui étaient sauvages et susceptibles de culture, tant le long de l'Oder qu'à la Netze et la Warthe. Cela pourra s'achever l'année 1771. Après quoi il restera encore en Poméranie quelques défrichements à faire, peut-être même à la Havel. Si je vis, j'entreprendrai d'y former des établissements; si ma carrière se termine plus tôt, ce doit être l'ouvrage de la postérité.

Il y a des personnes qui raffinent sur l'agriculture, et qui ont essayé de suivre des usages étrangers; je ne les condamne ni ne les approuve: c'est au succès de les justifier.

Des péages.

Les péages se lèvent sur les rivières et sur certains chemins. Autrefois cet impôt a été mis pour fournir de certaines sommes aux souverains; à présent on regarde cette perception moins comme un revenu que comme un réprimant qui empêche la contrebande.

Le principe est tel qu'il s'agit de savoir combien d'argent sort annuellement de l'État pour des marchandises qu'il achète, et combien en entre par celles qu'il vend. Si vous recevez plus que vous donnez, la balance est en votre faveur. Si vous donnez plus qu'on ne vous rend, la balance vous est contraire. Pour que l'argent reste dans le pays, il faut favoriser les manufactures et les produits du pays et, par conséquent, charger d'impôts considérables les denrées de [la] même espèce que les contrebandiers et les marchands tâchent d'introduire. La façon générale dont ils font ces défraudations, est d'annoncer leurs marchandises sous le nom de transit, comme passant par commission pour être versées dans l'étranger; au lieu que ces ballots aillent à ces lieux de leur destination, les contrebandiers les déchargent furtivement de leurs bateaux, les déposent et en inondent les provinces. Pour empêcher ces défraudations manifestes, pour soutenir nos manufactures et pour empêcher que l'argent ne soit prodigué aux étrangers, j'ai établi la régie des douanes.[1] Cette branche n'est pas encore perfectionnée, mais on y

[1] Die Einführung der Regie im Jahre 1766 war eine Reform der Verwaltung der Zölle und indirecten Steuern. Diese wurde von der allgemeinen Staatsverwaltung abgetrennt und besonderen Steuerbehörden übertragen, die dem neu als Fachdepartement eingerichteten IV. Departement des Generaldirectoriums unterstanden. Die technische Leitung erhielt der Franzose de La Haye de Launay nebst 4 Gehilfen. Mit der

travaille, moins pour l'intérêt pécunier du souverain que pour l'avantage du corps de l'État; toutefois faut-il dire que, si l'on parvient à détruire la contrebande, que les revenus de l'État y doivent gagner considérablement.

Des salines.

Les salines font une branche considérable du revenu des douanes. J'en ai trouvé d'établies à Schönebeck;[1] je les ai presque doublées par le débit de la Silésie. J'en ai établi de nouvelles à Minden comme à Unna. Le grand secret des salines est d'aller au ménage du bois, parce[que] qui diminue cette dépense, augmente nécessairement le revenu. Cela s'opère ou par de la houille qui se trouve à portée, ou par les ouvrages de gradation ou par la construction des fours qui épargnent la dépense des bois. Peut-être y aurait-il encore des épargnes à faire, en employant des sacs au lieu de tonneaux pour le transport des sels.

Des forêts.

Les forêts ont été fort ruinées dans nos provinces durant la dernière guerre. Le grand nombre de nos ennemis effarouchait l'imagination, tout le monde nous croyait perdus, et chacun voulait faire sa main. Pour remédier à ces pertes, on a fait des règlements pour les forêts; les bois ont été partagés en coupe. Les forestiers sont annuellement obligés de semer des chênes, sapins et autres arbres, selon qu'ils sont convenables aux différents terroirs, et l'on tient la main pour que ces coupes se fassent régulièrement. Le gouvernement fournit le bois presque *gratis* à la ville de Berlin.[2] On l'emploie d'ailleurs pour rétablir des maisons brûlées des paysans, ou en donne aux gentilshommes, pour les soulager, quand les forêts sont à portée, et qu'on en peut couper des arbres sans préjudice. L'Oder et l'Elbe transportent des bois de construction qui se vendent en Danemark, en Hollande, en France et quelquefois en Angleterre.[3] Le revenu des forêts fait un objet et mérite de ne point d'être négligé.

Des postes.[4]

Lorsqu'en Allemagne les postes furent établies, le Grand-Électeur se chargea d'en faire la dépense dans les villes qui ne

Verwaltungsreform war gleichzeitig eine Tarifreform verbunden. Vergl. dazu S. 116.

[1] An der Elbe. — [2] Zu diesem Zwecke war 1766 eine Compagnie für Versorgung von Berlin und Potsdam mit Brennholz errichtet werden. — [3] Dieser Aufgabe diente eine gleichfalls 1766 gegründete Nutzholzgesellschaft für die Kurmark und das Herzogthum Magdeburg. — [4] Vergl. S. 7. 8.

lui appartenaient pas, et qui ne voulaient point s'en charger. Ces bureaux nous sont restés et nous donnent tout le cours de Mörs à Memel, de Berlin à Hambourg; ajoutez-y les postes de la Silésie. Le tout ensemble forme un revenu considérable qui, étant actuellement mieux administré,[1] forme une des meilleures branches des domaines. Je ne crois pas qu'il y ait à changer; il ne faut qu'y tenir l'ordre et maintenir les arrangements introduits.

De la monnaie.[2]

Depuis la mort de mon père, j'ai fait quelques changements dans la monnaie, en partie pour établir une proportion plus juste entre l'or et l'argent, en partie pour l'avantage des marchands manufacturiers. Pour expliquer ce dernier article, il faut savoir qu'un des principes des manufactures est de vendre à meilleur marché que votre voisin. Si l'argent dont on paye les ouvriers, est à plus bas titre que celui d'un étranger qui travaille en concurrence, ma marchandise aura la préférence, parceque sans perte je peux la vendre moins cher que l'autre. Il est vrai qu'il ne faut pas rabaisser notre titre, mais je crois qu'on ne doit pas le rehausser non plus. Si la balance du commerce est en faveur de la nation, la monnaie telle que nous l'avons, nous est favorable. Si nous payons la balance aux autres nations, nous gagnons en faisant la monnaie plus pesante. La monnaie en général ne saurait produire un revenu fixe; elle dépend du change et d'une infinité de combinaisons du commerce; ce qui fait qu'on ne doit jamais compter entièrement sur son produit.

Revenus de la caisse de guerre.

Des contributions.

L'usage a établi dans ces États que le noble et le paysan sont contribuables. Mon père a réglé cette taxe proportionnelle par une commission qui s'est transportée sur les lieux, en établissant de différentes classes, selon la nature du sol, des produits et de l'industrie.[3] Je ne soutiendrai pas que les proportions soient toutes justes, parcequ'il est bien difficile qu'une opération aussi compliquée se fasse avec toute l'exactitude qu'elle demande. Il est d'ailleurs

[1] Nach dem Muster der Regie (vergl. S. 113) war auch die Verwaltung der Post umgestaltet und 1766 als Postregie eingerichtet worden. — [2] Vergl. S. 8. — [3] Das Ergebniss bildete für Ostpreussen die Einführung des Generalhufenschosses (1716—1720), die Grundsteuerregulierung in Pommern (1717/18) und in der Neumark (1719—1721).

assez clair que la Marche-Électorale donne moins que les autres, et que les paysans de la principauté de Minden payent trop, à proportion des autres. Je leur ai rabattu cette année 20 000 écus, et si Dieu me laisse [en] vie, je pense encore à les soulager, en leur en remettant à peu près tout autant. Si la noblesse de Silésie paye davantage, il faut considérer qu'elle est infiniment plus riche, et que le commerce lui donne des moyens de gagner chaque jour davantage.

Ces impôts se lèvent par mois avec beaucoup d'exactitude et sont aussitôt assignés aux troupes qui ont leur quartier dans les environs. Cette contribution doit être regardée comme sacrée; elle est nécessaire, même indispensable pour l'entretien de l'armée. Toutefois il ne faut jamais penser à la rehausser, à moins qu'il n'arrivât par la suite des temps que le prix des comestibles doublât de valeur. [1]

Des accises.

De tous les impôts dont on charge le peuple, l'accise [est] le plus léger et le plus imperceptible, parcequ'en achetant des denrées ou autre chose, chacun s'acquitte envers l'État, sans qu'il le sente. La règle de cette imposition est de charger le luxe, en soulageant la misère. Cela se fait, en faisant payer des droits d'entrée aux vins étrangers qu'on consomme, aux étoffes de France, velours, draps, que nous faisons aussi bien ici qu'en pays étrangers. Les premières matières que nous travaillons, comme soies, cotons etc.; ne payent point d'entrée, et tout ce qui est manufacturé dans le pays, ne paye point de sortie, pour favoriser l'industrie.

La partie des accises était si fort tombée depuis la guerre que j'ai fait venir de France des régisseurs, pour l'administrer. [2] J'ai exempté d'impôts la farine, comme la denrée la plus nécessaire, et pour regagner ce qu'on perdait, l'impôt a été remis sur la grosse bière; mais la petite bière ne paye rien. L'abus du café devenait intolérable. Par le moyen de l'impôt, on en a si bien restreint l'usage que le peuple boit, au lieu de cette liqueur étrangère, une espèce de grain brûlé qui croît ici communément dans les champs.

On ne peut soutenir les manufactures que par le moyen des impôts qu'on met sur les marchandises de concurrence; et cela doit être, parceque l'on peuple le pays d'habitants, et qu'au lieu de payer à nos voisins leur industrie, nous la payons à nous-mêmes.

[1] Vergl. S. 5. — [2] Vergl. S. 113.

Les accises font un gros revenu, et lorsqu'elles seront tout-à-fait bien administrées, le produit doit encore augmenter d'année en année.

Du tabac.

Cette branche est de nouvelle création.[1] Son revenu est considérable et doit croître, quand tout le projet sera entièrement mis à perfection. Voici sur quoi roule ce revenu. On achète tout le tabac qui se cultive dans le pays; on en fait encore venir de Virginie, parceque le nôtre n'est pas suffisant; on le fait travailler dans les grandes fabriques que j'ai établies à Berlin, Königsberg, Magdebourg et Breslau. De là il se verse dans les provinces et dans l'étranger. Il faut que le débit de la Saxe et de la Pologne nous bonifie les achats étrangers; ce qui fait que notre consomption de tabac ne fait pas sortir un sol du royaume, mais l'enrichit encore. Ce revenu doit monter en quelques années net à 1 500 000 écus.

De la banque.

A la fin de la dernière guerre, le cours de change nous était contraire. Les Hambourgeois et les Hollandais d'accord nous avaient imposé un tribut onéreux. Nous étions leurs esclaves involontaires, mais nous voulions nous libérer. Pour nous tirer de cette servitude, j'établis à Berlin la banque [à] giro,[2] qui commence à présent à prendre consistance, et j'en établis une de même à Breslau. Le giro favorise les marchands en ce qu'ils peuvent y trouver de l'argent pour les lettres de change qui ne sont pas échues, et que les billets de banque ont cours chez nous et chez l'étranger comme la monnaie. A cette institution se joignent les lombards établis dans les grandes villes, qui prêtent de l'argent sur des ouvrages manufacturés et d'autres à petit intérêt, pour empêcher les juifs d'écraser les peuples par l'usure. Par la banque nous gagnons la dépense des provisions sur les lettres de change; nous établissons notre crédit chez l'étranger, et nous nous préparons une ressource pour les temps de guerre et de calamités, en augmentant nos billets du double.

Le fonds que j'ai en banque, est de 700 000 écus. Le rapport n'en est pas considérable et ne va qu'à 5 pour-cent; mais comme l'État a besoin de grandes sommes en temps de guerre qui resteraient

[1] Ein staatliches Tabaksmonopol war 1765 eingeführt und für seine Verwaltung 1766 die Generaltabakadministration eingesetzt worden. — [2] Die Bank war als Leih- und Girobank am 17. Juni 1765 begründet und seit 1766 auch zur Ausgabe von Banknoten ermächtigt worden. Zugleich wurde eine Bankfiliale in Breslau errichtet.

stériles dans des caveaux, je me propose d'y placer encore 900 000 écus qu'il faut, pour former des magasins de fourrage à Magdebourg, en cas de guerre, pour y trouver des subsistances pour trois mois. Ces 900 000 doivent s'employer pour le commerce d'or et d'argent que la banque fait pour la monnaie, et pour des objets où cet argent peut être réalisé en deux mois au plus tard.

La banque ne fera jamais un revenu considérable, mais elle peut devenir une ressource nouvelle dans les temps difficiles.

Des caisses.

Les différentes branches de revenus que je viens de spécifier, forment les deux caisses générales des domaines et de la guerre. La caisse des domaines paye les apanages, les pensions, la cour et quelques collèges; elle donne en surplus une somme telle qu'elle est couchée sur l'état, à la caisse de la guerre pour l'entretien de l'armée, et elle verse toutes les années une somme fixe au trésor.[1] La caisse de guerre paye l'armée, l'artillerie, l'entretien des fortifications, — mais elle n'a aucun fonds pour en construire de nouvelles, — enfin les pensions du Grand-Directoire, les officiers préposés aux vivres de l'armée, et les ingénieurs. Dans chaque province, chacune de ces grandes caisses en a de petites auxquelles les payements qui se font dans le voisinage, sont assignés.

J'ai mis toute clarté que j'ai pu, dans les recettes et les dépenses, pour que, d'un coup d'œil, l'on puisse apercevoir leurs opérations. Toutes ces caisses sont visitées par mois, afin que les receveurs ne puissent commettre de malversations. Bien administrer la recette, bien régler la dépense: voilà tout l'art de la finance.

Des chambres de domaines et du Grand-Directoire.

Les provinces ont chacune un collège de domaines, à la tête duquel est un président. Elles ont et leur caisse de domaines et leur caisse de guerre, sur lesquelles s'assignent les dépenses intérieures, et qui envoient leur surplus aux caisses principales.

L'opération de ces chambres consiste à renouveler les baux des bailliages. J'en ai fixé la durée à 6 ans, parcequ'il se fait des améliorations annuelles dont on perdrait le revenu pour trop long temps, si les fermes étaient prolongées;[2] c'est un principe dont il ne faut point s'écarter. Les chambres reçoivent les contributions, auxquelles veillent les conseillers provinciaux. Elles ont l'inspection sur la police intérieure, comme sur celle des villes, pour l'étape et

[1] Vergl. S. 13. — [2] Vergl. S. 6.

la marche des troupes, sur le rebâtissage des maisons incendiées ou tombées par vétusté, et elles[1] ont la petite justice dans les terres royales, de sorte qu'elles[1] sont chargées de l'économie rurale des bailliages, de l'exécution du règlement des forêts, de la police des villes et de l'encouragement des manufactures.

Le Grand-Directoire, sédentaire à Berlin, a l'œil sur toutes ces chambres, exceptez-en celles de la Silésie, et c'est de lui qu'émanent les édits et toutes les lois qui peuvent tendre au bonheur des peuples. Il envoie des commissaires dans les provinces, pour examiner la conduite des conseillers subalternes et pour décider par leurs yeux les choses qui demandent une inspection locale. Le défaut de ce Directoire est qu'il agit avec trop de lenteur, et qu'il faut sans cesse l'éperonner, pour qu'il mette en exécution les ordres qu'il a donnés. De là vient que tout ce qui est bâtiments et réparations, traîne, quand il s'en mêle, et que souvent je suis obligé d'en donner l'inspection à d'autres.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que d'impôts; il est temps de parler de bénéfices.

Les gens de la campagne sont exposés à une infinité de calamités: grêle, sécheresse, foudre, mortalité de bestiaux etc.; les villes sont quelquefois consumées par les flammes. Or, il n'est pas juste que celui qui perd son revenu, paye comme s'il en jouissait. Comme l'humanité demande que personne ne soit chargé au delà de ses forces, il y a trois caisses d'établies pour les indemniser de leurs pertes. Celle de Prusse a un fonds de 120000 écus, celle de Silésie de 80000, et la caisse extraordinaire dont dispose le Directoire pour les Marches, la Poméranie et les autres provinces, a un fonds annuel de 250000 écus.[2] Le souverain d'ailleurs supplée aux infortunes fortuites; quand il y a des villes entières consumées par les flammes, c'est à lui, comme à un bon père, d'assister ses enfants et de les aider dans le besoin. Ces sortes de dépenses m'ont beaucoup coûté; je ne les regrette pas, parceque c'est un devoir de tout homme, et de plus par conséquent d'un homme puissant, d'assister les infortunés et les nécessiteux.

Mon père a établi un usage très sage, qui consiste qu'à l'année économique, qui chez nous commence au premier de juin, on conclut par écrit un nouvel état sur lequel se couchent l'amélioration des revenus et la fixation de la dépense. Cet état doit être inaltérable, et je n'y ai mis la main qu'au renouvellement de l'année. J'ai de même séparé mes revenus de ceux de l'État.[3] Un souverain qui a

[1] Vorlage: ils. — [2] Vergl. S. 9. — [3] Vergl. S. 13. 14.

des principes d'honneur, ne doit jamais toucher aux revenus du gouvernement qu'en les employant au bien de ce même gouvernement. Il peut toutefois se ménager des ressources, en ramassant les superflus des États et tout ce qui ne fait que des rapports incertains. C'est de ces épargnes que je fais construire les forteresses, que je rétablis l'artillerie, que j'ai donné des indemnités aux gentilshommes, et que j'ai fait édifier les villes détruites, rétablir celles[1] qui étaient prêtes à périr par vétusté, et que j'ai fait des défrichements le long de la Netze et de la Warthe.

Cet État demande un bon économe, s'entend un homme sage, mais non pas avare. Il y a un grand art à dépenser l'argent à propos; un prodigue bouleverserait tout ce gouvernement, qui ne subsiste que par une industrie infinie; il ne faut être ni dur ni avare ni prodigue et faible.

Du trésor.

Les fléaux qui menacent toutes les puissances, autorisent les princes éclairés à se ménager des ressources dans le besoin. Ces ressources consistent dans de l'argent accumulé dans des temps heureux et tranquilles, pour le dépenser dans des temps où la nécessité le demande. Les princes orientaux ont été d'un temps immémorial dans l'usage d'entasser richesses sur richesses. Les princes européens ont cru qu'il leur convenait mieux de dissiper leurs revenus en temps de paix et d'écraser d'impôts les peuples en temps de guerre. Il faut fuir également ces excès, l'avarice stupide et la prodigalité insensée.

En France, en Angleterre, en Autriche l'on contracte des dettes; on abuse du crédit idéal, on met contributions sur contributions pour payer le dividende, et tous ces États préparent une banqueroute, dont l'une se fera plus tard, l'autre plus tôt. N'est-il pas plus sensé, plus juste, plus humain de restreindre sa dépense en temps de paix et de mettre tous les ans une somme à côté, qui sort à la vérité de la circulation, que d'avoir recours en guerre à des emprunts, à des friponneries, à des filouteries, qui perdrai[en]t un particulier de réputation, et de doubler et tripler les impôts au premier coup de canon?

Chez nous les contributions et les taxes ne haussent ni ne baissent. Si nous n'avons pas toute l'Europe à combattre, nous pouvons garder les frontières de telles sortes que le paisible citoyen, tranquille et sans être vexé dans sa demeure, ignorerait que sa nation

[1] Lies: les maisons.

se bat, s'il n'en apprenait pas des nouvelles par les relations de campagne.

La guerre entraîne une dépense prodigieuse et demande de fortes sommes pour la soutenir. Pour rendre l'armée mobile, il faut 2 500 000 écus, argent qui s'assemble dans le petit trésor, et qui s'assigne, dès qu'on veut mouvoir l'armée. Il faut de plus 900 000 écus à Magdebourg, pour y former un magasin de fourrage pour trois mois,[1] destiné pour le corps qui agirait sur l'Elbe. Il faut, pour former un pareil magasin de fourrage à Breslau, 4 400 000 écus. Outre ces fonds, le grand trésor doit avoir 20 millions,[2] afin que rien ne manque ni n'arrête les opérations. J'amasse ces fonds par mon économie, et si je reste en vie comme en paix jusqu'à l'année 1773, toutes les caisses seront remplies. Outre ces caisses, la caisse générale de Wartenberg[3] a un fonds de 800 000 écus, pour recruter les chevaux de la cavalerie pendant les deux premières campagnes.

J'entretiens à présent 154 000 hommes;[4] je pourrai les augmenter à 163 000. C'est tout ce que nous pouvons entretenir en temps de paix. L'état de guerre doit se pousser à 210 000 hommes. Ces détails sont tous faits et dressés. Ce n'est pas à dire que chaque guerre exige d'aussi grands efforts; cela n'empêche pas qu'il faut les faire, car le nombre d'hommes influe beaucoup sur les opérations. L'armée sur ce grand pied doit décompter 40 000 hommes, pour garder les forteresses; reste à 170 000 pour mettre en campagne.

Chaque campagne coûte 12 millions d'extraordinaire;[5] d'où les prendra-t-on, et comment continuera-t-on à les fournir? Pour vous expliquer cette opération, il faut que j'entre avec vous dans le détail de nos revenus, et que [je] vous en fasse un tableau en raccourci.

Les revenus des vieilles provinces font avec ceux de la Silésie à peu près 13 800[000] écus, dont vous trouverez les états et les détails dans ma cassette. De ce revenu nous épargnons, année commune, 1 400 000 écus, qui vont au grand trésor: voilà 1 400 000 écus pour les extraordinaires de la guerre. Les revenus du tabac[6] feront 1 500 000 écus, ceux du nouvel arrangement des accises et péages[7]

[1] Vergl. S. 118. — [2] Vergl. S. 66. — [3] Vergl. unten S. 137. 138. — [4] Vergl. S. 66. — [5] Noch 1752 hatte der König die Kosten auf nur 5 Millionen veranschlagt (vergl. S. 66). Der obigen Berechnung liegen die Erfahrungen des Siebenjährigen Krieges, zumal des Jahres 1757, zu Grunde. Vergl. P. C., Bd. XXVIII, 286. 287; XXXI. 430. — [6] Vergl. S. 117. — [7] Der Regie (vergl. S. 113. 116).

500 000: voilà deux millions, dont il faut décompter 400 000 écus pour les augmentations faites ou à faire; reste[nt] 1 600 000 pour l'extraordinaire. Ce que j'appelle la petite caisse de Buchholtz, fait 320 000[1] écus. Je tire d'ailleurs outre l'état:

720 000 . . .	de Silésie,
200 000 . . .	de la Prusse,
135 000 . . .	du bois,[2]
200 000 . . .	des postes,[3]
130 000 . . .	de la Frise,
40 000 . . .	des charges,
100 000 . . .	du transit,[4]
60 000 . . .	de Clèves,
30 000 . . .	de la Poméranie,
30 000 . . .	de la Marche,
10 000 . . .	de Magdebourg et Halberstadt,
12 000 . . .	de la Nouvelle-Marche,
3 000 . . .	des mines de Hohenstein,
Total: 1 670 000	écus.

Vous demanderez ce que devient cet argent. En temps de paix, je l'emploie à rebâtir les villes brûlées ou à réparer celles qui en ont besoin, aux fortifications, pour l'artillerie, pour rétablir le pays et pour des gratifications, et je vis d'une partie de cet argent.[5] En temps de guerre, il faut en employer 1 370 000 pour l'extraordinaire, ce qui fait avec les sommes précédentes:

1 400 000 . .	des revenus destinés en temps de paix pour le trésor,
1 600 000 . .	du tabac et [des] fermes,
320 000 . .	de la petite caisse de Buchholtz,
1 370 000 . .	des extraordinaires,
Total: 4 690 000	écus.

Faisons un compte rond: 4 700 000 écus. Or, si la guerre se fait, il faut d'abord se rendre maître de la Saxe.[6] On en peut tirer en argent et vivres 5 millions d'écus: en voilà 9 700 000. Reste à 2 300 000, qu'il faut y ajouter annuellement du trésor; ce qui met le souverain en état de soutenir huit années la guerre la plus rude, sans opprimer les peuples et sans contracter de dettes. L'on peut,

[1] Zuerst war geschrieben: 330000; daraus ist verbessert: 320000. — [2] Vergl. S. 114. — [3] Vergl. S. 114. 115. — [4] Der im Verlaufe des Handelskriegs mit Chur-Sachsen 1755 eingeführte Durchgangszoll durch die Provinzen Magdeburg und Halberstadt. — [5] Vergl. S. 14. — [6] Vergl. S. 62. 214.

en cas de besoin, emprunter quelques millions de la *Landschaft*, dont je parlerai ensuite, ainsi que des états de la Frise.

Des états des pays électoraux ou de la *Landschaft*.[1]

Les états des Marches ont sur leur crédit avancé des sommes aux Électeurs, pour lesquelles il leur a été assigné des revenus. La somme due allait, à la mort de mon père, à 3 millions d'écus. Les intérêts leur sont payés de l'impôt de la *siese* qu'ils administrent eux-mêmes, des villes et d'autres taxes qui leur sont abandonnées. Leur crédit est aussi sûr que bien établi; j'ai augmenté cette dette, qui se porte à présent à 5 millions. C'est, je crois, la proportion qu'il faut conserver, pour que les veuves, les rentiers et autres gens de cette espèce puissent placer leurs capitaux chez nous, au lieu de les faire circuler chez l'étranger. D'un autre côté, je ne crois pas que, sans une nécessité bien pressante, il fût convenable d'augmenter cette dette, parceque les terriens auraient de la peine à trouver des emprunts à faire, si toutes les sommes étaient entre les mains du gouvernement. Tout cela, après mûre réflexion, me fait conclure à ne point augmenter cette somme.

Les états de Frise ont un crédit ouvert en Hollande. Au besoin on pourrait emprunter par eux; cela pourrait peut-être aller à un million.

Du commerce.

Ne nous comparons jamais aux Hollandais, aux Anglais, aux Français et aux Espagnols pour notre commerce. Ces nations sont venues les premières; elles se sont emparées de tous les bons postes. Il ne nous reste rien des branches les plus lucratives et des plus importantes.

La Prusse est une puissance de terre ferme: il lui faut une bonne armée et point de flotte.[2] Nos ports dans la Baltique ne nous favorisent pas pour étendre notre navigation, et si nous n'avons point de colonies dans l'Afrique et dans l'Amérique,[3] j'en félicite mes successeurs, parceque ces possessions éloignées dépeuplent les États auxquels elles appartiennent, qu'il faut les soutenir par de grandes flottes, et qu'elles donnent sans cesse de nouveaux sujets de guerre, comme si nous n'en avions pas déjà assez avec nos voisins.

Quoique ce grand commerce ne soit pas à notre portée, ce n'est pas à dire qu'il faille renoncer à tout trafic, et qu'il n'y ait

[1] Vergl. S. 14. 15. — [2] Vergl. S. 100. 101 und P. C., Bd. XXXIII, 238. 239; XXXVII, 182. 433; XXXVIII, 191 und Œuvres, Bd. 9, S. 203. — [3] Für den Verzicht auf Colonieen vergl. auch P. C., Bd. XXVIII, 502; XXXIII, 86.

pas des avantages infinis à gagner, en se proportionnant à ses facultés et en n'entreprenant que ce que nous sommes sûrs de pouvoir exécuter.

Le commerce se fait de trois espèces:

1° denrées qu'on vend pour de l'argent comptant; c'est [le] meilleur;

2° marchandises qu'on troque contre d'autres marchandises;

3° le transit ou commerce de commission.

Pour savoir sur quelles branches peut rouler notre commerce, il faut résumer nos marchandises d'exportation et celles qui nous sont d'une importation indispensable. Nous débitons pour 4 millions de toiles à l'étranger. La Silésie, de plus, exporte pour un million de draps en Pologne, Russie, Allemagne et Italie. Nous vendons, souverain et gentilshommes, pour 300 000 écus de bois de notre cru; les marchands en achètent d'ailleurs de la Pologne pour Stettin, et de la Saxe pour Hambourg, sur lequel ils font leur profit. Nos petites étoffes de laine, de la fabrication de Lange et de Wegeli,[1] se débitent pour quelques cent mille écus dans l'Empire. Nos salines de Schönebeck et de Halle fournissent une partie de la Saxe et de la Franconie, ce qui peut valoir quelques cent mille écus. Le Magdebourg vend son blé en Hollande; la Prusse vend son blé et celui de la Grande-Lithuanie, ses bois et ceux de Pologne. La ville de Stolp en Poméranie fait un petit commerce de toile, ceux de Clèves débitent leur bois et leurs grains en Hollande, les Frisons leurs chevaux. Voilà toutes les productions que la nature et l'art nous fournissent jusqu'ici.

Examinons à présent quelles sont les importations indispensables. La Silésie, les Marches et la Poméranie n'élèvent pas assez de bestiaux pour leurs besoins; il en vient, toutes les foires de Brieg, de la Podolie pour des sommes importantes. Ces contrées ne nous fournissent point de vin; il faut le tirer de la France et en partie d'Allemagne. Les cuirs nous viennent de Pologne et de Russie, le coton du Levant, des laines d'Espagne pour les beaux draps. Toutes les drogues des teinturiers, les drogues des apothicaires nous deviennent des importations nécessaires. Nous avons quelques forges. Cela n'empêche pas que nous prenions, année commune, pour 20 000 écus de fer de Suède et pour de plus grandes sommes du cuivre. L'acier nous vient du Tyrol.[2]

En comptant donc nos importations et nos exportations, nous en formerons une balance où il y aura pour nous plutôt perte que gain. C'est sur cette balance qu'il faut former les projets des manu-

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vielmehr aus Steiermark.

factures qu'on veut établir. Par exemple, nous avons assez de laine pour en faire des draps, pour nous en vêtir; nous gagnons 5000 livres de soie, et nous achetons le reste que nous faisons manufacturer chez nous, sur lesquelles nous gagnons la main d'œuvre. Toutes les manufactures que nous avons, retiennent l'argent dans la circulation, et toutes les nouvelles que nous établissons, nous enrichissent en nous conservant les espèces. Voici mon principe: si nous ne pouvons pas gagner par nos exportations, diminuons nos pertes par tous les articles que les mains d'hommes peuvent ouvrager.

Je suis à présent en négociation avec la France, pour conclure avec elle un traité de commerce très avantageux.[1] Il consiste à nous procurer un débouché de nos toiles immédiatement en Espagne et en Portugal. Ce commerce se faisait autrefois par les Anglais. Si nous vendons directement nos marchandises de la première main, nos marchands y feront des gains considérables, et nous étendrons notre débit. Nous avons en Silésie des laines, qui se vendaient autrefois en Autriche, et qui pourrissent dans les magasins. Nous les transporterons en France, où nous en avons un débit assuré. La France s'engage de prendre de nos bois de construction pour ses vaisseaux; nous les vendrons directement, donc on nous les payera plus cher. On établira des chantiers à Stettin, on y construira des vaisseaux; on y gagne la main d'œuvre. Les Français les achètent pour leurs Compagnies. Notre porcelaine[2] nous fournira également un petit débit, en faveur de quoi nous n'achèterons que des vins de France, à quoi nous gagnons encore, parcequ'ils sont à meilleur marché que les autres. Pour favoriser ce commerce naissant, il faut déblayer et accommoder tout-à-fait le port de Stettin. Cette dépense peut aller à 140000 écus; si je vis, je la ferai.

La Prusse continue à vendre ses grains et ceux de Pologne, et les marchands de Königsberg peuvent faire le bachotage dans la Baltique, acheter des cuirs, du goudron, du chanvre en Russie, le troquer contre d'autres marchandises et gagner en sus.

Emden nous fournit un port sur l'Océan. Des marchands français y établissent une compagnie de Bengale.[3] Cette Compagnie

[1] Die im Juni 1768 auf Vorschlag Frankreichs begonnenen Verhandlungen führten zu keinem Abschluss (vergl. P. C., Bd. XXVII, 579. 580; XXVIII, 491. 492). — [2] Der König hatte 1763 die von Gotzkowski in Berlin angelegte Manufactur erworben. — [3] Es handelt sich um Pläne für die Erneuerung der während des Siebenjährigen Krieges eingegangenen asiatischen Handlungs-Compagnie zu Emden (vergl. S. 19. 20 und P. C., Bd. XXVII, 579) und für den Handel nach Ostasien. Die Verhandlungen führten zu keinem Ergebniss.

sera utile pour faciliter et augmenter nos exportations en draps, étoffes de laine, ambre, toile et porcelaine. Ils s'engagent à un don gratuit de 30000 écus par année. Cette Compagnie peut devenir utile; je ne voudrais pas cependant engager nos rentiers à y placer leurs capitaux, parcequ'en temps de guerre elle aura toujours quelques risques à courir.

Voilà jusqu'à présent les vues solides que me fournit le commerce dont nous sommes susceptibles. Peut-être, lorsque cet esprit se sera plus développé dans les marchands, qu'il y aura moyen de l'étendre plus loin. Je persiste cependant dans mon opinion que le commerce directe avec les puissances de l'Europe est celui auquel il faut nous borner.

Je dois cependant ajouter un mot à ce que je viens de vous dire, touchant les monopoles. Les privilèges exclusifs sont regardés comme contraires aux bons principes d'un État, parceque celui qui ne travaille pas en concurrence, fait de la mauvaise marchandise, sert mal le public et souvent devient promoteur de la contrebande. Ce principe, si vrai en général, est pourtant sujet à des exceptions, parceque vous ne pouvez former d'établissements qu'en faveur de la monopole. Toutes les compagnies commerçantes dans leurs commencements jouissaient de ce privilège, et les fabriques naissantes ne se peuvent accroître qu'à cette condition. Pour les fabriques, nous limitons la monopole pour 8 ou 10 ans; et le privilège expiré, chacun peut faire la même fabrication.

Je ne dis pas tout ce qu'il y aurait à dire sur le commerce; je n'épuise pas la matière, mais en marquant le gros des choses tel qu'il se trouve de mon temps, c'est à ceux qui me succéderont, à s'en instruire plus à fond. Je leur présente un canevas; mais il faut qu'ils étudient partie par partie, et ils sentiront qu'on a combiné ce qui était combinable, dans un pays où il a fallu tout fonder, tout établir, former les sujets, leur ouvrir des vues, en un mot, les conduire dans une route inconnue et nouvelle.

Du gouvernement relativement aux finances.

Vous voyez que les finances sont très compliquées, qu'elles exigent beaucoup de connaissances, et qu'elles demandent une grande application. Il est impossible que le prince entre dans tous les détails minutieux de l'exécution. Il lui convient d'avoir des principes bien solides et de ne s'en point écarter.

Le premier principe qui se présente, le plus général de tous et le plus vrai, c'est que la véritable force d'un État consiste dans le

nombre de sujets. Voulez-vous l'avérer? Comparez la Hollande, qui peut avoir 40 milles d'Allemagne de long sur 15 de largeur au plus, avec la Sibérie, qui peut avoir en longueur 300 milles et peut-être 100 milles ou plus de largeur. Vous trouverez en Hollande 3 millions d'habitants industrieux, qui payent à la République 15 à 16 millions d'écus, et qui soutint seule la guerre contre Philippe II, roi d'Espagne, son oppresseur et son tyran. La Sibérie, dans cette vaste étendue de terre, ne contient que 600 000 habitants; la Russie n'en retire pas 300 000 écus, et le premier conquérant qui se présenterait, subjuguerait ces déserts, qui manquent de bras pour les cultiver et pour les défendre. Vous voyez donc que ce ne sont pas les limites étendues, mais le nombre d'hommes industrieux qui l'emporte. Je pourrais étendre ces parallèles à l'infini, vous parler de la Suède et de l'Angleterre, de la Pologne et de l'Allemagne, si ce que j'en ai dit, n'était [pas] suffisant pour prouver la thèse que je soutiens.

Pour suivre ce principe, il se présente deux moyens: l'un de défricher les terres où elles sont susceptibles de culture, et d'y attirer de nouveaux colons; l'autre d'augmenter les manufactures qui sont à établir. J'ai profité de ces moyens, non sans beaucoup de dépense, en établissant des villages le long de l'Oder, de la Netze et de la Warthe, en cultivant en Prusse un marais qu'il a fallu saigner, en faisant de la plupart des métairies des villages, en établissant quantité de fileurs de laine qui manquaient dans le plat pays. La plupart de ces choses sont faites, mais tout n'est pas achevé, et je me réserve à traiter cette matière dans un article particulier.[1]

En fait de manufactures, j'ai augmenté les fabriques de drap ici comme en Silésie et dans les provinces où la laine est bonne. J'ai établi toutes les fabriques de soie qui subsistent (non pour fournir à l'étranger, mais pour nous pourvoir nous-mêmes).[2] J'ai établi nombre de ferronneries dans les endroits où le bois éloigné des rivières pourrissait dans les forêts. Toutes les cotonnades et les basins sont de mon institution, de même que les fabriques de dentelles, la fayence, la porcelaine, l'établissement des corroye[u]rs anglais qui préparent le cuir des bottes pour la cavalerie, des fabriques de bas et de gants tricotés, les étamines et le manchester de Desjardins, les blanchissages de toile dans la principauté de Halberstadt. En un mot, j'ai fait de grandes dépenses pour attirer des mains industrieuses et pour les encourager au travail; j'assignerai

[1] Vergl. S. 131. 132. — [2] Vergl. S. 17. 18 und 22.

encore, l'année 1769, 20000 écus d'encouragement pour les métiers à soie, et j'espère par là de consolider un établissement aussi utile.

J'en reviens à l'agriculture. Nous avons beaucoup de terres sablonneuses. Si notre sol était meilleur, nous pourrions doubler en bien d'endroits le nombre des habitants; faute de cela, nous semons des sapins dans ce sable qui produit du bois, pour chauffer le paysan, et qui ménage, par conséquent, le bois de construction des forêts qui peut se vendre à l'étranger.

La politique de la finance, comme nous l'avons dit, exige qu'on augmente la population autant qu'on en trouve les moyens; mais elle veut aussi qu'on tâche de conserver, tant qu'il se peut, les richesses que l'on possède, et qu'on ne les jette pas mal à propos dans des mains étrangères. C'est ce principe que l'on applique au tarif des accises et des péages, pour imposer rigoureusement les denrées que le pays produit ou que nous fabriquons nous-mêmes, et pour empêcher qu'un luxe trop raffiné ne nous appauvrisse. Nous voyons, de plus, par les [billets d']importation ce qui entre dans l'État,[1] et c'est sur [leur] énoncé que l'on forme ses spéculations, pour attirer à soi l'industrie que l'on peut, et pour se passer des marchandises étrangères, autant que cela est faisable.

Il est fort difficile de trouver d'habiles financiers; il est impossible que tous les *Kriegsräthe*[2] aient du mérite. Le souverain doit se borner à établir dans les chambres de bons présidents[3] et de leur donner de l'autorité, pour qu'ils contiennent leurs subalternes ou qu'ils mettent dehors les sujets inappliqués ou dont l'intérêt et la rapacité sont nuisibles. Il en est de même des ministres du Grand-Directoire.[4] Ceux-là doivent être choisis avec plus de soins encore que les présidents; souvent on rencontre bien des difficultés à les trouver, comme on désirerait qu'ils fussent. De ceux que nous avons, mons[ieur] de Hagen l'emporte sur tous les autres; il répare par son activité le défaut de lumières. Monsieur de Blumenthal est aussi honnête homme que borné; monsieur de Massow est un bon vivant, qui traite les affaires dans les moments de loisir que lui laissent ses dissipations. Monsieur de Horst a de l'esprit, de l'imagination et de l'activité, mais il est léger, inconséquent et souvent mauvais dialecticien. Nous avons Brenckenhoff[5] qui a de l'esprit et de la vigilance; on pourrait le placer comme ministre à condition

[1] Vergl. S. 9. — [2] Vorlage: Krisrat. — [3] Vergl. S. 10. — [4] Vergl. S. 10. 11. — [5] Brenckenhoff war 1762 als Geheimer Finanzrath mit Sitz und Stimme im Generaldirectorium aus anhaltinischen Diensten übernommen worden. Vor allem war er für das „Retablissement" thätig.

qu'on le gardât à vue; il est intrigant; il est plus retors que les autres; il les gouvernerait[1] tous, et je doute que les finances s'en trouvassent bien.

Cette nation est lourde et paresseuse. Ce sont deux défauts contre lesquels le gouvernement a sans cesse à lutter. Ce sont des masses qui se meuvent à votre impulsion, et qui s'arrêtent, si l'on discontinue un moment de les pousser. Personne ne connaît [autre chose] que les usages de ses pères; on lit peu; on n'est guère avide de s'instruire sur ce qui se pratique autre part,[2] de sorte que toutes les nouveautés les effarouchent; et moi qui ne leur ai jamais fait que du bien — ils pensent que je leur vais porter le couteau à la gorge, dès qu'il s'agit de faire quelque réforme utile ou quelque changement nécessaire. Dans des cas pareils, je me suis confié à la droiture de mes intentions, à l'aveu de ma conscience et aux connaissances que je m'étais procurées, et j'ai tranquillement poursuivi mon chemin.

Voici encore qu'il se présente une grande question: faut-il, en matière d'impôts, préférer le bien de l'État au bien des particuliers, ou quel parti doit-on prendre? Je réponds que l'État est[3] composé de particuliers, et qu'il n'y a qu'un bien pour le prince et ses sujets. Les bergers tondent leurs brebis, mais ils ne les écorchent pas. Il est juste que chaque particulier contribue à soutenir les dépenses de l'État, mais il n'est pas juste du tout qu'il partage la moitié de son revenu annuel avec le souverain. Le cultivateur, le bourgeois, le gentilhomme doivent, dans un État bien administré, jouir du gros de leur revenu et n'en faire qu'une part au gouvernement. Le seul cas que j'excepte, et où les conjonctures pourraient forcer de tailler dans le vif, serait: si, après avoir soutenu une guerre longue, la masse entière se trouvait prête à s'écrouler, qu'il fallût de nécessité soutenir encore une campagne, pour sauver le pays et le protéger, on pourrait imposer des tailles extraordinaires. J'ose croire cependant que, si l'on ne s'écarte pas de mes conseils, et qu'on ne néglige point de maintenir le trésor en bon état, on n'en aura pas besoin.

Je ne saurais me dispenser d'ajouter à ceci encore quelques mots en faveur de la noblesse.[4] J'en ai toujours usé envers elle avec distinction et considération, parceque ce corps fournit des officiers à l'armée et des sujets pour tous les grands emplois de l'État. Je l'ai soutenu dans la possession des terres, et j'ai mis des entraves

[1] Vorlage: gouverneraient. — [2] Vorlage: autrui. — [3] Vorlage: et. — [4] Vergl. S. 15. 26. 29. 30. 78—80.

aux roturiers, pour leur difficulter l'achat des biens nobles. Voici mes raisons. Si les roturiers possèdent des terres, ils s'ouvrent la route à tous les emplois. La plupart pensent bassement et font de mauvais officiers; on ne peut les envoyer nulle part. Il ne faut excepter de ceci que des heureux génies et un mérite éminent qui dépasse tout ce qu'il trouve sur son chemin, et qu'il faut distinguer. Mais pour des gens qui ont assemblé du bien souvent par des voies indignes, qui croient qu'ils méritent d'être nobles, parcequ'ils sont riches, il faut leur fermer la porte, parceque les enfants de ces sortes de parvenus sont ordinairement de mauvais sujets ou bien efféminés ou prodigues, et de plus, qu'en accordant des distinctions à la richesse qui n'a point de mérite, on avilit la vertu, et le public s'accoutume à penser qu'avec du bien l'on fait tout dans le monde, et que les talents et la probité ne conduisent qu'à l'hôpital. J'ai anobli des militaires qui, ayant dans leurs longs services fait voir des qualités dignes d'un gentilhomme, ont mérité cette distinction; j'ai anobli de même quelques gens de robe qui avaient rendu des services à l'État.

Le seul moyen de conserver la noblesse, est d'introduire le droit de primogéniture, de créer des majorats, pour que l'aîné de la maison puisse conserver sa splendeur. Jusqu'ici je n'ai pas pu réussir à persuader les pères de familles de faire de pareilles institutions; avec ces gens il faut avoir patience, on ne réussit avec eux qu'à la longue et à force de leur répéter la même chose. Les libéralités du souverain peuvent venir en bien d'occasions au secours de la noblesse. Beaucoup dont les maisons et les granges étaient brûlées en temps de paix, ont reçu de moi *gratis* du bois des forêts royales. Je leur paye à présent une partie de leurs dettes, et je me propose de leur prêter une somme à 2 pour-cent, dont le dividende sera destiné à pensionner des pauvres filles ou veuves de qualité, et cette fondation restera à demeure.

Ce sujet m'amène à discuter jusqu'où doit s'étendre la libéralité d'un roi de Prusse.[1] J'ai souvent agité cette matière en moi-même, et j'en reviens, après bien des réflexions, à ceci qu'un roi de Prusse doit se représenter sans cesse une rupture prochaine, qu'il doit se peindre vivement ces provinces éparpillées et la puissance de ses voisins. Ce principe doit le conduire dans toutes ses actions, de sorte qu'il use de son revenu, mais qu'il ne perde pas de vue le tableau que j'ai représenté, dans le paragraphe du trésor, de la somme de ses revenus qu'il doit employer pour l'extraordinaire de

[1] Vergl. S. 35—37.

la guerre, en cas qu'elle se fasse.[1] Je crois donc qu'il ne faut point charger ces fonds de pensions ni de dépenses fixes, pour en être le maître en cas de quelque rupture. Je préférerais donc la libéralité des présents à celle des pensions; il m'en coûterait moins de donner 100 000 écus que 2000 écus de gages.

Les libéralités d'un souverain doivent avoir pour but de soulager la misère, et non d'engraisser un favori, comme Auguste II[2] qui, dur pour ses sujets, n'était généreux qu'envers le comte de Brühl. Quel plaisir de pouvoir se dire qu'on a rendu tant et tant de familles heureuses! Si l'État ou le peuple fournit aux besoins du souverain, la justice, l'équité, l'humanité demande[nt] qu'à son tour il soulage le peuple, et qu'il l'assiste dans ses malheurs; une main doit laver l'autre; en un mot, il ne faut pas avoir en vue l'avantage d'un seul homme, mais du public: il, y a-t-il eu des calamités dans quelques provinces, que le prince s'en montre le père, en réparant le mal autant qu'il est en lui; de pauvres gentilshommes, sont-ils ruinés, sans qu'il y ait de leur faute, que le prince vienne à leur secours; une ville, est-elle consumée par les flammes, c'est au prince à partager la perte des bourgeois; un noble, ne peut-il pas marier sa fille, payez-en la dot, c'est votre devoir; mais pour ce qui est des récompenses, il faut les réserver pour le mérite, pour les talents et pour les services. En distribuant l'argent selon ce que je propose, le revenu annuel se dépense, mais le revenu de l'année prochaine est toujours libre; il demeure intacte et peut d'abord être employé pour la guerre, s'il faut qu'on la fasse.

Vues pour l'avenir.

Il ne faut pas croire que tout soit fait dans ce pays. La guerre de trente ans nous a beaucoup arriérés du reste de l'Allemagne. Mon père a rétabli ce qu'il a pu; j'ai ajouté mon petit bout à cet ouvrage; 12 années de guerre m'ont empêché de perfectionner bien des choses.

Voici donc ce qui reste à faire: La population et le bien-être des laboureurs peuvent[3] s'augmenter dans le plat pays, parcequ'il nous reste des défrichements à faire. La Warthe achevée, nous avons la Madue,[4] nous avons une partie de la Havel du côté de Havelberg, nous avons la principauté d'Oppeln, où je crois qu'il y aurait encore une trentaine de villages au moins à faire, et par le

[1] Vergl. S. 121. 122. — [2] Churfürst Friedrich August II. (vergl. S. 46 Anm. 3). — [3] Vorlage: peut. — [4] Vergl. S. 20.

moyen des *Polders* dans la Frise, nous regagnerons en quelques années tout le terrain de cette principauté que la mer avait inondé.[1]

Deux choses pourront encore contribuer à rendre le paysan plus aisé: c'est la culture du houblon, si nécessaire pour les brasseries, et c'est la culture des mûriers;[2] cette partie n'est encore qu'ébauchée, mais si l'on veut bien la prendre à cœur, elle réussira immanquablement. Je crois de même qu'il faudrait augmenter le nombre des ruches à abeilles, faire planter aux paysans plus d'arbres fruitiers, leur apprendre à engraisser des volailles, à augmenter les poules, pour vendre plus d'œufs.

Il y a un ancien usage dans ce royaume, très préjudiciable aux améliorations que l'on pourrait faire, c'est le mélange des terres des gentilshommes et des paysans et les prairies communes. L'ordre demanderait que les champs de chaque propriétaire fussent ensemble; c'est une source de procès pour la campagne. On prend des gens de lois et des économes, pour régler ces partages. Je n'ai pas touché aux champs; mais pour les prairies, le partage s'en est fait par la justice. Il est si avantageux pour le propriétaire que ceux qui n'entretenai[en]t que 6 vaches dans la commune, en peuvent avoir à présent 8 jusqu'à dix. Cette matière est délicate; elle veut être maniée avec souplesse; il faut de la douceur et du temps pour y réussir, mais si l'on y parvient, l'État en général y gagnera considérablement. L'exemple de l'Angleterre doit nous encourager à l'imiter.

Les laboureurs forment un corps respectable dans l'État; ils en sont le fondement, ils en portent le fardeau; les peines sont pour eux et la gloire pour d'autres. Ils méritent que l'on pense à eux, tant pour améliorer leur état que pour ne pas négliger entièrement leur raison. Les écoles des villages étaient tombées en décadence. Beaucoup de maîtres d'école qui savaient à peine lire et écrire eux-mêmes, laissaient les enfants qu'ils devaient enseigner, dans la stupidité et dans l'ignorance. Il a fallu réformer ces écoles. J'en ai fait le commencement.[3] Les prêtres qui ont des inspections, visitent deux fois l'an leurs diocèses et font déposer les maîtres d'école incapables de vaquer à leurs emplois. Cependant il faudra encore augmenter dans quelques lieux la paye de ces employés, qui est trop mince. Tout dépend de l'éducation des hommes: pour peu

[1] Die „Polder" sind Niederungen, die durch Dämme gegen das Meer geschützt werden. Die grosse Sturmflut von 1717 hatte Ostfriesland weithin überschwemmt. — [2] Vergl. S. 17. 22. — [3] Vergl. das General-Landschul-Reglement vom 12. August 1763 bei Mylius, Novum corpus constitutionum marchicarum, Bd. 3, Sp. 265 ff.

qu'ils soient dégourdis, ils deviennent industrieux et actifs; l'ignorance qui les abrutit, les rend paresseux.

Les villes nous fournissent une ample matière de réflexions. Elles peuvent s'accroître, si l'on parvient d'augmenter les fabriques de laine, en tenant rigoureusement la main à ce que nulle étoffe de laine étrangère ne se débite chez nous, et en nous ouvrant de nouveaux débouchés. Le dépouillement des billets d'importation nous fournit[1] des vues pour les manufactures nouvelles. Pourquoi nous apporte-t-on de la gaze, des blondes, des bonnets tricotés et tant d'autres choses? pourquoi ne les faisons-nous pas? c'est donc ce qu'il faut établir encore. Mais si nous pouvons augmenter les manufactures de laine, il en résulte un grand bien pour les campagnes, parceque chaque propriétaire qui vend bien sa laine, augmentera ses troupeaux et son revenu.

Nous avons trop de juifs dans les villes. Il en faut sur les frontières de la Pologne, à cause qu'il n'y a dans ce pays que des Hébreux qui fassent le négoce. Dès qu'une ville est éloignée de la Pologne, les juifs y deviennent préjudiciables par leurs usures qu'ils font, par la contrebande qui passe par eux, et par mille friponneries qui tournent au détriment des bourgeois et des marchands chrétiens.[2] Je n'ai jamais persécuté les gens de cette secte[3] ni personne; je crois cependant qu'il est prudent de veiller, pour que leur nombre n'augmente pas trop.[4]

Les villes payent une somme considérable pour le service.[5] Je trouve que c'en est trop, et qu'il faut les soulager; le moyen en est aisé: leur rabattre 200 000 écus en temps de paix, payer cet argent des revenus du tabac et n'imposer cette même taxe aux villes qu'en temps de guerre. Si je vis encore quelques années, j'introduirai cet arrangement, parcequ'il ne faut surcharger personne. et qu'il ne suffit pas que le gouvernement soit riche, mais qu'il faut que le peuple soit heureux.

Le plus grand crime et le plus commun qui se commet dans cet État, [est] celui des filles qui se défont de leur fruit; toutes les mesures que l'on a prises jusqu'à présent, ont été vaines. Il faut en venir à l'établissement de maisons d'enfants trouvés à Berlin, à Königsberg et à Breslau.[6] Ces fondations sont coûteuses. Je sais qu'en Hollande où il s'en trouve, il y en a qui jouissent d'un revenu de 40 000 écus. Je crois qu'avec une bonne économie on les aurait

[1] Vorlage: fournissent. — [2] Vergl. S. 25. 31. — [3] Anspielung auf die durch Maria Theresia erfolgte Verfolgung der Juden in Böhmen. — [4] Vergl. S. 31. — [5] Vergl. S. 25. 97. — [6] Vergl. S. 27.

à meilleur compte. Il faudrait placer un capital de 400 000 écus et commencer à Berlin une maison fondée avec un revenu de 20 000 écus. Je crois qu'il serait suffisant, surtout si l'on [n']absorbe pas la recette en donnant de grosses pensions aux directeurs. Ils doivent considérer l'œuvre de charité et penser que l'augmentation de leurs gages ne peut être prise qu'au détriment du pauvre et de l'orphelin.

La bonne police demande que les prix des blés ne soient pas trop exorbitants; c'est un aliment dont personne ne peut se passer. C'est au prince à tenir la balance exacte de ces prix entre le gentilhomme, le bailli, le paysan, d'un côté, et, de l'autre, le soldat et le manufacturier. Le prix mitoyen du blé dont personne ne peut se plaindre, est 22 gros ou un écu du *Scheffel*. C'est le marché de Berlin, qui règle le taux des blés dans l'Électorat. Par cette raison, je forme un magasin d'abondance pour la capitale; j'y mets 280 000 écus; je le donne à la ville avec ordre de vendre le *Scheffel* à 22 gros, dès que le prix du marché monte à un écu, et de refournir ce magasin en tirant des provinces où il devient à trop bas prix, de sorte qu'en baissant les gains des monopoleurs, on enrichit les contrées qui manqueraient de débit.[1]

Encore un projet, pour mettre plus d'ordre dans l'Électorat et plus de promptitude dans l'exécution des ordres, édits ou autres règlements pour le bien de l'État: c'est d'établir une députation de la chambre des domaines à Havelberg ou dans les environs. Cette chambre se trouve dans le voisinage de la Vieille-Marche, de la Priegnitz et de la Marche-Ucraine.[2] Elle peut avoir l'œil plus facilement sur ces contrées, penser et travailler à des améliorations en tout genre, observer les baillis, porter son attention sur la police des villes, et tous les citoyens qui se trouvent sous son ressort, au lieu de voyager 15 milles, pour se rendre à Berlin, en épargnerai[en]t la moitié, pour porter leurs plaintes au pied de ce tribunal qui serait à leur portée. Deux députations semblables sont établies, l'une à Cöslin, dépendante de la chambre de Stettin, l'autre à Mörs, dépendante de celle de Clèves, et nous nous en trouvons bien.

J'ai oublié un article important: il regarde la permission d'exporter des blés. Il y a des principes pour tout: celui qui m'a conduit dans ce labyrinthe, se fonde sur le rapport des terres et sur la consomption. La Poméranie, les Marches et le Magdebourg ont été évalués en trois cadastres. Combien rapportent-ils dans les bonnes années, dans les médiocres et dans les mauvaises? Combien faut-il, pour nourrir les habitants de ces provinces? C'est ce gain

[1] Vergl. S. 24. — [2] Uckermark.

et cette consomption qui décident de la quantité que l'on peut vendre à l'étranger. Notre exportation peut être permise, quand nous vendons le blé à 26 ou 28 gros, et que nous pouvons le racheter de la Pologne à 16 gros; mais le vendre à un écu, se vuider par l'exportation et le racheter à 2 écus par le besoin, c'est une mauvaise économie. Le gouvernement y doit avoir l'œil.

Du militaire.

Des arrangements militaires et tout ce qui regarde cette partie.

Du commissariat[1] en temps de paix.

La plupart de nos provinces ne sont pas abondantes. Ce que nous consumons, dépasse de beaucoup ce que nous gagnions par la récolte. Dans une situation aussi gênante pour les vivres, le gouvernement serait exposé à manquer d'amas suffisants pour l'armée, si une guerre subite survenait. Dans ce cas on serait obligé à surpayer les grains, et les achats en seraient précaires. Pour obvier à cet inconvénient, on a établi de grands magasins destinés uniquement pour l'armée,[2] qui sont prêts, s'il[3] arrivait des ruptures inopinées. Nous avons 36 000 *Winspels* dans les vieilles provinces, transportables à l'Elbe, qui peuvent suffire pour nourrir une armée [de] 80 000 hommes y compris les goujats; c'est pour les opérations en Saxe. La Silésie est pourvue d'un même approvisionnement distribué dans les forteresses, pour un corps égal qu'on pourrait faire opérer en Moravie ou Bohême, ou bien pour couvrir les frontières. Ces magasins donnent la facilité d'entrer en campagne, dès que la nécessité le demande, et vous avez vu plus haut les arrangements que l'on prend pour les fourrages, soit à Magdebourg, soit en Silésie.[4]

Peut-être sera-t-on étonné de ne pas trouver les mêmes précautions en Prusse ou en Westphalie et sur les provinces du Rhin. Si on ne l'a pas fait, c'est que, premièrement, en Prusse l'affluence des grains qui y viennent de Pologne, est si prodigieuse qu'il n'est pas nécessaire de former des magasins en Prusse. C'est, de plus, que la Prusse, telle que nous la possédons à présent, ne saurait se défendre contre les entreprises des Russes, à cause qu'avec leurs galères ils peuvent transporter des troupes au dos de l'armée qui doit la défendre, et que cette province, étant coupée par la Vistule

[1] Vergl. S. 95. 96. — [2] Vergl. S. 95. — [3] Vorlage: pour s'il. — [4] Vergl. S. 121.

du corps de l'État, met ses défenseurs dans le risque d'être recognés contre[1] cette rivière et de se rendre même à discrétion. Il n'y a point de place tenable en Prusse, et pour soutenir ce royaume, il faudrait avoir des places fortes le long de la Vistule et les passages de cette rivière bien assurés. Ce pays ne nous appartenant pas, il est impossible de se soutenir dans l'autre bout; ainsi, toute fois et quand la Russie voudra envahir ce royaume, il faut commencer par l'évacuer.

Le duché de Clèves se trouve en un cas pareil. C'est une province isolée qui ne tient à rien; elle ne peut être attaquée que par les Français. Ils se garderont bien de s'y hasarder, tant que nous ne serons point assaillis par d'autres ennemis, et dans ce cas, il ne faut point partager nos forces, ou nous sommes vaincus, étant trop faibles partout.

Ne perdons point de vue nos véritables ennemis: ce sont les Autrichiens; aussi est-ce contre eux que j'ai dirigé toutes mes mesures.

Le commissariat est chargé, en temps de paix, de l'amas des magasins. Il y a des règles pour les achats. On tire les grains des provinces où ils sont à trop bas prix, pour les faire hausser, et si les prix surpassent le taux du magasin, on les achète de la Pologne.[2]

Du commissariat en temps de guerre.

Si la guerre se fait, ces magasins ne servent que pour la première année, et dès qu'elle se déclare, il faut songer aux approvisionnements dont on a besoin pour la suite. Le commissariat doit faire les arrangements pour amasser les provisions. En Silésie, nous en tirons une partie de la Pologne, et l'armée de l'Elbe doit les faire fournir par les Saxons.

Ceux qui sont à la tête de cette commission, doivent veiller sur leurs subalternes. Il n'est point de fripons égaux à[3] ces sous-commissaires; des Argus ne servent pas pour éclairer leurs démarches; ils ont cent moyens de cacher leur brigandage. J'en ignore beaucoup et me contente de rapporter leurs tours d'adresse les plus communs. Sous prétexte que certain cercle n'a pas suffisamment de fourrage ou de blé pour la fourniture, et qu'il[4] ne peut s'acquitter qu'en espèces, ils lui font payer cette exception fort chèrement et sucent[5] par cette supercherie la substance des peuples. Quand les livraisons se font aux magasins, ils trouvent les grains mauvais, ils dénigrent

[1] Vorlage: raccoignés à. — [2] Vergl. S. 135. — [3] Vorlage: et. — [4] Vorlage: qu'elle. — [5] Vorlage: sussent.

le foin ou l'avoine, pour obliger ceux qui les livrent, de loin d'acheter chèrement leur approbation. Ils prennent ce qu'on appelle *Aufmaass*, pour augmenter la livraison et pouvoir vendre à d'autres l'immunité des livraisons. Ces tours qu'ils appellent grossiers, me sont connus; mais il en est cent que j'ignore. Il faut que des surveillants, tant militaires que civils, veillent sur leurs actions, ce qui est faisable, quand on n'a pas une guerre aussi désespérée à soutenir que la dernière dont nous venons de sortir.

De la caisse de Wartenberg.[1]

La dernière guerre nous avait épuisés; nous n'avions point de ressource et beaucoup de dépenses à faire. Cela exigeait une économie plus recherchée et plus exacte que celle que nous avions eue. Les magasins d'armes, de selles, de bottes, de fourniture étaient vides, nos tentes déchirées; enfin, il n'y avait plus rien pour continuer la guerre ou pour la soutenir à l'avenir. Un peu d'industrie fournit à tout ce qui nous manquait. Je commençais par réformer une partie des chevaux de la cavalerie, qui furent distribués dans des contrées où tout était dévasté. Nous établîmes une économie pour les chevaux, en les mettant au vert pendant l'été et faisant livrer le fourrage au prix de la chambre[2] pour les autres mois.

Dans l'infanterie, les régiments qui s'étaient distingués, conservèrent la recette de leur compagnie et de leurs congédiés, pour faire eux-mêmes leurs recrues;[3] d'autres régiments de la seconde classe gardèrent par compagnie 40 écus par mois, pour chaque capitaine; la troisième classe n'en eut que 20, et je me chargeais des enrôlements pour eux. Avec beaucoup d'autres épargnes en petit, tout cela ensemble fit par an une somme de 800 000 écus dont j'eus à disposer. J'en laissais 500 000 à Wartenberg, pour en fournir ses magasins, et j'en destinais 300 000 pour le recrutage. Depuis la paix, Wartenberg a rempli la plupart de ses magasins.

Il a deux caisses: l'une pour acheter les chevaux d'augmentation en cas de guerre, s'entend à 150 chevaux par 5 escadrons de cuirassiers et dragons, 600 pour chaque régiment de hussards, 800 pour les bosniaques[4] et encore pour un régiment de dragons

[1] Oberst von Wartenberg leitete als Nachfolger Massows (vergl. S. 94) die Bekleidungs-, Ausrüstungs- und Ersatzangelegenheiten. — [2] Vergl. S. 134. — [3] Bisher hatte der Compagniechef die Löhnung für die im Frieden jährlich auf 10 Monate beurlaubten Landeskinder einbehalten, aus dieser Ersparniss die Kosten der auswärtigen Werbung bestritten und noch einen Ueberschuss für sich persönlich zurückgelegt. — [4] Die Bosniaken waren dem Husarenregiment Lossow angegliedert.

et un de hussards à lever; outre cela, 800 000 écus sont déposés dans une caisse particulière, pour remonter la cavalerie en temps de guerre.[1] J'ai commandé, outre ce que je viens de dire, 40 000 fusils pour l'infanterie à déposer dans les forteresses, des toiles pour les tentes de toute l'armée et des fournitures de cuir. Wartenberg aura tout achevé l'année 1772.

A présent toute la cavalerie est remontée sur le pied de paix. Je retire déjà 240 000 écus de cette caisse depuis 1768, que j'emploie à l'artillerie et aux fortifications, 300 000 pour les recrues, et il reste à Wartenberg 140 000 écus pour ces objets ci-haut marqués.

Quand cette caisse aura subvenu aux besoins de l'État, on pourra augmenter la fortune des capitaines dont les régiments sont le mieux en ordre. C'est un encouragement et qui mettra une émulation étonnante dans les troupes; mais il faut attendre que tout soit payé; car il y a Colberg et Stettin à fortifier, et il n'y a pas d'autre fonds.

De la caisse en temps de guerre.

Dès que la guerre commence, Wartenberg est obligé de tout dépenser, et il ne faut plus compter sur ses secours. Mais voici comme j'ai fait pendant la guerre, pour que les troupes se trouvassent fournies au printemps, à l'entrée de la campagne, de toutes les choses nécessaires. Vers le temps des quartiers d'hiver, les généraux recevai[en]t l'ordre d'envoyer des listes de ce qui manquait à leurs brigades, tant cavalerie qu'infanterie. Wartenberg partait avec cette liste pour Berlin; là il prenait des magasins ce qu'il y avait de plus pressé pour les fournitures des troupes, et commandait le reste dans toutes les villes du pays, de sorte que nous n'avons jamais manqué de ce qui était nécessaire pour l'armée, quoiqu'il y avait des campagnes qui nous aient coûté 40 000 fusils et 20 000 chevaux. Les troupes pourvues, Wartenberg commandait incessamment de nouvelles livraisons chez les ouvriers, pour être en avance de pourvoir les troupes l'année suivante.

Son magasin peut fournir l'armée de tout ce qu'il lui faut pendant deux campagnes, quelque ruineuses qu'elles soient, et comme ce magasin se remplit sans cesse à mesure qu'il se vide, tout se trouve préparé d'avance.

Des cantons[2] en temps de paix.

La population de nos provinces ne passe guère les 4 500 000 âmes.[3] Décomptez-en 2 250 000 femelles, les enfants en bas âge,

[1] Vergl. S. 121. — [2] Vergl. S. 82. 83. — [3] Vergl. S. 65.

les vieillards décrépits, restera un million d'hommes capables de porter les armes. Si nous ne voulions composer l'armée que de nationaux, il faudrait défalquer 160 000 hommes de ce million, ce qui serait hors de toute proportion. De la manière que les choses sont arrangées, le pays ne fournit qu'en tout à l'armée 70 000 hommes. Cette proportion est forte, mais elle est tolérable. Ce qu'il y a de plus dur, c'est qu'en temps de guerre, ces mêmes cantons ont encore à fournir 25 000 goujats, soit pour les valets des tentes, soit pour l'immense train d'artillerie qui est devenu nécessaire.

L'institution des cantons est de mon père.[1] Cet arrangement utile a été imaginé avec bien de la sagesse. Les 60 citoyens des compagnies sont autant de congédiés pendant 10 mois de l'année, dont les gages retenus fournissent aux enrôlements, à la caisse de Wartenberg, ainsi qu'aux capitaines.[2] Ces 60 soldats-citoyens sont tous d'une même contrée; beaucoup entre eux sont parents et se connaissent. Ceux-ci mêlés avec les étrangers font une excellente composition. Ces cantons donnent de l'émulation à qui sera le plus brave, et des amis ou parents qui combattent ensemble, ne s'abandonnent pas facilement. On ne prend point pour soldat un paysan établi ni le successeur de la cense; on ne prend que des seconds fils et des valets. Les conseillers provinciaux assistent aux levées et réclament ceux dont la perte pourrait devenir préjudiciable au pays.

Les régiments n'ont pas des cantons égaux, il y en a d'infiniment mieux partagés que les autres. Les plus mauvais de ces cantons sont ceux de Ramin, de Dieringshofen, de Steinkeller, de Stojentin, de Münchow[3] et de Bülow. S'il nous arrivait de faire quelque acquisition, il faudrait en destiner une partie pour augmenter le nombre de leurs enrôlés. Les régiments de Henri et du pr[ince] Guillaume[4] manquent tout-à-fait de cantons; il s'en prépare un pour le prince Guillaume par les défrichements de la Warthe et de la Netze, en y ajoutant ceux de l'Oder qui ne sont encore annexés à aucun canton. Le régiment de Henri peut en retrouver, dès que les montagnes de la Silésie relivreront leurs 60 recrues comme autrefois. Ces honnêtes gens ayant fait des efforts sur-

[1] Durch Cabinetsordres vom 1., 18. Mai und 15. September 1733 hatte Friedrich Wilhelm I. das Land in bestimmte Aushebungsbezirke für jedes Regiment, die sogenannten „Cantons", eingetheilt. — [2] Vergl. S. 137. — [3] Das Regiment hiess 1768 bereits Kleist. — [4] Das Füsilierregiment Prinz Wilhelm von Braunschweig (1752: Prinz Franz von Braunschweig; vergl. S. 82).

prenants pendant la guerre, je les en ai affranchis pour quelques années; l'année 70 ils pourront fournir quelque monde. Les trois régiments de Wésel n'ont point de canton, [1] parceque le peuple de ces provinces n'est guère propre pour le militaire; il est flasque et mou, et si le Clévois s'éloigne de ses foyers, il prend la maladie du pays comme les Suisses. Quoique ces régiments soient composés d'étrangers, pourvu que la discipline soit maintenue avec sévérité, on les contient également que les autres. Les cantons rendent les régiments attachés à leur garnison, à cause que, s'ils étaient changés et envoyés au loin, ils ne pourraient point avoir l'œil sur leurs congédiés, et qu'il faudrait, en cas d'une rupture prompte, un temps infini pour les rassembler.

Il en est des cantons de même pour la cavalerie comme pour l'infanterie.

Des cantons en temps de guerre.

Les cantons rendent les régiments immortels, parcequ'ils réparent leurs pertes sans cesse. Ces cantons sont la plus pure substance de l'État. Si les bras de ces agriculteurs ne fertilisaient pas, par leurs travaux, le sein aride des campagnes, la société et le gouvernement périraient. Il faut ménager ces hommes utiles et laborieux comme la prunelle de l'œil et, en temps de guerre, ne tirer des recrues du pays que lorsque la dernière nécessité y contraint.

Tout ce que je viens de dire, est trop vague. Comment ménager les cantons? où trouver les recrues dont nous avons besoin? En tirant de la Saxe, où la guerre se portera toujours (quand nous la ferons à l'Autriche), tout le monde qu'elle pourra fournir; en envoyant les inspecteurs [2] faire la revue de leur inspection, pour avoir des listes exactes du non complet; en punissant sévèrement les capitaines qui vendront des congés aux recrues livrées par la Saxe; en enrôlant des déserteurs de l'ennemi, qu'il faut partager en beaucoup de parties, pour qu'il n'y en ait [3] pas trop dans un même régiment; en prenant des soldats exercés des régiments de garnison et les recomplétant de Saxons livrés et par des déserteurs.

Si l'on prend exactement tous ces soins, il ne faudra par an que 4 à 5000 recrues pour toute l'armée, et ce nombre, quoique fort, ne saurait cependant dépeupler le plat pays. On peut encore envoyer des enrôleurs dans les provinces d'Allemagne où les enrôlements ne nous sont point défendus. Si toutes ces cordes

[1] Vergl. S. 82. — [2] Vergl. unten S. 148. — [3] Vorlage: aient.

manquent, alors à la bonne heure, les cantons sont notre dernière ressource.

De l'artillerie en temps de paix.

Depuis qu'on s'est mis d'humeur de palissader les camps d'artillerie et d'en prodiguer l'usage, [1] on ne peut se dispenser d'en avoir beaucoup. Mon père n'avait qu'un bataillon d'artillerie de campagne. Je le doublais l'année 1742, parceque l'armée était augmentée, et je croyais en avoir beaucoup. Dans cette dernière guerre, ce corps est monté jusqu'à 6 bataillons, et encore n'en avons-nous pas trop, quoiqu'outre ce nombre nous entretenons encore deux bataillons de garnison pour les forteresses.

L'entretien de ces artilleurs devient inutile, si l'on ne se donne pas le soin de les dresser et de les avoir sous une inspection sévère. C'est ce qui m'a engagé de les encaserner à Berlin où, tous les printemps, on les exerce au tirage, comme aux emplois auxquels ils sont destinés. Cet exercice roule sur deux objets: sur leur service de campagne et sur leur service de siège.

Ce qu'on exige d'eux dans la guerre de plaine, est de traîner les canons de campagne, lorsque l'armée avance, [2] de conserver les intervalles des bataillons, de viser autant que possible et de charger vite; dans des postes [3] l'on veut qu'ils mesurent le terrain qui est devant eux, pour savoir à quelle distance il faut tirer à pleine volée, à quelle distance de but en blanc et, enfin, quand ils doivent employer les cartouches.

Leur première fonction dans les sièges est de démonter les canons de la place, où l'usage a fait connaître qu'en braquant trois canons contre la même embrasure, l'on y réussit plus vite et plus sûrement. L'école des bombardiers roule de même sur les distances que l'on atteint par le plus ou le moins de poudre qu'on donne à la charge, surtout par l'établissement des batteries à mortier, qui doivent être placées de façon que leurs jets se croisent et tombent

[1] Auf das grosse Aufgebot an Artillerie, das die Oesterreicher seit 1756 im Felde verwandten, hatte der König bereits in seiner 1758 verfassten Denkschrift: „Réflexions sur la tactique et sur quelques parties de la guerre ou Réflexions sur quelques changements dans la façon de faire la guerre", sowie in seiner Geschichte des Siebenjährigen Krieges hingewiesen (vergl. Œuvres, Bd. 4, S. 9 und Bd. 28, S. 151 ff.). — [2] Vergl. S. 89. — [3] Nach dem Sprachgebrauch des Königs sind unter „postes" feste Stellungen zu verstehen. In der Denkschrift von 1758 (vergl. Anm. 1) weist er auch auf die Kunst der Oesterreicher hin, ihre Stellungen zu wählen und zu befestigen.

au même centre. Mais quelques soins qu'on se donne pour perfectionner l'exactitude de ces coups, l'on n'y parviendra jamais, parceque la pesanteur ou la raréfaction de l'air et la direction du vent y influent pour beaucoup; cependant des bombardiers bien exercés auront constamment la préférence sur ceux qui ne le sont pas.

Depuis la dernière guerre, l'artillerie a été pour l'État un abîme de dépense. Avec les derniers 300 000 écus que je paye au mois de juin, nous nous trouvons avoir dépensé 1 450 000 écus. Cette somme paraît énorme; mais que l'on considère qu'il a fallu refondre la plus grande partie des canons qui étaient évasés, que j'ai pour l'armée 100 canons de différents calibres en réserve, que j'ai fourni Silberberg [1] d'artillerie, que j'ai toute une nouvelle artillerie de siège préparée, que les forteresses sont fournies d'affûts de rechange, de madriers et de tous les ustensiles nécessaires pour les sièges. Ajoutez à cela des milliers de boulets de canon et de bombes que la guerre avait consumés, et dont il a fallu ravitailler les places, et sachez, quelque [2] grande qu'ait été cette dépense, qu'il en faudra ajouter une nouvelle non moins nécessaire et utile, qui consiste dans la fonte de 70 obusiers de dix livres d'une nouvelle invention, qui portent les grenades royales à 4000 pas. Ces bouches à feu seront d'un grand usage pour l'attaque des postes difficiles et des montagnes contre lesquelles l'on ne saurait braquer le canon.

Le général de l'artillerie se trouve encore chargé de l'intendance des moulins à poudre. Nous n'avons fait jusqu'ici par an que 4000 quintaux de poudre. Cette année 1769, nous en ferons 5000, parceque j'ajoute un revenu de 20 000 écus aux 60 000 que nous payions précédemment. Il nous faut 6000 quintaux, que nous pourrons fournir l'année 1770, quand j'aurai ajouté 19 000 écus à l'état des moulins à poudre.

Je ne résume point ici les provisions des arsenaux, parceque tous les détails se trouvent dressés dans le livre en forme de mémoire qu'on trouvera dans ma cassette, et que ces provisions doivent s'accumuler d'année en année. Je dois cependant ajouter pour l'intelligence de mes successeurs que, durant la dernière guerre, chaque campagne nous a consumé 12 000 *Centner* de poudre.

De l'artillerie en temps de guerre.

Ce que je viens de dire touchant l'exercice de l'artillerie en temps de paix, contient une grande partie du service qu'on exige

[1] Silberberg wurde als Festung neu ausgebaut. — [2] Vorlage: quelle.

d'elle en campagne; toutefois cette matière n'est point épuisée, et il y a des choses essentielles que je dois y ajouter.

Il faut des chevaux pour traîner toute cette immense artillerie. On prend de mauvais valets pour les soigner, sur la fidélité desquels il n'y a aucun compte à faire. On leur avait donné dans la dernière guerre des inspecteurs; de vieux officiers incapables de servir avaient des brigades, et de vieux bas-officiers pour subalternes, et cette attention est d'une nécessité absolue pour faire aller cette machine; car si les chevaux crèvent par la négligence des valets, adieu le canon!

C'est dans les marches où l'artillerie embarrasse le plus: lorsque l'on est proche de l'ennemi, on ne peut se dispenser de traîner le gros canon même auprès des brigades auxquelles il est attaché. Quand c'est à une certaine distance de l'ennemi que l'on marche, l'on charge quelques bataillons de la conduite de l'artillerie, surtout lorsqu'il faut faire des marches forcées; car rien ne fatigue tant l'infanterie que de s'arrêter à tout moment, ou pour tirer une pièce embourbée dans des ornières profondes ou bien à relever un affût renversé.

Nous distribuons le canon par bataillons et par brigades. Tout bataillon de la première ligne a deux pièces de 6 livres et un obusier de 7 et, de cinq bataillons en cinq bataillons, une grosse batterie de 10 pièces de douze. La seconde ligne n'a que de longs canons de 3 livres, deux par bataillon, et les brigades des batteries de 12 livres, tout comme dans la première ligne; les obusiers de 10 livres sont de réserve, pour les placer où le général juge à propos de s'en servir. Les bataillons francs [1] ont chacun deux petites pièces de 3 livres.

Outre ce prodigieux nombre de canons, nous avons une artillerie légère [2] d'un usage admirable, si on l'emploie à propos. Elle consiste dans 20 pièces de 6, et 4 obusiers. On choisit de bons chevaux pour leur attelage, et tous les artilleurs qui servent ces canons, sont montés sur des chevaux polonais. Un capitaine et deux subalternes y sont annexés. Ce canon se transporte comme le vent, et en [3] moins d'une minute, vous avez une batterie dressée sur le lieu que vous désignez. Si l'on met cette invention à tous les jours, l'ennemi l'imite, et vous serez à deux de jeu; mais si on ménage ce secret, et que l'on n'use qu'à propos de cette artillerie légère, dans des moments décisifs et les plus importants, comme

[1] Die Freitruppen wurden erst bei Kriegsbeginn angeworben. — [2] Sie wurde erst 1759 und 1760 errichtet. — [3] Vorlage: à.

nous fîmes à Reichenbach,[1] il est indubitable qu'on en tirera le plus grand avantage.

Quand on fait la guerre, ou l'on attaque son ennemi ou on se laisse attaquer par lui. Si l'on est l'assaillant, on se bat dans des plaines ou l'on attaque des postes. Si c'est dans des plaines, un général prévoyant sera attentif de se procurer une grande supériorité du canon sur celui des ennemis à l'aile qu'il destine pour l'attaque. Si c'est un poste qu'il veut forcer, et qu'il y a quelques hauteurs à portée, il y établira sans doute les plus grosses batteries qu'il pourra. Il tâchera de faire un feu croisant sur l'ennemi, afin de battre en brèche la partie de ce camp qu'il attaque. Si les environs du poste se trouve[nt] dépourvus de hauteurs, il ne lui reste de ressource que ses obusiers, dont il doit avoir bon nombre, pour bombarder la section du poste qu'il attaque, et pour faciliter à ses troupes les moyens de la victoire. Il se fait de même un grand usage de canons pour passer ou pour repasser les rivières, avec une disposition à peu près ressemblante à celle que nous avons exécutée entre les villages de Grube et de Marquardt.[2]

Lorsqu'on choisit des postes pour s'y défendre, c'est en partie sur l'artillerie que roule la défense. S'il n'y a point de hauteur vis-à-vis et sur les flancs de ce poste, et qu'il est bien choisi, la première ligne est à mi-pente, la seconde plus sur l'élévation, et l'on établit les batteries de la première ligne de sorte qu'elles tirent en écharpe, ce qui fait un feu croisant devant tout le front. Les capitaines qui commandent les grosses batteries, prennent d'abord leurs trois dimensions, celle à toute volée, celle de but en blanc et celle des cartouches. C'est dans ces postes que les petits obusiers font un effet admirable, en roulant leurs grenades royales contre les assaillants. Les canons de la seconde ligne ne s'emploient que lorsqu'une section de la première ligne est battue, et les officiers d'artillerie doivent avoir l'œil que, si quelque corps plie, ils dirigent d'abord leur feu sur l'ennemi qui le poursuit. Cette seconde ligne et son canon repoussera à coups sûrs ceux qui se croient vainqueurs

[1] 16. August 1762. — [2] Während der Potsdamer Herbstmanöver hatte der König am 24. September 1768 einen Uebergang über die Wublitz zwischen den an ihr gelegenen Dörfern Grube und Marquardt, nordwestl. Bornim, ausführen lassen. Zunächst setzte eine Avantgarde auf Kähnen über, die, von dem Kreuzfeuer der Artillerie am diesseitigen Ufer unterstützt, die Vortruppen des Gegners zurückdrängte. Dann begann der Brückenschlag und der Uebergang des Gros. Endlich wurde mit Hilfe einer Batterie, die der Avantgarde zunächst gefolgt war, der Gegner vollends geworfen.

pour si peu de chose. C'est surtout sur les flancs de l'armée où il faut avoir la plus grande attention et les pourvoir du plus de canons que l'on peut, pour les rendre inattaquables.

Nous avons des canons de 12 livres coniques, qui ne sont bons que pour des détachements dans les saisons où le mauvais temps et la pluie ont gâté les chemins; ils ne portent pas aussi loin que les autres; il n'y a que leur légèreté qui les fait préférer, parcequ'ils sont transportables dans les montagnes et les mauvais chemins.

Quand on assiège des villes, l'artillerie y est pour beaucoup. Voici à peu près les principales règles qu'il faut suivre: donner beaucoup de travailleurs pour les batteries, principalement aux premières, parcequ'il faut forcer cet ouvrage et achever les batteries dès la première nuit. Si ce travail tarde, on risque de voir ses batteries rasées par le feu de la ville, comme il arriva au prince Eugène au siège de Belgrade;[1] mais si le travail s'achève, et que la batterie, munie de ses canons, soit en état de se défendre, il devient impossible à l'assiégé de la raser. Ces premières bouches à feu sont destinées à démonter le canon de l'ennemi; trois tirent sur les mêmes embrasures; les ricochets, en attendant, enfilent toutes les lignes de prolongation, et les bombes se jettent sur les bastions du polygone que l'on attaque, pour démonter les pièces et pour ébranler le rempart. Il n'y a point d'art à battre en brèche; c'est pourquoi il n'est pas besoin d'exercer le soldat à ce tir;[2] il suffit que l'officier sache que les batteries que l'on destine à cet usage, doivent être placées au fossé de l'ouvrage, et que les boulets doivent frapper au pied de la maçonnerie, pour faire ébouler le revêtissement et la terre dont il est chargé.

Voici ce qu'on demande du chef d'artillerie dans une ville assiégée: il doit être attentif de quel côté l'ennemi ouvre la tranchée; dès qu'il s'en aperçoit, il doit la nuit même faire conduire une vingtaine de pièces de 6 livres dans le chemin couvert et de là tirer à cartouche sur les couvreurs et sur les travailleurs. Si cela est bien exécuté, il fera perdre à l'ennemi plus d'une nuit, avant qu'il achève son ouvrage, parceque, les travailleurs s'enfuyant, on ne peut les rassembler. Le temps se perd et le jour arrive, sans que les troupes soient entrées. C'est ensuite aux canons des bastions à ruiner les batteries que l'ennemi élève, ainsi qu'aux mortiers. Ces mortiers deviennent plus utiles encore, à mesure que les travaux des assiégeants approchent de la ville; alors ces bombes auxquelles on

[1] 1717. — [2] Vorlage: tiré.

a donné une faible charge, les désolent dans leurs tranchées, et les pierriers achèvent de les abîmer.

Je ne parle point dans cet article des mineurs; je me réserve d'en[1] faire mention dans un paragraphe que je destine aux ingénieurs,[2] parcequ'ils[3] ne sont pas proprement chez nous dirigés par les artilleurs, qui se bornent aux canons, mortiers, obusiers et à faire l'usage que j'ai indiqué de ces terribles armes.

De l'infanterie en temps de paix.

Autrefois nous étions dans l'usage de composer nos régiments des plus grands hommes que nous pouvions avoir. Cela n'était pas sans raison, car dans les premières guerres ce n'était pas le canon, mais les hommes qui décidaient la victoire, et des bataillons d'une taille élevée, enfonçant la baïonnette, dissipaient tout d'un coup les troupes ennemies mal composées et dont les soldats ne pouvaient point se comparer à la taille des nôtres. Maintenant le canon a tout changé; des cartouches tuent un homme de six pieds tout comme un homme qui n'a que cinq pieds sept pouces. Le canon fait tout, et l'infanterie ne peut plus en venir aux armes blanches. Cependant il faut se garder de donner d'un excès dans l'autre. Si une taille énorme nous est inutile, une taille médiocre nous est convenable. Je voudrais que les vieux régiments finissent à 6 pouces et les nouveaux à 5.[4] Le premier roi a [eu] 7 et demi, sans s'embarrasser de colosses d'onze pouces et de 6 pieds. Si je ne veux pas la taille trop petite, c'est que nos soldats, étant chargés de 60 gargousses et de leur havresac, ont un poids considérable à porter, et que, s'ils sont trop petits et faibles, ils succombent à la fatigue, les traîneurs augmentent, et l'on ne saurait entreprendre des marches forcées. Nous ne sommes pas encore de cette taille, mais nous pourrons l'acquérir, si la paix continue. Alors les cantons croîtront, et les recrues étrangères faciliteront ce choix.

Le grand nombre rend les armées respectables. Je fais à présent des augmentations dans l'infanterie,[5] et j'aime mieux avoir des gens de 4 pouces et en quantité que d'en avoir de 6 pouces et moins; car quand il s'agit d'occuper un poste qu'il faut remplir, ce n'est pas la taille, mais le nombre qui vous en donne les moyens.

[1] Vorlage: dans. — [2] Vergl. unten S. 157. — [3] Vorlage: elles. — [4] Vergl. S. 82. — [5] Ein schlesisches Feldbataillon wurde neu errichtet, und durch Verstärkung der Compagnie um 40 Köpfe wurden 12 märkische Musketierregimenter auf den Kriegsfuss gebracht. Diese Vermehrung betrug rund 7000 Mann.

Ce nombre une fois rassemblé ne vous sert de rien, s'il n'est pas discipliné, parcequ'il faut que cette masse soit obéissante et disciplinée, pour que l'on en tire parti. La discipline roule sur l'exactitude et l'obéissance. Elle commence aux généraux et finit aux tambours. La subordination en fait la base; point de raisonnements des inférieurs aux supérieurs; quand le chef commande, c'est aux autres d'obéir; si les officiers ne sont pas rangés à leur devoir, le commun soldat ne le sera jamais: c'est une chaîne dont il ne faut qu'aucun chaînon manque. Une multitude de soldats ne peut se gouverner sans sévérité et sans user quelquefois de rigueur. S'ils ne sont [pas] contenus par la discipline, ils s'adonneront aux plus grands excès. Leur nombre est bien supérieur à celui de ceux qui leur commandent. La crainte seule peut les contenir dans leurs bornes. Par cette raison, l'on punit sévèrement les raisonneurs, surtout il n'y a point de grâce pour ceux qui mettent la main sur les bas-officiers ou qui s'oublient vis-à-vis des officiers de la compagnie. Les fautes sévèrement punies sont le vol, la désertion, tout ce qui touche la subordination, la négligence des sentinelles, ceux qui jettent leurs gargousses pour ne point charger à l'exercice, ceux qui ne viennent pas aux heures où ils sont commandés; en un mot, tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs, au service, à la subordination.

Pour ce qui regarde les officiers, l'on veut qu'ils ne s'adonnent ni au jeu ni à une débauche licencieuse, qu'ils aient des mœurs et de l'ambition, qu'ils se conduisent en honnêtes gens, exacts dans toutes les choses qui leur sont commises, et surtout ne se bornent pas aux emplois qu'ils occupent, qu'ils s'élèvent et se qualifient d'avance à ceux qu'ils doivent occuper un jour.

Quant au soldat, tout ce qu'on en peut tirer, est de lui donner l'esprit du corps, c'est-à-dire meilleure opinion de son régiment que de toutes les troupes de l'univers, et comme, en de certaines occasions, les officiers le doivent conduire à travers les plus grands dangers (l'ambition ne pouvant pas agir sur lui), il faut qu'il craigne plus ses officiers que les périls auxquels on l'expose, ou jamais personne ne pourra le mener à la charge à travers une tempête de trois cents canons qui le foudroient. La bonne volonté n'engagera jamais le vulgaire dans de semblables périls; il faut que ce soit la crainte.

Tout ce que je viens de dire, n'est pas suffisant encore pour former une bonne armée. Il faut qu'elle soit agile, adroite, mobile et capable d'exécuter les dispositions des généraux; ou bien l'habileté

du général, inutile par l'ignorance des troupes, ne saurait déployer son art et ses ressources. Il faut exercer les généraux, les officiers de l'état-major, les subalternes et le soldat.

L'exercice du soldat roule sur la charge, la marche en avant et les évolutions. Les batailles se gagnent par la supériorité du feu. Si j'en excepte les postes que l'on attaque, l'infanterie qui charge le plus vite, l'emportera sans contredit sur celle qui charge plus lentement. Nous en avons la preuve par la bataille de Rossbach, de Liegnitz et de Torgau et tant d'autres. Voilà pourquoi je me suis donné tant de soins pour introduire, après la guerre, la vitesse de la charge dans l'infanterie et pour pousser aussi loin que possible l'adresse du soldat. Cela va mieux, mais il ne faut pas relâcher sur cet article. L'exercice journalier des petites et grandes parades entretient le soldat dans cette coutume, de même qu'à marcher en avant sans flotter et se rompre. Les manœuvres fondamentales se font tous les jours avec les gardes;[1] elles dressent les officiers aux points de vue, aux alignements et à tous les mouvements principaux que l'on peut exécuter avec les troupes, se rompre, se réformer: en un mot, ce sont des miniatures du grand tableau qu'exécute une armée. Si ces attentions, ces soins journaliers et cette exactitude se maintiennent, l'armée avec un bon général à sa tête demeurera presque invincible et toujours formidable.

Comme il est impossible qu'on porte un œil pénétrant dans tous les petits détails des régiments, j'ai établi des inspecteurs qui ont un corps chacun sous leur inspection.[2] Ils sont obligés de répondre de l'exécution des ordres que l'on donne aux troupes, de l'égalité, de la discipline, afin que les uns soient tenus comme les autres, et qu'il n'y ait dans le commandement ni trop de douceur ni trop de sévérité. Ils me font les rapports de la conduite des officiers, ils dénoncent ceux dont la mauvaise conduite, la négligence et la bêtise méritent qu'on s'en défasse; ils recommandent ceux qui, par leur application ou leurs talents, méritent qu'on les distingue; ils visitent souvent les régiments, les font exercer, corrigent ce qui est défectueux, et font les revues, lorsque mes affaires m'empêchent de me rendre moi-même dans les provinces. Ils président enfin aux enrôlements et tiennent la main, pour que les cantons ne soient pas vexés par les capitaines, comme cela n'est que trop arrivé autrefois.

[1] Für alle nicht beurlaubten Mannschaften fand täglich Exercieren während der Wachtparaden statt. — [2] Diese Einrichtung erfolgte 1763 sofort nach Friedensschluss, und zwar provinzweise und in den Provinzen nach den beiden Hauptwaffen. Vergl. P. C., Bd. XXIII, 97. 98.

Je fais toutes les années la revue des régiments qui s'assemblent à Potsdam, Berlin, Stargard, Magdebourg et en Silésie,[1] parceque ces troupes font la plus grosse masse de l'armée. Le proverbe qui dit que l'œil du maître engraisse le cheval, est vrai. Le militaire (s'entend les officiers) veut être conduit par l'ambition, et rien ne lui en inspire davantage que lorsqu'il voit le souverain et tout ce qu'il y a de princes, lui donner l'exemple. Si ces régiments n'étaient pas rassemblés souvent et exercés en présence du maître, tout le monde se négligerait. Ils sont accoutumés à voir leur roi à leur tête, et il faut bien se garder de changer cet usage. D'ailleurs, toutes les corrections qui se font, toutes les récompenses que le maître distribue en présence d'un corps d'armée, sont des aiguillons d'ambition et d'émulation. L'un agit par crainte, parcequ'il appréhende d'être puni, l'autre pour mériter des récompenses.

Considérez surtout que nos États sont divisés, que les Marches sont ouvertes, et que nous n'existons qu'en tant que nous avons une bonne armée, et vous sentirez bien que nous devons nous faire honneur de tout ce qui la touche, et ne négliger ni nos soins ni nos peines ni notre exemple, pour l'entretenir en bon état.

Comme les revues se font le printemps et lorsque les champs sont couverts de moissons, on est borné à faire en grand ce qu'on fait en petit sur une place de parade. Mais comme il est impossible de former ainsi l'officier, et que c'est sur un terrain militaire qu'il faut lui apprendre à travailler, j'ai assemblé des corps en automne,[2] après la récolte, et alors, sans faire attention au simple soldat, tout l'exercice ne roule que sur les généraux et les officiers. Cela leur apprend à exécuter ponctuellement les dispositions, à profiter jusqu'au moindre avantage du terrain, les généraux à bien manœuvrer leurs brigades, les officiers à bien conduire leurs bataillons. On fait exécuter des attaques de toutes les espèces, et des retraites. en toute sorte de différents terrains et de cas.

Si l'on n'exerce pas ces sortes de choses, les officiers tombent dans les fautes les plus lourdes, même sans le savoir. L'ignorance des officiers et des généraux a fait perdre plus d'une bataille et manquer plus d'une entreprise. On ne saurait s'y trop donner de peine pour leur enseigner, leur inculquer, leur faire pratiquer les règles de leur art. Cet art est si important pour l'État qu'il est si étonnant qu'il soit si fort négligé. Quoi? L'on ne saurait devenir maître cordonnier, sans avoir appris et longtemps fait des souliers, et l'on crée des colonels et des généraux en d'autres pays qui n'ont

[1] Vergl. S. 83. — [2] Vergl. S. 144 Anm. 2.

jamais entendu tirer des coups de fusil qu'à la chasse? Quiconque n'aura qu'une théorie de la guerre sur des cartes, sera fort embarrassé de lui-même, s'il doit agir vis-à-vis de l'ennemi. Le seul moyen de former ceux qui n'ont pas vu la guerre, est de les faire travailler avec des troupes sur des terrains différents, pour que leur œil se forme à juger promptement de l'avantage ou du désavantage du terrain, pour qu'ils se routinent dans la tactique et dans différentes dispositions, et que, connaissant tout l'avantage qu'on peut retirer d'un terrain, ils s'accoutument à s'en prévaloir dans toutes les occasions où ils ont à manœuvrer vis-à-vis de l'ennemi.

Je destine un article à part pour le terrain.[1]

De l'infanterie en temps de guerre.

Lorsqu'une guerre commence, il ne faut pas que, les premiers jours de marche, l'infanterie fasse de trop grandes traites, parceque cela la ruinerait. Il faut petit à petit la mettre en haleine, et alors elle soutient les plus grandes fatigues. On a l'œil que le ménage se fasse par chambrée, et l'on prend toutes les précautions contre la désertion que j'ai indiquées dans mon instruction aux généraux que vous trouverez à la suite de cet ouvrage.[2]

Pour mettre une armée en mouvement, le premier soin est celui de la nourrir. Vous avez vu, dans l'article du commissariat, les arrangements que l'on a pris pour la construction des magasins.[3] Cela ne suffit pas; il faut avoir le moyen d'en conduire assez avec les troupes pour les nourrir 4 semaines. Nous avons des chariots et des fours de campagne,[4] et pour du fourrage, on en trouve partout dans les campagnes ou dans les granges. Lorsqu'on pénètre dans le pays ennemi, il faut bien choisir les endroits où l'on veut placer ses magasins; le gros dépôt doit être le plus en arrière, et le plus proche de l'armée le plus faible, parcequ'il est le plus exposé aux insultes de l'ennemi.

En Bohême et dans la Moravie, l'on est souvent bien empêché pour trouver de ces lieux sûrs, parcequ'il ne se trouve presque pas de ville de défense. C'est ce qui augmente l'embarras du général qui doit y faire la guerre, d'autant plus qu'il est trahi par les habitants du pays.

[1] Vergl. unten S. 160 ff. — [2] Vergl. in den diesem, wie dem Testament von 1752 (vergl. S. 109) angeschlossenen „Principes généraux de la guerre" den Abschnitt: „Des troupes prussiennes, de leurs défauts et de leurs avantages" (Œuvres, Bd. 28, S. 4 ff.). — [3] Vergl. S. 135. — [4] Vergl. S. 95. 96.

Il faut surtout maintenir l'ordre et la discipline en temps de guerre et la rendre même plus rigoureuse. Le soldat n'en déserte pas plus pour cela; et quand même cela serait, il vaut mieux avoir cent coquins de moins et le reste en ordre que se trouver devant l'ennemi avec une troupe mal disciplinée.

On fait exercer les régiments comme en temps de paix, lorsque l'on est dans des camps stables, surtout les recrues, pour les dresser aussi bien que les autres. Ce n'est point l'usage chez nous de mêler des détachements, parceque ces gens ne se connaissent pas, et que la discipline en souffre toujours; nous détachons des bataillons entiers. Le seul cas où ces commandos mêlés peuvent avoir lieu, me paraît être pour une ville que l'on veut défendre, mais que l'on craint de perdre. Si l'ennemi la force, vous ne perdez point de corps entier, et la perte que vous faites, est insensible.

Une armée a toujours des malades et des blessés; quelquefois le nombre en est considérable, quand il s'est donné de grandes batailles. Il faut des hôpitaux; l'humanité et la reconnaissance obligent d'avoir un soin de père pour des gens qui si souvent risquent leur vie pour l'État. Il faut un nombre de médecins et de chirurgiens suffisant pour les traiter, surtout quelques vieux officiers, gens de probité, pour veiller à ce que chacun fasse son devoir, et que personne ne vole les aliments, la soupe et ce que l'État paye pour l'entretien et pour la guérison de ces victimes honorables. Il est bon d'avoir une provision de vinaigre dans les armées, pour corriger les eaux malsaines et bourbeuses; le soldat mêle un peu de vinaigre à cette eau; cela la clarifie et l'empêche d'être malfaisante. Il faut toujours qu'un nombre de chirurgiens et de fraters soient auprès de l'armée, lorsqu'on veut livrer bataille, pour que l'officier et le soldat blessé soient promptement pansés et trouvent quelque secours.

Dès que les troupes entrent dans les quartiers d'hiver, on les empêche de trop chauffer leurs chambres; puis on les purge, puis on les saigne, pour prévenir autant que possible les maladies et les contagions; après quoi l'exercice recommence comme en temps de paix. Il faut, si cela se peut, relever ceux qui font la chaîne des quartiers d'hiver, pour qu'ils jouissent de quelque repos, et qu'ils puissent ainsi que les autres exercer leur troupe.

C'est surtout à la guerre qu'il faut de promptes récompenses et des punitions sévères, parceque le mérite doit être honoré, tant pour lui-même que pour exciter une noble émulation chez les autres. Un officier qui aura fait quelque action brillante, doit avancer de

deux grades, jouir de distinctions flatteuses et recevoir de quoi accommoder sa fortune, s'il est pauvre. Les punitions les plus sévères doivent être contre les négligences des gardes, l'inobservation des ordres; car quant à la lâcheté, il ne faut point d'autre punition que de chasser avec opprobre un pareil misérable.

De la cavalerie en temps de paix.

Mon père m'avait laissé une mauvaise cavalerie, presque point d'officier qui sût son métier. Les cavaliers craignaient leurs chevaux, ne les montaient presque jamais et ne savaient faire que l'exercice à pied, à peu près comme l'infanterie. De grands hommes et de grands chevaux la rendai[en]t si lourde que les effets ont montré, dans notre première guerre, la nécessité qu'il y avait de refondre tout ce corps.[1]

Nous ne voulons pas une taille élevée pour la cavalerie; de 7 à 5 suffit pour les cuirassiers et les dragons, de 2 à 5 suffit pour les hussards, pourvu que les hommes ne soient ni fluets ni trop jeunes ni trop faibles, mais forts et robustes.[2] Les grands chevaux ne valent absolument rien pour l'usage. Nous voulons pour les cavaliers des chevaux de 5 pieds 1 pouce jusqu'à 5 pieds 3 pouces, point de chevaux de Frise qui sont trop lourds, mais du Holstein et même de la Nouvelle-Marche et de la Prusse. Nos dragons sont plus bas montés; leurs chevaux sont de 5 pieds à 2 pouces. Tous les dragons forment leur troisième rang de chevaux tartares. Quelques régiments n'ont que cette espèce de chevaux, parceque cela les rend d'un usage journalier, qu'en voyant plus souvent l'ennemi, ils se forment plus à la guerre, et que cette espèce de chevaux soutient mieux la fatigue. Les chevaux des hussards sont du même pays et à peu près de la même bonté, parceque des chevaux agiles donnent un grand avantage à une troupe contre une autre qui en a de plus lourds, que le cavalier se fie à son cheval et devient plus brave, à mesure qu'il se sent bien monté.

Ce que j'ai dit de la discipline de l'infanterie,[3] regarde également la cavalerie, de sorte que je n'ai pas besoin de le répéter. Mais la façon d'exercer ces troupes, est toute différente. L'exercice de l'infanterie roule sur ses armes et sur ses jambes; l'exercice de la cavalerie à dresser l'homme pour monter en écuyer, et le cheval à l'obéissance. Cette école demande des peines infinies; pour que

[1] Vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 193; Bd. 2, S. 78; Bd. 3, S. 106 und Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven, Bd. 4, S. 229 und 369 f. — [2] Vergl. S. 82. — [3] Vergl. S. 147.

chaque homme monte comme un écuyer, il faut qu'un escadron soit dressé homme par homme, cheval par cheval, et cela, pour ainsi dire, toute l'année. Cela est d'autant plus nécessaire que, si l'on veut que cette machine joue ensemble, il faut que chaque ressort soit travaillé avec le même soin; et comment des gens qui doivent servir à cheval, combattraient-ils l'ennemi, s'ils étaient craintifs et timides sur leurs chevaux?

Quand les hommes sont dressés en détail, on les met en rangs, pour leur apprendre à manœuvrer ensemble, à faire les cas de conversion avec promptitude et surtout à faire les attaques avec vivacité, sans se rompre, sans flottement, et dirigés à l'endroit que l'officier juge à propos. Les chevaux ont quatre jambes; par conséquent ils doivent avoir l'avantage de la promptitude et de la vivacité; car dans les chocs de cavalerie, ce ne sont pas les grands chevaux qui en décident, mais l'impétuosité de ceux qui attaquent.

Tout ce qu'on peut faire pendant le printemps, est de dresser les cavaliers, les chevaux et les régiments aux grandes attaques, à la différente manière de se former, aux manœuvres d'avant-garde pour couvrir une armée, à celle d'arrière-garde pour couvrir une retraite, de sorte que tout cet exercice se borne au machinal, à l'exception des soldats qu'il faut dresser à faire les patrouilles, connaissance indispensable pour la cavalerie et qui demande et exige même de l'entendement du cavalier; aussi les flanqueurs et ceux qui font les patrouilles, sont-ils choisis et dressés exprès pour cette fonction.

J'ai introduit des inspecteurs dans la cavalerie pour la même raison que dans l'infanterie,[1] pour égaliser les régiments, pour revoir les troupes plus souvent et pour tenir la main à l'exécution de mes ordres. Il est vrai qu'il y a de bons généraux et de bons chefs de régiment; mais il n'est [pas] plus facile de choisir 4 inspecteurs rigides que tant de chefs qui, pouvant avoir d'ailleurs de la valeur et de bonnes qualités, n'ont pas celle de maintenir l'ordre.

Les dragons, dans bien des occasions, sont obligés de mettre pied à terre et de tenir lieu de l'infanterie qui ne se trouve pas sur les lieux. C'est par cette raison qu'ils apprennent à charger à pied comme l'infanterie; mais comme on [n']exige d'eux ce service qu'en cas de nécessité, on n'insiste pas sur une grande perfection de la charge ni des manœuvres. Leur service principal est toujours à cheval. Les hussards ont des carabines, qui ont rendu de bons

[1] Vergl. S. 148.

services en différents cas où il a fallu chasser ceux des ennemis de villages ou de bosquets dont ils s'étaient emparés.

J'ai toujours fait la revue de ces régiments moi-même;[1] je les ai exercés moi-même, pour qu'ils fussent convaincus que l'exercice qu'on leur faisait faire, partait de moi, et pour encourager ceux qui servent par ambition, et pousser ceux qui ne servent qu'en guise de manœuvres pour gagner leur vie. Après leur avoir fait faire les évolutions, les mouvements et les attaques qui servent de base à toutes les manœuvres de guerre, je leur fais exécuter quelques dispositions qui se font journellement en campagne et dont, pour ainsi dire, l'usage est journalier vis-à-vis de l'ennemi.

Ceux de Silésie ont l'avantage de manœuvrer après les semailles;[2] ceux que j'assemble ici, comme près de Magdebourg, en automne,[3] ont un avantage de plus, qui est que chaque compagnie forme un escadron,[4] de sorte que les officiers qui n'en commandent pas actuellement, apprennent leur métier d'avance et se rendent propres aux commandements auxquels ils doivent aspirer. Ils apprennent non seulement à juger de leur terrain, mais encore à porter leur attention sur tous les mouvements de leurs ennemis, pour profiter de leurs fautes. Nos officiers de hussards excellent dans toutes ces parties; ils ont bien appris à connaître le terrain; ils ont de la confiance en eux-mêmes et toute l'expérience qu'un officier peut avoir de la guerre. Nos officiers de dragons se sont beaucoup formés dans nos dernières campagnes, parcequ'ils ont vu l'ennemi plus souvent que les autres. Ceux des cuirassiers ne sont pas aussi dégourdis, parceque l'espèce de leurs chevaux plus lourds que ceux des autres m'a empêché de les employer en détachement et de les mettre à toute sauce.

De la cavalerie en temps de guerre.

Une cavalerie disciplinée et exercée comme la nôtre doit avoir, à l'ouverture d'une campagne, les plus grands avantages sur celle de l'ennemi, parceque les officiers sont demeurés dans l'usage de toutes les connaissances de leur métier, et que les soldats sont en état d'exécuter exactement tous leurs ordres.

En guerre, une bonne cavalerie vous rend maître de la campagne; deux ou trois coups qui lui réussissent de suite, suffisent pour intimider l'ennemi, qui n'a plus le cœur de se montrer devant

[1] Vergl. S. 83. 84. — [2] Die schlesischen Exercierübungen begannen erst im Juli, und die Revuen fanden erst im August und September statt. — [3] Vergl. S. 144 und 149. — [4] Vergl. S. 83 Anm. 2.

elle. Je suis moralement sûr et persuadé que, dans des plaines, notre cavalerie l'emportera sur telle que ce soit, pourvu que la disproportion du nombre ne soit pas trop considérable.

En campagne, les détachements et les patrouilles roulent principalement sur les hussards et sur les dragons. Pour les patrouilles, il faut tenir la main pour qu'elles se fassent avec exactitude. Dans les camps où j'ai commandé, les officiers ont été obligés de me faire leur rapport en personne et de répondre à toutes les questions que je leur ai faites.

Dès que l'on fait une guerre de postes,[1] on a de grandes attentions pour ne point exposer la cavalerie inutilement au feu meurtrier des canons, qui l'abîmerait et contre lequel elle ne peut se défendre. Si vous êtes dans un camp défensif ou sur des hauteurs, vous couvrez la cavalerie de ces mêmes hauteurs, en la tenant à portée de vous en servir. Je traiterai la façon de l'employer en parlant des grandes parties de la guerre.[2] Si vous voulez attaquer l'ennemi dans un poste, vous ne pouvez employer à cette attaque que votre infanterie et votre canon, et vous devez choisir des bas-fonds à portée, où vous placez votre cavalerie qui, au premier signal, vient vous joindre toute fraîche, et dont alors vous pouvez user, selon que vous le jugez à propos. Tous les mouvements de la cavalerie sont rapides; elle peut décider d'une bataille dans un tour de main; il ne s'agit que de l'employer à propos, et je me propose, dans la suite de l'ouvrage, de donner des règles de quelle manière il convient qu'on la fasse agir.

La cavalerie se recrute facilement en temps de guerre, parceque son service n'est pas aussi meurtrier que celui de l'infanterie, et qu'il y a plus de butin à faire, appas séduisant pour le peuple, qui ne connaît que l'intérêt et qui ignore ce que c'est que la gloire. Dès que la fin de la campagne arrive, l'on prend des arrangements pour remonter les hommes; je ne saurais dire comment cela se fait qu'on trouve autant de chevaux qu'il en faut. Il en coûte quelquefois davantage; néanmoins la remonte ne nous a jamais manqué.

Les hussards et quelques corps de dragons sont ordinairement employés pour faire la chaîne des quartiers d'hiver. Je voudrais que, lorsque cela se trouve possible, on eût l'attention de les faire relever, pour qu'un peu de repos et de tranquillité réveillât en eux l'aiguillon de l'ambition; car en vérité, quand un homme est épuisé de fatigues, toute sensation s'émousse et l'âme s'engourdit comme le corps.

[1] Stellungskrieg. — [2] Vergl. S. 164—166.

On fait, avant l'ouverture de la campagne, exercer dans ses quartiers la cavalerie tout comme l'infanterie; car pour maintenir l'ordre, il faut y travailler tous les jours: c'est comme une montre qui se détraque et se gâte, si on ne la monte pas tous les jours.

Nos régiments de cuirassiers doivent être en temps de guerre à 1000 hommes; 5 escadrons de dragons en doivent faire autant, et les hussards à 1600 combattants.[1] C'est par cette raison que je me propose de faire, l'année 1770, une augmentation de 300 hommes par régiment de hussards, pour qu'on ait le temps de les former pendant la paix et de les rendre utiles pendant la guerre. Nos facultés ne nous permettent pas d'en faire autant pour toute la cavalerie; aussi ne lui faut-il que 150 hommes par 5 escadrons.

Pour l'infanterie, j'ai complété l'inspection de Möllendorff sur le pied de guerre,[2] parceque, dans un moment pressé, il serait impossible de tirer ce nombre ni des recrues étrangères ni des cantons.

Des maréchaux de logis[3] et des ingénieurs.

L'art de la tactique devient inutile, s'il n'est pas appliqué au terrain. La véritable connaissance du terrain fait trouver des ressources étonnantes dans des moments malheureux. Sur ces[4] principes se fondent les véritables succès, et la plupart des généraux qui essuient des infortunes, ne doivent les attribuer qu'à la négligence de ces règles ou bien à leur ignorance. Le terrain pour le militaire est[5] comme la table d'échec pour celui qui veut jouer et bien conduire ses pions, ses coureurs, son éléphant etc.

Chez les Grecs, il y avait des écoles de tactique, de géométrie et de géographie militaire pour les jeunes citoyens qui se vouaient aux armes. J'ai conçu l'utilité dont un tel établissement pourrait être dans ce pays, et j'en ai fait un à cette imitation. J'ai choisi de jeunes officiers qui marquaient du génie, et je les ai fait travailler sous mes yeux à tout ce qui peut avoir rapport à la castramétrie, à la fortification et aux dispositions des manœuvres de guerre qu'enseigne la tactique. La grande légèreté et l'esprit de débauche de ces jeunes gens retardent leurs progrès. Leur usage doit être de les employer en diverses armées, pour les camps et pour les marches, et de les envoyer avec des généraux qui vont en détachement, pour leur choisir des positions et régler leurs colonnes pour

[1] Die Husarenregimenter hatten je 10 Schwadronen, die übrige Cavallerie mit Ausnahme von 2 Dragonerregimentern nur je 5. — [2] Vergl. S. 146 Anm. 5. — [3] Quartiermeister. — [4] Vorlage: ses. — [5] Vorlage: et.

des marches; et comme ces personnes apprennent toutes les dispositions que l'on peut exécuter, et qu'ils travaillent toujours en grand, cela doit former avec le temps d'excellents généraux, s'ils ne se perdent pas par ce malheureux esprit de libertinage.

Les officiers ingénieurs peuvent servir à un double emploi: quelques-uns ont du talent pour les fortifications de campagne; on peut les distribuer dans les armées. D'autres se bornent à l'attaque et la défense des places. Pour ceux-là, il faut les attacher au service de forteresses et les assembler, lorsqu'on se propose d'entreprendre quelque siège.

C'est un grand défaut dans nos officiers d'infanterie que le peu d'application qu'ils ont pour la fortification, et l'extrême ignorance où la plupart sont du terrain et des avantages qu'ils peuvent en tirer. Ils s'occupent à bien exercer leur corps, ce qui sans contredit est d'une nécessité essentielle, et ils négligent des connaissances que des officiers de leur caractère ne sauraient se dispenser d'avoir. Par le moyen de ces écoles de fortification[1] que j'ai fondées dans toutes les provinces, nos jeunes subalternes seront mieux élevés que leurs devanciers; et lorsqu'ils seront parvenus à des grades plus élevés, on s'apercevra d'une éducation supérieure à l'ancienne qu'ils ont reçue.

Des places.[2]

La plupart de mes places sont en Silésie. Je les fais à présent fortifier, sans y ménager la moindre dépense, parcequ'il vaut mieux ne point avoir de forteresse que d'en avoir de mauvaises.

Mon système place la défense des ouvrages dans le chemin couvert et dans la profondeur des fossés, soit secs, soit pleins d'eau, et je prends toutes les précautions possibles pour rendre les surprises impossibles. La défense du chemin couvert roule principalement sur les mines et sur quelques flèches détachées, qui éloignent l'ennemi et l'obligent de commencer de les assiéger, avant de pouvoir parvenir au glacis.

Schweidnitz sera achevé l'année prochaine 1769; Cosel est achevé; on travaillera l'année qui vient, à Silberberg, à Neisse et encore à Breslau, et je me flatte d'achever ces trois places l'année 1770. D'ailleurs, il faut encore un nombre de casemates que, si j'ai

[1] Unterrichtskurse für Officiere (seit 1763) am Sitz der Inspectionen, die während der vier Wintermonate stattfanden und sich namentlich auf Fortification und Geographie erstreckten. Vergl. die „Instruction für die Commandeurs der Infanterieregimenter“ vom 11. Mai 1763 (Œuvres, Bd. 30, S. 294 f.). — [2] Vergl. S. 90—92.

vie, je ferai faire. Dès que Silberberg sera achevé, il faudra perfectionner le vieux château de Glatz, abattre ses[1] maisons prêtes à tomber en ruine, construire de belles casemates et suivre en partie le plan du l[ieutenant]-c[olonel] Pinto. Il ne reste alors qu'à revêtir les fossés de Glogau, qu'il faut approfondir, et en même temps élever et rehausser le polygone qui regarde du côté de la potence.

Ces places bien perfectionnées assurent la possession de la Silésie. Il n'y a qu'à bien choisir les officiers auxquels on en confie la défense, ce qui est plus difficile qu'on ne pense.

J'ai fait construire la forteresse de Silberberg[2], pour avoir un libre débouché dans le comté de Glatz et pouvoir secourir cette place, au cas que l'ennemi l'assiège. Silberberg d'ailleurs garantit et couvre la gauche du camp de Landeshut, un des plus importants pour couvrir la Basse-Silésie.

La campagne que les Autrichiens firent l'année 1757 et l'année 1760, a[3] fait connaître l'importance de fortifier Breslau.[4] Elle sera mise au moins dans un tel état qu'elle pourra arrêter l'ennemi durant deux mois, ce qui donne un temps suffisant pour voler à son secours.

J'ai deux places en Poméranie, une dans la Nouvelle-Marche également importante. Comme les Russes nous firent la guerre, Colberg seul pendant longtemps arrêta leurs progrès. Küstrin de même. Les marais défendent cette dernière place. Mais Colberg demande à être perfectionné. J'en ai fait dessiner le plan, avec des ouvrages qui gardent le port, et si le ciel me donne vie, l'ouvrage sera exécuté l'année 1770. La ville de Stettin, capitale de la Poméranie, demande également des attentions. La besogne à faire roulera sur l'approfondissement des fossés et sur ce qu'il faudra resserrer des ouvrages trop étendus et encore miner le glacis où jusqu'à présent il n'y a rien de fait. Les fortifications de Damm qui servent de tête de pont à la Lastadie,[5] sont bien faites. Ce sont à la vérité des ouvrages de terre, mais inabordables à cause des marais qui les environnent.

Je ne dirai qu'un mot de Spandau, bicoque à la vérité, mais qui doit être regardée plutôt comme un magasin fortifié que comme place de guerre. En cas qu'on eût à craindre des guerres et d'être exposé aux incursions de l'ennemi, il faudrait tirer un bon retranchement du côté où se trouve la manufacture des armes.

[1] Vorlage: ces. — [2] Vergl. S. 142. — [3] Vorlage: ont. — [4] Die Oesterreicher hatten am 24. November 1757 Breslau genommen und im Sommer 1760 belagert (vergl. P. C., Bd. XVI, 437; XIX, 634). — [5] Die am rechten Oderufer liegende Schiffervorstadt von Stettin.

Magdebourg est de toutes nos places la plus importante. C'est le refuge de la famille royale et la dernière ressource de l'État. Quoique la ville soit assez bien fortifiée, je crois qu'il serait bon d'y ajouter deux choses: une communication de la ville au fort de Bergue, et des mines au glacis. Le retranchement de la Sudenbourg n'est bon qu'en temps que la tranchée n'est pas ouverte; je ne conseillerais point d'y mettre des troupes, si l'ennemi veut tout de bon former le siège de cette place. Cependant deux choses feront faire de grandes réflexions aux puissances qui voudraient entreprendre un siège aussi difficile: l'une est l'immensité de la circonvallation qu'exige la place; l'autre le terrain plat et uni des environs, qui nous donnerait presque gain de cause, si notre armée s'approchait pour en chasser les assiégeants.

Des invalides.

L'ingratitude est un vice affreux dans un particulier; il devient détestable en un souverain ou quand une république manque de reconnaissance. Un soldat qui sacrifie pour le bien public ses membres, sa santé, sa vigueur et sa vie, s'il est accablé de vieillesse ou estropié de ses membres, a droit de prétendre aux bienfaits de ceux pour lesquels il a tout risqué. Voilà pourquoi j'ai fondé proche de Berlin la maison des invalides.[2] Elle a le défaut de ne pouvoir contenir que 600 hommes. Ce n'est pas assez à proportion de la force de l'armée. La caisse de guerre dispose, outre cela, d'un fonds dont on paye un écu par mois aux pauvres misérables qui se sont retirés dans les campagnes; et pour tous les bas-officiers et les vieux soldats de mérite, on leur donne de petits emplois dans les accises, dans les péages, au tabac et partout où il vaque des emplois de leur compétence. Indépendamment de tous ces arrangements, il se trouve encore quelques pauvres soldats auxquels on n'a point pourvu jusqu'à présent et auxquels je pense de créer un petit fonds.

Les officiers se trouvent dans le même cas que le simple soldat. Il y en a de blessés et d'infirmes qui ne sauraient continuer à servir, et dont le mince revenu ne fournit point à leur subsistance. On a imaginé toutes sortes de ressources pour eux. Ceux qui ont été

[1] Das Fort Bergen, später der Stern genannt, war an die Stadtbefestigung nur lose angeschlossen; die Sudenburg war eine offene Walllinie. Vergl. P. C., Bd. XXVI, 187. 188. — [2] Das mit der Inschrift „*Laeso et invicto militi*“ geschmückte Invalidenhaus wurde in den Jahren 1746—1748 erbaut.

généraux, reçoivent des pensions de 1200, de 2000 écus; les autres, on leur donne des places de maîtres des postes; d'autres deviennent conseillers des domaines, s'ils en sont capables; d'autres s'emploient dans le commissariat. Enfin ceux qu'on ne peut mettre à aucune sauce, ils reçoivent de petites pensions de 5 ou 6 écus par mois. Lorsqu'il y a quelque officier de l'état-major trop bête pour occuper ce poste, on lui donne une pension pour s'en défaire. La caisse de guerre a des fonds à peu près suffisants pour fournir à cette dépense.

Il y a eu, en cette dernière guerre, des régiments qui ont si mal servi[1] que, pour les punir, leurs invalides n'ont eu part à aucun des bénéfices que l'on accorde aux autres, parceque les punitions et les récompenses se doivent proportionner aux services. D'ailleurs l'humanité, la commisération, la reconnaissance, tous les devoirs de l'homme engagent le souverain d'étendre les effets de sa générosité et de sa munificence sur des sujets qui le méritent par leurs services passés et par leur misère présente.

Des principes fondamentaux de la guerre.

Il en est de la guerre comme des autres arts: ils sont utiles par leur bon usage et pernicieux par leur abus. Un prince qui fait la guerre par inquiétude, par légèreté, par ambition désordonnée, est aussi condamnable qu'un juge qui se sert du glaive de la loi pour en percer un innocent. La guerre est bonne, lorsqu'on la fait, pour soutenir la considération d'un État, pour maintenir sa sûreté, pour secourir ses alliés ou pour contenir les projets d'un prince ambitieux qui se propose[2] des conquêtes nuisibles à vos intérêts.

Les auteurs français modernes, pour pallier les mauvais succès de leurs troupes, s'efforcent à jeter du ridicule sur ce métier et de l'avilir autant qu'il est en eux.[3] Leur témérité mériterait d'être réprimée par la police; car aucun art n'est plus beau ni plus utile que celui de la guerre, quand il est exercé par des honnêtes gens. C'est à l'abri de ces généreux défenseurs que le laboureur cultive son champ, que les lois se maintiennent dans les tribunaux, que le

[1] Der König zürnte den ostpreussischen Regimentern wegen ihrer schlechten Haltung in der Schlacht bei Zorndorf (vergl. P. C., Bd. XVII, 475; XVIII, 769). — [2] Vorlage: proposent. — [3] Anspielung auf die Ausfälle der Encyclopädisten gegen die stehenden Heere und das Waffenhandwerk. Für die an ihnen von König Friedrich geübte Kritik in seinen Abhandlungen: „Examen de l'essai sur les préjugés" (1770) und „Dialogue des morts entre le prince Eugène, mylord Marlborough et le prince de Liechtenstein" (1773) vergl. Œuvres, Bd. 9, S. 139. 145 ff.; Bd. 14, S. 255 ff

commerce se fait, et que toutes les professions peuvent s'exercer paisiblement.

L'honneur, le désir de la gloire, le bien de la patrie doivent animer ceux qui se vouent aux armes, sans que de viles passions souillent d'aussi nobles sentiments. Avec de telles dispositions des guerriers deviennent respectables, et je ne vois en eux que des supports de l'empire et des remparts de l'État.

Cet art, pour qui veut le posséder à fond, mérite une étude continuelle. Je suis bien éloigné de me flatter de l'avoir épuisé; je suis même dans l'opinion que la vie d'un homme ne suffit pas pour en voir la fin, parceque, de campagne en campagne, j'ai puisé de nouveaux principes par l'expérience récente, et qu'il reste encore une infinité de choses dont la destinée ne m'a pas permis d'avoir l'expérience. Cependant j'en ai assez vu pour donner des règles générales et surtout d'usage pour cet État.

Dans toutes les expéditions que l'on projette, la première attention est pour les vivres. Il faut les amasser. C'est l'affaire du commissariat[1]. Il faut assigner les gros magasins dans les endroits sûrs, pousser en avant des dépôts qu'on affaiblit à proportion de leur proximité de l'armée, pour que les troupes ne soient pas sans ressource, si l'ennemi parvient à ruiner quelque dépôt.

Les projets de campagne vastes sont sans contredit les meilleurs, parceque, en les mettant en exécution, on ne tarde pas à s'apercevoir de ce qui serait impraticable d'effectuer, et qu'en se rabattant sur ce qui reste d'exécutable, on va plus loin qu'en ne formant qu'un petit projet, qui ne mène jamais à grande chose. Pour en donner un exemple, l'année 1757, comme nous entrâmes en Bohême, mon projet était de traquer des extrémités de ce royaume toutes les troupes autrichiennes pour les rassembler au centre. Une bataille paraissait dans ce cas pouvoir décider du sort de la guerre; ce qui fit manquer ce projet, ce fut que la bataille de Prague, gagnée à la vérité par nos troupes, rejeta toute l'armée du prince Charles dans Prague et en rendit le siège impossible. En second lieu, nous perdîmes la bataille de Kolin; mais si nous l'avions gagnée, ceux de Prague auraient été obligés de se rendre à discrétion;[2] les Français n'auraient pas hasardé le passage du Rhin; les Russes seraient demeurés sur leurs frontières de Courlande, et la cour de

[1] Vergl. S. 135. — [2] Vergl. P. C., Bd. XIV, 555. 556; XV, 491. 492 und die Abhandlung des Königs: „Raisons de ma conduite militaire" (Œuvres, Bd. 27, Th. 3, S. 269 ff.).

Vienne aurait fait la paix aux conditions qu'on aurait voulu lui prescrire.

Ces sortes de grands projets ne sont pas toujours heureux. Quand ils réussissent, ils décident de la guerre. Témoin: la campagne du prince Eugène qui, en délivrant Turin,[1] chassa les Français de toute l'Italie; témoin: sa campagne et sa bataille de Höchstädt;[2] témoin: son siège de Belgrade.[3] Voilà les exemples qu'il faut se proposer pour modèles. Formez quatre projets de cette espèce, et qu'un seul vous réussisse, vous voilà récompensé de toutes vos peines.

Il faut s'attendre à ne plus faire qu'une guerre de postes avec les Autrichiens.[4] La supériorité de notre cavalerie et la mobilité de notre infanterie les oblige[nt] à éviter les grandes plaines. D'ailleurs la Bohême, la Moravie, les frontières de Saxe et de Silésie leur fournissent un terrain propre à se mettre sur la défensive. Je n'ai aucun lieu de croire qu'ils se hasardent à livrer des batailles décisives, mais bien de tomber en force sur quelque détachement, de l'enlever ou de le détruire. Si donc la guerre se faisait de mon temps, je vous dirais de quelle manière je croirais devoir en agir contre eux; toutefois, pour dire exactement tout ce que l'on ferait, il faudrait savoir exactement le cas où l'on serait à la déclaration de la guerre; quels sont nos alliés, quels sont ceux des ennemis; en quel pays elle se fera, enfin toutes les circonstances des contingents futurs que j'ignore, parceque je n'ai pas le don de prophétie.

Je voudrais donc d'abord gagner pays autant que le transport des vivres me le permettrait, pour vivre aux dépens de l'ennemi et pour choisir le terrain qui me serait le plus avantageux pour y établir le théâtre de la guerre; je tâcherais d'assurer ma ligne de défense, avant que l'ennemi paraîtrait dans mon voisinage; je ferais reconnaître le terrain de tous côtés aussi loin en avant que l'on pourrait pousser les partis; je ferais lever à la hâte les cartes de tous les terrains propres à servir de camp à nos ennemis, et de tous les chemins qui peuvent y mener. Par ces soins, je me procurerais l'intelligence du pays, et mes cartes me mettrai[en]t au fait des postes attaquables ou inexpugnables où viendraient s'établir les Autrichiens. Je ne m'empresserais pas à engager des affaires générales, parcequ'on n'emporte de poste qu'en faisant des pertes considérables, et que, dans des pays montueux, les poursuites ne peuvent

[1] 1706 (vergl. S. 79). — [2] 1704 (vergl. S. 79). — [3] 1717. — [4] Stellungskrieg (vergl. S. 141 Anm. 3).

pas devenir décisives; mais j'assurerais bien mon camp; je le fortifierais avec toute l'attention que cela demande, et je porterais toutes mes vues à bien battre les détachements de l'ennemi, parcequ'en détruisant un de ses corps détachés, vous mettez la consternation dans son armée, parcequ'il est plus facile d'écraser 15 000 hommes que d'en battre 80[000], et qu'en risquant moins, vous faites à peu près la même chose. Multiplier de petits succès, c'est précisément amasser un trésor successivement. Avec le temps, on se trouve riche sans s'apercevoir comment on l'est devenu.

Il ne faut hasarder l'attaque des postes forts que lorsqu'on s'y trouve forcé par la dernière nécessité. Pourquoi? Parceque tous les désavantages sont pour ceux qui attaquent. Si un général habile prend un poste, il ne souffrira aucune hauteur à 3000 pas de lui, où l'on puisse établir une batterie. Vous ne pouvez pas, dans le commencement de l'action, conduire avec vous votre cavalerie, à moins de vouloir la ruiner inutilement. Vous ne pouvez vous servir ni de vos fusils ni de vos canons contre une hauteur dominante que vous attaquez; autant[1] vaudrait-il mener contre des hommes armés de toutes pièces des paysans, ayant pour toute défense des bâtons blancs, et vous avez à essuyer de la part de l'ennemi le feu des petites armes, du canon à boulet, de la mitraille, infiniment plus meurtrière que le reste, et de la cavalerie dont l'ennemi peut se servir également.

Si, malgré tant d'obstacles, une raison supérieure oblige d'affronter tant de hasards, il y a encore des ressources pour l'entreprendre. Il ne faut attaquer qu'une section de ce poste, la droite ou la gauche ou le centre, selon qu'on y trouve plus de facilité. Toutefois, si on ne s'attache pas à la hauteur dominante de ce terrain, on ratera son coup dans la suite, parcequ'il faut que le premier effort décide du sort d'une bataille, et que les troupes se découragent, si, après avoir emporté un avantage sur l'ennemi, une difficulté plus grande vient s'offrir à eux.

Voici ce que prescrivent les règles de la tactique pour la disposition. On forme l'armée vis-à-vis de ce poste en biais, en sorte que l'aile qui doit attaquer, se trouve plus près de l'ennemi que l'aile qu'on refuse. Devant l'armée se forment en deux ou trois lignes les troupes qu'on destine à l'attaque; faute de canons, on fait des batteries d'obusiers, pour ralentir le feu du poste et protéger ceux qui doivent l'assaillir. Je donnerais la première attaque à des bataillons francs, je les ferais monter sans ordre, à la débandade et

[1] Vorlage: tant.

en tiraillant, pour qu'attirant sur eux le feu des ennemis, les troupes réglées puissent l'aborder en meilleur ordre. J'aurais des canons tout près, pour suivre les attaquants et pour en garnir le poste qu'ils auraient emporté. Alors je ferais suivre de nouveaux corps d'infanterie pour les soutenir, pour achever la besogne, et à mesure qu'on pourrait s'en servir, la cavalerie viendrait à son tour; et supposé qu'on trouvât une impossibilité physique ou morale à s'emparer de ce poste, je ferais retirer le corps de l'attaque, qui se replierait sur l'armée; celle-là et la cavalerie qu'on a ménagée, seraient suffisantes pour favoriser une bonne retraite.

Si les hauteurs où l'ennemi se trouve, ne sont que des espèces de glacis, après quelques attaques infructueuses de l'infanterie, on peut hasarder hardiment la cavalerie, mise en colonnes,[1] et dans peu de minutes, les lignes formidables de ces fiers Autrichiens seront déblayées. Cette manœuvre de la cavalerie mise en colonnes est heureusement ignorée de tout le monde. Quelques officiers généraux de la cavalerie l'exécuteront, quand il sera nécessaire. Il faut la regarder comme un secret de l'État, de même que l'usage que je viens d'indiquer des obusiers de 10 livres,[2] parceque, dès que ces choses sont connues, l'on s'en sert contre nous, et nous perdons l'avantage de l'invention.

C'est une grande erreur de croire que des batailles en plaine ne soient pas aussi hasardeuses que celles des postes. Le canon fait un effet terrible en rase campagne, et l'inconvénient est celui-ci que, si vous allez attaquer l'ennemi, toutes ses batteries se trouvent postées, et il peut tirer sur vous, tandis que vous formez les vôtres, ce qui fait une terrible différence. En plaine même, il ne faut jamais attaquer avec des lignes contre les lignes de l'ennemi, parceque c'est tout risquer, et que, si vous êtes battu, il n'y a personne pour couvrir vos débris. Il faut toujours des attaques qui précèdent l'armée, pour que le gros des troupes ne soit pas exposé aux cartouches, et comme je l'ai dit, pour ne pas tout risquer tout à la fois. Les réserves sont de la dernière importance; elles peuvent décider de tout, si l'on sait en faire usage. Un général qui peut disposer d'une réserve, peut réparer bien des malheurs; un général qui n'en a point, est réduit à être le simple spectateur d'un grand évènement. La disposition faite, s'il n'a pas une seconde ligne et

[1] Bei dem Angriff in Colonnen-Attacke gingen die Schwadronen, in Linie hintereinander aufgestellt, vor. Vergl. die „Instruction pour les généraux-majors de cavalerie“ vom 16. März 1759 (Œuvres, Bd. 28, S. 171 f.). — [2] Vergl. S. 142.

une bonne réserve, il court le plus grand risque d'être battu. Ces deux avantages, au contraire, le mettent à même de réparer des pertes, de porter des secours contre les plus grands efforts de l'ennemi et quelquefois de tourner, par sa réserve, tout le flanc de l'armée qui lui est opposée, et de lui tomber à dos.

S'il faut engager des affaires de plaine, l'attaque d'une aile de cavalerie décide de l'affaire. C'est alors que l'artillerie légère [1] peut opérer des merveilles, si, précédemment au choc, on l'emploie avec vivacité contre la cavalerie ennemie. Lorsqu'on remporte la victoire dans la plaine, il faut poursuivre l'armée qui fuit, sans relâche: c'est l'occasion de la détruire, parcequ'en plaine elle ne trouve pas de poste avantageux pour arrêter votre ardeur. C'est pourquoi, quand on peut se battre à son choix, il faut préférer les terrains ouverts à ceux qui sont coupés, parceque ces derniers vous empêchent de profiter de vos avantages, et qu'une bataille sans poursuite vous coûte autant de monde qu'une autre, n'affaiblit pas considérablement l'ennemi et ne vous fait souvent gagner qu'un demi-mille de terrain.

Une armée qui marche en règle, doit avoir trois corps sous sa dépendance, une avant-garde pour éclairer le terrain par où elle doit passer, une arrière-garde, pour que les colonnes soient couvertes par derrière, et une réserve qu'on emploie selon le besoin, ou pour couvrir le flanc des colonnes, en guise de patrouille, si la marche se fait proche de l'ennemi, ou pour couvrir le bagage. On fait le plus de colonnes que l'on peut. Dans ces pays-ci, rarement nous pouvons en avoir plus de quatre. Je ne compte pas le bagage, auquel on en donne deux ou trois, si l'on peut, quand le mouvement de l'armée se fait en parallèle avec la position de l'ennemi. Par exemple, si l'on marche par lignes à la gauche, il faut [que] le bagage aille à la gauche des lignes, parceque l'armée le couvre; si à droite, le bagage marche à droite de l'armée. Si vous allez en avant, le bagage suit entre les colonnes et l'arrière-garde; si vous vous retirez, le bagage précède votre retraite, toujours accompagné d'un corps destiné à le protéger.

Il est impossible qu'une armée soit toujours assemblée. Il se présente souvent des cas qui obligent à détacher. La meilleure raison qu'un général puisse avoir à séparer des corps de l'armée, est celle qu'eut monsieur de Luxembourg, pour obliger le roi Guillaume III à faire de gros détachements. Monsieur de Luxembourg rappela les siens qu'il n'avait fait marcher qu'en intention de les

[1] Vergl. S. 143.

faire revenir; le roi Guillaume n'en fit pas de même de son côté, et il fut battu à Landen.[1] Vous trouvez tous ces détails dans l'Histoire militaire par Quincy[2] et dans les mémoires de Feuquières;[3] c'est où je vous renvoie.

On a besoin de détachements pour occuper des postes à la droite ou à la gauche de l'armée, pour empêcher que l'ennemi ne vous tourne. Quand on est à certaine distance de l'ennemi, il faut avancer un corps de troupes légères aussi près de son armée que cela se peut sans risque. Dans des plaines, on le compose de quelques régiments de hussards et des dragons. Ils doivent vous procurer des nouvelles; leurs patrouilles doivent aller sans interruption. On place entre ce corps et l'armée quelques bataillons francs, pour lui assurer sa retraite, au cas qu'il soit poussé. Si c'est dans un terrain fourré, on place en avant un grand corps d'infanterie légère, auquel on ajute quelques hussards pour l'affermir et l'assurer.

On fait des détachements pour s'emparer de passages ou de postes importants. Dans presque tous les cas, il faut que cette opération se fasse avec un gros corps d'infanterie; car il faut se bien imprimer qu'il ne faut jamais employer les troupes que dans des lieux avantageux où elles peuvent combattre. Soutenir un poste, garder des bois, des forêts, des passages de rivières: c'est l'affaire de l'infanterie. Jamais la cavalerie seule ne peut maintenir un poste, à cause du canon; il ne faut point l'employer dans des pays coupés de fossés ou marécageux, dans de gros bois remplis de taillis, dans des montagnes âpres. Elle veut des plaines pour briller; car elle doit exécuter tous ses coups avec vitesse, et que fera-t-elle, environnée de défilés ou dans des marais où elle s'embourbe? On la détache dans les plaines; elle est excellente pour les surprises, mais il faut l'employer dans sa force, et non pas dans des terrains où il y a des impossibilités physiques qui l'empêchent de réussir.

De toutes les manœuvres de guerre, celle qui demande le plus de prévoyance et de sagesse, c'est les mouvements rétrogradifs. Lorsque vous vous retirez, vous aurez sûrement de l'avantage, si le terrain va en s'élevant du lieu que vous quittez, parcequ'alors vous profitez d'une espèce de glacis qui donne un avantage marqué au feu de vos canons et de votre infanterie. Il faut toujours recon-

[1] 29. Juli 1693. Die Schlacht wird gewöhnlich nach dem Orte Neerwinden genannt. — [2] Histoire militaire du règne de Louis le Grand (Paris 1726). — [3] Mémoires de M. le marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre et l'application des exemples aux maximes (Amsterdam 1731).

naître d'avance le terrain par lequel on veut se retirer, pour adapter les dispositions sur le local. La meilleure méthode est celle de disposer des corps de poste en poste, dont les uns se retirent sur les autres, de sorte qu'ils sont toujours soutenus. Ces sortes de manœuvres sont lentes, mais elles sont sûres; dans de certaines occasions il faut y recourir, comme nous à notre retraite de Lauban,[1] dont vous trouvez la description détaillée dans mes mémoires. Il y a une autre méthode pour les retraites qui m'a bien servi l'année 1758, lorsque nous évacuâmes la Bohême: c'est de dresser des embuscades à l'ennemi.[2] Quand il s'y est aheurté une couple de fois, il n'y retourne plus et vous laisse paisiblement poursuivre votre marche. Il faut avoir la tête meublée de tout un magasin de dispositions et de ruses, quand on veut faire la guerre, ou bien l'on ne sort jamais d'embarras.

Les postes font un objet trop important pour que je les passe sous silence. Si j'avais à faire la guerre, je ne voudrais jamais asseoir mon camp [autrement] que dans un poste fort, pour n'être jamais obligé de combattre, si je ne le trouve pas nécessaire. J'ajouterai ici une petite théorie pour les postes qui ne sera pas inutile. Mes quartiers-maîtres ont reçu de moi une ample instruction, que vous pouvez vous faire donner, pour approfondir cette matière et vous l'approprier davantage.

Les différents postes sont derrière des défilés, des rivières ou des marais, ou entre des bois dans des pays de plaine, et sur des collines ou montagnes plus élevées dans des endroits montueux. Le grand soin qu'on doit avoir, et qui est général pour tous ces terrains, c'est de bien assurer ses flancs. Si vous campez derrière un défilé, votre avantage consiste en ce que l'ennemi ne peut vous aborder que par un front étroit, et que tout votre feu se concentre sur ce front étroit qu'il vous présente. Si vous trouvez sur vos ailes quelque terrain élevé, il faut vous en saisir et le fortifier, soit d'abattis bien faits, soit de redoutes, de palissades ou de larges fossés.

Si vous êtes derrière une rivière, il faut moins faire attention à ce qui se trouve devant votre front, qu'à vos ailes, parceque, si l'ennemi veut la passer, ce ne sera pas vis-à-vis de vous, mais à votre droite ou bien à votre gauche. Il faut détacher de la cavalerie légère sur vos deux ailes, pour être averti de ses mouvements, et si vous avez bien fait reconnaître les terrains qui vous environnent, vous pouvez disposer votre marche avec une telle exactitude que

[1] Rückzugsgefecht am 1. November 1758 (vergl. Œuvres, Bd. 4, S. 217 f.). — [2] Vergl. Œuvres, Bd. 4, S. 200 f.

vous viendrez l'attaquer au moment que la moindre partie de ses troupes aura[1] passé à votre bord. La meilleure méthode pour disputer à l'ennemi le passage d'une rivière, est de se tenir en delà. Voilà ce que j'ai conseillé au prince Ferdinand, pour disputer le passage du Wéser, et qu'il a exécuté avec gloire.[2]

Lorsqu'on est derrière des marais, la première attention est toujours d'assurer ses flancs. Si l'on est dans un pays rempli de bois et de broussailles, on peut s'appuyer à des forêts en y faisant des abattis bien serrés d'arbres qui se joignent, et de la profondeur de 600 pas. Il ne faut jamais laisser de bois devant votre front, mais l'avoir à dos, ne point vous camper dans des endroits où une hauteur vous domine à 3000 pas, mais toujours choisir pour champ de bataille un terrain qui vous donne quelque élévation, pour que l'ennemi soit obligé de monter en venant à vous; car le moindre talus donne une supériorité marquée au feu de l'infanterie et du canon qui occupe ce terrain en sa faveur.

Les camps que l'on assoit sur les collines ou sur les montagnes, se prennent en deux façons. S'il n'y a aucune hauteur dans les environs, et qu'elles versent dans la plaine, comme les hauteurs de Kunzendorff et de Bögendorff,[3] on place la première ligne à mi-côte et la seconde ligne sur la crête. Si il y a vis-à-vis des monts de la même hauteur, la première ligne doit alors occuper la crête de la hauteur, et la seconde ligne devient réserve. Ce n'est pas le front de ces camps pour lequel[4] on a à craindre, mais les flancs; c'est pourquoi, lorsque l'on a des corps détachés, on leur fait occuper ces terrains, qui assurent les positions en couvrant les flancs. Sur des hauteurs il faut placer l'infanterie de sorte que son feu porte du haut des montagnes jusqu'au fond. Il faut que le soldat voie jusqu'au pied de l'éminence où il est posté, parcequ'il doit tirer sur l'assaillant, et que le plus grand mal qu'il puisse lui faire, est de lui lâcher de bonnes décharges, pendant qu'il est occupé à gravir sur ces hauteurs. Si l'on vous attaque dans un pareil poste, toute votre défense roule sur le feu de l'infanterie et du canon chargé à mitraille; mais dès que ce feu porte du dérangement parmi ceux qui vous assaillent, il faut leur lâcher 3 ou 4 escadrons de cavalerie qui achèveront de les détruire.

[1] Vorlage: auront. — [2] 1758 (vergl. P. C., Bd. XVI, 432 und Œuvres, Bd. 4, S. 184 f.). — [3] Diese westlich von Schweidnitz gelegenen Höhen spielten im Feldzug von 1760, während des Lagers von Bunzelwitz (1761) und im Feldzug von 1762 mehrfach eine Rolle als Stellungen der Oesterreicher und Preussen. — [4] Vorlage: lesquels.

Après la précaution que j'ai indiquée pour assurer les flancs de l'armée, une non moins nécessaire est de prévenir les surprises. Si vous êtes campé dans les plaines, votre sûreté roule sur un gros corps de cavalerie que vous avez poussé en avant, et sur les patrouilles de cavalerie que vous faites aller toutes les nuits de chaque extrémité de vos ailes. Si vous êtes dans un pays fourré, vous entourez votre armée d'infanterie légère, de sorte que l'ennemi ne peut arriver sur l'armée, sans s'être engagé avec ces bataillons francs, dont le feu vous avertit d'abattre vos tentes et de vous mettre sous les armes. Une attention non moins importante dans toutes les espèces de camps est celle de choisir des terrains forts par leur front, mais dont les sorties soient aisées. Il faut beaucoup de chemins sur vos derrières et peu sur votre devant, parceque, s'il n'y avait qu'un chemin pour entrer dans le meilleur poste du monde, il ne faudrait pas l'occuper, de crainte que l'ennemi, en vous barrant ce chemin, ne parvînt à vous en interdire la sortie et vous tînt bloqué.

On fortifie les camps par des inondations en diguant les rivières par des abattis serrés, en coupant les arbres et les rangeant en ordre, selon la figure que vous voulez donner à votre retranchement, en faisant de bonnes redoutes entourées de larges fossés, en plaçant vos batteries de façon que vous ayez des feux en écharpe, et des canons qui enfilent les chemins creux et les bas-fonds, par des retranchements tout alentour, par des palissades et, enfin, par des mines en forme de fougasses, où le terrain le permet. Tous ces expédients doivent être employés, parcequ'il ne faut négliger aucune peine, n'épargner aucuns travaux, pour établir la sûreté des troupes et rendre votre camp inexpugnable.

Cette matière nous conduit naturellement à dire quelques mots sur la guerre défensive. La guerre offensive est celle où le général, ayant dessein d'attaquer l'ennemi et de le vaincre par la force, saisit toutes les occasions de l'affaiblir ou de le détruire. La défensive est celle où le général se propose de ne rien hasarder, soit parcequ'il se sent inférieur à son antagoniste, soit qu'il veut attendre son avantage du bénéfice du temps. Cette dernière espèce de guerre est la plus difficile. Les postes, les camps forts conviennent à toutes les deux; à l'offensive, parcequ'il ne faut jamais se battre, quand l'ennemi le veut, mais seulement quand on le veut soi-même. La défensive ne peut se soutenir par le choix de bons postes. Tout général se trompe qui croit faire une bonne défensive en n'entreprenant rien et en se tenant pendant toute une campagne dans l'inaction. Cette

défensive finirait par l'entière expulsion de l'armée du pays que le général s'est proposé de couvrir, parceque son ennemi, ayant les bras libres, battrait tous ses détachements, le tournerait, lui et ses troupes, et le ferait rétrograder de poste en poste jusqu'à son entière destruction.

La bonne guerre défensive doit être conduite avec un art si supérieur que l'ennemi ne puisse pas deviner que l'on veut éviter des engagements généraux. En effet, en se proposant de donner au hasard le moins d'influence que possible, on ne renonce point aux bonnes occasions qui se présentent et dont il faut profiter. On agit par détachements. On doit, quand on peut, battre ceux de l'ennemi, faire la guerre à ses subsistances, s'entend enlever ses convois, détruire ses magasins, chicaner ses fourrages, le harceler en toute occasion. Toutes ces sortes d'entreprises peuvent se faire avec sûreté; tout ce qui vous peut arriver de pis, est qu'on batte un détachement de 2 ou 3000, et la perte légère que vous faites, ne peut en rien préjudicier au projet de vos dispositions générales. Il faut que les troupes légères soient sans cesse en campagne, qu'elles tentent des projets de surprise, qu'elles préparent des embuscades aux ennemis, qu'elles fondent sur lui partout où ils le trouvent le plus faible, et que l'armée en fasse autant, si elle peut tomber sur quelque corps détaché pour l'accabler et le disperser. Il n'y a qu'à bien étudier la guerre que Sertorius fit en Espagne contre Metellus et Pompée.[1] Elle[2] nous fournit un modèle parfait de la guerre défensive. Il faut l'étudier, et l'on se convaincra que bien connaître le terrain et en savoir profiter, est, pour ce qui regarde l'exécution, le plus grand art du général.

Nous sommes mieux en cavalerie qu'en infanterie légère; c'est que nos hussards et nos dragons sont depuis longtemps sur pied, et que nous ne levons les bataillons francs que lorsque la guerre commence. Cependant d'excellents officiers de ce genre sont très utiles, et je me donnerai des peines pour en rassembler encore quelques-uns.

Les retraites sont de toutes les opérations de la guerre celles qui méritent le plus de prudence et de prévoyance dans leur[3] exécution, principalement quand ce mouvement se fait en présence de l'ennemi. Souvent on décampe la nuit pour dérober la connaissance de sa retraite à l'ennemi; mais les dispositions n'en doivent pas moins être prises avec toutes les précautions imaginables. Le terrain doit régler la disposition que l'on médite; c'est lui qui doit fournir l'avantage de la faire en sûreté. Les terrains les plus avantageux

[1] 80—72 v. Chr. — [2] Vorlage: il. — [3] Vorlage: son.

sont ceux qui s'élèvent derrière vous vers l'endroit où l'on veut se retirer, parceque le terrain que vous quittez, est dominé par celui que vous allez occuper. Il faut que cette manœuvre s'exécute en présentant toujours un front à l'ennemi; un corps vous couvre, et les lignes de l'infanterie se retirent en se traversant et se formant toujours derrière les autres. Des bois sur les flancs peuvent infiniment favoriser cette opération, parcequ'on les fait occuper par des détachements d'infanterie qui vous côtoient et vous garantissent vos ailes.

Les grandes rivières à passer, en se retirant, demandent encore plus de précautions. Il faut, *primo,* qu'à l'autre bord de la rivière il y ait quelques collines qui dominent la rive dont vous vous approchez; pour passer vos ponts, il faut un double retranchement au bout des ponts qui sont de votre côté; l'on fait passer des batteries à l'autre rive sur ces collines, pour défendre votre retranchement. Ensuite l'on garnit le grand retranchement d'infanterie. La cavalerie défile en attendant et passe la rivière. Vous placez votre arrière-garde dans le petit retranchement qui est proche du fleuve; alors l'infanterie du grand retranchement l'abandonne et passe la rivière. Il faut des fougasses autour du petit retranchement de votre arrière-garde. Le gros de l'infanterie passé, on lève les ponts, et alors on embarque l'arrière-garde, qui se retire sur l'autre rive sous la protection des batteries que vous aviez d'avance établies sur ces collines.

Le détail de ces manœuvres m'a empêché de vous parler des sièges. Je me borne à rapporter les principes généraux dont il ne faut jamais s'écarter. Si je voulais entrer dans les détails, je composerais des volumes.

Lorsqu'on veut assiéger une place, il faut en avoir des plans et la bien faire reconnaître, pour juger de l'endroit qui est le plus faible, et dès lors il faut discuter et arranger d'avance le plan de conduite que vous vous proposez pour l'attaque. Dès qu'on s'est déterminé pour le lieu où l'on veut ouvrir la tranchée, il faut y assembler les provisions, le canon, la poudre, les gabions, madriers, ustensiles, boulets, bombes etc.; mais comme l'ennemi, des tours de la ville, peut observer où va votre charriage, et juger par là de vos desseins, il faut que ces dépôts s'assemblent de nuit, et qu'on en dérobe la connaissance à l'ennemi, autant que cela se peut, à l'aide de fonds ou de broussailles ou de villages qui servent à les cacher. Il faut toujours embrasser par vos tranchées le polygone qu'on veut assiéger, et que la première parallèle serve de base et

d'appui aux autres que vous y ajouterez dans la suite; le plus près de la place qu'on ouvre la tranchée, le mieux que cela vaut; que cela ne soit au moins pas au delà de 800, tout au plus 900 pas. Donnez beaucoup de travailleurs la première nuit, parcequ'ordinairement on la dérobe à l'ennemi, et qu'on n'y perd presque personne.

Vous savez ce que j'ai dit dans l'article de l'artillerie.[1] Il faut que les premières batteries soient construites en même temps, et que, dès l'aube du jour, vos canons puissent commencer à jouer contre la place. Ensuite vient la seconde, et puis la troisième parallèle. Il faut que les ingénieurs les tracent avec soin, pour qu'elles ne se trouvent point enfilées par les ouvrages de l'ennemi. Alors commencent les sapes; c'est où les précautions redoublent; alors l'on fait des puits, et il faut que le mineur fouille en terre et fasse éventer ou sauter toutes les mines des assiégés, avant qu'on puisse cheminer plus avant. Il faut bien se garder de hasarder des assauts au chemin couvert, avant que le glacis ne soit bien nettoyé.

Les places qui sont entourées d'eaux courantes, sont les plus difficiles à prendre, parcequ'il faut établir des ponts de fascinage sur ces fossés qu'un gouverneur habile vous enlève en lâchant ses écluses.

Ceci suffit pour cet ouvrage. L'art de l'attaque mérite d'être approfondi; c'est l'objet d'une étude suivie, et je me borne ici aux règles principales.

Il me reste enfin à vous parler des quartiers d'hiver et de la chaîne que l'on forme pour assurer ses quartiers. Dans des pays de montagnes, l'on établit ses postes dans ces montagnes mêmes; on y fortifie les gorges, l'on y fait de bons ouvrages avec des casemates de solives couvertes de terre, et derrière ces têtes on met de gros corps dans des villes ou des villages les plus attenants, qui accourent à leur secours, lorsqu'ils sont attaqués. Les postes avancés se relèvent, selon l'occurrence, de trois jours en trois jours ou de huit jours en huit jours. Les bataillons francs, mêlés de hussards, font des patrouilles sur tous les passages, et des dragons se trouvent à portée de se joindre à l'infanterie en cas de besoin.

Les chaînes que l'on établit dans les plaines, ne sont jamais aussi bien assurées que celles des montagnes, parceque, dans la plaine, on ne peut se couvrir que de rivières ou de marais. Les unes et les autres gèlent dans l'hiver, et [si] l'on n'a pas pris la précaution de fortifier des villes et des villages qui sont à la tête de cette chaîne, il faut s'attendre d'être chassé d'un moment à

[1] Vergl. S. 145. 146.

l'autre. L'infanterie se trouve toujours en première ligne, et la cavalerie dans la seconde, parceque la cavalerie dans des quartiers risque plutôt d'être surprise que l'infanterie. Le cavalier court à l'écurie, selle son cheval, il le monte, le village est[1] mal défendu, et l'ennemi trouve moyen d'y pénétrer, avant que l'escadron soit rassemblé. Pour éviter de pareilles algarades, on mêle des bataillons francs avec des hussards dans les lieux qui sont le plus exposés, et c'est du nombre et de l'exactitude des patrouilles que dépend la sûreté de ces corps.

On a inventé, dans cette dernière guerre, une méthode nouvelle de prendre des quartiers d'hiver: c'est de choisir une position centrale sur laquelle se retirent toutes les troupes que l'ennemi assaillit en force. En général, c'est un principe essentiel dont il ne faut jamais se départir, que les troupes qui forment la chaîne, aient un point de ralliement à portée, un bon camp dans lequel elles doivent se rassembler et se former toutes les fois et quand l'ennemi vient en force pour les attaquer. Sans cette précaution l'on risque d'être battu en détail. J'excepte de cette règle des défilés considérables dans les montagnes, que l'on est sûr de défendre avec le peu de troupes qu'on y place. Il faut que ces postes tiennent bon, et qu'on les secoure, mais en les évacuant, on ouvre la porte de la province à l'ennemi, et il est alors difficile de l'empêcher qu'il n'y pénètre.

Je joins à cet ouvrage l'instruction que j'ai donnée à mes généraux.[2] Il ne faut pas s'étonner, si vous trouvez quelques contradictions dans ce que j'écris à présent, et ce que contient cette instruction. La raison en est que j'avais minuté cette instruction après la paix de 1746, et que, dans les guerres précédentes, l'ennemi ne connaissait ni le terrain ni la tactique, que son artillerie était pitoyable, et que son infanterie ne valait pas mieux. Les changements avantageux des Autrichiens dont on a vu les effets dans cette dernière guerre,[3] m'obligent d'ajouter des précautions et des raffinements de l'art à l'ancien ouvrage que j'avais composé. Alors nous ne travaillions que pour les plaines; à présent il faut nous occuper de postes forts, de montagnes, d'artillerie et d'attaques plus difficiles et plus compliquées que celles que l'armée a faites dans les premières campagnes. Je n'écris point un traité sur la guerre; c'est un Testament Politique dans lequel je me contente d'indiquer les grands principes et les points qu'il faut discuter, qu'il faut apprendre

[1] Vorlage: et. — [2] Die Schrift „Les principes généraux de la guerre" (vergl. S. 109). — [3] Vergl S. 141 Anm. 1 und 3.

chacun séparément. Les manœuvres que nous faisons, mènent toutes à ce but; mais il faut en saisir l'esprit et n'en point faire une fausse application; par exemple, il ne faut jamais déployer dans les plaines, mais dans les montagnes, pour en garnir le sommet tout d'un coup, parceque, dans une plaine, le canon fouettant dans vos colonnes serrées, y ferait un ravage prodigieux, et qu'il ne peut vous porter aucun préjudice sur les montagnes où votre mouvement est couvert contre l'ennemi par leur sommet. Toujours agir selon le terrain, ne rien faire mal à propos et saisir le moment convenable pour faire chaque chose: c'est ce qui constitue le grand capitaine. Il faut avoir sans cesse ces règles devant les yeux, et cependant personne n'est infaillible que le Pape.

Des officiers.

Dans une grande armée il faut, outre les officiers attachés à leur corps, qu'il y en ait encore beaucoup pour les divers emplois qu'il faut remplir. Nous avons 21 bataillons de grenadiers qui manquent de commandeurs.[1] A peine en pourrais-je fournir deux ou trois de mes aides de camp. Dès que la guerre commence, il faut chercher et placer ces officiers auprès de ces bataillons; il faut les choisir des régiments et leur donner une compagnie dans les grenadiers,[2] et le capitaine des grenadiers rentre dans le régiment. Cela fera à peu près 17 majors.

J'ai quelques aides de camp; il m'en faudra nécessairement davantage.

Pour les maréchaux de logis et les ingénieurs, voici à peu près l'ordre qu'il y aurait à établir, si la guerre recommence. Il faut compter sur deux armées, dont l'une agit en Saxe, l'autre en Silésie. Anhalt, qui est le plus habile des maréchaux de logis, doit en être chef dans une armée, et Regler, qui est un officier de beaucoup de mérite, doit en être chef dans l'autre. Les jeunes officiers[3] doivent se partager également 7 pour chaque armée.

Il faut adjoindre à chaque corps des ingénieurs géographes, pour lever les terrains et croquer des plans. Ce sont des lieutenants

[1] In Friedenszeiten gab es nur 5 stehende Grenadierbataillone; die übrigen wurden erst bei Kriegsausbruch aus den einzelnen Grenadiercompagnieen, die den Infanterieregimentern angegliedert waren, gebildet (vergl. S. 99). — [2] Auch der Regiments- und selbständige Bataillonscommandeur war gleichzeitig Chef einer Compagnie. — [3] Gemeint sind Quartiermeister und Quartiermeisterlieutenants (4 Hauptleute), sowie die Lieutenants im Gefolge des Königs (vergl. S. 156).

que je paye déjà, que l'on peut employer à cet usage. Ensuite reste le major de Vilette pour une armée, le capitaine qui est à Wésel,[1] pour une autre. Les deux officiers qui enseignent les subalternes à Stettin et à Königsberg, peuvent être employés également.

S'il s'agit d'un siège, nous avons Lefèbvre ou le comte d'Heinze, auxquels on peut confier la direction d'un siège et leur subordonner des officiers que l'on tire des forteresses. Nous avons d'Arletan pour les mines et d'habiles mineurs et bons officiers dans les compagnies de mineurs. Les deux Pinto ne rendront pas de mauvais services dans de pareilles occasions. Mais quoique je vous marque quelques sujets, il faut vous confesser que leur nombre n'est pas suffisant, et quelques peines que je me sois données pour en attirer davantage, je n'ai pas jusqu'ici pu réussir selon mes vœux. Cependant je ne perds pas cet objet de vue, et je ne ménagerai ni soin ni dépense pour m'en procurer.[2]

C'est une étude importante de bien connaître les officiers de l'état-major et les généraux de l'armée. Si on ne les étudie pas, on les emploie de travers: on charge un homme lent d'une commission qui veut être exécutée avec feu et vivacité, et l'on charge un homme ardent d'une commission qui demande de flegme et de la prudence. Je me crois donc obligé de rendre compte des officiers, tels que je les connais et qu'ils sont aujourd'hui, l'année 1768.

Le premier de tous pour commander une armée, c'est sans contredit mon frère Henri. Après lui, l'homme le plus né pour ce métier est le colonel Anhalt; il a d'autres défauts, mais il faut passer sur tout cela, quand le bien de l'État veut qu'on emploie des gens capables, et se servir de bons sujets qu'on a, ou bien la guerre tourne désavantageusement, et l'on fait de mauvaises paix.

Nous avons quelques bons officiers pour les détachements: le général Ramin est admirable; le général Wunsch a beaucoup de talents; le Vieux-Stutterheim n'est pas mauvais; Möllendorff deviendra bon. Lestwitz excellent, je le recommande surtout, parcequ'il a de l'étoffe pour faire un grand général. Wolfersdorff rendra de bons services, mais il ne lui faut point d'opération défensive. Le général Tauentzien excellent dans l'armée, et Gabelentz pour des détachements. Le colonel Rothkirch de Neisse et Koschenbahr formeront de bons généraux, Thadden a du mérite, quand il ne boit

[1] Hauptmann Schöler leitete den Fortificationsunterricht (vergl. S. 157) in Wesel. — [2] Vergl. P. C., Bd. XXX, 376; XXXII, 560; XXXIII, 671; XXXVI, 537; XXXVII, 603.

pas. Il ne faut pas que le prince Frédéric[1] ait des détachements la première campagne; il est trop étourdi et ne connaît pas encore les Autrichiens; il n'a eu à faire[2] jusqu'ici qu'avec des Français. Le pr[ince] Guillaume deviendra excellent, parcequ'il étudie tout et ne se contente pas de connaître une chose, avant d'en avoir saisi les vrais principes.

Dans la cavalerie, le général Seydlitz l'emporte sur tout le reste; après lui, il y a Krusemarck, Dalwig, le petit Röder; le général Bülow admirable, Manstein très bon, Hoverbeck bon. Le pr[ince] de Württemberg[3] très brave, mais il a la vue très basse. Reitzenstein homme de grand mérite, Czettritz bon, mais trop doux, Zastrow et Alvensleben bons, Manstein[4] très brave. Pour le reste, c'est médiocre, et il ne faut point leur donner de détachements.

Dans les hussards, nous avons Lossow, grand officier de cavalerie, très capable de mener une aile et de tel emploi qu'on voudra lui confier. Werner bon, mais il ne faut point qu'il se mêle de l'infanterie. Le vieux Möhring bon officier; Prittwitz grand officier, capable de tout à quoi l'on veut l'employer, et nombre de bons officiers dans l'état-major et de jeunes gens qui se forment journellement et donnent les plus belles espérances.

Nous ne manquons point d'officiers pour les détachements de cavalerie. Il serait à souhaiter qu'il y en eût davantage pour l'infanterie; il faut espérer qu'il s'en formera.

Les officiers de l'état-major de l'infanterie ne sont pas aussi épurés que je voudrais qu'ils le fussent. Je pousse à présent les meilleurs capitaines de l'armée que je connais ou bien auxquels on donne un bon témoignage, et par eux je remplis bien les places qui se purgent insensiblement de sujets peu propres pour leurs emplois. Car un officier de l'état-major doit avoir quelque chose de sévère dans le commandement, pour se faire respecter et maintenir rigoureusement la discipli[ne] sur le pied où j'ai prescrit que cela doit être.

Outre l'attention que je porte au choix des officiers de l'état-major, je n'ai pas moins d'attention aux généraux. Tous ne peuvent pas avoir un même degré de lumière. Il ne faut pas au moins qu'ils soient tout-à-fait bêtes, et personne ne parvient à ce grade, à moins d'avoir donné des preuves de valeur. Il ne faut jamais détacher ceux qui ont peu d'intelligence; il faut les garder dans

[1] Prinz Friedrich von Braunschweig war 1763 mit seinem Bruder, Prinz Wilhelm, in das preussische Heer eingetreten (vergl. P. C., Bd. XXIII, 527). — [2] Vorlage: affaire. — [3] Prinz Friedrich Eugen von Württemberg. — [4] Der Name ist versehentlich wiederholt.

les lignes et toujours bien choisir ceux qu'on emploie à des expéditions qui demandent de l'intelligence.

Je n'ai rien touché dans cet ouvrage du local du pays, soit de la Saxe, soit de la Silésie, de la Bohême ou de la Moravie, parceque j'en ai longuement parlé dans mes mémoires,[1] et que j'ai des cartes et des dispositions de toutes les marches que nous avons faites, et de tous les camps que nous avons occupés. Si la guerre se porte de ces côtés, comme il paraît probable, vous avez la facilité de la faire dans des terrains où tout est connu. Lisez mes mémoires: je vous indique tous les camps avec ce qu'il faut y observer. Voyez les plans, vous les y trouvez dessinés. C'est un grand avantage d'entrer en campagne ainsi préparé. Tous les postes, tous les camps, toutes les marches sont reconnus et faits. Il ne s'agit que d'en tirer parti en sachant en faire un bon usage.

De la politique.

De la politique relativement au gouvernement intérieur du pays.

La politique est l'art de lire dans l'avenir et de déduire d'un principe donné les conséquences qui en découlent. Dans le gouvernement intérieur de l'État, elle s'applique à établir des lois utiles, à connaître le génie des peuples, à savoir user de douceur ou de sévérité, selon que le caractère de la nation le demande, pour maintenir la sûreté publique et l'ordre dans le gouvernement. Dans un pays dont l'administration est sage, tout doit être combiné et les différentes branches du gouvernement si bien liées entre elles qu'elles composent un tout parfait: c'est ce qu'on appelle système. Ce système ne doit point être un ouvrage fait avec précipitation et légèreté; il doit être le fruit d'une profonde méditation, d'une grande connaissance des affaires, d'une prévoyance, du calcul et d'une sagesse consommée. Il faut, en travaillant sur ces matières, avoir l'idée de cette perfection imaginaire devant les yeux, pour s'en écarter le moins que possible et pour en approcher le plus près qu'il nous est donné d'y atteindre.

J'ai touché dans les articles précédents tout ce qui regarde les principales parties de l'administration; il faut vous parler à présent

[1] Gemeint ist die „Histoire de mon temps“ (in der Fassung von 1746) und die „Histoire de la guerre de sept ans“.

du génie des peuples et de leur caractère général. Vous comprenez d'avance que, lorsqu'on parle d'une nation, il y a toujours beaucoup d'exceptions à faire, parcequ'il est impossible de définir chaque individu.

Les Prussiens[1] ne manquent pas d'esprit; il y en a qui forment de bons sujets; il faut en excepter ceux qui habitent aux environs de Königsberg, dont l'éducation molle et trop efféminée n'a produit jusqu'ici que des fainéants. J'ai eu lieu d'être assez mécontent de la noblesse de ce royaume pendant la dernière guerre; ils étaient plus Russes que Prussiens, capables d'ailleurs de toutes bassesses dont on accuse les Polonais. Cependant j'ai tout oublié en leur faisant sentir leurs torts et mon mécontentement. Le peuple n'est point méchant. Les plus méchantes actions qui se commettent, ce sont des filles qui se défont de leur fruit, des garçons qui caressent des vaches, et quelques manants qui volent des troupeaux. Les lois doivent donc être douces dans ce pays; car leur sévérité n'est nécessaire que chez des peuples dont les passions vives les poussent aux derniers excès.

Les Poméraniens[1] ont un caractère de naïveté; ils ne manquerai[en]t pas d'esprit, s'ils étaient mieux cultivés. Cependant ils ne seront jamais fins et déliés. Le petit peuple est défiant et obstiné dans ses opinions; ils sont intéressés, mais ils ne sont ni cruels ni féroces, et leurs mœurs sont assez douces, de sorte qu'il ne faut point de sévérité pour les gouverner. Ils font de bons officiers, d'excellents soldats; il y en a qui servent assez bien dans les finances; mais ce serait en vain qu'on en voudrait faire des négociateurs.

Les habitants des Marches[1] ont moins d'esprit. Ils sont prodigues et frivoles, et il en est peu dont on puisse tirer parti. Le peuple est obstiné dans ses opinions et ennemi juré des nouveautés. Ils détestent même les étrangers, mais ils ne sont pas méchants.

Ceux du Magdebourg et du Halberstadt[1] valent en partie mieux; le petit peuple même a des sentiments. Ils sont bons et ont plus d'urbanité que les autres. Pendant la dernière guerre, ceux du Magdebourg firent une collecte et envoyèrent 40 000 écus aux Poméraniens pillés et ravagés par les Russes. Ce trait est si beau qu'il en faut conserver la mémoire soigneusement.

Ceux de la principauté de Minden[1] ont de l'esprit. C'est le meilleur peuple du monde, industrieux, laborieux et fidèle. Pendant la dernière guerre, les paysans se sont annoncés d'eux-mêmes, pour

[1] Vergl. S. 28.

se faire soldats et combattre pour la patrie. Qu'est-ce que les anciens Romains ont-ils fait de plus beau?

Les Clévois[1] sont bien différents de ceux-ci. La noblesse, trop adonnée au vin, en a presque perdu la raison. Ce sont de toutes les provinces de cette domination ceux dont on peut le moins tirer parti.

Pour les Silésiens,[2] ils ont de l'urbanité, même les paysans; la noblesse a de l'esprit, et pourvu qu'on arrête sa légèreté, on en peut tirer d'excellents services, soit pour le militaire, soit pour le civil, soit pour quelqu'emploi qu'on leur donne. Il faut faire une grande différence de ceux de la Haute- et de la Basse-Silésie; les derniers ont la préférence en tout sur les autres. Les comtes de la Haute-Silésie sont la plupart apparentés avec les Autrichiens; quelques-uns ont des terres en Moravie, d'autres en ont en Bohême. Il ne faut point faire de fond sur ceux-là. Le petit peuple, tout catholique, frémit au mot d'hérétique; ses prêtres qui le gouvernent, et les préjugés de la religion l'attachent à la maison d'Autriche. Il ne faut pas non plus compter en Silésie sur toute la race monacale, aussi peu que sur les chanoines de Breslau, retenus en temps de paix, intrigants en temps de guerre et secrètement attachés à ceux de leur religion.[3] Dès qu'on prévoit une guerre prochaine, il faut faire arrêter les personnes les plus suspectes et les envoyer à Magdebourg ou bien à Stettin jusqu'à la paix, pour les empêcher de nous trahir, de se perdre et pour s'épargner la fâcheuse nécessité d'exercer envers eux des châtiments plus rigoureux. Il est sûr que les Autrichiens ont établi des personnes en Silésie qui s'y sont rendues possessionnées pour leur servir d'espions; on en soupçonne quelques-uns; il faut les veiller, pour les mettre hors d'état de nous nuire, en cas que l'opinion que l'on a d'eux, soit fondée.

J'ai cru remarquer par mon expérience que le grand défaut de la plupart des particuliers vient d'une éducation trop pitoyable qu'ils ont reçue dans leur jeunesse. C'est ce qui m'a déterminé à fonder un collège à Stolp,[4] de réformer l'académie de Liegnitz, de perfectionner l'éducation des cadets et de fonder ma petite académie à Berlin,[5] pour y élever avec soin la jeune noblesse.

Quel que soit le génie de ces peuples, un homme habile en tirera parti, s'il sait bien choisir ses sujets et employer un chacun selon ses talents. C'est proprement l'art du prince, et comme il

[1] Vergl. S. 28. — [2] Vergl. S. 28. — [3] Vergl. S. 29. 32. 33. — [4] Das Cadettencorps in Stolp wurde 1764 gegründet. — [5] Die „Académie des Nobles“ (vergl. S. 27).

est impossible qu'il connaisse toute le monde, il doit du moins s'informer de la réputation de ceux qui en ont, leur parler et voir ensuite comment il peut les mettre en œuvre.

Du luxe.

C'est la richesse d'un pays et la balance avantageuse de son commerce qui peut fournir au luxe, en ne considérant que les sources qui contribuent aux dépenses; reste à examiner si ce luxe est avantageux ou pernicieux aux mœurs.

Les provinces qui se trouvent sous la domination prussienne, ne sont pas opulentes. Ce pays est tel que celui de Pharasmane: il produit du fer et des soldats.[1] Nous avons peu de noblesse aisée; nous pourrions[2] en avoir davantage, si tant de terres ne demeuraient incultes à cause de leur stérilité. Quelques seigneurs qui ont 10000 écus, 20, 30 ou 40000 écus de rente, sont ce que nous avons de plus aisé. Le reste est réduit au nécessaire. Si l'on encourageait le goût de dépense dans ce pays, on ruinerait la noblesse (qui n'y est que trop encline), et je ne vois pas l'avantage qui pourrait en résulter. Nous devons considérer ces États comme ceux[3] d'un gouvernement militaire; il faut que tout tende là, parceque nous avons des voisins puissants, des jaloux et des envieux. Il est connu que le goût de la dépense et la mollesse énervent l'âme et ruinent les familles; ce serait pour nous une double perte que d'amollir un peuple belliqueux et de le ruiner en même temps. Ces considérations m'ont obligé de poser toutes les barrières que j'ai pu imaginer, à cette dépravation de mœurs qui, outre les suites que je viens d'indiquer, en entraîne d'autres au moins aussi fâcheuses. Quand le luxe s'introduit dans un État, aucun particulier ne le veut céder à un autre en dépense. Un bon cuisinier fait souvent le seul mérite du maître qui le possède; il en coûte moins de donner une fête que se rendre utile à l'État. La dépense règle la considération et, petit à petit, le public se persuade que, par une grande dépense, on peut acquérir de l'estime. Il ne s'embarrasse pas des moyens illégitimes d'acquérir, mais d'avoir assez de bien pour attrouper autour de lui des flatteurs et des parasites. Ces choses que j'allègue ici, se voient en France, en Angleterre, en Russie et même en Autriche. Tenons-nous-en à la frugalité; conservons notre

[1] Anspielung auf Crébillons Drama „Rhadamistus und Zenobia", wo Pharasmanes, König von Iberien, sein Reich in obiger Weise charakterisirt. Vergl. P. C., Bd. XXXII, 197. — [2] Vorlage: en pourrions. — [3] Vorlage: celles.

noblesse et nos bonnes qualités ou, si vous voulez, nos vertus germaniques; imitons ce qu'il y a de bon chez nos voisins, et gardons-nous d'imiter leurs défauts. Il ne m'en coûtera pas beaucoup de peine, pour vous en citer des exemples.

Il y a un usage établi dans la plupart des États de l'Impératrice-Reine que je voudrais que nous puissions transplanter chez nous: ce sont les fidéicommis qui, faisant retomber les biens du père à son fils aîné, perpétuent les possessions des familles. J'ai prêché cet évangile à notre noblesse.[1] Il faut tôt ou tard qu'elle adhère à cet arrangement, ou bien, dans trois générations, [par] le partage les terres s'absorbent, et la postérité de la plus grande famille est réduite à la mendicité. Supposé même que, dans cette suite de successions, il se trouve quelque prodigue, comme cela ne peut manquer d'arriver, la justice y met[2] alors sa main, elle séquestre ses terres, paye les dettes et les remet ensuite libérées entre les mains du possesseur.

Remarque utile.

L'on crie, dans bien des royaumes, sur la dépopulation des campagnes, sans qu'aucun de ceux qui sont à la tête du gouvernement, en connaisse la véritable raison; je crois l'avoir trouvée, aussi n'ai-je pas tardé à prendre des mesures pour m'y opposer. C'est la noblesse qui achète les censes des paysans et, petit à petit, en diminue le nombre. J'ai fait rechercher dans les cadastres la quantité de paysans qu'il y avait autrefois, et de ceux qu'il y avait après la guerre; le nombre en était considérablement diminué. Les édits ont arrêté cet abus pour l'avenir, et j'ai rétabli tout le nombre qu'il y avait eu anciennement. Il ne faut point perdre cet objet de vue, si intéressant pour les campagnes et si important pour l'État.

D'ailleurs, j'empêche autant qu'il dépend de moi, que la roture n'acquière des terres,[3] parceque la condition de ces gens que l'on appelle du tiers-état, demande qu'ils fassent le négoce, qu'ils amodient les terres, et ils trouvent cent occasions de trafiquer, pour placer leur argent; la noblesse en revanche n'a que la possession des terres où elle peut placer son bien convenablement. Ainsi il faut maintenir tant qu'on le peut, chacun dans les bornes qui lui sont prescrites, ce qui fournit à chacun des moyens pour sa subsistance.

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vorlage: fait. — [3] Vergl. S. 29. 30. 129. 130.

Réparer promptement les provinces ruinées par la guerre.

Je souhaite plus de prospérité à cet État que qui que ce soit. Cela n'empêche pas qu'il ne se voie exposé aux vicissitudes de la Fortune comme tous les royaumes de l'univers. Nos provinces sont séparées les unes des autres, et dès que nous avons plus d'un ennemi, il est impossible d'empêcher qu'il n'y en ait pas quelqu'une de ruinée. C'est alors, dès que la paix est conclue, qu'il faut faire les derniers efforts, pour la rétablir tout [de] suite, ou l'on risque de dépenser le double et de perdre le quadruple du temps, avant de la revoir florissante.

Nous en avons des exemples domestiques. La guerre de trente ans avait entraîné dans ces contrées une dévastation totale, et le malheur des temps voulut que le prince fut aussi ruiné que ses sujets. Les secours manquèrent; tout le règne de l'électeur Fédéric Guillaume, de mon grand-père et de mon père n'ont pas suffi pour réparer les dommages du pays. J'y ai travaillé à mon tour. Néanmoins il nous en reste encore des vestiges; nous voyons par les grandes enceintes que les villes de Stendal, Havelberg, Tangermünde et Bernau étaient peuplées autrefois, et elles ne le sont plus. Il y avait une ville à Lebus entre Küstrin et Francfort, dont on découvre à peine les vestiges.[1]

J'ai été témoin d'une désolation à peu près semblable;[2] mais éclairé par les exemples du passé, je me suis mis devant la brèche, et par les plus grands efforts j'ai tout réparé. La même chose doit se faire, si jamais le même cas a lieu, parceque le devoir du prince est d'assister son peuple, et que jamais occasion plus pressante ne peut se présenter que celle-là où il doit généreusement dispenser des secours à tous ceux qui peuvent en avoir besoin.

De la police générale.

Dans un État bien gouverné il faut des principes et des règles pour tout; elles s'exécutent par ceux qui sont chargés de la police. Elle comprend la sûreté des voyageurs, l'entretien des grands chemins, des ponts, de bons établissements pour les postes, afin que le public soit bien servi, de bons règlements pour le prix des denrées, pour les ouvriers, pour les loyers, pour les marchands même, afin que personne ne soit trompé, et que personne ne friponne trop grossièrement. Elle veille pour qu'aucun brelan ne s'établisse,

[1] Die Vermuthung ist nicht begründet. — [2] Im Siebenjährigen Krieg.

qu'on ne joue point des jeux prohibés, que les juifs n'exercent pas grossièrement leurs usures,[1] enfin à tout ce qui peut avoir rapport à la vie civile, enfin à ce qu'il n'y ait point de querelles dans les cabarets, et que ceux qui tiennent auberge, n'écorchent pas les étrangers. La police doit faire observer les personnes suspectes et les faire arrêter, en cas que les soupçons se confirment. Par son moyen, un ordre utile pour tous les membres de la société s'établit et se maintient dans les grandes villes, et par une autre police tout voyageur trouve sur sa route les aisances que l'on peut lui fournir. Je ne fais qu'effleurer cette matière, mais comme elle fait partie du gouvernement, elle n'est point à négliger.

Des contributions.

Chaque pays a ses usages pour tirer des impôts du peuple; il y en a de faciles pour les princes et pour ceux qui contribuent; il y en a de compliqués qui sont onéreux à ceux auxquels on les impose. Quand un laboureur se trouve chargé de huit ou dix taxes différentes, et qu'il survient encore des contributions extraordinaires qu'on lui demande, cela dérange sa petite économie, la confusion s'y met, et souvent sa ruine s'ensuit. Nous avons adopté une méthode plus aisée et plus simple: c'est de n'admettre qu'un seul impôt et de nous y tenir invariablement. Le souverain retire, en temps de paix, des sommes dont il doit grossir ses épargnes pour les dépenses extraordinaires, de sorte que, ce soit en paix, soit en guerre, l'impôt reste le même: il ne hausse ni ne baisse. Chacun sait ce qu'il doit à l'État; il peut faire un compte certain, et il est sûr qu'arrive ce qui pourra, jamais on n'en exigera davantage de lui. Le souverain y trouve son compte également, parcequ'avec de l'économie et de l'arrangement il peut épargner, dans des temps tranquilles, les sommes qu'il lui faut pour les temps de troubles. Par une suite de ce principe, le paysan se conserve, tout le pays se soutient, et le gouvernement ne manque pas de ressources.

On objectera peut-être qu'un trésor rempli affaiblit la circulation des espèces, le commerce et la richesse des provinces. Je puis répondre hardiment à cette objection qu'il n'y a aucun pays où il n'y ait pas de sommes considérables d'argent oisives, parcequ'il n'y a que certains fonds pour les placer. Chez nous les marchands ont leur bien dans le commerce, le bourgeois dans les fermes, à la *Landschaft*,[2] dans le commerce intérieur du pays, dans des maisons, ou ils prêtent sur des maisons, comme les gentilshommes sur des

[1] Vergl. S. 133. — [2] Vergl. S. 123.

terres. Quand une fois tous ces fonds sont remplis, le[1] surplus de l'argent languit dans les coffres des particuliers et demeure également hors de circulation. Après tout, supposé que ce trésor portât un léger préjudice à la circulation, ne voyez-vous pas que[2] de deux maux il faut choisir le moindre, et que sans doute il vaut mieux ramasser des sommes pour se défendre contre ses ennemis, sans charger ses peuples, que d'augmenter cette prétendue circulation et de manquer de tout, lorsque des puissances voisines se liguent pour vous attaquer, et qu'alors vous seriez obligé de surcharger les peuples d'impôts, sans même pouvoir en tirer à temps les sommes dont vous auriez besoin pour une campagne?

Des hôpitaux.

Nous ne manquons pas dans ce pays d'hôpitaux et d'asiles pour la vieillesse, la misère et l'infirmité. Nous avons des maisons d'orphelins pour les enfants du peuple et pour ceux des soldats.[3] Je crois qu'il serait bon de faire une institution particulière pour les pauvres manœuvres qui s'estropient. J'ai d'ailleurs en vue de placer un fonds, pour donner des pensions aux veuves et orphelins d'officiers et à de pauvres filles de qualité qui manquent de moyens pour s'établir et pour vivre. Le principal abus des institutions pieuses vient de ce que ceux qui sont à la tête de ces établissements, pensent plus à s'enrichir qu'au bien des pauvres ou des orphelins pour l'inspection desquels ils sont institués. Nous voyons à présent en Prusse de tristes exemples de rapacité et de brigandage, qui font honte à des gens en place dont on n'aurait pas dû soupçonner la probité.[4] Pour empêcher que de pareils brigandages se commettent à l'avenir, l'inspecteur de chaque institution est obligé d'envoyer son bordereau de dépense à la chambre générale des comptes, qui les revoit et, s'ils sont justes, lui expédie sa décharge. Tant il faut veiller sur l'intérêt des hommes, tant il est difficile de trouver des hommes intègres et vertueux.

De la religion.[5]

Un vieux roman de métaphysique, rempli de merveilleux, de contradictions et d'absurdité, né dans l'imagination ardente des

[1] Vorlage: de. — [2] Vorlage: de. — [3] Das 1724 gestiftete Militärwaisenhaus in Potsdam. — [4] Durch Cabinetsordre vom 10. Februar 1768 an den Kammerpräsidenten Domhardt hatte der König eine Revision der preussischen Pia corpora angeordnet, die seit Jahren der Oberrechenkammer keine Rechnung eingesandt hätten. Während der Revision stellten sich bei dem Waisenhaus und dem Hospital in Königsberg verschiedene Missstände heraus. [Königsberg. Staatsarchiv.] — [5] Vergl. S. 31. 32.

Orientaux, s'est communiqué dans notre Europe; des enthousiastes l'ont débité, des ambitieux ont feint d'en être persuadés, des imbéciles l'ont cru, et la face du monde a été changée par cette religion. Les vendeurs de cet orviétan sacré se sont accrédités; ils sont devenus souverains, et il y eut un temps où ils ont gouverné l'Europe par la parole. Il s'est formé dans leur tête cet orgueil théologique et cet esprit de despotisme qui se conserve dans toutes les différentes branches de prêtres, de quelque nom que soit leur secte. Autrefois le sacerdoce se mêlait dans toutes les affaires du gouvernement; il paraît qu'à présent la mode en est passée.

La religion luthérienne et la réformée qui sont les dominantes dans ce pays ici, ne pourront jamais préjudicier à l'État, pourvu qu'on conserve leurs prêtres dans l'état où il sont à présent. Ils peuvent faire du bien, tant qu'ils veulent; mais on les rembarre, sitôt qu'ils veulent se mêler de ce qui ne les regarde point. La moitié du pays de Clèves et un tiers de la Silésie sont catholiques. Le gouvernement doit non seulement les tolérer, bien plus les protéger contre toutes les vexations ou les injustices qu'on voudrait exercer sur eux, parcequ'il n'importe point à un État quelle opinion métaphysique règne dans le cerveau des hommes; il lui suffit que tout le monde se conduise en bon citoyen et comme un membre attaché à la patrie.

Ces trois religions peuvent vivre en paix, pourvu qu'on s'oppose sévèrement aux controverses, qu'on jette du ridicule à pleines mains sur des disputes usées, scolastiques autant qu'absurdes, et qu'on traite avec une égalité parfaite ceux qui suivent des cultes différents.

Je me suis expliqué dans un autre article sur ce qui regarde le clergé catholique de Silésie.[1] J'ai toutefois lieu de croire qu'après que toutes les places auront été remplies par des sujets de ma création, que la façon de penser se changera, du moins en quelque chose. Le fanatisme diminue à vue d'œil; la tiédeur succède à l'enthousiasme; il ne restera que quelque prêtre, quelque abbé, quelque chanoine ambitieux du martyre, qui conservera de l'attachement pour le gouvernement autrichien; mais bien faire observer en temps de paix ceux qu'on suspecte, les veiller de plus près, si la guerre commence, et s'en saisir alors, me paraît un moyen infaillible de les[2] empêcher de nuire.

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vorlage: leur.

Des punitions et des récompenses.[1]

C'est ici une partie du gouvernement qui concerne purement les mœurs. Encourager les talents, surtout la vertu, réprimer les défauts des particuliers et punir les crimes est une des principales parties de la législation. Cela demande le plus grand discernement, pour savoir établir des proportions nécessaires entre les uns et les autres.

Ce qui chez nous mérite d'être encouragé, ce sont des juges intègres qui se distinguent par leur désintéressement; des généraux entreprenants et habiles qui soutiennent l'État, le défendent et le sauvent, quand il penche vers sa ruine; des financiers désintéressés et honnêtes qui, sans fouler les peuples, ne négligent pas les intérêts de l'État, comme monsieur de Hagen[2] que je peux citer hardiment pour exemple; ce sont des négociateurs qui, par leur dextérité, soutiennent bien les intérêts de l'État, en s'acquittant supérieurement des commissions dont ils sont chargés; ce sont des marchands qui augmentent nos exportations par leur habileté; ce sont, en même temps, toutes les personnes qui se distinguent des autres par des actions vertueuses. Aux uns il faut des honneurs ou des distinctions, aux autres dont la fortune n'est pas considérable, des récompenses, soit un présent en argent, soit des pensions, soit des canonicats, des prébendes, des *Amtshauptmannschaft* ou quelque chose de semblable; aux marchands ou gens de cette espèce quelque faveur dans leur commerce, quelque titre, quelque distinction qui leur tient lieu de récompense pour les services qu'ils ont rendus au public.

Le moyen le plus sûr de réprimer les vices contraires au bon gouvernement, est de les accabler de mépris, de réprimer les grandes dépenses par le moyen des droits qu'on impose sur les marchandises étrangères, par des règlements de police et par des édits, pour empêcher la noblesse d'endetter leurs terres.

Pour ce qui regarde les crimes, heureusement pour nous, on se peut borner à des punitions légères. Il arrive rarement des cas où la justice soit obligée de sévir. Cependant il faut que le souverain signe tous les arrêts, pour que, s'il se trouvait un cas graciable, il puisse mitiger la punition.

De la permission ou défense des sorties des blés.[3]

Il y a des principes pour toute chose et pour tout pays. Le défaut de ceux qui gouvernent, est qu'ils ne les recherchent pas

[1] Vergl. S. 33—35. — [2] Vergl. S. 128. — [3] Vergl. S. 134. 135.

avec assez de soin et d'exactitude. Pourquoi ne sait-on ni en France ni en Angleterre, quand l'exportation des blés est avantageuse ou nuisible à ces royaumes? C'est qu'on ignore, dans ces pays, le produit des moissons et la quantité qu'il faut pour nourrir les habitants du royaume. J'ai fait cette évaluation dans mes États; je sais ce que chaque province consomme, et ce que chaque province garde de reste, ou bien ce qu'elle est obligée d'acheter de surplus, pour nourrir ses habitants. Pour apprécier ces choses au plus juste, on a fait un cadastre de trois différentes moissons, bonnes, médiocres et mauvaises, par lequel[1] je peux juger s'il nous convient de permettre la vente des blés ou à quel point il faut en limiter l'exportation. La Pologne même entre en cette balance, et pour vous en donner un exemple, je citerai ce qui se fait actuellement. J'ai signé des passeports pour l'exportation de 9000 *Winspel* de froment et de seigle du Magdebourg et de la Vieille-Marche. Ils le vendent, le seigle à 1 écu 2 gros, et supposé qu'ils en exportent trop, je n'en suis pas embarrassé, parcequ'en Pologne nous pouvons acheter le *Scheffel* à 12 gros, qui revient à Berlin à 14, de sorte que le pays gagne sur chaque *Scheffel* 12 gros. Mais quand la récolte est mauvaise, et que les prix du blé sont plus chers en Pologne, il ne faut point en permettre l'exportation, ou vous vous mettriez dans le cas des Anglais qui, gagnant un écu à exporter leur produit, ont été obligés de racheter la même quantité au double, de sorte qu'à proprement parler, ils n'ont point eu de moisson la dernière année.

Le particulier dans chaque pays ne pense qu'à son propre profit, mais un des devoirs d'un bon gouvernement est de combiner le bien général avec celui du particulier, et s'ils se trouvent en opposition, le bien général doit toujours l'emporter dans la balance.

De l'administration en général.

Six départements ressortissent à ce gouvernement: 1° celui de la justice, 2° de la guerre, 3° des finances, 4° du commerce et [des] manufactures, 5° du commissariat et 6° des affaires étrangères.

Monsieur de Jariges est[2] chef de la justice et s'en acquitte avec une intégrité exemplaire. Il tient sous sa main les tribunaux des provinces, qui lui sont subordonnés. Tout ce qui est procès civil, doit être jugé par les lois, et le devoir du souverain se borne à les maintenir; tout ce qui regarde la vie, la mort et la destinée

[1] Vorlage: lesquelles. — [2] Vorlage: et.

des citoyens, doit être revu par le prince, pour adoucir et mitiger la rigueur des lois dans des cas où la clémence peut avoir lieu.

J'ai toujours traité seul les affaires de la guerre, parceque j'ai cru devoir faire le métier de général et d'inspecteur. Quand on veut avoir ses affaires sur un bon pied, il faut s'en charger soi-même; et comme ce qui regarde le militaire, est ce qu'il y a de plus important, j'ai cru devoir m'en réserver les soins. Je ne m'en suis pas mal trouvé, et je conseille à mes successeurs de suivre mon exemple en cela, ou bien ils ne tarderont pas de s'en repentir, parceque le proverbe dit: „L'œil du maître engraisse les chevaux," et l'on peut dire à plus forte raison: „L'œil du maître force les officiers à se bien acquitter de leur devoir."

Le Grand-Directoire, divisé en 5 départements, a chez nous l'inspection des finances. Je lui ai abandonné les petits détails peu importants et l'ai conduit dans toutes les grandes entreprises, parceque chacun a plus de soin de ses propres affaires qu'en ont ceux à qui il les confie.

Le département des manufactures et du commerce est nouveau; c'est moi qui l'ai annexé au Grand-Directoire. [1] Je dirige de même le grand de leurs opérations et leur abandonne des détails, dans lesquels il est impossible qu'un souverain n'entre.

Vous avez vu précédemment quelles sont les opérations du commissariat. [2] Celui-là n'est institué que pour exécuter les ordres qu'il reçoit; même je lui indique toutes ses opérations. J'ai oublié, en traitant cette matière, d'y ajouter un point important: c'est qu'en temps de guerre, indépendamment des gens de plume que l'on emploie pour les vivres, il faut dans chaque armée un général qui dirige la partie relative au corps où il se trouve.

Viennent ensuite les affaires étrangères, qui embrassent tous les démêlés, les chicanes, les négociations et les traités qu'il faut faire avec d'autres princes. J'ai abandonné à ceux qui président à cette branche, tout ce qui regarde les affaires de l'Empire, [3] sujettes à bien des discussions et pour lesquelles il faut recourir sans cesse aux vieilles constitutions, à des pactes de famille, à des lois, à des testaments, ce qui absorberait mon temps, sans que j'en

[1] Das Departement für Fabriken, Commercien und Manufacturen war 1740 gegründet und dem Generaldirectorium angegliedert worden; an seine Spitze trat der Minister Samuel von Marschall. Als dieser 1749 starb, wurde zwar der Geheime Finanzrath Fäsch zu seinem Nachfolger ernannt, thatsächlich aber übernahm der König selbst die Leitung. — [2] Vergl. S. 135—137. Für die Militärverwaltung war 1746 ein VI. Departement bei dem Generaldirectorium errichtet worden. — [3] Vergl. S. 39.

avançasse beaucoup. Je me suis réservé, en revanche, les principales parties de la politique, s'entend les négociations avec les grandes puissances, les traités à conclure, les intrigues (car il en faut) et, enfin, tout ce qui est du ressort des intérêts principaux de l'État.

Je n'ai jamais tenu de Conseils, parcequ'à bien savoir ce que c'est, il n'y a rien de plus nuisible.[1] Dans tout gouvernement il faut un système, et il est bien difficile qu'un grand corps combine tant d'intérêts divers et chemine sans cesse invariablement au même but. Il n'en est pas ainsi d'un prince qui, réunissant toutes les branches du gouvernement, les fait aller de front ensemble[2] et les conduit à la fin qu'il se propose. Il faut d'ailleurs s'attendre que toute délibération qui se fait entre beaucoup de conseillers, ne demeure jamais secrète, qu'entre ces hommes qui forment cette assemblée, il se trouve des ennemis, des gens qui s'opiniâtrent sur leur sentiment, et qu'il en résulte plus de mal que d'avantage. Un prince qui sait bien ses affaires, qui les combine et qui calcule juste, va lui seul plus loin que tous les Conseils. Il agit avec vigueur, avec activité, avec secret, ce qui jamais ne peut arriver, quand sept ou huit personnes doivent se réunir, pour adhérer au même sentiment. Je conclus de là qu'un prince doit bien étudier son rôle, pour être en état de gouverner par lui-même.[3] Cela est avantageux dans tous les États, indispensable dans le nôtre, parcequ'il faut un point de réunion. Des branches d'un gouvernement ne sont que des branches. Les ministres se bornent à s'acquitter tant bien que mal de la partie qui leur est confiée; ils s'informent peu des autres. Il faut donc que le prince gouverne, s'il en a la capacité, ou bien qu'il prenne un premier-ministre; c'est ce qu'ont fait tant de rois et tant de souverains en Europe.

Mais voyons ce qui en est résulté, et que des exemples, étrangers et pris de ce qui s'est passé dans notre maison, vous éclairent sur la conduite que vous avez à tenir, et sur ce qu'exigent vos devoirs. Rarement un premier-ministre a une autorité comme celle du souverain légitime. La plupart en ont abusé: Richelieu par esprit de hauteur et de vengeance, Mazarin par intérêt. Richelieu fit de grandes choses sous Louis XIII. Il paraît toutefois qu'un roi éclairé et, de raison, plus attaché aux intérêts de son royaume, en aurait fait davantage en poussant plus vigoureusement la guerre contre l'Espagne et celle d'Allemagne.[4] Louis XIV régna par lui-même.

[1] Vergl. S. 39. — [2] Vergl. S. 77. 78. — [3] Vergl. S. 37—39. — [4] Auf Grund eines Bündnisses mit Schweden nahm Frankreich seit 1635 am

Aussi la France devint-elle le premier royaume de l'Europe, tant que l'esprit du Roi ne baissa pas. Sous Louis XV il [y] eut des premiers-ministres. Fleury fut le dernier. Le Roi qui voulait régner par lui-même, mais que son indolence et sa paresse pour les affaires en rendai[en]t incapable, a mis sa confiance flottante tantôt dans un ministre, tantôt en un autre. Une misérable fille d'un commissaire proscrit [1] a gouverné sous lui ce royaume. La France manque de système; chaque ministre fait le sien, et le nouveau ministre prend le contrepied de ce que son prédécesseur avait fait. Vous en voyez des effets par le traité de Versailles, [2] par la honteuse guerre que les Français ont faite en Allemagne, sur mer et dans l'Amérique, [3] par leur ridicule expédition de Maroc, [4] par celle de Genève, [5] enfin par celle de Corse. [6] Voulez-vous vous rappeler l'histoire de votre propre maison, remontez à George Guillaume. Son premier-ministre, le comte de Schwartzenberg, le trahit. [7] Il n'avait ni troupes ni argent ni système; aussi l'histoire rapporte-t-elle l'opprobre des procédés des Autrichiens et des Suédois envers lui, la ruine de ses États et l'avilissement affreux dans lequel il vécut. Vient l'électeur Fédéric Guillaume, qui a bien mérité le nom de Grand, non seulement parcequ'il a tout fait lui-même, mais parcequ'il est le restaurateur de l'État et celui qui a jeté les solides fondements de sa grandeur. Son fils Fédéric Ier,

Dreissigjährigen Kriege theil. Dem gleichzeitig beginnenden Kampfe mit Spanien machte erst der Pyrenäenfriede (1659) ein Ende.

[1] Die Marquise von Pompadour, die uneheliche Tochter des Generalpächters Le Normand de Tournehem, seit 1745 die Mätresse Ludwigs XV. — [2] Der Vertrag vom 1. Mai 1756, durch den Frankreich auf Seite Oesterreichs trat. — [3] 1755—1763. — [4] Eine Strafexpedition nach Marokko im Sommer 1765, die den Franzosen namhafte Verluste brachte. — [5] Gemeint ist der von den Franzosen seit 1767 verfolgte Plan, auf ihrem Boden am Genfer See ein Trutz-Genf, die Veste Versoix, zu errichten, um den Zugang zur Schweiz zu sperren und Genf vom Berner Gebiet abzuschneiden. Ausserdem war Frankreich aufgefordert worden, in den seit 1765 dauernden Verfassungsstreitigkeiten zwischen Magistrat und Bürgerschaft von Genf zusammen mit den Kantonen Zürich und Bern die Vermittlung zu übernehmen. Vergl. P. C., Bd. XXVI, 402; XXVII, 603; XXVIII, 511. — [6] Genua hatte in dem Versailler Vertrage vom 15. Mai 1768 Corsica den Franzosen abgetreten, die es mit Waffengewalt zur Unterwerfung zwangen (vergl. P. C., Bd. XXVII, 579. 581; XXVIII, 491). — [7] So auch in den „Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg", wo der König trotz Voltaires Zweifel seine ursprüngliche Fassung aufrecht erhielt. Vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 48 und „Miscellaneen zur Geschichte König Friedrichs des Grossen", hrsg. auf Veranlassung und mit Unterstützung der Königl. Preuss. Archiv-Verwaltung, S. 275 f. (Berlin 1878).

plus faible, se laissa gouverner par ses ministres, surtout par le comte de Wartenberg. Il acquit une dignité sans puissance, onéreuse pour le faible, qui flatte la vanité d'un prince, sans augmenter sa puissance;[1] il acheva de dépeupler son pays, presque désert depuis la guerre de trente ans, en envoyant des troupes et des recrues, au service de l'Empereur, en Italie et en Flandre.[2] Mon père, qui avait plus de génie, connaissait tous les défauts de l'administration. Il comprit que, pour relever l'État, il fallait descendre jusqu'aux plus petits détails. Il repeupla la Prusse dépeuplée par la peste.[3] Il encouragea l'agriculture; il entreprit de grands défrichements; il établit des manufactures indispensables, établit de l'ordre et de l'exactitude dans sa recette comme dans sa dépense; il conquit une partie de la Poméranie suédoise avec la ville de Stettin;[4] il augmenta son armée, et au lieu de 24 000 hommes qu'il avait trouvés, il en laissa 66 000 à sa mort.[5]

Je n'ajoute aucune réflexion à ces exemples. Le principe est manifestement évident que le devoir d'un prince est de s'appliquer pour gouverner par lui-même, qu'il doit être à la tête de tous les départements, surtout conduire lui-même ses troupes, quand il fait la guerre; que c'est son intérêt et celui de ses peuples qu'il se conduise ainsi, et qu'à la longue les souverains les plus appliqués, les plus assidus, les plus systématiques et les plus invariables dans leurs principes l'emportent sur leurs voisins, qui traitent ces affaires superficiellement et abandonnent les rênes du gouvernement aux mains de leur ministre; car, comme je crois l'avoir déjà dit, il faut un point central qui unisse toutes les lignes du gouvernement.[6] Si tout ne mène pas au même but, si tout le monde ne travaille pas pour la même fin, il y aura toujours quelque chose de défectueux dans le gouvernement, soit pour le militaire, soit pour les finances, soit pour la politique.

[1] Vergl. die Kritik des Königs über die Erwerbung der Königskrone in der „Histoire de mon temps" (Œuvres, Bd. 2, S. 53 und Publicationen aus den K. Preuss. Staatsarchiven, Bd. 4, S. 213 f.). — [2] Vergl. S. 36. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Im Frieden von Stockholm (1720). — [5] Die Angaben des Königs schwanken. Für 1713 giebt er in seinen „Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg" die Zahl 30 000 an (vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 186), für 1740 einmal 60 000, dann 66 000, bez. 72 000 (ebenda, S. 145. 175 und 190), in der „Histoire de mon temps" die Zahl 76 000 (vergl. Œuvres, Bd. 2, S. 1). Nach einem Verpflegungsetat vom October 1739 betrug die Sollstärke (ohne die sogenannten Neuen Garnisonen und ohne Uebercomplette) 76 202 Mann (vergl. „Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des preussischen Heeres", hrsg. vom Grossen Generalstab, Heft 7, S. 153 ff.; Berlin 1905). — [6] Vergl. S. 189.

De la politique étrangère.

Un art conjectural et souvent trompeur sert de fondement à la plupart des grands projets de politique. L'on part du point le plus affermi que l'on connaît; l'on combine, comme l'on peut, des choses imparfaitement connues, et l'on en tire des conséquences les plus justes que l'on peut. Pour m'expliquer plus clairement sur ce sujet, il est bon d'en donner un exemple. Voilà la Russie qui veut s'attacher le roi de Danemark.[1] Elle lui promet la principauté de Holstein-Gottorp qui appartient au grand-duc de Russie;[2] elle compte de se l'attacher éternellement; mais le roi de Danemark est léger. Comment peut-on prévoir toutes les idées qui passeront par cette jeune tête? Les favoris, les maîtresses ou les ministres qui s'empareront de son esprit et qui lui offrent, de la part d'une autre puissance, des avantages qui lui paraîtront plus grands que ceux qu'il peut trouver avec les Russes, ne lui feront[-ils] pas changer de parti comme d'allié?

Une incertitude égale, quoique différenciée, se rencontre dans toutes les opérations de la politique étrangère, d'où il résulte qu'il advient, dans les grandes alliances, souvent le contraire de ce qui devait arriver selon les projets que les puissances avaient formés. Les Anglais, dans la guerre de succession, se proposent d'exclure la maison de Bourbon du trône d'Espagne; cependant Philippe V demeure le maître de cette monarchie.[3] L'année 1740, les Français veulent placer la maison de Bavière sur le trône impérial, et la nouvelle maison d'Autriche reprend le trône.[4]

Vous pensez sans doute en vous-même: pourquoi donc faire des projets de politique, si l'évènement amène le contraire de ce qu'on avait imaginé? C'est que vous ne pouvez point contracter d'alliance, sans stipuler vos avantages, parceque votre allié ne s'oublie point en exigeant ceux qui lui conviennent, parceque ces projets d'une ambition réciproque sont le seul lien des nations, et que chaque puissance demeurerait isolée, sans les avantages qu'elle entrevoit dans son union avec une autre puissance.

[1] Christian VII. (geb. 1749), seit 1766 König. — [2] Für den „Provisorischen Tractat" vom 22. April 1767 mit dem Verzicht des Grossfürsten Paul auf seinen Antheil an Holstein vergl. S. 45 Anm. 3. — [3] Im Frieden von Utrecht (1713), der dem spanischen Erbfolgekrieg ein Ende setzte, wurde Philipp V. als König von Spanien anerkannt. — [4] Nach dem Tode Kaiser Karls VII. (20. Januar 1745) wurde Franz Stephan als Franz I. am 13. September 1745 zum Römischen Kaiser gewählt (vergl. P. C., Bd. IV, 411).

Il y a des alliances offensives. Celles-là roulent absolument sur des acquisitions et sur des avantages réciproques pour les parties contractantes. Il y a des alliances défensives, qui se font dans l'intention d'empêcher un prince ambitieux de s'agrandir, parceque sa puissance deviendrait trop redoutable aux princes, qui par cette raison jugent à propos de s'y opposer.

Pour se conduire [en donnant] le moins que l'on peut, au hasard dans des affaires aussi délicates, il faut, premièrement, bien connaître le fort et le faible de son propre État; il faut, ensuite, étudier les autres royaumes de l'Europe, leur force, leur faiblesse, leur système, s'ils en ont un, le caractère du prince, celui de ses ministres, la bonté ou les défauts du militaire, de la marine et les ressources de l'État; car les revenus sont comme le pouls d'un homme par lequel on juge de la force du tempérament. Tout ceci demande de l'application, des soins et beaucoup de combinaisons.

Des provinces de la domination prussienne.

Pour aller au fait, je commencerai par vous détailler la force et la faiblesse de cet État, parcequ'il faut se connaître soi-même, avant que de porter ses vues sur l'étranger. Vous savez à quoi montent nos revenus; vous connaissez les ressources que j'ai indiquées,[1] en temps de nécessité; vous êtes informé également du nombre des troupes qui composent l'armée.[2] Il faut considérer à présent la position locale des provinces.

Je commence d'abord par la Prusse qui, vers le septentrion, est baignée des flots de la mer; vers l'orient elle touche à la Samogitie; au midi elle avoisine à la Pologne, et vers le couchant elle est coupée par la Vistule et par la Prusse polonaise du reste de nos États. Cette situation la rend insoutenable, lorsque la Russie veut y porter la guerre, à moins que l'on ne fût bien assuré de la cour de Vienne, ce qui me paraît très problématique. Si cela arrivait, quelque peu vraisemblable que cet évènement paraisse, on pourrait soutenir ce royaume, en se portant avec une armée de 70 000 hommes du côté de Tilsit et en faisant prendre derrière soi Danzig et Thorn, pour s'assurer de la Vistule et pour avoir son dos libre et sa communication assurée avec nos autres provinces. Il est plus probable que les Russes n'attaqueront la Prusse qu'en étant alliés des Autrichiens; cela étant, il faut abandonner ce royaume,[3] défendre la Vistule tant que cela peut se faire, et ensuite se borner à la Netze et la Warthe, en ayant un corps retranché sous Colberg.

[1] Vergl. S. 121—123. — [2] Vergl. S. 121. — [3] Vergl. S. 135. 136.

Si je me tourne vers l'occident, je trouve le duché de Clèves et de la Marche, séparé de toutes mes autres provinces, enclavé entre la Hollande, l'électorat de Cologne et l'évêché de Münster. Je vois, au delà, la principauté de Frise qui paraît au bout du monde, et je conçois que, si la France, étant notre ennemie, porte la guerre en Allemagne, sans que nous ayons de forts alliés, il faut commencer par abandonner ces provinces. Pour cet effet, j'ai fait raser les ouvrages de Gueldre, j'ai fait resserrer ceux de Wésel, et je me propose d'en faire miner tout un polygone, pour le faire sauter en même temps que la garnison évacue la place.

En rétrogradant du Rhin vers l'Elbe, je trouve la principauté de Minden, située sur le Wéser et isolée du reste de nos possessions. Cette principauté peut se soutenir dans de certains cas; dans d'autres, il faut l'abandonner, comme il est arrivé cette dernière guerre. Or, c'est un principe stable qu'il ne faut jamais fortifier des places dans des provinces qu'il faut abandonner, parceque vous préparez vos places pour l'ennemi, et pour reprendre ces pays perdus, vous êtes forcé d'assiéger des ouvrages que vous avez fait construire et dont d'autres se servent contre vous-même.

Nos provinces qui forment véritablement le corps de l'État, sont: la Poméranie, les Marches, le Magdebourg, le Halberstadt et la Silésie. Ces pays peuvent se défendre, lorsque toute l'Europe ne se trouve point liguée contre leur souverain. Du côté de la Poméranie, les Russes sont les ennemis les plus dangereux. Je vous ai tracé un plan de défensive qu'il faudrait suivre,[1] à quelques correctifs près qu'il faudrait déterminer selon les conjonctures et la situation des affaires. Pour défendre les Marches et le Magdebourg contre les Autrichiens, il faut, dès le commencement de la guerre, s'emparer de la Saxe, se rendre maître des montagnes de la Bohême, surtout de Peterswalde,[2] et détacher un corps en Lusace, pour veiller aux incursions que les ennemis pourraient faire par ce pays pour pénétrer dans le Brandebourg. Quant à ce qui touche la Silésie, si je conserve encore la vie pendant quelques années, j'achèverai de perfectionner les places que j'ai fait construire.[3] Les camps principaux pour la défensive sont ceux de Landeshut avec un détachement dans le comté de Glatz, pour tenir en respect les ennemis du côté de Braunau; contre les frontières de la Lusace et de la Bohême le camp de Schmottseifen; contre la Saxe celui de Löwenberg, et pour la Haute-Silésie, on en peut prendre un à Neustadt ou bien à Oppersdorf ou derrière la Neisse. Toutefois

[1] Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 61. 62. — [3] Vergl. S. 157. 158.

mon sentiment ne serait pas de commencer la guerre par une défensive, mais de pénétrer d'abord en Moravie, l'endroit le plus sensible pour les Autrichiens, parcequ'en longeant la March,[1] on peut pousser des partis dans le voisinage de Vienne.[2] Il est impossible de stipuler définitivement ce qu'il faudra faire, sans savoir le cas précis et les circonstances qui se présentent à la rupture, savoir: avec qui l'on est allié, quels sont nos ennemis, et quel nombre de troupes ils peuvent nous opposer.

Voilà donc deux vices inhérents à la situation de nos États que deux provinces qu'il faut abandonner dès le commencement d'une guerre. C'est faire des pertes, avant que d'entrer en jeu. Voilà des revenus qui n'entrent plus au trésor, pour fournir aux dépenses extraordinaires. Voilà des pépinières de recrues pour l'armée dont vous n'êtes plus en état de tirer des secours. Ces considérations doivent engager ceux qui gouvernent ce pays, à s'appliquer à maintenir une bonne économie, à ménager dans le bon temps, pour avoir de quoi se soutenir dans les calamités. L'on peut cependant prévenir quelques-uns de ces inconvénients: pour les finances, en se faisant payer des quartiers d'avance, et de plus, en Prusse, il faut assembler 20000 hommes des cantons, leur donner la paye de soldats et les annexer au corps de troupes que l'on est obligé de retirer de ce royaume. Cet expédient peut fournir des recrues aux régiments prussiens durant toute la guerre, si elle n'est ni trop cruelle ni trop longue.

Vous devez concevoir, par la situation de nos provinces, combien un militaire nombreux nous est indispensable. Pensez aux forces de l'Autriche, à celles de la Russie, à celles des Français; ajoutez-y les Suédois et, si vous le voulez, les troupes de l'Empire. Ce n'est point que, selon les[3] apparences, toutes ces forces se réuniront contre nous, comme elles l'ont été durant la dernière guerre. Il n'en est[4] pas moins hors de doute que les ennemis qui voudront nous attaquer, feront les derniers efforts, pour se procurer contre nous toute la supériorité qu'ils pourront. Or, il est de la prudence de prévoir les combinaisons possibles et de s'y préparer à temps. Je travaille à présent au projet d'augmenter l'armée.[5] Si je vis encore quelques années, je pourrai en porter le nombre à 166000 hommes. Les arrangements qui sont pris pour la guerre, sont calculés à l'entretien de 210000 hommes; 22 bataillons francs, qui s'y trouvent compris, doivent se lever dans l'Empire et partout où

[1] Vorlage: la Morave. — [2] Vergl. S. 63. — [3] Vorlage: ces. — [4] Vorlage: n'en n'est. — [5] Vergl. S. 146. 156.

l'on peut trouver des soldats. Il faut au moins que la Saxe fournisse 20 000 recrues, pour compléter ce nombre. On peut faire entrer ces Saxons dans les régiments de garnison et en tirer de vieux soldats, pour en compléter les régiments. Mais, pour ne nous point tromper, comptons sur 166 000 hommes. Il faut d'abord en déduire 30 000 pour les garnisons des places fortes; il ne vous reste donc que 136 000 hommes pour mettre en campagne. Les Autrichiens seuls en fourniront autant. Pour résister à un nombre supérieur de l'ennemi et pour avoir de l'avantage sur un nombre égal, il faut que vos troupes valent mieux que celles de vos voisins. Il faut donc les exercer; il faut y veiller tous les jours; il faut encourager l'officier par toute sorte de distinction; et de plus, si le prince n'est pas soldat, s'il ne s'en mêle pas lui-même, s'il ne donne pas en tout l'exemple, s'il ne combat pas à la tête de ses troupes, il faut se préparer avec certitude à voir bouleverser un jour tout cet édifice que nos ancêtres ont élevé avec tant de peines, de soins et de persévérance.

De l'état présent des intérêts et des liaisons des autres cours de l'Europe.[1]

Pour confirmer les principes que je viens d'établir, nous allons passer en revue toutes les grandes puissances de l'Europe, examiner leur fort, leur faible, approfondir leurs véritables intérêts, pour juger des mesures qu'il faut prendre avec elles, et du système qu'il nous convient de suivre.

D'abord se présente la Russie, sortie d'une guerre où elle a fait pencher la balance du côté du parti pour lequel elle s'est successivement déclarée.[2] Cet empire est le plus vaste qui existe aujourd'hui dans le monde. Mais ne jugeons point de la grandeur d'une nation par l'étendue de ses terres; arrêtons-nous plutôt au nombre de ses habitants.[3] La Russie ne contient actuellement que 9 millions d'âmes. Ce nombre doit s'accroître, et cela formera la puissance la plus dangereuse à l'Europe, quand elle sera parvenue à défricher une partie du terrain inculte qu'elle possède. Actuelle-

[1] Vergl. S. 40—47 und P. C., Bd. XXV, 50 und 102—105. — [2] Im Bunde mit Russland entschloss sich Maria Theresia 1756 zur Offensive gegen König Friedrich. Da der Tod der Zarin Elisabeth 1762 zum Sonderfrieden und Bündnis Peters III. mit ihm führte und dessen Nachfolgerin, Katharina II., die Neutralität bewahrte, musste auch Oesterreich 1763 Frieden schliessen. Vergl. P. C., Bd. XXI, 594—596; XXII, 621—623. 628. 629. 631. 632. — [3] Vergl. S. 126. 127.

ment on lui compte 15 millions de roubles de revenus, ce qui peut s'évaluer à peu près à 17 millions de nos écus. Elle soudoie 340 000[1] hommes en temps de paix. Ses frontières inabordables lui inspirent une fierté et une audace que peu de nations peuvent fonder sur d'aussi solides fondements.

Son système actuel n'admet heureusement point de système de conquêtes. Elle veut asservir les rois et donner des royaumes aux despotes qu'elle crée. Je ne suppose point de principes imaginaires de sa conduite; ses actions témoignent en ma faveur. Vous voyez l'ascendant qu'elle a gagné en Suède, combien elle s'est appliquée à captiver le roi de Danemark.[2] Vous savez comment elle a fait élire le roi de Pologne,[3] et les[4] moyens dont elle se sert, pour prescrire des lois à ces Républicains. Mais ce sont nous autres princes d'Europe qui soutenons son arrogance. Nos divisions continuelles avec la maison d'Autriche empêchent qu'une bonne alliance se forme pour s'opposer aux entreprises de cette nation. La Russie profite de nos fautes; elle est sûre d'avoir un parti en Allemagne à sa disposition, bien plus, de se voir recherchée par la Prusse ou par l'Autriche, et forte de notre faiblesse, elle s'arroge un pouvoir et une puissance qu'il sera difficile de diminuer dans la suite.

Quelque grand éclat que ce gouvernement jette de dehors, l'intérieur du palais est agité d'inquiétudes et aussi troublé d'intrigues que toute autre cour de l'Europe. C'est une femme qui craint la majorité de son fils[5] et le parti qu'il pourra former. C'est une âme déchirée des remords qu'excitent ses crimes.[6] Voilà d'un autre côté un favori,[7] un amant dont le parti est opposé à celui du ministre,[8] et ce ministre est sans cesse occupé à se soutenir contre un adversaire aussi dangereux.

Nonobstant ces vices intérieurs, la Russie peut mettre 20 vaisseaux en mer et 100 000 hommes en campagne. Leur force consiste dans leur bonne artillerie. Leur cavalerie est mauvaise. Leur infanterie ne sait pas charger. Mais leurs cosaques sont des ennemis dangereux, parcequ'ils sont incendiaires, pillards et commettent des barbaries qui font frémir la nature.

[1] So. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Unter dem Schutz der russischen Waffen war Stanislaus II. August Poniatowski am 7. September 1764 zum König von Polen gewählt worden (vergl. P. C., Bd. XXIII, 541. 542). — [4] Vorlage: des. — [5] Grossfürst Paul wurde am 1. October 1772 volljährig erklärt. — [6] Anspielung auf die Absetzung Zar Peters III. und seinen gewaltsamen Tod (vergl. S. 221). — [7] Graf Gregor Orlow. — [8] Graf Nikita Panin leitete die auswärtige Politik.

Les Turcs doivent avoir leur place immédiatement après ces premiers. Il est impossible de détailler avec exactitude les revenus de cet empire, parcequ'il y a beaucoup de casuel. Ce qu'on en sait à peu près, se réduit à ce que les troupes sont payées par les provinces où elles sont en quartier, et qu'il revient environ 12 millions d'écus de surplus au Grand-Seigneur. Je ne compte pas les confiscations qu'il fait du bien des bachas et des grand-vizirs qu'il dépose. Il est certain qu'il a un trésor, que ce trésor a été épuisé dans la dernière guerre que cet empire a soutenue contre les Autrichiens et contre les Russes.[1] Cependant, depuis trente années de paix dont la Porte a joui, elle [a] eu le temps d'accumuler de fortes sommes. L'empire turc peut mettre 200 000[2] combattants en campagne. Ses spahis forment le meilleur corps de sa cavalerie; ses janissaires font une troupe brave à la vérité, mais mal disciplinée; son artillerie est lourde, mauvaise et mal servie. La Porte n'a plus de grands généraux comme les Köprili[3] et d'autres, qui combattirent des temps de Soliman et sous d'autres empereurs. Une ignorance stupide abrutit cette nation, et pendant que tous les peuples de l'Europe ont fait des progrès, elle est restée dans son abrutissement. Cette longue paix l'a même amollie, à ce qu'en disent ceux qui ont séjourné à Constantinople. Les Turcs reçoivent volontiers des présents, pour rester en paix; il est difficile à les déterminer à la guerre. J'ai vu tous mes efforts impuissants à les soulever contre les Autrichiens durant nos derniers troubles.[4] Quelquefois la fougue des janissaires contraint le Grand-Seigneur à rompre avec ses[5] voisins; tout cela dépend d'un caprice, d'une émeute et souvent d'une bagatelle. Toutefois le Grand-Seigneur ne peut pas déclarer la guerre, à moins d'avoir obtenu un fetva du Mufti; ce fetva est une espèce de sanction qui déclare l'entreprise légitime.

Il paraît qu'à présent les Turcs ont le dessein de se mêler des troubles de la Pologne.[6] S'ils en viennent à une bataille avec les

[1] 1736—1739. — [2] So. — [3] Vorlage: Couprouilli. Gemeint sind Mohammed und seine beiden Söhne Achmed und Mustapha Köprili, die unter Sultan Mohammed IV. und Soliman III. als Grossveziere sich auszeichneten. — [4] Trotz aller Bemühungen gelang dem König nur der Abschluss eines Freundschafts- und Handelsvertrages am 2. April 1760. Vergl. P. C., Bd. XII, 515; XIII, 619; XIV, 560; XV, 495; XVI, 445; XVII, 479; XVIII, 774; XIX, 642. 643; XX, 678; XXI, 598. 599; XXII, 637. — [5] Vorlage: ces. — [6] Der Aufenthalt der russischen Truppen in Polen hatte zu Verletzungen der türkischen Grenze geführt. Die Pforte drängte daher auf Räumung Podoliens, die der russische Hof nur mit Vorbehalt zugestehen wollte. Mit der Verhaftung des russischen Gesandten Obreskow am 6. October 1768 kam es zum offenen Bruch. Vergl. P. C., Bd. XXVII, S. 604—606.

Russes, ils ne tarderont pas à se repentir de leur inaction et peu de soin qu'ils ont pris de leur militaire. Ils ne peuvent s'attendre à des succès qu'en temps qu'ils agiront de concert avec un allié puissant.

La Pologne ne peut à peine se compter entre les puissances de l'Europe. La population qui manque dans ce royaume, parceque les propriétaires des terres traitent leurs sujets en esclaves, est un des vices de cette République. Il en est tant d'autres qui concourent à son état d'avilissement, comme la mauvaise administration des finances, un corps de 13000 hommes, entretenu pour tenir lieu d'armée. Enfin, tous les vices de l'ancien gouvernement féodal s'y sont conservés jusques à nos jours: des élections de leurs rois, suivies de guerres civiles, des diètes tumultueuses, dont aucune ne subsiste; point de législation, point de justice. C'est le règne de l'anarchie. Il y a longtemps que la Pologne serait subjuguée, si la jalousie de ses voisins, armés contre l'ambition des princes qui voudrai[en]t la soumettre, ne les eût retenus dans les bornes de la modération. La Pologne, déchirée par des factions, est toujours faible; tant que durera son gouvernement d'aujourd'hui, elle sera peu redoutable à ses ennemis autant qu'à charge à ses alliés. La noblesse est fière autant qu'arrogante dans la prospérité, lâche dans l'infortune, avide de corruptions, aussi incapable de prendre des partis vigoureux que de les soutenir. En un mot, c'est, selon moi, la dernière nation de l'Europe.

La puissance autrichienne dont nous allons parler, mérite une attention plus particulière. Cette maison des Césars était allée en s'affaiblissant depuis le temps de Charles-Quint;[1] sous l'empire de Charles VI elle se releva; mais après la mort de cet Empereur et l'extinction des mâles de cette postérité, l'Europe crut qu'elle était perdue. Une femme[2] la releva et la soutint avec fermeté; elle devint l'idole d'une nation naguère séditieuse[3] qu'elle fit combattre pour ses intérêts. Cette femme règne encore. Si elle n'a pas remplacé les provinces qu'elle a perdues,[4] par d'autres qu'elle a conquises, elle a trouvé des trésors en mettant de l'ordre dans ses finances, et ses revenus montent aussi haut que ceux de l'empereur Charles VI du temps même qu'il possédait Naples.[5] On compte ses revenus à 26 millions par année. Actuellement elle entretient 140000 hommes; elle peut augmenter ce nombre à 200000, si

[1] Die Vorlage wiederholt noch einmal die Worte: en s'affaiblissant. — [2] Maria Theresia. — [3] Ungarn. — [4] Vergl. S. 3. — [5] Im Frieden zu Wien (1738) musste Karl VI. auf das Königreich Neapel verzichten.

l'occasion et la conjoncture le demande[nt]. Sa puissance serait plus redoutable encore, si elle n'était [pas] obligée de décompter par année 8 millions d'écus, pour payer le dividende, et un fonds pour amortir les dettes qu'elle a contractées durant la dernière guerre. Elle a eu l'art de trouver et de choisir d'habiles ministres; son Conseil est supérieur, par la sagesse et par une conduite systématique, à ceux de tous les autres rois. Elle fait tout par elle-même. Son fils[1] se laisse par elle instruire dans les affaires et suit ses impulsions. Le prince Kaunitz et Hatzfeldt sont ses meilleurs ministres. Les généraux qui ont le plus de célébrité, sont Lacy et Laudon; si elle venait à les perdre, il lui serait difficile d'en choisir de pareils parmi le grand nombre qui lui reste. Cependant, jusqu'à présent, la cavalerie autrichienne est mauvaise; son infanterie vaut mieux, surtout pour les postes, et son corps d'artillerie est aussi bon qu'il peut être.

Mettez-vous bien dans l'esprit qu'il n'y a aucun grand prince qui n'ait[2] pas dans la tête l'idée d'étendre sa domination. L'Impératrice-Reine sans doute a son coin d'ambition comme les autres. La politique veut que ces desseins soient couverts de voiles impénétrables, et que l'on en diffère l'exécution, faute de moyens pour [le] faire avec avantage. Il ne faut donc attribuer le système pacifique que la cour de Vienne affiche, qu'aux 180 millions d'écus qu'elle doit et qui l'obligerai[en]t de faire banqueroute, si une guerre survenait, avant qu'elle en eût acquitté une partie considérable.

Je devrais sans doute m'étendre sur le sujet de l'empereur Joseph. Je ne l'ai point vu, et il faut se défier des bruits publics qui courent des jeunes princes. On peut cependant assurer avec certitude qu'il marque de préférence un grand penchant pour l'économie et pour l'ordre des affaires: c'est ce que témoignent ses actions. D'autres veulent savoir qu'il a l'esprit rempli de projets d'agrandissement, qu'il médite la conquête de la Bavière à l'extinction de la maison électorale;[3] d'autres prétendent qu'il se flatte de s'emparer de la république de Venise par droit de bienséance. Ces projets me paraissent trop vagues pour que l'on puisse compter là-dessus. Il faut attendre après qu'il aura succédé à l'Impératrice, sa mère, pour juger par ses actions de son caractère et des desseins dont il est capable.

Vous parlerai-je du Saint-Empire romain, qui n'est ni

[1] Joseph II., seit dem Tode Franz' I. (1765) Römischer Kaiser und Mitregent. — [2] Vorlage: est. — [3] Vergl. P. C., Bd. XXIV, 416. 420; XXV, 383. 387. 392; XXVII, 573. 585.

romain ni saint, de ce chaos de petits États, trop faibles pour agir par eux-mêmes et toujours englobés dans la masse de quelque grande alliance? Là se présentent les Électeurs ecclésiastiques dévoués à la cour de Vienne, dont ils sont les créatures; là c'est l'électeur de Bavière[1] assujetti par son voisinage à la cour impériale. Ici c'est l'électeur de Saxe,[2] rejeton de rois dont il n'a conservé que la fierté, situé entre la Prusse et l'Autriche, prévoyant à chaque guerre, quelque allié qu'il choisisse, la ruine de son pays. Il a 4 300 000 [écus] de revenus et 40 millions de dettes. Il peut entretenir un corps de 30 000 hommes de mauvaises troupes, dont le sort a été, depuis la bataille de Mühlberg,[3] d'être battues dans toutes les occasions. Cette maison conserve toujours l'espérance de remonter sur le trône de Pologne, idée qui peut se réaliser, mais au plus grand préjudice de la Saxe.

D'un autre côté se présente l'électorat de Hanovre qui, faible par lui-même, joue toutefois un rôle en Allemagne, parceque cet Électeur est roi d'Angleterre. L'électorat rapporte 3 600 000 écus. On a vu les troupes de Hanovre former un corps de 24 000 hommes; à présent ils n'en entretiennent que 13, et le roi d'Angleterre ne considère cet électorat qu'avec indifférence, comme une province dépendante de la Grande-Bretagne.

Si nous poussons plus avant, nous trouvons l'Électeur palatin, plus dépendant de la France que de l'Empire. Son revenu monte environ à 3 millions d'écus. Il a deux forteresses: Manheim, sa capitale, et Düsseldorf. Il a une milice de 12 000 hommes, à peine suffisante pour défendre ces deux places.

Viennent ensuite les ducs de Brunswick, de Württemberg, de Gotha, le landgrave de Hesse, les évêques de Bamberg et de Würzbourg, princes qui peuvent fournir quelques troupes pour des subsides, et qui, au demeurant, influent peu dans les grandes affaires. La France, la maison impériale, l'Angleterre et nous autres décidons du parti que ces princes prennent. Ils sont comme les Suisses: ils se vendent au plus offrant et, souvent par crainte, ils prennent des partis contraires à leurs intérêts.

Les deux grandes puissances de ce corps si mal composé, ce sont la maison d'Autriche et celle de Brandebourg. Leur équilibre maintient les privilèges, les possessions et la liberté de cette république de princes, qui a risqué plus d'une fois dans les temps passés d'être opprimée par les Empereurs. Depuis la paix de Westphalie, le pouvoir impérial, restreint à de justes bornes et contenu par la

[1] Maximilian III. Joseph. — [2] Friedrich August. — [3] 24. April 1547.

rivalité de la Prusse, ne se déborde plus comme autrefois. Même dans cette dernière guerre, l'Empereur n'a pas osé risquer de me mettre avec le roi d'Angleterre et les princes de notre parti au ban de l'Empire, quoiqu'il en eût bonne envie.[1]

En passant le Rhin nous trouvons la France, tantôt redoutable, tantôt faible, selon qu'elle a été bien ou mal gouvernée. Louis XV retire de ce royaume 100 millions d'écus, dont il en faut décompter 40 millions, pour payer les immenses dettes dont le gouvernement est chargé. L'affreuse dépense et le brigandage des ministres, des financiers et des intendants a, depuis le ministère du cardinal de Fleury, bouleversé tout l'ordre de la recette et de la dépense. Quatre ministres ou plutôt quatre rois se partagent le gouvernement de ce royaume: celui des finances, celui de la guerre, celui de la marine et celui des affaires étrangères, et chacun y fait ce qu'il veut.[2] Ils ont une chambre de comptes, et depuis 25 ans, il n'y a point eu de compte rendu ni revu: c'est encourager le brigandage en lui procurant pleine sécurité. Les dettes de l'État sont si monstrueuses qu'à la première guerre le Roi sera obligé de déclarer la banqueroute, qu'il fait déjà en partie. Dans cette année 1768, à peine le Roi a-t il 100[ccc] hommes, y compris la milice, dans son royaume. La marine n'est pas rétablie; au lieu de 80 vaisseaux de ligne que la France devrait avoir dans ses ports, on lui en compte au plus 50. Le comte de Choiseul, sans en avoir le nom, fait les fonctions de premier-ministre; c'est un homme d'un esprit inquiet et léger. Je crois que le défunt Pape[3] qui était infaillible, ne se trompait pas, quand il le définissait en disant qu ec'était un fou qui avait bien de l'esprit.[4] Le pacte de famille[5] est de tous ses projets, depuis qu'il est ministre. celui qui lui fait le plus d'honneur. Reste à savoir comme il se tirera de sa conquête de la Corse.[6] Il n'y a actuellement en France ni grands généraux de terre ni de grands marins. La légèreté, l'inapplication et une inconstance inhérente à cette nation l'empêchera de briller par les armes, jusqu'au temps qu'il s'élève quelque esprit supérieur et capable de les rendre victorieux en dépit de leurs défauts.

La politique de la France n'est point d'accélérer la guerre dans ce moment ici, parceque c'est pousser ou précipiter sa banqueroute, et par une inconséquence frappante elle entreprend l'expédition de

[1] Vergl. unten S. 228. — [2] Vergl. S. 37. 38. — [3] Papst Benedict XIV. — [4] Vergl. P. C., Bd. XXV, 175. — [5] Der am 15. August 1761 zwischen Frankreich, Spanien, Neapel und Parma geschlossene bourbonische Familienpact, der seine Spitze gegen England richtete. — [6] Vergl. S. 190.

Corse. C'est son argent qui soulève les Turcs contre les Russes.[1] Elle brouille le Portugal avec l'Angleterre,[2] pour faire perdre à cette dernière puissance le commerce lucratif qu'elle avait établi avec les Portugais, et il faut s'attendre, quoique mons[ieur] de Choiseul doive désirer la paix, qu'il attisera les premières étincelles qui donneront lieu à une nouvelle guerre.

Le pacte de famille et les liaisons intimes de la France avec l'Espagne m'entraînent à vous parler des successeurs de Charles-Quint, bien dégénérés de leur gloire et de leur puissance. L'Espagne m'est moins connue que la France, parceque ce royaume influe moins sur notre politique que les autres. On donne à l'Espagne 24 millions de revenus; je ne saurais garantir cette somme. La dépense qu'elle fait, n'y répond pas. On lui compte 55 000 hommes tout au plus de troupes de terre et trente vaisseaux à mettre en mer. Il paraît que le maître du Potosi et du Mexique devrait être plus puissant, et qu'il y a quelque vice dans l'administration des finances. Le sieur d'Aranda, qui gouverne à présent cette monarchie, a trouvé une ressource nouvelle pour augmenter les revenus de son maître, qui est de séculariser les riches abbayes, les gras[3] couvents et les institutions que le fanatisme et la superstition ont fondées.[4] Il est impossible de vous marquer quel en peut être le produit, parceque de raison je me suis plus appliqué à ce qui regarde ma propre administration, qu'à ce qui me touche d'aussi loin que l'Espagne, avec laquelle nous ne pouvons être en relation que relativement à nos exportations de toile. Il [ne] faut considérer l'Espagne, dans le moment présent, qu'en qualité d'une puissance absolument dépendante de la France. Elle peut avoir beaucoup d'influences sur ce qui regarde l'Italie, mais peu ou point pour notre Allemagne, à moins que le Conseil de Vienne, supérieur en ses vues et dans ses négociations, ne l'engageât à faire des avances d'argent considérables à la maison impériale.

Je ne dirai que deux mots en passant sur le Portugal. Je serais bien embarrassé de vous donner de justes notions de ce royaume, parceque des relations contradictoires m'empêchent d'en porter un jugement solide. Il est sûr que le possesseur du Brésil et du Portugal emprunta des sommes considérables des Anglais, lorsque le tremblement de terre renversa Lisbonne et quelques autres villes de ce royaume;[5] il est sûr qu'il eut recours aux Anglais

[1] Vergl. S. 198. — [2] Vergl. P. C., Bd. XXVI, 384. 395; XXVII, 578. 593. — [3] Vorlage: gros. — [4] Vergl. S. 220 Anm. 6. — [5] Am 1. November 1755.

dans la guerre que l'Espagne lui fit en dernier lieu.[1] Il n'entretient que 24000 hommes qui encore sont mal payés; il n'a pas au delà de 10 vaisseaux de guerre à sa disposition. De là je dois conclure que le Brésil et le Portugal ensemble ne rapportent pas de grands revenus, et que les calculs qu'on en a tirés dans les pays étrangers, ont été de beaucoup exagérés. Le roi de Portugal reçoit beaucoup de diamants bruts du Brésil; mais quel temps faut-il pour les vendre? et combien ne faut-il pas en retarder la vente pour n'en pas faire tomber les prix? D'ailleurs, le Portugal a si peu d'influence en Europe que je ne dois pas m'appesantir sur son sujet. Il peut fournir l'occasion d'une guerre avec l'Angleterre: voilà tout ce qui nous importe d'en savoir.

Pour l'Angleterre, elle nous touche de plus près, parcequ'il ne se fera rien en Europe dont elle ne soit directement ou indirectement mêlée. Le revenu dont cette puissance peut disposer en temps de paix, ne passe guère 18 millions. Le reste des taxes est employé au payement de son dividende; jusqu'à présent, depuis la dernière guerre, il n'y a point de fonds d'amortissement établi, parceque le courant de la dépense a même surpassé le revenu. Aucune puissance de l'Europe jamais n'a fait autant valoir le crédit idéal que l'Angleterre. Elle a été assez habile pour attirer à elle l'argent de tous les autres États. Les Suisses, les Hollandais, les Allemands et les Français mêmes y ont placé leurs capitaux; mais comme il y a un terme à tout, et que les prodigieuses sommes qu'elle doit, surpassent la valeur de tout cet empire, elle se trouve sur le point d'une faillite. Les ministres qui le gouvernent à présent, sont embarrassés du choix des impôts qu'ils sont obligés de mettre sur les peuples, pour fournir au courant de la dépense. Ils ont cependant une ressource qu'ils se réservent pour la dernière nécessité, qui est d'imposer une taxe proportionnelle sur les terres qui se sont cotisées arbitrairement du temps du roi Guillaume III. Cela peut leur procurer un revenu annuel de 8 millions d'écus, suffisant pour contracter encore 160 millions de dettes, somme suffisante pour soutenir encore quelque campagne, malgré les vols, les déprédations et le brigandage toléré dans ce pays en tout ce qui s'appelle dépense de guerre. L'Angleterre entretient 200 vaisseaux de ligne; elle paye, tant dans ses trois royaumes que dans ses possessions d'Asie et d'Afrique, 80000 hommes de troupes de

[1] Im Jahre 1762, um Portugal zum Anschluss an den bourbonischen Familienpact zu zwingen (vergl. S. 202 und P. C., Bd. XXI, 587. 591; XXII, 624).

terre ferme. Elle s'est vue, dans la dernière guerre, la souveraine des mers. Ses troupes de terre nationales et subsidiaires ont prospéré dans toutes les contrées où elle les a employées.

Mais tous ces avantages ont été anéantis par une paix précipitée. Un Bute, précepteur du roi d'Angleterre régnant, un homme jusqu'alors inconnu de toute l'Europe, est devenu le ministre de son pupille. L'illusion lui fit croire qu'il deviendrait l'idole de la nation en précipitant la paix; il la fit en sacrifiant tous les alliés de l'Angleterre, surtout en usant envers moi des procédés infâmes, dont vous trouverez des traces dans mes mémoires.[1] Cet homme perdit tous les avantages que les Anglais avaient gagnés par leur valeur. Il s'éleva contre lui des factions qui subsistent encore, et dont les divisions perdent toute la considération dont l'Angleterre devrait jouir vis-à-vis des puissances étrangères. Les Français, qui se sont aperçus de ce vice du gouvernement, ont entrepris l'expédition de Corse[2] par la seule raison qu'ils ne comptaient pour rien le gouvernement actuel. A cela se joint l'esprit de sédition qui règne dans les colonies de Boston, de la Nouvelle-York et dans celles de Pensylvanie,[3] d'où l'on peut conclure qu'un gouvernement, tellement occupé chez lui, et des ministres, sans cesse attentifs à se maintenir en place, ne seront pas entreprenants. Reste à savoir si le Roi sera le maître du nouveau Parlement qui s'assemble,[4] ou s'il ne le sera pas. Pour épuiser cette matière, il faut remonter à sa source et vous dire que c'est la princesse de Galles,[5] la mère du Roi, qui est la première cause de tant de troubles. C'est elle qui soutient ce Bute qui, des eaux de Barèges, gouverne la Grande-Bretagne;[6] c'est elle qui, après la mort de Bute, placerait le premier de ses amants à la tête des affaires pour gouverner par lui.

[1] In den von Frankreich und England gezeichneten Präliminarien von Fontainebleau (3. November 1762), denen am 10. Februar 1763 der Friedensschluss zu Paris folgte, wurden die preussischen Besitzungen am Rhein nicht mit einbegriffen. Vergl. P. C., Bd. XXII, 613. 614, und Œuvres, Bd. 5, S. 213 und 220 ff. — [2] Vergl. S. 190. — [3] Die starke Besteuerung der amerikanischen Colonieen nach dem Kriege führte zu starken Differenzen mit dem Mutterland. Die Colonieen erzwangen 1766 die Aufhebung der ein Jahr zuvor eingeführten Stempelsteuer. In Boston kam es 1768 zu Unruhen, doch erst 1773 brach der offene Conflict aus. Vergl. P. C., Bd. XXV, 385; XXVI, 383; XXVII, 576. — [4] Am 8. November 1768 trat das Parlament zusammen. — [5] Prinzessin Augusta von Wales, die Wittwe des 1751 gestorbenen Prinzen Friedrich Ludwig von Wales. — [6] Um sich vor dem Hass des Volkes zu retten, hatte Bute im Sommer 1768 England verlassen und sich zum Kurgebrauch nach Barèges in Frankreich begeben. Vergl. P. C., Bd. XXVII, 266.

Ainsi, que Bute meure ou qu'un autre lui succède, ce sera la même chose, parceque cette Princesse, douée de peu de génie, conservera jusqu'à sa mort ce même esprit d'intrigue.

Quel est donc le système de l'Angleterre? Aucun. Elle en prendra un, lorsque la nation forcera le ministère à rompre avec les puissances du Sud,[1] qui ne tarderont pas à lui en fournir une bonne occasion. Il ne faut pourtant pas croire avec légèreté que l'Angleterre est sur son déclin. Si la guerre a lieu, il y aura quantité de ministres renvoyés, jusqu'à ce qu'il se présente un homme de génie, capable de conduire supérieurement les affaires. L'Angleterre ne manque point de bons officiers de marine, qui suivent moins les ordres du ministère que l'impulsion de leur génie, et qui sont capables d'exécuter de grandes choses. Et si j'en dois juger sur les notions que je me suis procurées, il est plus apparent que la France touche à une banqueroute générale que l'Angleterre. C'est un évènement nouveau auquel il faut s'attendre à la première occasion, que de voir une puissance obligée par une banqueroute à faire la paix avec ses ennemis. Je ne dois pas oublier de vous dire que le principe des Torys, qui gouverne[nt] à présent l'Angleterre, est de ne penser qu'aux avantages du commerce de la nation, d'éviter toute guerre de terre ferme ainsi que toute alliance avec les puissances du Continent. Quelque faux, quelque absurde que soit ce principe, il est bon de le connaître, pour ne point prendre de fausses mesures avec cette puissance, tant que les Torys ont le gouvernement en main.

J'ai peu de choses à vous dire de la Hollande, qui du temps passé jouait un si grand rôle. Elle est tombée, parcequ'elle a négligé sa marine et son militaire; encore plus, parceque, chez les particuliers, cet amour de la patrie qui constituait le caractère d'un vrai Hollandais, s'est éteint, que les négociants excessivement enrichis préfèrent leur avantage particulier à l'avantage public, et que, dans un État républicain, les délibérations sont lentes, et que les résolutions se prennent presque toujours, quand il n'est plus temps de les exécuter. La République entretient actuellement 24000 hommes; elle n'a que 12 vaisseaux pour mettre en mer. Ses ressources sont immenses, mais elle manque de la première chose et de la plus nécessaire dans l'Europe: de la considération. La dernière guerre que les Républicains ont faite,[2] a décrédité leur militaire et, durant les derniers troubles de l'Allemagne, les Fran-

[1] Spanien und Frankreich. — [2] Für Hollands Theilnahme am österreichischen Erbfolgekrieg vergl. S. 81.

çais les ont asservis d'une façon humiliante. La réputation perdue ne se regagne pas si vite; il faut que la postérité répare, par une conduite ferme et par les plus grands efforts, les fautes passées.

Il me reste à vous parler succinctement de la Suède, du Danemark, du roi de Sardaigne et du roi de Naples.

Depuis la Diète de 1755, le gouvernement suédois est devenu entièrement républicain.[1] Le Roi y figure à peu près comme un premier sénateur sans crédit; le Sénat, sans le consulter, marque de son sceau des édits et d'autres pièces, et il arrive souvent que le Roi trouve son seing dans des pièces publiques qu'il est bien sûr de n'y avoir pas apposé. La dernière guerre et les déprédations des Sénateurs ont achevé d'épuiser d'espèces un pays d'ailleurs pauvre et qui paye la balance du commerce à tous ceux qui trafiquent avec lui. Le revenu de ce royaume monte à 3 millions d'écus; encore ne se perçoivent-ils qu'en billets de banque. Ils entretiennent 40 000 hommes, tant troupes nationales qu'étrangères, dont il faut compter 30 000 paysans attachés à leurs *boställen*, arrangement vicieux qui leur donne de mauvais laboureurs et de mauvais soldats. Ils ont 20 vaisseaux, tant de frégates que de ligne, mal entretenus et mal équipés. Pendant la dernière Diète de 1766, le Sénat a été assez malhabile pour décréditer lui-même la banque de Stockholm,[2] d'où il est venu que l'argent comptant est devenu aussi rare dans cette capitale que les lettres de change. Deux factions partagent le royaume; une partie du Sénat est pour la France, l'autre pour la Russie; il n'y a que le parti de la Suède pour lequel personne ne se déclare; la faction russe est à présent la dominante.

Le royaume, dans l'extrême affaiblissement où il se trouve, est dans une impuissance morale de se mêler des intérêts qui agitent l'Europe. Ce ne serait qu'en prodiguant de grosses sommes que quelque puissance prodigue pourrait lui fournir, que la Suède pourrait mettre des troupes en campagne; encore le nombre ne passerait pas 18 000 hommes. Elle manque de bons ministres comme d'habiles généraux et d'amiraux expérimentés.

[1] Für den stürmischen Reichstag von 1755/56, der nach dem misslungenen Staatsstreich der „Hofpartei" die Macht der Krone noch mehr einschränkte, vergl. P. C., Bd. XI, 486; XII, 514. 515; XIII, 618. — [2] Der Reichstag von 1765/66 hatte die schon seit Jahren bestehende Misswirthschaft der Finanzverwaltung schonungslos aufgedeckt; besonders scharf war sein Vorgehen gegen die schwer belastete Bankverwaltung. Vergl. P. C., Bd. XXIV, 168. 430.

On compte au roi de Danemark 3 600 000 de revenus. Il a des dettes et peu de ressources pour ses finances. Il entretient actuellement 24 000 hommes de troupes étrangères et une milice de 30 000 hommes, répandue dans ses États, mais qu'il ne saurait rassembler longtemps, faute des fonds pour les payer. Vous voudriez peut-être savoir quel est le système politique de ce gouvernement? Je serais bien embarrassé de vous le dire. Je crois qu'ils n'en ont aucun, qu'ils sont pacifiques par impuissance, qu'ils se flattent de l'acquisition du duché de Holstein-Gottorp[1] (que je [ne] voudrais cependant pas leur garantir), et qu'ils prendront des subsides de qui leur en donnera pour ne rien faire. Ils ont une bonne flotte de 30 vaisseaux, bien entretenue. C'est la partie de leur gouvernement qui est le mieux administrée.

Nous voici enfin en Italie. Le prince temporel le plus puissant dans ces beaux climats est sans contredit le roi de Sardaigne. Il est le maître des Alpes; il en peut rendre le passage si difficile aux Français qu'ils ne pourront point se soutenir en Italie, à moins que ce Prince ne soit leur allié. Les pays du roi de Sardaigne sont plus ouverts du côté du Milanais, et il me paraît qu'il a plus lieu d'appréhender la maison d'Autriche que celle de Bourbon. Ses revenus montent à 6 millions d'écus; il entretient 30 000 hommes à présent; il peut en payer 40 000 en temps de guerre. Ses forteresses constituent sa principale dépense; c'est lui qui a fortifié les Alpes. D'excellents ingénieurs qu'il a à son service, ont inventé une méthode nouvelle qui, selon mes connaissances, peut rendre imprenables les places qui se trouvent dans des rochers. L'alliance de l'Impératrice-Reine et des rois de France et d'Espagne met la politique du roi de Sardaigne hors d'activité; pour qu'il se fasse valoir, il faut que ces puissances soient brouillées, pour qu'il puisse choisir celui des partis avec lequel il croit trouver le plus d'avantages.

Je considère le royaume de Naples proprement comme une province dépendante de l'Espagne. Les Deux-Siciles ne rapportent que 4 millions. Le roi de Naples ne peut guère entretenir au delà de 16 000 à 18 000 hommes, et quelque guerre qui se fasse en Italie, pour qu'il s'y soutienne, il faut que le roi d'Espagne lui envoie une flotte et des troupes.

Don Philippe,[2] le dernier des princes apanagés de la famille d'Espagne, possède le Parmesan et le Plaisantin, pays d'un

[1] Vergl. S. 45 und 192. — [2] Vielmehr Herzog Ferdinand I.; sein Vater, Philipp, war bereits 1765 gestorben.

si mince produit qu'il retire des pensions de l'Espagne et de la France, pour entretenir sa maison avec dignité.

De notre système.

Après avoir parcouru ce tableau général de l'Europe et nous être fait une idée des gouvernements actuels de ces États, il faut maintenant rassembler tous ces objets épars et les ramener aux vues que notre politique doit se proposer.

Je vois d'abord quatre grandes puissances qui l'emportent sur les autres, et qui jouent le premier rôle sur le théâtre des vicissitudes que nous appelons le monde: c'est la France, l'Angleterre, la cour impériale et l'impératrice de Russie. Nous voyons, d'un côté, les Bourbons, unis par leur pacte de famille, alliés à l'Impératrice-Reine; d'un autre, l'Angleterre isolée et menacée d'une guerre de la part de ces puissances liguées. Nous voyons ensuite dans le Nord la Russie, alliée avec la Prusse, la Suède, le Danemark et la Pologne. Les autres rois et princes figurent à peu près comme les dieux secondaires chez les païens.

A présent le but de la politique française est de miner l'Angleterre, de saper son commerce et de se préparer, conjointement avec l'Espagne, à lui susciter le plus d'embarras qu'il sera possible, pour lui faire ensuite avec supériorité une guerre vive par terre en Amérique et par mer, où l'occasion s'en présentera. La maison d'Autriche se propose d'acquitter ses dettes, pour se trouver par la suite des temps en état de nous dépouiller de la Silésie. La Russie s'est mêlée de troubler la Pologne, plus par vanité que par ambition.

Après la dernière guerre, toute sorte de raisons me déterminèrent à conclure une alliance avec cette puissance.[1] Premièrement, parceque ce fut la première qui, se détachant de nos ennemis, conclut avec nous une paix particulière;[2] en second lieu, parceque l'Impératrice ne rompit point cette paix à son avènement au trône;[3] en troisième lieu, parceque nous avions besoin d'une paix stable pour réparer les malheurs de la dernière guerre, et que rien n'y pouvait contribuer davantage que notre alliance avec la Russie. Il faut convenir qu'il y a quelques objections à faire contre cette alliance: nous avons été obligés de nous prêter aux mesures que

[1] Die Defensivallianz mit Russland wurde am 11. April 1764 abgeschlossen (vergl. P. C., Bd. XXIII, 545. 546). — [2] Am 5. Mai 1762 (vergl. S. 196 Anm. 2). — [3] Am 9. Juli 1762.

l'Impératrice avait prises pour l'élection d'un roi de Pologne;[1] nous avons été obligés de fermer les yeux sur les troubles qu'elle a excités en Pologne, pour protéger les Dissidents, augmenter les droits du Roi, surtout pour intervenir par sa garantie, afin de rendre inébranlables les changements dans la forme de gouvernement qu'elle avait introduite dans ce royaume.[2] Il faut convenir que nous avons été obligés de nous prêter à des arrangements que nous ne pouvions pas tout-à-fait approuver, et qui n'étaient pas entièrement conformes à nos intérêts; mais qu'on réfléchisse que la Russie serait parvenue également à ses fins en se liguant avec la maison d'Autriche, et que, sans toutes ces complaisances, nous n'aurions pu conclure avec elle notre traité. Il faut se rappeler de plus que, le moment que la paix de Hubertusburg se conclut, nous ne pouvions choisir d'autre allié que la Russie, que les Anglais ne nous avaient non seulement abandonnés, mais trahis,[3] que les Français nous avaient marqué trop d'animosité, et de plus, qu'ils étaient alliés avec les Autrichiens, nos ennemis irréconciliables. Notre position actuelle nous mettait donc dans la nécessité de nous lier avec cette puissance préférablement aux autres. En politique il ne faut point avoir de prédilection pour un peuple et d'aversion pour un autre. Il faut suivre aveuglément l'intérêt de l'État et s'unir avec la puissance dont, dans le moment, les intérêts s'accommodent le mieux avec ceux de la Prusse.

Si je [suis] sur le point de convenir d'un traité de commerce avec la France,[4] c'est uniquement pour donner une nouvelle impulsion à notre commerce languissant, pour étendre nos exportations et pour attirer de l'argent étranger dans le pays qui manque d'espèces. Il faut regarder ce traité comme un avantage passager dont il faut user, tant qu'il dure.

Nos intérêts permanents exigent que nous continuions nos liaisons avec l'impératrice de Russie, que nous les resserrions même. L'occasion de la rupture des Turcs nous est favorable. J'espère, comme les Russes ont besoin de moi, de prolonger la durée de notre alliance de 10 ans et de les engager à nous garantir la suc-

[1] Für die Erhebung des russischen Candidaten Stanislaus August Poniatowski auf den polnischen Thron vergl. P. C., Bd. XXIII, 536—542. 545—547. — [2] Katharina II. betrieb die Herstellung der confessionellen Parität in Polen. Es kam zu einer Reform der polnischen Verfassung. Der Reichstag von 1767/68 setzte die neuen Grundgesetze fest, für welche Russland in einem Vertrage vom 24. Februar 1768 die Garantie übernahm. Vergl. P. C., Bd. XXIII, 542; XXIV, 423. 428; XXV, 394. 398; XXVI, 391. 393. 394. 398; XXVII, 589. 591. 592. — [3] Vergl. S. 205. — [4] Vergl. S. 125.

cession de Baireuth et d'Ansbach.[1] Ce sont des provinces qui doivent nous retomber par droit de succession,[2] que les Autrichiens nous envient,[3] et dont nous obtiendrons la possession ou bien un dédommagement plus à notre portée et qui arrondisse le corps de l'État.

La politique la plus sage est d'attendre l'occasion, de voir alors dans quelles conjonctures on se trouve, et d'en profiter selon qu'elles nous semblent favoriser. Ceux qui prétendent amener les évènements, s'y trompent presque toujours et voient leurs desseins échouer.[4] Que n'a pas tenté la politique, pour régler d'avance la succession d'Espagne, et comment l'évènement n'a-t-il pas fait tourner à rebours les projets que les ministres avaient formés![5] Si[6] vous voulez des exemples plus frappants, rappelez-vous les projets que tant de puissances conçurent contre nous, cette dernière guerre, et voyez ce qui en est résulté! Le plus sûr est de saisir l'évènement et d'en profiter, quand il arrive.

La plus grande erreur dans laquelle on puisse être, est de croire que des rois ou des ministres s'intéressent à notre sort. Ces gens n'aiment qu'eux-mêmes; leur intérêt est leur dieu. Leur style devient insinuant et flatteur à proportion qu'ils ont besoin de vous. Ils vous jureront avec une fausseté infâme que vos intérêts leur sont aussi chers que les leurs; mais ne les croyez pas et bouchez vos oreilles aux chants de ces sirènes.

L'on sait à peu près à quoi s'attendre des grandes puissances avec lesquelles on peut avoir à traiter. Les Anglais vous payeront des subsides et vous considéreront comme un manœuvre mercenaire que l'on met dehors, du moment qu'on n'a plus besoin de son ouvrage. Les Français donnent difficilement des subsides ou les rendent faibles, parcequ'ils sont obérés eux-mêmes. Pour vous faire entrer dans leurs vues, ils vous offriront la possession de la lune, pourvu que vous vous donniez la peine de la conquérir. Les Autrichiens sont lents dans leurs délibérations et regardent leurs alliés plutôt comme leurs sujets qu'en puissances indépendantes qui s'unissent à eux pour des avantages communs. Les Russes exigent plus de leurs alliés qu'ils n'ont intention de faire pour eux.

[1] Für den Antrag der Verlängerung der Allianz unter den obigen Bedingungen, den der König Anfang November 1768 in Petersburg stellte, vergl. P. C., Bd. XXVII, 420. 421. 597. — [2] Vergl. S. 60 und 214. — [3] Bereits bei den Verhandlungen in Hubertusburg hatten die Oesterreicher versucht, die künftige Wiedervereinigung der Markgrafenthümer mit der Krone Preussen zu verhindern (vergl. P. C., Bd. XXII, 438. 439). — [4] Vergl. S. 57—59. — [5] Vergl. S. 58. — [6] Vorlage: que si.

Telles sont les grandes puissances de l'Europe. Il faut de l'habileté, de la souplesse, de l'intrigue et de la dépense, pour en tirer parti et les obliger de concourir, sans qu'ils remarquent, au but où l'on tend. On peut engager facilement les Français dans une guerre en flattant leur vanité, en leur représentant qu'il serait contre leur dignité qu'ils ne se mêlassent pas de tout ce qui se passe en Europe. C'est un grand embarras pour leurs alliés que leurs mauvaises mesures en temps de guerre; après avoir débuté par quelque coup d'éclat, vous les voyez battus et chassés, pour peu que la guerre dure. C'est ce qui leur est arrivé si souvent en Italie, en Allemagne après Höchstädt, [1] en Flandre après l'affaire de Ramillies, [2] dans la guerre de 1740 en Bohême [3] et en Bavière; dans nos derniers troubles, comment n'ont-ils point été traités! Leurs alliés ne sauraient compter sur leur assistance; tant un caractère d'inconséquence et de légèreté domine dans toutes leurs actions.

La première attention d'un prince doit être de se soutenir, la seconde celle de son agrandissement. Ce système demande de la souplesse et qu'on se prête à tout pour l'exécuter. Tantôt on va à la bouline, tantôt on vogue à pleine voile; mais il ne faut jamais perdre son objet de vue. Ce qui ne réussit pas le premier jour, parvient à maturité par le temps, et le moyen de cacher son ambition secrète, est d'affecter des sentiments pacifiques jusqu'au moment favorable où l'on peut déployer ses vues secrètes. Voilà comme en ont agi tous les grands politiques. C'est un principe dont on ne peut s'écarter, sans irriter la jalousie de toutes les nations et leur donner le temps de prévenir vos projets.

C'est encore une grande question: quand il est permis de frapper ce qu'on appelle de grands coups d'État? (j'adoucis les mots; cela signifie: quand on doit duper les autres?) Ceux qui croient que ces procédés sont légitimes, les excusent en alléguant que l'on ne prend des engagements et que l'on n'a à traiter qu'avec des fourbes et des fripons, ainsi qu'il est permis de leur rendre la pareille. D'autres sont d'avis que les fourbes se décréditent eux-mêmes, et qu'on reprochait même au cardinal de Mazarin qu'il avait un grand défaut en politique: c'est qu'il était fripon en petit comme en grand. A mon avis, il faut s'écarter le moins que l'on peut, de la probité. Si l'on voit qu'un autre prince ne chemine pas droit, il est sans doute permis de lui rendre la pareille, et s'il

[1] Vergl. S. 79. 162. — [2] Vergl. S. 79. — [3] Vergl. S. 70. 71.

y a des cas où le manque à ses engagements soit excusable, c'est quand le salut ou le plus grand bien de l'État le demande.

Abandonnons ces horreurs; on peut se les épargner et même éviter des positions désagréables en examinant bien les traités d'alliance que l'on veut conclure, en évitant les sens équivoques et ne promettant que des choses possibles que l'on a l'intention d'exécuter. La prudence veut néanmoins qu'on ne se fie à ses alliés qu'à bonnes enseignes, qu'on veille sur leur conduite, et que l'on compte moins sur leur assistance que sur ses propres forces. On ne fait jamais d'acquisitions que par soi-même. Les princes qui se sont flattés que leurs amis concourraient à l'ouvrage de leur grandeur, en ont été détrompés par l'évènement. Je puis vous citer l'empereur Charles VII, l'électeur de Bavière Maximilien [1] et, en dernier lieu encore, le malheureux prince Edouard. [2] Il semble, en lisant ce que je viens d'écrire, qu'on dira: pourquoi des alliés, s'ils vous sont inutiles? D'accord; remarquez cependant que c'est beaucoup de les avoir liés de façon qu'ils n'osent [pas] vous nuire, et c'est beaucoup de gagné, quand, dans une entreprise difficile, on peut être tranquille sur le sujet de quelques-unes de ces grandes puissances.

Je vous ai entretenu des coups que d'autres princes peuvent nous porter, en vous détaillant la situation entrecoupée de nos provinces. [3] Examinons un moment en quoi nous pouvons être dangereux à nos voisins.

Je commence par la Russie. Ses frontières avantageuses la mettent à l'abri de toutes nos entreprises. Il faudrait une flotte supérieure à la leur pour hasarder l'offensive, et je crois que le seul plan capable d'une bonne exécution serait de longer la Baltique, toujours côtoyé de cette flotte pour ne pas manquer de vivres, et diriger sa marche par Riga, Reval et l'Esthonie jusques à Pétersbourg. Mais quelle difficulté infinie de prendre tant de places fortes, de conserver l'armée dans ce climat rude et barbare, et [4] quand on aurait fait cette conquête, on n'aurait rien gagné, sinon de recogner ce peuple féroce dans son ancien repaire.

Nos frontières avec la Pologne nous donnent des facilités de pénétrer dans ce royaume par la moitié de sa circonférence. Quiconque possédera le cours de la Vistule et la ville de Danzig, sera plus maître de cet État que le roi qui le gouverne.

Si nous nous trouvons en opposition avec la Suède, nous pou-

[1] Maximilian II. Emanuel (vergl. S. 79). — [2] Karl Eduard Stuart (vergl. S. 72). — [3] Vergl. S. 193. 194. — [4] Vorlage: en.

vons lui enlever sans peine ce bout de la Poméranie qu'elle possède encore. Il ne se peut guère que nous ayons des démêlés avec le Danemark, et c'est autant[1] de gagné.

Si nous avions des brouilleries sérieuses avec l'Angleterre, nous pourrions nous venger d'elle en nous emparant de l'électorat de Hanovre, pays peu préparé pour se défendre.

Les Français sont trop reculés, leurs frontières trop loin des nôtres pour tirer [vengeance] directement des torts ou mauvais procédés qu'ils pourraient avoir avec nous.

Il n'en est pas de même de l'Impératrice-Reine. Aussi souvent que nous aurons des raisons de tirer l'épée, les uns vis-à-vis des autres,[2] il faut toujours commencer par envahir la Saxe et porter de là un corps en Bohême le long de l'Elbe. Il faut une plus grande armée en Silésie qui, tenant des détachements à Landeshut et dans le comté de Glatz, pénètre en Moravie du côté de Hultschin. Si nous avons des alliés qui agissent de concert, nous pouvons les rejeter, la seconde campagne, au délà du Danube.[3] Il faudrait que les Turcs agissent en même temps en Hongrie ou qu'un détachement de 30 000 Russes pénétrât sur le Danube entre Pressburg et Bude. Ce serait le moyen de s'emparer de la Bohême, pour la troquer ensuite contre un électorat plus voisin de nos frontières.[4]

Il faut être préparé à tout évènement; ainsi, ayant calculé d'avance les mesures que l'on peut prendre contre les puissances avec lesquelles on peut se brouiller, on prévoit et l'on prévient les hasards qu'elles[5] peuvent nous faire courir, et l'on connaît les avantages que l'on peut tirer, soit de leur liaison, soit de leur inimitié. Par exemple, il vaut mieux avoir la Russie pour alliée que pour ennemie, parcequ'elle nous peut faire beaucoup de mal, et que nous ne pouvons pas le lui rendre.

De nos prétentions sur différentes provinces.

Les margraviats de Baireuth et d'Ansbach[6] doivent retomber à la maison régnante après l'extinction des deux Princes régnants. Il ne faut pas se flatter que cette acquisition se fasse, sans qu'il y ait du sang répandu, à moins que les grandes puissances ne fussent justement alors occupées ailleurs. Il me paraît qu'il faudrait prendre possession en y envoyant un seul régiment de hussards, pour ne

[1] Vorlage: d'autant. — [2] Vorlage: vis-à-vis les uns des autres. — [3] Vergl. S. 62. 63. 195 und 219. — [4] Das Churfürstentum Sachsen (vergl. S. 63 und 219). — [5] Vorlage: ils. — [6] Vergl. S. 60.

point affaiblir l'armée par des détachements et pouvoir se porter en force tant en Saxe que[1] sur les frontières de l'Impératrice-Reine. La cour de Vienne nous envie cette acquisition, parcequ'elle aimerait mieux nous affaiblir que de voir notre agrandissement, que ces deux margraviats sont voisins de la Bohême et du cercle d'Égra, et qu'un roi de Prusse, possédant Baireuth et Ansbach, disposerait des voix du cercle de Franconie. Je crois qu'il y aurait moyens de s'accommoder en troquant ces margraviats contre des pays voisins de nos frontières, soit contre la Lusace, soit contre le duché de Mecklembourg.[2] Par cette permutation, l'Impératrice-Reine n'aurait pas le chagrin de nous avoir pour voisins sur d'autres frontières, et je crois que cet expédient pourrait nous épargner une guerre.

Nous avons des prétentions sur le Mecklembourg, fondées sur un ancien traité de confraternité,[3] qui ne devient valide qu'après la mort des derniers ducs. Ces Princes ont pourvu à ce que leurs États ne nous retombent pas sitôt: ils sont d'une fécondité à repeupler une garenne, tandis que la stérilité de notre famille nous menace de sa fin prochaine.[4]

Les principautés d'Anhalt doivent nous retomber de même.[5] Ce sont des évènements qui, selon les apparences, n'arriveront jamais.

Nous avons également des droits sur le landgraviat de Hesse, fondés sur d'anciens pactes de famille.[6]

Un pays voisin du nôtre, un terrain qui nous arrondit, est cent fois plus important qu'un pays éloigné et séparé de nos frontières. Si je ne consulte que le droit de bienséance, je trouve que le pays qui nous convient le mieux, c'est la Saxe: il nous arrondirait, il couvrirait la capitale contre les incursions des Autrichiens.[7] Il est

[1] Vorlage: tant qu'en Saxe. — [2] Vergl. P. C., Bd. XXXIII, 288. — [3] Vergl. S. 60. — [4] Die Ehe der Brüder des Königs, Heinrich und Ferdinand, und seines Neffen, des Thronfolgers Friedrich Wilhelm, war kinderlos oder noch ohne männliche Nachkommenschaft. Auf diesem letzteren allein aber ruhte nach dem Tode des Vaters August Wilhelm (1758) und des jüngeren Bruders Heinrich (1767) die Zukunft der Monarchie. — [5] Die Ansprüche gründen sich einmal auf die Vermählung des ältesten Sohnes des Churfürsten Friedrich I., Markgraf Johann, mit Barbara, der Tochter Rudolfs III., des vorletzten chursächsischen Askaniers. Als 1422 mit Churfürst Albrecht die männliche Linie des Hauses Sachsen-Anhalt-Wittenberg erlosch, gelangte aber das Herzogthum Sachsen mit der Churwürde an das Haus Wettin. Zweitens kommt für die Ansprüche die Erbverbrüderung in Betracht, die 1457 zwischen den Häusern Brandenburg, Sachsen und Hessen geschlossen wurde; der Vertrag wurde 1587 und 1614 erneuert, blieb aber ohne kaiserliche Bestätigung. — [6] Vergl. Anm. 5. — [7] Vergl. S. 61.

déjà lié avec notre commerce et procurerait, s'il nous était[1] joint, les plus grands avantages à l'État. Après la Saxe, la Prusse polonaise et Danzig[2] serai[en]t peut-être la possession la plus favorable; car, ayant fortifié quelques places sur la Vistule, on pourrait défendre la Prusse royale contre les entreprises des Russes. Le Mecklembourg ensuite, en y joignant la ville de Hambourg, nous mettrait à même d'augmenter notre commerce et de le faire avec un bien autre avantage que précédemment.

Ces vues que j'indique, peuvent donner lieu à de profondes méditations; le temps et l'occasion en pourront réaliser une partie, si notre famille prospère et qu'elle se multiplie.

Des négociateurs.[3]

Il faut dans la politique se lier avec des puissances, les observer toutes, encourager les unes, retenir les autres, pénétrer les desseins de ses ennemis, endormir ses envieux, flatter, dissimuler, corrompre, persuader même, afin que les affaires prennent le train qu'on se propose de leur donner. On tâche de choisir des personnes d'un esprit délié, adroit, souple et profond; ceux qui ont trop de hauteur et de fierté, réussissent rarement aux négociations. Le bon sens et la justesse d'esprit sont les qualités les plus indispensables pour tous ceux [qui] sont chargés du métier d'honnêtes espions aux cours étrangères. Il est difficile chez nous de faire un bon choix de ces sortes de personnes, parceque ce maudit esprit de frivolité l'emporte chez nous sur l'application et sur le jugement. Nous avons actuellement quelques personnes habiles, quoiqu'en petit nombre. Je compte à leur tête monsieur de Rohd, qui se trouve actuellement à Vienne; nous avons monsieur de Maltzan à Londres, qui s'acquitte très bien des commissions dont il est chargé. Voici mons[ieur] de Goltz qui va partir pour Versailles;[4] j'ai de lui l'opinion qu'il répondra à ce que j'en attends. Le comte de Solms n'est utile en Russie que parcequ'il est intimement lié avec mons[ieur] de Panin, premier-ministre.[5] Le poste de monsieur de Rohd est le plus difficile, parcequ'il est naturel qu'on se cache de lui, et qu'il n'en faut pas moins qu'il m'instruise de ce qu'on négocie à Vienne, des arrangements que l'on prend pour le militaire, et de ce qui concerne les finances de cette monarchie.

[1] Vorlage: étaient. — [2] Vergl. S. 63. 64. — [3] Vergl. S. 54—57. — [4] Erst Anfang 1769 wurden die diplomatischen Beziehungen mit Frankreich wieder aufgenommen (vergl. P. C., Bd. XXVII, 580; XXVIII, 491). — [5] Vergl. S. 197.

Un ministre a trois moyens pour se procurer des nouvelles: former des connaissances, détacher des mouches pour recueillir des nouvelles, corrompre des commis ou des domestiques, quelquefois contredire un ministre emporté qui lui en dit plus, dans un moment de vivacité, qu'il ne pourrait apprendre après de longues recherches. Il faut surtout qu'un ministre à une cour étrangère, non content d'y exercer des corruptions, veille qu'on [n']en fasse pas dans sa maison, et que surtout il garde ses chiffres avec la plus grande exactitude.

Le ministre qui part pour Versailles, aura besoin de bien mesurer ses actions et d'être sans cesse sur ses gardes. Le duc de Choiseul, d'un caractère intrigant et inquiet,[1] se proposera sans doute d'affecter avec lui la plus grande intimité, de multiplier les conférences, pour donner des soupçons à la Russie qu'il se traite autre chose entre nos deux cours que des affaires de commerce; mais on y pourvoira, parceque la chose est prévue. D'ailleurs il faudra que le sieur de Goltz redouble de flegme, se trouvant avec la nation la plus inconséquente et la plus étourdie.[2]

Le ministre que nous avons à Londres, est[3] le seul auquel il convienne de marquer quelque fierté, parcequ'il se trouve chez une nation aussi arrogante que haute, vis-à-vis de laquelle un homme présomptueux se fait mieux valoir qu'un homme modeste.

Il faut mettre de la franchise dans les négociations que l'on suit avec les puissances amies; il faut employer l'art et la finesse, quand il faut traiter avec des puissances dont on se méfie. La corruption peut avoir lieu partout, mais il ne faut point en être prodigue envers des personnes qui ne peuvent vous être d'aucune utilité. On reconnaît ceux sur qui la corruption peut avoir lieu: ce sont les prodigues qui, ayant tout dépensé, en sont sans cesse aux expédients; souvent la nécessité de sauver leur honneur en payant leurs dettes, les détermine à l'infâme parti de se vendre. Avant la dernière guerre, j'avais fait débaucher trois secrétaires de nos ennemis, qui me vendirent les chiffres de leurs maîtres, leurs dépêches et des actes des archives de Dresde.[4] Cela montre qu'autant qu'il est utile de corrompre, autant faut-il être sur ses gardes, afin que les étrangers ne nous rendent pas chez nous la pareille. La méfiance est la mère de la sûreté; il n'est permis qu'à quiconque ne connaît pas les hommes, de se fier à eux.

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. die Weisung des Königs vom 30. October 1768 für die Instruction für Goltz: P. C., Bd. XXVII, 410—412. — [3] Vorlage: et. — [4] Vergl. S. 56.

Ces ministres m'envoient deux fois par semaine leurs relations. J'y réponds régulièrement, et le département des affaires étrangères leur communique les nouvelles qui peuvent servir pour leur éclaircissement. Il ne suffit pas d'avoir des ministres dans les cours étrangères pour y être informé de ce qui se trame. Il faut, lorsqu'on trouve des gens bien dégourdis, les envoyer sans commissions; ils sont inconnus, ils se faufilent partout, et ils en appren[nen]t quelquefois davantage que les personnes en place qu'on emploie. C'est une nécessité d'être informé à temps des desseins de ses ennemis pour les prévenir. Tout le monde est consterné d'un évènement ina[tte]ndu; pour peu que l'on sache d'avance de quoi il est question, l'on prend ses arrangements à tête reposée, et l'on n'est point démonté. Il faut se figurer que quiconque se trouve engagé avec tous ces grands rois et princes, est à peu près comme un homme qui tombe entre les mains de brigands. Les trahisons, les parjures, les infamies ne leur coûtent rien. Si l'on [n']avait pas son petit coin d'ambition, l'on serait bientôt croqué par eux. Du moins il résulte des projets offensifs que l'on forme, que l'on reste préparé pour une bonne défensive, et l'on se soutient.

Chez nous, on veille sur les ministres étrangers.[1] On observe ceux qui fréquentent leur maison, leurs secrétaires, et l'on prend toutes les mesures imaginables pour les veiller de près, tant pour prévenir les corruptions qu'ils pourraient avoir intention de faire, que pour avertir à temps les étourdis qui les fréquentent, du danger auquel ils s'exposent. On ne saurait pousser assez loin l'attention sur le sujet de ces ministres, parceque le long séjour qu'ils font aux cours où ils résident, leur donne[2] des habitudes dans le commerce des hommes à Berlin, surtout des femmes, pour se procurer des notions qui devraient demeurer soustraites à leur connaissance. Car il y a des choses qui doivent être couvertes des voiles les plus impénétrables, comme les desseins que l'on forme, les alliances secrètes que l'on conclut, les changements dans le militaire, la force et la faiblesse de l'État, les revenus et les ressources qu'ont les finances. Ces matières doivent même être cachées aux alliés, parceque, s'ils sont aujourd'hui vos amis, le lendemain ils peuvent devenir vos ennemis. Il y a des occasions en politique où il faut paraître plus faible que l'on [n']est, pour engager vos alliés à faire plus d'efforts qu'ils n'en ont envie; il y en a d'autres où il faut se

[1] Mit dieser Aufgabe hatte der König im Frühjahr 1768 einen Hamburger, namens Ellermann, betraut (vergl. P. C., Bd. XXVII, 35). — [2] Vorlage: donnent.

rendre le plus redoutable que l'on peut, si par là l'on peut obliger son ennemi à ne point rompre la paix établie. Tout ceci mène à la dissimulation, et je conviens qu'un prince ne peut se passer de cet art, tant qu'il doit traiter avec des souverains comme lui. La dissimulation devient réprouvable, quand le fort s'en sert envers le faible, le prince envers le sujet.

Rêves et projets chimériques.[1]

Je vous ai entretenu des vues que la situation locale nous donnait sur des provinces qui se trouvent situées à notre bienséance.[2] Maintenant examinons quelles conjonctures il faudrait dans le monde, pour les faire réussir.

Pour acquérir la Saxe,[3] je voudrais que la maison d'Autriche fût engagée dans une guerre en Italie et même en Brabant contre les Français, que les Russes eussent à combattre les Turcs, et qu'alors, maître de toutes nos forces, nous puissions entamer la maison d'Autriche, porter et attirer tout le fort de la guerre sur le Danube, occuper la Bohême sans défense. Alors il ne s'agirait que de gagner une bataille, pour leur dicter la paix, donner la Bohême aux Saxons, prendre leur électorat, renoncer à cette dignité et donner à l'Empereur, pour se consoler, le plaisir d'ériger à son choix un nouvel électorat.

Quant à la Prusse polonaise,[4] il me paraît que ce serait de la part de la Russie que l'on rencontrerait le plus grand obstacle pour exécuter ce dessein, et peut-être vaudrait-il mieux gagner ce pays par négociation, morceau par morceau, que par droit de conquête, comme Victor Amadée disait à son fils: „Il faut, mon fils, gagner le Milanais, comme l'on mange un artichaut, feuille par feuille."[5] Dans un cas où la Russie pourrait avoir un besoin pressant de notre assistance, il y aurait peut-être moyen de faire céder Thorn, Elbing et une banlieue, pour communiquer de la Poméranie à la Vistule. Une autre fois ce serait un autre morceau; il faudrait réserver Danzig pour la fin de l'opération.

Je regarde l'acquisition du Mecklembourg[6] et de l'importante ville de Hambourg comme plus facile, parcequ'il me semble que les circonstances des princes, margraves de Baireuth et d'Ansbach, pourraient y mener avec moins de peine.[7]

Je crois même qu'il ne serait pas impossible d'acquérir ce bout

[1] Vergl. S. 59—75. — [2] Vergl. S. 215. 216. — [3] Vergl. S. 215. — [4] Vergl. S. 216 und P. C., Bd. XII, 456; XVIII, 592. 612. 613. — [5] Vergl. S. 64. — [6] Vergl. auch P. C., Bd. XVIII, 612. — [7] Vergl. S. 215.

de la Poméranie que possède le royaume de Suède. Ce serait une affaire de négociation. Dans un moment où ce royaume serait pressé d'argent, en corrompant quelques Sénateurs, il ne serait pas impossible de réussir.[1]

Ce qui m'a donné lieu à ces méditations, est l'attachement que j'ai pour ma patrie. Je voudrais qu'un roi de Prusse pût entretenir en temps de paix 180 000 hommes, et qu'il ait tous les ans, dépense faite, 5 millions de surplus,[2] qu'il pourrait employer aux avantages de l'État et des particuliers, tant que la paix dure, toutefois sans assigner des pensions sur ce fonds, afin de le verser pour les extraordinaires de l'armée en temps de guerre.

Mais j'en reviens sur le principe que j'ai souvent rappelé et sur lequel j'insiste de nouveau, que jamais rien de grand ni d'utile se fera dans un État où le prince ne règne pas par lui-même, parcequ'il faut une tête pour concevoir un dessein et pour réunir la politique, le militaire et les finances, pour qu'elles concourent toutes au même but.[3] Quand le prince veut une chose, tout le monde s'y prête; quand c'est un ministre, tout particulier croit le valoir et ne fait que ce qu'il juge à propos. Ce métier exige des connaissances détaillées que l'on acquiert par son application; il exige des soins, mais l'on en est récompensé par des avantages de l'intérêt de l'État, et surtout par la réputation qu'un prince ne saurait se donner assez de peines d'acquérir et de conserver. Je fais des vœux pour que mes successeurs s'impriment bien cette grande maxime, et qu'ils la suivent toujours, afin que le bonheur de cet État soit inaltérable, et que sa durée surpasse celle des plus anciennes monarchies.

Maintenant, après avoir traité tant de matières graves, il nous est permis de nous égayer un moment en portant nos vues sur les changements qui paraissent probablement devoir arriver en Europe:[4] c'est faire un almanach pour l'année passée; c'est faire le prophète. N'importe; examinons ce qu'il nous est permis de deviner.

Commençons par la religion qui paraît parvenue à toucher à sa décrépitude. Les progrès de la philosophie dans ce dernier siècle ont,[5] petit à petit, formé des prosélytes; les yeux commencent à se dessiller. Les ministres qui gouvernent en Portugal, en Espagne, en France, à Vienne, se sont dépouillés de toute superstition.[6] Ces

[1] Vergl. S. 64. 65 und P. C., Bd. XXIV, 194. 218. — [2] Vergl. S. 66. — [3] Vergl. S. 189. — [4] Vergl. S. 66—75. — [5] Vorlage: a. — [6] Anspielung auf die Vertreibung der Jesuiten; sie begann in Portugal unter Pombal 1758.

hommes d'État ne respectent plus[1] les préjugés des peuples [qu']en temps qu'ils doivent les ménager. A cela se joint que les grandes puissances, toutes obérées et qui ont épuisé leur crédit, ne peuvent plus trouver de ressources qu'en dépouillant les abbés et les moines des biens immenses que la crédulité des peuples et la doctrine du purgatoire leur [ont] valus. Ces biens sont entamés dans tous ces royaumes. L'on sécularise les couvents; l'on diminue le nombre des moines, pour avoir de l'argent, et il en résultera de nécessité qu'en détruisant les couvents,[2] ils font taire[3] ces trompettes du fanatisme, qui nourrissaient la superstition dans les esprits faibles du vulgaire. Plus que cette superstition ira en diminuant, plus les ministres s'en enhardiront. Le Pape voudra s'opposer à leurs entreprises, ce qui donnera lieu d'ériger des primats dans tous les royaumes; par la suite des temps, on entamera le bien des évêques, et peut-être qu'en un siècle il n'y aura plus qu'un évêque à Rome, et quelque prince s'emparera, par droit de bienséance, du patrimoine de Saint-Pierre. Ces changements arriveront plus tôt ou plus tard, selon que les conjonctures les favoriseront. Il en résultera que les haines de religion seront éteintes, et que le fanatisme, arme dont les politiques des siècles passés ont fait tant d'usage, se rouillera entre les mains de la postérité.

Il est plus difficile de vous dire ce qui peut arriver en Russie. Ce qui conviendrait le mieux à nos intérêts (de tous les évènements possibles), serait,[4] si deux factions, en s'élevant les unes contre les autres, parvenaient à partager ce vaste empire. La rivalité de ces deux souverains les empêcherait de se mêler des affaires de l'Europe. Il est bien difficile de rien arrêter sur le gouvernement présent et de savoir d'avance si l'Impératrice se soutiendra sur le trône à la majorité de son fils.[5] Ce sera toujours une époque dangereuse pour elle. Si elle appréhende son fils, il est à craindre qu'il prenne les hémorroïdes vers ce temps; on sait combien cette maladie est dangereuse en Russie.[6] Tout ce que l'on peut conjecturer de ce vaste empire, tout ce qui paraît devoir arriver, selon la marche

in Frankreich unter Choiseul 1764 und in Spanien unter Aranda 1767. Die Aufhebung des Ordens erfolgte erst 1773 durch ein päpstliches Breve.

[1] Vorlage: plus que. — [2] In der Vorlage fehlt: couvents. — [3] Vorlage: terre. — [4] Vorlage: seraient. — [5] Vergl. S. 197. — [6] Anspielung auf den gewaltsamen Tod Zar Peters III. In dem Trauer-Manifest vom 7. Juli (a. St.) 1762 wurde ausdrücklich auf „seine gewöhnlichen, schon oft vorgekommenen Hämorrhoidal-Anfälle" hingewiesen. Vergl. B. v. Bilbassoff, „Geschichte Katharinas II." (deutsch von P. v. R.), Bd. II, Abth. 1, S. 171 (Berlin 1893).

ordinaire, c'est qu'il ira en croissant. Bien des raisons me le font croire. Il est immense et contient des royaumes entiers qui peuvent se peupler, et qui ne le sont pas aujourd'hui. Si je suppute sur mes États ce que la population augmente année commune, je dois compter que, s'augmentant chez nous annuellement d'à peu près 56 000 âmes, ce nombre doit être le double en Russie. Or en 10 ans, je vois donc que la Russie s'accroît par elle-même d'un million 60 000 âmes. Dans trente ou quarante ans cette progression se fera sentir bien plus fortement. Les revenus de l'État deviendront plus considérables, à mesure de la population, et cet empire plus redoutable à ses voisins. Le czar Pierre Ier a donné la première impulsion à ce peuple presque inconnu avant lui; mais que de progrès n'a-t-il pas fait depuis? et par quelle démence l'Europe aveuglée contribue-t-elle à élever une nation qui pourra lui devenir fatale un jour?

Passons à la Pologne. Sa constitution se soutient jusqu'à présent par la jalousie de ses voisins; chacun d'eux la dévore en secret et envie à son compétiteur la part qu'il se destine, de sorte que cette anarchie dure encore. Mais ce qui m'en rend la durée suspecte, ce sont ces élections des rois que les Russes se sont accoutumés de forcer depuis ce siècle;[1] ce sont ces nouveautés qu'ils introduisent contre la forme des constitutions de ce royaume,[2] et il me paraît apparent qu'à la fin ces voisins trop puissants s'entendront pour partager cette proie. Peut-être restera-t-il un royaume resserré, enclavé dans le centre des États de ces trois puissances, qui sont la Russie, la Prusse et l'Autriche. Je crois même que le Grand-Seigneur pourrait en avoir sa part, comme on jette un morceau de pain à un mâtin de basse-cour, pour l'empêcher d'aboyer.

Je ne pronostique rien de favorable pour les Turcs. Ils ont deux voisins dangereux, aguerris, qui entretiennent un militaire discipliné autant que nombreux, tandis que les Turcs, négligeant toutes les connaissances, toutes les sciences et surtout l'art de la guerre, ne ressemblent plus à ces Turcs du temps de Mahomet et de Soliman,[3] qui fondèrent par la valeur cet empire, qui s'amollit de jour en jour. Cet État qui n'a ni ministres ni guerriers, me semble devoir succomber et s'affaiblir, dès qu'il sera obligé de faire la guerre à des voisins aussi éclairés que puissants.

Il n'en est pas de même de la maison d' Autriche. Une femme[4] qu'on peut compter pour un grand homme, a relevé la

[1] Gemeint sind die Wahlen von August II., August III. und Stanislaus II. August Poniatowski (vergl. S. 46 und 210). — [2] Vergl. S. 210. — [3] Vergl. S. 47. — [4] Maria Theresia.

monarchie chancelante de ses pères. Elle élève son fils dans ses principes; son Conseil est supérieur à celui de tous les autres princes de l'Europe. Elle a formé des officiers et une bonne armée. Dans cette possession et avec tant de préparatifs on peut aller loin. Peut-être formeront-ils le dessein d'annexer la Bavière à leurs États,[1] peut-être de conquérir Venise et ses dépendances, peut-être de reprendre la Silésie. Le jeune Empereur tiendra ses voisins alertes. Malheur à ceux qui le perdront de vue ou qui s'endormiront dans une sécurité trompeuse! -

L'on peut compter qu'un objet principal de la politique autrichienne sera de conserver constamment la dignité impériale dans cette maison, et peut-être serait-il possible avec le temps que le débordement de la puissance des Russes obligeât la Prusse et l'Autriche à s'unir intimement, pour opposer leurs efforts communs à l'ambition dangereuse de ce vaste empire. Il se peut encore que les maisons d'Autriche et de Bourbon se brouillent de nouveau, et que cela ramène des guerres de l'espèce de celles qui se sont faites si longtemps entre ces deux maisons rivales. L'Italie même en fournira des prétextes; c'est le seul cas où un roi de Sardaigne trouvera l'occasion de se faire valoir.

Je doute que la France reparaisse jamais avec la même splendeur et avec cet éclat qu'elle jeta du temps de Louis XIV. Si ce n'était que l'éducation qu'on donne aux successeurs de la couronne, cela suffirait pour me faire mal augurer d'elle. Que doit-on attendre des princes élevés par des bigots, comme s'ils devaient devenir des capucins? qu'on tient renfermés comme dans une prison, et qui ne connaîtront jamais les hommes, faute de les avoir fréquentés? Auxquels on prêche sans cesse de ne pas penser par eux-mêmes et d'en croire en tout leur confesseur pour leur âme et leurs ministres pour leur royaume? Il faut observer de plus que, pour remédier au désordre épouvantable des finances, ce soin demanderait seul le cours d'un règne long et pacifique. Le génie léger et souvent inconséquent des Français doit porter préjudice à leurs entreprises. Leurs troupes ne sont guère disciplinables, leurs officiers encore moins, parmi lesquels règne un esprit d'indépendance, de désobéissance et de libertinage qui doit nuire aux bonnes mesures que pourront prendre les généraux qui les commanderont.

Indépendamment de ces vices du gouvernement et de ces défauts de la nation, il ne faut pas se figurer [que la France] va se dissoudre. Une couple de grands hommes peuvent réparer bien des malheurs.

[1] Vergl. S. 200.

Un Sully à la tête des finances, un Richelieu dans le Conseil, un Turenne à la tête des armées feraient en peu valoir cette nation. Il faut à la vérité d'heureuses conjonctures, pour que tant d'heureux génies naissent à la fois, que le souverain les connaisse, surtout qu'il les emploie; mais cela n'est pas impossible. D'ailleurs la nation française a la pénétration vive; elle est douée de beaucoup de valeur; elle a des ressources dans l'imagination; ces têtes chaudes sont sans cesse en fermentation et ont produit souvent des étourderies heureuses. Il n'y a qu'à lire l'histoire de France pour s'en convaincre. Le plus grand vice de la nation, c'est cette dépravation de mœurs qui gagne chaque jour, le peu d'application des grands, ce goût excessif des plaisirs qui leur fait oublier leurs devoirs et négliger les affaires dont ils sont chargés, enfin ce goût de luxe et de dépense qui, en leur créant de nouveaux besoins, augmente leur avidité, pour acquérir des biens par les voies les plus illégitimes, et parceque le public honore ceux qui font des dépenses, sans accabler de mépris ceux qui, par des flétrissures et des brigandages, se sont enrichis.

La Hollande me présente le spectacle d'une république dénaturée de ses principes fondamentaux. L'amour de la patrie, cette vertu essentielle dans tout gouvernement libre, s'est changé en amour du bien particulier. Le Stathoudérat qui dans son origine était électif, est devenu une charge héréditaire,[1] et la frugalité de la nation qui contribua presqu'autant à l'enrichir que son commerce, s'est changée, par la communication contagieuse que les marchands de Hollande ont avec les Français, en un luxe qui va chaque jour en se débordant davantage. Au lieu qu'autrefois les Provinces-Unies pouvaient mettre en mer cent vaisseaux de guerre, ils en ont à peine vingt à présent. Leurs constitutions s'opposent à ce qu'ils aient un bon militaire. Le peuple est riche; il a beaucoup de ressources en argent, mais ils manquent de point de ralliement qui réunisse toutes leurs forces pour l'avantage public. Si le hasard fournit une occasion, et qu'il se rencontre en même temps un Stathouder capable d'en profiter, ce sera l'époque d'un changement entier dans la forme du gouvernement de cette République. Un prince sage qui profitera de ces circonstances, se gardera bien de prendre le nom de souverain de Hollande; il se contentera d'en avoir le pouvoir et en sacrifiera le titre. Si jamais cela arrive, vous verrez les habitants d'Amsterdam, quand ils apercevront les fers dont ils sont chargés, quitter leur patrie et se réfugier à Batavia

[1] Seit 1747.

qu'ils appellent déjà la nouvelle Amsterdam. La Hollande ne figure en Europe qu'en temps que les maisons de Bourbon et d'Autriche sont en guerre. C'est le moment de se faire rechercher, des uns pour la neutralité, des autres pour leur alliance. Ils ne se mêleront pas des autres troubles de l'Europe, et il faut leur applaudir. Leur commerce, qui les met souvent en opposition avec les Anglais, leur inspire une jalousie de rivalité envers cette nation; mais leur faiblesse ne les empêchera pas moins de ne se pas commettre sur mer avec elle.[1]

Après cette dernière paix, l'Angleterre était parvenue au plus haut point de grandeur, de considération et de puissance où peut-être jamais elle soit montée. George II meurt, un prince faible lui succède, un favori[2] fait les fonctions de premier-ministre, sans en avoir le titre. Voilà la désunion dans le gouvernement, les factions parmi les grands, l'esprit de sédition chez le peuple, de fausses mesures dans le Conseil, des partis faibles de pris, quand il fallait des résolutions vigoureuses, et à peine cinq ans de paix sont-ils écoulés après la guerre que ce peuple perd sa considération, son crédit et son ascendant en Europe. La nation anglaise est surchargée de dettes. A peine les ministres imaginent-ils des impôts pour l'acquit des intérêts que des représentations fortes les obligent d'abandonner leur projet;[3] mais quel que soit leur embarras pour trouver des fonds, leur crédit est si bien établi qu'il va toujours sur les préjugés de son ancienne réputation. L'on peut prévoir cependant qu'il ne se soutiendra pas à la durée. Ce sera peut-être l'affaire d'une guerre coûteuse de le ruiner tout-à-fait, en obligeant le gouvernement à se déclarer insolvable. Cette catastrophe bouleversera tout le commerce de l'Europe, parceque les premières maisons de marchands tombant à Londres entraîneront dans leur chute les plus gros commerçants de tous les autres royaumes liés avec eux. Il est impossible de prévoir à quelqu'un qui, comme moi, n'a jamais été en Angleterre, les suites que cette faillite pourra causer dans le royaume. Les ministres seront à plaindre qui se trouveront à cet évènement dans le ministère. Il est toutefois à croire qu'il faudra 20 années à la nation, avant qu'elle parvienne à rétablir son crédit. La jalousie que les puissances commerçantes ont prise de l'Angleterre, les ligue sourdement ensemble pour traverser les accroissements de ces insulaires. Les Français et les Espagnols vont leur enlever la branche de Portugal,[4] qui valait

[1] Erst 1780 kam es zum Kriege. — [2] Bute (vergl. S. 205). — [3] Gemeint ist die Stempelsteuer (vergl. S. 205 Anm. 3). — [4] Vergl. S. 203.

6 millions d'écus de bénéfice aux Anglais. La France essaie de plus de faire passer de ses marchandises aux colonies de l'Amérique dépendantes de la Grande-Bretagne.

En résumant tout ce que nous venons de dire, il semble que le beau période de la grandeur de cette nation touche à sa fin. Un gouvernement faible, une banqueroute qui se prépare, un commerce que l'on entame, et des ennemis vigilants qui se préparent à la guerre: tout cela semble annoncer un édifice qui menace ruine. Mais représentons-nous, d'un autre côté, la haine que tout Anglais a pour le nom français, qui vaut au gouvernement autant au moins que son crédit idéal qu'il est sur le point de perdre, deux cents vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer, une pépinière d'habiles officiers de marine, une nation féconde en hommes de génie, enthousiastes de la belle gloire. Ces derniers articles l'emportent en vérité sur les premiers, et j'en conclus que l'habileté des particuliers, la force de la puissance et quelques grands hommes feront encore aller la machine, en dépit de l'insuffisance de ceux qui la gouvernent.

Comme nous venons de parler de la Hollande, de l'Angleterre et de la France, je ne dois pas oublier de faire quelque mention des changements que le temps prépare et amènera dans leurs colonies. Ces possessions si éloignées des puissances dont elles dépendent, doivent avoir une tendance naturelle à s'en séparer, parceque la race des premiers colons, après quelques générations passées, ne tient plus à la souche dont elle était un rejeton. Alors ces peuples commencent à sentir leur force accrue par le nombre des habitants et de leurs produits, supportent avec peine la dépendance où leur nation souveraine les tient; ils inclinent à rejeter ce joug étranger et forment le dessein de composer un peuple à part et libre. Les Anglais se trouvent actuellement menacés par leur colonie de Boston.[1] Les Français éprouveront, par la suite des temps, de pareilles rébellions des peuplades qu'ils ont en Amérique, et les Espagnols doivent s'attendre à des révoltes dans le Pérou comme au Mexique. Cela ne tient souvent qu'à un seul homme hardi, entreprenant, capable d'être un chef de parti, qui se mette à la tête des mécontents. Les Hollandais me semblent les plus prudents de tous dans les mesures qu'ils prennent pour leurs colonies. S'ils ne les con[ser]veront pas toujours, au moins leur restera-t-il l'avantage de les perdre les derniers.

Ces révolutions ne se feront probablement qu'en temps de

[1] Vergl. S. 205.

guerre. Si, par exemple, l'Espagne se trouvait engagée en guerre avec l'Angleterre, les Mexicains pourraient secouer impunément leur domination, assurés d'être appuyés dans leur dessein par les Anglais. Ceux de Boston, de la Nouvelle-York, de la Virginie, de la Pensylvanie en pourrai[en]t faire autant, parceque les Espagnols les protégeraient sans faute. Ce sont des choses que le temps doit amener nécessairement, et qui détromperont les souverains de l'avantage qu'ils se sont promis des possessions éloignées de leurs États. Que l'on calcule ce que leur ont coûté ces établissements lointains, les guerres et les dépenses qu'ils ont faites pour les soutenir, les sujets qui se sont expatriés pour remplir ces terres étrangères, et l'on conviendra qu'il n'y a de possessions avantageuses que celles qui arrondissent les États.[1]

Je vous dirai peu de chose du Danemark. Ce royaume faible ne me paraît pas dans son accroissement. Quelle conquête peut-il faire que sur la Suède? et quelles acquisitions est-ce que d'ajouter quelques provinces incultes, mal peuplées et situées sous un ciel rigoureux, aux provinces que le Danemark possède actuellement?

La Suède probablement demeurera dans l'état languissant où nous la voyons. Ce n'est pas à dire que la forme du gouvernement n'essuie des changements; il semble même qu'ils se préparent.[2] Un gouvernement républicain, dégénéré en anarchie, se lasse à la longue de la division des grands; le peuple murmure d'être exposé à la vexation d'un grand nombre de Sénateurs, et la nation, pour soulager ces maux, se jette entre les bras du gouvernement monarchique. Reste à savoir quel bien un roi pourra faire en jouissant en Suède d'un pouvoir non limité? Il réunira les partis divisés, il fera qu'il y aura des Suédois en Suède, au lieu qu'on n'y connaît à présent que des Français et des Russes;[3] il pourra mettre sur un meilleur pied le militaire en abolissant les *boställen*, et plus d'ordre dans les finances, mais pourra-t-il rétablir le crédit et le commerce? Non, parceque la Suède manque d'assez de produits d'exportation pour payer ses importations indispensables; ainsi l'État demeurera sans force et sans considération. Il vaut cependant mieux pour les voisins que le gouvernement républicain subsiste, que si le roi y gagnait trop de pouvoir, parcequ'il y a plus de nerf dans le gouvernement d'un seul que dans celui de plusieurs.

Passons à présent à ce qui nous touche de plus près. Examinons ce que l'avenir prépare au Saint-Empire romain, gouverne-

[1] Vergl. S. 123. — [2] Für den Staatsstreich König Gustavs III. im Jahre 1772 vergl. P. C., Bd. XXXII, 673. — [3] Vergl. S. 207.

ment bizarre et suranné, que l'équilibre de deux puissances soutient encore. Il me paraît incontestable que, depuis la paix de Westphalie, le pouvoir des Empereurs est de beaucoup diminué. Nous avons vu, depuis, trois électeurs-rois [1] contre lesquels on ne pouvait pas procéder, comme Charles-Quint envers l'électeur de Saxe Maurice, [2] ou comme Ferdinand II en usa envers le malheureux Fédéric V, Électeur palatin. [3] En revanche, les électeurs perdrai[en]t également leurs peines, s'ils voulai[en]t détrôner Joseph II, comme ils détrônèrent autrefois [4] Wenceslas de Luxembourg, roi de Bohême. Voilà déjà des changements considérables, dont on ne s'aperçoit pas, parcequ'ils ont été successifs.

Autrefois il y avait 7 électeurs; à présent nous en comptons 9. [5] Ce nombre pourra diminuer à l'extinction de la maison palatine, [6] et si la maison d'Autriche cédait la Flandre à la France, [7] ne pourrait-elle pas s'approprier la Bavière? Cet esprit de partage ne se communiquerait il pas à d'autres princes puissants? Tout le monde voudrait s'arrondir, le fort aux dépens du faible, et malheur aux abbayes, comme aux villes impériales qui se trouveraient à la bienséance d'un voisin assez fort pour s'en emparer! L'Empereur en aurait donné l'exemple; il serait condamné au silence et dans la nécessité de consentir tacitement à tant de déprédations. Nous avons été sur le point de voir une révolution à peu près pareille durant la dernière guerre. Il s'agissait à Vienne de mettre au ban de l'Empire les électeurs de Brandebourg et de Hanovre. Ces deux Électeurs, informés des desseins de leurs ennemis, convinrent entre eux (sans doute avec une audace condamnée des pédants publicistes) de soustraire la Basse-Allemagne du Saint-Empire romain et d'établir pour eux un gouvernement particulier. [8] Ce qui n'a pas

[1] Für Preussen und Hannover vergl. Anm. 8. Ausserdem ist Churfürst Maximilian II. Emanuel von Bayern gemeint, der, obwohl nach der Niederlage bei Höchstädt (vergl. S. 79) 1706 geächtet, im Frieden von Rastatt 1714 sein Land zurück erhielt. — [2] Vielmehr war es Johann Friedrich der Grossmüthige, der nach seiner Gefangennahme bei Mühlberg (vergl. S. 201) auf die Churwürde verzichten musste, die an Herzog Moritz und damit an die Albertinische Linie des Hauses Wettin überging. — [3] Churfürst Friedrich V. wurde nach der Niederlage auf dem Weissen Berge bei Prag (8. November 1620) in die Acht und seiner Lande für verlustig erklärt. — [4] 1400. — [5] Zu der in der Goldenen Bulle festgesetzten Zahl der 7 Churfürsten kam 1623 Bayern und 1692 Hannover. — [6] Weder Churfürst Maximilian Joseph von Bayern noch Churfürst Karl Theodor von der Pfalz hatten Nachkommenschaft. — [7] Vergl. P. C., Bd. XXVII, 385. — [8] Offenbar denkt der König an seine im Herbst 1759 nach London gesandten Vorschläge, bei Friedensschluß durch Säcularisationen und Ländertausch

eu lieu alors, peut s'exécuter dans un autre temps, et à la fin cette république de princes viendra à se dissoudre et composera des gouvernements séparés dont il ne m'est point [possible] de vous faire la description d'avance.

Voilà à peu près ce que l'on peut augurer de l'Europe. Je vois partout des principes de changement; les causes subsistent; il leur faut plus ou moins de temps pour se développer. Quand avec cela je considère que la vicissitude ou le changement est, dans le physique comme dans le moral, une des lois immuables de la nature, je peux, sans trop errer, parcourir les révolutions qui sont dans le nombre des évènements possibles ou dont j'aperçois les causes secrètes. Tout art conjectural est trompeur. Je calcule des probabilités; mais il arrive tant d'évènements imprévus dont les ressorts étaient cachés à notre pénétration, qu'on ne saurait assez se défier de la faiblesse de l'esprit humain et de sa vaine prudence. Qui, par exemple, aurait dit, l'année 1670, que la Russie deviendrait une puissance redoutable à l'Europe entière? Qui aurait cru, l'an 1700, que la Suède perdrait toute sa considération? Qui aurait imaginé, l'année 1712, que la France deviendrait l'alliée de la maison d'Autriche, et la Suède de la Russie?[1] Toutes ces choses sont arrivées, sans être prévues; il en sera de même de l'avenir.

Je ne m'assume[2] point à faire des pronostics pour cet État; je me borne à des vœux bien sincères pour sa conservation et pour sa splendeur. Veuille le Ciel que nous voyons bientôt une postérité nombreuse et la succession affermie!

die Macht Hannovers und Preussens zu consolidieren (vergl. P. C., Bd. XVIII, 592. 612). Dagegen handelt es sich in den 1756—1759 mit Hannover geführten Verhandlungen lediglich um den Plan einer Union der evangelischen Fürsten Deutschlands unter preussisch-hannöverscher Führung. Dabei spielte wohl zeitweilig der Gedanke eines protestantischen Sonderreichstags eine Rolle, doch wurde in dem preussischen Vertragsentwurf als „Hauptzweck und die fürnehmste Absicht der Union" bezeichnet, „das gesammte Reich in seiner wohlhergebrachten Verfassung nach Maassgabe des westphälischen Friedens und anderer Grundsatzungen aufrecht zu erhalten" (vergl. Hermann Meyer, „Der Plan eines evangelischen Fürstenbundes im Siebenjährigen Kriege", S. 51; Celle 1893). Auch wurde ein geschlossenes Auftreten der Verbündeten in Regensburg gegen österreichische Uebergriffe ins Auge gefasst. Die Verhandlungen führten aber zu keinem Ergebniss. Vergl. P. C., Bd. XII, 512; XIV, 557; XV, 494. Für die Absicht, über König Friedrich die Reichsacht zu verhängen, vergl. P. C., Bd. XVI, 441, und Œuvres, Bd. 4, S. 103, und Bd. 15, S. 90, wo auch von der geplanten Reichsacht gegen den Churfürsten von Hannover die Rede ist.

[1] Ein Bündniss zwischen Russland und Schweden bestand damals nicht. — [2] Vorlage: assusse.

Au reste, ayant porté le fardeau de l'administration toute ma vie, je n'ai pas la démence de vouloir gouverner après ma mort. Il faut que chacun porte son fardeau et se gouverne avec toute la sagesse dont il est capable, en prenant son parti sur l'occasion et selon les circonstances. J'insiste simplement sur les qualités principales d'un souverain. J'exige qu'il soit honnête homme, qu'il ait à cœur les intérêts de ses peuples, qui sont inséparables des siens; qu'il soit laborieux et vigilant, ou la machine s'arrêtera; qu'il soit méfiant en finances, parceque pour[1] la plupart les gens d'affaires sont fripons; qu'il ait[2] à cœur qu'il travaille lui-même, et qu'il commande son armée, parceque c'est le seul moyen d'avoir une bonne armée, et que ses troupes le font considérer en temps de paix et vaincre en temps de guerre; parceque cet État ne peut se soutenir, sans avoir un militaire assez nombreux pour se faire redouter, et que nous sommes environnés d'ennemis plus puissants que nous, contre lesquels, d'un jour à l'autre, nous pouvons avoir à combattre. J'exige qu'il porte ses vues dans l'avenir, pour prévoir les choses qui se trament, qu'il observe ses voisins et ne fasse des alliances qu'après avoir bien pesé les conditions, avec des princes qui ont dans ces temps les mêmes intérêts que les siens. Je lui conseille de cacher son ambition et ses desseins, d'avoir de la prudence dans ses délibérations et de la fermeté à les exécuter; enfin, qu'il entre dans tous les détails du gouvernement, pour savoir gouverner par lui-même; qu'il ne confonde point le caprice et la fermeté, mais que les bonnes et solides raisons l'emportent sur les préjugés et sur la passion. J'annonce à tout prince qui remplira ces conditions, les plus grandes prospérités, une gloire durable et une considération personnelle, et je ne puis prévoir que des malheurs pour ceux qui, s'abandonnant à leur nonchalance, laisseront aller les choses leur train, sans daigner s'en mêler, et de qui la commodité et la mollesse, l'emportant sur leurs devoirs, remettront le gouvernement de l'armée et de l'État en d'autres mains. Je souhaite que de pareilles choses n'arrivent jamais, et comme l'éducation d'un prince influe si fort sur le reste de sa vie, je joindr[ai] quelques remarques sur ce sujet, en recommandant encore le salut de cet État, sa prospérité, sa félicité, sa gloire à celui[3] qui gouverne tous ces mondes divers, qui abaisse, qui élève les empires et qui tient dans ses mains la destinée de tout l'univers.

[1] Vorlage: par. — [2] Vorlage: est. — [3] Vorlage: à celui à celui.

De l'éducation d'un prince[1] et des tutelles.

C'est une négligence coupable de la plupart des souverains que le peu de soins qu'ils prennent de l'éducation de leurs enfants, ou le[2] plan vicieux qu'ils suivent pour les élever. La nature donne aux hommes des talents et des défauts; on ne saurait transformer un imbécile en homme d'esprit, mais une bonne éducation corrige des défauts et cultive les talents où elle en trouve. Un héritier présomptif n'est pas un enfant que l'on doit négliger: de lui peut dépendre la félicité d'un peuple, sa grandeur et son accroissement.

L'usage commun que l'on suit, est de mettre un jeune prince entre les mains des gouverneurs et d'ecclésiastiques. Les uns l'élèvent, pour qu'il se méfie de lui-même et ne se confie qu'en ses ministres, les autres pour le rendre dévot et le gouverner sous prétexte de diriger sa conscience. C'est l'opposé de ce que l'on doit faire. Un homme né pour le gouvernement doit apprendre à se conduire et à se décider lui-même. Je voudrais qu'après ses heures d'étude on le mît dans le grand monde, parcequ'il doit apprendre à connaître les hommes, et qu'on les ignore, si on ne les fréquente pas; et qu'importe des petites incongruités et des enfances à cet âge qui ne tire[nt] point à conséquence? On ne se corrige que par ses propres fautes. Donner à un jeune prince l'éducation simple d'un particulier est, ce me semble, ce qu'il y a de plus convenable, pour qu'un sot orgueil ne s'empare pas de lui dans un âge aussi tendre, pour qu'il apprenne ce qu'il doit aux autres, et que, n'ayant point la tête préoccupée des préjugés d'une illustre naissance, on lui mette dans l'esprit de faire sa fortune par lui-même. La vanité et l'orgueil entrent d'eux-mêmes dans l'esprit des hommes; il ne faut pas les leur inculquer.

Ses études les plus nécessaires sont celles de l'histoire. Je voudrais cependant qu'en se contentant de lui donner une teinture de l'histoire ancienne, on insistât davantage sur ce qui s'est passé depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours. Après cela la philosophie, surtout la logique, pour exercer son raisonnement et lui donner de la facilité pour combiner des idées. Je voudrais qu'on l'exerçât beaucoup sur cette matière, en lui faisant rendre raison de toutes choses, en l'obligeant de soutenir des thèses de lui-même et auxquelles le précepteur n'aurait pas touché. Ensuite [il faut] lui donner des principes de morale, pour lui inspirer des sentiments de justice et en même temps former ses mœurs. S'il incline aux belles-lettres,

[1] Vergl. S. 102—109. — [2] Vorlage: du.

il faut lui en donner une teinture, parceque cela fera le bonheur de sa vie dans toutes les situations où la fatalité pourra l'éprouver. Pour ce qui regarde la religion, il doit dans ce pays-ci adhérer à la religion réformée, mais sans préjugés superstitieux, surtout sans fanatisme, à cause des trois religions établies chez nous, entre lesquelles il convient qu'il demeure neutre.[1] Un homme peut être très vertueux, sans croire aux fables absurdes que des imposteurs habillés de noir lui content. Il suffit de se respecter soi-même et de nous ressouvenir dans toutes nos actions de cette maxime admirable: *„Ne faites pas aux autres que ce que vous voulez qu'ils vous fassent."*[2]

Il est nécessaire qu'un prince apprenne bien la fortification, pour savoir fortifier, défendre ou attaquer des places, et parceque l'étude de la fortification apprend à bien juger et profiter d'un terrain, chose si essentielle pour tout général qui veut exceller dans son métier.[3]

Que ce prince parle coulamment le français. Cette langue est devenue celle des négociations, des cours et des honnêtes gens. S'il sait[4] un peu de latin ou d'italien, cette connaissance ne lui portera aucun préjudice.

On ne songe qu'à remplir et surcharger la mémoire de la jeunesse: c'est l'éducation ordinaire qu'on lui donne, et l'on néglige de lui former le jugement. Il est sans doute nécessaire, pour avoir des idées, d'en fournir à la mémoire, ce réceptacle de notre entendement. Mais doit-on s'y borner? et n'est-il pas bien plus important de cultiver de bonne heure le jugement, de l'exercer, de l'avancer, de le rendre précoce, parceque c'est de son opération que dépendent les opérations et la conduite des hommes?

Dès que ce prince approche des 15 ans, il faut le mettre dans le militaire et le faire passer par tous les grades, afin qu'il apprenne l'art de la guerre, et par principes et par sa propre expérience. En même temps, quel exemple pour la jeune noblesse qu'un héritier présomptif, qui fait le service d'officier en passant par les derniers grades, pour s'élever insensiblement au plus élevé! Qui peut refuser de s'appliquer, quand il voit un jeune prince qui apprend à obéir, pour savoir commander un jour?

Il me semble qu'il ne faut pas trop gêner la jeunesse; cela la rend timide, et si vous la tenez trop sévèrement, elle en devient d'autant plus effrénée, quand elle est livrée à elle-même. Puisqu'il faut que tous les hommes fassent des sottises, il vaut mieux qu'elles

[1] Vergl. S. 32. 105. 185. — [2] In der Vorlage unterstrichen. — [3] Vergl. S. 170. 174. — [4] Vorlage: cet.

se fassent dans la jeunesse que dans un âge plus avancé. On ne se corrige que de ses propres fautes. Qu'on permette donc aux jeunes princes d'être jeunes, mais qu'on les reprenne de leurs excès: Vous aimez les plaisirs; à la bonne heure! mais ne les[1] préférez pas à vos devoirs. Souvenez-vous que Henri IV se fit un tort infini en négligeant ses affaires pour ses maîtresses; souvenez-vous que Louis XV s'est déshonoré en laissant gouverner son royaume par la Pompadour. Vous aimez trop le vin. N'oubliez jamais qu'on détrôna un empereur Wenceslas,[2] parcequ'il était un ivrogne; ayez toujours présent à votre mémoire la bataille de Pinczow,[3] où Auguste fut battu par Charles XII, parcequ'Auguste était ivre. Vous êtes emporté. Rappelez-vous l'histoire de l'électeur Jean Sigismond, qui se brouilla avec un prince de Neubourg pour un soufflet qu'il lui donna.[4] Ce soufflet traîna pour un demi siècle le procès que la maison avait avec ces Princes palatins pour la succession de Clèves. Vous avez une ambition désordonnée. Que l'exemple des malheurs qui sont arrivés aux ambitieux, vous corrige! Jules César est assassiné dans le Sénat; Charles-Quint se fait moine à Saint-Juste;[5] Louis XIV est sur le point de quitter sa capitale et de convoquer son arrière-ban vers la fin de la guerre de succession; Charles XII est assiégé dans Stettin et ne se sauve qu'à peine sur une barque légère pour regagner les bords de son royaume.[6] Vous êtes nonchalant et paresseux. Relisez la vie de François Ier; voyez-y le dérangement de ses finances, l'abandon du militaire, tout le gouvernement bouleversé, toutes suites nécessaires de son inapplication et de sa frivolité; rappelez-vous l'administration de l'électeur George Guillaume; repassez l'histoire de l'empereur Charles VI: vous n'y verrez que faiblesse et négligences. Tant qu'Eugène vécut,[7] il fut l'Atlas de cette monarchie; son génie et son bras la soutinrent. Dès qu'il fut mort, tout tomba, parceque le gouvernement fut alors comme un corps sans âme.

[1] Vorlage: leur. — [2] Vergl. S. 228. — [3] Südlich vom Orte Clissow, nach dem die Schlacht vom 19. Juli 1702 gewöhnlich benannt wird. — [4] Die Anecdote bezieht sich auf eine Zusammenkunft, die Churfürst Johann Sigismund mit dem Pfalzgrafen Wolfgang Wilhelm von Pfalz-Neuburg auf dem Schlosse zu Düsseldorf 1613 über die Theilung der Jülich-Clevischen Erbschaft hatte (vergl. Œuvres, Bd. 1, S. 25). Die endgültige Regelung erfolgte erst 1666 zwischen den Häusern durch den Clevischen Erbvergleich. — [5] Karl V. wohnte nach seiner Abdankung 1556 im Kloster, doch wurde er nicht Mönch. — [6] Am 22. December 1715 flüchtete Karl XII. aus Stralsund, nicht aus Stettin, wie der König irrthümlich schreibt. — [7] Prinz Eugen starb am 21. April 1736.

Avec cela, il faut qu'on accoutume ce jeune prince à mettre de l'ordre dans tout ce qu'il fait. Qu'on lui assigne quelque argent pour sa dépense, qu'il en tienne des comptes, et qu'on le rende exact jusque dans les petites choses, parceque tout ce qui dégénère en coutume chez les hommes, leur reste, et qu'à la durée l'on ne peut compter que sur ce que l'habitude a rendu inhérent à la personne. J'insiste sur cet article d'autant plus qu'il faut de l'ordre dans toutes les branches de l'administration d'un État; qu'un prince doit être économe de l'argent des peuples; qu'il ne doit pas souffrir que cet argent soit volé, parcequ'il appartient à l'État, et que lui-même n'en doit faire usage que pour le bien du pays et l'avantage des particuliers. Si de deux défauts il en faut un, il vaut mieux dans cet État pauvre qu'un prince soit avare que prodigue.[1]

De tous les vices qu'un prince peut avoir, le plus intolérable selon moi c'est la dureté. On pardonne des injustices, quand elles sont commises par ignorance, mais un homme dur est en horreur à tous ses concitoyens. La plus aimable des vertus c'est l'humanité; on l'appelle humaine, parcequ'elle est dans notre nature et pour ainsi dire inhérente à tout mortel qui, dans ce court passage rempli d'adversités et de traverses, doit soulager ses frères, pour leur aider à supporter le fardeau de la vie. Un guerrier peut être compatissant comme un philosophe. Cent occasions se présentent à lui où il trouve l'occasion d'exercer cette aimable vertu. Traiter les autres comme nous voudrions en être traités, ceci comprend tout; il n'y a qu'à suivre cette maxime.

Quand le prince sera parvenu à l'âge de vingt ans, ce sera le temps où l'on pourra lui donner une idée du gouvernement de l'État, lui montrer les principes sur lesquels les finances s'administrent, et les détails de recettes et de dépenses, lui enseigner tout ce qu'un prince doit savoir du commerce, pour qu'il s'en forme un tableau net, et qu'il se fasse un précis des règles générales dont on ne doit point s'écarter, si le commerce doit fleurir. Il faut aussi qu'on lui fasse connaître le fort et le faible des provinces et pourquoi les principes de l'administration diffèrent d'une contrée à l'autre. Quant à la justice, il doit savoir pourquoi les tribunaux ont[2] été établis, les lois qui gouvernent, quel en est l'esprit et combien il est important aux citoyens que les procès soient abrégés, et que les juges soient intègres. Pour ce qui concerne le militaire, il doit en faire une étude continuelle, soit en lisant de bons livres écrits sur la guerre et des histoires des deux derniers siècles, soit en prati-

[1] Vergl. S. 35—37. — [2] Vorlage: sont.

quant avec les troupes sur le terrain les évolutions telles que, selon les règles, il faut les exécuter vis-à-vis des ennemis. Quand il se promène, il peut faire ses remarques sur le terrain dont l'étude est indispensable. Le souverain qui est obligé de voyager, peut le conduire avec lui, afin qu'il apprenne à connaître le pays et les troupes, et qu'il voie tout ce que les différents corps de l'armée exécutent, qu'il fasse connaissance même avec les jeunes officiers, qui deviendront ses généraux après la mort de son prédécesseur et dont il saisira plus facilement le caractère, quand ils sont dans les moindres grades, que s'ils étaient déjà généraux. De cette façon il apprendra à connaître les hommes et discernera ceux dont il peut se promettre de bons services.

Ce jeune prince doit connaître tous les traités récents que ses prédécesseurs ont faits. On lui donnera des connaissances sur les intérêts des princes, sur les caractères de ceux qui gouvernent les nations, principalement sur les intérêts de son propre pays et de sa maison. On lui dira qu'autant que la vivacité et la promptitude sont utiles pour un guerrier, autant un politique doit avoir du flegme, de la dissimulation, pour bien conduire les affaires; que, dans le cabinet, il faut aller à poids et à mesure, bien discuter les cas qui se présentent, et user de la pénétration et du jugement, pour savoir se décider avec sagesse. La politique demande des conjectures, des combinaisons et des calculs; il faut tout prévoir et souvent deviner les intentions que l'on cache, pour ne point être la dupe de fripons qui mettent tout leur art à tromper des princes qui manquent de circonspection.

En suivant cette méthode, on peut former un prince, pour qu'un jour il gouverne avec honneur et gloire son État. Si une éducation molle et trop efféminée en fait un courtisan, si l'on met, dès sa tendre jeunesse, dans la tête d'un prince qu'il peut tout, qu'il n'est pas pétri d'un même limon que ses sujets, qu'il est d'une race divine et ses peuples d'une nature abjecte, faits pour adorer tous ses caprices, enfin qu'il tient leur vie et leur fortune en ses mains, pour en user selon son bon plaisir, on forme un homme imbu de lui-même, présomptueux et dur qui méprise dans le fond de son âme tout ce qu'il ne croit pas appartenir à son sang, un prince qui croit que l'application l'abaisse, qui s'imagine que ce sont les plus heureux des esclaves que ceux qui peuvent le servir utilement, qu'il n'a qu'à commander pour être obéi, que les hasards d'une campagne ne doivent point être courus par lui, et qu'il doit être comme la Providence qui, en lançant le tonnerre, demeure invisible. Mais ses

ennemis prennent quelquefois la liberté de se moquer de cette Providence et de maltraiter cruellement ceux qui en sont les représentants. Ces rois de l'espèce dont je parle, ne savent que représenter comme les comédiens qui jouent un rôle de monarque sur le théâtre. Ce n'est pas là des hommes; il nous faut des princes laborieux, actifs, sages et vigoureux, qui sachent agir par eux-mêmes, servir de point de réunion aux intérêts de l'État, commander leurs armées et négocier eux-mêmes. Le seul moyen de les former tels, est celui que j'ai indiqué dans le plan de l'éducation que j'ai proposé.

Des tutelles.[1]

Le Ciel préserve que nous ayons des minorités dans cet État. C'est un malheur pour tous les pays, quand un souverain en bas âge parvient au gouvernement. Il faut des Conseils de régence et des tuteurs pour le pupille et pour l'État.

Ces tutelles dans ce pays-ci ne seraient [pas] aussi orageuses qu'en France, ni n'éprouveraient des guerres civiles comme les temps de la Ligue;[2] mais elles affaibliraient le ressort qui est dans toutes les branches du gouvernement, et elles pervertiraient l'éducation du jeune roi, parceque ce serait à qui gagnerait sa confiance et à qui flatterait le plus ses défauts. Ajoutez à cela que le Conseil de tutelle, ayant goûté la douceur du commandement, ferait jouer tous les ressorts de l'intrigue pour se le perpétuer.

Cependant ce cas peut arriver, et quel serait alors le meilleur parti à prendre? Selon mon avis, il faudrait choisir le premier prince du sang et lui confier toute l'autorité entière, parceque c'est le seul moyen de conserver de l'unité dans le gouvernement et de l'ordre dans les affaires. La nature des Conseils est la lenteur, et jamais[3] compagnie n'a pris de parti vigoureux que l'ancien Sénat de Rome. Mais tous les peuples ne sont pas les anciens Romains, et chez nous il se trouve peu de têtes politiques. Cette tutelle fournirait à nos ennemis la meilleure occasion qu'ils pourrai[en]t trouver, de rabaisser cette maison. Un Conseil où l'autorité se trouve partagée, serait la perte de l'État et du pupille; mais un prince de la maison peut agir en vertu de l'autorité dont il est le dépositaire, prendre des résolutions vigoureuses et défendre les intérêts de sa patrie et de son souverain contre les projets dangereux d'ennemis qui veulent opprimer un orphelin.

[1] Vergl. S. 76. 77. — [2] Unter der Regierung Heinrichs III. — [3] Vorlage: jamais de.

En voilà peut-être trop sur les matières que je me suis proposé de traiter. Je ne regretterai ni ma peine ni mon temps, si je puis me flatter que cet ouvrage sera de quelque utilité. Du moins ai-je cru qu'il était de mon devoir de coucher par écrit mes sentiments, pour que la postérité les lise, et qu'après avoir bien approfondi la matière, elle rejette ce qu'elle trouve de défectueux, et adopte ce qu'elle croit utile à l'État, auquel j'ai consacré ma vie ainsi que mes travaux.

Sanssouci, ce 7 de no[ve]mbre 1768. Federic.

Nach der eigenhändigen Niederschrift im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

Exposé du gouvernement prussien,

des principes sur lesquels il roule, avec quelques réflexions politiques [1776].[1]

Pour se faire une idée générale de ce gouvernement, il faut examiner en détail toutes les branches du gouvernement et puis les combiner ensemble.

[Des finances.]

Je commence par les finances, qui sont comme les nerfs dans le corps humain, qui font mouvoir tous les membres.

Depuis la guerre,[2] les revenus de l'État ont été prodigieusement augmentés, savoir: de 1 700 000 écus par l'acquisition de la Pomérellie,[3] un million du tabac,[4] 100 000 de la banque,[5] 50 000 du bois,[6] 400 000 des accises et péages,[7] 130 000 du sel de Schönebeck,[8] 56 000 du loto,[9] au delà de 200 000 écus par les nouveaux taux des bailliages, 100 000 écus des bois;[10] de sorte qu'à présent le total des revenus monte à 21 700 000 écus, dont, outre toutes les autres dépenses de l'État acquittées, 187 000 soldats[11] sont entre[te]nus.

Les dépenses décomptées, il reste tous les ans 5 700 000 écus, dont jusqu'ici 2 000 000 ont été annuellement déposés dans le trésor,[12] et 3 700 000 écus ont été employés, soit aux fortifications, soit aux améliorations du pays, soit pour réparer des malheurs, ainsi qu'en subsides pour les Russes[13] et [en] bâtiments. Mais la

[1] Das Testament ist wahrscheinlich auf Anregung der Königin-Wittwe Juliane Marie von Dänemark im April 1776 verfasst. Vergl. ihr Schreiben vom 23. März 1776 (P. C., Bd. XXXVIII, 9) und unten S. 243, sowie Hohenzollern-Jahrbuch 1916, S. 185 ff. — [2] Dem Siebenjährigen Kriege. — [3] Die Erwerbung Westpreussens im Jahre 1772. — [4] Vergl. S. 117. — [5] Vergl. S. 117. 118. — [6] D. h. aus der Nutzholz- und der Brennholz-Handelsgesellschaft (vergl. S. 114). — [7] Vergl. S. 113 und 116. — [8] Vergl. S. 114. — [9] Die Lotterie war 1763 eingeführt, zunächst als Zahlenlotto, und dann mit der Klassenlotterie verbunden und verpachtet. — [10] Der Forstverwaltungsüberschuss. — [11] Vergl. S. 66. 121. 195. 220. — [12] Vergl. S. 121. — [13] Während des Türkenkrieges 1768/74 war der König nach der Allianz von 1764 zur Stellung eines Hülfscorps oder zur Zahlung von Subsidien im Betrage von jährlich 400 000 Rubeln verpflichtet. Auf seinen Wunsch

destination de ces 5 700 000, en temps de guerre, est pour payer les extraordinaires des campagnes, qui montent chaque année à 11 millions,[1] de sorte que, 5 700 000 décomptés, reste à ajouter annuellement la somme de 5 300 000 écus. Cette somme doit être prise du trésor, qui est fourni de 19 300 000 écus, outre 4 300 000 écus, ce qu'on appelle le petit trésor, destiné à rendre l'armée mobile.[2] Nous avons encore, d'ailleurs, 4 200 000 à Breslau, tout prêts pour acheter et amasser les fourrages pour une armée de 60 000 hommes, et 900 000 dans la banque pour acheter du fourrage pour six semaines à Magdebourg;[3] en outre, la caisse de guerre doit avoir 11 000 000, pour pouvoir payer, en temps de guerre, les régiments d'avance;[4] 4 000 000 s'y trouvent déjà, les autres y seront dans trois ans. Mais il faut remarquer que, si l'on veut puiser tous les extraordinaires de guerre du trésor, qu'on ne pourra durer que quatre campagnes, ce qui fait que de nécessité il faut s'emparer de la Saxe,[5] ménager le plus que l'on peut, le trésor, qui ne doit servir proprement qu'à remplir le vide de quelques provinces envahies par l'ennemi. Voilà le fond des choses, qui démontre qu'il faut user de la plus grande économie pour avoir le dernier écu en poche, lorsqu'on négocie la paix.

Cet argent, ces deux millions qui sortent tous les ans de la circulation en entrant dans le trésor, paraîtront une somme très considérable;[6] mais ce qui justifie cette opération, est que la balance du commerce est en faveur de l'État de 4 400 000 écus, de sorte que la circulation des espèces augmente encore dans le public annuellement de 2 400 000 écus. Cette balance était contre la Prusse à la mort du feu Roi, où la monarchie perdait annuellement 500 000 écus par les importations. J'ai trouvé moyen, en établissant beaucoup de manufactures, et surtout à l'aide de la Silésie, de la mettre sur l'état que je viens d'annoncer.[7] C'est pourquoi il ne faut pas perdre les manufactures de vue: par leur moyen, cette balance peut encore s'augmenter dans nos possessions actuelles de quelques cent mille écus. Mais ce qui importe surtout, c'est de conserver le bon ordre établi maintenant pour la régie des deniers publics et la surveillance sur toutes les caisses; sans quoi le peuple paye beaucoup, et le souverain est volé.

hatte sich Russland mit Subsidienzahlungen einverstanden erklärt (vergl. P. C., Bd. XXVII, 597. 598; XXVIII, 504).

[1] Vergl. S. 121. — [2] Vergl. S. 121. — [3] Vergl. S. 118 und 121. — [4] Vergl. S. 6. — [5] Vergl. S. 122. 194. 214. — [6] Vergl. S. 120. 183. 184. — [7] Vergl. S. 9. Vorlage: de l'annoncer.

Des magasins.[1]

Il y a un magasin ici de 36 000 *Winspels*, dont on peut nourrir un an une armée de 60 000 hommes; il y a un magasin pareil en Silésie pour le même nombre de troupes, et d'ailleurs un fonds de deux millions pour acheter des grains de la Pologne; ce qui pourra fournir 120 000 *Winspels*, par le moyen desquels le pays sera à l'abri de toute famine, et, en cas de guerre, avec le blé qu'il y a déjà, on aura de quoi faire trois campagnes.

De Wartenberg.[2]

Wartenberg a tous les ans 440 000 écus d'épargne, qui sont employés en partie pour les armes, pour augmenter son dépôt, en partie pour l'artillerie, dont on a construit les canons pour la nouvelle forteresse de Silésie,[3] et une réserve, à laquelle on travaille encore à présent, de 400 canons de réserve pour la campagne.

De l'armée.

La situation de cet État nous oblige d'entretenir beaucoup de troupes; car nos voisins sont l'Autriche, la Russie, la France et la Suède. Le pied de guerre est de 220 000 hommes,[4] y compris les bataillons francs et l'augmentation dans la cavalerie. De ce nombre on pourra mettre en campagne 180 000 hommes; mais dès qu'il faut former trois armées, il saute aux yeux que nous n'en avons pas trop en comparaison de nos voisins.

Je crois que la discipline doit rester sur le pied où elle se trouve, ainsi que les évolutions introduites, à moins que la guerre ne change;[5] car alors il n'y a de parti qu'à se plier aux circonstances et à changer avec elles. Mais pour égaler les ennemis ou les surpasser, il faut que ce soit par l'ordre et par la discipline, encourager les officiers et les distinguer, pour qu'une noble émulation les porte à surpasser leurs adversaires qu'ils ont à combattre. Si le souverain ne se mêle pas lui-même du militaire, et s'il n'en donne pas l'exemple, tout est fini. Si l'on préfère les fainéants de cour au militaire, on verra que tout le monde préférera cette fainéantise au laborieux métier des armes, et alors, au lieu que nos officiers sont nobles, il faudra avoir recours aux roturiers, ce qui serait le premier pas vers la décadence et la chute de l'armée.

Nous n'avons à présent que 70 citoyens par compagnie;[6] il ne faut point s'écarter de ce principe, pour ménager le pays qui, par

[1] Vergl. S. 95 und 135. — [2] Für die Kasse von Wartenberg vergl. S. 137. — [3] Silberberg (vergl. S. 157. 158). — [4] Vergl. S. 121. 195. 196. — [5] Vergl. S. 99. 100. — [6] Vergl. S. 83. 139.

l'augmentation de la population, pourra fournir des ressources en recrues, si la guerre le rend nécessaire.

Les forteresses sont en bon état, à l'exception de Stettin, dont le plan est tout fait. Il faudrait miner toute l'enceinte de Magdebourg.[1] La partie dans laquelle nous sommes les plus faibles, est celle du génie. Il nous faudrait encore trente bons officiers ingénieurs;[2] mais la difficulté est de les trouver. Les mineurs sont bons. Il faudrait également augmenter le nombre des quartiers-maîtres,[3] parceque, supposé trois armées, leur service demande plus d'habiles gens que nous en avons.

Notre population est de 5 200 000 âmes,[4] dont 90 000 à peu près sont soldats. Cette proportion peut aller; mais il ne faut pas que l'on prenne plus des cantons que 840 par régiment d'infanterie et 400 par [régiment de] cavalerie.

De la politique.

Un des premiers principes de la politique est de tâcher de s'allier à celui de ses voisins qui peut porter à l'État les coups les plus dangereux. C'est par cette raison que nous sommes en alliance avec la Russie, parcequ'elle nous rend le dos libre du côté de la Prusse, et que, tant que cette liaison dure, nous n'avons pas à craindre que la Suède ose nous attaquer en Poméranie. Les temps peuvent changer, et la bizarrerie des conjonctures peut obliger à prendre d'autres engagements; mais jamais on ne trouvera avec les autres puissances l'équivalent des avantages que l'on trouve avec la Russie. Les troupes françaises ne valent rien, et les Français sont accoutumés à ne secourir que faiblement leurs alliés; et les Anglais, faits pour payer des subsides, sacrifient leurs alliés, à la paix,[5] pour favoriser leurs propres intérêts. Je ne parle point de la maison d'Autriche, avec laquelle il paraît presque impossible que des liens solides se forment.

S'il s'agit des vues politiques d'acquisition qui conviennent à cette monarchie, les États de la Saxe sont sans contredit ceux qui lui conviendraient le mieux, en l'arrondissant et lui formant une barrière par les montagnes qui séparent la Saxe de la Bohême, et qu'il faudrait fortifier.[6] Il est difficile de prévoir comment cette acquisition pourrait se faire. La manière la plus sûre serait de conquérir la Bohême et la Moravie et de les troquer avec la Saxe;[7]

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 174. 175. — [3] Vergl. S. 174. — [4] Vergl. S. 65. 138. — [5] Vergl. S. 205. — [6] Vergl. S. 61 und 215. — [7] Vergl. S. 63 und 214. 219.

soit enfin que cela pût s'opérer par d'autres trocs ou des possessions du Rhin, en y ajoutant Juliers ou Berg, ou de quelque façon que cela se fasse, cette acquisition est d'une nécessité indispensable pour donner à cet État la consistance dont il manque. Car, dès qu'on est en guerre, l'ennemi peut avancer de plain-pied jusqu'à Berlin sans trouver la moindre opposition dans son chemin.

Je ne parle pas, d'ailleurs, de nos droits de succession au pays d'Ansbach,[1] Juliers et Berg,[2] et le Mecklembourg,[3] parceque ce sont des prétentions connues, et dont il faut attendre l'évènement.

Comme l'État n'est pas riche, il faut se garder sur toute chose de se mêler dans des guerres où il n'y a rien à gagner, parcequ'on s'épuise à pure perte, et qu'une bonne occasion arrivant ensuite, on n'en saurait pas profiter. Toutes les acquisitions éloignées sont à charge à un État. Un village sur la frontière vaut mieux qu'une principauté à soixante lieues. C'est une attention nécessaire de cacher autant qu'il est possible, ses desseins d'ambition et, si l'on peut, de réveiller l'envie de l'Europe contre d'autres puissances, à la faveur de quoi l'on frappe son coup. Cela peut arriver, et la maison d'Autriche dont l'ambition va le visage démasqué,[4] s'attirera de[5] reste l'envie et la jalousie des grandes puissances. Le secret est une vertu essentielle pour la politique aussi bien que pour l'art de la guerre.

De la justice.[6]

Les lois sont assez sagement faites dans ce pays. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'y retoucher; mais il faut que, tous les trois ans, il se fasse une visite des tribunaux des provinces, pour qu'il y ait des surveillants qui s'informent de la conduite des juges et des avocats, que l'on punit, quand on les trouve en défaut. Mais comme les parties et les avocats tâchent d'éluder les meilleures lois, il est nécessaire que, tous les vingt ans, on examine par quel raffine-

[1] Vergl. S. 60. 214. — [2] Von der Jülich-Clevischen Erbschaft waren bei der Erbtheilung 1666 (vergl. S. 233) Jülich und Berg an das Haus Pfalz-Neuburg gefallen und, als dieses mit Churfürst Karl Philipp von der Pfalz 1742 ausstarb, an dessen Nachfolger, Erbprinz Karl Theodor von Pfalz-Sulzbach, übergegangen, da König Friedrich in dem pfälzischen Successionsvertrag vom 24. December 1741 auf seine Erbansprüche verzichtet hatte. Vergl. P. C., Bd. I, 468; II, 525. — [3] Vergl. S. 60 und 215. — [4] Infolge der österreichischen Rüstungen während seiner Erkrankung im Winter 1775/76 maass der König dem wiener Hofe den Plan bei, sofort nach seinem Tode Preussen anzugreifen. Vergl. P. C., Bd. XXXVII, 592—594, und Œuvres, Bd. 6, S. 123 f. — [5] Vorlage: le. — [6] Vergl. S. 1, 2 und 110. 111.

ment ils allongent les procès, et qu'on leur mette des barrières (comme on a fait à présent)[1] pour ne pas prolonger les procès, ce qui ruine les parties.

Combinaison du total du gouvernement.

Comme le pays est pauvre, et qu'il n'a guère de ressource, c'est une chose nécessaire que le souverain ait[2] toujours un trésor bien muni, pour soutenir au moins quelques campagnes. Les seules ressources qu'il peut trouver dans le besoin, consistent dans un emprunt de cinq millions de la *Landschaft*,[3] et à peu près quatre millions qu'il pourra tirer du crédit de la banque;[4] mais voilà tout. Il a à la vérité, en temps de paix, 5 700 000 dont il peut disposer; mais la plupart de cet argent doit ou entrer dans le trésor ou être employé à des usages publics, comme forteresses, améliorations, manufactures, canaux, défrichements, forteresses, bâtisses de villes dont on fait les maisons en pierre qui sont en bois, le tout pour rendre la constitution de l'État plus solide.

Ces raisons que je viens d'alléguer, exigent que le souverain de ce pays soit économe et homme qui tienne le plus grand ordre dans ses affaires. Une raison aussi valable que la première s'y joint encore: c'est que, s'il donne l'exemple de la profusion, ses sujets, qui sont pauvres, veulent l'imiter et se ruinent. Il faut surtout, pour le soutien des mœurs, que les distinctions soient uniquement pour le mérite et non pas pour les richesses;[5] ce principe mal observé en France a perdu les mœurs de la nation, qui autrefois ne connaissait que le chemin de l'honneur pour parvenir à la gloire, et qui croit à présent qu'il suffit d'être riche pour être honoré.

Comme les guerres sont un gouffre où les hommes s'abîment, il faut avoir l'œil à ce que le pays se peuple autant que possible, d'où il résulte encore un autre bien: c'est que les campagnes en sont mieux cultivées et les possesseurs mieux à leur aise.

Je ne crois point que, dans ce pays, on doive jamais se laisser persuader de former une marine militaire.[6] En voici les raisons. Il y a en Europe de grandes marines, savoir: celle d'Angleterre, celle de France, d'Espagne, du Danemark et de la Russie. Jamais nous ne pourrons les égaler; ainsi, avec quelques vaisseaux de-

[1] Am 15. Januar 1776 vollzog der König die „Neue Verordnung, um die Processe zu verkürzen" (vergl. P. C., Bd. XXXVII, 395. 404, und Mylius, Novum corpus constitutionum marchicarum, Bd. 6, Sp. 17 ff.). — [2] Vorlage: est. — [3] Vergl. S. 14. 15 und 123. — [4] Vergl. S. 117. 118. — [5] Vergl. S. 34. 35. 180. — [6] Vergl. S. 100. 101 und 123.

meurant toujours inférieurs à d'autres nations, la dépense serait inutile. Ajoutez que, pour tenir une flotte, l'argent qu'elle coûterait, nous obligerait de réformer des troupes de terre; que le pays n'est pas assez peuplé pour fournir des recrues à l'armée et des matelots pour les vaisseaux, et enfin, que les batailles de mer sont rarement décisives; d'où je conclus qu'il vaut mieux avoir la première armée de l'Europe que la plus mauvaise flotte des puissances maritimes.

La politique doit porter ses vues aussi loin qu'elle peut, dans l'avenir et juger des conjonctures de l'Europe, soit pour former des alliances, soit pour contrecarrer les projets de ses ennemis. Il ne faut pas croire qu'elle peut amener les évènements; mais quand ils se présentent, elle doit les saisir pour en profiter.[1] Voilà pourquoi les finances doivent être en ordre. C'est par cette raison que de l'argent doit être en réserve, pour que le gouvernement soit prêt d'agir, sitôt que les raisons politiques lui en indiquent le moment.

La guerre même doit être conduite sur des principes de la politique, pour porter les coups les plus sanglants à ses ennemis. C'était sur ces principes qu'agissait le prince Eugène, qui a rendu son nom immortel par la marche et la bataille de Turin,[2] par celles de Höchstädt[3] et de Belgrade.[4] Les grands projets de campagne ne réussissent pas tous; mais quand ils sont vastes, il en résulte toujours plus d'avantages que par ces petits projets où l'on se borne à la prise d'une bicoque sur les frontières.[5] Voilà comme le comte de Saxe ne donna la bataille de Rocoux[6] que pour pouvoir exécuter, l'hiver d'après, son dessein sur Bruxelles, qui lui réussit.

Il est évident, par tout ce que je viens de dire, que la politique, le militaire et les finances sont des branches si étroitement liées ensemble qu'elles ne sauraient être séparées. Il faut les mener de front,[7] et de leur combinaison, assujettie aux règles de la bonne politique, résultent les plus grands avantages pour les États. En France, il y a un roi qui dirige chaque branche à part: c'est le ministre qui préside, soit aux finances, soit à la guerre, soit aux affaires étrangères. Mais le point de ralliement manque, et ces branches, n'étant pas réunies, divergent, et les ministres ne sont chacun occupés [que] des détails de leur département, sans que personne ne réunisse à un but fixe l'objet de leurs travaux.[8] Si

[1] Vergl. S. 57—59 und 211. — [2] Vergl. S. 79. — [3] Vergl. S. 79. — [4] 16. August 1717. — [5] Vergl. S. 161. 162. — [6] 11. October 1746. — [7] Vergl. S. 77. 78 und 189. — [8] Vergl. S. 37. 38 und 202.

pareille chose arrivait dans cet État, il serait perdu, parceque les grandes monarchies vont malgré les abus et se soutiennent par leur poids et leur force intrinsèque, et que les petits États sont vite écrasés, si tout en eux n'est [pas] force, nerf et vigueur.

Voilà quelques réflexions et mes idées sur le gouvernement de ce pays, qui, tant qu'il n'aura pas pris une plus grande consistance et de meilleures frontières, doit être gouverné par des princes qui soient toujours en vedette, les oreilles dressées, pour veiller sur leurs voisins, et prêts à se défendre d'un jour à l'autre contre les projets pernicieux de leurs ennemis.

Federic.

Nach der eigenhändigen Niederschrift im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin.

Considérations sur l'état politique de l'Europe [1782].

Depuis les liaisons que l'Empereur a contractées avec la Russie, il ne faut plus que la Prusse compte sur l'alliance de l'impératrice Catherine.[1] Elle[2] croit peut-être pouvoir mener de front deux puissances que leurs intérêts opposés rendent ennemies[3], ce qui est impossible. L'Empereur, non content d'avoir mis dans ses filets l'impératrice de Russie, pour assurer ces liaisons dans l'avenir, a par le moyen des Württembergs entièrement subjugué la jeune cour.[4] Que le Grand-Duc soit entièrement enchaîné par cette cabale ou non, cela est indifférent à l'Empereur, parcequ'il pourra assez à temps fomenter une révolution en Russie qui mette la Grande-Duchesse sur le trône, laquelle l'amour lui attache, à ce que tout Vienne dit.

En suivant la conduite de l'Empereur pied à pied, j'y découvre beaucoup de prudence. Il demeurera tranquille et ne frappera aucun grand coup, avant d'avoir arrangé ses finances; et l'on voit avec quelle application il fait argent de tout: rayant les pensions dans le civil, sécularisant les couvents dans ses États, enfin tâchant de profiter de tous les moyens qu'il peut découvrir, pour remplir ses coffres, acquitter ses dettes et de se mettre dans la situation la plus formidable où se soit trouvé prince de l'Europe depuis les beaux temps de Louis XIV. Il n'a fait que commencer cet ouvrage, il lui faut quelques années pour le perfectionner; aussi attendra-t-il l'occasion. Quoique, sans être devin ni prophète, il est aisé de deviner qu'il se propose d'écraser entièrement la monarchie prussienne, pour établir ensuite sans opposition son despotisme en Allemagne, il attendra tranquillement ma mort, pour mettre la

[1] Am 18. Mai 1781 hatte Kaiser Joseph II. ein Defensivbündniss mit Katharina II. geschlossen. Die preussisch-russische Allianz von 1764, in den Jahren 1769 und 1777 erneuert, dauerte nach dem Buchstaben noch bis 1788. — [2] Katharina II. — [3] Oesterreich und Preussen. — [4] Die Gemahlin des Grossfürsten Paul, Maria Feodorowna, war eine württembergische Prinzessin; ihre jüngere Schwester, Prinzessin Elisabeth, war auf Betreiben Josephs II. mit seinem Neffen, Erzherzog Franz, verlobt. Ende 1781 hatte das grossfürstliche Paar den wiener Hof besucht.

main à l'œuvre: c'est pourquoi l'unique instruction de son ministre à Berlin [1] est de veiller sur ma santé et de lui en mander des nouvelles sûres.

Dès que je ne serai plus et que ses fonds seront assez accrus pour entreprendre une guerre longue et dispendieuse, il tâchera d'exciter la Russie contre la Prusse, en tâchant d'envenimer les discussions renaissantes qui s'élèvent à l'égard de la ville de Danzig [2] et de quelques Polonais qui ont des possessions à la Netze ou dans le pays de Culm. Quant à lui, il chicanera les frontières de la Silésie, soit par de nouveaux impôts, soit par des querelles faciles à exciter entre cette drogue de gens qui ceignent [3] ses frontières, et les marchands silésiens; il fera des querelles aux Saxons pour le fief de la Lusace, [4] peut-être à la mort du margrave de Baireuth et, sûr de la Russie, il s'opposera à cette succession: [5] en un mot, s'il ne lui faut qu'un prétexte pour exciter des brouilleries, il le trouvera facilement, et ce malheureux pays sera attaqué, d'un côté, par la Russie en Prusse et, de l'autre, par les Autrichiens, soit en Silésie, soit en Lusace et en Saxe, pour pénétrer droit à Berlin.

Voilà l'exposé des maux dont nous sommes menacés: ils sont si considérables et d'une telle importance qu'il faut faire les plus grands efforts d'esprit et épuiser toutes les sources de l'imagination pour trouver les moyens de résister à cet ouragan ou de conjurer de bonne heure cette tempête. Quoiqu'il ne faut compter plus sur ses alliés que sur soi-même, il faut cependant chercher à former des alliances pour mettre au moins une espèce d'égalité et un contrepoids à la prépondérance des ennemis, afin que, de tous les côtés, on puisse au moins leur opposer des forces qui ne soi[en]t pas trop inférieures à celles de nos ennemis.

Je commence par examiner ce que l'on peut espérer de l'Alle-

[1] Reviczky. — [2] Zoll- und Handelsstreitigkeiten mit Danzig, die sich aus der Besitzergreifung des Hafens durch Preussen (1772), aus dem gleichzeitig eingeführten preussischen Weichselzoll und dem Handelsvertrage zwischen Preussen und Polen von 1775 ergaben und deren Vermittlung Russland übernommen hatte. Vergl. P. C., Bd. XXXII, 655; XXXIII, 666 bis 668. 672. 673; XXXIV, 392. 393. 399. 400; XXXV, 547. 553; XXXVI, 534. 535. 540. 541; XXXVII, 599. 607. 608. — [3] Vorlage: segnent. — [4] Im Frieden von Prag (1635) hatte Oesterreich die Lausitz als böhmisches Manneslehen an Sachsen abgetreten. Churfürst Friedrich August gehörte seit dem bayrischen Erbfolgekrieg zu Oesterreichs Gegnern. — [5] Vergl. S. 211 und 214. 215. Seit 1769 waren Ansbach und Baireuth in der Hand des Markgrafen Alexander vereint, der unvermählt war.

magne. J'y vois l'électeur de Mayence vendu à la maison d'Autriche, l'électorat de Cologne prêt à tomber dans les mains d'un archiduc,[1] celui de Trèves hors d'état de figurer, le Bavarois et Palatin esclave du *proconsul* Lehrbach qui le gouverne, comme le Romain Popillius commandait à Antiochus roi de Syrie; je vois le duc de Württemberg qui va à Vienne obtenir le diplôme de princesse pour sa garce[2] et postuler le chapeau électoral: il ne reste donc dans toute cette Allemagne que l'électeur de Saxe sur lequel on puisse compter, et l'électeur de Hanovre, Brunswick et la Hesse qui pourraient être susceptibles d'entrer en ligue avec la Prusse.

Si je me tourne vers la Pologne, je n'entends parler que des intrigues que la cour de Vienne y met en usage pour y former un parti; son intention sans doute est de se servir de ce parti pour faire des hostilités dans nos provinces, dès qu'elle nous aura déclaré la guerre. Il faut donc nécessairement que nous soyons attentifs à nous procurer des adhérents dans cette République, ou pour contrecarrer les projets de nos ennemis, ou pour s'y opposer: ce qui serait encore préférable.

En me tournant vers la France, vous y trouvez un roi faible[3] qui, dans quelques années, s'accoutumera à porter tranquillement le joug de son épouse,[4] des ministres que la seule idée d'une régence fait trembler, un parti autrichien formé qui, pour exalter[5] cette alliance, attribue tous les succès des Français dans la guerre présente[6] à cette heureuse union qui attache l'Empereur à leur roi et qui leur donne la faculté d'employer toutes leurs forces contre l'ennemi permanent de l'empire des Gaules.[7] Si l'impératrice de Russie voulait s'obstiner à mettre bientôt en œuvre son beau projet de l'Empire grec,[8] ce serait le seul cas où l'Empereur, se déclarant contre la Porte, fournirait aux Français un prétexte valable de rompre leur alliance avec la cour de Vienne; mais à moins que cet évènement n'arrive, il ne faut point se flatter de pouvoir former des liaisons solides avec la France.

Reste à parler de l'Angleterre. Depuis que Bute est mis hors de jeu,[9] des liaisons entre l'Angleterre et la Prusse rentrent dans

[1] Erzherzog Maximilian, seit 1780 Coadjutor von Cöln und Münster. — [2] Franziska von Hohenheim. — [3] Ludwig XVI. — [4] Maria Antoinette. — [5] Vorlage: exaler. — [6] Zwischen England und seinen Colonieen in Amerika, mit denen sich Frankreich 1778 verbündet hatte. — [7] England. — [8] Das alte griechische Kaiserreich mit der Hauptstadt Konstantinopel sollte unter dem 1779 geborenen Grossfürsten Constantin als russische Secundogenitur begründet werden. — [9] Das alte Ministerium unter Lord North, den König Friedrich als Fortsetzer der Politik Butes (vergl. S. 205

la possibilité des choses, parceque le nouveau ministère de Londres est honnête et dans de bonnes dispositions pour nous. Ceci n'est qu'un préjugé favorable; il faut porter l'examen plus avant et savoir avant tout, la paix conclue, si l'Angleterre sera en état d'assister ses alliés ou si son épuisement l'aura réduite à une inaction totale, à une espèce de paralysie politique. Si elle n'est pas entièrement affaiblie, on gagnerait par elle les secours des troupes hanovriennes, hessoises et de Brunswick qu'on pourrait opposer aux entreprises que les Autrichiens, par le ministère de l'électeur de Cologne, pourrai[en]t avoir formées sur les possessions prussiennes au Rhin et dans la Westphalie; d'autre part la France, à la fin de cette guerre, aura de même besoin d'un régime de finances, pour réparer la profusion des dépenses que cette guerre lui a occasionnée. De sorte que tout le fort de la guerre que je prévois, sera, d'un côté, de la Prusse et, de l'autre, de l'Autriche et de la Russie, à moins qu'il n'y arrive entre ci et ce temps des évènements favorables qui nous rendent la chance plus avantageuse, soit en brouillant la France et l'Autriche, soit en dessillant les yeux de l'impératrice de Russie, soit en amenant ou la mort de l'Empereur ou de la Grande-Duchesse ou quelque chose de semblable.

Mais il ne faut jamais compter sur les cas fortuits, et sans compter ce en quoi la Fortune peut nous assister, ne comptons que sur les moyens que la prudence et la politique peuvent nous fournir pour nous remettre en bonne posture. Voici des idées. Si, après la paix générale, le délire autrichien continue de troubler les têtes de Versailles, il faut renoncer à ces gens,[1] sans toutefois se brouiller avec eux; on peut même les flatter, quoiqu'ayant besoin d'allié, nous sommes dans la nécessité de nous tourner vers l'Angleterre. C'est un pis aller toutefois dont on pourrait tirer quelque parti en Allemagne, et pourquoi ne point travailler alors à former une triple alliance entre nous, les Turcs et les Anglais? Si nous sommes en guerre avec la Russie et l'Autriche, nous ne pouvons espérer en de diversions plus favorables que de la part des Turcs. Cette nation est bien disposée pour nous, et je crois que, faute de mieux, ce serait une ressource qu'il ne faut aucunement mépriser.

Toutefois il n'est pas encore temps d'agir, à moins d'être convaincu des mauvaises dispositions de l'Impératrice à notre égard; en agissant trop vite, nous travaillerions pour l'Empereur, et nous

und als dessen Werkzeug betrachtete, war am 20. März 1782 gestürzt. An der Spitze des neuen Whigministeriums stand Marquis Rockingham.

[1] Die Franzosen.

lui fournirions un prétexte pour aliéner de nous entièrement l'esprit de l'Impératrice, ce qui serait une démarche de la dernière imprudence. Toutefois pour préparer les voies, s'il en fallait venir à ce dernier expédient, j'ai préparé les moyens de nous frayer une nouvelle route pour notre correspondance de Constantinople: nos lettres importantes passeront par Varsovie, de là au bacha de Chozim qui, par ordre de la Porte, les fera remettre à Constantinople — d'autant plus qu'on risquerait trop de faire passer des dépêches de cette importance par Vienne et par la Hongrie.

Voilà en gros mes idées sur l'avenir; je ne me négligerai sur rien, je n'épargnerai ni mes peines ni le peu de capacité que j'ai, pour détourner de dessus nos têtes ces malheureux présages. Mais si, après ma mort, Monsieur mon neveu s'endort dans la mollesse; qu'il vive dans l'incurie; que, prodigue comme il est, il dissipe les fonds de l'État et qu'il ne ranime pas toutes les facultés de son âme — je prévois que Monsieur Joseph le jouera sous jambe, et que, dans 30 ans d'ici, il ne sera plus question ni de Prusse ni de maison de Brandebourg; que l'Empereur, après avoir tout englouti, finira par assujettir l'Allemagne dont il veut dépouiller tous les princes souverains pour en former une monarchie, comme l'est la française. Je fais mille vœux pour que mon pronostic se trouve faux par l'évènement, que mes successeurs fassent leur devoir comme des gens sensés, et que la Fortune détourne la plus grande partie des fléaux dont nous sommes menacés.

Ce 9 mai 1782. Federic.

Nach der eigenhändigen Niederschrift im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin.

Réflexions sur l'administration des finances pour le gouvernement prussien [1784].

Les États de la Prusse ne sont ni riches ni opulents, le sol en général y est assez aride, et les seules branches du commerce qui rendent la balance des importations et exportations favorable, consistent dans le débit des entoilages, des étoffes de laines et du commerce du transit que nous fournit la Pologne, la Saxe et les États situés sur le cours du Rhin. Du temps de mon père, nous perdions 500 000 écus annuellement à cette balance;[1] par l'acquisition de la Silésie et de la Prusse polonaise et par la quantité de manufactures nouvellement établies, j'ai changé ces choses défavorables en notre faveur au point que, l'année passée, le profit net de notre commerce, en décomptant les importations, nous a produit net un profit de 4 430 000 écus.

C'est sur cette augmentation d'espèces que j'ai arrangé l'administration des finances, me trouvant par là en état de mettre tous les ans 3 000 000 de côté,[2] en avantageant encore le pays de 1 400 000 d'augmentation de numéraire annuellement. Nos revenus de l'année 1783 à 1784 ont été de 21 730 000 écus;[3] dépense faite, il reste 7 120 000 dont le souverain peut disposer. Il faut bien se garder d'employer ce fonds en dépenses fixes, mais il faut le réserver pour la guerre qui se fera certainement à peine après que j'aurai les yeux fermés.[4]

Une campagne coûte environ en dépense extraordinaire 12 000 000 écus.[5] Si la guerre se fait, au lieu des 7 000 000 que nous avons de surplus, il ne faut compter que sur 6 000 000, par[6] le défect des accises et [parceque] quelques sommes que peuvent fournir les autres caisses en temps de paix, manquent alors. Nous avons trois campagnes en fourrage tant à Breslau qu'à Magdebourg;[7] nous avons, *in natura* tant qu'en argent, trois années de farine pour toute l'armée,[8] et par ces précautions nous pouvons fournir *gratis* aux trois premières campagnes, savoir grains, fourrages et les 6 000 000

[1] Vergl. S. 239. — [2] Vergl. S. 238. — [3] Vergl. S. 238. — [4] Vergl. S. 242 Anm. 4. — [5] Vergl. S. 121 und 239. — [6] Vorlage: parceque. — [7] Vergl. S. 121 und 239. — [8] Vergl. S. 135 und 240.

pour l'extraordinaire de la guerre; et nous avons encore dans le trésor pour suppléer en entier à trois campagnes. De sorte que, par une sage administration, je suis parvenu à pouvoir faire soutenir à ce pauvre pays six campagnes, sans avoir besoin de rehausser les impôts ou de charger l'État de dettes onéreuses qui le consument et l'appauvrissent à la durée, et qui tôt ou tard mènent à des banqueroutes infâmes et frauduleuses.

Afin de soutenir ce pauvre pays dépourvu de grandes ressources, il faut suivre les principes sages, équitables et fondés sur l'état chétif où ce pays se trouve: s'entend séparer les revenus du prince du revenu de l'État. Ce dernier doit être sacré et envisagé comme uniquement destiné, en temps de paix, aux avantages des citoyens, soit pour défricher des terres, soit pour donner aux villes les manufactures qui leur manquent, soit enfin pour rendre tous les établissements plus solides et les particuliers, depuis le noble au manant, plus aisés et plus à leur aise. Ce revenu de l'État bien administré sert encore à en prendre annuellement une partie mise en réserve, pour suppléer aux frais de la guerre et sauver le pauvre peuple des impôts dont un souverain malhabile le chargerait en temps de guerre; par cette sage économie on soulage le peuple, et l'État se ménage des ressources suffisantes pour les cas fortuits qui l'obligent à défendre ses possessions contre des usurpateurs voisins.

Dans l'administration des finances il faut savoir brider ses fantaisies, ses passions ou ses goûts; car, en premier lieu, les revenus de l'État n'appartiennent pas au souverain: cet argent n'a d'emploi légitime que celui qui procure le bien et le soulagement des peuples. Tout prince qui dissipe ce revenu en plaisirs et en libéralités déplacées, est moins souverain dans ses opérations que voleur de grand chemin, parcequ'il emploie cet argent, le pur sang des peuples, en dépenses inutiles et souvent ridicules. Car il faut partir de là qu'aucun prince ne peut dire avec vérité: „A présent nous n'aurons plus la guerre, nous n'avons qu'à vivre à l'Épicurienne et penser à satisfaire nos passions et nos plaisirs.“ Qu'arrive-t-il? Voilà une guerre qui s'allume subitement, et notre Épicurien, pour avoir mangé son blé en herbe, se trouve au dépourvu dans le moment qu'Hannibal est *ad portas*, comme disaient les Romains.

Toutes les actions des hommes doivent être la suite d'une profonde réflexion et ne doivent être entreprises qu'après y avoir profondément et mûrement délibéré. Mais j'ose dire avec assurance que les souverains doivent pousser leur prudence plus loin que les

particuliers, parcequ'un faux raisonnement de ces derniers n'entraîne que le malheur d'une famille, au lieu que, si les rois ne pensent que superficiellement à l'avenir, s'ils prennent des mesures inconsidérées, ce sont des millions d'hommes qui en souffrent, leur gloire qui se ternit, et leurs ennemis qui profitent de leurs sottises. Ces conséquences sont si importantes qu'on ne saurait assez les inculquer dans l'esprit de ceux que la naissance destine au gouvernement, surtout [si] ces princes ont le défaut d'être prodigues, d'avoir une aversion pour les calculs de finances, et qu'outre cela ils aient la bêtise d'avoir contracté l'habitude de se laisser voler indifféremment par tous leurs domestiques. Ou il ne faut pas aspirer au gouvernement des États, ou il faut former le noble projet de s'en rendre digne, en acquérant toutes les connaissances qui forment les princes, et en s'encourageant par une noble émulation à ne refuser aucun des travaux et des soins que le gouvernement exige. On dira, par exemple: „Les comptes m'ennuient." Je réponds: „Le bien de l'État exige que je les revoie, et en ce cas rien ne me doit coûter!" Voyons les plus grands États de l'Europe: à quel excès ils sont endettés! Pourquoi? Parce[que], la paix faite, ils n'ont jamais pensé à l'acquit de leurs dettes. L'entretien des cours et la prodigalité des souverains ont absorbé tous les revenus ordinaires, et les choses ont été poussées à une telle dépravation sous Louis XV qu'en pleine paix, pour suffire à ses dépenses désordonnées, les contrôleurs des finances ont annuellement augmenté les dettes nationales de 30 et 40 millions de livres. Encore faut-il observer que, dans un royaume comme la France, il y a des ressources immenses, mais que, dans un pauvre pays comme le sont toutes les provinces prussiennes, la ruine dans peu deviendrait totale et irréparable.

Voilà des réflexions que mon successeur fera bien d'approfondir et de s'approprier, afin qu'après ma mort l'État soit en état de se maintenir et de ne pas succomber: ce qui arriverait certainement, s'il n'avait qu'un prodigue et un éventé à sa tête.

Ce 20 octobre 1784. Federic.

Nach der eigenhändigen Niederschrift im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

A.

Adam Friedrich, Reichsgraf von Seinsheim, Fürstbischof von Würzburg, Bischof von Bamberg: 201.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp († 1771): 40. 45. 207.

Alberoni, Giulio, Cardinal und span. Premierminister († 1752): 58.

Albrecht III., Churfürst von Sachsen-Wittenberg († 1422): 215.

Albrecht Achilles, Churfürst von Brandenburg († 1486): 60.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach, seit 1769 auch von Baireuth: 214. 219. 247.

Alvensleben, Achaz Heinrich von, preuß. Generalmajor und Chef eines Dragonerregiments: 176.

Anhalt, Heinrich Wilhelm von, preuß. Oberst, Flügeladjutant des Königs und Generalquartiermeister: 174. 175.

Anhalt-Dessau: siehe Leopold.

Anna, Königin von England († 1714): 70.

Anna Iwanowna, Zarin von Rußland († 1740): 46.

Anna, Regentin von Rußland, Gemahlin des Prinzen Anton Ulrich von Braunschweig, geb. Prinzessin von Mecklenburg-Schwerin († 1746): 74.

Ansbach: siehe Alexander; Georg Friedrich.

Antiochus IV., König von Syrien: 248.

Anton Ulrich, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel († 1774): 74.

Antoninus Pius: 79.

Aranda, Graf, Pedro Pablo Abaraca de Bolea, span. Erster Generalcapitän und Präsident des Rathes von Castilien: 203. 220. 221.

d'Arletan, Guillaume Louis Auguste, Oberstlieutenant im preuß. Mineurcorps: 175.

Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des 1751 gestorbenen Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England († 1772): 205. 206.

August II., König von Polen, Churfürst von Sachsen († 1733): 58. 201. 222. 233.

August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen, Sohn des voranstehenden († 1763): 3. 27. 42. 43. 46. 58. 63. 131. 201. 222.

August Wilhelm, Prinz von Preußen, Bruder König Friedrichs II. († 1758): 215.

B.

Baireuth: siehe Alexander; Friedrich Christian; Georg Friedrich.

Bamberg: siehe Adam Friedrich.

Barbara, Markgräfin von Brandenburg, Gemahlin des Markgrafen Johann, geb. Herzogin von Sachsen-Wittenberg († 1465): 215.

Bastiani, Johann Baptista, Abbé und Dompropst in Breslau: 33.

Bayern: siehe Clemens August; Joseph Ferdinand; Karl VII.; Karl Theodor; Maria Amalia; Maximilian II. Emanuel; Maximilian III. Joseph; Maximilian IV. Joseph.

Behnisch, Christian Friedrich Gottlieb, Erzieher des Prinzen Friedrich Wilhelm von Preußen: 102.

Benedict XIV., Römischer Papst († 1758): 202.

Bentinck, Gräfin, Charlotte Sophie, Gemahlin des Grafen Wilhelm Ben-

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

tinck, von ihm geschieden, geb. Gräfin Aldenburg: 53.
Bernstorff, Freiherr, Andreas Gottlieb, ehemal. hannöv. Minister († 1726): 43.
Bestushew-Rumin, Graf, Alexej Petrowitsch., russ. Großkanzler († 1766): 42. 44. 50. 52. 67.
Blumenthal, Joachim Christian von, preuß. Etatsminister und Chef des I. Departements des Generaldirectoriums: 128.
Borcke, Graf, Adrian Heinrich, preuß. Major und Gouverneur des Prinzen Friedrich Wilhelm von Preußen (bis 1764): 102.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Anna; Anton Ulrich; Ferdinand; Friedrich; Karl; Wilhelm.
Bredow, preuß. Kürassierregiment: 98.
Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuß. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 128. 129.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister († 1763): 42. 43. 131.
Buchholtz, Johann August, preuß. Kriegs- und Domänenrath, Tresorier und Hofstaatsrentmeister: 122.
Buddenbrock, preuß. Kürassierregiment: 97.
Bülow, Christoph Karl von, preuß. Generallieutenant von der Cavallerie, Commandeur en chef des Dragonerregiments Baireuth und Generalinspecteur der ostpreußischen Cavallerie: 176.
Bülow, preuß. Infanterieregiment: 139
Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 205. 206. 225. 248.

C.

Caesar: 233.
Carabiniers: siehe Leibcarabiniers.
Cato: 106.
Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten und des Krieges: 202. 203. 217. 220. 221.
Chozim, Pascha von: 250.
Christian VII., König von Dänemark: 192. 197. 208.
Christoph Bernhard, von Galen, Bischof von Münster († 1678): 58.
Clemens August, Herzog in Bayern, Erzbischof und Churfürst von Cöln, Fürstbischof von Osnabrück († 1761): 46. 68.
Clemens Wenzel, chursächs. Prinz, Erzbischof und Churfürst von Trier (seit 1768): 201.
Cocceji, Freiherr, Samuel, preuß. Großkanzler der Justiz († 1755): 2. 111.
Cöln: siehe Clemens August; Maximilian Friedrich.
Constantin, der Große, oström. Kaiser († 337): 79.
Constantin, russ. Großfürst, zweiter Sohn des Großfürst-Thronfolgers Paul: 248.
Crébillon, Prosper Jolyot de, franz. Dramatiker († 1762): 180.
Cromwell, Oliver, Lord-Protector von England († 1658): 73. 79.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 46.
Czettritz, Freiherr, Ernst Heinrich, preuß. Generallieutenant und Chef eines Dragonerregiments: 176.

D.

Dänemark: siehe Christian VII.; Friedrich V.; Juliane Marie.
Dalwig, Georg Ludwig von, preuß. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 176.
Descartes, René, franz. Philosoph († 1650): 77.
Desjardins, Fabricant: 127.
Dieringshofen, preuß. Infanterieregiment: 139.
Domhardt, Johann Friedrich von, Präsident der Kriegs- und Domänenkammer in Königsberg: 184.

E.

Eichel, August Wilhelm, preuß. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 39.
Elisabeth, Zarin von Russland († 1762): 40. 43. 44. 46. 51. 74. 101. 196.
Elisabeth, Prinzessin von Württemberg, Tochter des Prinzen Friedrich Eugen, verlobt mit Erzherzog Franz: 246.
Ellermann, Joachim Christoph, politischer Geheimagent des Königs in Berlin: 218.
Emanuel, Infant von Portugal: 58.

Emmerich Joseph, Freiherr von Breidtbach zu Bürresheim, Erzbischof und Churfürst von Mainz († 1774): 201.
England: siehe Anna; Augusta; Friedrich; Friedrich Ludwig; Georg I.; Georg II.; Georg III.; Jakob II.; Karl I.; Karl II.; Wilhelm III.
Eric: 73.
Ernst August, Herzog von Braunschweig-Lüneburg, Fürstbischof von Osnabrück, seit 1679 Herzog und seit 1692 Churfürst von Hannover († 1698): 58.
Eugen, Prinz von Savoyen, österr. Feldherr und Staatsmann († 1736): 57. 67. 145. 160. 162. 233. 244.

F.

Fäsch, Johann Rudolf, preuß. Geh. Finanzrath, beim V. Departement des Generaldirectoriums: 188.
Ferdinand I., Römischer Kaiser († 1564): 66. 67.
Ferdinand II., Römischer Kaiser († 1637): 228.
Ferdinand, König von Neapel und beider Sicilien, Infant von Spanien: 207. 208.
Ferdinand I., Herzog von Parma, Piacenza und Guastalla, Infant von Spanien: 208. 209.
Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuß. Generalfeldmarschall (bis 1766): 168.
Ferdinand, preuß. Prinz, dritter Bruder König Friedrichs II., Generallieutenant: 215.
Feuquières, Marquis, Antoine, franz. Feldherr († 1711): 166.
Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal und franz. Premierminister († 1743): 50. 190. 202.
Frankreich: siehe Franz I.; Heinrich III.; HeinrichIV.; LudwigXII.; Ludwig XIII.; Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Ludwig XVI.; Maria Antoinette; Maria Josepha.
Franz I., Römischer Kaiser, Großherzog von Toscana, Herzog von Lothringen († 1765): 42. 46. 192. 200. 202.
Franz I., König von Frankreich († 1547): 70. 233.
Franz, öster. Erzherzog, ältester Sohn des Großherzogs Leopold von Toscana: 246.
Franz Georg, Graf von Schönborn, Erzbischof und Churfürst von Trier († 1756): 46.
Franz von Braunschweig (1768: Wilhelm von Braunschweig), preuß. Infanterieregiment: 82. 139.
Markgraf Friedrich, preuß. Kürassierregiment: 98.
Friedrich V., König von Dänemark († 1766): 53. 68.
Friedrich I., Churfürst von Brandenburg († 1440): 215.
Friedrich I., König von Preußen († 1713): 36. 46. 146. 182. 190. 191.
Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 201.
Friedrich V., Churfürst von der Pfalz, König von Böhmen († 1632): 228.
Friedrich III., reg. Herzog von Sachsen-Gotha: 46. 201.
Friedrich (Friedrich August), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, zweiter Sohn des Herzogs Karl, preuß. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments: 176.
Friedrich, engl. Prinz, zweiter Sohn König Georgs III., seit 1764 Fürstbischof von Osnabrück: 68.
Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 201. 247. 248.
Friedrich Christian, reg. Markgraf von Brandenburg-Baireuth († 1769): 214. 219.
Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg, preuß. Generallieutenant, Chef des Dragonerregiments Württemberg: 176.
Friedrich Karl, Baron Erthal, Erzbischof und Churfürst von Mainz (seit 1774): 248.
Friedrich Ludwig, Prinz von Wales, Sohn König Georgs II. († 1751): 42. 205.
Friedrich Wilhelm, der Große Churfürst, Churfürst v. Brandenburg († 1688): 17. 114. 182. 190.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen († 1740): 6. 14. 18. 28. 39. 61. 82. 110. 115. 119. 123. 131. 139. 141. 152. 182. 191. 239. 251.
Friedrich Wilhelm, Prinz von Preußen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 215. 250. 253.

G.

Gabelentz, Georg Karl Gottlob von der, preuß. Generallieutenant und Chef

eines Infanterieregiments, Commandant von Schweidnitz: 175.
Garde, Regiment, preuß.: 13. 82.
Gensdarmes, preuß. Kürassierregiment: 97.
Georg I., König von Großbritannien, Churfürst von Hannover († 1727): 58.
Georg II., König von Großbritannien, Churfürst von Hannover († 1760): 3. 42. 43. 46. 50. 52. 53. 61. 67. 68. 72. 202. 225. 228. 229.
Georg III., König von Großbritannien, Churfürst von Hannover, Enkel des voranstehenden: 42. 68. 72. 201. 205. 225. 248.
Georg Friedrich, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth († 1603): 60.
Georg Wilhelm, Churfürst von Brandenburg († 1640): 190. 233.
Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm von der, preuß. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr, designirt zum Gesandten in Paris: 216. 217.
Gotzkowski, Johann Ernst, Kaufmann in Berlin: 125.
Graumann, Johann Philipp, preuß. Geh. Finanzrath und Münzdirector: 8.
Gross, Heinrich von, bis 1750 russ. Gesandter in Berlin: 42. 52.
Grüssau, Abt des Klosters: 33.
Gustav II. Adolf, König von Schweden († 1632): 73. 78.
Gustav III., König von Schweden: 227.

H.

Hagen, Freiherr, Ludwig Philipp, preuß. Etatsminister, Chef des III. Departements des Generaldirectoriums: 128. 186.
Hannibal: 252.
Hannover: siehe Ernst August; Georg I.; Georg II.; Georg III.; Johann Friedrich.
Hatzfeldt, Graf, Karl Friedrich, österr. Wirkl. Geh. Rath, Präsident der Ministerial-Bankdeputation und der Hofkammer: 200.
Hecker, Johann Julius, Prediger an der Dreifaltigkeitskirche und Director der Realschule in Berlin: 22.
Heinrich III., König von Frankreich († 1589): 70. 236.
Heinrich IV., König von Frankreich († 1610): 70. 79. 106. 108. 233.
Heinrich, preuß. Prinz, zweiter Bruder König Friedrichs II., General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 175. 215; das Regiment: 82. 139.
Heinrich, preuß. Prinz, zweiter Sohn des Prinzen August Wilhelm († 1767): 215.
d'Heinze, Magdelaine Touros, Oberstlieutenant im preuß. Ingenieurcorps: 175.
Helena: 103.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.
Hohenheim, Franziska von: 248.
Horst, Freiherr, Julius August Friedrich von der, preuß. Etatsminister und Chef des IV. Departements des Generaldirectoriums: 128.
Hoverbeck, Freiherr, Reinhold Friedrich, preuß. Oberst und Chef des Leibcarabinier-Regiments: 176.

I. (J.)

Jakob II., König von England, 1688 entthront († 1701): 72.
Jakob Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent, Sohn des voranstehenden († 1766): 72. 73.
Jariges, Joseph Philipp von, preuß. Großkanzler der Justiz: 187.
Joachim Friedrich, Churfürst von Brandenburg († 1608): 60.
Johann, der Alchimist, Markgraf von Brandenburg, Sohn des Churfürsten Friedrich I. († 1464): 215.
Johann Friedrich, reg. Herzog von Hannover († 1679): 58.
Johann Friedrich, der Großmüthige, Churfürst von Sachsen († 1554): 228.
Johann Friedrich Karl, Graf von Ostein, Erzbischof und Churfürst von Mainz († 1763): 46.
Johann Sigismund, Churfürst von Brandenburg († 1619): 233.
Joseph I., Römischer Kaiser († 1711): 67.
Joseph II., Römischer Kaiser: 67. 69. 200. 219. 223. 228. 246—250.
Joseph Emanuel, König von Portugal: 47. 71. 204.
Joseph Ferdinand, Churprinz von Bayern († 1699): 58.
Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark, Gemahlin des 1766 gestorbenen Königs Friedrich V., geb.

Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 238.
Iwan IV., entthronter russ. Zar († 1764): 74. 75.

K.

Karl V., Römischer Kaiser († 1558): 70. 104. 199. 203. 228. 231. 233.
Karl VI., Römischer Kaiser († 1740): 3. 58. 67. 79. 199. 233.
Karl VII., Römischer Kaiser (Churfürst von Bayern) († 1745): 67. 69. 192. 213.
Karl I., König von England († 1649): 72.
Karl II., König von England († 1685): 73. 79.
Karl X. Gustav, König von Schweden († 1660): 78.
Karl XII., König von Schweden († 1718): 52. 58. 73. 78. 233.
Karl II., König von Spanien († 1700): 58.
Karl III., König von Spanien: 203. 208.
Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 46. 201.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Generalissimus: 41. 43. 50. 51. 59. 74. 161.
Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 72. 73. 213.
Karl Edzard, Fürst von Ostfriesland († 1744): 53.
Karl Emanuel III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen: 3. 41. 47. 51. 63. 64. 67. 71. 103. 207. 208. 219. 223.
Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 46. 68. 201. 248.
Karl Philipp, Churfürst von der Pfalz († 1742): 242.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz, seit 1777 auch von Bayern: 46. 68. 201. 228. 242. 248.
Katharina II., Kaiserin von Russland, Gemahlin des Zaren Peter III., geb. Prinzessin von Anhalt-Zerbst: 196. 197. 209. 210. 221. 246. 248—250.
Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 200.
Köprili, Mohammed, türk. Großvezier († 1661): 198.
Köprili, Achmed, türk. Großvezier, Sohn des voranstehenden († 1676): 198.
Köprili, Mustapha, türk. Großvezier, Bruder des voranstehenden († 1691): 198.
Koschenbahr, Ernst Julius von, preuß. Oberst und Commandeur eines Infanterieregiments: 175.
Krusemarck, Hans Friedrich von, preuß. Generalmajor, Commandeur en chef des Regiments Gensdarmes und Generalinspecteur der märkischen Cavallerie: 176.

L.

de Labourdonnais, Bernhard Franz Mahé, franz. Seemann: 101.
Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldzeugmeister und Präsident des Hofkriegsraths: 200.
Lange, Georg Anton, Fabricant in Breslau: 124.
Laudon, Freiherr, Gideon Ernst, österr. Generalfeldzeugmeister: 200.
Launay, de La Haye de, preuss. Geh. Finanzrath u. General-Accise-Regisseur: 113.
Lefèbvre, Simon Deodat, Major im preuß. Ingenieurcorps: 175.
Lehrbach, Freiherr, Franz Sigmund, österr. bevollm. Minister am churpfälzisch-bayr. Hofe: 248.
Leibcarabiniers, preuß. Kürassierregiment: 98.
Leibniz, Gottfried Wilhelm von, deutscher Philosoph († 1716): 77.
Leo X., Römischer Papst († 1521): 79.
Leopold I., Römischer Kaiser († 1705): 58. 67. 191.
Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau, preuß. u. Reichsfeldmarschall († 1747): 6.
Lestwitz, Hans Sigismund von, preuß. Generalmajor und Chef des Grenadier-Garde-Bataillons: 175.
Liechtenstein, Fürst, Joseph Wenzeslaus, österr. Generalfeldmarschall († 1772): 160.
Lossow, Daniel Friedrich von, preuß. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 176; das Regiment: 137.
Lothringen: siehe Franz I.; Karl Alexander; Stanislaus I. Leszczynski.
Ludwig XII., König von Frankreich († 1515): 70.
Ludwig XIII., König von Frankreich († 1643): 189.
Ludwig XIV., König von Frankreich († 1715): 57. 58. 70. 166. 189. 190. 223. 233. 246.

Ludwig XV., König von Frankreich († 1774): 44. 67. 71. 82. 190. 202. 208. 233. 253.
Ludwig, Dauphin, Sohn des voranstehenden († 1765): 70.
Ludwig XVI., König von Frankreich, Sohn des voranstehenden: 248.
Ludwig Philipp, Herzog von Orléans: 70.
Luxemburg, Herzog, Franz Heinrich de Montmorency, franz. Feldherr († 1695): 165.

M.

Macchiavelli, Niccolo di Bernardo dei, florentin. Staatsmann und Geschichtsschreiber († 1527): 59.
Mahmud I., türk. Sultan († 1754): 47.
Mainz: siehe Emmerich Joseph; Friedrich Karl; Johann Friedrich Karl.
Maltzahn, Hans Dietrich von, preuß. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister in Dresden: 41.
Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuß. Kammerherr, bevollm. Minister in London: 216. 217.
Manstein, Leopold Sebastian von, preuß. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 176.
Marcus Aurelius Antoninus: 79.
Maria Amalia, Römische Kaiserin, Gemahlin Kaiser Karls VII., geb. österr. Erzherzogin († 1756): 67.
Maria Antoinette, Königin von Frankreich, Gemahlin König Ludwigs XVI., geb. österr. Erzherzogin: 248.
Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen, Wittwe des 1763 gestorbenen Churfürsten Friedrich Christian, geb. Prinzessin von Bayern: 38.
Maria Feodorowna, Großfürstin von Rußland, Gemahlin des Großfürst-Thronfolgers Paul, geb. württemberg. Prinzessin: 246. 249.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, Gemahlin des Dauphins Ludwig, geb. chursächs. Prinzessin († 1767): 62.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen († 1780): 3. 32. 42. 43. 51. 62. 63. 67. 69. 91. 103. 133. 181. 199. 200. 208. 209. 214. 215. 222. 223.
Marlborough, Herzog, John Churchill, engl. Feldherr und Staatsmann († 1722): 160.
Marschall, Freiherr, Samuel, preuß. Etatsminister und Chef des V. Departements des Generaldirectoriums († 1749): 188.
Massow, Hans Jürgen Detlev von, preuß. Generallieutenant und Generalkriegscommissar († 1761): 13. 94. 137.
Massow, Valentin von, preuß. Etatsminister und Chef des II. Departements des Generaldirectoriums: 128.
Maupertuis, Peter Ludwig Moreau de, Präsident der Berliner Akademie († 1759): 38.
Maximilian I., Römischer Kaiser († 1519): 3.
Maximilian, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I., Coadjutor von Cöln und Münster: 248.
Maximilian II. Emanuel, Churfürst von Bayern († 1726): 79. 213. 228.
Maximilian Friedrich, Graf von Königseck-Rothenfels, Erzbischof und Churfürst von Cöln (seit 1761): 201. 249.
Maximilian III. Joseph, Churfürst von Bayern († 1777): 46. 67. 68. 201. 228.
Maximilian IV. Joseph, seit 1795 reg. Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken, seit 1799 Churfürst von Bayern und der Pfalz, seit 1806 König von Bayern: 68.
Mazarin, Julius Mazarini, Cardinal und franz. Premierminister († 1661): 189. 212.
Mecklenburg, Fürstenhaus: 60. 215.
Menzel, Friedrich Wilhelm, chursächs. Cabinetskanzlist: 56. 217.
Metellus: 170.
Möhring, Christian von, preuß. Generalmajor und Chef eines Husarenregiments: 176.
Möllendorff, Wichard Joachim Heinrich von, preuß. Generalmajor, Commandeur des Regiments Garde und Generalinspecteur der märkischen Infanterie: 156. 175.
Mohammed II., türk. Sultan († 1481): 47. 222.
Mohammed IV., türk. Sultan, 1687 entthront († 1691): 198.
Moritz, Churfürst von Sachsen († 1553): 228.

Münchow, Graf, Ludwig Wilhelm, preuß. Etatsminister, dirigierender Minister von Schlesien: 96.
Münchow (1768: Kleist), preuß. Infanterieregiment: 139.
Münster: siehe Christoph Bernhard.
Mustapha III., türk. Sultan: 198. 222.

N.

Nassau-Oranien: siehe Wilhelm III.; Wilhelm IV.; die oranischen Prinzen: 79. 81.
Neapel: siehe Ferdinand.
Nero: 105.
Newton, Isaac, engl. Physiker und Philosoph († 1727): 77.
Le Normand de Tournehem, franz. Generalpächter: 190.
North, Lord, Friedrich, engl. Erster Lord des Schatzes (bis 20. März 1782): 248.
Nostradamus (Michel de Notredame), franz. Astrolog († 1566): 66.

O.

Obreskow, Alexej, russ. Wirkl. Staatsrath, Gesandter in Konstantinopel: 198.
Oesterreich: siehe Ferdinand I.; Ferdinand II.; Franz I.; Franz; Joseph I.; Joseph II.; Karl V.; Karl VI.; Leopold I.; Maria Theresia; Maximilian I.; Maximilian; die österreichischen Kaiser: 40. 48. 66—69. 199. 201. 223. 228.
Orléans: siehe Ludwig Philipp; Philipp II.
Orlow, Graf, Gregor, russ. Kammerherr, Generallieutenant und Generaladjutant der Zarin: 197.
Osnabrück: siehe Clemens August; Ernst August; Friedrich.
Ostfriesland: siehe Karl Edzard.

P.

Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Großfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Rußlands: 197. 216.
Parma: siehe Ferdinand I.; Philipp.
Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 192. 197. 221. 246.
Peter I., der Große, Zar von Rußland († 1725): 58. 74. 75. 222.
Peter III., Zar von Rußland, Herzog von Holstein-Gottorp († 1762): 45. 74. 75. 196. 197. 221.
Chur-Pfalz: siehe Friedrich V.; Karl Philipp; Karl Theodor.
Pfalz-Neuburg: siehe Wolfgang Wilhelm.
Pharasmanes, König von Iberien: 180.
Philipp II., König von Macedonien: 39.
Philipp II., König von Spanien († 1598): 127.
Philipp V., König von Spanien († 1746): 70. 79. 192.
Philipp II., Herzog von Orléans, Regent von Frankreich († 1723): 58.
Philipp, Herzog von Parma, Piacenza und Guastalla, Infant von Spanien († 1765): 208.
Pinto, Graf, Ignaz, preuß. Major und Quartiermeister: 158. 175.
Pinto, Graf, Ignaz, preuß. Hauptmann und Flügeladjutant: 175.
Plutarch: 39.
Polen: siehe August II.; August III.; Stanislaus I. Leszczynski; Stanislaus II. August Poniatowski; die polnischen Könige: 45. 46. 64. 199. 222.
Pombal, Marquis, Graf von Oeyras, Don Sebastian Joseph de Caravalho, portugies. Premierminister: 220. 221.
Pompadour, Marquise, Jeanne († 1764): 44. 190. 233.
Pompejus: 170.
Popillius Laenas: 248.
Portugal: siehe Emanuel; Joseph Emanuel.
Potocki, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 46.
Prinz von Preussen, preuß. Kürassierregiment: 98.
Preussen: siehe Albrecht Achilles; August Wilhelm; Barbara; Ferdinand; Friedrich I.; Friedrich I.; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Georg Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Joachim Friedrich; Johann; Johann Sigismund.
Priamus: 103.
Prittwitz und Gaffron, Joachim Bernhard von, preuß. Oberst und Commandeur des Husarenregiments Zieten: 176.
de Puyzieulx et de Sillery, Louis Philogen Brulart, franz. Staatssecretär: 53.

Q.

Quincy, Marquis, Charles Sevin, franz. Militärschriftsteller († 1736): 166.

R.

Ramin, Friedrich Ehrentreich von, preuß. Generallieutenant und Chef eines Infanterieregiments: 175; das Regiment: 139.
Regler, Ludwig Wilhelm von, Oberstlieutenant im preuß. Ingenieurcorps: 174.
Reitzenstein, Karl Erdmann von, preuß. Oberst und Commandeur eines Dragonerregiments: 176.
Retzow, Wolf Friedrich von, preuß. Oberst und Generalintendant: 99.
Reviczky von Revisny, Freiherr, Karl Edmund Alexander, österr. außerordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Berlin: 247.
Richelieu, Herzog, Armand Jean Duplessis, Cardinal, leitender Staatsmann Frankreichs († 1642): 189. 224.
Rockingham, Marquis, Karl, engl. Erster Lord des Schatzes (seit dem 27. März 1782): 249.
Röder, Friedrich Wilhelm von, preuß. Oberst und Chef eines Kürassierregiments: 176.
Römischer Kaiser: siehe Ferdinand I.; Ferdinand II.; Franz I.; Joseph I.; Joseph II.; Karl V.; Karl VI.; Karl VII.; Leopold I.; Maximilian I.
Römischer Papst: siehe Benedict XIV.; Leo X; Sixtus V.
Rohd, Jakob Friedrich von, preuß. Etatsminister, bevollm. Minister in Wien: 216.
Rothkirch, Hans Christoph von, preuß. Oberst und Commandeur eines Infanterieregiments: 175.
Rudolf III., Churfürst von Sachsen-Wittenberg († 1419): 215.
Russland: siehe Anna Iwanowna; Anna; Anton Ulrich; Constantin; Elisabeth; Iwan IV.; Katharina II.; Maria Feodorowna; Paul; Peter I.; Peter III.

S.

Sachsen, Graf von, Moritz Arminius, Generalmarschall v. Frankreich († 1750): 71. 244.
Chur-Sachsen: siehe August II.; August III.; Clemens Wenzel; Friedrich August; Johann Friedrich; Maria Antonia; Moritz.
Sachsen-Gotha: siehe Friedrich III.
Sachsen-Wittenberg: siehe Albrecht III.; Rudolf III.
Saint-Contest, Marquis, François Dominicus de Barberie, franz. Staatssecretär des Auswärtigen: 53.
Sardinien (Savoyen): siehe Karl Emanuel III.; Victor II. Amadeus.
Schöler, Johann Friedrich Wilhelm von, Hauptmann im preuß. Ingenieurcorps: 175.
Schorlemer, preuß. Dragonerregiment: 97.
Schwartzenberg, Graf, Adam, brandenburg. Staatsmann († 1641): 190.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Gustav II. Adolf; Gustav III.; Karl X. Gustav; Karl XII.
Sertorius: 170.
Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuß. General der Cavallerie, Chef eines Kürassierregiments, Generalinspecteur der schlesischen Cavallerie: 176.
Sixtus V., Römischer Papst († 1590): 79.
Soliman II., der Prächtige, türk. Sultan († 1566): 47. 50. 198. 222.
Soliman III., türk. Sultan († 1691): 198.
Solms, Graf, Victor Friedrich, preuß. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 216.
Spanien: siehe Ferdinand; Ferdinand I.; Karl II.; Karl III.; Philipp II.; Philipp V.; Philipp.
Stackelberg, Friedrich Daniel von, preuß. Capitän: 52.
Stanislaus I. Leszczynski, König von Polen (bis 1735), Herzog von Lothringen († 1766): 48.
Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 197. 210. 213. 222.
Steinkeller, preuß. Infanterieregiment: 139.
Stojentin, preuß. Infanterieregiment: 139.
Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuß. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Generalinspecteur der ostpreußischen Infanterie: 175.

Sully, Herzog, Maximilian de Béthune, Herr von Rosny, franz. Staatsmann († 1641): 224.

T.

Tauentzien, Bogislav Friedrich von, preuß. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Generalinspecteur der schlesischen Infanterie: 175.
Thadden, Georg Reinhold von, preuß. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments: 175.
Titus: 79.
Trajan: 105.
Trier: siehe Clemens Wenzel; Franz Georg.
Türkei: siehe Mahmud I.; Mohammed II.; Mohammed IV.; Mustapha III.; Soliman II.; Soliman III.
Turenne, Vicomte, Heinrich de La Tour d'Auvergne, franz. Feldherr († 1675): 85. 224.

V.

Vauban, Sebastian le Prestre de, Marschall von Frankreich († 1707): 61.
Vegetius, Renatus Flavius, röm. Militärschriftsteller: 81.
Victor Amadeus II., König von Sardinien, Herzog von Savoyen († 1732): 64. 71. 219.
La Villette, François Jarry de, Major im preuß. Ingenieurcorps: 175.
Vitellius: 105.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 15. 32. 190.

W.

Walrave, Gerhard Cornelius von, ehemal. preuß. Generalmajor: 29.
Wartenberg, Friedrich Wilhelm von, preuß. Oberst, seit 1770 Generalmajor, seit 1763 Generalintendant des Montierungswesens: 121. 137—139. 240.
Wartenberg, Reichsgraf, Johann Casimir Kolbe, preuß. Oberkammerherr († 1712): 191.
Wegeli, Johann Georg, Fabricant in Berlin: 18. 124.
Weingarten, Maximilian von, österr. Legationssecretär in Berlin: 56. 217.
Wenzel, König von Deutschland (abgesetzt 1400) und von Böhmen († 1419): 228. 233.
Werner, Paul von, preuß. Generallieutenant und Chef eines Husarenregiments: 176.
Wesel, die preuß. Infanterieregimenter in (1752: Dossow, Jungken, Wuthenau; 1768: Hessen-Cassel, Britzke, Eichmann): 82. 140.
Wilhelm III., König von England, Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande († 1702): 81. 165. 166. 204.
Wilhelm IV., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande († 1751): 81.
Wilhelm (Wilhelm Adolf), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, dritter Sohn des Herzogs Karl, preuß. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments († 1770): 176.
Wilhelm von Braunschweig, preuß. Infanterieregiment: siehe Franz von Braunschweig.
Wolfersdorff, Karl Friedrich von, preuß. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments: 175.
Wolfgang Wilhelm, Pfalzgraf von Pfalz-Neuburg († 1653): 233.
Württemberg: siehe Elisabeth; Friedrich Eugen; Karl Eugen.
Würzburg: siehe Adam Friedrich.
Wunsch, Johann Jakob von, preuß. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments: 175.

Z.

Zastrow, Johann Wenzel von, preuß. Generalmajor und Chef eines Dragonerregiments: 176.
Zieten, preuß. Husarenregiment: 97.

SACHREGISTER.

Anhalt. Preussische Erbansprüche auf „les principautés d'Anhalt" 215. — Auf den Eintritt des Erbfalles ist nicht zu rechnen 215.

Ansbach-Baireuth. Die Markgrafen stehen auf Seite Preussens und Frankreichs 46. Erbansprüche Preussens 60. 68. 210. 211. 214. 215. 219. 242. 247. — „Ces héritages ne sauraient lui être disputés" 60. — „Il faut attendre l'évènement" 242. — Plan des Königs für die Besitzergreifung bei Eintritt des Erbfalles 214. 215. — Auf kriegerische Auseinandersetzung mit den Oesterreichern ist zu rechnen 214. 215. 247, — da sie der Krone Preussen diesen Machtzuwachs nicht gönnen 211. 215. 247. — Daraufhin plant der König, den Heimfall der Markgrafschaften oder eine Entschädigung sich von Russland verbürgen zu lassen 210. 211, — zieht ihren Austausch gegen Mecklenburg oder die Lausitz in Betracht 215. 219.

Bamberg und **Würzburg.** Das Bisthum politisch ohne Bedeutung 201.

Bayern. Erhebung zum Churfürstenthum 228. — Churfürst Maximilian II. Emanuel geächtet 79. 228. — Kaiser Karl VII. zu schwach, um sich gegen Oesterreich zu behaupten 69. 192. 213. — Aussicht auf Vereinigung von Bayern, Pfalz und Zweibrücken 68. 228. — Der Churfürst alsdann vielleicht in der Lage, dem Hause Habsburg die Kaiserkrone streitig zu machen 69. — Ansprüche des bayrischen Hauses auf die österreichische Erbschaft 67. — Absichten auf Augsburg 68. — Churfürst Maximilian III. Joseph den Oesterreichern ergeben 46. 201, — desgleichen sein Nachfolger Karl Theodor 248. — Oesterreichische Absichten auf Bayern 200. 223. 228.

Braunschweig. Das Land ohne politische Bedeutung 201, — liefert dem Meistbietenden Subsidientruppen 201, — kommt als Verbündeter Preussens gegen Oesterreich in Betracht 248. 249. — Herzog Karl Anhänger Preussens und Frankreichs 46.

Cöln. Erzbischof Clemens August mit Frankreich verbündet 46. — Erzbischof Maximilian Friedrich „créature" Oesterreichs 201. 248. 249. — Erzherzog Maximilian Coadjutor 248.

Curland. Russland gebietet in Curland allmächtig 40.

Dänemark. „Royaume faible" 227. — „Le roi de Danemark (Christian VII.) est léger" 192. — Dänemark für Offensivkriege zu schwach 45, — nimmt Subsidien, „pour ne rien faire" 208. — „Ils sont pacifiques par impuissance" 208. — „Leur politique roule sur l'acquisition du Holstein" 45. 73. 192. 208. — Absichten auf Hamburg 45. 68. 73. — Finanzen und Heer 208. — „Extrême relâchement de la discipline militaire" 73. — Hauptstärke beruht auf Marine 45. 73. 208.

Zwischen Dänemark und Preussen bestehen keinerlei Streitigkeiten 214. — In der Bentinckschen Streitfrage ist König Friedrich nachgiebig, um sich die Möglichkeit einer Allianz mit Dänemark gegen Russland offen zu halten 53. — Der Gesandte in Kopenhagen muss sein: „un homme ferme, rusé et sage" 56.

Russland sucht Dänemark an sich zu fesseln 192. 197. — Die Dänen haben von Eroberungen in Schweden keinen Vortheil zu erwarten 227. — Es liegt in ihrem Interesse, dass Schweden schwach bleibt 45.

England-Hannover. Georg II. „n'envisage l'Europe que de son électorat de Hanovre“ 42, — „plus hanovrien qu'anglais“ 43. — „Il veut s'agrandir“ 42. 43, — auf Kosten von Sachsen 42, — in Mecklenburg 43. 60, — plant die Säcularisation von Osnabrück 42. 68. — Seine Absichten auf Bremen und Lübeck 68. — Heimfall von Sachsen-Lauenburg 68. — Sein Tod steht bald zu erwarten 67. — Politische Tragweite seines Todes 50. 67. — „L'Angleterre paraît s'attendre à une minorité“ 72. — „Cette espèce d'interrègne formera de grosses factions“ 72; vergl. 50.

Georg III.: „prince faible“ 225, — „tout anglisé“ 42. 72, — gleichgültig gegenüber Hannover 42. 72. 201. — Georg III. und Bute 205. 225. — Unheilvoller Einfluss der Prinzessin von Wales 205. 206. — Bute ihr Werkzeug 205. — Sturz von North 248. 249.

Entthronung des Herrscherhauses steht nicht zu erwarten 72. — Frage der Rückkehr der Stuarts 72. 73. — Ihrer Erhebung auf den englischen Thron steht ihr religiöses Bekenntnis entgegen 72. — Sie bleiben stets nur „des rois en peinture“ 73. — Die Stuarts als Werkzeuge Frankreichs 72. 213. — Englands Schicksal hängt von seinen Königen ab 73. 79. — Frage der Theilung der drei Königreiche 72. 73. — England als Sitz der Macht; gegen England können sich Schottland und Irland nicht behaupten 72. 73.

England als Vormacht Europas 47. 48, — an allen politischen Vorgängen auf dem Festland betheiligt 204. — Seine Politik im spanischen Erbfolgekrieg 70. 192. 211. — England während des Siebenjährigen Krieges „la souveraine des mers“ 205, — steht 1763 auf dem Höhepunkt seiner Macht 225. — Der überstürzte Friedensschluss bringt es um seine Erfolge 205. — Dieser ist Butes Werk 205. — „Il semble que le beau période de la grandeur de cette nation touche à sa fin“ 226. — „L'Angleterre isolée“ 209, — befolgt kein System 206. — Kräftige Aussenpolitik steht nicht zu erwarten 205. — Der Hof herrscht durch Bestechung 72. — „Gouvernement faible“ 226. — Die Minister uneinig 225, — denken allein an Selbstbehauptung 205. — Innere Parteiungen bringen England um sein politisches Ansehen 205. 225. — Neue Kriege können zu neuem Umschwung führen 206. — Englands Hülfsmittel und Aussichten 226.

Die Engländer „faits pour payer des subsides“ 241, — betrachten ihre Bundesgenossen als Söldner 211, — opfern sie ihren eigenen Interessen auf 211. 241. — „Le principe des Torys“ 206. — Die Krone muss sich hüten, die Gesetze und Freiheit der Nation anzutasten 72. — „Nation aussi arrogante que haute“ 217. — „Nation féconde en hommes de génie, enthousiastes de la belle gloire“ 226. — Sittenverfall 180.

Der Staatscredit als Machtfaktor der englischen Politik 204. 226, — dienstbar den Interessen der derzeitigen Regierung 72, — ist auf die Dauer nicht gesichert 225. — England der Bankier Europas 204. 225, — nach dem Siebenjährigen Kriege verschuldet 112, — steht vor Bankrott 204. 225. 226. — Letztes Hülfsmittel bildet Erhebung einer Grundsteuer 204. — Schlechte Verwaltung der Finanzen im Kriege 204. — Schuldenwirthschaft 120. 225. — Zusammenbruch als Folge eines Krieges 72. 225, — führt zum Weltbankrott 225. — Wiederherstellung des Credits erfordert 20 Jahre 225. — Finanzlage 204. — Alle Handelsnationen stehen gegen England einmüthig zusammen 225. — Fehlerhafte Getreidepolitik 187. — Heer und Flotte 204. 205. 226.

Hannover: „province dépendante de la Grande-Bretagne“ 201, — „pays peu préparé à se défendre“ 214, — „faible par lui-même“ 201, — spielt nur durch seine Verbindung mit England Rolle in Deutschland 201. — Plan der Losreissung Hannovers vom Deutschen Reiche 228. — Absichten auf Mecklenburg 43. 60. — Finanzen und Heer 201.

Drohender Conflict Englands mit den amerikanischen Colonieen 205. 226. 227. — Voraussichtliche finanzielle Folgen des Krieges mit ihnen 249.

England und Preussen: Feindliche Haltung Georgs II. gegen König

Friedrich 42. 52. — Gegensatz der hannöverschen und preussischen Interessen 48, — im Hinblick auf Ostfriesland 52. 53, — auf Mecklenburg 60. — Hannover will Preussen die Erwerbung von Mecklenburg streitig machen 60. — „Anciennes brouilleries du ministère hanovrien avec celui de Berlin“ 42. — „Ces haines et ces animosités des deux maisons finiront à la mort du roi“ (Georg II.) 42. — Solange die hannöverschen Interessen in der englischen Politik den Ausschlag geben, kann keine Freundschaft mit England bestehen 53. — England verweigert die Entschädigung für die als Prise aufgebrachten preussischen Schiffe 52. — „Procédés grossiers“ der englischen Minister 53.

Ein Bündniss mit England liegt nicht im preussischen Interesse 49. 211. — An Englands Seite darf Preussen nicht auf Erwerbungen rechnen 49. — Frage der Theilnahme Englands bei einem Kriege gegen Oesterreich 63. — Bei Streit mit England kommt Angriff auf Hannover in Frage 214. — England hat Preussen im Siebenjährigen Krieg „geopfert“ 205. 210. — Nach dem Sturz von North kommt neues Bündniss in Frage 248. 249. — „Le nouveau ministère . . . est honnête et dans de bonnes dispositions pour nous“ 249. — Das Bündniss mit England: „c'est un pis aller“ 249. — Hannover als Verbündeter gegen Oesterreich 248. 249.

Die erforderlichen Eigenschaften für den preussischen Gesandten in London 55. 217. — „Si nous sommes mal avec la cour de Londres, un espion y suffit“ 55. — Zufriedenheit des Königs mit Maltzan 216.

England sucht Oesterreichs Freundschaft 42, — tritt der Petersburger Allianz bei 41, — unterstützt die Wahl Erzherzog Josephs zum Römischen König 46, — steht auf Seite Oesterreichs 46.

England und Frankreich: Interessengegensatz und alter Hass beherrschen ihre Politik 47. 48. — Der französische Name in England verhasst 226. — England: „l'ennemi permanent de l'empire des Gaules“ 248. — Frankreich benutzt die Stuarts als Werkzeuge 72. 213, — darf von ihrer Thronbesteigung keinen Vortheil erwarten 72, — plant die Vernichtung der Macht Englands 209, — und des englischen Handels, zumal mit Portugal 44. 203. 209. 225, — erstrebt die Ausfuhr seiner Waaren nach den englischen Colonieen in Amerika 226, — bedroht im Bunde mit Spanien England mit Krieg 209. 225. — Die englischen Colonieen dürfen auf spanische Unterstützung bei ihrer Erhebung gegen England rechnen 227.

Russland von englischen Subsidien abhängig 50.

England und Holland: siehe unter Holland; England und Portugal: siehe unter Portugal.

Frankreich. Kritik der Regierung Franz' I. 233. — Heinrich IV. vernachlässigt über seine Maitressen die Staatsgeschäfte 106. 233. — Frankreich unter Ludwig XIV. die erste Macht Europas 190. — Rückblick auf seine Politik gegen Holland 57. 58, — im spanischen Erbfolgekrieg 58. 70. 212. 233. — Kritik von Richelieu 189, — und Mazarins 189. 212.

Ludwig XV.: „prince faible“ 44. 71, — von der Pompadour beherrscht 233. — „Son indolence et sa paresse dans les affaires“ 190. — Frankreich im österreichischen Erbfolgekrieg 70. 71. 192. 206. 212. — Durch Schuld Ludwigs XV. ging der Siegespreis verloren 71. 82. — Frankreich im Siebenjährigen Krieg 190. 212. — Politik nach 1763: 190. 202. 203. — Der bourbonische Familienpact 202. 209. — Die Erwerbung Corsicas 190. 202. 203. 205. — Umtriebe in Europa 203. — Vertreibung der Jesuiten 220. — Vernichtendes Urtheil des Königs über die französische Politik unter Ludwig XV. 190. 233, — über die Pompadour 44. 190, — über Choiseul 202. 217. — „C'est un homme d'un esprit inquiet et léger“ 202. 217. — Er bedroht den europäischen Frieden 203.

Ludwig XVI.: „prince faible“ 248, — steht völlig unter dem Einfluss Maria Antoinettes 248.

Vergleich der französischen Herrscher mit den Merovingern 69. 70. — Ihre

schlechte Erziehung bringt nur „schwache Fürsten“ hervor 69. 223. — Bei Aussterben des regierenden Herrscherhauses droht Frankreichs Zerfall 70. — In die Herrschaft werden sich voraussichtlich die spanischen Bourbonen und das Haus Orléans theilen 70.

„La France est le royaume le plus puissant de l'Europe“ 44. 69, — mit England die Vormacht Europas 47. 48, — spielt auch nach 1763 noch grosse Rolle 209. — Die Glanzzeit Ludwigs XIV. ist endgültig vorüber 223. — „Il ne faut pas se figurer [que la France] va se dissoudre“ 223. — Grosse Männer und glückliche Conjuncturen können einen Umschwung herbeiführen 70. 223. 224. — „Son intérêt permanent“ 44. — Frankreich strebt nach der Rheingrenze 44, — wird an Kriegen am Rhein und in Flandern theilnehmen, sobald es Eroberungen plant 44, — an den Ereignissen in Polen und Schweden „par ostentation“ 44, — vom Verluste seiner Colonieen in Amerika bedroht 226.

„La France manque de système“ 38. 70. 190. 244. — „Quatre ministres ou plutôt quatre rois se partagent le gouvernement“ 37. 38. 44. 190. 202. 244. — Sie behandeln die Geschäfte lässig 44, — auf einander eifersüchtig 70, — befolgen das entgegengesetzte System des Vorgängers 190. — „Chacun y fait ce qu'il veut“ 202. — „Le hasard gouverne“ 38. 70. — Die Ernennung eines Premierministers wäre als Glück zu betrachten 70. — Frankreich „tantôt redoutable, tantôt faible“ 70. 202, — wird sich aus Eitelkeit in alle grösseren Kriege mischen 71; vergl. 212, — besitzt „ressources immenses“ 70. 253, — „dans une léthargie totale“ 49; vergl. 50. — Misswirthschaft und Zerrüttung der Finanzen 3. 44. 49. 70. 71. 120. 202. 211. 223. 249. 253, — drohen zum Verfall des Reiches zu führen 3. — Finanznoth zwingt zu friedfertiger Politik 202. 223. — Ausbruch eines Krieges führt zum Bankrott 202. — Frankreich nach dem Siebenjährigen Krieg verschuldet 112, — kaum zu Subsidienzahlungen im Stande 211, — steuert auf Bankrott los 120. 206. — Finanzübersicht 202. — Fehlerhafte Getreidepolitik 187.

Die Franzosen sind leicht in Krieg zu verwickeln 212, — entbehren der Ausdauer 212. — „Leurs mauvaises mesures en temps de guerre“ 212. — „Leurs alliés ne sauraient compter sur leur assistance“ 212. 241. — Frankreich bürdet ihnen die Lasten auf 44. 45. 55. 212, — opfert sie für die eigenen Interessen 44. — Auf die Versprechungen der Franzosen ist nicht zu bauen 211.

Heer und Flotte 202. — „Les troupes françaises ne valent rien“ 241. — Ihre Mängel 223. — Es fehlt an grossen Feldherren und Admiralen 202.

Lichtseiten des französischen Charakters 224. — „Le génie léger et souvent inconséquent des Français“ 44. 202. 212. 217. 223. — „Ils n'agissent que par saillies“ 44. 55. — „Vivacité“ 44. 71. — „Vanité“ 53. 71. 212. — „Têtes chaudes“ 224. — „Goût de luxe et de dépense“ 71. 224. — „Le plaisir est le dieu“ 44. — Sittenverfall 71. 180. 224. 243, — und deren Ursachen 243.

Frankreich und Preussen: Rechtfertigung der Allianz beider Mächte durch König Friedrich 48. 49. — „Cette alliance est naturelle“ 49. — Ihre Interessengemeinschaft gegenüber Oesterreich und England-Hannover 48. — Die Eroberung Schlesiens fesselt Preussen an Frankreichs Seite 48. — Schlesien und Lothringen sind als Schwestern zu betrachten 48. — Weder Preussen noch Frankreich kann die Rückeroberung von Elsass und Lothringen oder von Schlesien durch Oesterreich zulassen 48. — Sie können sich gegenseitig durch Diversionen helfen 48. 49. — Nur im Bunde mit Frankreich darf Preussen auf Erwerbungen rechnen 49. — Der König kann den Franzosen bei einem Kriege mit ihnen keinen Schaden zufügen 214, — muss bei ihrem Angriff seine westlichen Provinzen räumen 136. 194. — Das Bündniss als Vorbedingung zum Siege über Oesterreich 63. — Unterstützung des preussischen Angriffs auf Oesterreich und Sachsen durch eine Diversion der Franzosen gegen Hannover 63. — Ihr Siegespreis soll Flandern sein 63. — Wegen Sachsen sind sie durch gütliche Vorstellungen zu beruhigen 62. — König Friedrich unterrichtet sie von dem österreichischen Plan der Erhebung des Prinzen

Karl von Lothringen auf den polnischen Thron 59; vergl. unter Oesterreich und Polen. — „Nous avons négocié assez rondement avec eux“ 55.

Ein neues Bündniss kommt nicht in Frage, weder 1763: 210, — noch 1782: 248. 249. — Ihre Finanzlage wird die Franzosen hindern, am Kriege Oesterreichs gegen Preussen theilzunehmen 249. — König Friedrich will sich mit ihnen nicht überwerfen 249, — verhandelt über den Abschluss eines Handelsvertrages 125. 210, — lediglich zur Hebung des preussischen Handels 210.

Maximen für Verhandlungen mit Frankreich 53. — „Il faut lui persuader qu'on se laisse conduire par lui“ 53. — Instruction für den Gesandten in Paris 55. — Goltz für den dortigen Posten in Aussicht genommen 216. — Seine Instruction 217.

Die Unterstützung der deutschen Fürsten liegt im französischen Interesse 44. 46; vergl. unter Römisches Reich.

Frankreich und Oesterreich: Das traditionelle Ziel der französischen Politik die Schwächung des Hauses Habsburg 44. 48. — „Ces deux maisons rivales“ 223. — Sobald das Königshaus in Frankreich ausstirbt, bietet sich für Oesterreich die Möglichkeit, Elsass und Lothringen wieder zu erwerben 70. — Das Versailler Bündniss von 1756: 209. — Sein Abschluss war nicht vorauszusehen 229. — Seine Folgen für Frankreich 190. — König Friedrich zweifelt an seiner Dauer 223. — Ein Bruch steht nur zu erwarten, sobald Russland zur Eroberung Konstantinopels schreitet 248. — „Le délire autrichien“ 248. 249. — Französische Absichten auf Flandern 67. — Durch Ueberlassung von Flandern wird Oesterreich vielleicht Frankreichs Zustimmung zur Erwerbung von Bayern erlangen 228.

Spanien auf Frankreich angewiesen 47, — von ihm abhängig 203. — Zusammenschluss beider Mächte im bourbonischen Familienpact 202. 209. — Im französischen Interesse ist die Unterstützung der Spanier und ihr Anschluss an Frankreich geboten 44. — Daher hätte Frankreich den Abschluss des Vertrages von Aranjuez zwischen Spanien und Oesterreich nicht zulassen dürfen 49.

Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Portugal: siehe unter Portugal; Frankreich und Sardinien: siehe unter Sardinien; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

Hamburg. Pläne der Einverleibung von Hamburg in Preussen 216. 219, — in Dänemark 45. 68. 73.

Hannover. Siehe unter England.

Hessen-Cassel. Der Landgraf hat politisch noch keine Stellung genommen 46. — Heimfall von Hanau 68. — Das Land ohne politische Bedeutung 201, — liefert dem Meistbietenden Subsidientruppen 201, — kommt als Verbündeter Preussens gegen Oesterreich in Betracht 248. 249. — Erbverbrüderungsvertrag mit Preussen 215.

Holland. Holland hat seine politische Machtstellung eingebüsst 3. 206. 207, — durch Schwinden des vaterländischen Geistes 206. 224, — durch Vernachlässigung von Heer und Flotte 206. 224. — Bedeutung der Oranier für Holland 79. — Das Heer der Oranier als Vorbild für Europa 81. — Heer 206, — und Flotte 206. 224. — Der Verfall des Heeres hat die Niederlagen im österreichischen Erbfolgekrieg verschuldet 81. 82. 206. — Nur bei Krieg zwischen Oesterreich und Frankreich kann Holland noch politische Rolle spielen 225. — Die Holländer: „méfiants, incertains, jaloux et toutefois faibles et sans argent“ 43. — Ihre Politik muss friedlich und neutral sein 43. 225, — entbehrt des Systems 224, — wahrt nicht das Geheimniss 55. 56. — Mangel an Entschlusskraft 43. 206. — „Leur grande faiblesse“ 43. 44. 67. 225. — Es fehlt an Geld und Credit 3. 43. — „Mélange d'imbécillité et de faiblesse“ 44. — Kluge Colonialpolitik 226. — Aussichten für Errichtung des Königthums 224. — Das wirthschaftliche Bild Hollands im Vergleich mit Sibirien 127. — Luxus und Sittenverfall 224.

Für Preussen genügt in Holland ein Gesandter, „qui aura des manières simples et du bon sens“ 55.

Holland und England: Die Holländer auf den englischen Handel eifersüchtig 225. — Die Engländer suchen den Handel der Holländer zu vernichten 43, — verhetzen sie gegen Preussen 43, — werden sie nach Belieben in jeden Krieg verwickeln 43.

Holland und Frankreich: Die Franzosen in Holland verhasst 43, — behandeln Holland im Siebenjährigen Kriege schändlich 206. 207, — hätten Flandern im Aachener Frieden bekommen können 71. 82.

Oesterreich sucht die Holländer zu gewinnen 41, — hat von ihnen keine Hülfe zu erwarten 67.

Mainz. Der Erzbischof „créature“ Oesterreichs 46. 201. 248.

Mecklenburg. Erbansprüche Preussens 60. 61. 68. 215. 219. 242, — sind unanfechtbar 61. — Der Eintritt des Erbfalls steht nicht sobald zu erwarten 60, — da die herzogliche Familie noch viele Mitglieder zählt 60. 215. — „Il faut attendre l'évènement“ 242. — Der König ist entschlossen, bei Eintritt des Erbfalls seine Ansprüche mit Gewalt zu behaupten 60. 61, — zieht den Austausch von Mecklenburg gegen die fränkischen Markgrafschaften in Betracht 215. 219. — Sobald das Herzogthum einverleibt ist, sind keine weiteren Kämpfe zu befürchten 100. — Bedeutung von Mecklenburg für den preussischen Handel 216.

Auch Hannover erhebt Ansprüche auf Mecklenburg 43. 60.

Oesterreich. Maximilians I. verschwenderische Finanzwirthschaft 3. — Lebensende Karls V. 233. — Seit Karl V. befindet sich das Haus Habsburg im Niedergang 199. — Seit Ferdinand I. verfolgt Oesterreich die gleiche Politik 66. — Karl VI. und die Pragmatische Sanction 58. — Seine Regierung: „faiblesse et négligences“ 233. — Zerrüttung des Staates bei seinem Tode 3. 199. — Prinz Eugen: „l'Atlas de cette monarchie“ 233. — Das Ziel der österreichischen Politik: Erhaltung der Kaiserwürde im Hause Habsburg 223; vergl. 69, — „d'établir le despotisme dans l'Empire“ 40. 50. 66. 246. 250; vergl. unter Römisches Reich. — Charakteristik der kaiserlichen Politik 66. 67. — Sie ist herrisch 66, — hochfahrend bei Verhandlungen 67, — langsam in der Entschliessung 211, — undankbar 67, — „prend des complaisances pour des devoirs“ 55, — zeigt „fermeté opiniâtre dans la mauvaise comme dans la bonne fortune“ 66. — Die Verbündeten werden als „Sclaven“ behandelt 66. 67. 211.

Maria Theresia hat Oesterreich wieder zur Macht erhoben 199. 222. 223. — Ihr „Genie“ hat über ihre schlechte Erziehung triumphirt 103. — „On peut [la] compter pour un grand homme“ 222. — „Elle fait tout par elle-même“ 200. — „Elle a son coin d'ambition comme les autres princes“ 200. — „Elle cache son ambition et même ses haines“ 43. — „Elle se sert des passions des autres [puissances]“ 43. — Sie ist das „Idol“ der Ungarn 199. — Ihr Verdienst um die Ordnung der Finanzen 3. 67. 199, — und um das Heer 223. — Sie sah sich zu Landabtretungen an Preussen und Sardinien gezwungen 3. 67. 199. — Ihr Plan zur Erhebung des Prinzen Karl von Lothringen auf den polnischen Thron 41. 43. 50. 51. 59. 74, — „peut-être un chef d'œuvre en politique“ 41. — Sie verfolgt friedliche Politik bis zur Vollendung ihrer Rüstungen 40. 41, — sucht ihre Stellung durch Allianzen zu stärken 41. — Ihre friedliche Politik nach 1763 ist durch die Schuldenlast des Staates bedingt 200. — „Son Conseil est supérieur à celui de tous les autres Princes“ 200. 223. — Kaunitz und Hatzfeldt ihre besten Minister 200.

Erzherzog Joseph hat für die Wahl zum Römischen König keinen Rivalen zu fürchten 67. 69. — Er besitzt „grand penchant pour l'économie et pour l'ordre des affaires“ 200. — „Il a l'esprit rempli de projets d'agrandissement“ 200. — Ihm werden Pläne auf Bayern beigemessen 200. 223. 228, — und auf Venedig 200.

223. — Seine wahren Absichten werden sich erst nach dem Tode Maria Theresias enthüllen 200. — „Le jeune Empereur tiendra ses voisins alertes“ 223. — „L'ambition de la maison d'Autriche va le visage démasqué“ 242. — Die Ziele der Politik Josephs II. 246. 247. 250. — Seine Finanzwirthschaft: „il fait argent de tout“ 246. — „L'Empereur finira par assujettir l'Allemagne“ 250.

Die Schwäche der österreichischen Monarchie 67. — Ihre Stärke 67. — Finanzübersicht 199. — Ordnung der Finanzen 40. 67. 199. 209. 246. — Verschuldung nach dem Siebenjährigen Kriege 112. — Schuldenlast 200. — Finanzielle Misswirthschaft 120. — Ausbruch eines Krieges führt zum Bankrott 200.

Reform des Heeres 40. 223. — Seit den Schlesischen Kriegen hat sich die österreichische Kriegskunst und das Heer sehr verbessert 173. — Ihre Lagerkunst 141. 162. 173. — Urtheile des Königs über die Armee 200. 223. — Besonders die Artillerie ist unübertrefflich 200. — Heeresstärke 67. 196. 199. — Laudon und Lacy die berühmtesten Führer 200.

Oesterreich und Preussen: „Les Autrichiens sont les principaux de nos ennemis“ 50. 52, — „nos véritables ennemis“ 101. 136, — „ennemis irréconciliables“ 78. 210. — „Intérêts opposés“ 48. 246. — Ein Bündniss mit den Oesterreichern ist gegen das Interesse Preussens 49, — kommt nicht in Frage 193. 241, — wofern nicht Russlands zunehmende Macht dazu führt 223; vergl. 197. — Sie sind durch den Verlust Schlesiens aufgebracht 40. 67, — halten an dessen Rückerwerbung fest 40. 41. 209. 223, — gönnen Preussen keinen Machtzuwachs 49. 211. 215. 247; vergl. unter Ansbach-Baireuth. — „Je n'ai pas la conscience nette“ 67. — „Rivalität“ Preussens im Reiche 40. 201. 202. 228. — Preussen kann Machtzuwachs Oesterreichs nicht zulassen 48.

Die Oesterreicher bewahren Frieden bis zur Vollendung ihrer Rüstungen 40. 41, — greifen Preussen nicht unmittelbar an 41, — ausser zu Zeiten einer Minorennitätsregierung 76. — Die Erledigung des polnischen Throns und die Erhebung des Lothringers auf ihn wird ihnen die Möglichkeit bieten, Preussen zu überwältigen 41; vergl. unter Polen, — wird zum Kriege führen 74. — Der König kann die Ausführung des Planes nicht dulden 74. — Seine Gegenmaassnahmen 50. 51. 59. — „J'attends l'évènement“ 59.

Joseph II. sinnt auf Zertrümmerung Preussens 246. 247, — plant neuen Krieg 246. 247. 249. 250, — im Bunde mit Russland 247. 249; vergl. unter Russland, — wartet auf Gelegenheit 246, — auf König Friedrichs Tod 246. 247. 251, — sucht alsdann nach Vorwand zum Losschlagen 247. — Der König kann nur auf Sachsen, sowie auf Hannover, Braunschweig und Hessen rechnen 248, — plant Aufstellung einer Armee aus den Truppen der letztgenannten Staaten in Westdeutschland 248. 249. — Die Hauptlast des Krieges fällt auf Preussen 249. — „Il n'est pas encore temps d'agir“ 249. — Warnungen an den Thronfolger vor Joseph II. 250.

Feldzugsplan des Königs gegen Oesterreich 63. 162. 194. 195. 214. 219. — Bei Kriegsausbruch ist Sachsen sofort zu besetzen 62. 122. 140. 194. 214. 239; vergl. unter Chur-Sachsen. — Die ersten Operationen gegen Oesterreich 162. — Nach Unterwerfung Sachsens ist der Krieg nach Mähren zu tragen 63. 195. 214. — Mähren: „l'endroit le plus sensible des Autrichiens“ 195. — Im folgenden Feldzug ist Ungarn zur Erhebung zu bringen und Böhmen zu erobern 63. — Der Vormarsch gegen Wien und an die Donau bringt die Entscheidung des Krieges 63. 195. 214. 219. — Schwierigkeit der Anlage von Magazinen in Böhmen und Mähren 150. — Operationen der Bundesgenossen 214. — Politische Vorbedingungen 50. 63. 219. — Der König fordert, dass Oesterreich gleichzeitig mit möglichst vielen Gegnern im Kampfe stehe, „pour n'avoir pas toutes ses forces à combattre“ 63. 219. — Preussen muss sich, Herr aller seiner Kräfte, auf die Oesterreicher werfen 219. — Diese können allein ebensoviel Truppen wie Preussen ins Feld stellen 196, — sind auf Vertheidigungskrieg angewiesen 162. — Im Kampfe gegen Oesterreich

ist nur auf Stellungskrieg zu rechnen 162. 163. 173. — Auch der König will Feldschlachten vermeiden 162. 163, — sich auf Angriffe gegen detachirte Corps beschränken 163.

Regeln für die Politik gegenüber Oesterreich 51. 54. 55. — Der König versucht mit dem wiener Hofe gütlich auszukommen 51. — „Les négociations . . . consistent en des chicanes“ 54. — Die Oesterreicher sind dauernd zu beobachten 50. 223. 250, — haben Spione in Schlesien 179. — Der preussische Gesandte in Wien: „une vedette que la politique y a placée“ 55. — Instruction für den Gesandten 54. 55. 216. — Der König mit Rohd zufrieden 216. — Der wiener Gesandtschaftsposten ist der schwierigste 216.

Oesterreich und Russland: Durch den Petersburger Vertrag von 1746 ist Russland zur Unterstützung der Candidatur des Lothringers in Polen verpflichtet 41. — Diese widerspricht den russischen Interessen 74. — Russland wünscht Einvernehmen mit Oesterreich gegen die Pforte 42. — Oesterreich sucht Russland und Preussen zu entzweien 52. — Josephs II. Bündniss mit Katharina II. von 1781: 246. — Er beherrscht den jungen Hof 246. — Ein Bündniss Russlands mit Preussen und mit Oesterreich unvereinbar 246.

Auch Chur-Sachsen soll der Petersburger Allianz beitreten 41—43; vergl. 46, — wird in den Krieg gegen Preussen hineingezogen werden 41, — läuft an Oesterreichs Seite alle Gefahren des Krieges, ohne Aussicht auf einen Vortheil 43. — Oesterreich hat von Sachsen keine grosse Hülfe zu erwarten 67, — wird ihm vielleicht die Lausitz streitig machen 247.

Abschluss des Vertrages von Aranjuez mit Spanien und Sardinien 41. — Durch den Vertrag sichert sich Oesterreich die Neutralität Italiens 41, — bekommt freie Hand gegen Preussen 41. 49. — Sardinien hat mehr von Oesterreich zu befürchten als von Frankreich 208. — Für die Absichten auf die Lombardei siehe unter Sardinien. — Ein Krieg mit Sardinien als Vorbedingung eines preussischen Angriffs auf Oesterreich 63; vergl. 219.

Frage eines österreichisch-türkischen Krieges 63; vergl. unter Türkei.

Oesterreich und Bayern: siehe unter Bayern; Oesterreich und England: siehe unter England; Oesterreich und Frankreich: siehe unter Frankreich; Oesterreich und Holland: siehe unter Holland; Oesterreich und Polen: siehe unter Polen; Oesterreich und Sardinien: siehe unter Sardinien.

Siehe ferner unter Römisches Reich.

Osnabrück. Absichten Hannovers auf Osnabrück 42. 68.

Parma. Der Herzog bezieht von Spanien und Frankreich „Pensionen“, „pour entretenir sa maison avec dignité“ 208. 209.

Persien. Verfall des Reiches durch Bürgerkriege 47.

Chur-Pfalz. Aechtung Churfürst Friedrichs V. 228. — Churfürst Karl Theodor steht auf Seiten Frankreichs und Preussens 46, — mehr von Frankreich abhängig als vom Reich 201. — Seine Absichten auf Frankfurt a./M. 68. — Finanzen und Heer 201.

Die Ansprüche von Preussen auf Jülich und Berg 242. — Der König zieht ihren Austausch gegen Sachsen in Betracht 242.

Siehe ferner unter Bayern.

Polen. „C'est le règne de l'anarchie“ 199. — „Son état de faiblesse“ 45. 199. — „Mélange de gouvernement moitié républicain moitié monarchique“ 74. — „Tous les vices de l'ancien gouvernement féodal s'y sont conservés jusqu'à nos jours“ 45. 199. — Tiefstand auf allen Gebieten des politischen und wirthschaftlichen Lebens 199. — Spaltungen im Innern 46. 199. — Die Königswahlen führen zu Bürgerkriegen 45. 46. 64. 199. — Aussicht auf Besserung erst unter festem Königthum 74. — „Cette anarchie dure encore“ 222. — Geringschätziges Urtheil König

Friedrichs über den polnischen Adel 178. 199. — „C'est . . . la dernière nation de l'Europe“ 199. — Polen seinen Bundesgenossen zur Last 199, — kann nichts gegen seine Nachbarn unternehmen 46, — nur durch deren Neid untereinander vor dem Untergang bewahrt 199. — Aussicht auf Theilung durch Preussen, Russland, Oesterreich und vielleicht auch die Türkei 222.

Polen und Preussen: König Friedrich beabsichtigt, Polen vor der Candidatur des Lothringers zu warnen 51; vergl. unter Oesterreich, — den Bruch des Reichstags herbeizuführen 51; vergl. 56, — sich Anhänger in Polen zu schaffen 248. — Streitigkeiten über Danzig 247.

Plan der Erwerbung von Polnisch-Preussen 63. 64. 216. 219. — König Friedrich denkt an „conquête pacifique“, auf friedlichem Wege ein Stück nach dem anderen zu erwerben 64. 219, — nach dem Vorbilde der Erwerbung der Lombardei durch Sardinien 64. 219, — durch Verhandlung mit Russland 219. — Das letzte Stück soll Danzig bilden 64. 219. — Günstige Gelegenheit bieten die polnischen Unruhen anlässlich der Königswahlen 64. — Mit der Erwerbung Polnisch-Preussens wäre die Verbindung zwischen Ostpreussen und Pommern hergestellt 63, — die Vertheidigung Ostpreussens gegen Russland möglich 216, — künftigen Landungen der Russen in Danzig vorgebeugt 63. — Nach der Einverleibung ist die Weichsellinie zu befestigen 64. — Der Besitz von Danzig und der Weichsellinie macht Preussen militärisch zum Herrn von Polen 213. — Gegen Polen ist vornehmlich Cavallerie zu verwenden 100. — Die russische Politik in Polen entspricht nicht dem preussischen Interesse 210.

Polen und Russland: Die Russen suchen ihren maassgebenden Einfluss in Polen zu erhalten 42, — mischen sich ein 197. 209. 210, — „plus par vanité que par ambition“ 209, — als Königsmacher 46. 58. 197. 210. 222, — schreiben Gesetze vor 197. 210. 222.

Oesterreich plant die Erhebung des Prinzen Karl von Lothringen auf den polnischen Thron 41. 43. 50. 51. 59. 74; vergl. unter Oesterreich, — sucht sich eine Partei zu bilden 248. — Frage eines Bündnisses 50.

Polen und Sachsen: Churfürst Friedrich August bewahrt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone 201; vergl. unter Chur-Sachsen.

Polen und die Pforte: siehe unter Türkei.

Portugal. Der König von Portugal ohne politischen Einfluss in Europa 204, — „n'est qu'un banquier titré“ 71, — „le plus riche particulier de l'Europe; c'est le roi de la noblesse titrée“ 47. — Vertreibung der Jesuiten 220. — Finanzlage 204. — Heer und Flotte 204.

England treibt „commerce lucratif“ mit Portugal 203. — Der Gewinn beläuft sich auf 6 Millionen Thaler 225. 226. — Die Portugiesen suchen an England Rückhalt gegen Spanien 203. 204. — Dieses will sie zum Anschluss an den bourbonischen Familienpact zwingen 203. 204. — Frankreich sucht England mit Portugal zu entzweien 203. — Portugal „peut fournir l'occasion d'une guerre avec l'Angleterre“ 204; vergl. auch unter England.

Preussen. Tendenz der Politischen Testamente 1. 20. 69. 100. 110. 220. 237. — Das Verhalten des Königs soll seinen Nachfolgern nicht als bindende Richtschnur dienen 1. 110. 230. — „Je n'ai pas la démence de vouloir gouverner après ma mort“ 230. — „Je suis homme, c'est-à-dire une créature composée du mélange du bien et du mal, sujette à faillir“ 110. — „Je crois que mon temps est passé“ 20. 100. — „Tout n'est pas achevé“ 20. 100. 127. 131.

Maximen: Vaterlandsliebe: „vertu essentielle“ 224. — Erste Bürgerpflicht ist, dem Vaterlande zu dienen 1. 110. — „L'intérêt de l'État est l'unique motif qui doit décider dans le Conseil des princes“ 48. — „Il ne suffit pas que le gouvernement soit riche, mais il faut que le peuple soit heureux“ 133. — „Il n'y a aucun grand prince qui n'ait pas dans la tête l'idée d'étendre sa domination“ 200. —

„Les grandes monarchies vont malgré les abus et se soutiennent par leur poids et leur force intrinsèque; les petits États sont vite écrasés, si tout en eux n'est pas force, nerf et vigueur“ 245. — „La réputation perdue ne se regagne pas si vite“ 207. — „Les États ne sont que ce que les font les hommes qui les gouvernent“ 69. — „Les royaumes dépendent des hommes qui les gouvernent“ 73; vergl. 66. — In Monarchieen wirkt der Herrscher vorbildlich 79. 243. — „La politique des petits princes est un tissu de fourberie“ 75. — Fast alle Fürsten Europas „illustres imbéciles“ 103. — „L'insolente arrogance et la fierté insupportable qu'ont les fils des petits souverains d'Allemagne“ 108. — „Fanatismus“ als Waffe der Staatsmänner vergangener Jahrhunderte 221. — „La plus aimable des vertus est l'humanité“ 234. — „Un guerrier peut être compatissant comme un philosophe“ 234. — „La faiblesse de l'esprit humain et sa vaine prudence“ 229. — „Peu d'hommes sont nés sans talents“ 29. — „Tout dépend de l'éducation des hommes“ 132; vergl. 230. — Grenzen der Erziehung 231. — „Les hommes font presque toujours en petit ce qu'ils feraient en grand, s'ils étaient les maîtres“ 105. — „L'habitude a un pouvoir souverain sur les hommes“ 106. 234. — „On ne se corrige que par ses propres fautes“ 104. 231. 233. — „Les belles-lettres: le bonheur de la vie“ 231. 232.

Historisches: Beispiele 3. 36. 52. 57—59. 64. 68—71. 73. 78. 79. 81. 105. 106. 108. 127. 131. 145. 162. 165. 166. 170. 189—192. 211—213. 228. 233. 236. 244. 248. 252. — Rückblick auf den I. Schlesischen Krieg 49. 59. 152. 212, — auf den II. Schlesischen Krieg 14. 33. 96, — auf den Siebenjährigen Krieg 144. 148. 158. 160—162. 167. 168. 198. 202. 211. 212. 228.

Kritik der Regierung des Churfürsten Johann Sigismund 233, — des Churfürsten Georg Wilhelm: „il n'avait ni troupes ni argent ni système“ 190; vergl. 233. — Er wurde von Schwartzenberg verrathen 190. — Der Grosse Churfürst hat die Grundlage zur Macht und Grösse Preussens gelegt 190. — Abfälliges Urtheil über König Friedrich I.: 36. 46. 190. 191. — Er wurde von seinen Ministern regiert 191. — Die Erwerbung der Königskrone hat Preussens Macht nicht vermehrt; „une dignité sans puissance“ 191. — Friedrich Wilhelms I. Verdienste um Preussen: „mon père a rétabli ce qu'il a pu“ 131. 191. — Abfällige Urtheile des Königs über den Thronfolger Friedrich Wilhelm: „sa mollesse“ 250. 253. — „Il est prodigue“ 250. 252. 253. — Lässt sich dieser von Joseph II. überrumpeln, wird in 30 Jahren weder von Preussen noch vom Hause Brandenburg mehr die Rede sein 250. — Prinz Heinrich zum Heerführer ausersehen 175. — „La stérilité de notre famille nous menace de sa fin prochaine“ 215. 216. 229.

Herrscher und Regierungssystem.

Das Königliche Amt: „Le souverain est le premier serviteur de l'État“ 38, — „chargé de la première magistrature“ 1. 110. — „Il n'y a qu'un bien pour le prince et ses sujets“ 129. — Pflichten des Herrschers 26. 35—39. 77—80. 119. 131. 182. 187—191. 220. 230. 234. 244. 245. 250. 252. 253. — Regententugenden 35. 37. 230. — Für den Fürsten muss die „réputation“ am höchsten stehen 80. 220. 230. — Warnung vor „ambition désordonnée“ 160. 233. — Er muss weiter denken als der Privatmann 252. 253, — das Gleichgewicht der Stände erhalten 181, — den Geist der von ihm beherrschten Völker kennen 27. 28. 178. 179, — Menschenkenntniss besitzen 10. 11. 29, — einen Jeden nach seinen Talenten verwenden 11. 29. 179. 180, — darf durch seine Stellung zur Religion keinen öffentlichen Anstoss erregen 31. — „Il nous faut des princes laborieux, actifs, sages et vigoureux“ 236. — Geiz und Verschwendung sind vom Uebel 35. 36. 120. 130. 131. 234. — Gefahren der Verschwendung für den Staat 35. 36. 252. 253. — Geiz ist der Verschwendung vorzuziehen 234. — „Il ne faut être ni dur ni avare ni prodigue ni faible“ 120. — „Un prince doit être économe de l'argent des peuples“ 234. — Er soll seinen Unterthanen mit Sparsamkeit das Beispiel geben 243. — „Il doit être économe et généreux“ 35. — Das Lob der „générosité“ 36. 37. — Keine

Günstlingswirtschaft! 131. — Warnung vor „Projectemachern“ 26. 27. — Der König Feind des höfischen Ceremoniells 39. 40. — Behandlung der Prinzen von Geblüt 33. 37.

Erziehung des Thronfolgers: 102—109. 231—236. — Ihre Bedeutung 230. — Ihr Ziel: „pas de former un roi de théâtre, mais un roi de Prusse“ 108. 236. — Gefahren falscher Erziehung 103. 108. 109. 235. 236. — Warnung vor den „vues ambitieuses des ministres et intéressées des ecclésiastiques“ 102. 103. 231; vergl. 223. — Die Erziehung muss von vornherein auf das Waffenhandwerk gerichtet sein 104. 105. 107. 232. 234. 235; vergl. unter Heerwesen. — Der Prinz bekomme ein eigenes Regiment 107. — „Le militaire: étude continuelle“ 234. — „Je propose de l'élever comme un particulier“ 105. 108. 231. — Er soll im Umgang Menschenkenntniss erwerben 106. 231. 235. — Gefahren schlechten Umgangs 106. — Keine zu strenge Ueberwachung 104. 232. 233. — Er ist in Allem an Ordnung zu gewöhnen 105. 234, — erwerbe „la noble émulation d'imiter les grands hommes“ 104. — Erziehung im reformirten Bekenntniss 105. 232. — Bedeutung der Herzensbildung 105. 231. — Besonderer Werth ist auf Urtheilsbildung zu legen 232. — „Les études les plus nécessaires“ 231. — Sprachkenntnisse 106. 232. — „Goût pour la lecture“ 107. — Einführung in die Staatsverwaltung und die auswärtige Politik 107. 234. 235. — Der Thronfolger soll den Herrscher auf den Revuereisen begleiten 107. 235. — Aber keine Auslandsreisen 108. — Keine vorzeitige Heirath 107.

Selbstregierung: Der König von Preussen „muss selbst regieren“ 37—39. 77. 78. 189—191. 220. 230. 236; vergl. auch unten unter Aeussere Politik, Finanzverwaltung und Heerwesen, — an der Spitze aller Departements stehen 191. — Ist er dazu nicht im Stande, muss er einen Premierminister wählen 189. — Nachtheile der Regierung durch einen Premierminister (Mangel an Autorität, Missbrauch der Macht) 189, — an historischen Beispielen erläutert 189—191. — „Il y a plus de nerf dans le gouvernement d'un seul que dans celui de plusieurs“ 227. — Warnung des Königs vor Ministerräthen 39. 189—191. 236. — „Je n'ai jamais tenu de Conseils“ 189. — Weder das System noch das Geheimniss bleibt bei ihnen gewahrt 189. — „La nature des Conseils est la lenteur“ 236. — Selbstsucht der Minister 37. 39. — Eine Ausnahme bildet allein der römische Senat 236. — Verkehr des Königs mit den Behörden 39. 188. — Die Entscheidung liegt in seinen Händen 39. 188. 189. — Schäden einer vormundschaftlichen Regierung 76. 236. — Auch diese soll in den Händen eines Einzelnen liegen 76. 77. 236, — aber niemals einer Frau 76. 77. — Der Vormund muss unumschränkt sein 77. 236. — Frauen dürfen sich in die Regierung nicht mischen 33.

Regierungssystem: „Tout doit être combiné et les différentes branches du gouvernement si bien liées entre elles qu'elles composent un tout parfait: c'est ce qu'on appelle système“ 177. — Vergleich mit philosophischem System 38, — mit dem olympischen Wettrennen 77. 78; vergl. 189. 244. — „Dans tout gouvernement il faut un système“ 189. — „Un système ne peut émaner que d'une tête“ 38. 77. — „Il faut un point central qui unisse toutes les lignes du gouvernement“ 189. 191. 220. 236. 244. 245; vergl. 224. — „Il faut suivre son système, quand une fois il est bien fait“ 36. 126. 177. 189. — Das abschreckende Beispiel der französischen Regierung 37. 38. 190. 244; vergl. unter Frankreich. — Das Ziel: „l'affermissement de l'État et l'accroissement de sa puissance“ 38. 65. 69; vergl. 76. 82. — „La finance, la politique et le militaire sont inséparables“ 37. 38. 77. 78. 189. 191. 220. 244.

Staatskunst: Die Regierung muss das Wohl des Einzelnen und des Staates in Einklang bringen 187. — „Le bien général doit toujours l'emporter dans la balance“ 187. — In Preussen ist milde Regierung am Platze 29. 33. 186. — Nur Hochverrath verdient strenge Bestrafung 33. — Vorsichtsmaassnahmen gegen Landesverrath bei Kriegsausbruch 33. 34. 179. 185. — Ueber Strafen und Belohnungen als Hebel der Staatsbürgertugend 33—35. 186; vergl. unter Rechtspflege. — Aufzählung der Belohnungen, über die der König verfügt 35, — der Tugenden,

die Belohnung verdienen 34. 131. 186. 243. — Die nützlichen Tugenden des Staatsbürgers 34. — „Donner peu et souvent: c'est un moyen infaillible de rendre les hommes heureux“ 35. — Gegenstand und Grenzen der Wohlthätigkeit des Herrschers 119. 131.

Land und Leute.

Geographische Uebersicht über die Provinzen 40. 193—195. — „Nos provinces sont séparées les unes des autres“ 30. 40. 130. 149. 182. 213, — „tiennent en largeur plus que la moitié de l'Europe“ 11. — „Toutes les provinces, quoiqu'entrecoupées, font un corps ensemble“ 30. — Die Churmark, Pommern, Magdeburg und Halberstadt und Schlesien: „c'est le cœur de l'État“ 11. 40. 194. — Auch in militärischer Hinsicht 11. 40. 149. 194. — Preussens Stärke 213. 214, — und Preussens Schwäche 193—195. — „Deux vices inhérents à la situation de nos États“ 195. — Im Kriegsfall sind Ostpreussen und die westlichen Provinzen zu räumen 135. 136. 193. 194; vergl. unter Russland und Frankreich. — Auch die Churmark liegt feindlichen Angriffen offen 149; vergl. unter Chur-Sachsen. — „L'État manque de consistance“ 242. 245. — „La puissance naissante de cet État“ 76. 82.

„Notre État manque encore de force intrinsèque“ 4. 65. 245, — „ne subsiste que par une industrie infinie“ 4. 26. 36. 120, — „n'a sa ressource qu'en elle-même“ 112. — „Nous n'avons ni Mexique ni Pérou“ 4. 112. — „Le pays est pauvre“ 37. 112. 180. 234. 242. 243. 251—253, — „dépourvu de grandes ressources“ 243. 252. — „Le sol en général y est assez aride“ 112. 128. 135. 180. 251. — „Ce pays est tel que celui de Pharasmane: il produit du fer et des soldats“ 180. — Preussen infolge des Dreissigjährigen Krieges rückständig 131. — Noch 1740 waren alle durch ihn verursachten Schäden nicht geheilt 15. 182. — Rückblick auf den Siebenjährigen Krieg: Preussen hat ihn ohne Schulden überstanden 112. — Sorge des Königs für das „Retablissement“ des Landes 137. 182. — „J'ai tout réparé“ 182.

Charakteristik der Bevölkerung 178. 179, — und des Adels in den einzelnen Provinzen 28. 29. 178. 179. — „Cette nation est lourde et paresseuse“ 129, — scheut Neuerungen 129, — neigt nicht zu Aufruhr 29. 33. 236. — Bürgerkriege sind bei Minderjährigkeit des Herrschers nicht zu befürchten 76. 236. — Der König hat sich bemüht, seine Unterthanen mit nationaler Staatsgesinnung zu erfüllen 30. — „Chez nous il se trouve peu de têtes politiques“ 236. — „Ce maudit esprit de frivolité“ 156. 216.

Die Provinzen.

Churmark: Durch den Dreissigjährigen Krieg verheert 15. 131. 182, — zahlt weniger Contribution als die anderen Provinzen 116. — Plan der Errichtung einer Kammerdeputation bei Havelberg 134. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — Ausfuhr 11. — Landesculturarbeiten 16. — Colonisation 16. 19. — Canalbauten 16. — Regulirung der Havel bei Havelberg 131. — Adel 28. 178. — Volkscharakter 178. — Gründung der „Académie des nobles“ in Berlin 27. 179. — Die „Churmärkische Landschaft“ 14. 15. 123, — hat freie Wahl des Directors 15. — Die „Bierziese“ 14. 123. — Vergleich mit der „sächsischen Steuerkasse“ 15. — Ihr Fonds beträgt 5 Mill. Thlr. 14. 123, — nicht zu erhöhen 14. 15. 123. — Die Kriegsanleihe von 1744: 14. — Bei der Landschaft kann im Kriegsfall Anleihe von 2 bez. 5 Millionen aufgenommen werden 4. 15. 123. 243. — Altmark: Dem König am wenigsten bekannt 21. — Urbarmachung der Gardelegischen Brüche 21. — Hebung der Viehzucht 21. 124. — Colonisation 23. — Mittelmark: Colonisation 16. 19. 21. 23. — Neumark: Urbarmachung des Warthebruchs 15. 16. 21. 113. 120. 127. 131. — Canalbau 16. — Colonisation 19. 21. 23. — Hebung der Viehzucht 21. 124.

Pommern: Durch den Dreissigjährigen Krieg verheert 15. 131. 182, — „pays à moitié inculte“ 20. — Kammerdeputation in Cöslin 134. — Gründung des Cadettencorps in Stolp 179. — Adel 28. 178, — zu Diplomaten ungeeignet 28. 178. —

Volkscharakter 178. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — Colonisation 16. 19—21. 23. — Trockenlegung der Brüche, im besonderen des Oderbruches und des Madue-Sees 15. 16. 20. 113. 131. — Schiffbarmachung der Rega 21. — Hebung der Viehzucht 21. 124. — Anlage des Swinemünder Hafens 20. — Verbesserung des Hafens in Stettin 125. — Schiffsbau 125. — Der Stettiner Handel 7. 17. 20. 25. 124. — Der von Stolp 124. — Ausfuhr 11.

Magdeburg: Durch den Dreissigjährigen Krieg verheert 15. 131. 182, — dicht bevölkert 21. — Adel 28. 178. — Volkscharakter 178. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — Ausfuhr 124. — Colonisation 19. — Spende für das verwüstete Pommern 178. — Halberstadt: Dicht bevölkert 21. — Adel 178. — Volkscharakter 178. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — Leinenbleichereien 127. — Colonisation 16.

Ostpreussen: Unter Friedrich I. durch Hunger und Pest zu Grunde gerichtet 36. 191, — durch Friedrich Wilhelm I. wiederhergestellt 191. — Der Adel 28. 178. — Der König mit ihm unzufrieden 178. — Volkscharakter 178. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — „Ce pays manque presque tout-à-fait d'industrie" 11. — Ausfuhr 124. 125. — Der Ostseehandel 125. — Schiffbarmachung der Angerapp 21. — Urbarmachung 127. — Für die Lage Ostpreussens bei einem Kriege mit Russland vergl. unter Russland.

Minden: Zahlt zuviel Contribution 116. — Wirthschaftliche Eigenart 12. — Der Adel 28. 178. — „C'est le meilleur peuple du monde, industrieux, laborieux et fidèle" 178. — Freiwillige Gestellung der Bauern im Siebenjährigen Krieg 178. 179.

Cleve und Mark: Wirthschaftliche Eigenart 12. — Ausfuhr 124. — Verstreute Dorfanlage 12. — Der Adel 28. 179. — Volkscharakter 12. 140. 179. — Die Bevölkerung des Herzogthums Cleve zur Hälfte katholisch 185, — unkriegerisch 140. — „C'est une province isolée qui ne tient à rien" 136, — die schlechteste Provinz der Monarchie 179. — Kammerdeputation in Mörs 134.

Schlesien: „Cette belle province" 11. 49, — nimmt Sonderstellung unter den preussischen Provinzen ein 9. 11. 119. — Der Adel 28. 179. — Volkscharakter 179. — Unterschied zwischen Ober- und Niederschlesien 28. 179. — Die Niederschlesier verdienen den Vorzug 179. — Dem oberschlesischen Adel ist nicht zu trauen 179. — Patriotische Haltung der Gebirgskreise während des Siebenjährigen Krieges 139. 140. — Ein Drittel von Schlesien ist katholisch 185, — die niedere Bevölkerung von Oberschlesien ganz und gar 179. — Die katholischen Geistlichen 29. 31. 32. 179. 185; vergl. auch unter Innere Politik (Kirchenpolitik). — Oesterreich besitzt noch Anhänger im Lande 11. 28. 29. 33. 179. — Leibeigenschaft der Bauern in Oberschlesien 31. — Belastung des Adels und Schonung der Bauern 11. 116. — Den Städten steht freie Magistratswahl nicht zu 30. — An den Einrichtungen ist ohne sehr gute Gründe nicht zu rühren 11. 12. — Jahreseinnahme aus Schlesien 12. — Errichtung einer Bankfiliale in Breslau 117. — Reform der Ritterakademie in Liegnitz 179. — Wirthschaftliche Eigenart 11. — Ausfuhr 124. — Der Leinenhandel 11. 124. 125. 203, — ein „Peru" für Preussen 11, — soll auch auf Frankreich ausgedehnt werden 125. — Seine Absatzgebiete 124. 203. — Hebung der Viehzucht 124. — Regulierung der Oder 21. — Dorfgründungen 131. — Dauernde Bereithaltung von Fourage für den Kriegsfall 96. 97.

Ostfriesland: Erwerbung 43. 68, — von Hannover bestritten 52. 53; vergl. unter England. — Die ostfriesischen Stände 123. — Sie können im Kriegsfall dem Könige 1 Mill. Thlr. leihen 123. — Wirthschaftliche Eigenart 12. — Anlegung von „Poldern" 132. — Ausfuhr 12. 124. — „Emden nous fournit un port sur l'Océan" 125. — Emdener Compagnie 19. 20; vergl. 25. — Pläne zu ihrer Erneuerung 125. 126.

Westpreussen: Für den Plan der Erwerbung von Polnisch-Preussen und ihre geographische und militärische Bedeutung vergl. unter Polen. — Die Erwerbung 238. — Jährlicher Ertrag 238.

Behörden.

Generaldirectorium: Ressort und Aufgabe 9. 10. 119. — Eintheilung der Departements 187. 188. — Das Handelsdepartement vom König eingerichtet und geleitet 188. — Wahl der Mitglieder 10. 11. 128. — Charakteristik der Minister Hagen, Blumenthal, Massow und Horst 128. 186. — Das Generaldirectorium berichtet über wichtige Fragen an den König 9. 39. 188, — entscheidet selbst alle Bagatellsachen 9. 188, — verfügt über Extraordinarienkasse zur Unterstützung der Provinzen 9. 119. — „Le défaut de ce Directoire est qu'il agit avec trop de lenteur" 119.

Kriegs- und Domänenkammern: Betrachtungen über das Wesen der Kammern 9—12. — Verfassung, Ressort, Berichte 9. 10. 118. 119. — Jährliche Kassenabschlüsse 10. — Conservation der vom König getroffenen Einrichtungen; Revision der Instructionen und ihre Erneuerung 12. — Die schlesischen Kammern unterstehen nicht dem Generaldirectorium 9. 119. — Plan der Errichtung einer Kammerdeputation in oder bei Havelberg 134. — Der Herrscher muss auf gute Kammerpräsidenten sehen 128, — ihnen Autorität geben 128. — Ihre Wahl aus verabschiedeten Officieren 10. — Obliegenheiten der Kriegs- und Domänenräte 9. 118. 119. — Sie sollen besonders die Accisebeamten überwachen 6. — Schwierigkeit ihrer Wahl 10. 128.

Sonderverwaltungen: Münze: 8. 115. — Die Gründung der preussischen Münze ein Werk des Königs 8. 115. — Graumanns Münzprincipien 8. — Grundregeln des Münzwesens 115. — Münzfuss 8. — Münzstätten 8. — Münzgewinn 8. 12. 13. — Schwankender Ertrag 115. — Gold- und Silberhandel 118. — Bedeutung des Münzwesens für Handel und Industrie 115. — Die Zukunft des preussischen Geldmarktes 8. — Post: Begründet durch den Grossen Churfürsten 114. 115. — Hebung des Postwesens 7. 8. — Einrichtung der Postregie 115. — „Je ne crois pas qu'il y ait à changer" 115. — Ertrag 14. 122. — Salinen: 7. 114. — Ertrag 124. 238. — Forstverwaltung: Waldwirthschaft 7. 114. 128. — Misswirthschaft während des Siebenjährigen Krieges 114. — Regie: 113. 114. 116; vergl. unter Finanzverwaltung (Steuern und Zölle). — Verwaltung durch französische Regisseure 116. — Tabak: Errichtung der Generaltabakadministration 117. — Ihre Grundsätze 117. — Ertrag 117. 121. 238. — Lotterie: Ertrag 238.

König Friedrich und seine Diener: er rühmt Cocceji 111, — Jariges 187, — und Hagen 128. 186. — Charakteristik der Minister Blumenthal, Massow und Horst 128, — Brenckenhoffs 128. 129, — seiner Generale 174—176, — und der Gesandten Rohd, Solms, Maltzan und Goltz 216.

Aeussere Politik.

Allgemeines: Wesen und Begriff der Aeusseren Politik 27. 192. 216. 235. — Sie ist „un art conjectural et souvent trompeur" 192. 229. — „La bizarrerie des conjonctures" 241. — „Le théâtre des vicissitudes" 209. — Der Erfolg aller Maassnahmen ist unsicher 58. 59. 192. — Dem Menschen ist die Voraussicht der künftigen Ereignisse versagt 229, — und eine Einwirkung auf diese 58. 59. — Die genaue Kenntniss des eigenen Landes und der fremden die Grundlage aller Politik 193. — Das Ziel der Politik ist die Sicherung des Staates und die Erhöhung seiner Macht 27. — „La première attention d'un prince doit être de se soutenir, la seconde celle de son agrandissement" 212.

Das System Europas: Das christliche Europa bildet eine Republik von Herrschern, die in zwei Parteien getrennt sind 47. 48. — Die Vormächte sind England und Frankreich 47. 48. — Dadurch ist ein Gleichgewicht der Kräfte geschaffen, das jede Eroberung verhindert 48. — Vier Grossmächte spielen in Europa die Hauptrolle (Frankreich, England, Oesterreich und Russland); dazu kommen Preussen, Dänemark, Schweden und Polen 209. — „Les autres rois et princes figurent à peu près comme les dieux secondaires chez les païens" 209.

Preussen von mächtigen Nachbarn umgeben 40. 78. 100. 180. 195. 230. 240. — Alle diese sind „ennemis secrets de notre puissance“ 40. — „Aucun qui ne se défie pas de nous“ 49. — Es gilt, den Neid der Nachbarn zu beschwichtigen 49. 212. — Oesterreich der Hauptgegner; „toutes les haines des autres puissances ne sont que des accessoires“ 52; vergl. unter Oesterreich. — Preussen und seine Nachbarn 40. 213. 214. — Seine Gegner 40—44. — Seine Freunde 44. 45.

Das preussische System: Preussen hat durch die Eroberung Schlesiens den Neid ganz Europas erweckt 49. — „Il ne nous convient point de recommencer la guerre“ 49. — „Mon système présent est de prolonger la paix“ 49, — da der König auf seine Bundesgenossen, Frankreich und Schweden, nicht rechnen kann 49; vergl. unter Frankreich, — wegen des Neides von ganz Europa 49, — da Russland nur auf Gelegenheit zum Losschlagen wartet 49. 50. — Auf einen zweiten Erfolg, wie der von 1740, ist nicht zu hoffen 49. — Vergleich mit den Büchern, „dont les originaux réussissent et dont les imitations tombent“ 49. — Es gilt, „d'attendre en bonne posture de nouveaux évènements“ 50. — Voraussetzungen für ein neues kriegerisches Unternehmen 50. — Auch dann will der König warten, bis die kriegführenden Parteien erschöpft sind 50. — Voraussichtlich führt die polnische Thronfolge zum nächsten Kriege in Europa 74; vergl. unter Oesterreich. — Seit 1764 ruht das preussische System auf dem Bunde mit Russland 209. 210. 241; vergl. unter Russland. — Der König will sich in keinen Krieg mischen, „où il n'y a rien à gagner“ 242, — muss stets mit der Möglichkeit eines neuen Krieges rechnen 36. 78. 130. 131. 214. 230. 245. 251. — „Il faut être préparé à tout évènement“ 36. 214. — „Un roi de Prusse doit se représenter sans cesse une rupture prochaine“ 130, — être „toujours en vedette“ 245; vergl. 55. — Warnungen des Königs an den Thronfolger vor Oesterreich 250. — Wiederholung des Siebenjährigen Krieges steht nicht zu erwarten 195.

Handhabung der Politik: Der König behält sich die Leitung der auswärtigen Politik und alle wichtigen Entscheidungen vor 37. 39. 188. 189. 236. — Den Cabinetsministern ist die Behandlung der Reichsangelegenheiten überlassen 39. 188. — Das Geheimniss ist zu wahren 39. 76. 189. 242; vergl. 38. 55. 56, — Voraussetzung für den Erfolg 50. — „Le secret ... est l'âme des affaires“ 39, — „vertu essentielle“ 242. — „Je renferme mon secret en moi-même“ 39. — Nur ein Secretär hilft dem König bei Erledigung der Geschäfte 39.

„Des grands projets de politique“: 57—59. 75. 192. 211. 244. — Der Staatsmann soll möglichst weit in die Zukunft schauen 230. 244, — um Allianzen abzuschliessen und den feindlichen Anschlägen vorzubauen 244. — „Ceux qui prétendent amener les évènements, s'y trompent presque toujours“ 57—59. 211. 244. — Der König warnt vor ausschweifenden Entwürfen 57—59. 75. 244, — erläutert seine Warnung mit historischen Beispielen 57. 58. 192. 211, — empfiehlt Politik der freien Hand 59. 75. — Sie hat sich 1740 bewährt 59. — Er wendet sie gegenüber dem österreichischen Plan der Thronkandidatur des Lothringers in Polen an 59; vergl. unter Oesterreich. — „Le plus sûr est de saisir l'évènement et d'en profiter, quand il arrive“ 59. 75. 211. 244. — „Il ne faut jamais compter sur les cas fortuits“ 249.

Allianzpolitik: Scheidung zwischen Offensiv- und Defensivallianzen 193. — Das Selbstinteresse die Grundlage aller Verträge 192. — „Les projets d'une ambition réciproque sont le seul lien des nations“ 192. — Allianzen werden geschlossen, um das Gleichgewicht der Kräfte mit dem Gegner herzustellen 247, — um dem Partner die Hände zu binden 213, — um den gefährlichsten Gegner unschädlich zu machen 241. — Nur das Staatsinteresse darf entscheiden 48. 210. — Die Gemeinschaft der Interessen ist maassgebend 75. 210. 230. — Keine Allianzen über in ferner Zukunft liegende Ereignisse 75. — Vorsicht bei Abschluss der Verträge 213. — „La Prusse ne manquera jamais d'alliés“ 48. — Warnung vor dem Vertrauen auf die Hülfe der Bundesgenossen 49. 75. 213. 247. — „Je ne fais mon calcul que sur mes propres forces“ 49. — Bündnisse und Verträge sind nur „œuvre surrogatoire“ 75. — „Le

grand nombre des traités nuit plus qu'il ne sert" 75. — Feststellung der Fälle, die Vertragsbruch rechtfertigen 76. 212. 213. — Vertragsbruch kein alltägliches Hülfsmittel 76. — Warnung vor Subsidienverträgen. 46. 47.

Regeln für das politische Verhalten den Fremdmächten gegenüber: 51—55. 75. 76. 211—213. 216—218. 235. — Nur die Staatsinteressen dürfen maassgebend sein 51. 76. — Warnung vor dem Glauben an ein persönliches Interesse fremder Herrscher und Minister für Preussen 211. — „Ces gens n'aiment qu'eux-mêmes" 211. — Vergleich der Herrscher der Grossmächte mit „Briganten": „les trahisons, les parjures, les infamies ne leur coûtent rien" 218. — Stets gleichförmige Haltung ist nicht ratsam 51. 54. 75. 76. — Vergleich mit Proteus 75. — „Il ne faut point être deviné" 51. — Die Haltung nach Zeit, Lage und Gegner verschieden 51. 54. 76. 212. — Mahnung zur Aufrichtigkeit gegen Bundesgenossen 55. 217. — Aber auch ihnen ist nicht alles zu offenbaren 218. — „Trop de finesse dans les négociations embarrasse les affaires et les gâte même" 55. — Den Feinden gegenüber ist Misstrauen am Platze 217. 218. — Im Kriege muss man sich an den Hauptgegner halten 54. — Weder Hochmut noch unnötige Drohungen 76. 216. — „Il faut leur cacher ses desseins et dissimuler ses ressentiments" 55; vergl. 51. 52. — Frage der politischen Moral 76. 212. 213. 219. — „Un politique doit . . . avoir de la dissimulation" 235. — „Il faut voiler son caractère" 51. — „C'est un grand défaut pour un homme d'État d'être toujours fourbe" 75; vergl. 212. — „Il faut s'écarter le moins que l'on peut, de la probité" 212.

Vergrösserungsabsichten: Nur an Seite Frankreichs, aber nicht Oesterreichs und Englands, darf Preussen auf Eroberungen rechnen 49; vergl. unter Frankreich, Oesterreich und England. — „On ne fait jamais d'acquisitions que par soi-même" 213. — Vorbedingungen für einen erfolgreichen Krieg 50; vergl. 63. 219. — „Il faut nécessairement aux princes de l'ambition, mais il faut qu'elle soit sage, mesurée et éclairée par la raison" 59. 233; vergl. 200. — „Si l'on n'avait pas son petit coin d'ambition, l'on serait bientôt croqué" 218. — Zugeständniss an Macchiavelli 59. — Zum mindesten sichert Offensivbereitschaft die Defensive 59. 218. — „Dissimulez vos desseins!" 50. 51. 55. 63. 76. 212. 230. 242. — „Le moyen de cacher son ambition secrète, est d'affecter des sentiments pacifiques jusqu'au moment favorable où l'on peut déployer ses vues secrètes. Voilà comme en ont agi tous les grands politiques" 212. — Ein anderes Mittel: „de réveiller l'envie de l'Europe contre d'autres puissances, à la faveur de quoi l'on frappe son coup" 242. — „Qui découvre trop tôt ses desseins, les fait avorter" 50. — „Il ne faut jamais perdre son objet de vue" 59. 212. — „Le temps et l'occasion en pourront réaliser une partie" 216. — Erwerbungen, die das Staatsgebiet abrunden, sind die wichtigsten 215. — „Toutes les acquisitions éloignées sont à charge à un État. Un village sur la frontière vaut mieux qu'une principauté à 60 lieues" 242. — Friedliche Erwerbungen verdienen den Vorzug 64. — „Tableau idéal" des preussischen Staates 69. — „Nos prétentions sur différentes provinces" 60. 61. 214. 215. 242; vergl. unter Ansbach-Baireuth, Mecklenburg, Anhalt, Hessen und Chur-Pfalz. — „Acquisitions par droit de bienséance" 61—65. 215. 216. 219. 220. 241. 242; vergl. unter Polen, Chur-Sachsen, Schweden und Hamburg. — Vorbedingungen für Preussens Aufstieg zur Grösse 65. 220.

„Rêveries politiques": 59—75. 219—229; vergl. 99—101. — „La politique a sa métaphysique" 59. — Für die Erwerbungen durch Erbschaft und Eroberung vergl. den vorhergehenden Absatz. — Forderungen für die innere „Consolidirung" des Staates (Staatsschatz und Heer) 65. 66. 220. — Sein Schicksal darf nicht von den guten oder schlechten Eigenschaften eines Einzelnen abhängen 66. — Die Erwerbung der Kaiserwürde liegt nicht in preussischem Interesse 69, — bedeutet keinen Machtzuwachs 69. — Die Erwerbung einer neuen Provinz wiegt mehr als ein leerer Titel 69. — Betrachtungen über die künftige Gestaltung Europas 66—75. 220—229 (vergl. die Einzelheiten unter den Staaten selbst).

„Des négociateurs“: 54—57. 216—218. — Die Gesandten: „honnêtes espions aux cours étrangères“ 54. 216. — Ihre Aufgabe 54. 216. — Die für sie nöthigen Eigenschaften 54—56. 216. 217; vergl. auch unter den einzelnen Staaten. — „Un ministre a trois moyens pour se procurer des nouvelles“ 217. — Verkehr des Königs mit den Gesandten 56. 218. — Das Cabinetsministerium hat sie von allen laufenden Meldungen zu unterrichten 56. 218. — Diplomatenschule 54. — Ursache des Mangels an tüchtigen Diplomaten 216. — Charakteristik der Gesandten (Rohd, Maltzan, Goltz und Solms) 216. — Bedeutung der Spione und Agenten 218. — Der König empfiehlt Bestechungen an fremden Höfen 56. 57. 217, — zumal in Kriegszeiten 57. — „J'ai à mes gages trois personnes“ 56. 217. — Vorsorge gegen Bestechungen durch fremde Mächte 57. — Ueberwachung der fremden Gesandten in Berlin 218. — Der König hält sie sich möglichst fern 40.

Innere Politik.

Wesen und Begriff der Politik 27. 177. — Ihre Handhabung eine der vier Hauptaufgaben jeder Regierung 1. — Zwei Arten: innere und äussere Politik 27. — Ziel der inneren Politik 27.

Bevölkerungspolitik: „La population est le premier objet du gouvernement“ 113. — Bedeutung einer hohen Bevölkerungszahl für den Staat 113. 126. 127. 197, — für Landwirthschaft und Heer 243. — Auf ihr beruht: „la véritable richesse des princes“ 6. 113, — „la véritable force d'un État“ 126. 127. — Vergleich von Holland und Sibirien 127. — „Ce ne sont pas les limites étendues, mais le nombre d'hommes industrieux qui l'emporte“ 127. — Colonieen entvölkern das Mutterland 123. — Desgleichen religiöse Verfolgungen 31. — Bauernlegung als Ursache der Entvölkerung des platten Landes 31. 181. — Maassnahmen zur Vermehrung der Bevölkerung: innere Colonisation 6. 19. 127, — Dorfgründungen 112. 113. 127, — Hebung der Manufacturen 6. 19. 116. 127, — Beschränkung der Zahl der Inländer im Heere 240. 241, — Erlaubniss für die Soldaten, zu heiraten 83. — Bevölkerungszahl 65. 138. 241. — Jährlicher Zuwachs 222. — Procentsatz der Soldaten 241. — Jährliche Tauf- und Sterbelisten 10. — Der König plant, Findelhäuser anzulegen 27. 133. 134, — ein Arbeiter-Krüppelheim 184. — Altersheime, Armen- und Waisenhäuser 184. — Maassnahmen gegen Unterschleife bei ihrer Verwaltung 184.

Die Stände: Adel: „Cette digne et fidèle noblesse“ 14. 15. 29. 30, — „le plus beau fleuron de la couronne et le lustre de l'armée“ 26, — „les bases et les colonnes de l'État“ 29. 78. — „Ce corps fournit des officiers à l'armée et des sujets pour tous les grands emplois de l'État“ 129. — Politische Maximen in Betreff des Adels 29. 30. — Charakteristik des Adels der einzelnen Provinzen 28. 29. 178. 179. — Gedanken des Königs über die Conservation des Adels 26. 29. 30. 129. 130. 180. 181. 186. — Der König als Schirmherr des Adels 6. 26. 29. 30. 37. 129. 130. 181, — empfiehlt die Schaffung von Majoraten 130. 181, — fordert Unterdrückung des Luxus 180. 186. — „Nous avons peu de noblesse aisée“ 180. — Keine Verstaatlichung des Grundbesitzes zum Nachtheil des Adels 6. — Keine Veräusserung adeliger Güter an Bürgerliche 30. 129. 130. 181, — an Bauern 31. — Maassnahmen für bessere Erziehung der adeligen Jugend 27. 30. 179. — Fürsorge für adelige Wittwen und Töchter 130. 184. — Ueber Adelsverleihungen 130.

Der Adel und das Waffenhandwerk 26. 30. 78—80. 129. 130. 240; vergl. unter Heerwesen (Officiere). — Der Heeresdienst erfordert zahlreichen Adel 6. — Verbot fremder Dienste 30.

Adel und Bauer in Schlesien (Frohndienst) 31. — Adelige sollen keine Bauerngüter kaufen 31, — ihre alte Zahl wiederherstellen 181. — Der pommersche Adel soll sich an den Landesmeliorationen betheiligen 20. 21, — ebenso der neumärkische 21. — Vergl. auch unter Wirthschaftspolitik (Agrarpolitik).

Bürger und Städte: Absprechendes Urtheil des Königs über den bürger-

lichen Stand: „la plupart pensent bassement et font de mauvais officiers“ 130. — Den Bürgerlichen ist der Handel vorbehalten 181. — Ihr Ausschluss vom Officiercorps 130. 240; vergl. unter Heerwesen. — Sie dürfen keine adeligen Güter erwerben 30. 129. 130. 181.

Der König als Schirmherr der Städte 26. 133. — Freie Wahl der Magistrate in den Städten der alten Provinzen 30. — Herabsetzung der städtischen „Servisumlage“ 25. 26. 97. 133. — Bedeutung der Industrie für die Städte 133. — Massivbau der Häuser 21. 243. — Aufgaben der Polizei 183.

Bauern: Sie dürfen keine adeligen Güter erwerben 31. — Ihr Ausschluss vom Officiercorps 31. — Vergl. ferner unter Wirthschaftspolitik (Agrarpolitik).

Aufgaben der Landes- und städtischen Polizei 182. 183.

Kirchenpolitik: „De la religion“ 31. 32. 105. 184. 185. 232. — Das persönliche Bekenntniss des Landesherrn kommt für die Politik selbst nicht in Betracht 32. — „Il faut savoir assez respecter le public pour ne le pas scandaliser dans son culte“ 31. — Der König und die kirchliche Dogmatik 31. 184. 185. — „Je n'ai jamais persécuté ... personne“ 133. — Erziehung des Thronfolgers im reformirten Bekenntniss 105. 232. — Der König warnt vor Religionsverfolgungen 31. 185. 232, — predigt Toleranz der verschiedenen Bekenntnisse untereinander 32. 185. — Der Landesherr hat den Frieden zwischen ihnen zu erhalten 32. 185, — keins derselben zu bevorzugen 32. 185. 232. — „Il convient qu'il demeure neutre“ 232. — „Je suis neutre entre Rome et Genève“ 32. — „Il n'importe point à un État quelle opinion métaphysique règne dans le cerveau des hommes; il lui suffit que tout le monde se conduise en bon citoyen“ 185. — Die Geistlichkeit ist in Schranken zu halten 37.

„La religion luthérienne et la réformée ... sont les dominantes dans ce pays“ 185, — „ne pourront jamais préjudicier à l'État“ 185. — „Je suis ... le pape des luthériens et des réformés le chef de l'église“ 32. — Ernennung der Geistlichen 32. — Ueber Ehescheidungen 32.

Den Katholiken ist freie Religionsübung gestattet 31. — Verbot des Eintritts Minderjähriger ins Kloster 31. 32. — Der König sucht gutes Einvernehmen mit dem Papst 32, — „afin de gagner par là les catholiques“ 32, — zieht französische Jesuiten nach Schlesien 32, — warnt vor dem Clerus 32. — Neigung katholischer Geistlicher zu Oesterreich 29. 32. 179. 185; vergl. unter Provinzen (Schlesien). — „Le fanatisme diminue à vue d'œil“ 185.

Die Juden: „Ils sont inutiles à l'État“ 31. — Ihre Zahl ist zu beschränken 25. 31. 133. — „Nous avons trop de juifs dans les villes“ 133. — „Le négoce illicite des juifs“ 25. 31. 117. 133. 183. — Nur für den Kleinhandel nach Polen sind sie nicht zu entbehren 31. 133. — Prohibitivmaassregeln gegen ihr Ueberhandnehmen im Grosshandel 25. 31.

Schulwesen: Seine Bedeutung 132. 133. 179. — Maassnahmen des Königs für bessere Erziehung der adeligen Jugend 27. 30. 179. — Begründung der „Académie des nobles“ in Berlin 27. 179, — und des Cadettencorps in Stolp 179. — Reform der Ritterakademie in Liegnitz 179, — und des ländlichen Schulwesens 132.

Maassnahmen des Königs gegen Ueberhandnahme des Luxus 128. 180. 186. 243. — Ursachen für das Entstehen des Luxus 180. — Er bedroht das Land mit Verarmung 128, — mit Sittenverfall 180. 243. — „Le goût de la dépense et la mollesse énervent l'âme et ruinent les familles; ce serait pour nous une double perte que d'amollir un peuple belliqueux et de le ruiner en même temps“ 180. — „Tenons-nous-en à la frugalité, conservons notre noblesse et ... nos vertus germaniques“ 180. 181. — Abschreckende Beispiele bieten Frankreich 180. 224. 243, — Holland 224, — England, Russland und auch Oesterreich 180.

Finanzverwaltung.

Die Finanzwirthschaft ist eine der vier Hauptaufgaben jeder Regierung 1, — ein Theil der inneren Politik 27.

Maximen: „L'argent est le nerf d'un État“ 111. 238. — „Les revenus sont comme le pouls d'un homme par lequel on juge de la force du tempérament“ 111. 193. — Bedeutung einer geordneten Finanzwirthschaft für den Staat 3. 4. 111. 112. 183. 193. 234. 239. 252. 253. — Diese sichert ihm Macht und Ansehen 3. 4. 111. 112. — Beispiele für die schädlichen Folgen von Misswirthschaft 3. 120. 253. — Cardinalpunkte aller Geldwirthschaft 4. 13. 26. 112. 118. 239. — „Bien administrer la recette, bien régler la dépense: voilà tout l'art de la finance“ 4. 26. 118. — „L'humanité doit présider et régler le genre des impôts“ 112, — „demande que personne ne soit chargé au delà de ses forces“ 112. 119. — Die Taxen müssen nach dem Vermögensstand abgestuft sein 112. — „Il faut préférer le bien de l'État au bien des particuliers“ 129. — „La plupart des gens d'affaires sont fripons“ 230.

Allgemeines: Nothwendigkeit einer geordneten Finanzwirthschaft für Preussen 4. 26. 35. 36. 65. 75. 130. 131. 183. 195. 234. 239. 243. 244. 251—253. — Diese ist von Friedrich Wilhelm I. eingeführt 191. — Preussen ist darauf angewiesen, jährliche Ersparnisse zu machen 26. 36. 65. 66. 183. 243. 251—253. — „Nos finances tournent toutes en épargnes“ 65. — „Les finances: le fondement de la vie privée et de la vie politique“ 111. — Die einzigen Hülfsmittel sind die festen Einnahmen 4. — Durch Hebung der Industrie allein lassen diese sich steigern 26. 239. — Die Einkünfte reichen kaum zur Erhaltung des Heeres 101. — Das Ziel der Finanzpolitik: Erzielung eines jährlichen Ueberschusses von 5 Mill. Thlrn. 66. 220. — Finanzbereitschaft für den Fall eines künftigen Krieges 130. 131. 183. 243. 244. — Daher dürfen die Fonds nicht mit festen Ausgaben und Pensionen belastet werden 131. 220. 251. — Das Einkommen des Folgejahres ist nicht anzugreifen 131. — Im Kriegsfall sind die Steuern in den zu räumenden Provinzen im Voraus zu erheben 195. — Kriegsanleihen kommen in Betracht bei der Churmärkischen Landschaft 4. 15. 123. 243, — den ostfriesischen Ständen 123, — und der Bank 243. — Verwendung der Jahresüberschüsse im Frieden 14. 66. 120—122. 238. 243. 252. — Im Kriege dienen sie zur Bestreitung der ausserordentlichen Kosten 65. 121. 122. 130. 131. 183. 220. 239. 251. 252. — In Krieg und Frieden bleibt die Höhe der Steuern gleich 120. 183. — Der einzige Ausnahmefall 129. — Vortheile der preussischen Steuerverfassung 183. — Der König warnt vor Aenderungen der Finanzgebarung 26. 239. — Lage der Finanzen nach dem Dresdener Frieden 20. 25, — nach dem Hubertusburger Frieden 112.

Staatshaushalt und Hofhalt: Die Staatseinnahmen 4—8. 112—118. 238. — Ausgaben 12. 13. 118. — Betrag der Jahreseinnahme 12. 121. 122. 238. 251, — ihres Wachsthums 238, — des jährlichen Ueberschusses 13. 26. 121. 238. 239. 243. 251. — Ausseretatsmässige Einnahmen 13. 14. 120. 122. 238. — Trennung der Staatsgelder und der persönlichen Einkünfte des Königs 119. 120. 234. 252. — „Le revenu de l'État doit être sacré“ 252. — Die „Pension“ des Königs 13. — Die Königliche Dispositionskasse 13. 120. 122. 238. 251. — Die Königlichen Monatsgelder 14. 119. 120. 122. — „La petite caisse de Buchholtz“ 122.

Kassen- und Rechnungswesen: Hauptgrundsätze 13. 26. 118. 239. — Der Generaletat 10. 12. 13. 119, — von Friedrich Wilhelm I. eingeführt 119. — „Cet état doit être inaltérable“ 13. 119. — Jährliche Kassenabschlüsse der gesamten Kammern 10. — Monatliche Revision der Kassen 4. 118.

Kassen: Generalkriegskasse: Einnahmen und Verwaltung 4—6. 115—118. — Ertrag 6. — Ausgaben 6. 12. 13. 116. 118. — Bei Regierungsantritt des Königs war die Kasse in Unordnung 4. — Ihr ist ein Fonds angegliedert für die Soldzahlung des Heeres im Kriege 6. 239. — Betrag desselben 239. — Generaldomänenkasse: 6—8. — Zusammensetzung ihrer Einnahmen 6—8. 112. — Ausgaben 13. 118. — Zuschuss zur Generalkriegskasse 13. 118. — Tresorquantum 13. 118. — Ihr ist ein Fonds angegliedert zur Regelung des Jahresabschlusses 8. — Betrag desselben 8.

Steuern und Zölle: Contribution 4. 5. 115. 116. 183. — Grund-

steuerregulierung durch Friedrich Wilhelm I. 115. — Die Contribution wird als einzige Steuer auf dem platten Land erhoben 183, — nach abgestuften Taxen 4. 115, — bleibt sich in Krieg und Frieden gleich 120. 183. — Voraussetzung für die Erhöhung der Steuer 5. 116. — Auf eigenmächtige Erhöhung steht Todesstrafe 4. — „Cette contribution doit être regardée comme sacrée“ 116. — Behandlung von Minden und der Churmark 116. — Provinzial-Steuererheber 4. — Frage der Abschaffung des „Cavalleriegeldes“ 25. 26. — Accise: 5. 6. 116. 128, — von allen Steuern die gerechteste 5. 116. — Grundsätze der Tarifreform 5. 6. — Lebensmitteltaxen 5. — Reform durch Einführung der Regie 116. — Grundsätze der Erhebung 116. — Ertrag 121. 122. — Die Accise dient zur Einschränkung des Luxus 116. 128, — zum Schutz der Landesindustrie 5. 116. 128. — Zollwesen: 7. 113. 114. — Zollpolitik des Königs 7. — Einführung der Regie 113. 114. — Ihr „Princip“ 113. — Theorie der Aus- und Einfuhrzölle 5. 113. 128. — Fluss- und Strassenzölle 7. 113. — Für die Einführung der Regie sind nicht finanzielle Interessen maassgebend 114. — Die Regie als Maassnahme gegen Schmuggel 113. 114, — noch zu vervollkommnen 113. — Ihr Ertrag 121. 122. 238.

Regalien: Für Münze, Post, Salinen- und Forstverwaltung siehe unter Behörden (Sonderverwaltungen), — für Holz- und Salzhandel unter Wirthschaftspolitik (Handel), — für Domänen unter Wirthschaftspolitik (Domänen), — und für Zölle siehe den vorstehenden Absatz.

Der Staatsschatz: 66. 120—122. 239. 243. — Seine Rechtfertigung durch den König 120. 183. 184. 239. — „Cet argent sert en cas de malheur, de guerre ou de calamité publique“ 13. 26, — zur Bestreitung der ausserordentlichen Kriegskosten im Falle eines Krieges 13. 26. 36. 66. 121. 122. 184. 220. 239. 243. 252; vergl. unter Heerwesen (Kriegskosten). — Der König mahnt, „de maintenir le trésor en bon état“ 129, — ihn nach Friedensschluss sofort wieder aufzufüllen 98. 99, — ergänzt ihn nach dem Dresdener Frieden wieder 20. 25. — Der Staatsschatz soll 20 Millionen Thaler betragen 26. 36. 66. 121, — gespeist aus den jährlichen Ueberschüssen des Staates 13. 118. 121. 238. 243. 251. 252. — Zuschüsse des Königs 14. — Bestand 239. — Nebenkassen: Der Mobilmachungsfonds (le petit trésor) 121. 239. — Der Tresordepot bei der Generalkriegskasse 6. 239. — „Ce fonds doit être sacré“ 6. — Der schlesische Schatz („Fouragebestand in Schlesien“) 121. 135. 239. 251. — Die Magdeburger Fouragegelder 117. 118. 121. 135. 239. 251. — „Si je reste en vie comme en paix jusqu'à l'année 1773, toutes les caisses seront remplies“ 121. — Bestand der Kassen im Jahre 1776: 239.

Wirthschaftspolitik.

Allgemeines: Die geographische Lage der Monarchie verbietet einheitliche Wirthschaftspolitik 11. — Nur die Marken, Pommern, Magdeburg und Halberstadt und Schlesien sind einheitlich zu behandeln 11. 40. — Wirthschaftliche Eigenart der Provinzen 11. 12.

Manufacturwesen: Merkantilistische Regeln 5. 6. 24. 25. 113. 115. 116. 124. 125. 128. — Regeln für die Begründung einer Manufactur 18. — Trennung in Arbeiter und Unternehmer 18. — Gewerbeinspectoren 18. — Zoll und Accise haben die Industrie zu schützen 128. — Grundsätze für die Förderung 5. 6. 25. 113. 133. — Förderung durch Staatszuschüsse 17. 22—25. 127. 128. — Ueber Monopole 126. — Sorge für die Aufnahme der Industrie 9. 127. 128. 133. — Bereits etablirte Zweige 17—19. 127. — Geplante Förderung derselben 22. 23. 127. 128. 133. — Manufacturen, die in Preussen fehlen 18. 23. 133. — Die Hebung der Industrie als Mittel zur Besserung der Handelsbilanz 239, — zur Erhöhung der Staatseinnahmen 26. 239.

Leinenindustrie: 11. 12. 23. — Ausfuhr 124. 125. 203. 251. — Leinenbleichereien 127. — Wollindustrie: Ihre Förderung 18. 22. 127. 133. — Ihre Bedeutung für die Landwirthschaft 133. — Fortschritte der Berliner Industrie 18. —

Das Lagerhaus in Berlin 18. — Wollmagazine auf dem platten Lande 18. — Ausfuhr 124. 251. — Ansetzung von fremden Wollspinnern in der Mark und in Pommern 19. 23. 127. — Ledermanufactur: 17. 23. 124. 125. 127. — Seidenindustrie: Anfänge in Preussen 17. 127. — Ihre Förderung durch Staatshülfe 17. 18. 22. 127. 128. — Maulbeerbaumzucht 17. 22. 132. — Seidenbauschulen zur Förderung der Seidencultur 22. — Seidenmagazine in Berlin 22, — auf dem platten Lande 18. — Ertrag des preussischen Seidenbaus und Bedarf 17. — Preis der Seide 17. — Die Industrie soll nur den inneren Bedarf decken 127. — „Ce n'est qu'un faible commencement" 17. 18. 22. — Porcellanmanufactur 125. 127. — Papierindustrie 23. — Buchdruck und Buchhandel 23.

Handel: Preussen kann sich mit den grossen Handelsmächten nicht vergleichen 123, — muss sich auf den europäischen Handel beschränken 123. 126. — Für Preussen handelt es sich um Schaffung eines völlig neuen Wirthschaftszweiges 126. — Theorie des Handels 124. — Merkantilistische Regeln 24. 25. 113. 124. 125. — Bedeutung der Zölle für den Handel 7. 113. 128. — Die Juden und der Grosshandel 25. 31; vergl. 18. — Förderung durch Staatszuschüsse 25. — Accise-Extracte 24. — Import-Extracte 25. 128. 133. — Handelsstatistische Jahresbilanzen 9. 10. — Jährlicher Gewinn aus dem Aussenhandel 9. 251. — Die Handelsbilanz vor 1740 ungünstig 239. 251, — hat sich vortheilhaft gestaltet 9. 239. 251; vergl. 124, — durch die Erwerbung von Schlesien 239. 251, — und von Westpreussen 251, — durch den Leinen-, Woll- und Transithandel 239. 251. — Ueberblick über die preussische Ein- und Ausfuhr 124. 125. — Der Transithandel nach Polen und Russland, nach Böhmen und Sachsen 7. 20. 24. 25. 124. 125. 251. — Königsberg und der Ostseehandel 125. — Hebung des Stettiner Handels 7. 17. 20. 125; vergl. 25. — Bedeutung des französischen Handelsvertrages 125. 210; vergl. unter Frankreich. — Der Brieger Viehmarkt 124. — Das schwedische Eisen 124. — Stahl aus Steiermark 124. — Blei aus dem Harz 94. — Holzhandel: 7. 114. 124. 125. 128. — Ertrag 7. 14. 122. 238. — Der neumärkische Holzhandel und die brandenburgischen Canäle 16. 17. — Salzhandel: 7. 114. 124. — Der Umsatz durch die Erwerbung Schlesiens verdoppelt 114. — Fremde Absatzgebiete (durch Schmuggel) 7. 124. — Maassnahmen gegen fremde Salzeinfuhr 7. — Vorschläge für billigeren Betrieb 114. — Der Salzhandel und die brandenburgischen Canäle 16. 17. — Tabakausfuhr nach Sachsen und Polen 117.

Handelsgesellschaften: Frage der Monopole 126. — Emdener Compagnie 19. 20; vergl. 25. — Pläne zu ihrer Erneuerung 125. 126. — Errichtung der Nutzholz- und der Brennholz-Handelsgesellschaft 114. — Ihr Ertrag 238. — Begründung der Leih- und Girobank in Berlin, nebst einer Filiale in Breslau 117. — Ihre wirthschaftliche Bedeutung 117. — Grundcapital 117. — Ertrag 117. 238. — Die Bank: „ressource pour les temps de guerre et de calamités" 117. 118. — Plan eines Bankdepots in Magdeburg zur Beschaffung von Fourage im Kriegsfall 117. 118; vergl. oben unter Finanzverwaltung (Staatsschatz). — Verwendung dieser Gelder im Frieden 118. — Frage einer Kriegsanleihe bei der Bank 243.

Verzicht des Königs auf Ueberseehandel und Colonieen 123. 227, — aus Mangel an einer Flotte 123; vergl. unten unter Heerwesen, — aus Gründen der inneren und äusseren Politik 123. — „La Prusse est une puissance de terre ferme" 123. — „Tendance naturelle" der Colonieen, sich vom Mutterland loszureissen 226. 227. — „Cela ne tient souvent qu'à un seul homme hardi" 226. — Der Abfall erfolgt, sobald das Mutterland im Kriege liegt 226. 227.

Landescultur und Meliorationen: Zustand Preussens vor 1740: 15. — Begonnene Arbeiten 15—17. — Neue Aufgaben 20. 21. 113. 131. 132. — Urbarmachung (Trockenlegung) 15. 16. 20. 21. 113. 120. 127. 131. 132. — Colonisation 16. 19—21. 113. 127. — Ansetzung von fremden Wollspinnern, Maurern, Zimmerleuten und Erntearbeitern 19. 23. 127. — Anlegung von Dörfern 16.

131, — aus Vorwerken 112. 113. 127. — Canalbauten 16. 17. 21. — Die Verbindung zwischen Stettin und Magdeburg 17. — Vergl. auch oben unter Provinzen.

Domänen: 6. 21. 112. — Domänenpolitik des Königs 6. — Verpachtungsmodus der Domänenämter 6. 112. 118. — Die Erneuerung der Pacht hat alle 6 Jahre zu erfolgen 6. 118. — Die Pacht richtet sich nach dem Bodenertrag 112. — Verpflichtung der pommerschen Domänenpächter zur Ansetzung von Häuslern 21. — Steigerung der Einnahmen aus den Domänen 238.

Agrarpolitik: Fürsorge für den Bauernstand 30. 31. 131—133. 181. — „Il faut ménager ces hommes utiles et laborieux comme la prunelle de l'œil" 140. — „Le souverain doit tenir un équilibre entre le paysan et le gentilhomme" 31. — Einschränkung der Frohndienste 30. 31. — Leibeigenschaft der Bauern in Oberschlesien 31. — Schutz vor Uebergriffen der Domänenpächter 6. — Die Steuerverfassung schützt den Bauern 183. — Maassnahmen gegen Bauernlegung 31. 181, — durch Wiederherstellung der früheren Zahl der Dörfer 181. — Verbot des Kaufes adeliger Güter 31. — Reform des ländlichen Schulwesens 132.

Der König wünscht, mehr Dörfer als Aemter zu haben 21. — Abbau von Vorwerken 112. 113. 127. — Gemeinheitstheilungen, vorläufig der Weideflächen (Hütungen) 132. — Versuche mit fremder Bodenwirthschaft; „c'est au succès de les justifier" 113. — Hebung der Viehzucht 21. 124, — von Obst- und Hopfenbau, Hühner- und Bienenzucht 132.

Getreidehandelspolitik: 24. 134—136. 186. 187. — „La farine: la denrée la plus nécessaire" 116. — Die Ernte deckt nicht den Verbrauch der Monarchie 135. — Das Ziel der Getreidehandelspolitik ist Versorgung des Landes und Regulirung der Getreidepreise 24. 134, — nach den Kammertaxen 24, — vermittelst der Landesmagazine 24. — Grundsätze für die Regulirung der Preise 24. 134. 136, — für die Getreideausfuhr 134. 135. 186. 187, — an einem Beispiel erläutert 187. — Den Maassstab für Aus- und Einfuhr giebt die Ernte- und Verbrauchsstatistik 134. 135. 187. — Polen in diese einbezogen 187, — beliefert Ostpreussen 135. — Die preussische Ausfuhr 124. 125. — Bestand der Getreidemagazine 24. — Das Berliner Magazin 134. — Vorschüsse an Landedelleute und Bauern in Zeiten der Noth 24. — Für die Kriegsmagazine vergl. unter Heerwesen (Kriegscommissariat).

Rechtspflege.

Die Rechtspflege eine der vier Hauptaufgaben der Regierung 1. — Ihre Handhabung 1. 2. 110. 111. 187. 242. 243; vergl. 234. — Der Herrscher kann sich nicht selbst mit der Rechtsprechung befassen 1. 110, — hat lediglich die Gesetze aufrecht zu erhalten 111. 187. — „Les lois seules doivent régner, et le devoir du souverain se borne à les protéger" 111. — Keine Cabinetsjustiz 2. 111. 187. — Ausübung des Begnadigungsrechtes 186. 188. — Rückblick auf die Coccejische Justizreform 2. 111. — Die Processe müssen kurz sein 234. 242. 243. — Edict zur Abkürzung der Processe 243. — „Les lois servent de base à la justice" 107. — Aufgaben der Gesetzgebung 186. — Sie darf in Preussen milde sein 178. 186. — An den Gesetzen keine grossen Aenderungen mehr nöthig 242. — Justizvisitationen 2. 111. 242. — Cocceji: „homme aussi intègre que savant jurisconsulte" 111. — Lob von Jariges 187. — Vergl. auch oben unter Herrscher und Regierungssystem (Staatskunst).

Heerwesen.

Allgemeines: Die Kriegskunst zerfällt in zwei Theile (Zusammensetzung und Dienst des Heeres und Strategie) 81. — Im Kriege wird das Friedensstudium in die Praxis übersetzt 81. 149. 150. — „Cet art mérite une étude continuelle" 161. 234. — Rechtfertigung des Waffenhandwerks gegen die Ausfälle der Encyclopädisten 160. 161. — „La noble et périlleuse profession des armes" 78. 161. — Gerechte und ungerechte Kriege („par vanité" und „par intérêt") 50. 160.

Preussen ein Militärstaat 78. 104. 180. — „Le militaire est la base de cet État“ 104, — „doit être le premier état dans ce royaume“ 78. — Die geographische Lage Preussens bedingt starkes Heer 149. 195. 230. 240. — „Nous n'existons qu'en tant que nous avons une bonne armée“ 149. — „Ce qui regarde le militaire, est ce qu'il y a de plus important“ 149. 188. — Aenderungen sind nur nach neuen Kriegserfahrungen einzuführen 99. 100. 240. — Das holländische Heer unter den Oraniern die preussische Schule 81. — Das preussische Heer muss tüchtiger sein als jedes andere 196. 240, — das Doppelte leisten 65, — „la première armée de l'Europe“ 244.

Der König von Preussen muss selbst das Heerwesen leiten 188. 196. 240, — selbst General sein und an der Spitze des Heeres stehen 78—80. 82. 149. 188. 191. 196. 230. 236. 240, — zumal im Kriege 191. 196. — „C'est le seul moyen d'avoir une bonne armée“ 230. — Der „König-Connétable“ 81. 82. 84. 85. 88. 90. 98. — Er muss persönlich die Musterungen abhalten 83. 84. 149, — die Manöver leiten 88. 149. 154, — selbst ein Regiment haben 87, — die Fähigkeiten seiner Stabsofficiere und Generale kennen 99. 175. — Nur er kann die Armee discipliniren 79. 80. — Er hat nach Friedensschluss das Heer auf den Stand vor dem Krieg zu bringen 98. 99, — das Gleichgewicht zwischen Heer und Land zu bewahren 83. — „J'ai toujours traité seul les affaires de la guerre“ 188.

Friedensstärke des stehenden Heeres bei Regierungsantritt und Tod Friedrich Wilhelms I.: 191, — im Jahre 1752: 12. 66, — im Jahre 1768: 121, — im Jahre 1776: 238. — „Je voudrais qu'on eût assez de provinces pour entretenir 180000 hommes“ 66. 220. — Zusammensetzung des für Preussen als erforderlich bezeichneten Heeres 100. — Augmentation der Infanterie 146. 156. 195, — und die Bestreitung ihrer Kosten 122. — Geplante Augmentationen 122. 195, — bei den Husaren 156, — bei der Cavallerie bei Kriegsausbruch 137. 138. 240, — für die Neuerwerbungen 100. — Kriegsetat 121. 195. 196. 240. — Die Festungsgarnisonen sind davon in Abzug zu bringen 121. 196. 240. — Aufstellung von 22 Freibataillonen im Kriegsfall 170. 195. 196. 240. — Geplante Aushebungen in Sachsen 63. 140. 196; vergl. unter Chur-Sachsen.

Charakteristik der Generale bei der Infanterie, Cavallerie und den Husaren 175. 176. — Prinz Heinrich zum Heerführer ausersehen 175, — nach ihm General Anhalt 175. — Bei der Infanterie fehlt es an guten Detachementsführern 176. — Der Generalstab 99. 241. — Seine Vertheilung im Kriege 174. 175. — Mangel an Adjutanten 174. — Auswahl der Generale und Stabsofficiere 85. 176. 177. — Bemühungen des Königs um Schaffung eines Corps tüchtiger Stabsofficiere 176. — Seine Fürsorge für die Capitäne der besten Regimenter 138. — Unterricht junger Officiere durch den König 156. 157. — Unterrichtscurse der Officiere in der Fortificationslehre 157. — Walraves Hochverrath 29.

Der König und seine Officiere 78. 79. 85. 86. — Panegyricus auf sie 78. 79. — Sie sind les „colonnes de l'État“ 78. — Das Officiercorps: „la fleur de la noblesse et l'élite de la nation“ 80. — Bedeutung des Adels für das Heer 6. 26. 30. 78—80. 129. 130. 240. — Anforderungen des Königs an den Stand 147. 161. 240. — „Le militaire (s'entend les officiers) veut être conduit par l'ambition“ 147. 149. 240. — Der Herrscher muss die Officiere auszeichnen 30. 78. 79. 196. 240, — gerade sie belohnen 34. 35. — Belohnungen und Gnadenpensionen 85. 86. 151. 152. 159. 160. — Belohnungen im Felde 151. 152. — Ausschluss des fremden Adels 6. 7, — der Bürgerlichen 130. 240, — der Bauern 31. — La plupart des roturiers „font de mauvais officiers“ 130. — Einstellung der Bürgerlichen: „le premier pas vers la décadence et la chute de l'armée“ 240. — Sorge für den Nachwuchs durch Begründung der „Académie des nobles“ in Berlin 27. 179, — durch Erziehung junger Edelleute in Cadettencorps 30. 179. — Civil-Versorgung abgedankter Officiere 159. 160. — Sorge für die Officierswittwen 27. 184.

Exacter Dienst (ordre) und Mannszucht (discipline) die Cardinaltugenden des preussischen Soldaten 76. 79. 80. 86. 87. 147, — machen ihn unbesiegbar 76. — Für beides droht Gefahr unter vormundschaftlicher Regierung 76.

Wesen und Begriff der Disciplin 86. 147. — Ihre Erhaltung eine der vier Hauptaufgaben jeder Regierung 1. — Sie muss unter der Autorität des Herrschers stehen 79—82. — Bedeutung der Aufrechterhaltung der Mannszucht 65. 76. 79—81. 86. 87. 147. 151. 152. 240, — an historischen Beispielen erläutert 81. 82. — „La discipline fait l'âme des armées" 81, — „doit rester sur le pied où elle se trouve" 240, — „roule sur l'exactitude et l'obéissance" 147. — „La subordination en fait la base" 147. — Die militärische Disciplin verlangt blinden Gehorsam 86. 147. — Sie bewirkt, dass eine ganze Armee dem Befehl eines Einzelnen gehorcht 87. — Nur die Furcht kann den Gehorsam aufrecht erhalten 147. — Der Soldat muss den Officier mehr fürchten als jede Gefahr 147. — Auf Insubordination steht Todesstrafe 86. 147. — Strafwürdige Vergehen 147. — Aufrechterhaltung der Disciplin im Felde 151. — Belohnungen und Bestrafungen im Felde 151. 152. — Der Soldat muss „Corpsgeist" besitzen 147. — „La discipline contient le soldat et l'oblige de mener une vie sage et réglée" 86. — „Un régiment bien discipliné doit être plus sage qu'aucun couvent de moine" 87.

Rekrutirung der Armee 82. 146. 152. — „On ne souffre pas d'enfants dans les régiments" 82. — Cantonsystem: 82. 83. 138—141. 240. 241, — von Friedrich Wilhelm I. eingeführt 139. — Ausnahmen 139. — „Les cantons rendent les régiments immortels" 82. 140. — Vortheile 139. — Das Land besitzt dank dieser Einrichtung eine Reserve von 20000 waffenfähigen Leuten 83. — Missbräuche 83. 148. — Der preussische Unterthan: „espèce admirable" 83. — Die Mischung mit den Ausländern: „excellente composition" 139. — Zahl der In- und Ausländer bei der Truppe 83. 139. 240. 241. — „Les cantons sont la plus pure substance de l'État" 140, — müssen geschont werden 83. 140. 141. 240. 241, — im Kriege „dernière ressource" 141, — haben in Kriegszeiten jährlich 4000 bis 5000 Rekruten zu stellen 140, — auch die Knechte zu liefern 139. — In Ostpreussen sind bei Kriegsbeginn 20000 Cantonisten einzuziehen 195. — Regimenter ohne oder mit schlechten Cantons 82. 139. 140. — Unterhalt der Truppen aus Contribution und Accise 4. 6. 12. 13. 116. 118. — Quartiere: Das Heer ist in den Städten untergebracht 97. 98. — Nur ein Theil der Cavallerieregimenter liegt in derselben Garnison 97. 98. — Die städtische „Servisumlage" 25. 26. 97. 133. — Quartier und Verpflegung im Frieden 97. — Nur die verheiratheten Soldaten liegen in Kasernen 98. — Ueber Kasernen 98. — Fürsorge für Kranke und Verwundete im Felde 151. — Versorgung der invaliden Soldaten 84. 159; vergl. 160. — Das Invalidenhaus in Berlin 159.

Revuen des Königs: Musterung der Truppen 83. 84. 149. 154. — Exercirübungen und Manöver 87. 88. 149. 154. — Herbstmanöver bei Potsdam und Magdeburg 144. 149. 154, — zur Ausbildung der Officiere und Generale 149. 154. — Ihre grundlegende Bedeutung 149. 150. 154.

Die einzelnen Waffen: Infanterie 82—84. 87. 88. 146—152. — Rückblick auf frühere Zeiten 146. — Einfluss der Artillerie auf die Infanteriewaffe 146. — Ausbildung 87. 88. 148. — Dienst im Kriege 150. 151. — Verwendung im Felde 166. — „La mobilité de notre infanterie" 162. — Abbau der Compagniewirthschaft 137. 138. — Einrichtung und Aufgabe der Generalinspecteure 148. — Augmentationen 146. 156. — Mangel an Commandeuren für die bei Kriegsbeginn aufzustellenden Grenadierbataillone 174; vergl. 99. — Aufstellung von Freitruppen bei Kriegsausbruch 170. 195. 196. 240. — Ihre Verwendung 163. 164. 166. 169. 170. 173. — Cavallerie: 82. 84. 88. 152—156. — Rückblick auf ihren Zustand 1740: 152. — Ihre Reform durch den König 152. — Ausbildung 88. 152. 153. — Dienst im Kriege 155. 156. — Verwendung im Felde 164—166, — in der Schlacht 165. — „Une bonne cavalerie vous rend maître de la campagne" 154. — „Elle peut décider d'une bataille dans un tour de main" 155. — Erfindung der Colonnenattacke 164, — ist geheim zu halten 164. — „La supériorité de notre cavalerie" 162. — Sie ist jedem Gegner in der Ebene überlegen 155, — darf im Stellungs-

krieg nicht exponirt werden 155. 163. — Dragoner und Husaren sind vornehmlich für Detachements und Patrouillen zu verwenden 155. 166. — Infanteriedienst der Dragoner 153. — Kriegsfuss der Cavallerie 156. — Geplante Augmentation bei Kriegsausbruch 137. 138. 240. — Ersatz im Felde 155. — „Son service n'est pas aussi meurtrier" 155. — „Économie pour les chevaux" (Grasung) 137. — Urtheil des Königs über die Kürassier- und Dragonerofficiere 154. — „Nos officiers des hussards excellent dans toutes les parties" 154. — Die Husaren sind für den Kleinkrieg bestimmt 88. — Ihre Aufgabe: Patrouillen, Detachements und Schutz der Winterquartiere 155. — Sie sind mit Karabinern ausgerüstet 153. 154, — mit Tartarenpferden beritten 152. — Kriegsfuss 156. — Geplante Augmentation für 1770: 156, — bei Kriegsausbruch 137. 138. — Einrichtung und Aufgabe der Generalinspecteure 153. — Artillerie: 89. 141—146. — Ihre Zahl 1742 verdoppelt 141. — Bestand im Siebenjährigen Kriege 141. — „Le nombre ne répond pas aux besoins de l'armée" 89. 141. — Die Zimmerleute sind ihr angegliedert 89. — Ausbildung 89. 141. 142. — Regeln für die Belagerung 145. 171. 172, — für die Vertheidigung 145. 146, — für den Feldkrieg 144. 145. — Feldartillerie bei den Truppen 93. 143. — Der Geschützpark der schweren Artillerie 93. — Bespannung und Aufsicht 143. — Bedeckung im Felde 143. — Leichte Zwölfpfünder 145. — Erfindung und Verwendung der zehnpfündigen Mörser 142. 144. 164, — und der berittenen leichten Artillerie 143. 144. 165, — ist geheim zu halten 143. 164. — Wiederherstellung der Artillerie nach dem Siebenjährigen Krieg 142, — „un abîme de dépense pour l'État" 142. — Beschaffung einer Geschützreserve für den Krieg 142. 240. — Jährlicher Pulververbrauch im Kriege 142. — Herstellung von Pulver 12. 101. 142. — „Caprice attaché à tous les artilleurs de l'Europe, qui est de faire les difficiles mal à propos" 88. — Mineure: Zahl und Verwendung 89. 175; vergl. 146. — „Les mineurs sont bons" 241. — Pioniere: Plan der Errichtung von 2 Compagnien 89. 90. — Ingenieurcorps: 157. 174. 175. 241, — bedarf der Vermehrung 175. 241. — Uebersicht der Ingenieur-Officiere für Belagerungen 175.

Festungen: 90—93. 157—159. 241. — Ihre allgemeine Bedeutung: „clous puissants qui tiennent et attachent les provinces à la domination du souverain" 90, — im Kriege 90. — Warnung, allzu viele Festungen anzulegen 90. — In Provinzen, die im Kriegsfall geräumt werden müssen, sind gar keine zu bauen 194. — Regeln für Festungsbau 90. 91, — für Vertheidigung 91. 92. 157. — Ausrüstung der Festungen 92. 93, — für Offensivkrieg 93. — Alle Maassnahmen sind schon in Friedenszeiten zu treffen 93. — Magdeburg: „de toutes nos places la plus importante" 159. — Daselbst geplante Arbeiten 159. 241. — Spandau: „plutôt magasin fortifié que place de guerre" 158. — Küstrin 158. — Befestigungspläne für Colberg 138. 158, — und Stettin 138. 158; vergl. 241. — Die Mehrzahl der Festungen liegt in Schlesien 157. — Ausbau derselben 157. 158. 194. — Anlage der Festung Silberberg 142. 157. 158. 240. — Bedeutung von Silberberg und Breslau 158. — „Les forteresses sont en bon état" 241. — Einschränkung der Befestigungen in Wesel 194. — Schleifung der Festung Geldern 194, — der Befestigungen von Berlin 61.

Arsenale und Waffenmagazine 13. 93. 94. 137. 240. — Das Hauptmagazin befindet sich in Berlin 94. — Sein Bestand 94. — Künftige Aufgaben 101. — Für Augmentationen ist die Ausrüstung vorher fertig zu stellen 94. — Die Bestände reichen für 2 Feldzüge 138. — Beschaffung von Kleidung und Ausrüstung im Kriege 138. — Sie untersteht nebst der Beschaffung der Remonten dem General Massow, später Wartenberg 13. 94. 95. 121. 137. 138. 240. — Betrag der dafür bestimmten Kassen 13. 94. 95. — Jährliche Ausgabe 94, — und Ersparnisse 13. 94. 137. 138. 240. — Geplante Höhe der Kassenbestände 13. — Aus einem besonderen Fonds wird die Versorgung der Armee mit Pferden für 2 Feldzüge bestritten 94. 95. 121. 138, — sowie die der Ueberzähligen 95, — und der Augmentationen bei Kriegsbeginn 137. 138. — Pontons 94.

Das Kriegscommissariat: 95. 96. 99. 135—137. 150. 161. 188, — erhält seine Directiven vom König 188, — „sert de base à une armée“ 95, — hat für die Verpflegung des Heeres im Felde zu sorgen 95. 161. — Im Kriege muss ein General an die Spitze des Commissariats jeder Armee treten 188. — Kriegsmagazine für Getreide 95. 135. 150. 240. 251; vergl. 24. — Ihr Bestand 95. 135. 240. — Sie reichen nur für das erste Kriegsjahr 136. 240, — und nach Ankauf aus den dafür bestehenden Fonds für 3 Feldzüge 240. 251. — „Règles pour les achats“ 136. — In den westlichen Provinzen und Ostpreussen sind keine Magazine vorgesehen 135. 136. — Bereithaltung von Fourage in Schlesien 96. 97. — Gelder zum Ankauf von Fourage in Magdeburg und Breslau 117. 118. 121. 135. 239. 251; vergl. unter Finanzverwaltung (Staatsschatz), — für 3 Feldzüge 251. — Regeln für Getreidebeschaffung im Kriege 136. — Anlage der Magazine der Feldarmee 150. 161. — Proviantfuhrwesen 95. 96. 150. — Die Truppen können auf 22 Tage Proviant mit sich führen 95. 96. — Die Frist ist auf 4 Wochen zu erweitern 150. — Stellung von Knechten und Trainsoldaten 96, — von Artillerie- und Trainpferden 96. — Eiserne Backöfen für die Bäckerei 96. — Handmühlen für das Heer 96. 150. — Transportkähne für Getreide 96. — Das betrügerische Unterpersonal und seine Ueberwachung 136. 137.

Strategie: „Je n'écris point un traité sur la guerre“ 173. — Der König beschränkt sich auf „Grundprincipien“ 173, — verweist für die militärische Geographie auf seine historischen Schriften 177; vergl. 194. — Den Testamenten sind die „Principes généraux de la guerre“ angehängt 109. 173. — Der Widerspruch, in dem die Grundsätze des Testaments von 1768 mehrfach mit den „Principes“ stehen, beruht auf den Fortschritten der Gegner in der Kriegskunst 173. — „De campagne en campagne, j'ai puisé de nouveaux principes par l'expérience récente“ 161.

Maximen: Dem Feldherrn geziemen „vivacité et promptitude“ 235. — „Toujours agir selon le terrain, ne rien faire mal à propos et saisir le moment convenable pour faire chaque chose: c'est ce qui constitue le grand capitaine“ 174. — „Le plus grand art du général: bien connaître le terrain et en savoir profiter“ 170. — Bedeutung der Geländekenntnis und -benutzung 150. 156. 170. 174. 232. — Vergleich mit dem Schachspiel 156. — „Le secret: vertu essentielle pour la guerre“ 242. — „La guerre doit être conduite sur des principes de la politique, pour porter les coups les plus sanglants à ses ennemis“ 244. — Die Feldzüge des Prinzen Eugen als Muster der Kriegführung 162. 244. — Schlachten entscheiden oft das Schicksal von Staaten 79. — Ausspruch Heinrichs IV., „qu'une bataille avait une longue queue“ 79. — „Les batailles de mer sont rarement décisives“ 244. — „Gagner une bataille, c'est forcer l'ennemi à vous céder son terrain“ 88. — „Les batailles se gagnent par la supériorité du feu“ 148. — „Maintenant le canon a tout changé ... Le canon fait tout“ 146. — Seit 1756 übermässiges Aufgebot an Artillerie 141. 173. — „Le feu meurtrier des canons“ 155. — Vortheile der schiefen Schlachtordnung 164. — „Il ne faut jamais employer les troupes que dans des lieux avantageux où elles peuvent combattre“ 166. — „Les évolutions trop composées réussissent peu à la guerre“ 57. — „Le nombre d'hommes influe beaucoup sur les opérations“ 121. — „Le grand nombre rend les armées respectables“ 146. — „Il ne faut point partager nos forces ou nous sommes vaincus, étant trop faibles partout“ 136; vergl. 219. — Definition der Offensiv- und Defensivkriege 169.

Feldzugspläne: Warnung des Königs, sie allzu sehr zu begrenzen 161. 162. 244, — erläutert am Feldzug von 1757: 161. 162, — an den Feldzügen des Prinzen Eugen 162. 244, — und des Grafen Moritz von Sachsen 244. — „Les projets de campagne vastes sont sans contredit les meilleurs“ 161. 244. — „Quand ils réussissent, ils décident de la guerre“ 162. — Feldzugsplan gegen Oesterreich: siehe unter Oesterreich, — gegen Russland 213, — gegen Sachsen 62; vergl. unter Chur-Sachsen. — Defensivkrieg: 169. 170, — schwieriger zu führen

als Offensivkrieg 169, — beruht auf Wahl befestigter Stellungen 169. — „On agit par détachements“ 170. — Der Feldherr darf sich nicht auf Defensive beschränken 169. 170, — noch merken lassen, dass er keinen Offensivkrieg führen will 170. — Der Krieg des Sertorius: „modèle parfait de la guerre défensive“ 170. — Stellungskrieg: 144. 155. — Nur dieser kommt künftig in Frage 173. — Angriff auf feste Stellungen 144. 163. 164, — ist nur im höchsten Nothfall zu unternehmen 163, — nur mit einem Flügel 163. — Den Angriff eröffnen Freitruppen 163. 164. — Vertheidigung fester Stellungen 144. 168. — Bedeutung der Artillerie dafür 144. — Stellungswahl („petite théorie pour les postes“): 167—169. — Nur feste Stellungen sind künftig zu beziehen 167. — Stellungen hinter Flüssen 167. 168, — auf Höhen 168, — in bedecktem Gebäude 168. — Flankendeckung 145. 167. 168. — Vorsicht vor Ueberfällen 169. — Sicherung 169. — Vertheidigungslager in Schlesien 194. — Feldschlachten: 144. 164. 165, — will der König nach Möglichkeit vermeiden 162. 163. 173. — Sie bieten gleiche Gefahr, wie der Angriff auf feste Stellungen 164. — Angriff nur mit einem Flügel 164. — Bedeutung der Reserven 164. 165. — Die Cavallerie bringt Entscheidung 165. — Verfolgung nach der Schlacht 165. — Märsche: bei Kriegsbeginn 150. — Kriegsmärsche 165. — Rückzüge: 166. 167. 170. 171. — Flussübergänge: 171; vergl. 144. — Detachirungen: 151. 165. 166. 170. — Belagerungen: 171. 172. — Winterquartiere: 151. 155. 156. 172. 173. — Neue Methode: Wahl einer „Centralstellung“ 173. — „L'infanterie se trouve toujours en première ligne“ 173. — Schutz durch Postirungsketten 172. 173. — Deren Ablösung nöthig 151. 155. — In den Winterquartieren muss exercirt werden 151. 156.

Alle militärischen Maassnahmen sind auf die Oesterreicher berechnet 101. 136. 162. 173; vergl. unter Oesterreich. — Der König plant, im Kriege gegen sie zwei Armeen aufzustellen, eine Elb- und eine schlesische Armee 121. 135. 174. 214. 215. 239. 240. — Für die erforderliche Beschaffung von Getreide und Fourage vergl. oben unter Kriegscommissariat.

Kriegskosten: Preussen kann aus finanziellen Gründen nur kurze Kriege führen 50. 95. — Sieger bleibt, wer den letzten Thaler in der Tasche hat 50. 95. 239. — Der König veranschlagt die ausserordentlichen Kosten eines Feldzuges auf 5 Millionen Thaler 26. 36. 66, — nach den Erfahrungen des Siebenjährigen Krieges auf 11 bis 12 Millionen 121. 122. 239. 251. — Plan ihrer Deckung 66. 121. 122. 239. 251. 252, — mit Hülfe des Staatsschatzes 13. 26. 36. 66. 121. 122. 184. 220. 239. 243. 252; vergl. 50 und unter Finanzverwaltung (Staatsschatz), — unter Besetzung Sachsens 122. 239; vergl. unter Chur-Sachsen. — Damit rechnet der König 1752, vier Feldzüge bestreiten zu können 26. 36, — und 1768 acht Feldzüge 122, — allein mit Beihülfe des Staatsschatzes und ohne Besetzung Sachsens 1776 vier Feldzüge 239, — und 1784 sechs Feldzüge 252. — Für den Mobilmachungsfonds und die übrigen für den Kriegsfall bestimmten Fonds vergl. unter Finanzverwaltung (Staatsschatz). — Kriegsanleihen bei der Churmärkischen Landschaft 4. 15. 123. 243, — den ostfriesischen Ständen 123, — bei der Bank 243.

Verzicht auf Flotte 65. 100. 101. 123. 243. 244, — im Hinblick auf den Hauptgegner Oesterreich 101, — auf die Unmöglichkeit für Preussen, ausser dem Heer noch eine Flotte zu unterhalten 100. 101. 244, — auf die drohende Zersplitterung der Kräfte 101. — Der Vorsprung der anderen Grossmächte ist nicht einzuholen 243. 244. — „Il vaut mieux avoir la première armée de l'Europe que la plus mauvaise flotte“ 244. — Die Begründung einer Flotte kommt erst nach Erwerbung Westpreussens in Frage 101, — lediglich für Defensivzwecke 101.

Rom. Der Papst hat seine weltliche Macht eingebüsst 47. 71. 185, — „à présent le premier aumônier des rois“ 47. 71, — in einem Jahrhundert nur noch Bischof von Rom 221. — Das Wirken der Aufklärung 220. 221. — Vertreibung der Jesuiten in Spanien, Frankreich und Portugal 220. 221. — In Deutschland stehen

keine Säcularisationen von Bisthümern mehr zu erwarten 68; vergl. 228. — Der römische Clerus unter Leo X. und Sixtus V. 79.

Der König von Preussen sucht gutes Einvernehmen mit dem Papst 32.

Römisches Reich. Absetzung König Wenzels 228. 233. — Karl V. und Churfürst Johann Friedrich der Grossmüthige von Sachsen 228. — Lebensende Karls V. 233. — Churfürst Friedrich V. von der Pfalz geächtet und abgesetzt 228. — Aechtung des Churfürsten Maximilian II. Emanuel von Bayern 79. 228. — Plan der Reichsacht gegen König Friedrich und Georg II. 202. 228.

„Le Saint-Empire romain . . . n'est ni romain ni saint" 200. 201, — „république de princes" 201. 229, — „chaos de petits États" 201. — „Ce corps si mal composé" 201. — „Le gouvernement suranné et bizarre de l'Empire" 67. 227. 228. — Nur durch die Eifersucht der Reichsfürsten und der Nachbarstaaten wird sich das Römische Reich erhalten 68. — Der Kaiser besitzt nur beschränktes Ansehen 46. — Seit dem westphälischen Frieden sinkt seine Macht dauernd 201. 202. 228. — Preussen hält ihm das Gleichgewicht 40. 201. 202. 228. — „Le pouvoir des Empereurs ira en diminuant" 68. — Die Absetzung eines Kaisers kommt nicht mehr in Frage 228. — Oesterreichs Politik geht auf Unterwerfung Deutschlands 40. 50. 66. 246. 250; vergl. unter Oesterreich, — auf Erhaltung der Kaiserwürde im Hause Habsburg 223. — Diese wird bei Oesterreich bleiben 69. — Der König hält ihre Erwerbung nicht mit dem preussischen Interesse für vereinbar 69. — Das Churfürstenkolleg 228. — Der Kaiser fürchtet die wachsende Macht der Churfürsten 69. — Tendenz zur Bildung grösserer Staaten auf Kosten der kleinen Fürsten und der Reichsstädte 68. 228, — unter Schonung der geistlichen Fürsten 68. — „Tout le monde voudrait s'arrondir" 228. — Der Kaiser, da mitschuldig, dagegen machtlos 228. — Deutschland wird schliesslich in selbständige Reiche zerfallen 229. — Plan der Losreissung von Preussen und Hannover 228. 229.

„L'Empire est moins uni que jamais" 46. 68. — Die geistlichen Fürsten „créatures" Oesterreichs 46. 201. — Die weltlichen sind theils Anhänger Oesterreichs, theils Anhänger Frankreichs 46. — Die Fürsten politisch ohne Einfluss, von den grossen Mächten abhängig 201, — treiben oft verkehrte Politik 201, — opfern das Reichsinteresse ihren persönlichen Interessen auf 46. — „Ils sont devenus marchands; ils trafiquent du sang de leurs sujets; ils vendent leurs voix dans le collège des princes et dans celui des électeurs" 46. — „Ils sont comme les Suisses: ils se vendent au plus offrant" 201.

Russland. Peter I. als Begründer der russischen Machtstellung in Europa 222. — Russland strebt nach beherrschendem Einfluss in Polen und den nordischen Angelegenheiten 42; vergl. unter Polen und Schweden, — dankt seinen Aufstieg dem Gegensatz zwischen Oesterreich und Preussen 197, — von beiden Mächten umworben 197, — „profite de nos fautes" 197, — hat im Siebenjährigen Krieg die Entscheidung gegeben 196. — „Cette vaste monarchie" 75. 196. 197. 221. 223, — „ira en croissant" 221. 222, — bildet steigende Bedrohung für Europa 196. 222. 229, — durch seine schnell wachsende Bevölkerungszahl 196. 222. — „L'ambition dangereuse de ce vaste empire" 223. — Seine Grenzen sind unangreifbar 65. 197. 213. — Theilung des Reiches wäre für Europa vortheilhaft 221.

Zarin Elisabeth: „femme voluptueuse" 74, — überlässt die Regierung dem Kanzler Bestushew 74, — von ihm beherrscht 43. 44. — „La politique de cette cour" 42. — Verfall des Reiches unter ihrer Regierung 74. — Bestushew: „ce ministre-empereur de Russie" 50, — von Oesterreich und England bestochen 42. 50. 74. — Nach seinem Sturz steht Systemwechsel zu erwarten 42. 50. 52. 67; vergl. 44. — Aussicht auf Revolution und Theilung des Reiches unter Iwan IV. und Peter III.: 74. 75. — „Ce jeune Iwan sera un barbare" 75. — Peter III.: „prince sans génie" 74. — Rückblick auf dessen Tod 197. 221.

Katharina II. verfolgt keine Eroberungspolitik 197. 209. — Ihre Politik in Polen entspricht nicht den preussischen Interessen 210. — „Son beau projet de

l'empire grec" 248. — Ihre Mitschuld am Tode Peters III.: 197. — „Elle craint la majorité de son fils" 197. 221, — wird sich vielleicht seiner entledigen 221. — Ränkespiel am Hofe 197. — Gegensatz zwischen Orlow und Panin 197. — Der junge Hof 246. — Grossfürstin Maria Feodorowna als Kronprätendentin 246.

Das wirthschaftliche Bild Sibiriens im Vergleich mit Holland 127. — Bevölkerungszahl und Wachsthum 196. 222. — Finanzübersicht 197. — Verfall des Heeres unter Elisabeth 74. — Stärke und Kritik des Heeres 197. — „Les cosaques sont des ennemis dangereux" 64. 197.

Die Russen denken bei Allianzen einseitig an ihre Interessen 211, — lieben „ostentations" 56. — „Leur fierté et arrogance" 197. — Sittenverfall 180.

Russland und Preussen: „La Russie n'a rien à démêler avec la Prusse; c'est un ennemi accidentel" 42. — Der Abbruch der Beziehungen ist lediglich Bestushews Werk 42. 52. — An der Entfremdung trägt dieser allein die Schuld 52. — Mit seinem Sturz wird das alte Verhältniss wiederhergestellt werden 42. 52; vergl. 50. — Der König sucht offenen Bruch zu vermeiden, „j'ai dissimulé avec la Russie" 51. 52. — Russland wartet nur auf den Augenblick zum Losschlagen 49. 50, — „peut porter à l'État les coups les plus dangereux" 214. 241, — der Hauptgegner der Erwerbung von Polnisch-Preussen durch Preussen 219, — muss im Hinblick auf Schweden und Polen dauernd beobachtet werden 50. — Bürgerkriege in Russland oder die Theilung des Reiches ein Glück für Preussen 75. 221. — Preussen kann den Russen keinen Schaden zufügen 214. — Die erforderlichen Eigenschaften für den Gesandten in Russland 56.

Rechtfertigung der Allianz mit Katharina II. von 1764: 209. 210. 214. 241. — Preussen hatte keine andere Wahl 210. — Falls Preussen sich weigerte, würde Russland mit Hülfe Oesterreichs seine Absichten in Polen durchgesetzt haben 210. — „Il vaut mieux avoir la Russie pour alliée que pour ennemie" 214. — Kein anderes Bündniss bietet annähernd gleiche Vortheile 241. — Die Allianz sichert den Frieden 209, — bietet Rückendeckung gegen Oesterreich 241, — Schutz gegen schwedische Angriffe 241. — Ihre Festigung und Fortsetzung liegt im preussischen Interesse 210. 211. — Der König plant, den bevorstehenden Türkenkrieg zu benutzen, um die Verlängerung des Bündnisses zu beantragen 210, — um die russische Bürgschaft für den Heimfall der fränkischen Erbschaft oder eine Entschädigung zu erlangen 210. 211; vergl. unter Ansbach-Baireuth. — Zahlung von Subsidien während des Türkenkrieges 238. — Solms steht sich mit Panin gut 216. — Die Russen als Bundesgenossen bei einem Kriege Preussens mit Oesterreich 214, — als Gegner 50.

Seit dem Bündniss zwischen Katharina II. und Joseph II. (1781) ist auf Russland nicht mehr zu rechnen 246. — Joseph II. plant, die Russen als Werkzeug gegen Preussen zu benutzen 247; vergl. unter Oesterreich. — Der König will den Bruch mit ihnen möglichst hinausschieben 249. 250.

Offensivkrieg kommt gegen Russland nicht in Frage 101. — Alle Eroberungen führen zu nichts 213. — Die Russen sind durch ihre Grenzen vor preussischen Angriffen gesichert 213, — können nach Landung in Danzig die Truppen in Ostpreussen abschneiden 63. 64. 101. 135. 136. — Ostpreussen kann allein von Russland angegriffen werden 63, — ist militärisch nicht zu halten 135. 136. 193, — solange man nicht Oesterreichs sicher ist 193, — muss bei Angriff geräumt werden 136. 193. — Vertheidigungsplan für Ostpreussen und Pommern 193. 194. — Entwurf eines Feldzugsplans gegen Russland 213. — Der König warnt vor Krieg mit Russland 64, — fürchtet die leichten russischen Truppen 64. 197. — Gegen sie verdient Cavallerie den Vorzug 100.

Russland von englischen Subsidien abhängig 50. — „La Saxe suit aveuglément les ordres de la Russie" 46.

Russland und Dänemark: siehe unter Dänemark; Russland und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und die Pforte: siehe unter Türkei.

Chur-Sachsen. Schuld Augusts II. am Verlust der Schlacht bei Clissow 233. — Zur Vorgeschichte der Wahl Augusts III. zum König von Polen 46. 58. — Rückblick auf die unglückliche sächsische Politik im österreichischen Erbfolgekrieg 3. — August III. als Opfer der „Projectemacher" 27, — treibt Günstlingswirthschaft 131. — Brühl bestochen 42, — veranlasst seinen Herrn, gegen die Interessen seines Hauses zu handeln 42. 43. — „Ce ministre ruine l'État" 43. — Churfürst Friedrich August hat nur den „Stolz" seiner Vorfahren bewahrt 201, — hält an Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone fest 201. — Die Verbindung mit Polen für Sachsen ein Unglück 201. — Heimfall von Zeitz, Merseburg und Weissenfels 68. — Sächsische Absichten auf Erfurt 68. — Sachsen infolge seiner geographischen Lage „zwischen Hammer und Amboss" (Oesterreich und Preussen) 43. 201, — in russischer Abhängigkeit 46, — treibt selbstmörderische Politik 44, — verkauft sich dem Meistbietenden 3. — Verschuldung und Misswirthschaft 3. 15. — Finanzen und Heer 201.

Sachsen und Preussen: König Friedrich sucht mit den Sachsen gütlich auszukommen 51, — besteht fest auf seinen Ansprüchen 51. — „Ils tendent à éluder l'esprit du traité de Dresde" 56. — Seit 1778 steht Sachsen auf Seite Preussens 248. — Die erforderlichen Eigenschaften für den Gesandten in Dresden 56.

König Friedrich plant die Erwerbung von Sachsen 61—63. 214—216. 219. 241. 242, — will sich eventuell mit der Lausitz begnügen 61, — im Austausch gegen die fränkische Erbschaft 215; vergl. unter Ansbach-Baireuth, — oder gegen die rheinischen Provinzen und Jülich-Berg 242, — will auf die sächsische Churwürde verzichten 219. — „Cette acquisition est d'une nécessité indispensable" 242, — die denkbar vortheilhafteste 61. 215. 216. 241. 242. — „La Saxe remédie à la faiblesse de la capitale" 61. 215. 242. — Der Plan ist geheim zu halten und die günstige Gelegenheit für seine Ausführung abzuwarten 62. 63. — „La manière la plus sûre serait de conquérir la Bohême et la Moravie et de les troquer avec la Saxe" 63. 214. 219. 241; vergl. 67. — Ein österreichisch-sächsisches Bündniss und der Bruch Oesterreichs mit Preussen würden die Erwerbung erleichtern 62. — Der Bruch mit Oesterreich als „Vorwand" für den Einmarsch in Sachsen 62. — Feldzugsplan gegen Sachsen 62; vergl. 135. — Vorbedingung für das Gelingen des Plans: Russland und Oesterreich im Kampf mit der Türkei, Frankreich und Sardinien 62. 63, — Krieg Oesterreichs mit Frankreich und Sardinien und Krieg Russlands mit der Türkei 219. — Bei Kriegsausbruch mit Oesterreich ist Sachsen sofort zu besetzen 62. 122. 140. 194. 214. 239; vergl. unter Oesterreich. — Vortheile der Besetzung von Sachsen: Stellung von Rekruten 63. 140. 196, — Lieferung von Geld und Lebensmitteln im jährlichen Betrage von 5 Millionen Thalern 122, — als Beitrag zu den ausserordentlichen Kriegskosten 122. 239; vergl. unter Preussen (Heerwesen). — Pläne für die Befestigung Sachsens nach der Erwerbung 61. 100. 241, — und für die Errichtung neuer Truppentheile in Sachsen 100.

Hannöversche Absichten auf sächsische Gebiete 42; vergl. unter England.

Sachsen und Oesterreich: siehe unter Oesterreich.

Sachsen-Gotha. Das Land ohne politische Bedeutung 201, — liefert dem Meistbietenden Subsidientruppen 201, — hat politisch noch keine Stellung genommen 46.

Sardinien (Savoyen). Die sardinischen Könige: „de père en fils de grands hommes" 71. — Das „Genie" Karl Emanuels III. hat über seine schlechte Erziehung triumphiert 103. — Er ist der mächtigste weltliche Fürst Italiens 208, — „le maître des Alpes" 208, — „un cancer qui ronge le Milanais" 47. 67. — „Il veut être roi de Lombardie" 47. — Die Lombardei kann nur stückweise verspeist werden, „wie eine Artischocke" 64. 219. — In 100 Jahren ist vielleicht das Ziel erreicht 71. — Um dahin zu gelangen, wird sich Sardinien bald mit Oesterreich, bald mit Frankreich verbünden 47. — Ein Bündniss dieser beiden Staaten miteinander setzt es „hors d'activité" 208. 223. — Sardinien hat mehr von Oesterreich als von Frankreich zu befürchten 208. — Erwerbungen im Aachener Frieden 3. — Finanzen und Heer 208. — Vorzüglicher Ausbau der Alpenfestungen 208.

Frage eines Bündnisses mit Preussen 51. — Die Theilnahme Sardiniens als Vorbedingung für einen Krieg Preussens gegen Oesterreich zur Eroberung von Sachsen 63. 219.

Sardinien und Oesterreich: siehe unter Oesterreich.

Schweden. „La Suède n'est qu'un nom sans puissance" 49, — hat sein politisches Ansehen eingebüsst 227. 229, — ausser Stande, sich in die europäische Politik zu mischen 207, — kann erst nach drei Generationen wieder politische Bedeutung erlangen 74. — Kritik Karls XII. 52.

„Pays tout à la fois aristocratique, démocratique et qui conserve les dehor d'une monarchie" 73. — „Gouvernement républicain, dégénéré en anarchie" 227. — Seit dem Reichstag von 1755 ist die Macht der Krone vollends gesunken 207. — „Le roi y figure à peu près comme un premier sénateur sans crédit" 207. — Innere Spaltungen 45. 207. — Es giebt in Schweden eine französische, eine russische, aber keine schwedische Partei 207. 227. — „On verra le despotisme rétabli en Suède" 73. — Aussichten auf Herstellung der absoluten Monarchie 227. — Der Staatsstreich wird gelingen, sobald Russland durch äussere Kriege beschäftigt ist 73. — Republikanische Verfassung liegt im Interesse der Nachbarstaaten 227.

Schweden: „pays pauvre" 45. 207. — „État languissant" 45. 207. 227. — Finanzübersicht 207. — Schlechte Finanzlage 207. — Keine Aussicht auf Herstellung von Credit und Handel 227. — „La Suède est un allié à la charge" 45. 74. — Heer und Flotte 207. — Mängel der Heeresverfassung 207. 227. — Durch Mangel an Disciplin ging der Krieg gegen Russland verloren 81. — Nur mit Hülfe von Subsidien kann ein Heer aufgestellt werden 207. — Die Flotte ist schwach 65. — „La Suède manque de bons ministres comme d'habiles généraux et d'amiraux expérimentés" 207.

Schweden uud Preussen: Das Uebergewicht Russlands hat Schweden zum Bündniss mit Preussen bestimmt 64. 65. — Verfassungsänderungen liegen im preussischen Interesse, solange Russland seine derzeitige Machtfülle behauptet 73. — Mit Russland verbündet, hat Preussen keine schwedischen Angriffe zu befürchten 241. — Der König stellt sich zu Schweden freundschaftlich 53. — Als Gesandter genügt „homme sage", der sich dem Parteigetriebe fern hält 56.

König Friedrich plant die Erwerbung von Schwedisch-Pommern 64. 65. 213. 214. 219. 220. — Der Plan ist „chimärisch" 64. — „L'acquisition ne saurait se faire que par des traités" 64, — durch Kauf 220, — als Preis der Unterstützung gegen Russland 65, — auf dem Wege der Eroberung 213. 214.

Schweden und Russland: Rückblick auf den russisch-schwedischen Krieg von 1741 bis 1743: 45. 64. 81. — Dieser endete mit dem Verlust Finnlands 81. — Frage eines neuen Krieges und der Rückeroberung Livlands 65. — Schweden als Gegengewicht gegen Russland 73. 74, — sucht sich gegen Russland zu behaupten 45, — brütet Rache für den verlorenen Krieg 45. — „Son animosité contre la Moscovie" 45. — Finnland sichert die Russen vor schwedischem Angriff 65. — Ihr maassgebender Einfluss in Schweden 42. 197. 207; vergl. 229.

Schweden und Dänemark: siehe unter Dänemark.

Sicilien (Neapel). Das Königreich: „province dépendante de l'Espagne" 208, — kann ohne Spaniens Hülfe sich militärisch nicht behaupten 208. — Finanzen und Heer 208.

Spanien. Rückblick auf den spanischen Erbfolgekrieg 58. 79, — auf Alberonis Politik 58. — Verfall Spaniens seit Karl V. 203. — „Les beaux jours de l'Espagne sont passés" 71. — Anwartschaft des Königshauses auf den französischen Thron 70. 71. — Spanien ohne Einfluss auf Deutschland 203, — wird sich auf kleine Kriege in Italien beschränken 71, — auf Frankreich angewiesen 47, — von ihm abhängig 203, — wegen seines Handels 47, — wegen der Secundogenituren in Italien 47; vergl. unter Parma und Sicilien, — vom Verlust seiner Colonieen bedroht 226.

227. — Vertreibung der Jesuiten 203. 220. 221. — Arandas Kirchenpolitik steigert die Einnahmen der Krone 203. — Finanzübersicht 203. — Heer und Flotte 203.

Die Beziehungen zu Preussen erstrecken sich nur auf den Leinenhandel 203.

Spanien und England: siehe unter England; Spanien und Frankreich: siehe unter Frankreich; Spanien und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Spanien und Portugal: siehe unter Portugal.

Trier. Die Erzbischöfe Franz Georg und Clemens Wenzel „créatures" Oesterreichs 46. 201, — „hors d'état de figurer" 248.

Türkei. Mahmud I.: „homme faible" 47, — weder mit Soliman II. noch mit Mohammed II. vergleichbar 47. — Verfall des Reiches 222. — Die Türken durch den langen Frieden verweichlicht 198, — können unter starkem Sultan wieder eine Rolle spielen 47; vergl. 50, — sind schwer zum Krieg zu bestimmen 198. — „Tout cela dépend d'un caprice, d'une émeute et souvent d'une bagatelle" 198. — „Une ignorance stupide abrutit cette nation" 198. 222. — „La profonde ignorance du Divan sur les affaires de l'Europe" 47. — Finanzlage 198. — Stärke des Heeres 198. — Das Heer in schlechtem Zustande 198. 199. — Veraltete Kampfweise der Truppen 47. — Vernachlässigte Kriegskunst 222. — Mangel an Feldherren 198. — Die Pforte darf auf keine militärischen Erfolge hoffen 198. 199. 222.

Die Pforte und Preussen: Der König hat sich während des Siebenjährigen Krieges vergeblich bemüht, die Türken zum Angriff auf Oesterreich zu bestimmen 198, — sucht sie gegen den österreichischen Plan der Erhebung des Prinzen von Lothringen auf den polnischen Thron mobil zu machen 51. 59; vergl. unter Oesterreich, — fasst für den Fall eines neuen Krieges gegen Oesterreich und Russland ein Bündniss mit ihnen und mit England ins Auge 249. 250. — „Cette nation est bien disposée pour nous" 249. — Die Frage einer türkischen Diversion nach Ungarn 214. — Vorbedingung für Krieg mit Oesterreich zur Eroberung Sachsens ist Krieg der Pforte gegen die Kaiserhöfe 63, — gegen Russland 219.

Die Bürgerkriege in Persien geben den Türken freie Hand gegen Oesterreich und Russland 47. — Ihre Absichten auf Ungarn 67. — Russland am Vorabend des Türkenkrieges 198. 199. 210. — Ohne Bundesgenossen werden die Türken unterliegen 198. 199. 222. — Katharina II. plant die Errichtung einer russischen Secundogenitur in Konstantinopel 248. — Frankreich wiegelt die Türkei gegen Russland auf 203.

Die Türken planen Einmischung in Polen 198, — werden bei der Theilung vielleicht auch ein Stück erhalten 222; vergl. unter Polen.

Venedig. Dem Kaiser Joseph II. werden Absichten auf Venedig beigemessen 200. 223.

Württemberg. Das Land ohne politische Bedeutung 201, — liefert dem Meistbietenden Subsidientruppen 201. — Herzog Karl Eugen Anhänger Preussens und Frankreichs 46, — strebt nach dem Churfürstenhut 248, — wünscht die Erhebung Franziska von Hohenheims in den Fürstenstand 248. — Absichten auf Ulm 68.

Berichtigungen:

Es ist zu lesen:

S. 131 Z. 24 v. o.: intact statt intacte.
S. 135 Z. 4 v. o.: vider statt vuider.
S. 182 Z. 1 v. o.: qu'à (statt: que) qui que ce soit.
S. 199 Z. 5 v. o. ist das „ne" hinter „la Pologne" zu streichen.

LIBRARY
APR
22
1987
UNIVERSITY OF TORONTO

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD
405
.3
A6
1920
c.1
ROBA